Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

© OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES : 05— 86 .

Codification : 4 .07 _ 2346

REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

SOIXANTE-NEUVIÈME ANNÉE

Vol. 69

Alger 1928

KRAUS REPRINT
A Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1971

Liste des Membres de la Société

Président d'honneur : M. le Gouverneur Général de l'Algérie.

BUREAU

Président : M. Luciani, directeur honoraire au Gouvernement général, délégué financier, maire d'El-Biar.

Vice-présidents : MM. Yver, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
Albertini, directeur du service des antiquités de l'Algérie, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Secrétaire général : M. Esquer, administrateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger, archiviste bibliotbécaire du Gouvernement général.

Secrétaire général adjoint : M. Ben Cheneb, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Trésorier : M. Berque, administrateur de commune mixte, détaché au Gouvernement Général.

Membres : MM. Carcopino, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.
Marçais, directeur du Musée des Antiquités algériennes, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
Alazard, conservateur du Musée des Beaux Arts, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
Massé, professeur à l'Ecole des Langues Orientales.
Lespès, professeur agrégé au Lycée d'Alger.
Larnaude, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Membre correspondant : M. Douel, inspecteur général des Finances.

MEMBRES A VIE

Colonel Azan (Paul), commandant la 1re brigade d'infanterie, Tunis.

Boulogne (Gaston), conseiller de Gouvernement honoraire, 143, chemin du Télemly, Alger.

Joleaud (L.), professeur à la Faculté des Sciences, 143, boulevard St-Michel, Paris (Ve).

Monchicourt (Ch.), docteur ès lettres, contrôleur civil, Tunis.

Pallary (Paul), instituteur, Eckmühl (Oran).

Poinssot, directeur des antiquités tunisiennes, 75, rue de l'Eglise, Tunis.

Sergent (Edmond), directeur de l'Institut Pasteur, Jardin d'Essai, Alger.

MEMBRES

ABD EL WAHAB, professeur à l'Ecole supérieure d'arabe, Tunis.

ABOUDOU, chez Janmamode Hacham, Diégo-Suarez (Madagascar).

Mlle ABRIA (Yvonne), palais Khéredine, la Manouba (Tunis).

ALAZARD (Jean), conservateur du Musée des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des Lettres, 9, rue de Strasbourg, Alger.

ALBERTINI (Eugène), directeur du Service des Antiquités, professeur à la Faculté des Lettres, 36, rue de Lyon, Alger.

ALQUIER (Prosper), archiviste départemental, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de Constantine.

ARCHIVES départementales, Constantine.

ARCHIVES départementales, Oran.

ASHER, Buchandlung, W. 8. Behrenstrasse, 17, Berlin.

BALLU (Albert), inspecteur général des Monuments historiques, 30, rue Blanche, Paris (IXe)

BARRELIER, directeur de la Compagnie des pétroles de l'Afrique du Nord, El-Biar (Alger).

BASSET (André), professeur à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).

BASSET (Paul), avocat, 5, rue Dumont-d'Urville, Alger.

BEL (Alfred), directeur de la Médersa, Tlemcen (Oran).

BEL (Georges), commerçant, avenue de la République, Batna (Constantine).

BENET, avocat à la Cour d'Appel, 3, rue Feuillet, Alger.

BEN CHENEB (M.), professeur à la Faculté des Lettres, 4, rue Villebois-Mareuil, St-Eugène (Alger).

BERNARD (Augustin), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 10, rue Decamps, Paris (XVIe).

BERNARD, contrôleur général honoraire des Chemins de fer, Villa Montigny, au Ruisseau-Kouba, Alger.

BERNARD (L.-M.), sociétaire au Salon d'Automne, boulevard Victor Hugo, Bandol (Var).

BERQUE (Augustin), administrateur de Commune mixte, détaché au Gouvernement Général de l'Algérie, 10, rue Lacépède, Alger.

BESSIÈRE, professeur d'histoire au Lycée de Mustapha, Alger.

BÉVIA (Jean), architecte, 16, rue Michelet, Alger.

BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole des Langues orientales, 2, rue de Lille, Paris (Ie).

BIBLIOTHÈQUE populaire, Aïn-M'lila, Constantine.

BIBLIOTHÈQUE de la Société des Anciens Elèves des Ecoles Laïques, Aïn-Temouchent (Oran).

BIBLIOTHÈQUE municipale, Alger.

BIBLIOTHÈQUE nationale, Alger.

BIBLIOTHÈQUE de la Ligue de l'Enseignement, Aumale (Alger).

BIBLIOTHÈQUE publique, Beni-Saf (Oran).

BIBLIOTHÈQUE populaire, Blida (Alger).

BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Bône (Constantine).

BIBLIOTHÈQUE publique, Boufarik (Alger).

BIBLIOTHÈQUE de la Ligue de l'Enseignement, Bougie (Constantine).

BIBLIOTHÈQUE publique, Bou-Sfer (Oran).

BIBLIOTHÈQUE populaire, Burdeau (Alger).

BIBLIOTHÈQUE publique, Canrobert (Constantine).

BIBLIOTHÈQUE publique, Chateaudun du Rhummel (Constantine).

BIBLIOTHÈQUE publique, Coléa (Alger).

BIBLIOTHÈQUE populaire du Belezma, Corneille (Constantine).

BIBLIOTHÈQUE populaire, Damiette (Alger).

BIBLIOTHÈQUE populaire, Descartes (Alger).

BIBLIOTHÈQUE publique, Douéra (Alger).

BIBLIOTHÈQUE municipale, Duperré (Alger).

BIBLIOTHÈQUE populaire, El-Biar (Alger).

BIBLIOTHÈQUE publique, El-Milia.

BIBLIOTHÈQUE populaire, Fontaine du Génie (Alger).

BIBLIOTHÈQUE publique, Fort-de-l'Eau (Alger).

BIBLIOTHÈQUE municipale, Fort-National (Alger).

BIBLIOTHÈQUE populaire, Frenda (Oran).

BIBLIOTHÈQUE populaire, Hammam-bou-Hadjar (Oran)

BIBLIOTHÈQUE publique, Inkermann (Oran).

BIBLIOTHÈQUE publique, Khenchela (Constantine).

BIBLIOTHÈQUE publique, Lapasset (Oran).

BIBLIOTHÈQUE populaire, Laveyssière (Oran).

BIBLIOTHÈQUE publique, Lourmel (Oran).

BIBLIOTHÈQUE populaire, Malherbe (Oran).

BIBLIOTHÈQUE populaire, Marengo (Alger).

BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Mascara (Oran).

BIBLIOTHÈQUE publique, Ménerville (Alger).

BIBLIOTHÈQUE publique du Djurdjura, Michelet (Alger).

BIBLIOTHÈQUE municipale, Miliana (Alger).

BIBLIOTHÈQUE publique, Mouzaïville (Alger).

BIBLIOTHÈQUE publique, Palikao (Oran).

BIBLIOTHÈQUE publique, Perrégaux (Oran).

BIBLIOTHÈQUE publique, Prudon.

BIBLIOTHÈQUE municipale, Rabelais (Alger)

BIBLIOTHÈQUE populaire, Robertville (Constantine).

BIBLIOTHÈQUE populaire, Saïda (Oran).

BIBLIOTHÈQUE publique, Saint-Cloud.

BIBLIOTHÈQUE populaire, Saint-Leu (Oran).

BIBLIOTHÈQUE de la Société Populaire de Lecture, Sétif (Constantine).

BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Sidi-bel-Abbès (Oran).

BIBLIOTHÈQUE de l'Université Populaire, Sidi-bel-Abbès (Oran).

BIBLIOTHÈQUE publique, Staouéli (Alger).

BIBLIOTHÈQUE populaire, Tabia (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Taher (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Le Télagh (Oran).
BIBLIOTHÈQUE de la Ligue de l'Enseignement, Ténès (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Téniet-el-Haâd (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Tlemcen (Oran).
BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Tlemcen (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Trumelet.
BIBLIOTHÈQUE publique, Uzès-le-Duc.
BIBLIOTHÈQUE publique, Valée
BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).
BIBLIOTHÈQUE générale du Protectorat, Rabat (Maroc).
BIBLIOTHÈQUE de la Résidence de France, Tunis.
BIBLIOTHÈQUE royale, Copenhague.
BOBÉRIÉTHER, professeur au Collège Blida (Alger).
BOUJOL, administrateur-adjoint, Aflou (Oran)
BOULIFA (Saïd), chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger
BOURGEOIS (H.), avocat, Souk-Ahras (Constantine).
BOURLON (Henri), chef de gare, La Mare-d'Eau (Oran).
BOUZAR (Mohamed), interprète judiciaire, Miliana (Alger).
BRAUDEL, professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée, Alger.
BRITISH MUSEUM. Londres.
BRUNOT (L.), chef de bureau à la direction de l'Enseignement, Rabat.
BUREAU des Affaires civiles de la Région de Fez (Maroc).
BRYÈRE, capitaine au 15e régiment de Tirailleurs Algériens, Fès (Maroc).
CABINET CIVIL du Résident Général de France, Rabat (Maroc).
R. P. CALLENS (Maurice) des Pères Blancs, Ighil-Ali (Constantine).
CARBONEL (Jules), imprimeur-éditeur, 11, rue Livingstone, Alger.
CARCOPINO (Jérôme), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 7, rue Garancière, Paris (VIe).
Dr CASSARD, 35 *bis*, rue Es-Sadikia, Tunis.
CAURO, administrateur de Commune mixte, Port-Gueydon (Alger).
Commandant CAUVET, villa du Bois, Birmandreis (Alger)
Conte professore CAVAZZA (Filippo), direttore di colonizatione, Tripoli.
CAZENAVE (Jean), professeur agrégé d'espagnol au Lycée d'Alger, 1, avenue de la Bouzaréa, Alger.
CECCALDI (Charles), ingénieur du corps de l'Aéronautique, 39, rue Ribéra, Paris (XVIe).
CERCLE ALGÉRIEN, 7, Place de la République, Alger.
CHAMBRE DE COMMERCE DE MARSEILLE.
CHAMPION (Edouard), libraire, 5, quai Malaquais, Paris (VIe).
CHARLES (Raymond), juge de paix suppléant, Tébessa (Constantine).
CHARLÉTY (Sébastien), recteu de l'Académie de Paris.

Baron CHASSERIAU (A.), 12, rue de la Néva, Paris (XIIIe).
CHEF de la Section sociologique des Affaires indigènes, Tanger, (Maroc).
CHEF du Service des Affaires Indigènes à la Résidence générale, Tunis.
CHEMOUL, professeur au Collège, Oudjda (Maroc).
CHRISTOFLE (Marcel), architecte du Gouvernement général, Palais d'Hiver, Alger.
COGNARD, 10, boulevard Général Farre, Alger.
COLLÈGE franco-musulman Moulaï Idriss, Fez.
COMMUNE d'El-Biar (Alger).
COMMUNE MIXTE d'Aflou (Oran).
COMMUNE MIXTE d'Aïn-Bessem (Alger).
COMMUNE MIXTE d'Aïn-el-Ksar-El-Mahder (Constantine).
COMMUNE MIXTE d'Aumale (Alger).
COMMUNE MIXTE de l'Aurès, Arris (Constantine).
COMMUNE MIXTE du Bélezma, Corneille (Constantine).
COMMUTE MIXTE du Cheliff, Orléansville (Alger).
COMMUNE MIXTE des Eulma (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Fedj-Medzala (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Fort-National (Alger).
COMMUNE MIXTE de Géryville (Oran).
COMMUNE MIXTE de La Calle (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Guergour.
COMMUNE MIXTE de La Mina (Oran).
COMMUNE MIXTE des Maadids, Bordj-bou-Arréridj (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Maillot (Alger).
COMMUNE MIXTE de Morsott, Tébessa (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Nedroma (Oran).
COMMUNE MIXTE de l'Oued-Cherf (Constantine).
COMMUNE MIXTE de l'Oued-Marsa (Constantine).
COMMUNE MIXTE d'Oued-el-Bouaghi (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Palestro (Alger).
COMMUNE MIXTE de Sedrata (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Sidi-Aïssa (Alger).
COMMUNE MIXTE de Tébessa (Constantine).
CONSUL général de Grande-Bretagne, Alger.
CONTENCIN, juge au Tribudal mixte, 4 bis, rue Bou-Chnack (Tunis).
CONTROLE CIVIL de Béja (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Bizerte (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Djerba (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Gabès (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Gafsa (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Grombalia (Tunisie).

CONTROLE CIVIL de Kairouan (Tunisie).

CONTROLE CIVIL du Kef (Tunisie).

CONTROLE CIVIL de Moctar (Tunisie).

CONTROLE CIVIL de Medjez-el-Bab (Tunisie).

CONTROLE CIVIL de Sfax (Tunisie).

CONTROLE CIVIL de Souk-el-Arba (Tunisie).

CONTROLE CIVIL de Sousse (Tunisie).

CONTROLE CIVIL de Tabarca (Tunisie).

CONTROLE CIVIL de Teboursouk (Tunisie).

CONTROLE CIVIL de Thala (Tunisie).

CONTROLE CIVIL de Tozeur (Tunisie).

CONTROLE CIVIL de Tunis (Tunisie).

CONTROLE CIVIL de Zaghouan (Tunisie).

COUR, docteur ès lettres, professeur à la chaire d'arabe, place Négrier, Constantine.

CROS (Contre-Amiral), 26, rue de Naples (Paris).

DARIMONT, 15, rue des Saints-Pères Paris (VIe).

DELMER (R.-P.), des Pères Blancs, Beni-Yenni (Alger).

DENY (J.), professeur à l'École des langues orientales, 2, rue d'Ulm, Paris (V[e]).

DERENDINGER (Commandant), 99, quai d'Orsay, Paris (XVe).

DESPARMET (J.), professeur d'arabe au Lycée, Alger.

DESTAING, professeur à l'Ecole des Langues orientales, 2, route de Choisy Le Hay (Seine).

DIRECTION de l'Enseignement à la Résidence de France, Rabat (Maroc).

DOLCEMASCOLO (docteur), Kalâa-Djerda (Tunisie).

DOUEL (Martial), inspecteur général des Finances, 28, rue Gay-Lussac, Paris (V[e]).

DOURNON (A.), directeur de la Médersa, Constantine.

DUBOSQ (Abbé). curé de Tipaza.

DUMAS (Charles), inspecteur de l'Enseignement primaire indigène, 10, avenue Pasteur (Alger).

EBERT (Paul), conseiller de Gouvernement honoraire, Plateau de Guyotville, Alger.

ECOLE RÉGIONALE BERBÈRE, Azrou (Maroc).

ESQUER (Gabriel), administrateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger, archiviste-bibliothécaire du Gouvernement Général, 12, rue Emile Maupas, Alger.

ESSEMIANI (Mohammed), instituteur, Téniet-el-Haâd (Alger).

FABREGOULE, secrétaire du Conseil de Gouvernement, Palais des Assemblées algériennes, Alger.

DE FLOTTE DE ROQUEVAIRE, chef du Service cartographique au Gouvernement Général de l'Algérie.

FRANC (J.), professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée, 9, rue Enfantin, Alger.

FROGER (Amédée), délégué financier, 47, rue Michelet, Alger.

GARDEL (Capitaine), chef de bureau aux affaires indigènes, Biskra (Constantine).

GARTEISER (Commandant), 32, avenue de la Bourdonnais, Paris (VIIe).

GASSER (Docteur), conseiller général. 3, rue Général Joubert, Oran.

GAUDEFROY-DEMOMBYNES, professeur à l'Ecole des Langues orientales, 9, rue Joseph Barra, Paris (VI).

GAUTHIER (Commandant), commandant le territoire des Oasis, Ouargla.

GAUTIER (E.-F.) professeur à la Faculté des Lettres, Alger.

GLÉNAT (Jean), conservateur au Musée des antiquités, Alger-Mustapha-Supérieur.

GRANCHAMP (Pierre), chef de bureau à la Résidence Générale, 20 avenue Garros, Tunis.

GRELLET (Ch.), propriétaire, 9, rue Edmond-Adam, Alger.

GSELL (Stéphane), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 92, rue de la Tour, Paris (XVIe).

GUIAUCHAIN (Pierre), 4, rue Bourlon, Alger.

HARVARD, Collège library, Cambridge, Massassuchets (U. A. S.).

HERBER (docteur), 10, rue des Postes, Cette (Hérault).

HOGNON (chef d'escadron au 3e régiment de spahis), Batna (Constantine).

HOUEL, chef des services municipaux, Safi (Maroc).

HOWARD (E. L.) Hôtel Beauséjour, Alger.

HUGUES (docteur), 68, rue Michelet, Alger.

IMMARIGEON, proviseur du Lycée Regnault, Tanger (Maroc).

JACQUART (Pierre), agriculteur, Villa Les Nopals, Télemly, Alger.

JULIEN (André), professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée Janson de Sailly, 17, rue de la Santé, Paris (XIIIe).

KEST (Docteur), 12, rue Richelieu, Alger.

LABOUTHIÈRE (G.), sous-directeur des affaires indigènes au Gouvernement Général, Alger.

LADREIT DE LACHARRIÈRE (Jacques), 20, rue Vaneau, Paris (VIIe)

LARNAUDE (Marcel), professeur à la Faculté des Lettres, 123, rue Michelet, Alger,

LARROQUE, directeur de l'école El-Hamma, contrôle de Gabès (Tunisie)

LAURENS (Docteur), avenue de la République, Batna (Constantine).

LEBAR (S.), 23, rue Bab-Azoun, Alger.

LE BOUL, commissaire de police hors classe en retraite, El-Biar (Alger).

LESCHI (L.), professeur agrégé des Lettres au Lycée, 113, rue Michelet, Alger.

LESPÈS (René), professeur agrégé d'histoire au Lycée, 15, boulevard Laferrière, Alger.

LESTRADE-CARBONEL, administrateur de la commune mixte, Bordj-bou-Arréridj, (Constantine).

LEVÉ (général), 21, rue Cassette, Paris (VIe).

LÉVI-PROVENÇAL (E.). directeur de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).

Mgr LEYNAUD, archevêque d'Alger.

LIARAS (docteur), 29, boulevard Bugeaud, Alger.

LORENZI (Claude), 133, rue de Constantine, Alger.

LORION, 5, rue de Constantine, Alger.

LOTTE (Lucien), ingénieur en chef des C. F. R. A., 21, rue Alfred de Musset, Alger.

LOUPS (Léo), juge au Tribunal de première instance, Batna (Constantine).

LUCIANI (D.), directeur honoraire au Gouvernement Général, délégué financier, maire d'El-Biar (Alger).

LUNG (Frédéric), négociant, 1, rue du Laurier, Alger.

LYCÉE D'ALGER.

MAK LEHOSE, JACKSON & Cᵉ, 73, West Georges Street, Glascow (Ecosse).

MAGLIONE et STRINI, libraires, 88, via due Macelli, Rome.

MAHDI SADOK, interprète judiciaire, Fedj-M'Zala.

MARÇAIS (Georges), directeur du Musée des Antiquités algériennes, professeur à la Faculté des Lettres, Alger-Mustapha Supérieur.

MARÇAIS (William), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 99, boulevard Péreire, Paris (XVIIᵉ).

MARGUET (Gaston), rédacteur en chef du *Sémaphore Algérien*, 137, rue de Constantine, Alger.

MARTIN, professeur au Collège, Sétif (Constantine).

MARTINO (Pierre), Doyen de la Faculté des Lettres, 131, rue Michelet, Alger,

MASSÉ, (Henri), professeur à l'Ecole des Langues Orientales.

MASSIERA, professeur au Collège, Sétif (Constantine).

MASSIGNON, professeur au Collège de France, 21, rue Monsieur, Paris (VIIᵉ).

MAURY (E)., directeur des Contributions diverses, adjoint au contrôleur des dépenses engagées du Gouvernement Général, Alger.

MAURY (F.), conseiller de Gouvernement, Villa Léger, Chemin Yusuf, Alger.

MERCIER (Gustave), avocat à la Cour d'Appel, délégué financier, parc Gattlif, Alger.

MERLIN (Alfred), conservateur des Antiquités grecques et romaines au musée du Louvre, Paris.

MEUNIER (A.), bâtonnier de l'Ordre des Avocats, 28, boulevard Carnot, Alger.

MINET (Pierre), contrôleur civil stagiaire, Résidence générale, Tunis,

MIRANTE (J.), directeur des Affaires indigènes au Gouvernement Général, Alger.

MISPOULET, contrôleur civil, Berkane (Maroc).

MOISY (Mlle), professeur au Collège, Sétif (Constantine).

MONTALAND (Charles), architecte du Gouvernement général, 10, rue Michelet, Alger.

MORAND (Marcel), doyen de la Faculté de Droit, 137, rue de Constantine, Alger.

MOULIAS (Capitaine), chef de bureau des Affaires indigènes, 51 *bis*, rue Michelet, Alger.

MUSÉE DEMAEGHT, Oran.

NESSLER, boulevard de l'Industrie, Oran.

OLIVIER (Mme), Haouch el Bey, Rouïba, Alger.

OPPETIT, sous-préfet, Orléansville (Alger).

PARKER (J.) libraire, 27, Broad Street, Oxford (Angleterre).

PATTÉ, professeur au Collège, Blida (Alger).

PAYSANT (L.), trésorier-payeur honoraire. 6, rue Joinville, Alger.

PÉRÈS, professeur à l'École primaire supérieure de Maison-Carrée, (Alger).

PHILIPPAR, directeur du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, Paris (Iᵉʳ).

PISA (A.), 28, Ceska, Brno (Tchécoslovaquie).

POULLET, contrôleur civil, Gabès (Tunisie).

RATTIER, architecte en chef des Monuments historiques, 72, avenue Victor-Hugo, Paris (XVIᵉ).

RAVENET, chef de service à la Direction des Territoires du Sud du Gouvernement général, Alger.

RAYNAUD (Dʳ Lucien), inspecteur général des services d'hygiène de l'Algérie, villa Labladji, chemin de Gascogne, Alger.

REY (Rodolphe), bâtonnier de l'Ordre des avocats, 16, boulevard Bugeaud, Alger.

REYGASSE (Maurice), directeur du Musée d'Etnographie, chargé de cours à la Faculté des Lettres, Alger.

RICOME (Jules), négociant, 11, boulevard Carnot, Alger.

ROBERT, administrateur principal honoraire de commune mixte, Bordj-bou-Arréridj (Constantine).

ROLLAND (Edouard), avocat, 66, avenue Mers-Sultan, Casablanca (Maroc).

ROLS (Denys), attaché au Cabinet du Gouverneur Général, Alger.

ROUVIER (Paul), professeur à la Médersa, Tlemcen (Orrn).

ROZIS (A.), sous-directeur des Territoires du sud au Gouvernement Général, Alger.

SABATIER (E.), ancien président des délégations financières, 35, boulevard d'Argenson, Neuilly-sur-Seine (Seine).

SABATIER, directeur de l'Intérieur au Gouvernement Général, Alger.

SAGOT (François), docteur ès lettres, juge au tribunal de 1ʳᵉ instance, Batna (Constantine).

SAINT-CALBRE (Charles), directeur de la Médersa, Alger.

SALENC, directeur du Collège Moulay-Idriss, Fez (Maroc).

SAMBOEUF (Louis de), avocat à la Cour d'Appel, 11, rue de Constantine, Alger.

SAUREL (Jules), avoué, Conseiller général, 1, rue de Belleville, Oran.

SECTION HISTORIQUE du Maroc, 101, rue du Bac, Paris (VIIᵉ).

SECTION SOCIOLOGIQUE, Affaires indigènes, Rabat (Maroc).

SERRES (Jean), chef de Cabinet civil du résident général de France Rabat (Maroc).

SERVICE CARTOGRAPHIQUE DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL, rue de la Liberté, Alger.

SIMONI (L.), drogman à la Résidence générale, Tunis.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE, ORAN.

SOCIÉTÉ ROYALE DE GÉOGRAPHIE, le Caire (Egypte).

SOUALAH (M.), docteur ès lettres, professeur d'arabe au Lycée, Alger.

STECKERT, libraire, 16, rue de Condé, Paris. (VIe)

SUPÉRIEUR DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONNAIRES D'AFRIQUE. Maison-Carrée, Alger.

TAILLIART (Charles), recteur de l'Académie, Alger.

TEISSIER, conseiller de Gouvernement, 3, boulevard de la République, Alger.

TORRÈS BALBAS, directeur de l'Alhambra, Grenade (Espagne).

VALAT (Georges), professeur agrégé d'arabe au Lycée, Alger.

VALETTE, inspecteur des finances, contrôleur des dépenses engagées, au Gouvernement général, Alger.

VALLOIS, professeur à la Faculté des Lettres, Bordeaux (Gironde).

VIALLAT, conseiller à la Cour d'appel, 10, rue de la Merci, Montpellier, (Hérault).

Mme VINCENT, Sidi Chami (Oran).

VONDERHEYDEN (Maurice), docteur ès lettres, professeur à la Médersa Alger.

R. P. WEICHMACHTER, des Pères Blancs, Beni-Yenni (Alger).

YVER (Georges), professeur à la Faculté des Lettres, 23, rue Michelet, Alger.

BIBLIOTHÈQUE générale du Lycée de Filles, Alger.

COLLÈGE DE JEUNES FILLES, Bône (Constantine).

COLLÈGE DE GARÇONS, Philippeville (Constantine).

COLLÈGE DE GARÇONS, Sidi-bel-Abbès (Oran).

COURS SECONDAIRES DE JEUNES FILLES, Philippeville (Constantine).

ECOLE NORMALE D'INSTITUTRICES, Oran.

LYCÉE DE JEUNES FILLES, Alger.

LYCÉE DE GARÇONS, Constantine.

LYCÉE DE GARÇONS, Oran.

LYCÉE DE JEUNES FILLES, Oran.

Assemblée générale

du 15 Janvier 1928

La *Société Historique Algérienne* s'est réunie en Assemblée générale, le 15 janvier 1928, à 14 heures 30, dans l'amphithéâtre de la Faculté des Lettres d'Alger, sous la présidence de M. LUCIANI, Président, assisté des Membres du bureau.

Dans son allocution, le Président s'est félicité de l'amélioration qui s'est produite dans la situation de la Société, menacée de déconfiture, il y a un an. Elle a, dans cette crise, trouvé un appui efficace auprès de M. VIOLLETTE, ancien gouverneur général de l'Algérie, du Directeur des Affaires Indigènes au Gouvernement Général, de M. MARTINO, doyen de la Faculté des Lettres, grâce auxquels les subventions accordées par l'Administration centrale et le Conseil de l'Université, ont été généreusement augmentées. L'appel adressé par le Gouverneur Général, sur la demande du Président, au personnel des Communes mixtes, a valu à la Société un certain nombre d'adhésions. L'activité du bureau a fait le reste, car la Société historique ne saurait attendre de l'extérieur tous les éléments utiles à la continuation de son œuvre qui doit être surtout réalisée par ses propres moyens. La *Revue Africaine* a publié en 1927 des travaux dus à des collaborateurs de marque. Il s'est donc produit un ensemble de faits qui autorisent l'espoir dans l'avenir de la Société. Seuls les retards apportés dans la distribution régulière des fascicules de la *Revue* mettent une ombre au tableau. Ce point sur lequel le Bureau de la Société

décline toute responsabilité, retient son attention et il est prêt à envisager les dispositions de nature à assurer cette régularité indispensable.

Le Secrétaire Général a rendu compte des mesures prises pour faire face aux difficultés qui menaçaient la Société dans son existence. Elles ont été surmontées en partie, d'abord grâce aux appuis énumérés plus haut, obtenus grâce à l'action personnelle et à l'autorité du Président de la Société historique, ensuite en organisant la propagande et la publicité indispensables. Une circulaire précisant le but poursuivi depuis sa fondation, l'œuvre accomplie par la Société Historique a été adressée aux personnes susceptibles de s'y intéresser. Elle a été également encartée dans un numéro du *Bulletin du Comité de l'Afrique Française* qui nous a fait profiter de sa diffusion. Le sommaire des fascicules de la *Revue Africaine* a été reproduit dans les journaux et les numéros eux-mêmes ont paru aux vitrines des libraires.

En ce qui concerne la publication même de la *Revue Africaine*, véritable raison d'être de notre Société, le Bureau a jugé que, sans rien lui enlever de son caractère auquel elle devait, après une existence de trois quarts de siècle, s'adapter aux conditions actuelles, devenir plus moderne et vivante et revenant à ses traditions de jeunesse, faire une place à l'information.

Depuis le 1er janvier 1927, aux articles de fonds, à la bibliographie, jusque là seuls éléments de la *Revue*, se sont ajoutés des Mélanges, études de courte étendue, des Notes de lecture dans lesquelles sont signalés des faits et publié des textes inédits ou peu connus, une Chronique d'informations sur les sujets rentrant dans le cadre de nos études. Surtout, chaque numéro contient désormais un Bulletin donnant pour une discipline différente, une revue des travaux de toutes sortes pendant une période déterminée. Ainsi se constitueront pour les études nord-africaines (études arabes et berbères, archéologie, art musulman, histoire, géographie, préhistoire) des répertoires critiques publiés régulièrement, grâce à quoi seront facilitées les recherches des travailleurs et qui donneont à une revue comme la nôtre son maximum d'utilité.

Enfin on a vu apparaître dans les sommaires de 1927, à côté des noms des fidèles collaborateurs de la *Revue Africaine*, ceux de personnalités dont on s'expliquait mal qu'ils ne parussent pas plus fréquemment dans une revue où cependant ils sont chez eux. MM. Gsell, William Marçais, Christian Schefer, E.-F. Gautier, de Lacharrière, ont accepté de nous donner des pages inédites avec un empressement qui double le prix d'une collaboration laquelle ne sera pas sans lendemain.

Tout cela a eu pour résultat les adhésions de 130 membres nouveaux.

D'autres améliorations seront réalisées. A partir du premier numéro de 1928, la *Revue Africaine* publiera régulièrement des articles avec des illustrations.

Le Trésorier présente ensuite le compte rendu de la situation financière qui s'établit ainsi qu'il suit :

RECETTES

Excédent de l'actif (exercice 1926).....	2.108	»
Subvention de l'Université pour 1926, encaissée en 1927.....	1.000	»
Subvention de l'Université pour 1927....	3.000	»
Subvention du Gouvernement Général....	5.000	»
Versement de MM. Boulogne et Poinsot, membres à vie.....	600	»
Vente de collections et de numéros.....	1.320	»
Cotisations perçues	2.855	35
Total des recettes.....	15.883	35

DEPENSES

Frais d'administration (correspondance, envoi des numéros de la *Revue*, gratifications aux personnes chargées de ce service, du classement et de la conservation des collections, frais d'encaissement).....	666 60
Impression de la *Revue Africaine*.....	6 681 85
Total des dépenses.....	7.348 45

BALANCE DE L'EXERCICE

Recettes	15.883 35
Dépenses	7.348 45
Excédent des recettes..	8.534 90

Les comptes du Trésorier sont approuvés à l'unanimité.

Le Président donne lecture de la réponse faite par M. le Gouverneur Général à la demande de classement comme monument historique de la villa dite du Traité, à El-Biar, demande formée par le Bureau de la Société historique. Une expertise sur la valeur de l'immeuble en question a été prescrite dont les résultats seront examinés par le Chef de la Colonie avec le souci de sauvegarder les vestiges du passé de l'Algérie.

M. Yver attire l'attention des membres de la Société sur l'importance que présente la tenue à Alger, en 1930, du Congrès National des Sciences historiques, auquel prennent part également les savants étrangers.

Il est ensuite procédé au renouvellement du Bureau.

Ont été élus :

Président : M. Luciani.
Vice-Présidents : MM. Yver et Albertini.
Secrétaire Général : M. Esquer.
Secrétaire Général adjoint : M. Ben Cheneb.
Trésorier : M. Berque.
Membres : MM. Carcopino, G. Marçais, Alazard, Massé, Larnaude, Lespès.
Membre correspondant : M. Douel.

La séance est levée à 16 heures 30.

Sur une inscription chrétienne de Timgad

M. Jean Gagé a publié récemment [1] une intéressante étude, intitulée « Eglise et reliquaire d'Afrique » : il s'agit d'une église du Ve siècle, fouillée près de Ksar Bellezma, au nord-ouest de Batna, et d'un reliquaire qui en a été tiré. Ce vase porte une inscription où on lit, entre autres choses : *In isto vaso s(an)c(t)o congregabuntur membra (Christ)i.* M. Gagé a indiqué les différents sens que les chrétiens de cette époque donnaient à l'expression *membra Christi.* Ce qui m'a remis en mémoire une inscription chrétienne, trouvée en deux fois à Timgad, il y a quelques années. La fin, découverte tout d'abord, a été publiée par M. Lévi-Provençal, dans la *Revue Africaine* [2], et par M. Monceaux, dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions* [3] ; le début par MM. Monceaux et Albertini dans les mêmes *Comptes rendus* [4]. L'examen qu'à plusieurs reprises, j'ai fait de la pierre et d'un bon estampage, ainsi que la lecture du travail de M. Gagé m'ont amené à adopter sur plusieurs points un déchiffrement et une interprétation différents de ceux qu'on a proposés.

(1) Dans les *Mélanges de l Ecole de Rome*, t. XLIV, 1927.

(2) T. LXI, 1920, p. 17-18.

(3) Année 1920, p. 75-83.

(4) Année 1924, p. 78-81 et 81-83. Voir aussi Carcopino, *Bull. archéol. du Comité*, 1924, p. CXXXIII.

M. Monceaux, que j'ai consulté, a bien voulu me dire qu'il était d'accord avec moi.

Je lis donc : *B(onis) b(ene) ! Et gaudet Petrus, et Lazarus. Rogo te, Domine, suvveni, Criste, tu solus medicus, sanctis et penitentibus amare, manib(us) [e]t pedibus Dei.*

Gravée au revers d'un dauphin sculpté, qui avait sans doute servi auparavant de pied de siège, cette inscription est à peu près complète ; il n'y a pas lieu de supposer qu'elle ait continué sur une autre pierre. Il manque seulement, vers le début, par suite d'une éraflure de l'arête de gauche, le côté gauche du T qui était lié à l'E dans le mot *et* avant *gaudet ;* vers la fin, par suite d'un éclat sur le côté droit, l'E du mot *et* avant *pedibus.* La lecture *amare* est certaine ; le premier A est lié à l'M. De même, dans *manib(us)*, l'A est inséré dans l'M et dans la première moitié de cette lettre, alors qu'il eût convenu de l'insérer dans la seconde moitié, puisque, dans ce mot, l'A suit l'M. Tout à la fin, l'I de *Dei* est lié à l'E.

Je comprends ainsi ce texte : « Aux gens de bien, du bien ! Et Pierre et Lazare sont dans la joie. Je t'en prie, Seigneur, viens en aide, Christ, toi le seul médecin, aux saints et à ceux qui font amèrement pénitence, [et qui sont les uns] les mains, [les autres] les pieds de Dieu ».

Le *Lazarus* qui est ici à la fois associé et opposé à *Petrus*, le prince des apôtres, me paraît être, non pas Lazare le ressuscité, mais le mendiant couvert d'ulcères, qui, après sa mort, fut porté par les anges dans le sein d'Abraham [1]. Pour l'expression *p(a)enitentibus amare*, comparer saint Augustin (*Cité de Dieu*, XXI, 16) : *amarius paenitendo.* Pour la comparaison des saints avec les mains et des pécheurs repentants avec les pieds du

(1) Evangile selon saint Luc, XVI, 19-31.

Seigneur, un texte cité par M. Gagé rappelle fort notre inscription. Il se trouve dans un sermon attribué, à tort ou à raison, à saint Augustin [1] : *Si enim superiora eius (= Christi) membra sunt sancti, pedes Domini quos alios nisi peccatores possumus aestimare ?*

STÉPHANE GSELL,
de l'Institut.

(1) Appendice aux sermons de saint Augustin, LXXXIII, dans la *Patrologie latine* de Migne, t. XXXIX, c. 1907.

Eugène Delacroix et l'Orient

La révélation de l'Orient est un des faits importants, sinon essentiels, de l'histoire de la peinture française au XIXe Siècle. L'entrée d'une terre africaine dans l'histoire européenne ne pouvait que largement contribuer à faire mieux connaître les types et les mœurs de pays qui hantaient l'imagination des Occidentaux. L'Afrique du Nord attira les artistes qui furent séduits par l'intérêt et la grandeur d'une nature entièrement nouvelle, et on eut ainsi une vision plus exacte et plus précise de civilisations lointaines et mystérieuses. Au XVIIIe Siècle c'était l'Orient asiatique qui plaisait aux peintres. Certains étaient allés jusqu'à Constantinople, et y avaient séjourné pendant de nombreuses années : à côté du Génevois Liotard, il y avait eu Van Mour, qui en 1725 avait reçu le titre de « peintre ordinaire du Roi en Levant », le Chevalier de Favray, Hilair, Melling, d'autres encore, dont M. Boppe nous a raconté la curieuse existence dans ses « *Peintres du Bosphore* » (1).

D'ailleurs, en France, au XVIIIe Siècle, la Turquie était à la mode, tout comme la Chine ; les Goncourt la considéraient comme « une des provinces du rococo ». L'Ambassade persane de 1714 et l'Ambassade turque de 1721 avaient ébloui les contemporains ; Parrocel avait fait de nombreux dessins du brillant cortège du 21 mars 1721. Vingt-et-un ans après, en 1742, ce fut Cochin qui fut chargé de perpétuer le souvenir des cérémonies aux-

(1) 1 vol. chez Hachette, 1911.

quelles donna lieu l'Ambassade turque de Saïd Effendi. Au Salon de la même année, Aved avait exposé le portrait de Saïd ; La Tour avait été chargé, lui aussi, de fixer son image en un pastel — malheureusement perdu —.

Ces ambassades avaient produit de l'impression et « précipité par de brusques élans l'attention des Français vers les choses d'Orient » (1). Elles avaient contribué à développer le goût des « turqueries ». Lancret, Carle Vanloo, Huet, Coypel peignent volontiers leurs modèles vêtus à la mode orientale ; Aved est en quelque sorte le portraitiste officiel de celles qui désirent être représentées « selon le costume des Turques ». Mais est-il besoin d'ajouter que les tableaux du XVIIIe Siècle qui évoquent des scènes d'Orient ne montrent qu'un Orient de fantaisie accommodé au goût de l'époque ? Le *Turc amoureux* de Lancret, du Musée des Arts décoratifs, est-il autre chose qu'une aimable transposition d'une « fête galante » ?

Plus tard, au début du XIXe Siècle, lorsque le genre historique devient à la mode, les essais de reconstitution sont tout aussi artificiels ; ce sont des œuvres essentiellement imaginatives que les *Pestiférés de Jaffa* ou les *Massacres de Scio*. Il est assez significatif cependant de voir un Gros et un Delacroix invinciblement attirés par les spectacles et les scènes d'Orient. Eugène Delacroix est d'autant plus entraîné par le philhellénisme qu'un des poètes qu'il admire le plus, lord Byron, s'en est fait le champion. Les esquisses ne manquent pas, qui prouvent le goût du jeune Delacroix pour les choses de l'Orient. En 1822, c'est une aquarelle, *Grec en embuscade*, et un épisode de guerre entre Turcs et Grecs ; en 1823 il peint deux Orientaux en costume, puis deux toiles représentant des officiers grecs, et une aquarelle,

(1) P. Martino. *L'Orient dans la littérature française au XVIIe et au XVIIIe siècle*. Paris, 1906, p. 95 et suiv.

un Grec blessé (1). En même temps qu'il travaille, comme un forcené, aux *Massacres de Scio*, les idées assaillent son esprit ; le 12 avril 1824, il écrit dans son *Journal*, « il faut faire une grande esquisse de *Botzaris* : les Turcs épouvantés et surpris se précipitent les uns sur les autres ». On le voit, l'Orient n'est pour lui qu'un prétexte à traduire un sentiment dramatique d'une intensité et d'une force toutes nouvelles. Dans la *Mort de Sardanapale*, il songe moins à l'évocation de l'Orient historique ou de types ethniques restés immuables à travers le temps, qu'à la beauté des corps féminins qui sont le centre chromatique du tableau Ne cherchons dans cette œuvre rien qui exprime le charme et l'originalité de pays ou de races exotiques.

*
* *

Aussi bien le voyage au Maroc fut-il pour Delacroix l'occasion de fixer ses aspirations et de leur donner une forme vivante. Il joua dans sa vie le rôle que le voyage en Italie avait joué dans l'existence de tant d'autres artistes ; désormais les scènes d'Orient abonderont dans l'œuvre de celui que Raymond Escholier a appelé le « premier pèlerin du Moghreb » (2).

A la fin de décembre 1831, le peintre écrit à Villot qu'il sera probablement parti pour le Maroc, la semaine suivante. « Ne riez pas trop, ajoute-t-il, c'est très vrai ». C'était la créatrice du rôle de Doña Sol, Mlle Mars, qui

(1) Cf. Robaut et Chesneau : *L'Œuvre complète d'Eugène Delacroix* Paris, 1885.

(2) Raymond Escholier. *Delacroix, peintre, graveur, écrivain*, 3 vol. Paris, 1926-1928. (Collection *la Vie et l'Art romantiques*). Deux volumes ont déjà été publiés de cette œuvre fondamentale dont nous avons eu l'occasion de dire toute l'importance. (Cf. *Le Correspondant* du 20 novembre 1927).

l'avait recommandé à son adorateur, le comte Charles de Mornay, chargé d'une mission diplomatique auprès du Sultan du Maroc, mission dont il est facile de deviner l'importance au lendemain de la prise d'Alger.

Sur ce voyage au pays de Mulay Abd-er-Rhaman, les lettres à Pierret, publiées dans le recueil de Burty, et les pages où l'artiste a noté ses impressions, nous renseignent de la meilleure façon. Les albums de Chantilly et du Musée du Louvre sont remplis d'indications précieuses et de souvenirs vivants (1).

S'étant embarqué à Toulon le 10 janvier 1832, Delacroix arrive le 24 en vue de Tanger, et la première impression est d'étonnement, d'émerveillement ; il se croit dans un autre monde ; il est « tout étourdi » de ce qu'il voit. Le peuple au milieu duquel il est transporté est « le peuple le plus étrange ». « Il faudrait avoir vingt bras, écrit-il le 25 janvier, et quarante-huit heures pour donner une idée de tout cela. Les Juives sont admirables. Je crains qu'il soit difficile d'en faire autre chose que de les peindre ; ce sont des perles d'Eden. Notre réception a été des plus brillantes pour le lieu. On nous a régalés d'une musique militaire des plus bizarres. Je suis en ce moment comme un homme qui rêve... »

Il est avide de peindre tout ce qu'il voit ; et cette population, cette ville, cette architecture, si différentes de celles auxquelles ses yeux sont habitués, le remplissent d'admiration. Le malheur est qu'il peut difficilement faire poser les indigènes, hommes ou femmes. M. Delaporte, le Consul de France, tente bien de réunir au Consulat de notables Musulmans ; Delacroix peut noter

(1) M. Jean Guiffrey a publié, dans une très belle édition, l'album du Musée de Chantilly, sous le titre suivant : *Le voyage de Eugène Delacroix au Maroc*, fac-similé de l'album du Château de Chantilly, (soixante-six pages d'aquarelles, dessins, croquis et notes du Maître). Introduction et description par Jean Guiffrey, Paris, 1913.

quelques traits, quelques attitudes ; mais ce ne sont que des indications, des esquisses très rapides. Les Juives sont les seules qui ne soient pas rebelles à la pose ; et c'est surtout d'après les modèles israélites qu'il dessine de nombreuses pages de l'album du Musée de Chantilly.

Le séjour à Tanger dura plusieurs semaines, la réponse du Sultan à M. de Mornay s'étant fait attendre jusqu'à la fin du mois de février. Pendant ces quatre ou cinq semaines, Delacroix travaille à de nombreuses aquarelles ; dans ses notations rapides, le procédé de la peinture à l'eau lui est précieux ; il en use abondamment et il lui arrive souvent de relever la monotonie d'un dessin par quelques tons légers d'aquarelle.

Les lettres qu'il écrit alors à Pierret sont remplies d'impressions spontanées, souvent amusantes. Il fait dans les environs de Tanger des promenades à cheval qui lui procurent un plaisir infini ; il a « des moments de paresse délicieuse dans un jardin aux portes de la ville, sous des profusions d'orangers en fleurs et couverts de fruits ». Bien qu'en présence de cette nature vigoureuse il éprouve des sensations « semblables à celles de son enfance », il s'avoue incapable de rendre le pays et la civilisation d'Islam tels qu'il les voit : « tout ce que je pourrai faire ne sera que bien peu de chose en comparaison de ce qu'il y a à faire ici ; quelquefois les bras me tombent et je suis certain de n'en rapporter qu'une ombre » (1). Aussi n'a-t-il pas la même fièvre de travail qu'à Paris ; il lui arrive de se laisser vivre ; il trouve même quelques distractions ; il en cite une : « un petit amour sentimental qu'il file avec une très jolie et décente petite Anglaise » (lettre du 29 février).

Chose curieuse, il n'a pas l'impression qu'il retirera des semaines passées en Afrique du Nord un grand profit pour l'avenir. « Je suis sûr que la quantité assez nota-

(1) Eugène Delacroix, *Lettres*, p. 121.

ble de renseignements que je rapporterai d'ici ne me servira que médiocrement. Loin du pays où je les trouve, ce sera comme des arbres arrachés de leur sol natal ; mon esprit oubliera ces impressions et je dédaignerai de rendre imparfaitement et froidement le sublime vivant et frappant qui court ici dans les rues et vous assassine de la réalité » (1). Nous verrons au contraire que ces souvenirs hanteront continuellement son esprit, et que pendant de nombreuses années, les impressions africaines nourriront son inspiration. Il a d'ailleurs jugé la nature des habitants du Maroc en peintre ; il les a vus peut-être plus beaux et plus dignes qu'ils ne sont en réalité. En un passage de la lettre qu'il adresse à Pierret le 29 février, il indique les souvenirs classiques qui lui viennent à l'esprit lorsqu'il contemple des groupes d'indigènes marocains : « imagine, dit-il, ce que c'est que de voir couchés au soleil, se promenant dans les rues, raccommodant des savates, des personnages consulaires, des Catons, des Brutus, auxquels il ne manque même pas l'air dédaigneux que devaient avoir les maître du monde ; ces gens-ci ne possèdent qu'une couverture dans laquelle ils marchent, dorment et sont enterrés, et ils ont l'air aussi satisfaits que Cicéron devait l'être de la chaise curule. *L'antique n'a rien de plus beau...* Tout cela en blanc comme les Sénateurs de Rome et les Panathénées d'Athènes ».

L'allure de ces « Mores » évoque donc, à ses yeux, la civilisation romaine. Fromentin aura des impressions analogues, et on comprend dès lors que pour beaucoup d'artistes, au XIXe et au XXe Siècles, le voyage en Afrique du Nord ait remplacé le voyage d'Italie.

Delacroix est intéressé au même degré par le pittoresque des costumes et des harnachements, par la vivacité et le nerf des chevaux. Certains de ses dessins nous montrent avec quelle précision il étudiait le détail des vêtements. Pendant le voyage de Tanger à Meknès qui dure dix jours, du 5 au 15 mars, il a tout le temps de s'énivrer de ce pittoresque, et à son arrivée à Meknès, il est ébloui par la magnifique couleur du spectacle (1) « Le pacha de Meknez et le chef du Mischoar étaient venus à notre rencontre, écrit-il. Rencontré le porteur de paroles de l'Empereur, mulâtre affreux à traits mesquins ; très beau burnous blanc bonnet pointu sans turban, pantoufles jaunes et éperons dorés ; ceinture violette brodée d'or, porte-cartouches très brodé, la bride du cheval violet et or. Très beau coup d'œil en regardant derrière nous cette quantité de figures bigarrées et noires ».

(1) Delacroix, *Lettres*, p. 123.

Les incidents qui avaient marqué cette chevauchée de dix jours ne devaient être que bien peu de chose auprès de la réception du Sultan dans la capitale. Aux membres de la mission on fit d'abord faire le tour de la ville, afin de leur donner une idée de son importance. « L'Empereur avait ordonné à tout le monde de s'amuser et d'aller nous faire fête sous les peines les plus sévères, de sorte que la foule et le désordre étaient extrêmes ». « Nous avions la musique en tête et plus de vingt drapeaux portés par des hommes à cheval ; elle consiste dans des espèces de musettes et de tambours pendus au cou du cavalier, sur lequel il frappe alternativement et de chaque côté avec un bâton et une petite baguette. Cela fait un vacarme extrêmement étourdissant qui se mêle aux décharges de la cavalerie et de l'infanterie et des plus enragés qui perçaient autour de nous pour nous tirer à la figure. Ce triomphe dura depuis le matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi » (2).

Tant de sensations violentes, pour neuves et inattendues

(1) *Journal*, I, 168.
(2) Delacroix, *Lettres*, 124.

qu'elles fussent, finissaient malgré tout par s'émousser ; « lorsque le pittoresque crève tellement les yeux à chaque pas, on finit par y être insensible ». A tel point qu'au bout de deux mois il commence à se fatiguer de ces spectacles trop riches en couleur. « Il s'agit maintenant, écrit-il le 23 mars, de ne pas pourrir trop longtemps en Afrique ». Il accepte avec joie l'idée de quitter bientôt Meknès pour Tanger et pour la France. Ce qui lui est au fond le plus désagréable, c'est de ne pouvoir peindre et dessiner comme il voudrait. Faire un tableau est une entreprise presque impossible à réaliser : « Je suis escorté, toutes les fois que je sors, d'une bande énorme de curieux qui ne m'épargnent pas les injures de chien, d'infidèle, qui se poussent pour s'approcher et me faire une grimace de mépris sous le nez. Vous ne sauriez imaginer quelle démangeaison on se sent de se mettre en colère et il faut toute l'envie que j'ai de voir pour m'exposer à ces gueuseries. J'ai passé la plupart du temps ici dans un ennui extrême, à cause qu'il m'était impossible de dessiner ostensiblement d'après nature même une masure. Même de monter sur la terrasse, vous expose à des pierres et à des coups de fusil ».

De retour à Tanger, après un voyage de sept jours 5-12 avril), il retrouve encore cette impression de nature antique qui l'a frappé lors de son premier séjour ; la simplicité des mœurs islamiques le séduit à nouveau (1). Cette fois-ci, d'ailleurs, il ne reste que peu de temps à Tanger ; fatigué d'attendre une réponse du Sultan qui ne venait jamais, le Comte de Mornay décide de lever l'ancre et part pour l'Espagne. A Cadix et à Séville, Delacroix a la sensation d'être encore en Orient : « J'ai retrouvé en Espagne, écrit-il à Pierret le 5 juin, tout ce que j'avais laissé chez les Maures ». Il a à peine le temps d'étudier cette nature et cette civilisation admirables ; mais il vit intensément par la pensée, en ces quelques jours « vingt fois plus qu'en quelques mois à Paris ».

(1) Cf. *Journal*, I, 184-185.

Bientôt le Comte de Mornay est prévenu que le Sultan du Maroc est enfin décidé à lui donner la réponse vainement attendue pendant plusieurs semaines. C'est alors le retour à Tanger, où pendant une dizaine de jours Delacroix prend encore fiévreusement des notes pour des tableaux, ébauche des dessins, des aquarelles : documents qui n'auront d'intérêt que pour lui, et serviront simplement à fixer ses souvenirs, lorsqu'il voudra, plus tard, évoquer ses impressions africaines.

Le 18 juin il est à Oran, la mission touche terre à peine : Delacroix a juste le temps d'indiquer les lignes générales du paysage (1). Cette vue d'Oran est l'avant-dernier dessin de cet album ; le dernier, daté du 25 juin, est une « vue d'Alger », remarquable par sa sobriété, quelques carrés figurant les maisons, et l'essentiel de cette page étant la majesté des collines qui dominent la baie (2).

A Alger, Delacroix passa trois jours qui furent très remplis ; les croquis qu'il fit alors sont parmi ses plus curieux et ses plus vivants. Dans un article de la revue *l'Art* (1883, 1er trimestre, p. 73), Ch. Courneault a précisé quelques-uns des souvenirs du peintre dont il était l'ami. D'après lui, le grand désir de Delacroix était de visiter un harem ; et ce qui avait été impossible au Maroc lui semblait plus réalisable à Alger, placée depuis deux ans sous la domination française. On s'adressa à Poirel, l'ingénieur en chef du port et celui-ci fit ses efforts pour

(1) On trouve le souvenir de ce séjour à Oran qui dura quelques heures dans des œuvres postérieures : une toile, datée de 1835, qui porte le titre : *Arabes d'Oran* (Catalogue Robaut, nos 611-12) et une eau-forte de 1834, qui porte le même titre.

(2) L'album de M. Moreau-Nélaton (aujourd'hui au Louvre) et celui du Louvre contiennent d'autres notes, prises à Alger. Une vue d'Alger (dessin rehaussé d'aquarelle de l'album Moreau-Nélaton), est particulièrement intéressante.

répondre au vœu de Delacroix ; il se trouva qu'un de ses employés, un ancien Corsaire, accepta de laisser l'artiste pénétrer dans son harem. Poirel affirma plus tard à Courneault que celui-ci était comme enivré du spectacle qu'il avait sous les yeux. « De temps en temps il s'écriait : « c'est beau ! c'est comme au temps d'Homère ! La femme dans le gynécée s'occupant de ses enfants et brodant de merveilleux tissus. C'est la femme comme je la comprends ! » Cette fois encore c'est l'antiquité qui revit devant lui, et il se nourrit de souvenirs classiques. L'impression fut certainement profonde, et lorsque plus tard il voudra peindre le gynécée d'Islam, il créera un pur chef-d'œuvre : *les Femmes d'Alger*, du Musée du Louvre.

Delacroix quitta Alger pour Toulon le 28 juin ; il arriva en France le 5 juillet, pour y être traité « comme un prisonnier et un Africain » et y subir la quarantaine qui était devenue obligatoire, par crainte du choléra ; il ne fut de retour à Paris qu'à la fin de juillet. Son voyage en Afrique du Nord avait duré environ cinq mois, et il en rapportait des carnets bourrés de documents de toute nature. Ses plus vivants souvenirs, il avait voulu les fixer en un album de dix-huit aquarelles, et il l'avait offert au comte Charles de Mornay ; malheureusement, après la mort de celui-ci, on vendit chacune d'entre elles au plus offrant, et il n'y en a qu'un petit nombre qui soient conservées au Musée du Louvre.

Dessins, croquis, aquarelles, ce sont évidemment les œuvres par lesquelles Delacroix a le mieux rendu les principaux aspects de la nature et des mœurs africaines. Ce sont celles où il a vu le Maroc, sans préoccupations littéraires, où il a pu, comme le dit Baudelaire (1), « étudier l'homme et la femme dans l'indépendance et l'originalité natives de leurs mouvements, et comprendre la beauté antique par l'aspect d'une race pure de toute mésalliance et ornée de sa santé et du libre développement de ses muscles ».

(1) *Curiosités esthétiques*, éd. Conard, p. 104.

Il est très exact en effet que l'idée d'une résurrection de l'antique ne quitte pas Delacroix au cours de son séjour en Afrique mineure ; quand il rentre en France, c'est ce souvenir qui le poursuit : « Les Grecs et les Romains sont là, à ma portée, écrit-il à Jal (1). J'ai bien ri des Grecs de David, à part, bien entendu, sa sublime brosse. Je les connais à présent, les marbres sont la vérité même ; mais il faut y savoir lire, et nos pauvres modernes n'y ont vu que des hiéroglyphes. Si l'Ecole de peinture persiste à proposer toujours pour sujets aux jeunes nourrissons des Muses la famille de Priam et d'Atrée, je suis convaincu et vous serez de mon avis, qu'il vaudrait infiniment davantage être envoyé comme mousse en Barbarie, sur le premier vaisseau, que de fatiguer plus longtemps la terre classique de Rome. *Rome n'est plus dans Rome* ».

Ce n'est pas seulement le pittoresque qui a frappé son esprit, c'est la dignité des « personnages consulaires ». Dans ces impressions africaines, toutes les influences qu'il avait subies jusqu'alors trouvèrent le meilleur aliment ; elles se développèrent selon un rythme nouveau ; et peut-être le sentiment décoratif qui se manifestera désormais dans certaines de ses grandes œuvres vint-il justement de cette brusque révélation qu'il avait eue, au Maroc, de la majesté antique.

*
* *

Parmi les aquarelles du Musée du Louvre, une des plus curieuses est certainement celle qui réunit plusieurs femmes juives et deux membres de la mission. Les visages sont à peine esquissés ; ce qui a intéressé le peintre, c'est

(1) Lettre citée par Jean Guiffrey, *op. citat.*., p. 43.

la beauté des costumes, et un certain hiératisme dans l'attitude. Il y a là une des plus heureuses notations de Delacroix, une des plus directes. On n'y trouve aucun prisme déformant ; on est frappé de l'exactitude des tons et des attitudes.

Les femmes d'Alger avaient laissé dans son esprit un souvenir profond. Revenons à ce qu'en dit Courneault d'après Poirel et Delacroix lui-même : « Elles savent relever leur beauté par des riches étoffes de soie et de velours, brodées en or. Leur teint est remarquablement blanc ; si leurs cheveux sont blonds, elles les rendent noirs par quelque teinture, et ceux qui ont déjà cette nuance sont colorés chaudement par une préparation de henné. Des fleurs naturelles, roses et jasmin, accompagnent ordinairement leur élégante chevelure. Lorsque après avoir traversé quelque couloir obscur, on pénètre dans la partie de la maison qui leur est réservée, l'œil est vraiment ébloui par la vive lumière, par les frais visages des femmes et des enfants, apparaissant tout à coup au milieu de cet amas de soie et d'or. Il y a là, pour un peintre, un moment de fascination et d'étrange bonheur ».

Voilà qui explique le soin avec lequel Delacroix a préparé le tableau qui devait résumer ces impressions : *les Femmes d'Alger* du Musée du Louvre. C'est un thème qui l'a passionné. De 1833 datent plusieurs esquisses qui sont comme les premiers états de cette œuvre célèbre. Dans le catalogue Robaut, on trouve au n° 479 l'indication d'un dessin à la plume : « femmes d'Alger » ; au n° 480 une aquarelle dont l'ordonnance se rapproche de celle de la toile du Louvre ; et ce même Musée conserve un pastel charmant représentant une femme d'Alger assise avec nonchalance.

La toile fut exposée au Salon, en 1834, la même année que la *Bataille de Nancy*. La différence de ces deux œuvres montre assez, du reste, à quel point Delacroix sait et veut varier ses sources d'inspiration ; une évocation historique à côté d'une œuvre de pure observation ; l'une était aux antipodes de l'autre. Or, *les Femmes d'Alger* devaient vraiment produire sur le public une forte impression ; on était loin de l'Orient de fantaisie des *Massacres de Scio ;* c'était la première fois que l'on représentait une scène orientale d'après des documents précis. En 1831, Decamps avait déjà exposé *la Patrouille turque*, après un séjour de trois ans en Asie Mineure ; mais sa vision était assez différente de celle de Delacroix, et tendait surtout à rendre la chaleur des tons, les contrastes violents d'ombre et de lumière. L'interprétation de Decamps, tout en étant plus « vraie » que celle des rares peintres qui s'étaient jusqu'alors intéressés à l'Orient, l'était tout de même moins que celle de Delacroix.

Les contemporains, même les plus prévenus à l'endroit de l'auteur des *Massacres de Scio*, comprirent qu'il parlait une langue nouvelle. « Morceau capital », s'écria Gustave Planche dans la *Revue des deux Mondes* (1) ; « il n'intéresse que par la peinture, et n'a rien à faire avec la niaiserie littéraire des badauds ou la sentimentalité des femmes frivoles ». Planche, qui fait de nombreuses restrictions sur la *Bataille de Nancy*, la *Rue de Méquinez*, les *Massacres* ou le *Sardanapale*, est entièrement conquis par une œuvre comme les *Femmes d'Alger*, qui réalise merveilleusement les desseins et la volonté du peintre. Il se laisse aller à sa joie sans y apporter les mêmes tempéraments que le critique de l'*Artiste* (2), qui relève des fautes de dessin et de modelé, tout en insistant du reste sur « la grâce des attitudes », « ce quelque chose d'enfantin et d'abandonné qui convient aux habitudes molles et languissantes de l'Orient ». Planche note avant tout les grandes qualités techniques ; « c'est de la peinture et rien de plus ; de la peinture franche, vigoureuse, vivement

(1) G. Planche, *Etudes sur l'école française*, I, 247 (Salon de 1834).
(2) Cf. *l'Artiste*, tome VII, 1834, p. 85.

accentuée, une hardiesse toute vénitienne, et qui pourtant n'a rien à rendre aux maîtres qu'elle rappelle ». L'impression d'ensemble est profonde ; « les figures et le fond du tableau sont d'une richesse et d'une harmonie prodigieuses ».

Voilà deux témoignages qui montrent clairement l'intérêt que suscita la toile où se résumaient les impressions africaines de Delacroix. On se passionna moins pour la vérité du « rendu » que pour la beauté des couleurs. D'ailleurs même dans une œuvre aussi proche de la réalité (le souvenir de la visite du harem était encore très précis dans l'esprit de l'artiste qui eut toujours, on le sait, une remarquable mémoire visuelle), la part d'interprétation personnelle était assez grande. A des femmes arabes, d'une complexion morale si différente de celle des Européennes, il donne un peu de nos sentiments et de notre mentalité ; c'est la part de l'imagination ; on y retrouve, très atténuée c'est vrai, l'atmosphère de mélancolie qui baigne la plupart des tableaux de Delacroix. Baudelaire le dit justement : « Ce petit poème d'intérieur, plein de repos et de silence, encombré de riches étoffes et de brimborions de toilette, exhale je ne sais quel haut parfum de mauvais lieu, qui nous guide assez vite vers les limbes insondés de la tristesse » (1).

Mais faisons abstraction de ce côté romantique ; il faut bien reconnaître que jamais on n'a jusqu'alors étudié l'Orient aussi directement ; le milieu, les costumes, les attitudes sont analysés par un peintre qui en a saisi le caractère original ; même au milieu des œuvres « orientalistes » du XXe Siècle, qui contiennent tant de notes d'une justesse et d'une exactitude admirables, les *Femmes d'Alger* gardent un bel accent de vérité ; Gustave Planche est intéressé « par la peinture réduite à ses seules ressources, sans le secours d'un sujet qui s'interprète de

(1) *Curiosités esthétiques*, p. 120.

mille façons » — et c'est là une remarque très juste — ; mais il aurait pu ajouter qu'il y avait dans ce tableau un autre élément de nouveauté : la révélation d'un Orient véritable, qui se substituait à celui qu'avait imaginé jusqu'alors la fantaisie des peintres.

Les souvenirs d'Alger restèrent chers à Delacroix et il prit plaisir à les faire revivre. De 1838 datent deux lithographies représentant l'une, une *Juive d'Alger*, l'autre une *vue d'Alger* (1). Plus tard, en 1847, c'est une toile où il peint une juive d'Alger à sa toilette, et qui rappelle, nous dit Robaud, la couleur des *Femmes d'Alger* (2). Puis, deux ans après, il reprend le même thème, et travaille au tableau que conserve aujourd'hui le Musée de Montpellier. En cette même année, 1849, il traite un sujet analogue dans un pastel, qui, d'après Robaut, était « lourd d'exécution », avec « des physionomies insignifiantes et sans accent » (3).

Il est donc bien vrai que le gynécée d'Islam reste parmi ses impressions africaines les plus fortes. Dans la toile du Musée de Montpellier, il a imaginé des contrastes lumineux qui sont loin d'avoir la même résonance que dans le tableau du Louvre ; l'attitude des trois femmes est à peu près identique, mais le bras droit de la négresse est entièrement levé pour soutenir le rideau, et ainsi la lumière filtre dans la pièce d'une façon différente ; au Louvre elle vient presque de face et éclaire vivement les quatre personnages : à Montpellier elle va de droite à gauche, laissant la négresse dans l'ombre, se répartissant graduellement du premier plan jusque vers le fond, qui est dans les notes sombres. Cette orientation de la lumière, et ces variations dans son intensité caractérisent le tableau de Montpellier, « curieux à considérer, disait la

(1) *Catalogue Robaut*, p. 183, n°s 684-685.
(2) *Ibid.*, p. 268, n° 1016.
(3) *Ibid.*, p. 286 n° 1078.

Revue des deux Mondes, comme un visage ami dont on étudie les changements après une longue absence » (1).

D'une manière générale il arrive très fréquemment que Delacroix puise dans ses carnets de croquis marocains. Jusqu'à la fin de sa vie, l'Orient africain reste au centre de ses préoccupations esthétiques ; il aura dans son œuvre la même place que l'Orient asiatique dans l'œuvre de Decamps. Ces deux peintres ont, d'ailleurs, de ce monde si nouveau une conception différente. Decamps voit souvent ses personnages au repos, participant à des scènes éclairées par un soleil intense, qui donne aux choses un éclat brutal, Delacroix, au contraire, garde le souvenir d'une population animée, vivante ; c'est avec lui que commence cette série de « fantasias » qui finira, à la longue, par devenir fatigante en sa monotonie ; mais les premières frappèrent par leur sens du mouvement et l'énergie de leurs tons. Celle qui est peut-être la plus étonnante de vivacité fit partie de l'album de Charles de Mornay ; c'est une aquarelle qui appartient aujourd'hui au Musée du Louvre et représente plusieurs cavaliers placés presque sur la même ligne, lancés à toute allure devant les portes et les murailles de Meknès, et galopant au milieu de la poussière : spectacle qui s'était offert à ses yeux, à son arrivée dans cette ville : « notre entrée à Méquinez a été d'une beauté extrême, écrivait-il à Pierret le 16 mars 1832 (2), et c'est un plaisir qu'on peut fort bien souhaiter de n'éprouver qu'une fois dans la vie. Tout ce qui nous est arrivé ce jour-là n'était que le complément de ce à quoi nous avait préparé la route. A chaque instant on rencontrait de nouvelles tribus armées qui faisaient une dépense de poudre effroyable pour fêter notre arrivée. De temps en temps, nous entendions quelques balles oubliées qui sifflaient au milieu de la réjouissance ».

(1) *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1849 (article de De Lagenerais)

(2) *Lettres*, p. 124.

Une des plus anciennes « fantasias » de Delacroix est celle du Musée de Montpellier, datée de 1832 ; elle est le type même de ces folles chevauchées, telles qu'elles plurent à Delacroix, à Fromentin, et à tant d'artistes après eux. Ce thème est de ceux qui peuvent porter à des développements brillants ; mais à force de le traiter on finit par perdre tout contact avec la réalité ; le sujet ne garde plus la saveur originale ; on tombe rapidement dans la formule creuse, dans l'anedocte banale. Je ne veux pas dire cependant que cela ait été le cas de Delacroix ; chez lui on sent toujours un accent et une vigueur qui font que rien de ce qu'il peint n'est indifférent.

*
* *

Reconnaissons malgré tout qu'avec le temps les souvenir du séjour au Maroc perdent de leur force et de leur acuité ; le peintre se fie volontiers à son imagination ; que ce soient des cavaliers arabes, des embuscades, un Arabe à l'affût, un lion déchirant la poitrine d'un Arabe, un cavalier indigène attaqué par un lion, il ne faut voir dans ces toiles que des études de mouvements violents, où l'on ne saisit presque rien de spécifiquement africain. La fougue de son esprit s'applique à ces sujets, un peu par habitude, et fatalement il les traite sans grand souci de la « couleur locale » ; une charge de cavaliers arabes ne diffère pas essentiellement de toute autre mêlée brutale. Considérons, à ce point de vue, un des derniers tableaux qu'il ait peints, *la perception de l'impôt arabe* (1) (n'est-il pas significatif du reste que le sujet en soit encore africain ?) ; les costumes seuls nous avertissent qu'il s'agit d'un épisode oriental ; ce qui a intéressé particulièrement le peintre, c'est l'âpreté de la lutte elle-même ; il

(1) Ce tableau date de 1863. Il fut exposé en 1878 au pavillon de Flore, sous le titre : *Combat d'Arabes*.

lui a donné un cadre sauvage, pour en accentuer le sentiment dramatique ; les étoffes arabes lui ont semblé de tons plus éclatants que n'importe quelles autres, et il en a paré les personnages qui prenaient part à la dernière bataille qu'il ait composée. A vrai dire, dans cet amour des sujets orientaux ou africains, il faut bien noter, avant tout, le plaisir que le peintre éprouve à camper heureusement des scènes pittoresques, se déroulant dans un décor saisissant, rehaussé par l'éclat des costumes : conception qui sent terriblement son romantique.

Pourtant certains souvenirs restèrent très précis dans son esprit, appuyés qu'ils étaient sur les notes détaillées de ses carnets et de ses albums ; les toiles où il les évoqua ont gardé un accent de vérité, une belle fraîcheur de sensations ; c'est en 1837 *le chef marocain visitant une tribu*, puis en 1838 *les Convulsionnaires de Tanger* et *l'Arabe au tombeau ;* en 1839, il exposa la *Noce juive au Maroc*, et quelques années auparavant, en 1836, il avait indiqué dans une aquarelle assez vivante (1) l'essentiel de ce qui devait donner plus tard tant d'éclat au tableau du Musée de Tours : *Musiciens et bouffons arabes* (1848).

Le caïd arrivant dans une tribu qui lui offre l'hospitalité, (Musée de Nantes), est entouré d'enfants, d'hommes et de femmes aux attitudes les plus variées : attitudes que Delacroix a voulu rendre expressives ; certaines d'entre elles ont une majesté romaine ; la femme qui s'avance portant un vase, a une allure pleine de dignité ; c'est en des gestes pareils que Delacroix retrouvait la noblesse des mouvements antiques ; en les observant et en les peignant, l'artiste fait revivre certains traits de la civilisation classique. Malheureusement, en dépit de la vivacité étincelante des blancs, les couleurs ont perdu de leur charme ; le bitume a reparu en bien des endroits ;

(1) Catalogue Robaut, n° 630.

et cela explique que, malgré son intérêt, cette toile souffre, au Musée de Nantes, du voisinage de l'image incomparable de Madame de Senones, où Ingres se montra le digne émule des grands portraitistes de la Renaissance italienne.

Les convulsionnaires de Tanger (1838) (1) ont un côté plus littéraire, moins strictement pictural que le *Caïd marocain.* Scène de violence qui a passionné le peintre par son aspect diabolique. « Ces fanatiques, disait le livret, portent le nom d'Yssaouïs, de celui de Ben Yssa, leur fondateur. A de certaines époques, ils se réunissent hors des villes et, s'animant par des prières et par des cris frénétiques, ils entrent dans une ivresse véritable ; et répandus ensuite dans les rues, ils se livrent à mille contorsions et souvent à des actes dangereux ». Cette fois l'imagination sert admirablement les souvenirs et corse ce spectacle d'horreur, un des plus brutaux qu'ait peints Delacroix. La toile plut à Théophile Gautier, justement à cause de « l'incroyable turbulence de mouvement », de cette « férocité de brosse que personne n'a jamais dépassée ». Au milieu de toutes ses critiques, Gustave Planche lui-même (2) ne méconnut point « l'énergie qui anime tous les acteurs de cette scène ». Ces rites des sectes islamiques ont permis à Delacroix de faire mouvoir des masses tumultueuses ; et lorsqu'il reprendra ce sujet plus tard, en 1857, il insistera davantage encore sur son côté violent, sanguinaire, féroce.

Il a eu aussi parfois le sens de la calme atmosphère qui enveloppe la vie arabe. Son *Arabe au tombeau* (1838) en est la preuve, ainsi que le *Cavalier marocain au repos* du Musée de Bordeaux (1845) ; celui-ci est simplement la

(1) Le tableau est aujourd'hui en Amérique, et appartient à M. James Hill, à Saint-Paul. Delacroix y développa les notations fixées dans une aquarelle de l'album Mornay qui appartient aujourd'hui à la collection du baron Vitta. (Cf. R. Escholier, *op. citat.*, II, p. 73).

(2) G. Planche. *Etudes sur l'école française*, II, 109.

Sur cette fête ruisselle une lumière très vive, qui apparut, en 1841, comme une chose nouvelle. On y vit alors et on y voit encore aujourd'hui l'élément essentiel du tableau. L'*Artiste* (1), dans son compte rendu, citait l'exemple d'un vieux peintre, qui, « nourri dans les préjugés les plus étroits et les plus invincibles, confessait que c'était une chose merveilleuse que la façon dont l'air et le jour pénétraient dans cette petite toile ». C'était donc à l'Orient que le peintre semblait devoir ce sentiment des contrastes lumineux analysés avec une entente très subtile de l'éclat plus ou moins atténué des tons : « les ombres très reflétées, écrivait-il lui-même ; blanc dans les ombres ». On comprend, par cet exemple, l'influence qu'a exercée sur lui le séjour au Maroc, les réminiscences d'effets lumineux vibrants étant à la base de ses conceptions chromatiques qui contenaient en germe, on le sait, les riches innovations de la seconde moitié du dix-neuvième siècle.

C'est encore un souvenir précis qui s'évoque dans l'aquarelle, peinte en 1836, et représentant des musiciens arabes groupés sur un fond de paysage sévère. A ce souvenir il ne donna sa forme définitive que douze ans après, en 1848, dans le tableau du Musée de Tours, *Musiciens et bouffons arabes*. La composition est la même que dans l'aquarelle ; le peintre a surtout insisté sur les dominantes colorées, les verts de toutes nuances du fond (en particulier les verts sombres) contrastant énergiquement avec les tons sonores du premier plan, ceux des vêtements des personnages. C'est par la sonorité des tons en effet que vit cette œuvre. Il ne faut pas chercher grand caractère dans les physionomies ni dans les attitudes, bien que les contemporains aient été impressionnés par les gestes des acteurs. Théophile Gautier en particulier estime qu'aucun de ceux-ci n'a une attitude

(1) *L'Artiste*, 1841, tome II, p. 367.

européenne ; et il insiste, beaucoup plus que nous ne le ferions aujourd'hui, sur la nouveauté de ces mimiques. Il est certain, comme il le prétend, que « les musulmans, Arabes, Turcs, Asiastiques, ont des mouvements sans rapports avec les nôtres » ; au cours d'un voyage qu'il avait fait en Algérie, en 1845 (1), Gautier avait remarqué cette originalité d'attitudes qui frappe tous les voyageurs. « L'habitude de vivre dans des vêtements amples et libres, de s'accroupir ou de se coucher partout où le caprice leur en prend, de quitter et de reprendre leur chaussure, de se courber pour la prière ou l'ablution, de croiser les jambes sur les divans, de rester des heures entières enroulés par le tuyau de cuir du narguilé, de monter à cheval presque à genoux avec des étriers larges et courts, leur donne des plis particuliers d'articulation auxquels notre corps ne peut se soumettre. »

Or, cette vérité dans l'attitude est beaucoup moins frappante dans les *Musiciens arabes* que dans le tableau du Musée de Toulouse : *le Sultan du Maroc entouré de la garde*. Ce fut un des cinq envois faits par Delacroix au Salon de 1845. Il en parle dans son *Journal*, à la date du 22 décembre 1844, sous le titre : « Muley Abder Rhaman, Sultan du Maroc, sortant de son palais, entouré de sa garde, de ses principaux officiers et de ses ministres », sujet qu'il reprit d'ailleurs en 1862, sans y apporter grands changements. La revue est représentée probablement telle qu'il la vit sous les murs de Meknès ; c'est un des souvenirs de « Barbarie » resté en bonne place dans sa mémoire ; il a apporté le plus grand soin à faire revivre ce spectacle où s'harmonisaient la somptuosité des couleurs et la beauté des attitudes. Cette image de l'Orient est une de ses plus vivantes, et, techniquement, une de ses plus hardies : la note du parasol vert sur le fond bleu du ciel est d'une belle audace, d'une audace où le peintre triomphe.

(1) Gautier en fit un deuxième en 1862.

C'est à propos de l'envoi de Delacroix au Salon de 1845 que Baudelaire prononça cet éloge de l'artiste qu'il admirait plus que tous les autres ; il « est décidément le peintre le plus original des temps anciens et des temps modernes. » Partout il retrouve le coloriste incomparable, dans la *Madeleine au désert*, dans les *Dernières paroles de Marc Aurèle présentant le jeune Commode à ses amis*, et surtout dans le *Sultan du Maroc*. Il loue la « science de l'harmonie » qui lui rappelle les noms les plus illustres de la peinture vénitienne. « Véronèse fut-il jamais plus féerique ? Fit-on jamais chanter sur une toile de plus capricieuses mélodies ? Un plus prodigieux accord de tons nouveaux, inconnus, délicats, charmants ?... qu'on cite un tableau de grand coloriste où la couleur ait autant d'esprit que dans celui de M. Delacroix ? » Et Baudelaire termine son éloge par une remarque juste et fine, que comprendront tous ceux qui ont pu étudier l'étrange lumière du Sud algérien ou marocain ; « ce tableau est si harmonieux, malgré la splendeur des tons, qu'il en est gris, gris comme un crépuscule de poussière tremblante sur chaque objet » (1). C'est bien là en effet le gris qui caractérise très souvent l'atmosphère des pays africains.

Delacroix est ainsi le premier à avoir compris que la lumière de ces régions n'a pas l'éclat que lui ont donné tant d'« orientalistes » au XIXe siècle ; on ne lui trouve pas cette intensité que lui prêtait volontiers Decamps. Au XIXe siècle et au XXe, ce sera un des problèmes qui intéresseront particulièrement les peintres d'essayer de traduire la qualité de cette lumière décevante qui, comme le dira Fromentin, « n'éblouit jamais » ; loin de vous aveugler, elle « porte au fond de l'âme je ne sais quelle sérénité », et en en détaillant les nuances, on arrive à cette conclusion : « voici l'avènement et le triomphe des gris ».

(1) Baudelaire. *Curiosités esthétiques*, p. 13.

« Tout est gris, depuis le gris froid des murailles jusqu'aux gris puissants et chauds des terrains et des végétations brûlées ». C'est donc une note nouvelle et précieuse dans son exactitude que Delacroix nous a donnée dans la toile de Toulouse ; il a montré le degré de finesse qu'atteignait sa vision, délivrant par là même l'*orientalisme* de certaines formules qui commençaient déjà à lui donner une allure si factice.

Il a regardé les scènes et les types du Maroc et d'Algérie avec des yeux neufs, peut-on dire, et c'est pourquoi il a atteint souvent une si grande vérité d'accent. A partir de 1832, toute évocation de l'Orient est, chez lui, comme un résidu d'impressions africaines. Celle où il a exprimé son génie avec le plus de puissance n'aurait certainement pas la merveilleuse probité de facture qui la caractérise, si l'artiste n'avait étudié avec exactitude le ciel, les paysages et les habitants de l'Afrique mineure. Ce n'est plus, comme les *Massacres de Scio*, un simple produit de l'imagination ; cette fois l'imagination se met au service de souvenirs précis : souvenirs d'Orient qui nous ont valu la plus belle page épique de Delacroix : *l'entrée des Croisés à Constantinople*.

En 1840, l'artiste en fit une esquisse qui appartient au Musée de Chantilly (1). Deux ans auparavant, à l'époque où il était occupé par la décoration de la Chambre des Députés, il songeait déjà à cette prise de Constantinople ; il écrit à Villot qu'elle lui a été commandée par la Maison du Roi pour la galerie historique de Versailles, qui était une des grandes idées du règne de Louis-Philippe. D'ailleurs M. de Cailleux, le directeur des Musées, lui avait bien conseillé, en lui transmettant la commande, de ne rien faire qui ressemblât trop à ses œuvres précédentes.

(1) Elle fut achetée par le duc d'Aumale à la vente Dauzats. Cf. le *Catalogue Robaut*, p. 191 et F. Gruyer, *Chantilly. Notices des peintures, école française*, 1900, p. 430-32.

Ce qui déplut aux contemporains, ce fut justement ce qu'il y avait de mieux observé dans le tableau : la qualité de la lumière. Le critique de *l'Artiste* (1) n'imaginait pas la lumière d'Orient autrement qu'éclatante et cuivrée ; « pourquoi rompre en visière avec les usages reçus ? disait-il. La mer et les montagnes sont trop bleues ; jamais une teinte aussi crue, aussi monotone n'a dû s'étendre sur les ondes du Bosphore ou sur les rivages de la côte d'Asie, dans cet Orient doré par le soleil, où les accidents de lumière jouent un si grand rôle ». On ne comprit donc pas ce qui faisait l'originalité du tableau, l'atmosphère lourde et grise, cette note si vraie, qui contribuait à accentuer le sentiment dramatique de l'ensemble.

***

L'Orient africain fut donc pour Delacroix une source inépuisable de thèmes picturaux. Son voyage au Maroc et en Algérie reste une date capitale dans l'histoire de notre art. Tout ce qu'il a écrit à cette époque sur la beauté des attitudes des indigènes, sur la grandeur des paysages est d'une vérité frappante. Souvenons-nous de ce qu'il a dit dans une lettre à Pierret ; « Rome n'est plus dans Rome ». Aux spectacles — archéologiques — de la ville italienne, il préfère les spectacles vivants des rues de Meknès, de Tanger ou d'Alger. Il est le premier qui ait montré aux peintres français le chemin du Moghreb de préférence à celui d'Italie. Son exemple sera suivi par un Fromentin, par un Chassériau surtout, qui apportera à l'observation du milieu africain de rares dons de sensibilité nostalgique. Puis, plus tard les thèmes chers à Delacroix seront repris par Dehodencq, qui en fera revivre le côté éclatant.

Mais la belle tradition qu'il a créée perdra peu à peu de sa vigueur ; on arrivera à faire de l'orientalisme à peu

(1) *L'Artiste*, 1841, tome I, p. 288.

de frais, en se servant de quelques recettes et formules bien faciles à exploiter. Comme le dira Castagnary en 1876, on tombera très vite « dans la banalité théâtrale ». Delacroix avait rêvé tout autre chose en peignant *la Noce juive* ou *Mulay Abder Rhaman*. Les impressionnistes le comprendront, et c'est à eux que l'on devra le renouveau de la peinture orientaliste : les notations algériennes de Lebourg et de Renoir auront une richesse et une variété dignes de Delacroix. Mais pendant un certain temps leur enseignement restera sans écho ; c'est seulement au cours de ces trente ou quarante dernières années qu'on en reviendra aux idées fondamentales du grand créateur dont le génie sut enrichir l'art français d'un domaine nouveau. Ce domaine, il n'a été vraiment largement exploité que de nos jours ; mais celui qui l'a découvert en a saisi immédiatement tout l'intérêt et il a su en rendre la beauté avec une grandeur et un éclat qui n'ont pas été dépassés.

Jean ALAZARD.

LA THÉORIE DU DROIT MUSULMAN

(ouçoul el fiqh)

d'après IBN KHALDOUN (*Prolégomènes*, texte arabe, I, pp. 17 sq)

NOTE

On ne manquera pas d'être surpris qu'il ait paru nécessaire de traduire à nouveau ce chapitre des Prolégomènes d'Ibn Khaldoun. L'ouvrage a été déjà traduit en entier par un de nos orientalistes les plus en renom, de Slane. On doit penser que cela suffit, à moins de prétendre qu'il a été mal traduit.

L'observation est juste ; et il serait imprudent de formuler une accusation aussi grave. Mais doit-on s'interdire absolument la recherche du mieux, et ne peut-on pas essayer de traduire plus exactement ? Il ne s'agit d'ailleurs que d'un passage très court des Prolégomènes ; passage particulièrement ardu, parce qu'il roule sur une matière compliquée et en général peu connue.

La théorie du droit musulman est née du dogme lui-même, sans rien emprunter, en dehors du dogme, à ce que nous appelons la morale naturelle. De ce fait, et comme la plupart des sciences dites arabes, ôloum ârabiya, *elle est purement artificielle,* cinâï, *suivant la remarque d'Ibn Khaldoun. Les subtilités s'y multiplient comme à plaisir. C'est un terrain où les distinctions, les restrictions, le général, le particulier, l'absolu, l'explicite, l'ambigu, s'épanouissent dans une floraison redoutable, qui*

déborde sur les champs voisins de la lexicologie, de la grammaire, de la rhétorique, de la logique, etc.

Dans un raccourci substantiel, et avec un sens critique d'autant plus remarquable qu'il est plus rare chez les écrivains musulmans, Ibn Khaldoun s'est attaché à montrer comment cette science s'est constituée, et comment elle s'est développée au point de devenir une des matières les plus importantes de l'enseignement dans le monde islamique. Il l'a fait dans un style et sous une forme dont les défauts ont été souvent signalés, et où sa pensée exacte ne se démêle pas toujours avec une clarté suffisante.

Il n'y a donc pas à s'étonner que son texte soit susceptible d'interprétations divergentes. Il en va de même, ou à peu près, de tous les textes qu'on essaie de transposer d'une langue dans une autre.

Si l'interprétation présentée ici révèle des défaillances, que l'on n'a pas cherchées par esprit de critique, dans une infime partie de l'œuvre de Slane, il est assez gros monsieur pour qu'on lui applique les vers d'Horace : « Je me révolte quand parfois le grand Homère sommeille ; mais dans un ouvrage de longue haleine, on est excusable de s'assoupir un moment. » Ce qu'Horace a dit des poètes peut se dire, encore plus justement, des traducteurs : « La corde ne rend pas toujours le son que la main et la pensée lui demandent ; souvent, pour un son grave, elle renvoie une note aiguë. La flèche n'atteint pas toujours le but que l'archer a visé (1). *» Dans le cas cependant où on jugerait que de Slane n'a aucun besoin de ces circonstances atténuantes, je n'aurais plus qu'à en réclamer le bénéfice pour mon propre compte, sans parler d'Homère.*

(1) Nam neque chorda sonum reddit quem vult manus et mens ;
Poscentique gravem persœpe remittit acutum ;
Nec semper feriet quodcumque minabitur arcus.
....
Indignor quandoque bonus dormitat Homerus :
Verum operi longo fas est obrepere somnum.

De Slane a traduit le titre du chapitre, Ouçoul el fiqh, *par* Bases de la jurisprudence. *On dit aussi quelquefois* origines, sources, *voire même* racines *du droit. Il semble qu'on peut, sans s'écarter du sens de l'expression arabe, appeler cette science la* Théorie du droit. *Les* Ouçoul, *ce sont les principes généraux,* qaouaîd koulliya ; *et, en ce qui concerne le dogme, les savants musulmans ont divisé ces principes en deux catégories :* 1° ouçoul el fiqh, *principes généraux du droit ;* 2° ouçoul eddin, *principes généraux de la croyance religieuse. Dans la première catégorie ils placent non seulement l'étude des sources du droit, mais aussi les méthodes de leur interprétation, abstraction faite de leur application pratique. C'est une science purement théorique et spéculative, tendant à déterminer les divers caractères des actes de l'homme, et ses obligations au regard du dogme. La seconde catégorie n'est autre chose que la théologie,* kalam, *c'est-à-dire l'étude de la connaissance de Dieu, de son existence, de ses attributs, des prophéties, de la vie éternelle, et des doctrines qui s'y rapportent.*

A ces deux catégories, s'oppose le droit proprement dit, fiqh, *c'est-à-dire l'ensemble des règles d'application pratique,* fourouâ, *que l'on tire des principes généraux pour tous les cas d'espèce que peut offrir la vie du croyant responsable,* moukallaf.

J. D. LUCIANI.

Ouvrages arabes indiqués dans les notes :

Bennani. — Gloses d'El Bennani, sur le *Djamâ El Djaouamiâ* de Djalal Eddin El Mahalli, avec notes marginales d'Abderrahman Charbini, 2 v. Le Caire, 1308-1309 (1891).

Mokhtaçar. — Commentaire d'Adhoud Eddin El Idji, gloses d'El Djordjani, de Sâd Eddin Taftazani, et de Hassen El Haraoui sur le *Mokhtaçar El Montaha*, d'Ibn El Hadjeb, 2 vol., Boulaq, 1316-1319 (1901).

Choukani. — *Irchad El Fohoul*, de Mohammed ben Ali ben Mohammed Choukani, Le Caire, 1327 (1909).

Tanqih El Foçoul, d'El Qarafi Chihab Eddin Ahmed ben Idris, texte et commentaire, Le Caire, 1306-1307 (1889).

Minhadj El Ouçoul, d'El Beïdhaoui, ms. 950 de la Bibliothèque Nationale d'Alger.

Le texte arabe des Prolégomènes suivi dans la traduction est celui qui a été publié, d'après les manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Paris, par M. Quatremère.

TRADUCTION

LA THEORIE DU DROIT

La théorie du droit est, parmi les sciences dogmatiques, l'une des plus importantes, des plus nobles et des plus utiles. Elle a pour objet l'étude des règles du dogme, en tant qu'elles déterminent la qualité (1) des actions de l'homme et ses obligations.

Les sources des règles du dogme sont le Livre Sacré, c'est-à-dire le Qoran, et ensuite la doctrine du Prophète (2) qui explique le Qoran.

Du temps du Prophète, la qualité des actions humaines était déterminée par lui, au moyen des révélations qoraniques qu'il recevait, et qu'il expliquait directement par ses paroles et par ses actes, sans qu'on eût besoin de transmissions intermédiaires, ni d'études, ni de comparaisons.

---

(1) Qualification. *hokm*, au pl. *ahkam*. Le mot est pris ici dans le sens de nature juridique, de qualité au regard du dogme. De Slane l'a traduit par *maxime de droit, jugement ou décision*, en se référant au Dictionnaire des termes techniques de Sprenger. Cette erreur initiale a créé une confusion qui se prolonge dans tout le chapitre, et qui est d'autant plus fâcheuse qu'elle aggrave celle du texte, où l'auteur emploie lui-même certains mots, tels que *ahkam, ouçoul, adilla*, dans des sens assez différents. Les qualifications dont il est question dans ce passage sont, d'après les *Ouaraqat* d'Imam El Haramein : obligatoire, *ouadjib ;* interdit, *mahdhour ;* blâmable, *makrouh ;* recommandé, *mandoub ;* licite, *moubah ;* valable, *çahih ;* nul, *fassid* ou *batil*. D'autres auteurs négligent le valable et le nul, mais ajoutent à l'énumération ce qu'ils appellent *ouadhtya*, c'est-à-dire les qualifications institutives ou didactiques, la cause, *sabab*, la condition, *chart*, et l'empêchement, *maniâ*. (*V. Choukani*, p. 6 ; v. également sur le sens du mot *hokm*, *Léon Gauthier*, Homenaje à D. Francisco Codera, p. 435 sq. Saragosse, 1904 ; et Fagnan, Additions aux Dictionnaires arabes, Alger, 1923).

(2) En arabe *sonna*.

Mais après sa mort, l'enseignement oral devint impossible, et on dut fixer le texte du Qoran au moyen du témoignage historique (1). Quant à la doctrine du Prophète, ses compagnons admirent d'un commun accord l'obligation de se conformer à ce qui nous parvient de ses actes ou de ses paroles par une voie sûre, que l'on est porté à croire véridique. Sous ce rapport les indications du dogme se réduisent donc à celles du Qoran et de la doctrine du Prophète.

On assimila ensuite, à ces deux premières sources, l'accord de la nation, parce que les compagnons du Prophète avaient été unanimes à désapprouver les opinions dissidentes. Or une pareille unanimité n'avait pu se former qu'en s'appuyant sur une raison sérieuse. Des hommes de ce rang n'avaient pu tomber d'accord sans une preuve solide, outre que les dispositions du dogme attestaient déjà l'infaillibilité de la communauté musulmane (2). L'accord de la nation devint ainsi une source incontestée en matière dogmatique.

Plus tard encore, l'attention se porta sur les méthodes de déduction appliquées par les compagnons du Prophète et les premiers musulmans au Livre Sacré et à la doctrine. On constata que, par une entente commune et des concessions mutuelles, ils établissaient des rapprochements et des comparaisons fondés sur la similitude et l'analogie (3).

(1) De Slane a traduit le mot arabe *taouatour* par tradition. Or ce mot indique non la tradition elle-même, mais un des caractères de la tradition, qui implique à la fois la pluralité et la concordance des témoignages.

(2) Un hadith du Prophète dit : Ma nation ne sera jamais unanime sur une erreur. »

(3) يقايسون الاشباه بالاشباه ويناظرون الامثال بالامثال باجماع منهم وتسليم بعضهم لبعض

De Slane traduit : « *Tout en établissant* des rapprochements entre les cas analogues et en comparant chaque cas douteux avec d'autres qui lui ressemblaient, ils *sacrifiaient* leurs opinions personnelles à *la nécessité* d'être unanimes ». Non seulement la traduction est inexacte, mais elle contient, à l'adresse des Compagnons du Prophète, une imputation de parti pris, dont l'auteur, bon musulman malgré tout, n'a certainement pas eu l'idée. Le texte arabe est ici parfaitement clair. Il n'y est question ni de cas douteux, ni de sacrifices, ni de nécessité. D'autre part « comparer des cas douteux à d'autres qui leur ressemblent », cela revient à dire « à d'autres cas douteux » ; et c'est le contraire qui est affirmé quelques lignes plus loin. Il est assez curieux que de Slane, qui a traduit en latin les poésies d'Amro El Qaïs, n'ait pas songé à la formule *similia similibus*, les semblables aux semblables, qui est exactement celle du texte arabe. Tout ce qu'on pourrait reprocher à Ibn Khaldoun ce sont ses redondances, يناظرون يقايسون الامثال الاشباه, similitude et analogie, rapprochement et comparaison. Mais on sait que c'est là une habitude chère aux auteurs arabes.

Beaucoup de faits se produisaient après la mort du Prophète, qui n'étaient point prévus dans les dispositions déjà consacrées (1). Ils comparaient ces faits à ceux déjà prévus, et les y assimilaient sous certaines conditions, qui autorisaient à les mettre sur le même rang par similitude et analogie, et donnaient la conviction que la règle instituée par Dieu était la même pour les uns et les autres. Cette pratique devint donc une règle dogmatique par leur accord unanime ; c'est ce qu'on appelle l'analogie *(qias)* quatrième source du droit (2).

L'accord s'est ainsi établi entre la majorité des savants pour admettre que ce sont là les sources des règles du

(1) De Slane a traduit *nouçouç*, pl. de *naçç*, par textes. Ce mot se dit, en théologie musulmane, d'une disposition explicite, qui ne peut être entendue que dans un seul sens, et n'admet pas d'autre interprétation. *(Djordjani*, Tarifat). C'est dans ce sens spécial qu'il est pris ici, puisqu'il n'y avait pas au début de textes écrits.

(2) En arabe *qias*, action de mesurer, ou de comparer. Les logiciens arabes emploient ce mot dans le sens de syllogisme, et appellent *tamthil*, comparaison ou assimilation, ce que les théologiens et les juristes nomment *qias*, analogie. « Le *tamthil* consiste à attribuer une qualification à un cas particulier, parce que cette qualification appartient à un autre cas particulier, et que les deux cas ont un caractère commun ». (Commentaire de la *Chemsia*, par Qotb Eddin Mahmoud ben Mohamed Razi. Cf. Léon Gauthier, la Théorie d'Ibn Rochd, p. 38, Alger, 1909).

dogme, malgré quelques divergences, rares d'ailleurs, en ce qui concerne l'accord de la nation, et l'analogie. A ces quatre sources, certains auteurs en ajoutent d'autres (1), dont nous n'avons pas besoin de parler, étant donné la faiblesse des raisons sur lesquelles ils s'appuient, et le petit nombre de leurs partisans.

L'une des premières questions qui se posent dans cette science est par conséquent celle de savoir si ce sont là des (sources des) règles du dogme.

Pour le Livre Sacré, nous en avons la preuve dans le caractère incontestablement miraculeux de son texte, et par les témoignages historiques qui nous l'ont transmis (2). Il ne peut donc subsister à son égard aucune espèce d'incertitude (3).

Quant à ce qui nous est parvenu de la doctrine du Prophète, on est tombé d'accord sur l'obligation d'observer les dispositions qui ont été reconnues saines (4), comme nous l'avons déjà dit. Cela est d'ailleurs confirmé par la pratique suivie du vivant du Prophète, d'envoyer des lettres et des messagers (5) dans les contrées (éloignées),

(1) De Slane dit : une cinquième. Le texte porte cependant le pluriel indéfini, *adilla okhra*.

De Slane soupçonne qu'il y a dans ce passage une allusion aux rêveries et visions des çoufis. C'est une simple conjecture et peu vraisemblable. On doit penser plutôt que l'auteur entend parler soit du raisonnement déductif, *istidlal*, que certains auteurs rangent au nombre des sources du droit, soit de l'observation du statu quo, *istiçhab*, ou de l'utilité publique, *istihsan* et *el maçalih el mourcala*. (V. Mokhtaçar, II, PP. 280 s. q.).

(2) De Slane a traduit ici *taouatour* par *extrême exactitude*, V. supra, p. 54, n. 1.

(3) De Slane : « aux doutes et aux suppositions. ». Il n'y a qu'un seul mot dans le texte : *ihtimal*.

(4) V. sur les diverses qualifications des hadiths, le Taqrib d'En Naouaoui, traduction W. Marçais.

(5) Le texte arabe porte *rousoul*, pl. de *rassoul*. C'est évidemment par négligence que de Slane a traduit ce mot par épîtres, ce qui exigerait *rassail*, ou *rissalat*.

pour y répandre les règles et les préceptes impératifs et prohibitifs du dogme.

L'accord de la nation est également une source du droit, parce que les compagnons du Prophète furent unanimes à désapprouver les opinions dissidentes, et aussi parce qu'il est établi que la communauté musulmane est infaillible (1).

Enfin l'analogie a été admise par l'unanimité des Compagnons du Prophète, comme on l'a dit plus haut.

Telles sont les sources des règles du dogme.

D'autre part, dans ce qui nous a été transmis de la doctrine du Prophète, il faut contrôler les informations, en examinant les voies par lesquelles elles nous sont parvenues, et la probité des informateurs, pour discerner le caractère qui entraîne la conviction de leur véracité ; c'est sur ce caractère en effet que repose l'obligation de se conformer aux informations reçues. C'est encore là une des règles de la théorie du droit. En outre, dans le cas où deux informations se contredisent, ont doit rechercher celle qui est antérieure à l'autre, et celle qui est abrogée ; cela forme une nouvelle division, un nouveau chapitre de cette science.

Après cela, il est nécessaire d'examiner la signification des termes. En effet pour saisir les notions exprimées dans les combinaisons du langage, il est d'abord indispensable de connaître la signification simple ou composée assignée par convention (à chaque terme). Les règles du langage constituent, sous ce rapport, les sciences de la syntaxe, de la morphologie et de la rhétorique. Tant que la connaissance de la langue arabe fut une disposition habituelle (2),

(1) V. supra, p. 54, note 2.

(2) Le terme arabe est *malaka*, qui correspond aux termes grecs *exis* et *diathesis*, et aux termes latins *habitus*, *dispositio*. C'est la dixième

chez ceux qui la parlaient, ces matières ne formaient pas des sciences coordonnées et réglementées. Le juriste alors n'en avait aucun besoin, parce qu'on les possédait naturellement et par habitude. Mais quand cette disposition s'altéra dans le langage des Arabes, les règles en furent fixées par des savants spécialistes, au moyen de références sûres et de rapprochements bien étudiés. Elles devinrent ainsi de véritables sciences auxquelles les juristes furent obligés de recourir pour connaître les préceptes de Dieu.

Il y avait encore là un autre avantage, particulier aux combinaisons de mots : c'était de dégager, de l'ensemble des notions suggérées par ces combinaisons, les préceptes du dogme. C'est ce qui constitue la science du droit. Là, il ne suffit pas de connaître la signification primitive des termes d'une manière générale ; il faut aussi connaître d'autres choses, auxquelles cette signification particulière se trouve subordonnée, qui permettent de saisir les règles juridiques suivant la méthode instituée par les dogmaticiens et les savants, règles qu'ils ont établies en vue de l'avantage dont nous parlons (1).

catégorie mentionnée par Aristote, et qui a passé dans la technologie des théologiens arabes. Loin d'être une faculté innée et naturelle, comme le voudrait la traduction de Slane, la *malaka* est une propriété acquise et durable. Djordjani, dans ses Târifat, la définit : « une qualité stable de l'âme. Pour préciser, un acte quelconque produit sur l'âme une manière d'être, un mode, qu'on nomme état, *hala*, quand il est passager ; quand il se renouvelle et que l'âme s'y habitue, il devient stable et se transforme en disposition, *malaka*, par rapport à cet acte, par accoutumance et par éducation. »

(1) Tout ce passage est fort embrouillé dans le texte, qui est peut-être altéré.

ثم ان هنا استعبادة اخرى خاصة من تراكيب الكلام وهى استعبادة الاحكام الشرعية بين المعانى من ادلتها الخاصة بين تراكيب الكلام وهو الفقه ولا تكفى فيه معرفة الدلالات الخ

De Slane a traduit : « Les combinaisons de mots (dans les textes sacrés) fournissent à l'entendement certaines notions d'un caractère particulier, c'est-à-dire des maximes de droit, lesquelles se trouvent parmi le nombre des idées spéciales exprimées au moyen de ces

(Il faut savoir), par exemple, que le sens des termes ne s'établit pas par analogie (1), qu'un terme homonyme ne doit pas se prendre dans ses deux sens à la fois (2) ; que la conjonction copulative *oua*, et, n'implique pas de classification (3) ; si le terme général, quand on en exclut les unités d'un terme particulier, reste valable pour ses autres unités (4) ; si l'impératif entraîne l'obligation de faire, ou constitue simplement une recommandation (5) ; s'il exige l'exécution immédiate ou l'exécution différée (6) ; si l'interdiction a pour conséquence la nullité ou la validité d'un acte (7) ; si un terme absolu peut être entendu dans le sens d'un terme restreint (8) ; si une disposition explicite sur la raison d'une règle suffit ou ne suffit pas pour la rendre extensive (9); etc. Toutes ces questions ont pris place parmi

combinaisons et qui contribuent à former la science de la jurisprudence. Il ne suffit pas (pour reconnaître ces maximes) de savoir les diverses significations qu'on a assignées aux combinaisons de mots etc.... » L'obscurité du texte arabe excuse peut-être la fantaisie de cette interprétation : il serait difficile d'affirmer qu'il en est éclairci. Je me suis efforcé d'être plus intelligible, sans être certain moi-même d'avoir bien saisi la pensée de l'auteur.

(1) Bennani, I, p. 149 ; Tanqih, p. 181 ; Mokhtaçar, I, p. 183.

(2) Bennani, I, p. 164 ; Mokhtaçar, II, p. 111 ; Choukani, p. 19.

(3) Tanqih, p. 46 ; Bennani, I, p. 211 ; Choukani, p. 27.

(4) Tanqih, p. 101.

(5) Tanqih, p. 58. — Choukani, p. 87.

(6) Tanqih, p. 59. — Choukani, p. 94.

(7) Tanqih, p. 78 — Choukani, p. 103.

(8) Tanqih, p. 117.

(9) De Slane a traduit : « L'énonciation d'un motif (ou cause) implique-t-elle ou non l'énumération (des résultats ou effets) ? » Outre que la phrase n'est pas claire, le mot *énumération* y arrive d'une manière assez singulière. Le texte arabe des *Moqaddimat*, publié par Quatremère, porte التعـــدى. De Slane a corrigé التعـــديـــد, sur la foi d'un traducteur turc, qui, dit-il, a eu la bonne leçon sous les yeux. Il fait remarquer en même temps que l'édition de Boulaq porte التعـــدد qui n'est pas précisément identique ; en sorte que la leçon de Quatremère et celle de Boulaq sont rejetées uniquement parce que le traducteur turc en a inventé une autre. Je dis *inventé*, parce que, en se reportant aux textes classiques de la Théorie du droit, on constate que la

les règles de la théorie du droit. Mais comme elles se rapportent à la signification des termes, elles relèvent de la lexicologie.

Ajoutons que l'étude de l'analogie *(qias)* est une des parties fondamentales de cette science, parce qu'elle comporte la détermination du principe et de ses applications pratiques, dans toutes les opérations de rapprochement et d'assimilation ; la discrimination, parmi les caractères du cas principal, de celui auquel on est porté à croire que se rattache une qualification ; et l'existence de ce caractère dans le cas particulier envisagé, sans que rien ne s'oppose à l'application à celui-ci de la qualification du cas principal. Il y a enfin d'autres questions accessoires qui sont liées à celles dont nous venons de parler, et qui forment toutes des chapitres de cette science.

Il est à remarquer que la théorie du droit est une des sciences qui ont pris naissance dans la religion musulmane. Les premiers musulmans pouvaient s'en passer, parce que, pour saisir les différentes significations des termes, il ne leur fallait rien de plus que la connaissance habituelle qu'ils avaient déja de la langue arabe. Quant aux règles qui sont nécessaires pour discerner particulièrement la qualité des actions humaines, c'est à eux qu'elles ont été empruntées pour la plupart. A l'égard des chaînes

version de Quatremère seule est exacte, et qu'il faut lire التعـــدى, qui signifie extension, ou généralisation, تعمـــيـــم. Dans son commentaire du Mokhtaçar d'Ibn El Hadjeb (II, p. 217), Adhoud Eddin El Idji s'exprime ainsi :

العلـة تـنـقسـم الى متعدية تـتعـدى الاصل فتوجـد فى غيـره والى قاصرة لا تتعـداه

« La raison (d'une qualification) est ou extensive, et dépasse le cas principal (choisi pour terme de comparaison) pour se retrouver dans d'autres cas, ou stricte, et ne dépasse pas le cas principal ». Un peu plus loin (p. 253) il précise encore plus nettement :

النص على العلة لايكفى فى التعدى, une disposition formelle indiquant la raison d'une qualification ne suffit pas pour la rendre extensive. C'est donc bien تعـــدى qu'il faut lire et non تعـــديـــد

de transmission *(assanid)* des traditions du Prophète, ils n'avaient pas besoin de les examiner, parce que ces traditions étaient d'origine récente, qu'ils étaient en relations avec ceux qui les transmettaient, et les connaissaient bien. Mais quand les premiers musulmans eurent disparu, et que la période initiale de l'islam fut close, que toutes les sciences devinrent l'objet d'un enseignement, comme nous l'avons dit précédemment ; les légistes et les jurisconsultes durent apprendre ces règles pour rattacher les qualifications à leurs principes. Ils les rédigèrent donc par écrit et en formèrent une science indépendante, qu'ils nommèrent la théorie du droit (*ouçoul el fiqh*).

Le premier qui en composa un traité fut l'imam Chaféi, qui dicta à ses élèves sa fameuse *Rissala*, où il parla des préceptes impératifs et prohibitifs, de la rhétorique, des informations (relatives à la doctrine du Prophète), de l'abrogation, et du caractère de la raison légale (*tilla*) en matière d'analogie. Ensuite les juristes hanafites y consacrèrent des ouvrages, en précisèrent les règles, et entrèrent dans de longs développements. Puis les théologiens s'en occupèrent à leur tour. Mais les travaux des juristes s'appliquaient plutôt au droit et convenaient mieux à la jurisprudence pratique, parce qu'ils contenaient de nombreux exemples et des citations, et que les questions y étaient basées sur des cas juridiques particuliers. Les théologiens au contraire faisaient abstraction du côté juridique de ces questions, et utilisaient, autant que possible, les arguments purement rationnels, ce qui est le propre de leurs sciences, et la conséquence de leur méthode[1]. Les juristes hanafites se sont acquis en cette matière

(1) لانه غالب فنونهم ومقتضى طريقتهم

De Slane : « Pour eux la raison était le moule qui devait donner la forme aux sciences qu'ils traitaient et régler toute la marche du système. »

la plus grande autorité, approfondissant les points juridiques, et puisant, autant qu'ils le pouvaient, les règles de cette science dans les questions de jurisprudence.

Plus tard parut Abou Zeïd Daboussi, un de leurs docteurs, qui écrivit sur l'analogie d'une manière plus étendue que tous ses prédécesseurs. Il en compléta les discussions et étudia les conditions que l'on y doit observer. La science de la théorie du droit fut ainsi portée à sa plus grande perfection, les questions en furent élucidées, et les règles aplanies (1). D'autre part on s'attacha à suivre la méthode des théologiens. Parmi les meilleurs ouvrages composés par ceux-ci figurent le *Borhan*, d'Imam El Haramein, et le *Moçtaçfà*, d'El Ghazali, qui étaient des Achârites ; le *Kitab El Omed*, d'Abd El Djebbar, et son commentaire *El Môtamed*, d'Abou El Hosseïn El Baçri, qui étaient des Môtazélites, Ces quatre ouvrages devinrent les bases fondamentales de la science. Ils furent par la suite résumés par deux théologiens éminents de l'époque moderne : l'imam Fakhr Eddin ben El Khatib, dans son ouvrage *El Mahçoul*, et Seïf Eddin El Amidi, dans les *Ahkam*. Les méthodes appliquées par ces deux auteurs à la théorie du droit sont différentes sous le rapport de l'exposition et de l'argumentation. Ibn El Khatib a plus de tendance à multiplier les preuves et les arguments ; El Amidi se plaît à préciser les doctrines et à subdiviser les questions (2).

(1) Le texte dit *l'art* de la théorie du droit, et non la science : كملت صناعة اصول الفقه بكماله. Par une négligence évidente, de Slane a fait rapporter le pronom singulier, de بكماله à Abou Zeïd Daboussi, et a traduit : « La science des bases de la jurisprudence *s'acheva* complètement, *grâce au talent parfait* de ce docteur ». Or le pronom se rapporte au mot اصول. Celui-ci, quoique ayant la forme du pluriel, est considéré ici comme un singulier. Cela est si vrai qu'on le met quelquefois au duel, اصولان, اصوليين.

(2) De Slane : El Amidi *s'appliquait à assurer ses procédés*, « et *à fixer avec précision la ramification des problèmes*. Autant d'erreurs que de mots.

Le *Mahçoul* a été résumé par des élèves de l'imâm Ibn El Khatib, tels que Siradj Eddin El Ormaoui, dans son livre du *Tahcil*, et Tadj Eddin El Ormaoui, dans son livre *El Hacil*. Chihab Eddin El Qarafi a extrait de ces deux ouvrages des règles élémentaires et des principes, dont il a formé un petit livre qu'il a appelé les *Tanqihat* (1). C'est ce qu'a fait également El Beidhaoui dans son livre d'*El Minhadj*. Les débutants se servent particulièrement de ces deux livres, dont il a été fait de nombreux commentaires. Quant au livre des *Ahkam* d'El Amidi, qui est celui où les questions sont le mieux précisées, il a été résumé par Abou Amr ben El Hadjeb, dans son ouvrage bien connu, *El Mokhtaçar El Kabir*, le Grand Résumé, qu'il a encore condensé lui-même dans un autre livre, très répandu parmi les étudiants, accueilli avec faveur en Orient comme en Occident, où il est étudié et commenté. On trouve en somme dans ces abrégés toute la substance (2) de la doctrine des théologiens sur cette science.

De son côté la méthode des Hanafites a donné naissance à de nombreux ouvrages. Parmi les meilleurs publiés par les anciens figurent ceux d'Abou Zeïd Daboussi, et parmi les plus récents ceux de Seïf El Islam Pezdaoui, un des principaux docteurs hanafites, qui épuise entièrement la matière de cette science (3). Ensuite est venu Ibn Sâati, juriste hanafite, qui a combiné les deux méthodes du livre des *Ahkam* et du livre de Pezdaoui, et a nommé son ouvrage *El Badiâ* ; c'est un ouvrage des mieux composés

(1) اقتطف منها مقدمات وقواعد في كتاب صغير

De Slane : « Il y puisa *assez de matériaux* pour former *plusieurs chapitres* de prolégomènes et de principes fondamentaux ». Il serait difficile d'en prendre plus à son aise avec un texte.

(2) De Slane : « Les précis que nous venons de nommer renferment *la crème* de la doctrine des théologiens ».

(3) De Slane : « traite son sujet avec de grands détails ».

et des plus remarquables, très recherché par les savants, qui l'ont enseigné et expliqué jusqu'à notre époque et dont beaucoup de savants de la Perse ont publié des commentaires. C'est ce qui se pratique encore de notre temps [1].

Telle est la nature de cette science de la théorie du droit. Telle est l'exposition des matières dont elle s'occupe, et l'énumération des ouvrages qui y ont été consacrés jusqu'à ce jour. Que Dieu nous accorde, dans sa générosité, les bienfaits de la science, et nous mette au rang de ceux qui l'aiment et la pratiquent.

(1) Pour les auteurs mentionnés dans cette bibliographie, se reporter à la traduction de Slane.

L'ISLAM MYSTIQUE [1]

(suite)

B. — LES SAINTS :

Les croyances et les pratiques cultuelles

I. — Les Croyances

1. Les Origines. — L'Islām orthodoxe avait admis que les grands ṣūfīs, les Maîtres ès sciences mystiques, et notamment les fondateurs de Confréries religieuses, étaient des « amis » (*walī*) de Dieu, des hommes auxquels Allâh accordait une parcelle de sa puissance.

Ainsi, contrairement aux fortes affirmations du *Qoran* et du *Ḥadīṯ*, qui excluent non seulement toute autre puissance divine qu'Allâh, mais encore toute « association du non-divin avec le divin » considérée comme un *chirk* condamnable, toute élévation « de l'homme au-dessus de sa sphère naturelle » [2], de son domaine terrestre d'action, les docteurs de l'orthodoxie, par l'*Idjmā'*, — ce qu'on pourrait appeler « l'Eglise » sunnite de l'Islâm, — avaient introduit, sous la poussée des doctrines mystiques et de l'opinion généralement admise par les croyants, l'idée que certains hommes pouvaient s'élever au-dessus

(1) V. *Rev. Africaine*, N° 333, p. 329.
(2) I. Goldziher, in *Revue de l'Hist. des Relig.*, 1880, t. 2., p. 263.

du monde terrestre, acquérir une part de puissance supra-humaine, des qualités divines, devenir des représentants de Dieu sur la Terre, servir de liaison entre le Mortel, faible et impuissant, et Allâh Tout-Puissant. Ces hommes manifestaient leur puissance supra-humaine par la capacité qu'ils avaient de faire des miracles, des actions que ne pouvait accomplir le reste des humains ; ils pouvaient rompre à leur gré les règles ordinaires de la nature.

D'ailleurs, bien avant que le mysticisme — le *sufisme* — qui établissait, par le lien d'amour mystique, la communication entre Dieu et les meilleures de ses créatures, ait été admis officiellement par l'orthodoxie, nous savons que les plus anciens biographes du Prophète et les plus hauts exégètes du Qoran ont attribué à Moḥammed le pouvoir de miracle, malgré l'affirmation répétée dans le Qoran (voir par exemple : XXV, 8-9 et pass.) qu'il n'était doué d'aucun pouvoir surnaturel, d'aucun don de divination ou de miracle. Il est vrai que le Qoran, par ailleurs, relate les miracles accomplis par d'autres Prophètes avant Moḥammed et que l'orthodoxie ne voulut pas admettre que Moḥammed ne fût pas, à ce point de vue, leur égal. Aussi bien des ḥadīṯ dans ce sens furent-ils fabriqués pour étayer l'opinion à défendre.

Mais présenter Moḥammed comme un thaumaturge ne peut être que le fait d'une interprétation tendancieuse et forcée, contraire à la lettre même du Qoran et aux affirmations multiples de nombreux ḥadiṯ.

Le fait d'admettre dès les premiers siècles de l'Islâm, l'idée de la puissance au miracle attribuée au Prophète, de son crédit spécial auprès d'Allâh qui en faisait de son vivant l'*élu* d'Allâh et, après sa mort, l'intercesseur puissant auprès du Très-Haut, ne pouvait manquer de con-

duire des croyants à attribuer à d'autres hommes, aux fervents imitateurs du Prophète, la possibilité d'atteindre eux aussi à la puissance supra-humaine, disons à la sainteté.

Au surplus « le contact avec la manière de voir propre à d'autres religions, qui n'établissent point une barrière aussi infranchissable entre les deux domaines du divin et de l'humain, favorisa l'instinct qui pousse le sentiment de l'homme à prêter des forces et des pouvoirs supérieurs à ceux dont il reconnaît la supériorité morale et spirituelle » (1).

Même en Arabie, au temps du Prophète et dans les années qui suivirent sa mort, le besoin de se mettre sous la protection de personnages, même morts, jugés capables de faire du bien aux vivants s'était manifesté. Le Prophète avait dû intervenir pour prohiber des manifestations susceptibles d'être interprétées à l'égard de ces hommes, comme un acte de culte, d'adoration ou de supplication. C'est ainsi qu'il interdit de prendre les tombeaux pour lieux de prière, de construire des oratoires sur des tombes, et même de rendre visite aux tombeaux (2).

Malgré cette défense l'usage préislamique de dresser une tente sur la tombe d'un défunt pour y séjourner quelques jours après l'ensevelissement, se conserva avec l'assentiment de « compagnons » du Prophète et malgré l'opposition d'autres « compagnons ». Cette vieille coutu-

---

(1) I. Goldziher, *Le Culte des Saints chez les Musulmans*, *Rev. His. des Relig.*, t. II, 265.

(2) Voir p. ex. Al-Bokhâri, *Al-Djāmi Aṣ-Ṣaḥiḥ*, plusieurs ḥadīṯ au chap. des *Djanāïz*. Il est vrai de dire que, par la suite, on a attribué au Prophète ces paroles : « Je vous ai d'abord interdit la visite des tombeaux, mais, maintenant j'ai changé d'avis. Allez-y donc en pèlerinage, car ils rendent le cœur tendre, ils font pleurer les yeux, ils font penser à l'Au-delà. Visitez donc les tombeaux ».

me païenne existe encore, notamment dans quelques régions de la Berbérie. Peut-être faut-il voir là l'origine des monuments funéraires, souvent en forme de *qubba*, de dôme — comme des tentes —, que l'on élève sur la tombe de saints. Car on marque partout l'emplacement de la tombe des grands saints dans l'Islâm, non par des statues ou des peintures les représentant, — l'Islâm étant iconoclaste —, mais par des monuments variés. C'est, disent certains auteurs musulmans, afin de désigner ces tombeaux aux utiles pèlerinages et pour empêcher qu'on ne les souille en les foulant aux pieds ou en les creusant, c'est enfin pour les conserver et éviter leur disparition (1).

En fait, de très bonne heure, on signale des requêtes adressées par les croyants à des défunts. C'est ainsi par exemple qu'une sécheresse étant survenue à Médine peu après la mort du Prophète, 'Aïcha la femme de ce dernier, conseilla de pratiquer sur le tombeau une ouverture dirigée vers le ciel ; le procédé réussit et la pluie se mit à tomber (2).

Dans la croyance au pouvoir des Saints et dans le culte dont on les entoure, il s'agit d'un phénomène religieux ancien, non seulement en Arabie, mais dans l'humanité toute entière. Il s'explique par le besoin du fidèle de rapprocher de lui la divinité, de la mettre à la portée, non seulement de son entendement, mais de la perception de ses sens, pour l'avoir en quelque sorte à sa constante disposition.

Le Prophète Mohammed eut beau proclamer avec force la doctrine du Dieu Unique, Tout Puissant, dépourvu

(1) Al-Kittāni, *Salwat Al-Anfās* (éd. de Fès, t. I, p. 7).

(2) Cf. Alfred Bel, *Quelques rites pour obtenir la pluie en temps de sécheresse* (1 broch. in-8°, Alger, Jourdan, 1905, p. 29).

d'intermédiaire auprès des humains, des croyances et des usages du temps de la Djāhiliya ne pouvaient manquer de survivre. Le Prophète lui-même en a admis un certain nombre dans l'Islâm qu'il prêchait, par exemple : la croyance aux *Djinn*, nombre de rites du Pèlerinage de la Mekke ; le vieux temple du paganisme arabe, la Ka'ba, n'est-il pas devenu le temple, vénéré par dessus tout, dans l'Islâm ? Et la fameuse Pierre Noire, encastrée dans l'un des murs de la Ka'ba, n'a-t-elle pas conservé toute la valeur sacrée qu'elle avait au temps du paganisme arabe ? Encore aujourd'hui, comme au temps du Prophète, les fidèles doivent la baiser dévotement, comme on baise une relique particulièrement sainte (1).

Les peuples qui adhérèrent, de gré ou de force, à l'Islâm introduisirent à leur tour des croyances et des usages qui leur étaient chers, soit en les islamisant par la voie des ḥadiṯ surtout et de quelques formules orthodoxes, soit en les conservant tels quels, en marge de l'orthodoxie, comme nous aurons l'occasion de le signaler. C'est là encore un fait de psychologie humaine, non spécial à l'Islâm et qui se vérifie pour les autres religions. Il était certes assez facile aux Arabes d'avant l'Islâm, comme aux Anciens Romains notamment, d'adopter dans leur Panthéon les divinités étrangères ; mais le monothéisme n'a pas été un obstacle insurmontable à une semblable habitude.

Il en a été de même dans les deux autres religions monothéistes. Nous savons, par exemple, qu'avant l'époque deutéronomique, les sanctuaires chananéens, les Bamoth, devinrent des sanctuaires de Jahvé. Traité comme un

(1) Voir, à ce propos, le dialogue attribué par Al-Ghazāli, aux deux Khalifes orthodoxes 'Omar et 'Ali (Iḥyā éd. du Caire, I, 231).

Ba'al parmi les Ba'alim locaux, Jahvé et son culte se superposaient au culte de la divinité naturiste, et celle-ci, comme il arrivait parfois, gardait même la suprématie. Ainsi le culte de Jahvé s'abaissait, dans les masses populaires, au rang des cultes naturistes. Les Prophètes eurent beau réagir contre ces usages et cette conception populaire de Jahvé, elle était trop adéquate aux besoins religieux du peuple pour disparaître. Comme le culte des Saints dans l'Islâm, qui prolongera, sous le couvert de l'orthodoxie, les vieux cultes païens, le culte des Bamoth condamné par l'orthodoxie, se poursuivit dans la religion d'Israël.

Le christianisme, lui aussi, a bien dû adopter d'anciens cultes malgré la résistance de l'Eglise. Le concile d'Arles en 442, le concile de Tours en 567 et bien d'autres encore, ont proscrit le culte des arbres, des pierres et des fontaines. Et les fidèles se bornaient à répondre à ces interdictions — quand ils les écoutaient — en plaçant sur ces lieux de culte, jusqu'alors adorés, des images pieuses de la Vierge ou des Saints [1].

L'Islâm populaire nous offre maint exemple analogue. En voici un : les gens du peuple, à Tlemcen, ont une vénération particulière pour un caroubier, voisin de leur ville, dont les feuilles ont la propriété, disent-ils, de guérir les maux de tête quand on les prend en fumigations dans de l'eau bouillante ; ils attachaient autrefois des chiffons aux branches de cet arbre — il y a une trentaine d'années. — Aujourd'hui, sur le tronc et les grosses branches, ils déposent pieusement des pierres (ce sont là des rites dont nous expliquerons le sens quand nous traiterons ailleurs du culte des saints en Berbérie). Tout près de là

(1) Cf. A. Maury, *Croyances et Légendes du Moyen-Age* (Paris 1896, pp. 12 à 14).

est une source, 'Aïn Wānzūta, qui elle aussi est sacrée. L'arbre et la source sont sur l'emplacement d'un ancien cimetière musulman, ce qui facilite l'explication que donnent de ces cultes non islamiques, les lettrés de Tlemcen, quand ils affirment que cet arbre et cette source marquent l'emplacement des tombeaux de Sept Saints (*seb'a rjāl*).

Le développement, dans l'orthodoxie de l'Islâm, du culte des Saints a certes facilité les survivances païennes, et bien souvent le saint, ici comme ailleurs, a été l'héritier, le successeur des anciens dieux, dont il a dû le plus souvent conserver les qualités bienfaisantes ou malfaisantes sans se muer, à l'occasion de ce changement, en puissances de mal, comme le cas a été assez fréquent dans le christianisme [1].

Ainsi donc, dans le tout premier Islâm, bien avant l'admission du mysticisme par conséquent, les peuples musulmans, conservateurs de leurs anciens usages et des croyances de leurs pères, accordaient leur vénération à certains hommes qui, même — et surtout — après leur mort, pouvaient, devaient continuer à veiller sur leurs intérêts, et qui étaient doués du pouvoir de rompre même l'ordre normal des choses de la nature (faire pleuvoir par exemple, en temps de sécheresse), c'est-à-dire de faire le miracle.

Le Prophète, les Khalifes orthodoxes, les « compagnons », toutes ces célébrités du primitif Islâm, étaient naturellement désignés tout particulièrement aux Croyants, comme leurs grands protecteurs. Avec le temps et grâce à l'auréole de miracles que leur a tissé peu à peu la légende, ils sont demeurés les premiers grands Saints de l'Islâm. Leur piété, leur ascétisme, l'œuvre qu'ils ont

(1) Cf. A. Maury, *Ibid.*, p. 38.

accomplie de leur vivant comme fondateurs de la religion musulmane, suffisaient à les désigner à la pieuse attention de tous et à faire naître la légende de leurs miracles, de leur puissance supra-humaine. Nombre de leurs zélés imitateurs sont entrés à leur suite dans ce domaine de la Sainteté (1).

L'admission du mysticisme, du ṣufisme, permit d'expliquer la genèse et la valeur de cette sainteté et de lui donner l'officielle consécration de l'orthodoxie. Les Saints devinrent aux yeux de l'Islâm les « Amis d'Allâh », de puissants bienfaiteurs, des protecteurs et des intercesseurs influents ; on peut leur appliquer, comme aux Saints du catholicisme, ces paroles d'un auteur chrétien : « (les Saints) furent les amis de Dieu, des héros, des bienfaiteurs de l'humanité... ils sont nos protecteurs, nos avocats, ils entendent notre voix, ils nous font participants de leurs mérites ; souvent, quand Dieu est prêt à frapper, ils étendent sur nos têtes coupables, leurs mains... et Dieu s'arrête, vaincu par leur charité... Les Saints sont de notre race, de notre sang, ils ont eu à combattre sur terre comme nous .. Aimons donc, honorons et imitons les Saints, afin que du Ciel, où ils sont couronnés de gloire, ils nous tendent la main pour arriver à Dieu » (2).

Cette image du Saint, ici comme là, est encore une tentative des Eglises chrétienne et musulmane — pour épurer l'idée populaire de la sainteté, idée que ni l'une

(1) Tous les fidèles, dans l'Islam, doivent s'efforcer d'avoir une conduite et une vie conformes à la conduite et à la vie du Prophète. Nombre de Saints ont été choisis parmi les Croyants qui ont fidèlement suivi la voie, la *sunna* du Prophète, dont ils furent les grands imitateurs. Ceux-là ressemblent donc beaucoup aux Saints Chrétiens dont A. Maury (loc. cit., p. 90) a pu dire qu'ils sont « nécessairement dans l'opinion populaire une copie plus ou moins fidèle du Sauveur ».

(2) Cf. L. de Fiancette d'Agos, *N. D. de Bourisp*, p. 25-26 (un vol., St-Gaudens, d'Abadie, 1854).

ni l'autre ne pouvaient détruire, tant elle était conforme à la psychologie et aux besoins populaires.

La théorie du Saint dans ses rapports avec la théologie mystique de l'Islâm orthodoxe est donc, nous l'avons montré dans les pages précédentes, bien postérieure et totalement opposée à la doctrine primitive de cette religion, à la volonté de son fondateur ; elle ne saurait expliquer tout le culte des saints musulmans qui est, comme l'a dit avec à-propos un juge averti, A. Kuenen, « une protestation contre la religion même où il occupe une si large place. Le Musulman recherche ce que sa foi ne lui fournit pas, et il le cherche là où, d'après l'autorité même qu'il reconnaît, il ne devrait pas le chercher... Bien qu'Allâh soit nommé par excellence « ar-raḥmāno 'r-raḥimo », le miséricordieux et le compatissant, il fut cependant « un dieu de loin ». Le peuple n'en connaît pas d'autre que lui, observe également les devoirs religieux prescrits par lui et comparait à des moments déterminés dans sa maison de prière. Mais les besoins de son cœur ne trouvent là dedans aucune satisfaction et il se crée alors à lui-même une nouvelle religion. En présence de la sécheresse de la doctrine et du culte officiels, il cherche une compensation auprès des tombeaux de ses saints » (1).

Pour le musulman du peuple, ignorant les subtilités de la théologie et qui ne s'embarrasse pas des abstractions de la dogmatique, mais qui a besoin d'avoir une divinité concrète et voisine, le Saint n'est pas seulement l'homme qui, par ses vertus, est devenu « l'Ami » d'Allâh (2) et

(1) *L'Islam offre-t-il des caractères de l'universalisme religieux ?* (*Rev. Hist. des Relig.*, 1882, t. 2, p. 31 et 32) ; Cprz. A Von Kremer, *Geschichte der herrschenden Ideen des Islams*, p. 180.

(2) C'est ce nom de *walī* (pl. *aūliyā*) « ami » (de Dieu) qui est la plus répandu dans tout l'Islam ; on donne aux Saints d'autres

par suite le dépositaire d'un peu du pouvoir de ce Dieu suprême et l'intercesseur auprès de Lui ; il y a dans ce Saint, comme dans toute chose sainte (objets matériels, reliques, arbres, sources, rochers, etc.), un esprit divin qui l'anime, qui détient des vertus bénéficiantes, une puissance de miracle, une *baraka*, en un mot, qui n'est pas forcément une parcelle de la *baraka* d'Allâh, mais une force divine indépendante, autonome pourrait-on dire.

Pour le musulman inculte, pour la masse des femmes et des enfants dans l'Islâm, ce sont les deux idées des primitifs, de *tabou* et de *mana* qui constituent le fondement même du culte des Saints et qui en conditionnent les manifestations populaires. *Tabou* et *mana* se traduisent ici par *ḥorm* ou *ḥarām* « interdit, sacré » et par *bakara* « force de bien ».

Le *ḥarām* est l'ensemble des interdictions qui frappent non seulement le lieu du culte, le tombeau, le mausolée, le sanctuaire, le temple du Saint où le fidèle entre en contact avec le sacré, sous le bénéfice du respect de ces interdictions, le *ḥarām* s'applique aussi aux environs immédiats (le *ḥorm*) qui constitue le domaine propre du Saint (bois sacré, objets, quels qu'ils soient, déposés là, ou entreposés, etc...) auquel on ne saurait toucher sans encourir la colère du Saint. « Pour rendre cette idée de la Sainteté — a dit Robertson Smith [1] — qui est universellement répandue parmi les sauvages, on se sert du mot *tabou*, parce qu'il permet de la distinguer de l'idée essentiellement morale de la sainteté chez les peuples civilisés ».

---

titres selon les régions, comme ceux du *Ṣâliḥ* « dévot », *Sayyid* « seigneur », *Maûlâ* « maître », *Chaikh* « maître » ou « chef », *mrâbet* « attaché à un *ribâṭ* », d'où notre mot « marabout », etc.

(1) *Rev. Hist. des Relig.*, t. XXI, p. 324.

La *baraka*, c'est la miraculeuse puissance qu'a le saint de faire le bien, sous toutes ses formes et dans les cas les plus divers, à ses clients, pour leur personne, leurs biens, leurs animaux et leurs récoltes, en réponse à leur requête et en échange de leurs offrandes. Ainsi la *baraka* pour le peuple musulman répond bien à la même conception que la *mana* des sauvages qui est à la base même de la religion des primitifs, comme l'a montré à son tour et avec force M. Nathan Sœderblom, dans son *Manuel des Religions* (Paris, Leroux, 1925) en parlant des religions primitives.

Cette conception du Saint dans la masse du peuple musulman explique la présence à côté des grands Saints-hommes que le ṣûfisme a permis de canoniser et qui sont les seuls admis par l'Eglise orthodoxe, d'une foule d'hommes, de sources, d'arbres, de pierres, de choses diverses que l'on vénère, que l'on traite en véritables dieux en leur adressant un culte, en leur offrant des sacrifices sanglants et des dons.

2. Les Saints classés d'après leur origine. — On aperçoit par ce que nous venons de dire que les Saints de l'Islâm ont deux origines : les uns — et ce sont les plus réputés et les plus connus — sont considérés comme vraiment orthodoxes. Ce sont de pieux musulmans, des célébrités de la science islamique ou du ṣufisme, que Dieu a quelquefois daigné toucher manifestement de Sa Grâce et distinguer par Son Amitié. Ceux-ci sont admis, sinon choisis, par les docteurs et par les clercs de l'Islâm. Ils forment une catégorie de Saints que l'on pourrait presque qualifier de « Saints de formation savante ». Ce sont principalement eux qui ont leur biographie dans les Recueils de *Vies de Saints* écrits par des

clercs, pour un pays donné — et sous des titres variés — ou par des chroniqueurs dans des chapitres spéciaux de leurs ouvrages.

Les autres Saints sont, dirions-nous volontiers, « de formation populaire » parce qu'ils doivent leur accession à la Sainteté au seul suffrage du peuple fruste et illettré. Dans cette seconde catégorie figurent : *a*) des femmes saintes, assez nombreuses, alors que bien rares sont les femmes que l'orthodoxie de l'Islâm mystique a admises au rang de Saintes et que les clercs et les savants ont fait figurer dans leurs « Vies de Saints » ; ceux-ci n'ont guère parlé que des hommes saints, et des recueils hagiographiques de Saintes, comme celui de Abu Bakr Al-Ḥosni [1] sont des exceptions. — *b*) des hommes qui de leur vivant ne brillèrent ni dans le ṣufisme, ni par leur renom de science ou de piété, mais qui furent parfois entièrement illettrés et souvent même ne pratiquèrent pas les obligations de l'Islâm ; il en est qui ont manifesté quelquefois leur mépris de la morale la plus élémentaire par une conduite déréglée ou même honteuse, mais tous se sont, les uns et les autres, distingués de leurs contemporains par tel travers ou telle extravagance (résultat de faiblesse ou de déséquilibre de l'esprit, folie, toutes manifestations considérées comme dues à un esprit hantant leur corps). — *c*) des Saints anonymes auxquels on a donné des surnoms comme les suivants : *mukhfi* « le caché », *bahlūl* « l'idiot », *bū qnādīl* « l'homme aux quinquets », *bū boṭma* « l'homme du pistachier-thérébinthe », *bū zitūna* « l'homme de l'olivier », etc., voire même des noms musulmans, Moḥammed, Abd ar-Raḥman, 'Abd Allâh, etc., mais dont on ne sait rien de leur origine et de leur

(1) *Kitāb Siyar Al-Sālikāt Al-Mūmināt Al-Khayirāt* « Livre de la vie de celles marchant dans la Voie, des Croyantes, des femmes de bien ».

histoire autrement que par d'invraisemblables légendes, quand il y en a. Les Saints de ce groupe sont parfois les substituts d'anciennes divinités, leur culte a remplacé celui de l'arbre, de la source, de la grotte, du rocher, etc. auprès de quoi s'élève leur mausolée [1] ; ils marquent aussi l'emplacement sur lequel est né spontanément un culte à une puissance sacrée, de la part d'un ou de plusieurs musulmans ou musulmanes qui jugent avoir été les témoins de la manifestation de cette puissance.

Il suffit en effet, dans ce dernier cas, qu'un homme ou une femme du peuple ait trouvé un soulagement inattendu en ce lieu, auprès de l'arbre, du rocher, etc., qu'ils y aient assisté à une miraculeuse apparition ou à tel autre phénomène d'hallucination, d'autosuggestion, pour en attribuer la cause à un esprit résidant là, à une force supra-humaine qu'ils se sont mis à honorer, à implorer, qu'ils ont cherché à gagner à eux par des sacrifices et des offrandes. D'autres fidèles témoins de ce culte, s'y sont associés, ont cru à l'indication fournie par les premiers fidèles et ont suivi leur exemple.

En une quinzaine d'années de séjour à Tlemcen, l'auteur de ces lignes a vu naître de la sorte deux cultes de Saints de cette espèce.

(1) Il est encore de ces vieux cultes des sources, des arbres, des grottes, qui n'ont pas été islamisés par l'adjonction d'un pseudo-saint musulman, anonyme ou nommé ; ce sont là des survivances antéislamiques non voilées, mais dont nous n'avons pas à nous occuper ici (Voir p. ex. mon *Coup d'Œil sur l'Islam en Berbérie*, Pāris Leroux, 1917, p. 55). Parfois aussi, notamment pour des Grottes, ce sont des *djinns* et non un Saint, qui remplacent les divinités anciennes.

Quant à l'islamisation du culte antique, ou en a quelques exemples dont l'un des plus caractéristique est celui qu'a rapporté Goldziher (*Rec. Hist. des Religions*, 1882, t. 2, p. 313-314) d'après R. Pocoke. C'est celui d'un serpent consacré à Jupiter, à Thilus selon Hérodote, culte qui a continué jusqu'au 18e siècle, à Raḥeïna et a été islamisé par l'adjonction du tombeau de Cheikh Harîdî, ou Saint musulman.

Il est rare que les lettrés admettent tous les Saints de formation populaire ; ils rejettent d'ordinaire ceux qui paraissent n'avoir pas eu une vie conforme aux règles imposées par l'Islâm, et par suite repoussent comme hérésie la croyance à la sainteté des choses, des arbres, quand ils ne cherchent pas plutôt à l'islamiser, en l'orientant vers quelque vénérable personnage enterré dans le voisinage. Naturellement de semblables saints populaires trouveront rarement place dans les dictionnaires hagiographiques, et seulement lorsqu'on pourra les considérer comme ayant, par leur attitude de bons musulmans, pu mériter d'être touchés par la Grâce divine.

3. Les Conditions de la Sainteté. — Tous les ascètes, tous les mystiques de l'Islâm, tous les personnages ou les choses mêmes qui se distinguent de leurs semblables par la manifestation d'une ardente piété ou par quelque qualité étrange et évidente, ne sont pas reconnus cependant comme des Saints. Ils attirent certes sur eux l'attention, ils inspirent bien souvent la crainte pieuse ou le respect, mais ils ne sont pas pour cela élevés à la sainteté. Il leur faut une autre qualité, celle de produire le miracle qui indique leur puissance spéciale.

Ainsi donc c'est le miracle qui est le fait essentiel pour l'accession à la Sainteté des hommes aussi bien que des choses et des objets matériels.

Or le miracle qui permet de reconnaître le Saint ou la chose sainte est le fait de la *baraka*, cette force surnaturelle que l'un et l'autre possèdent, qui émane du Saint, du lieu où il se trouve, de son sanctuaire, de son tombeau quand il est mort. C'est grâce à sa *baraka* qu'il fait réussir les récoltes, donne la santé et la vigueur aux hommes, aux troupeaux et aux plantes, fait prospérer toute chose.

Peu nous importe d'ailleurs, puisque le résultat est le même, que cette force sacrée soit considérée comme une parcelle de la puissance d'Allâh — comme c'est le cas dans la croyance orthodoxe de l'Islâm mystique — ou bien qu'elle soit prise par les fidèles comme une force indépendante, propre au Saint lui-même ou à la chose sainte, comme le pensent les gens du peuple ignorant et fruste pour qui la combinaison du Saint avec Allâh, lointain et abstrait, est hors de la portée du concept.

En résumé, retenir sur soi l'attention pieuse par ses mérites ou ses extravagances, et faire éclater aux yeux, par le miracle, la puissance de sa *baraka*, voilà les deux conditions suffisantes pour être choisi pour Saint par la voix du peuple ; mais la seconde condition est nécessaire.

La *baraka* est donc bien le caractère essentiel de la Sainteté.

Le Saint étant considéré comme le détenteur, le producteur permanent de cette force bienfaisante qu'est la *baraka*, ses fidèles serviteurs, lui demandent de la répandre sur eux, sur leurs terres, sur leurs biens, afin de les faire prospérer. Ils s'adressent donc à lui comme à une divinité que l'on implore ; à moins qu'ils ne s'adressent par lui, par son intercession, à Allâh comme c'est le cas pour ceux qui ne voient dans le Saint que le dépositaire de l'amitié de Dieu, de quelque chose de la puissance divine.

C'est là, dans les deux cas, l'idée proprement « religieuse » de la croyance aux Saints ; elle se traduit par la prière adressée au Saint, par l'invocation qu'on lui exprime.

Mais cette *baraka*, ce fluide bienfaisant, on ne se borne pas à la demander au Saint, on va la chercher à sa source, auprès du Saint lui-même, du tombeau, du sanctuaire ;

et par des actes qui consistent à séjourner en ces lieux sacrés, à y dormir, à les baiser, à boire l'eau de la source voisine, à faire une onction avec l'huile des veilleuses, etc., on fait pénétrer en soi de cette *baraka*, on s'en imprègne autant qu'on le peut. Ceci n'est plus de la religion, c'est de la magie.

Tel est le caractère magico-religieux des Saints de l'Islâm, de la puissance magico-religieuse qu'ils représentent.

Le fidèle conçoit dès lors que la puissance d'émission de la *baraka* est d'autant plus forte que l'on est plus près de la source, c'est-à-dire du sanctuaire, qui la produit.

4. La localisation du Saint. — Une semblable conception conduit à la « localisation » de la puissance du Saint et du culte qui lui est rendu. Le sanctuaire et son voisinage immédiat constituent le territoire sacré, celui qui est en permanence imprégné de la *baraka* : c'est le *ḥorm*, dans lequel toute chose appartient au Saint, est placée sous sa garde particulièrement vigilante. On peut y déposer momentanément un objet pour qu'il s'y charge de la *baraka* (une charrue, une planchette à Qoran, des instruments de travail, des matières premières, laine, ḥalfa, etc...) et le reprendre ensuite ; on peut y prendre un sachet de terre, une pierre, des feuilles d'un arbre, une branchette, de l'eau, etc., que l'on emporte et que l'on garde. Ces choses contiennent de la *baraka* du Saint que l'on conserve ainsi avec soi partout où l'on se trouve et que l'on utilise selon ses besoins. Par exemple si l'on est malade, on recherchera la guérison en avalant un peu de la terre emportée du sanctuaire, mêlée avec de l'eau ou bien par des fumigations des feuilles dans l'eau bouillante, ou par le simple contact de l'objet saint avec la partie du corps malade.

Mais par contre si vous emportez du ḥorm un objet ne vous appartenant pas, ou quoi que ce soit, en vue de fins profanes (1) pour en jouir par exemple, c'est un vol dont le saint se venge aussitôt. C'est ainsi que l'on pourrait citer maint exemple de sanctuaire où l'on dépose des objets auxquels nul ne touche parce qu'ils sont sous la garde du Saint. Tel est le cas de Cheikh Zuwaiyd ou de Cheikh Serāq, deux Saints-gardiens particulièrement célèbres de la Syrie (2) et de tant d'autres Saints qui ont la spécialité de garder les dépôts qu'on leur confie. Nous en citerons quelques-uns de particulièrement typiques pour la Berbérie, quand nous étudierons l'Islâm de ce pays.

Il faut se garder d'ailleurs de voir en ces faits la moindre idée morale, car la protection du Saint, du *ḥorm* du Saint s'étend tout aussi bien sur des criminels de droit commun qui viennent chercher refuge dans le sanctuaire où ils sont à l'abri de tout danger, de toute menace de ceux qui les poursuivent.

Ces interdictions ne s'appliquent qu'au *horm* proprement dit dont les limites sont assez restreintes, le sanctuaire seul quelquefois, ou parfois les environs tout à fait immédiats, le petit bois sacré qui l'entoure par exemple. Il est des villes d'Islâm — Fès par exemple — où les limites du horm d'un Saint important étaient marquées par des barrières fermant les rues d'accès au sanctuaire et à quelque distance de celui-ci. Ces barrières ne devaient être franchies ni par les bêtes de somme, ni par les non-musulmans.

D'une manière générale, on ne peut assigner au ḥorm des limites précises, et l'importance du territoire du *horm*

(1) Par exemple y prendre du bois, même du bois mort pour se chauffer, y tuer un gibier, pour s'en nourrir.

(2) Cf. *Rev. Hist. des Religions*, 1880, t. 2, p. 344 et 346.

dépend en outre de la plus ou moins grande importance qui s'attache au Saint. C'est ainsi que pour d'humbles santons on ne considère comme ḥorm que le lieu même du tombeau, ou du modeste sanctuaire qui l'abrite ou l'entoure, marqué à peine quelquefois par une pierre ou un arbre; pour d'autres saints, pour les plus importants, le ḥorm proprement dit peut être assez réduit sans doute, mais leur *baraka* s'étend sur toute une ville — dont le Saint est le patron — et sur la campagne environnante.

5. Hiérarchie et spécialisation des Saints. — C'est que, comme tous les dieux antiques un autre caractère des Saints est qu'ils sont d'inégale importance et ont une fonction et un pouvoir spécialisés. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement dans une société aussi hiérarchisée que l'est celle de l'Islâm.

Au sommet de la société des Saints musulmans se place Sīdī 'Abd al-Qāder Al-Gīlānī, le grand Patron de Bagdād, celui dont tire son nom la confrérie des Qadīriya ; nous en avons parlé ci-devant. Il est nommé dans tout l'Islâm *Sulṭān aṣ-ṣāliḥīn* « le sultan des Saints ». Au bas de l'échelle sont les Saints de formation populaire.

Les plus grands de tous sont ceux que des villes d'Islâm ont pris pour patrons. Ceux-là sont des hommes célèbres dans tous les milieux musulmans, lettrés ou non, par leur science islamique ou par leur science ṣufie. Non seulement ils ont leur biographie retracée dans les grands recueils de *Vies de Saints* mais souvent même des livres tout entiers, racontant leurs vertus, leurs *manāqib* comme on dit, leur sont exclusivement consacrés.

Ce besoin d'avoir un protecteur mystique, pour une communauté musulmane, grande comme celle d'une ville, ou modeste comme celle d'un village, d'une fraction de village ou de douar, est assez général et, comme les citadins, les ruraux musulmans ont aussi leurs patrons. Ceux-ci sont moins connus, moins célèbres naturellement, et pour la tribu, le Saint-Patron est assez souvent l'ancêtre éponyme, le fondateur de la tribu formée de ses descendants. Ici le culte des ancêtres, se joint en quelque manière au culte du Saint.

L'antiquité nous offre aussi nombre d'exemples de divinités veillant sur le territoire de la ville et des habitants. Chez les Gaulois, comme aussi en Germanie, la divinité-protectrice prenait même souvent le nom de la ville : Nemausus veillait sur Nîmes, Vesontio sur Besançon ; et ce fait n'est pas inconnu de l'Islâm, où par exemple El-Eubbād, près de Tlemcen, avait autrefois pour patron Sidi-l-Eubbād, dont le mausolée ainsi que le nom ont subsisté, bien que, comme patron de ce village, ce santon ait été détrôné depuis le XIIe siècle de J.-C. par Sidi Bû Median.

Le Patron d'un territoire est naturellement le plus grand, le plus important des Saints de cette circonscription. Il offre cette particularité que la puissance bienfaisante de sa *baraka* s'étend à tout le territoire, qui n'est pas d'ailleurs délimité d'une façon bien précise. On peut admettre que la limite restreinte de cette zone d'influence qui a pour centre le sanctuaire du Patron, s'étend sur tout le pays qui entre dans le champ visuel, quand on est au sanctuaire. En effet il est parfois d'usage pour ceux qui passent sur les chemins venant des régions voisines vers le sanctuaire, de déposer une pierre sur un tas de cailloux qui se trouve là où l'on commence à apercevoir le mausolée. Ce geste du dépôt d'une pierre qui a été interprété de diverses façon et qui se retrouve dans mainte autre circonstance que celle-ci [1], peut ici être considéré

(1) Voir par ex. Frazer, *Le Rameau d'Or*, t. II, p. 237 et s. ; Doutté, *Les Tas de Pierres sacrés dans le Sud du Maroc*, broch. Alger, s. d.

comme marquant le soulagement du voyageur se sentant entrer dans la zone de protection du Saint.

La puissance du Saint patron est généralisée ; elle s'étend à tous les besoins, à tous les désirs des fidèles de son territoire, ses habituels serviteurs, comme aussi à tous ceux qui lui font une visite pieuse et lui adressent une requête en échange d'une offrande.

Quant aux autres Saints, plus ou moins nombreux, qui sont sur le même territoire leur puissance n'est pas aussi grande, ou, du moins, pas aussi générale. Ils sont plus ou moins spécialisés dans un domaine déterminé ; autrement dit leur *baraka* ne s'applique qu'à des cas spéciaux : tel saint exerce le pouvoir de guérir la fièvre, tel autre les maladies mentales, tel autre conjurera la sécheresse, tel autre la stérilité des femmes ou de tels ou tels animaux domestiques, etc.

Il est bien difficile de définir la raison pour laquelle tel Saint est désigné aux fidèles pour une spécialité ou pour une autre. Le peuple musulman se préoccupe fort peu de l'histoire de ses Saints et de leurs origines, des mobiles qui ont déterminé leurs ancêtres à les vénérer et à leur attribuer telle puissance déterminée. Il lui suffit de savoir que les ancêtres ont considéré le Saint comme capable de guérir telle maladie, de faire aboutir tel désir ou tel vœu, qu'ils lui ont adressé leurs offrandes et leur culte de telle ou telle façon, pour qu'ils suivent fidèlement la tradition sans s'occuper de remonter aux sources de la croyance, où de s'expliquer la raison des gestes rituels qu'ils accomplissent comme le faisaient leurs aînés.

Cependant on est parfois guidé par la biographie du saint, quand elle existe, pour comprendre la nature de sa spécialité ou de l'une de ses spécialités quand il en a

plusieurs. Ainsi par exemple j'ai signalé ailleurs [1] que les Tlemcéniens quand ils veulent conjurer une sécheresse persistante s'adressent plus spécialement au tombeau du théologien du XVe siècle, Cheikh Es-Snoûsi, appelé *ḍû lwaqfa*, « le maître de la sécheresse ». C'est sans doute parce que son biographe Ibn Maryem [2] raconte, entre autres miracles du Saint de son vivant, qu'une fois, ne trouvant pas d'eau pour faire ses ablutions, dans la montagne des Beni Urnid où il était un jour à l'heure de la prière, il adressa une invocation à Dieu, et la pluie tomba aussitôt, pour lui procurer l'eau dont il avait besoin.

D'autrefois c'est une légende populaire, ne figurant même pas dans les recueils hagiographiques, au nom du Saint, qui nous fournit l'explication. C'est ainsi que le Patron de Tlemcen, Sidi Bû Median, au temps où étudiant ès sciences sufies, il habitait Fès, aurait fait jaillir au milieu d'un four à pain, en plein feu, une source abondante qui éteignit le feu. Cette source aujourd'hui passe pour guérir de la fièvre ; elle éteint la fièvre comme elle a éteint le feu du four par le fait du miracle de Sidi Bû Median, d'où la spécialité, à Fès, attribuée à ce saint qui y est encore l'objet d'un culte [3]. C'est donc bien la *baraka* du Saint qui continue à se manifester, avec des qualités délimitées à un domaine d'action donné, après sa mort.

On imagine que lorsque, de son vivant ou après sa mort, le Saint a fait éclater sa puissance dans les domaines les plus variés, il puisse être considéré comme suscep-

(1) *Quelques rites ... loc. cit.*, p. 43.

(2) *Al-Bostân fi ḍikri l-Aûliyâ'i wa-l-Ulamâ'i bi Tilimsân*, éd., Alger, 1907, p. rrv à rεʌ.

(3) Cf. *Mélanges René Basset*, t. I p. 37-38 (Paris, Leroux, 1923).

tible d'agir utilement dans ces divers domaines, voire même dans tous les cas et dans toutes les circonstances où il est sollicité de déployer le pouvoir bienfaisant de sa *baraka* ; c'est ainsi qu'il peut devenir un saint à puissance généralisée, le patron d'une région.

6. La transmission de la « Baraka ». — La *baraka* d'ailleurs qui appartient perpétuellement au Saint, à son sanctuaire où les fidèles vont en recueillir, le Saint la donne tout spécialement, et en doses massives, pourrait-on dire, au mandataire *(ūkīl* ou *moqaddem)* attaché parfois à son sanctuaire ; vivant dans cette ambiance permanente de baraka, il est comme chargé sans cesse de ce fluide bienfaisant ; c'est ce qui explique par exemple qu'il égorge d'ordinaire les victimes sacrifiées, car il leur transmet ainsi cette force sacrée qui est le but même du sacrifice. Mais le Saint transmet surtout — et directement — sa baraka à ses descendants ; ils en sont les naturels héritiers.

Le fait que la baraka du Saint passe à ses descendants est établi par diverses constatations comme les suivantes : les Chérifs ou descendants du Prophète jouissent de la baraka que l'Islâm a fini par attribuer au Prophète, le premier et, pour beaucoup de croyants, le plus haut des Saints musulmans. Nous savons qu'en Berbérie, par exemple, les Chérifs ont joué — grâce à leur origine — un rôle important dans le mouvement politico-religieux des confréries mystiques au XVe siècle de J.-C. et aussi que nombre de tribus ou de fractions de tribus berbères ont pris comme ancêtre éponyme et comme patron un Chérif, à partir de cette même époque. Dans le même ordre de croyance, nous savons que les Confréries religieuses ont établi la chaîne de transmission de la baraka *(salsalat-al-baraka)* non seulement pour relier le fondateur de l'Ordre avec le Prophète et Dieu, mais aussi pour établir un lien entre les différents cheikhs — chefs de la confrérie — qui en ont été les héritiers successifs jusqu'à nos jours.

Enfin, dans le domaine du culte des Saints, on sait que les descendants du Saint sont tenus pour des Saints eux-mêmes, quelle que soit d'ailleurs leur conduite de leur vivant ; même si elle est contraire aux prescriptions de la loi islamique, elle n'entame pas leur crédit dans l'esprit populaire, car la baraka qu'ils détiennent les purifie de toute souillure.

7. Mobilité de l'âme des Saints. — Comme toutes les individualités diverses de l'innombrable monde des esprits bons ou mauvais et des âmes des morts, au milieu de qui vit le musulman, les âmes des Saints sont infiniment mobiles et vagabondes.

Dans la croyance générale, le Saint, quand il est mort, a son habituelle demeure où se trouve son tombeau, mais son âme se déplace à sa guise et peut parcourir de très grandes distances instantanément. Toutefois ses divagations habituelles se font spécialement la nuit.

La rapidité avec laquelle se déplace l'âme du Saint est telle qu'il suffit de prononcer le nom de celui-ci pour qu'il se présente instantanément. C'est ce qui se passe aussi pour les *Djinn* dont, pour cette raison, on n'ose prononcer le nom et que l'on désigne par des eulogies comme « les croyants » ou « les Musulmans », afin d'éviter leur venue subite. Aussi bien est-il des musulmans qui, menacés d'un accident ou d'un danger immédiat appellent aussitôt à leur secours le Saint qui leur est le plus cher, en prononçant simplement son nom. Ainsi un habitant de Fès dira en pareil cas : *yā Mulāy Idrīs* « O, Moulaye Idris ! », nom du Patron de Fès.

Puisque le Saint peut s'absenter à sa guise de son sanctuaire, si l'on a une requête à lui adresser, il faut choisir le moment où il y est pour aller le visiter et l'implorer : d'où l'usage de ne visiter certains sanctuaires qu'à des jours déterminés de la semaine ; d'où encore le fait de tel pèlerinage à tel lieu saint n'a lieu qu'au moment du lever ou du coucher du soleil, c'est-à-dire au moment où l'esprit rentre à son domicile habituel ou bien au moment où il le quitte pour ses divagations nocturnes.

Souvent au cours de ses divagations le Saint s'occupe des intérêts de ses fidèles. C'est ainsi qu'il se présente, soit sous son véritable aspect, soit sous une forme ayant valeur d'un symbole, à ceux d'entre eux auxquels il a quelque communication à faire : il leur apparaît le plus souvent pendant leur sommeil ; il leur parle ou s'entretient avec eux, leur donne des conseils, des avis ou des ordres. Il peut se présenter aussi à eux alors qu'ils sont éveillés, en revêtant une forme humaine ou autre : par exemple ce personnage mystique que l'Islâm connaît sous le nom de Al-Khiḍr apparut un jour sous la forme d'un mendiant à un qadi de Fès, se rendant chez le sultan, pour lui recommander ce qu'il devait dire au souverain [1].

Il n'est même pas nécessaire que le Saint soit mort pour qu'il aille porter des avertissements pendant leur sommeil à ceux des humains auxquels il s'intéresse. Le fait est courant dans le monde des ṣūfi et les biographes du fameux sūfi Mohammed Ad-Daqqāq racontent qu'il se montra en songe sous la forme du soleil — il voulait se faire reconnaître comme étant le soleil, c'est-à-dire le

(1) Cf. *Kitāb Zahrati-l-Ās fi bināi madinati Fās*, éd. p. 63. t. 157-158 (1 vol. in-8, Alger, Carbonel, 1923).

plus grand des sūfis, de son époque — à un autre sūfi, chez qui il devait venir ce jour-là [1].

L'âme du Saint n'a pas seulement la faculté de se rendre où il lui plaît et très rapidement, elle peut aussi se dédoubler et multiplier ses apparitions en même temps en des lieux différents. Elle peut même avoir son habitat, son domicile en plusieurs lieux à la fois, sans que le corps du Saint soit en ces divers endroits [2]. Le patron de Bagdād, Sīdi 'Abd al-Qādir al-Gīlānī est bien connu pour avoir dans tout l'Islâm de nombreux sanctuaires *(maqām)*. Son corps se trouve à Bagdād, mais alors selon l'unanime croyance populaire, son esprit réside dans chacun de ces sanctuaires bâtis en son honneur.

8. Saints communs a plusieurs religions. — Un autre trait de la Sainteté qui, lui non plus, n'est pas spécial à l'Islâm, est la croyance populaire, assez répandue, qu'un musulman peut utilement s'adresser à des Saints chrétiens ou juifs. On ne saurait en être surpris puisque nous avons vu que des personnages devenus des Saints de l'Islâm furent de leur vivant de mauvais musulmans faisant fi des pratiques obligatoires de l'Islâm et violant publiquement les règles les plus élémentaires de la morale et les lois de la religion. Or, violer sa religion c'est pour tout autre qu'eux se mettre au ban de la communauté de l'Islâm, se mettre dans l'opinion publique bien au-dessous des Chrétiens ou des Juifs.

Est-ce que les Saints des Juifs et des Chrétiens n'ont

(1) Voir la biographie d'Ad-Daqqāq que j'ai donnée dans *Sidi Bou Medyan et son maître Ad-Daqqāy à Fès*, p. 63 (in *Mélanges René Basset*, t. I).

(2) On sait, et nous en donnerons des exemples pour la Berbérie, que le corps de Saints passe pour être réellement enterré en plusieurs tombeaux souvent très éloignés les uns des autres. Il en est de même de divers Saints chrétiens.

pas eux aussi manifesté leur puissance au miracle, leur baraka ? N'accordent-ils pas de leur baraka à leurs habituels fidèles ? pourquoi ne la donneraient-ils pas également à d'autres, à des musulmans qui s'adressent à eux animés de l'intention pieuse *(an-niya)* la plus vive ?

Et comme la croyance est analogue chez les Juifs et les Chrétiens, on voit un même sanctuaire être l'objet du culte des uns et des autres, revendiqué même parfois par les uns et les autres comme étant le leur propre à l'exclusion des autres. Le fait a été mainte fois signalé par des auteurs européens notamment par R. Basset, Doutté et Goldziher. Il se peut, comme l'indique ce dernier, que cette communauté de culte indique parfois une ancienne origine païenne du sanctuaire, mais ce n'est pas toujours le cas, du moins pour l'Afrique du Nord ainsi que je l'ai constaté sur plusieurs exemples.

9. L'ALLIANCE DES FIDÈLES ET DE LEUR SAINT. — Lorsque le Saint est le patron d'un groupement sur le territoire duquel il étend sa protection et ses bienfaits, il agit, avons-nous dit, comme une véritable divinité tutélaire du groupe. Certaines des manifestations du culte nous conduisent à penser qu'à l'origine, sinon toujours aujourd'hui, pour les membres du groupe, de la tribu, par exemple, dont le Saint est parfois pris comme ancêtre éponyme, le Saint-patron est considéré comme le chef spirituel qui préside aux destinées de tous et assure à ses fidèles une vie facile et heureuse. Pour maintenir une telle situation, il doit exister — comme dans la conception antique de la divinité — une alliance indispensable en vertu d'une sorte de contrat tacite d'union, entre le Saint et la communauté de ses adorateurs. Dans un tel contrat, le Saint assume la charge des intérêts du groupe ; il veille à sa prospérité et à son bonheur ; les fidèles, en

échange, sont tenus non seulement au respect individuel de sa suzeraineté spirituelle, mais au renouvellement, une ou plusieurs fois l'an, de l'union avec leur Saint, par des offrandes, des sacrifices de victimes dont la chair est mangée en un repas communiel.

Ce caractère du pacte d'alliance entre le Saint et ses habituels serviteurs est bien marqué par diverses cérémonies traditionnelles qui ont lieu à l'occasion de la fête patronale, ou bien lorsqu'une calamité générale frappe la tribu, le groupe tout entier [1]. Le nom de *w'ada* (mot qui signifie « promesse » et « accomplissement d'une promesse ») que l'on donne, en certains pays d'Islâm, à cette fête patronale, est lui-même assez significatif.

C'est en quelque sorte ce jour-là que les fidèles accomplissent vis-à-vis du Saint leurs obligations collectives, que par là aussi ils se lavent des fautes, des négligences qu'ils ont pu commettre à son égard, qu'ils le remercient de ses bienfaits passés, requièrent sa protection pour l'avenir et renouvellent moralement le pacte d'alliance.

Les obligations du jour de la fête du Saint consistent en une réunion générale des représentants des familles — dont les femmes et les enfants ne sont pas exclus — sur le territoire voisin du sanctuaire. Là sous l'œil du Saint, sous sa présidence, en sa présence, un repas en commun a lieu et les visiteurs étrangers y sont conviés. Revêtir des vêtements neufs ou propres, se livrer à des réjouissances diverses (jeu de la poudre, à cheval ou à pied, danses diverses, etc.) constituent des rites de passages ou des manifestations de joie qui les accompagnent assez souvent. Enfin une visite spéciale auprès du sanctuaire,

(1) J'ai eu l'occasion de le marquer nettement pour l'Afrique du Nord à l'occasion des cérémonies de demande de pluie dans *Quelques rites pour obtenir la pluie en temps de sécheresse*, *loc. cit.*

par des délégués des diverses groupes qui y expriment des vœux, accompagne généralement la fête du Saint.

La chair des victimes, toute la nourriture consommée à l'occasion de ces repas communiels, est fournie par les familles qui résident sur le territoire constituant le domaine du Saint et qui se considèrent comme ses serviteurs, et souvent même comme ses descendants, non par les étrangers invités à la fête ; ceux-ci peuvent aussi solliciter les faveurs du Saint, mais ils n'ont aucune part au contrat d'alliance avec le Saint. C'est tantôt lorsque les offrandes de nourriture par les habituels serviteurs du sanctuaire ont été accomplies ainsi, tantôt avant de sacrifier les victimes et d'en manger la chair en commun que l'on fait le pèlerinage auprès du sanctuaire pour demander au Saint de continuer au groupe de ses serviteurs son concours nécessaire, son aide bienfaisante aux hommes et aux biens de son territoire.

Même si le Saint n'est pas le Patron du pays, il arrive qu'on lui offre un repas communiel — bien souvent nommé aussi *wa'da* — dans des conditions identiques marquant également le désir des fidèles de rétablir ou, pour le moins, de maintenir avec lui l'alliance indispensable. C'est par exemple le cas de la *Wa'da* tlemcénienne au tombeau de Cheikh As-Snousi dont il a été question ci-devant.

II. — Le Culte des Saints

Dans les lignes qui précèdent on a essayé de dégager les principales croyances relatives aux Saints musulmans ; dans les suivantes nous examinerons l'effet de ces croyances sur la conduite de l'homme à l'égard de ses Saints, nous envisagerons les moyens employés pour utiliser la puissance qui leur est attribuée.

Il ressort des croyances au pouvoir transcendant du Saint que celui-ci est d'abord une manière de *dieu tutélaire* — émanation d'Allâh ou divinité indépendante — sorte de puissance protectrice régionale, plus ou moins spécialisée, qui, à ce titre, est l'objet d'un *culte ;* il est en outre la *source permanente d'une baraka*, fluide capable de rendre sain, heureux et bon, tout ce qu'il atteint ou pénètre, baraka *que le fidèle cherche à capter à son profit* par des moyens appropriés, par des pratiques relevant de la magie.

Dans ce domaine où l'idée du dieu et du fétiche sont intimément mêlées, il est bien malaisé dans les actes du fidèle de faire la part de ce qui est soumission, adoration, geste de *culte* et de ce qui constitue un rite magique de *captation de la baraka*. Ainsi, par exemple, quand le fidèle égorge une victime à un Saint, il y a un acte d'offrande à la divinité, mais aussi, le fidèle en mangeant la chair de cette victime rendue sacrée (sacrifiée) fait pénétrer en lui le fluide divin, la baraka. C'est pourquoi l'on ne cherchera pas à établir ici de subtile distinction d'espèce entre les divers actes magico-religieux des fidèles à l'adresse de leurs Saints ; nous les grouperons tous sous la rubrique générale de Culte des Saints, en cherchant seulement à marquer le caractère des principales manifestations cultuelles ainsi que les rites de captation de la baraka les plus nettement accusés qui se rencontrent surtout dans les manifestations individuelles des fidèles isolés.

1. Le rituel n'est pas fixé par les textes canoniques de l'Islam. — Nous avons montré que la croyance aux Saints, tard venue dans l'orthodoxie musulmane, n'a pas son origine dans les dogmes du primitif Islâm, et que la canonisation du Saint n'est pas due à une autorité ecclésiastique, mais bien au seul suffrage populaire. La

conséquence est que contrairement au rituel orthodoxe de l'Islâm — fixé dans ses lignes essentielles au IIe et IIIe siècle de l'hégire — le culte des Saints n'a pas été déterminé suivant des règles canoniques élaborées par les docteurs musulmans, règles qui pour toute la législation islamique sont toujours tirées des sources fondamentales, Qoran et Hadît.

Si l'admission officielle du mysticisme a fait pénétrer aussi comme orthodoxe la croyance aux Saints, « Amis d'Allâh » et intercesseurs auprès de Lui, il n'est venu à l'esprit d'aucun savant, d'aucune école de juristes, de déterminer les modalités des actes rituels du musulman à l'égard des Saints, de fixer les diverses pratiques cultuelles que devaient accomplir vis-à-vis d'eux le fidèle isolé et la communauté des croyants.

Il ne pouvait en effet s'agir pour les docteurs musulmans d'organiser un culte de Saints à côté du culte d'Allâh. Aussi bien ceux d'entre ces savants, qui ont été les plus fervents admirateurs des Saints, n'ont-ils pu donner que des conseils sur l'attitude qu'il faut tenir vis-à-vis des Saints, le respect qu'on leur doit, les mérites de la visite pieuse (*zyāra*) à leurs tombeaux, l'utilité de l'imitation de leur conduite et de leurs vertus, etc. [1]; aucun n'a donné l'indication, le détail des obligations cultuelles vis-à-vis de ces hommes puissants; tous ont laissé à chacun le choix des moyens de faire jouer à son profit l'influence bienfaisante du Saint et son intercession auprès d'Allâh. C'est donc encore le peuple inculte, la masse anonyme

(1) On trouvera par exemple d'intéressants détails sur la conduite à tenir vis-à-vis des Saints dans les considérations générales données en manière d'introduction à son livre par *Al-Kittāni*, dans son premier volume du dictionnaire biographique des Savants et des Saints de Fès (*Solwat al-Ānfās wa mahādaṭāt al-Ākyās biman aqbara min al-'Ulamā'i wa-ṣ-ṣulaḥā'i bi Fās*, éd. de Fès, 3 vol. t. I, p. 6 et suiv.).

des musulmans, ou le fidèle lui-même, qui a organisé à sa guise le rituel et les usages magico-religieux relatifs à ses Saints.

Or le peuple, dans chaque cas particulier, s'est inspiré de ce qu'il voyait faire par d'autres, dans le même ordre de faits et d'expression de sentiments. Quand il crée un Saint nouveau, il le traite comme sont traités les autres Saints, grands ou petits. Il s'ensuit, malgré l'innombrable diversité des Saints et des usages cultuels dans le détail, une certaine uniformité dans l'ensemble des rites de culte.

Ceux-ci sont si bien des gestes traditionnels que, si l'on interroge celui, ou celle, qui les accomplit, sur leur signification, on s'aperçoit qu'il l'ignore le plus souvent, soit qu'il avoue son ignorance, soit qu'il donne une explication à côté. C'est ailleurs qu'il faut chercher la réponse, dans d'autres milieux religieux et particulièrement dans les religions des primitifs ; c'est l'ethnographie religieuse qui doit nous guider.

Que le Saint envisagé soit le successeur de quelque antique divinité ou qu'il soit de création récente, les pratiques cultuelles adressées à l'un ou à l'autre sont de même nature, de même genre, elle correspond bien à celles qui s'adressaient aux anciennes divinités païennes. Ce ne sont pas les quelques formules musulmanes, ou l'intervention du nom d'Allâh dans les rites oraux qui parviennent à cacher le substratum ancien.

Ici comme ailleurs, l'homme répète les mêmes gestes dictés par les mêmes concepts : les dieux sont morts, les Saints les ont remplacés ; les cultes païens ont été abolis par l'Islâm, mais ils ont subsisté malgré tout et reparaissent à l'adresse des Saints.

La différence entre les musulmans d'aujourd'hui et leurs ancêtres d'avant l'Islâm, est que ceux-ci connais-

saient la signification du rite qu'ils accomplissaient, tandis que ceux-là, suivant l'exemple de leurs ancêtres, font le geste rituel sans le comprendre ; le sens qui s'attache au rite compte bien peu pour eux, ce qui importe c'est de faire le geste traditionnel que faisaient les ancêtres. C'est en vain que l'on attendrait une réponse appropriée au geste d'une femme attachant aux branches de l'arbre d'un sanctuaire un lambeau de son vêtement. Il y a là pour elle une coutume pieuse que d'autres ont suivie avant elle en ce même lieu et qu'elle suit à son tour avec l'espoir d'en retenir le bien qu'elle en attend.

Qu'en dehors de ces gestes traditionnels, il y ait pour chaque fidèle du sanctuaire une façon personnelle de se comporter vis-à-vis du Saint et du saint lieu, ceci ne saurait surprendre. Chacun ajoute aux cérémonies habituelles, communes à tous, parce qu'elles répondent à une commune tradition, à une facon commune d'agir, de penser, de sentir, tout acte qu'elle juge utile à la réalisation de son désir et à la manifestation de son attachement au Saint.

L'abondante documentation recueillie un peu partout sur le culte des Saints de l'Islâm nous permet de nous faire une idée assez complète de ce culte, bien que nos connaissances offrent encore quelques lacunes sur des points importants, notamment sur les repas communiels et certains rites des divers sacrifices en l'honneur des Saints [1]. Quoi qu'il en soit, nous pouvons aisément aujourd'hui marquer les traits essentiels de ce culte des Saints si universellement répandu dans l'Islâm tout entier

(1) W. Marçais a déjà fait des observations analogues à ce propos (Voir ses *Textes arabes de Takrouna*, I, 08, note 325). Le texte qu'il a donné dans ce volume, avec les notes qui l'accompagnent, constituent l'une des meilleures descriptions que l'ont ait d'une fête patronale de Saint musulman et des rites auxquels elle donne lieu.

et qui constitue, bien plus que l'Islâm de Mosquée, la véritable religion des masses musulmanes.

2. Culte collectif. — Si tous les Saints, même ceux qui n'ont qu'un pouvoir limité et spécialisé, sont considérés par le peuple comme des dieux, ce sont surtout les plus grands, les Saints-Patrons qui ont ce caractère de dieux-protecteurs à puissance généralisée. C'est à ceux-ci que le peuple du pays, sur lequel le Saint étend son influence, rendra surtout un culte collectif à certaines époques de l'année, au moment des fêtes patronales (des *wa'da)* dont nous avons parlé ci-devant (p. 91). Ces fêtes religieuses consistent, suivant des modalités variées, en un pèlerinage collectif et un repas communiel.

Le pèlerinage comporte : 1° la réunion au jour fixé et aux environs du sanctuaire d'un ou de plusieurs délégués des familles du territoire d'influence du Saint, ainsi que de représentants des tribus, villes ou villages voisins ; 2° une visite pieuse auprès du sanctuaire par une partie des pèlerins, soit aussitôt après leur arrivée, soit immédiatement avant leur départ, pour exprimer au Saint ce que l'on attend de lui, la raison de cette réunion et pour lui faire quelquefois des offrandes. Les vœux ainsi formulés sont adressés au Saint par un ou plusieurs des représentants qualifiés des fidèles, souvent des chefs de confréries religieuses, et au nom de tous ; 3° des fêtes diverses, courses de chevaux, décharges de mousqueterie, danses spéciales, profanes ou religieuses, chants et jeux, etc., etc.

Le repas communiel fait, lui aussi, partie des rites de ces sortes de pèlerinages. La nourriture est entièrement fournie par les principales familles des serviteurs habituels du Saint aux étrangers venus là. Les animaux dont la chair est mangée à l'occasion de ces repas ne sont pas

toujours égorgés aux abords immédiats du sanctuaire, ils peuvent dans certains cas être égorgés dans les maisons ou les tentes de ceux qui les fournissent.

L'arrivée comme le départ des pèlerins auprès du sanctuaire peut se faire individuellement et sans apparat ou par groupes, marchant processionnellement ou non, avec ou sans bannières, avec ou sans danses rituelles et musique.

Mais des manifestations collectives de culte peuvent aussi avoir lieu occasionnellement auprès de sanctuaires qui ne sont pas ceux de Patrons du pays, mais qui passent pour jouir de la vertu de congédier certaines calamités collectives, comme par exemple la sécheresse, ou de procurer un bienfait collectif au groupe des fidèles, par exemple de rendre abondante telle récolte. Le pèlerinage collectif et le repas communiel ont lieu lorsque le peuple des fidèles est menacé par la calamité que le saint a le pouvoir de conjurer.

Dans toutes ces manifestations collectives du culte des Saints l'influence de l'Islâm se fait sentir plus fortement que dans le culte individuel des gens du peuple, des illettrés. Il s'agit en effet de fêtes organisées par la communauté d'une ville, d'un village ou même d'une tribu, et les lettrés ont eu à intervenir, ainsi que les clercs et les membres des confréries religieuses.

Ce n'est pas seulement le sacrifice des victimes qui, ici comme partout et toujours, est fait selon le rituel de l'Islâm et au nom d'Allâh, ce sont des litanies musulmanes qui se retrouvent dans certains chants, et l'invocation faite devant le sanctuaire et adressée à Dieu par l'intermédiaire du Saint.

Au surplus les sanctuaires auprès desquels s'expriment ces sortes de manifestations collectives du culte sont extrêmement rares ; tous les patrons d'un groupement

n'ont même pas leur fête patronale, et en dehors des Saints-patrons, les autres Saints qui en sont l'objet sont en nombre infime.

Dans certaines circonstances, la collectivité des fidèles se fait représenter par des délégations spéciales pour demander au Saint de la tirer d'embarras ou du malheur où elle est plongée. Assez souvent ces délégations sont formées des étudiants en Qoran, dont la visite au Saint et l'appel ont plus de chance d'être accueillis et exaucés que s'ils venaient de tous autres fidèles. Il n'est pas rare dans ce cas que la requête soit adressée à plusieurs des Saints du pays, en même temps, dont on visite successivement les mausolées.

Comme nous l'avons observé ci-devant, de semblables manifestations indiquent assez clairement qu'il s'agit d'actes de culte vis-à-vis d'une puissance divine que l'on implore ou que l'on remercie. Les clercs ont fait un effort pour que, derrière le Saint, qui ne doit être que le dépositaire d'un peu de la puissance d'Allâh, ce soit Allâh lui-même qui soit visé. Aussi bien chez les citadins guidés par les maîtres de la loi islamique, le culte collectif du peuple — car les lettrés ne s'y associent guère — est-il assez différent de ce qu'il est dans les campagnes. Les formules islamiques dans les oraisons des groupes sont plus abondantes et le jour choisi pour les processions et les pèlerinages en commun coïncide parfois avec l'un des jours de fêtes orthodoxes de l'Islâm ; bien souvent enfin le repas communiel qui est à la base même de la fête patronale des ruraux est supprimé à la ville.

3. Culte individuel. — Outre ces pratiques cultuelles collectives des fidèles qui n'existent que pour un petit nombre de grands Saints, il y a pour tous, grands et petits, des actes individuels de culte ; en voici quelques-

Chacun peut faire appel au Saint par des invocations qu'il lui adresse, soit de loin, de l'endroit où il se trouve, soit de près, en se rendant au sanctuaire même.

Le fidèle qui sollicite les faveurs du Saint fait, en échange de ce qu'il demande, des offrandes qui varient d'importance selon l'importance du Saint et les moyens du fidèle. On brûle de l'encens en l'honneur du Saint, on allume des bougies ou des cierges dans son sanctuaire, on donne de l'argent au gardien, ou des cadeaux en nature qui sont déposés dans le sanctuaire, on sacrifie des victimes, soi-même ou par l'intermédiaire du gardien.

Sacrifier pour le Saint une victime chez soi, manger une partie de la chair et en distribuer aux pauvres ou bien faire ce sacrifice, comme c'est le cas le plus fréquent, auprès du sanctuaire, à l'occasion d'un pèlerinage individuel, en donnant au gardien (*oukil* ou *moqaddem*) — représentant le Saint et prêtre du sanctuaire — la part qui lui revient (assez souvent la peau, la tête, les pattes, les viscères en totalité ou en partie) est un moyen courant de se concilier les bonnes grâces du Saint pour en obtenir une faveur spéciale. C'est la sacrifice-demande, le sacrifice propitiatoire.

On peut aussi promettre au Saint de lui sacrifier une victime si le résultat espéré de son intervention est obtenu. C'est le sacrifice votif ou sacrifice de reconnaissance.

Nous ne possédons pas encore assez de détails précis et bien étudiés sur des cas nombreux de sacrifices sanglants aux Saints de l'Islâm pour pouvoir donner de façon complète et sûre le schème des divers genres de sacrifices, pour marquer dans chaque cas le rôle du sacrifiant, celui du sacrificateur (qui est souvent le représentant du Saint, son descendant, le gardien du sanctuaire), pour indiquer la part de la victime revenant à chacun, le lieu même où

se fait le sacrifice, les rites connexes, les formules prononcées à cette occasion par les uns et les autres.

Sans doute avons-nous dit, le sacrifice sanglant est fait selon le rituel musulman et au nom d'Allâh, mais il s'y ajoute souvent des rites et des formules qui n'ont rien d'islamique : purification spéciale de la lame du couteau du sacrifice, passée sur un brasier répandant des vapeurs d'encens, ou sur les lèvres du sacrificateur, invocations qui précèdent le sacrifice, fait de tirer des présages de l'écoulement du sang, de l'aspect de celui-ci, de la durée de l'agonie de la victime, du fait qu'elle se relève et marche encore ou s'agite durant cette agonie. La nature même de la victime n'est pas indifférente, pas plus que ses qualités, sa couleur, la préparation, ou la décoration qu'elle reçoit parfois au paravant, la façon dont elle est dépecée et partagée, etc.

Ce n'est que lorsque nous aurons des indications plus complètes sur ces divers points que l'on pourra peut-être dégager les règles générales des divers types de sacrifices de victimes entrant dans le culte de Saints musulmans et déterminer ce qui, parmi les rites, appartient au culte proprement dit et ce qui revient à la recherche de baraka que le sacrifiant pense trouver, par ce moyen et en ces lieux.

De ce que nous savons du sacrifice aux Saints musulmans, il apparaît dès maintenant que la part revenant au culte, même si elle a quelque importance quand il s'agit des Saints-patrons, est toujours faible ; elle est bien moindre que celle qui consiste à capter au profit du sacrifiant une part de la baraka du Saint.

4. Pratiques de captation de la baraka. — Ce qui domine tous les actes du fidèle vis-à-vis des Saints, ce sont les moyens employés pour obtenir pour soi ou pour

les siens un peu de la baraka émanant du Saint et de son sanctuaire. En voici quelques-uns :

1° On donne aux enfants le nom de Saints, parce que, en vertu d'une très ancienne croyance, encore courante chez tous les peuples primitifs, le nom n'est pas seulement en relation magique avec la personne qui le porte ; il représente véritablement la personne elle-même, son âme, ses qualités. Porter le nom d'un Saint, c'est donc s'identifier à lui et jouir de la baraka qu'il possède, du moins en partie. Dès lors pour une région donnée on s'explique que le nom le plus répandu après celui du Prophète, soit celui du Saint-patron du pays.

2° Puisque la baraka d'un Saint est d'autant plus dense, plus forte que l'on est plus près du sanctuaire, où l'on a coutume de l'aller chercher, on jouira d'autant plus sûrement de ce fluide bienfaisant que l'on sera plus près du foyer d'émission. C'est pour cette raison que non seulement les vivants se logent dans la proximité des grands sanctuaires, mais que les morts — qui ont peut-être plus besoin de secours dans l'Au-Delà que les vivants en ce bas monde — sont enterrés dans le voisinage des sanctuaires. Il n'y a pas de cimetière musulman de quelque importance qui ne possède un ou plusieurs sanctuaires.

3° C'est par la visite pieuse (*zyāra*) au sanctuaire lui-même que le fidèle va recueillir de la baraka.

On aura une idée de la conception des savants modernes de l'Islâm en la matière, en méditant ce qu'a dit à ce sujet l'un d'eux, Al-Kittâni, dans son ouvrage cité ci-devant sous le titre de *Solouat al-Ānfās* (t. I, p. 15 et suiv. éd. de Fès) : « Il est bien établi pour les hommes d'intelligence et d'expérience, écrit-il, que le pèlerinage au tombeau des Saints est recherché pour obtenir la

baraka, car la baraka des Saints continue après leur mort comme de leur vivant..... Il est licite de prendre de la terre de leur tombeau comme remède contre la maladie..... Les tombeaux des Saints ne cesseront d'être une source de baraka. Ceux qui leur rendent visite et qui s'adressent au Saint n'y trouveront que du bien et en rapporteront une récompense. Ils en recevront l'évidente manifestation et l'annonce éclatante. »

Il apparaît nettement que le sanctuaire est comme chargé de ce fluide magique qu'est la baraka et que le fait seul d'entrer dans cette atmosphère sacrée en imprègne le fidèle. Mais un autre véhicule de baraka, selon Kittâni, est la terre du tombeau. Et lorsque Al-Kittâni déclare licite de prendre de cette terre, comme remède contre la maladie, il sanctionne de son autorité de docteur de la loi islamique, une coutume populaire universellement répandue dans l'Islâm et contre laquelle nulle interdiction légale n'aurait prévalu. « Cette terre est un talisman, ai-je écrit ailleurs (1). Un malade pourra s'en servir pour guérir une plaie en en saupoudrant la partie malade ; il pourra dans tous les cas l'avaler comme une médecine, surtout s'il peut la mélanger à l'eau bénite de la source sacrée, coulant souvent auprès du tombeau du saint... C'est que la terre — comme tous les objets appartenant à un sanctuaire — selon les primitifs, garde par son contact, avec quelqu'un ou quelque chose, les vertus et les qualités de ce quelque chose, elle en possède « l'âme ». Chez les anciens Grecs, la terre du pays natal que l'on jetait dans la fosse creusée par le fondateur d'une ville marquait que l'on transportait dans la nouvelle cité, le vieux foyer des ancêtres, l' « âme » de la ville.

(1) *Coup d'Œil sur l'Islam en Berbérie*, p. 48-49.

C'est pour établir un lien magique de même nature que l'on jetait une poignée de terre dans la fosse où l'on venait de déposer un parent mort. Et ce rite, vidé de sa croyance, est demeuré chez nous comme une survivance du geste de nos lointains ancêtres ».

Dans l'Islâm non seulement la terre du tombeau des Saints passe pour être pleine de baraka, mais pour beaucoup d'auteurs elle est parfumée (1).

Au surplus la terre des sanctuaires de l'Islâm n'est pas la seule à jouir de la baraka ; celle des saints catholiques possède les mêmes vertus et Tylor cite le cas d'une femme qui fut guérie en avalant trois petits paquets de la poussière du cercueil de St-Jean Berckmans, mort en 1621 et canonisé en 1865.

Ce qui est vrai, en fait de transmission de baraka, par la terre du sanctuaire ou l'eau de la source voisine, l'est aussi par le contact de tous les objets du sanctuaire, de ses murs, des boiseries et des tapisseries qu'il renferme et que l'on baise avec ferveur, par l'huile des quinquets et des veilleuses dont on se fait des onctions.

L'offrande d'encens, de bougies ou d'objets voire même d'argent remis au gardien du tombeau, accompagne généralement la visite pieuse. Mais nous avons dit que par ce moyen le fidèle s'adresse à la personnalité du saint qui touché du don qu'il reçoit pourra distribuer plus généreusement ses faveurs. L'un doit accompagner l'autre et c'est pour la même raison que l'on considèrerait comme sans valeur l'amulette que donne un taleb, à un malade par exemple, si on ne la lui payait pas. C'est que pour

(1) *Solouat el-Anfâs*, I, 20 à propos de 'Abdallâh b. Ghâlib ; René Basset, citant Goldziher à propos du tombeau du Prophète qui passe pour être parfumé, ajoute d'autres exemples du même genre (*Bulletin des Périodiques de l'Islam*, in *Rev. Hist. des Relig.*, 1912).

mériter le bienfait que l'on attend d'une puissance supérieure, il est nécessaire de s'imposer un sacrifice en échange.

Sous cette réserve la baraka afflue naturellement dans la personne du solliciteur, qui pourra s'en charger plus sûrement encore s'il demeure un temps assez prolongé dans le sanctuaire, s'il y dort par exemple. Il pourra même dans son sommeil, voir en songe le Saint lui apparaître et lui donner les conseils qu'il en attend et qu'il est venu lui demander.

4° On vient de dire que la baraka s'acquérait surtout lorsque le solliciteur faisait au Saint une offrande à l'occasion de son pèlerinage. L'offrande qui est faite à certains sanctuaires est celle d'une victime que l'on égorge ou que l'on fait égorger par le représentant du saint, à proximité du sanctuaire.

Par ce sacrifice, le solliciteur fait passer la baraka dans la victime et l'introduit ensuite en lui en mangeant de cette chair sacrée (1).

Les offrandes que l'on fait aux sanctuaires de l'Islâm sont extrêmement variées. Ce sont de riches objets, tapisseries, tissus, tentures, lustres, étendards, etc., que l'on dépose et qu'on laisse dans le sanctuaire. Mais à côté de ces riches ex-voto qui ornent les mausolées des grands Saints, il y a, pour tous, des dépôts que l'on ne peut qualifier d'offrandes ou d'ex-voto, car il s'agit de choses sans

(1) La théorie du sacrifice est plus complexe, puisqu'il comporte notamment de la part du sacrifiant une purification par l'expulsion de ses maux dans la victime par le sacrifice qui la charge ensuite du fluide sacré. Mais nous ne saurions ici entrer dans le détail, à propos de quoi on consultera un article de haut intérêt de Hubert et Mauss dans l'*Année sociologique*, t. II, les pages si richement documentées de Frazer (*Rameau d'Or*, t. I) et pour l'Islâm, Doutté, *Marrâkech*, p. 103 et suiv. particulièrement précieux pour la transmission de la baraka.

aucune valeur ; je veux parler ici de ces fragments de son vêtement, de la touffe de ses cheveux que le fidèle accroche au heurtoir de la porte, aux grilles des fenêtres du sanctuaire, aux branches de l'arbre voisin, ou bien, pour certains, de simples petits cailloux déposés sur les murs, sur les branches de l'arbre par le pèlerin qui vient demander au Saint sa guérison, le soulagement d'une peine qui l'accable.

C'est encore la recherche de la baraka qui explique toutes ces offrandes. Pour le primitif, il est une règle de la magie selon laquelle l'objet qui a appartenu à quelqu'un, que celui-ci a tenu un moment, des cheveux, des rognures d'ongle, détachés du corps, restent en contact magique permanent avec leur ancien possesseur.

Or le dépôt d'un objet, dans l'ambiance de baraka qu'est le sanctuaire, fait que cet objet est sans cesse chargé de cette baraka. Or, comme il est en contact avec celui qui l'a mis là, celui-ci est donc en contact permanent avec la baraka du sanctuaire.

Le geste ainsi fait par les pèlerins musulmans à leurs sanctuaires, geste que la tradition leur enseigne, mais dont aucun ne conçoit la signification, est encore un moyen de conserver avec soi, loin du sanctuaire, la baraka que l'on désire.

L'ethnographie religieuse permet encore d'expliquer autrement le geste du chiffon, de la pierre, laissés au sanctuaire, voire même d'un ex-voto quelconque, de la part d'un malade qui vient demander au Saint des guérisons ou bien qui se sent chargé d'une faute, dont il veut se débarrasser.

Une des croyances de l'humanité primitive est que l'homme peut communiquer le mal qui est en lui à un objet, une pierre par exemple, à un homme ou à un

animal et s'en débarrasser ainsi en jetant cet objet ou en se débarassant de cet animal. Celui qui prend ensuite l'objet en question ou l'animal hérite du mal déposé en lui.

Si la chose dans laquelle on pense avoir mis son mal est déposée dans un sanctuaire, le saint lieu devient le dépositaire de ce mal ; mais en même temps le courant de bien, de baraka qui émane du sanctuaire détruit le mal, charge la chose du fluide bienfaisant et en fait bénéficier à distance celui qui l'avait déposée là [1].

5. Conclusions. — De ce qu'on vient de dire il ressort que le fidèle dans le culte qu'il rend aux Saints musulmans n'est pas guidé par un rituel précis fixé par l'orthodoxie musulmane, mais bien seulement par la tradition locale établie pour l'accomplissement de rites dont il ne comprend plus le sens ; il peut y ajouter tout ce qui lui semble utile et comme paroles et comme gestes, agir selon sa propre impulsion.

Le gardien du sanctuaire (*oukil* ou *moqaddem*), quand il existe, n'est pas un guide qui dirige le fidèle dans des actes cultuels bien nets ; il est l'intermédiaire — sans préparation préalable — entre le Saint et le fidèle auquel il facilite l'accès du sanctuaire et l'acquisition de la baraka. C'est lui qui parfois égorge, pour le compte du pèlerin, les victimes offertes, c'est lui qui reçoit les offrandes, en sa qualité de représentant vivant du Saint. Mais cet intermédiaire, entre le Saint et le fidèle, qui n'existe que dans quelques rares et importants sanctuaires, qui

(1) Sur cette théorie du transfert du mal, si générale dans l'humanité primitive, voir Frazer (*Golden Bugh*). On consultera avec fruit les exemples donnés par Doutté (*Marrâkech*, I, p. 69, et suiv., 87 et suiv et pass.) avec les références indiquées ; A. Bel, *Coup d'Œil sur l'Islam en Berbérie*, 50 à 53.

peut être même une femme, plus qualifiée pour recevoir les visiteuses musulmanes, n'est pas du tout nécessaire ; il ne figure que pour les sanctuaires les plus importants.

A la différence des grandes divinités, comme Allâh, par exemple, dont on ne saurait s'approcher et devant lesquelles on ne peut se présenter — par exemple pour la prière canonique de l'Islâm — qu'en se mettant dans un état spécial de pureté, en se « sacralisant » selon des rites plus ou moins compliqués et méticuleux, les Saints musulmans sont tout près des hommes ; ils vivent au milieu d'eux ; ce sont des divinités familières auprès desquelles on a accès sans avoir besoin d'accomplir ces rites de purification qui sont des rites de passage du monde profane dans le monde divin ou sacré.

Parmi les savants musulmans qui pratiquent tous le culte des Saints, bien qu'ils considèrent avec mépris bien des manifestations populaires de ce culte, il en est qui, imbus des règles de purification prescrites par l'Islâm officiel pour le culte d'Allâh, jugent convenable, pour se présenter dans un sanctuaire musulman où, pour eux, flotte l'esprit d'Allâh, la baraka de Dieu lui-même, de se préparer à un tel contact par l'ablution de l'Islâm, voire même par un jeûne préalable. Mais ce ne sont là qu'infimes exceptions, des cas tout à fait individuels, personnels, sans influence sur l'ensemble du culte.

En règle générale, le pèlerin entre dans le santuaire sans aucune précaution rituelle préalable. Il se borne à manifester son respect du lieu saint en enlevant ses chaussures pour y pénétrer, comme il le ferait d'ailleurs pour entrer dans une chambre quelconque, voire même dans un jardin potager quelquefois, lieux qui sont considérés eux aussi comme hantés par des esprits tutélaires, par des djinns, maîtres de la maison ou du jardin.

Souvent cependant, avant de faire le pèlerinage au sanctuaire, les femmes et les enfants surtout, se font des applications de henné aux mains ou aux pieds. C'est là d'ailleurs un usage assez fréquent dans tout l'Islâm pour se protéger contre les mauvaises influences que l'on croit avoir à redouter, et notamment à l'occasion des rites de passage (fêtes de l'Islâm orthodoxe, mariage, circoncision, etc.)[1]. Malgré les abondants renseignements que l'on a sur l'emploi du henné dans l'Islâm, cette question n'a pas été étudiée encore dans son ensemble et mériterait de l'être. On y trouverait sans doute que l'application de henné, qui est certainement d'abord un rite de protection contre les influences dangereuses, comporte aussi d'autres significations.

En ce qui concerne l'usage de se mettre du henné, aux mains par exemple, pour faire le pèlerinage à un sanctuaire où l'on va chercher une guérison, le soulagement d'une douleur, on peut envisager qu'il y a désir de protection contre les forces de mal s'acharnant sur leur victime au moment où elle va se débarrasser d'elles par l'influence du Saint, mais lorsque le pèlerin fait aussi une application de henné sur la porte ou sur les montants de la porte du sanctuaire, ou qu'il fait une tache de henné sur les murs du sanctuaire, comme cela se voit quelquefois, c'est qu'il établit entre lui et le sanctuaire, par le

---

(1) Aux nombreuses références données par Westermarck (*Cérémonies du mariage* trad. p. 104 n. 3 et 141 n° 1) et par W. Marçais (Takrouna, I, 399, n° 5, 400 n. 16) on peut ajouter à propos du henné : *Revue de l'Islam*, 1re année, p. 202 ; Mas'oudi, *Prairies d'Or*, trad. Barbier de Meynard, VI, 142) *Archives marocaines*, vol. XI, fasc. 2, p. 310-312, etc... A Tlemcen, si malgré les cérémonies accomplies pour avoir la pluie, elle ne vient pas, les femmes enduisent de henné la main de leurs enfants, car la sécheresse est le signe de la colère de Dieu et il faut éviter qu'elle éclate sur l'enfant. Le henné doit le protéger.

moyen du henné laissé là une communication magique avec le henné dont sa main est enduite, communication qui dure tant que dure la trace de henné sur sa main.

Remarquons encore que, à la différence de ce qui se passe pour le culte islamique d'Allâh, dans lequel — y compris l'oraison *(ṣalât)* qui en est le rite principal — tout s'exprime par des actes de soumission et non de demandes adressées à Dieu, dans le culte des Saints, l'acte de soumission du fidèle n'existe guère ; il s'agit de rechercher les faveurs du Saint, dans une prière-sollicitation qui exprime le désir, ce que l'on attend de ce Saint ; il s'agit surtout de faire affluer en soi la baraka, par des gestes appropriés, par des rites magiques.

Ce sont les rites de captation de baraka par le fidèle qui constituent — en particulier dans les pèlerinages individuels — la trame essentielle des manifestations cultuelles. Le Saint est avant tout une source perpétuelle de baraka. La sacralisation ici pour le fidèle, c'est le fait d'être investi, imprégné de ce fluide sacré ; elle s'obtient sans aucune préparation spéciale du solliciteur, d'une façon magique, automatique, par des moyens matériels, à la portée de tous les fidèles, grands ou petits, lettrés ou non.

Pratiqué par tous, le culte des Saints est bien la véritable religion du peuple musulman. Il met la divinité en contact avec le fidèle et ne nécessite pour celui-ci aucune espèce de culture intellectuelle : il est à la portée des plus ignorants puisqu'il ne comporte ni dogmes, ni rituel précis et ponctuel.

Ainsi pour la masse des ruraux et le plus grand nombre des citadins, la religion de l'Islâm se réduit à la connaissance de quelques légendes pieuses et à la pratique de quelques obligations cultuelles de la religion

officielle, comme le jeûne du ramaḍan, à l'affiliation aux confréries religieuses, mais surtout à la pratique du culte des Saints.

C'est cette conception de l'Islâm, ainsi mis à la portée de tous et donnant satisfaction au besoin religieux des masses, qui a assuré le développement de cette religion ; c'est elle qui explique ses progrès actuels notamment en Afrique.

ALFRED BEL.

BULLETIN D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

(1923-1927)

I. — MAROC.

M. Ismaël Hamet a condensé en un volume l'histoire du Maroc, depuis l'arrivée des Idrisites en Berbérie jusqu'à l'avénement de Moulay Youssef. Une pareille tentative eût été téméraire et à coup sûr prématurée, si l'auteur avait prétendu donner à son ouvrage le caractère d'un Manuel scientifique. Il ne paraît pas d'ailleurs y avoir songé et s'est contenté de rassembler les faits épars dans les chroniques musulmanes, en s'aidant pour les coordonner de quelques travaux modernes, surtout de l'Histoire de l'Afrique septentrionale de E. Mercier. La lecture de son livre apprendra peu de choses aux spécialistes, mais elle ne sera pas inutile aux débutants auxquels elle donnera un aperçu d'ensemble de l'histoire traditionnelle du Maroc (1).

L'ouvrage de M. A.-G.-P. Martin (2) est plus limité dans le temps et dans l'espace. L'auteur en avait donné la première partie en 1908 sous le titre « Les Oasis sahariennes » ; des raisons d'ordre politique et personnel avaient empêché la publication totale. M. Martin expose, d'après un grand nombre de documents recueillis dans le pays, les relations des Chérifs avec les gens des oasis, du XVIe à la fin du XIXe siècle et les efforts plus ou moins heureux des souverains saadiens ou hassani pour maintenir ces régions sous leur autorité. Il étudie ensuite le développement de la crise marocaine depuis l'avènement d'Abd-el-Aziz jusqu'à la proclamation du protectorat et en montre la répercussion dans les milieux indigènes et particulièrement dans les milieux sahariens. Les documents de provenance indigène dont l'auteur a fait largement usage et qu'il reproduit in extenso, donnent à ce livre un intérêt indiscutable.

Les « Documents inédits sur l'histoire du Maroc » publiés par M. de Castries apportent une masse énorme de do-

(1) Ismaël Hamet. *Histoire du Maghreb :* cours professé à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines. Paris (Ernest Leroux, 1923).

(2) A. C. P. Martin, *Quatre siècles d'histoire marocaine. Au Sahara de 1504 à 1902. Au Maroc de 1901 à 1912.* Paris (Alcan, 1923).

cuments qui renouvellent sur bien des points et précisent sur beaucoup d'autres l'histoire de l'empire chérifien depuis le XVIe siècle. Cette collection, d'une importance capitale, s'est enrichie de trois nouveaux volumes. Les pièces contenues dans le premier (1) s'échelonnent de 1655 à 1660 ; elles permettent de suivre les négociations laborieuses qui aboutirent au traité du 22 octobre 1659, le dernier conclu entre les Provinces Unies et les Salétins, à la veille même de la disparition de la dynastie saadienne. Le deuxième volume concerne les relations franco-marocaines du 3 juin 1662 au 30 avril 1686 (2). Il renferme de nombreux renseignements sur la mission du sieur de Saint-Amand auprès de Moulay Ismaïl, sur la démonstration navale de d'Estrées et, accessoirement, sur l'évacuation de Tanger par les Anglais. On y a joint une réédition de l'ouvrage de Mouëtte : HISTOIRE DES CONQUÊTES DE MOULAY ARCHI..... ET DE MOULAY ISMAËL. Dans le troisième volume (3) on pourra saisir les grandes lignes de la politique anglo-marocaine entre 1590 et 1625 ; on y verra les tentatives, d'ailleurs infructueuses, d'Elisabeth pour obtenir l'alliance de Moulay Ahmed el-Mansour contre l'Espagne, puis les efforts des Anglais, pour sauvegarder leurs intérêts commerciaux au milieu des désordres qui suivirent la mort de ce souverain. Aux volumes mentionnés ci-dessus, il convient d'ajouter un fascicule donnant la bibliographie et l'index général de la série FRANCE (dynastie saadienne) (4). Cet index, de même que celui qui complète le volume VI de la série PAYS-BAS, facilitera grandement les recherches.

Deux des trois volumes de documents publiés par M. Ignacio Baüer se rapportent au Maroc, le troisième concerne Alger, Tunis et Tripoli (5). L'histoire d'Arzila a été étudiée par M. David Lopez (6).

(1) *Archives et Bibliothèques des Pays-Bas.* Tome VI, Paris (P. Geuthner), 1923. La Haye (Martinus Nijhoff).

(2) *Archives et Bibliothèques de France.* (Dynastie filalienne) t. II, Paris, La Haye, 1924.

(3) *Archives et Bibliothèques d'Angleterre.* (Dynastie saadienne) t. II, Paris, 1925.

(4) Paris, 1926.

(5) Ignacio Bauer, *Relaciones de Africa.* I. Documents relatifs aux places de Ceuta et de Melilla. — II. Documents relatifs au Maroc en général. — III. Documents relatifs à Alger, Tunis, Tripoli-Madrid, 1922.

(6) David Lopez, *Historia de Arzila durante el dominio portugés* (1471-1550 et 577-1589) Coïmbra 1924.

La conquête du Soudan est l'un des épisodes les plus brillants de la période saadienne. Utilisant une lettre inédite d'Ahmed el-Mansour aux notables de Fas ainsi qu'une relation espagnole contemporaine, M. de Castries a fait une étude critique de l'expédition du pacha Djouder contre Tombouctou. Il discute et met au point les renseignements fournis par le Tarikh es Sûdan et la Nozhat el Hâdi (1). La domination marocaine fut d'ailleurs très précaire, ainsi que le montre M. Delafosse. Les véritables maîtres du Soudan furent bien vite les « Arma » descendants des soldats de Djouder, qui firent et défirent à leur gré les pachas représentants de l'autorité chérifienne (2).

Au milieu du XVIIe siècle, les chérifs saadiens furent remplacés par les chérifs du Tafilelt. A ce changement de dynastie se rattache la légende du Juif Ibn Mech'al dont le souvenir est commémoré chaque année par la fête des « tolba » de Fas. M. de Cénival a recherché les origines de cette légende et en a montré le développement. Il y reconnaît une « fable toute moderne, se présentant sous un masque vétuste emprunté aux plus vieux thèmes de la littérature orientale » (3).

Maîtres du pouvoir les chérifs hassani s'y maintinrent grâce à la garde noire des « Abid el-Bokhari organisée par Moulay Ismaïl. M. Delafosse confronte les données recueillies sur la formation de cette milice par le consul anglais Jackson et par les historiens marocains El-Oufrâni et Ez-Ziâni (4).

Sous la dynastie saadienne de nombreux Européens visitèrent le Maroc. M. de Castries résume dans une courte note les renseignements qu'il a pu recueillir sur l'un d'eux, le botaniste hollandais Outger Cluyt (5). Les souverains de la dynastie alaouïte, s'efforcèrent, de leur côté, pour accroître leurs ressources, de développer le commerce avec l'Europe et d'attirer les négociants chrétiens, mais leurs exigences fiscales ne tardèrent pas à ruiner ceux qui s'étaient fiés à leurs

(1) De Castries, *La conquête du Soudan par El-Mansour* (1591). — *Hespéris*, 1923.

(2) M. Delafosse, *Les relations du Maroc avec le Soudan à travers les âges.* — *Hespéris*, 1924.

(3) P. de Cénival, *La légende du juif Ibn Méch'al et la fête des tolba de Fès.* — *Hespéris*, 1925.

(4) M. Delafosse, *Les débuts des troupes noires au Maroc.* — *Hespéris*, 1923.

(5) de Castries, *Outger Cluyt, voyageur hollandais au Maroc.* — *Hespéris*, 1926.

promesses. Tel fut le sort des deux compagnies danoises établies au Maroc de 1755 à 1767. Leurs opérations aboutirent à une liquidation désastreuse et à l'obligation imposée au Danemark de payer un tribut annuel (1). Aussi bien, malgré les bonnes dispositions des souverains, la course n'avait-elle pas complétement disparu, témoin la capture et la captivité de M. de Brinon, officier de l'administration des Colonies, dont le *Mercure de France* reproduit la relation (2). La piraterie est encore pratiquée au XIXe siècle et le gouvernement français se voit contraint d'envoyer, en 1851, le commandant Dubourdieu bombarder la ville de Salé. Nous devons à M. Deloncle le récit détaillé de cette démonstration navale, d'après les documents d'archives et le mémoire inédit de Jagerschmidt, secrétaire de la légation de France à Tanger (3). Hors d'état d'empêcher la piraterie, les sultans marocains sont également incapables de réprimer les révoltes de leurs sujets. Durant le premier quart du XIXe siècle, les habitants du Soûs réussissent à se soustraire à leur autorité et constituent un royaume indépendant. Le commandant Justinard a résumé l'histoire de ce royaume et celle de son fondateur, Sidi Hachem (mort entre 1825 et 1830) d'après les traditions locales et les relations d'Européens ayant fait naufrage sur le littoral de cette contrée (4).

Les épidémies ont causé, au Maroc, presque autant de ravages que les guerres. La peste de 1818-1820, n'épargna aucune des régions de l'empire. Le docteur H.-P.-J. Renaud, qui avait déjà étudié l'épidémie de 1799 (5), décrit celle de 1818, d'après les rapports du consul général Sourdeau et les récits des chroniqueurs indigènes. Il établit, d'autre part, que les chroniqueurs marocains ont avancé d'une année la date de la première de ces épidémies. Le fléau se déclara seulement en 1213 (Hég.), c'est-à-dire au début de 1799 J.-C. et se propagea du Nord au Sud (6).

(1) De Castries, *Le Danemark et le Maroc* (1780-1769. — *Hespéris*, 1926.

(2) *Au Maroc en 1789, Mercure de France.* 1er juin 1924.

(3) P. Deloncle, *Le bombardement de Salé par Dubourdieu en 1851. Revue Maritime*, 1923.

(4) Commandant Justinard, *Notes sur l'histoire du Soûs au XIXe siècle.* — *Hespéris*, 1925.

(5) Renaud (Dr H. J. P.), *Recherches historiques sur les épidémies au Maroc.* — *Hespéris*, 1921.

(6) Dr H. J. P. Renaud, *Un nouveau document marocain sur la peste de 1799.* — *Hespéris*, 1925.

La faiblesse du gouvernement chérifien a provoqué la crise marocaine dont l'expédition de Fas de 1911 a hâté le dénouement. Le colonel P. Azan a fait le récit détaillé de cette campagne dont les conséquences politiques ont été si considérables. Tout en exposant les opérations du corps expéditionnaire, l'auteur n'a jamais perdu de vue l'activité diplomatique dont il montre la corrélation parfois aussi l'opposition avec l'activité militaire. Il n'a eu garde non plus de négliger les essais de réformes administratives destinés à restaurer l'autorité chancelante du sultan et à en prévenir l'effondrement total. Les documents alors inédits dont l'auteur disposait, lui ont permis de montrer la complexité de la tâche confiée au général Moinier et à ses collaborateurs. La richesse de l'information, la clarté et l'objectivité de l'exposé donnent à cet ouvrage un prix tout particulier (1).

M. Rober-Raynaud envisage surtout l'affaire marocaine du point de vue diplomatique. Il s'attache à montrer qu'en dépit des apparences, la France a eu, de 1901 à 1912, une politique suivie et qu'elle a menée à bonne fin malgré l'opposition déclarée de l'Allemagne et l'hostilité à peine déguisée de l'Espagne. A l'appui de ses assertions l'auteur invoque non seulement les documents officiels mais aussi des renseignements inédits et des souvenirs personnels. Aussi les historiens de profession ne sauraient-ils accepter ses conclusions que sous bénéfice d'inventaire.

II. — ALGÉRIE.

A) L'Algérie avant 1830

L'Algérie dans la littérature française, de M. Tailliart, intéresse les historiens au moins autant que les littérateurs. L'auteur s'est en effet proposé de déterminer dans quelle mesure la possession de l'Algérie a enrichi le patrimoine intellectuel de la France. Il ne pouvait établir un bilan de ce genre qu'en montrant la répercussion dans le domaine littéraire des faits militaires, politiques, administratifs, économiques. La première partie du livre est consacrée tout entière à la confrontation de ces faits eux-mêmes rappelés de façon succincte mais

(1) Colonel Paul Azan, *L'expédition de Fez*, Paris, 1924.

(2) Rober-Raynaud, *En marge du livre jaune*, Paris, 1924.

(1) Ch. Tailliart, *L'Algérie dans la littérature française*, Paris, 1925.

précise avec les écrits de toute nature qui en portent la marque ou en conservent le souvenir. On y trouvera donc une revue des événements militaires, des expériences administratives, de l'évolution économique, des conflits d'idées de personnes, des débats parlementaires, des polémiques de presse. Ainsi compris le sujet était immense et complexe. L'auteur a réussi pourtant à le dominer et à dégager de la masse énorme des faits analysés des conclusions très nettes. Son information est aussi riche que sûre. Les notes infrapaginales dont il a copieusement garni son livre suffiraient à le prouver. Mais M. Tailliart a eu, en outre, l'excellente idée de donner un Essai de bibliographie méthodique et raisonnée contenant 3.177 numéros (livres ou articles de revues). Des analyses substantielles accompagnent chacun des écrits mentionnés et font, de cet « Essai », grâce aux index dont il est muni, un instrument de travail aussi utile que commode à manier.

M. Lespès unit intimement les faits historiques aux considérations géographiques, en exposant le développement d'Alger des origines à 1925. L'importance d'Alger antérieurement à 1830 tient, sans doute, à certains avantages naturels, mais surtout à ce que les Turcs ont choisi cette ville pour capitale. Depuis l'occupation française, les progrès d'Alger sont en corrélation avec l'extension de la conquête et la mise en valeur du pays. L'histoire de la capitale est inséparable de celle de la colonie et en reflète les vicissitudes (2).

En ce qui concerne le nom même de la ville, M. Lespès établit que la forme française de ce nom, dérive de la forme Alger (prononcée Aldjère) adoptée dès le XVe siècle par les Catalans, et qui n'est elle-même qu'une contraction de l'arabe al-Djezira (3).

Nos connaissances sur l'Algérie avant 1830 sont encore bien incomplètes. Il nous faut cependant signaler divers travaux de détail concernant cette période. M. de Santi (4) a tiré d'une brochure italienne publiée à Florence en 1604, le récit de l'incendie des galères turques dans le port d'Alger, pendant la nuit du 13 avril 1604, par le capitaine anglais Richard Giffort,

(1) Ch. Tailliart, *L'Algérie dans la littérature française. — Essai de bibliographie méthodique et raisonnée*, Paris, 1925.

(2) R. Lespès, *Alger, esquisse de géographie urbaine*, Alger, 1925.

(3) R. Lespès, *L'origine du nom français d'Alger. Revue Africaine*, 1926.

(4) L. de Santi, *Une insulte du port d'Alger. Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse*, 1926.

agissant à l'instigation du grand duc de Toscane. M. Dény a extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque Nationale d'Alger des chansons de janissaires dont il a publié le texte accompagné de la traduction. Une douzaine de ces chansons sont inspirées par les attaques des puissances chrétiennes contre Alger, sous le règne du dey Qodja Mohammed Pacha en particulier par l'expédition de l'amiral espagnol, Angelo Barcelo (1784) (1). L'histoire de l'esclavage dans les pays barbaresques s'est enrichie d'une étude de M. J. Cazenave sur la captivité de Cervantès à Alger et sur son séjour à Oran (2), ainsi que d'un important travail du P. Coste qui expose la fondation de la mission de Barbarie et le rôle de saint Vincent de Paul. Un rapport inédit de Jean Levacher fournit des détails nouveaux sur l'activité des missionnaires (3).

L'histoire de la domination espagnole à Oran n'a pas encore fait l'objet d'une étude d'ensemble, mais M. J. Cazenave décrit, d'après des documents d'archives, l'organisation militaire et administrative des « Presides » au XVIIIe siècle (4). Un mémoire du commandant général Valléjo (1734), traduit par M. Cazenave (5) et un autre mémoire de l'ingénieur Hontabat (1772), traduit par M. le commandant Pellecat (6) nous renseignent sur la situation matérielle et sur les moyens de défense d'Oran. Les troupes régulières étaient renforcées par des contingents fournis par les tribus ralliées à l'Espagne. Une note de M. Bodin explique l'origine du nom de Motagazez, donné à certains de ces auxiliaires (7). La liste même

(1) J. Dény, *Chansons des Janissaires. Mélanges René Basset*, Paris, 1925.

(2) J. Cazenave, *Cervantès à Oran* (1581). *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran, 1923). L'esclavage de Cervantès à Alger. (Bull. de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*, 1924).

(3) Le P. Coste, *Saint Vincent de Paul et la Mission de Barbarie. Rapport de Jean Levacher. Rev. d'Histoire des Missions*, 1924.

(4) J. Cazenave, *Les présides espagnols d'Afrique (leur organisation au XVIIIe siècle), Rev. Africaine*, 1924.

(5) J. Cazenave, *Contribution à l'Histoire du vieil Oran. Mémoire sur l'état et la valeur des places d'Oran et de Mers-el-Kebir. Rev. Africaine*, 1925.

(6) *Relacion de la consistencia de las plazas de Oran y Mazarquivir. Bull. Oran*, 1924.

(7) A. Bodin. *Note sur le nom donné par les Espagnols à certains de leurs auxiliaires indigènes pendant leur occupation d'Oran. Bulletin d'Oran*, 1923.

des tribus constituant le « makhzen » espagnol est fournie par un pamphlet arabe de Sidi Abd-el-Kader el-Mecherfi, publié et traduit par M. Bodin (1). Réoccupé définitivement par les Turcs en 1792, Oran fut, jusqu'en 1830, la résidence des beys de l'Ouest. Sur le dernier de ces beys, Hassan, une chronique indigène, dont nous devons la traduction à M. Bodin, apporte des renseignements assez abondants (2).

Les rapports de la France et de la Régence d'Alger furent assez tendus pendant les dernières années du XVIIIe siècle. Les extravagances de l'envoyé du Directoire, Herculais, dont M. F.-Ch. Roux (3) montre la singulière façon de comprendre la mission dont il était chargé, n'étaient pas de nature à maintenir la bonne harmonie entre les deux Etats. L'expédition d'Egypte amena une rupture complète. Dubois-Thainville réussit pourtant à rétablir la paix. La correspondance de cet agent, ainsi que divers documents des Affaires Etrangères (fonds Turquie) ont permis à M. Déhérain de suivre les vicissitudes de cette négociation qui aboutit au traité du 7 nivose, an X (4). Les Algériens n'en donnèrent pas moins à la France de nouveaux sujets de plaintes, si bien que Napoléon songea à entreprendre une expédition contre la Régence. Le commandant Boutin fut chargé de recueillir sur place les renseignements propres à faciliter l'exécution de ce projet. M. Auriant a publié presque intégralement la correspondance adressée à cette occasion par Boutin à Decrès (5). Quant au mémoire rédigé par Boutin, dont M. Nettement n'a reproduit qu'une partie dans son histoire de la conquête d'Alger, il a été publié intégralement par M. Esquer (6) qui a joint

(1) A. Bodin, « *L'agrément du lecteur* », *notice historique sur les Arabes soumis aux Espagnols, par Si Abd el-Kader el Mecherfi. Rev. Africaine*, 1924.

(2) A. Bodin, *La brève chronique du bey Hassan*, extraits traduits de la Tala'r-os-Sr'di al Mazari. *Bulletin...., Oran*. 1924.

(3) Fr. Ch. Roux, *Les travaux d'Herculais, ou une extraordinaire mission en Barbarie. Rev. Hist. des colonies françaises*, 1927.

(4) H. Dehérain, *La mission du commissaire Dubois-Thainville auprès du dey d'Alger* (ans VIII et IX — 1800-1801). *Rev. Hist. des colonies françaises*, 1926.

(5) Auriant, *Sur la piste du mystérieux Boutin. L'odyssée algérienne. Mercure de France*, 1925.

(6) Collection de documents inédits sur l'histoire de l'Algérie après 1830. — 2e série. Documents divers. III. *Reconnaissance des villes forts et batteries d'Alger par le chef de bataillon Boutin* (1808), *suivie des mémoires sur Alger par les consuls de Kercy* (1791) *et Dubois-Thainville* (1809). Cartes et dessins, Paris (Honoré Champion), 1927.

au texte les fac-similé de 13 dessins faits par Boutin à Alger ainsi que de deux cartes exécutées d'après ces dessins au ministère de la Guerre en 1830. Le même ouvrage comprend le rapport rédigé en 1791 par le consul de France de Kercy, qui indiqua le premier la baie de Sidi-Ferruch comme le point le plus propre au débarquement et par le rapport général sur la Régence, écrit en 1809 par le consul Dubois-Thainville. Ces trois documents, comme le remarque M. Esquer, nous donnent la somme des connaissances que l'on possédait sur Alger au début du XIXe siècle. Durant cette période troublée, la colonie européenne d'Alger ne comprenait guère que les consuls, et leur personnel. Sur l'existence de cette petite société isolée au milieu des Barbaresques, on lira avec profit et agrément les quelques pages où M. J. Bardoux (1) met en œuvre les renseignements contenus dans le livre aujourd'hui oublié de Mrs Broughton, fille du consul anglais Blankley (Six years residence in Algier, London 1842).

La Grande Kabylie a échappé presque complètement à l'autorité turque. Le Djurjura et les régions voisines ont réussi à conserver jusqu'à la conquête française leur indépendance politique et leurs institutions particulières. M. Boulifa (2) a tenté de dégager les faits les plus caractéristiques de cette histoire, en utilisant non seulement les indications des chroniqueurs européens et indigènes, mais aussi les traditions conservées dans le pays. Son livre consciencieux mais quelque peu touffu fait nettement ressortir la persistance du sentiment démocratique, grâce auquel les Zouaoua sont parvenues à empêcher l'établissement durable de gouvernements autocratiques comme celui des Ben el Kadhi de Koukou, et ont réussi à se soustraire à la tyrannie de l'aristocratie locale comme à la domination de maîtres étrangers. L'auteur insiste également sur le rôle considérable des marabouts, défenseurs de la liberté politique, restaurateurs des institutions berbères et propagateurs des idées de concorde et de justice.

B) L'Algérie depuis 1830

M. Esquer (3) a renouvelé sur bien des points l'histoire de l'expédition de 1830, grâce à la mise en œuvre de documents

(1) J Bardoux, *La vie d'un consul à Alger. Rev. Africaine*, 1924.

(2) S. A. Boulifa, *Le Djurdjura à travers les âges. Organisation et indépendance des Zouaoua (Grande Kabylie)*, Alger, 1925.

(3) G. E. Esquer, *Les commencements d'un Empire. La prise d'Alger*, Paris, Alger, 1923.

tirés des archives d'Alger, de Paris et même de Londres, et grâce au parti judicieux qu'il a su tirer des publications de toute nature parues depuis un demi-siècle. Sur les origines du conflit franco-algérien, sur les événements de la campagne, sur les généraux qui dirigèrent les opérations, sur les manifestation de l'opinion publique, il ajoute beaucoup à ses devanciers. Une forme alerte et piquante rend la lecture de cet ouvrage si riche d'informations particulièrement attrayante.

Le rôle du général en chef a été diversement jugé. M. Gautherot, qui a eu à sa disposition les papiers de Bourmont, eût pu, semble-t-il, apporter dans la biographie qu'il a consacrée à ce personnage (1), des éléments nouveaux d'appréciation ; il ne l'a pas fait, se réservant, déclare-t-il, de traiter tout au long la question dans un livre spécial.

L'histoire de l'Algérie depuis 1830 ne pourra être sérieusement entreprise tant que les documents conservés dans les dépôts de la colonie et de la Métropole n'auront pas été mis à la portée des travailleurs. De là l'incontestable utilité de la *Collection de documents inédits sur l'histoire de l'Algérie après* 1830, publiés sous les auspices du Gouvernement général. Dans la 1re série (Correspondance des Gouverneurs généraux) ont paru, outre la correspondance du duc de Rovigo (2), celles de Voirol (3), de Drouet d'Erlon (4) et de Damrémont (5). Les deux premières se rapportent à une période d'incertitude et de transition, où l'on n'avait pas encore adopté en Afrique une politique bien définie. Voirol, cependant, consolida la domination française autour d'Alger et assura ainsi une base solide aux entreprises ultérieures. La faiblesse et l'irrésolution de Drouet d'Erlon faillirent, en revanche, compromettre le prestige et les intérêts français. La prise de Constantine par Damrémont répara l'échec subi en 1836 par Clauzel, mais la correspondance relative à l'expédi-

(1) G. Gautherot, *Un gentilhomme de grand chemin. Le maréchal de Bourmont* (1773-1846), Paris, 1925.

(2) *Correspondance du duc de Rovigo* (1831-1833) publiée par G. Esquer, 3 vol. et table, Alger, 1914-1924.

(3) *Correspondance du général Voirol*, publiée par G. Esquer, Paris, 1924.

(4) *Correspondance du général Drouet d'Erlon* (1834-1835), publiée par G. Esquer, Paris, 1926.

(5) *Correspondance du général Damrémont* (1837), publiée par G. Yver, Paris, 1927.

tion montre la répugnance du gouvernement à la politique de conquêtes et d'expansion territoriale. L'étude des « Documents relatifs au traité de la Tafna (1) conduit aux mêmes conclusions. Les pièces contenues dans ce volume permettent de suivre de près la marche des négociations et de constater les premiers effets du rétablissement de la paix dans la province d'Oran et même dans les autres parties de la Régence.

Après la prise d'Alger le gouvernement hésita longtemps sur la politique qu'il convenait d'adopter en Afrique. Le problème de l'abandon ou de la conservation des territoires occupés donna lieu à de vives discussions dans les Chambres. M. Valet a étudié les débats parlementaires que suscita cette question de 1830 à 1838. Il a ainsi apporté à l'histoire de l'Algérie une contribution fort utile. Elle le serait, toutefois, davantage, si l'auteur avait pris soin de rechercher dans les journaux et les brochures les manifestations diverses de l'opinion. Peut-être eût-il pû essayer aussi de discerner sous la phraséologie parlementaire les raisons profondes qui déterminaient les hommes politiques à se prononcer dans un sens ou dans l'autre (2).

Un des premiers effets de l'incertitude gouvernementale fut, dès la fin de 1830, la réduction des effectifs de l'armée d'Afrique. Clauzel, qui voulait néanmoins faire reconnaître l'autorité française sur toute la Régence, eut alors l'idée de confier l'administration du beylik de l'ouest à un prince tunisien vassal de la France. Une garnison tunisienne sous les ordres d'un khalifa occupa Oran pendant onze mois, sans autre résultat que d'exciter le mécontentement des habitants par ses rapines et ses cruautés. Les détails donnés à ce sujet par M. Demontès expliquent l'insuccès de cet expédient auquel on ne tarda pas à renoncer (3). Ces mêmes hésitations eurent leur contre-coup sur l'administration intérieure et l'on dut, pendant plusieurs années, recourir à des moyens de fortune. Quelques vestiges de l'ancienne organisation subsistèrent cependant, par exemple les corporations indigènes, telles que celle des Mzabites. Ceux-ci, réussirent à se concilier les

(1) *Collection de documents inédits sur l'histoire de l'Algérie après 1830. — 2e série. Documents divers. — II. Documents relatifs au traité de la Tafna,* publiés par G. Yver, Alger, 1924.

(2) René Valet, *L'Afrique du Nord devant le Parlement au XIXe siècle (1828-1838-1880-81)*, Paris, 1924.

(3) V. Demontès, *Un essai de protectorat tunisien à Oran* (9 février 22 mai 1831), *Revue Histoire des colonies françaises*, 1926.

bonnes grâces des Français, en leur servant, comme le conjecture avec beaucoup de vraisemblance M. Lespès, d'agents d'information, et en leur rendant ainsi des services analogues à ceux qui leur avaient valu la possession de privilèges octroyés par les Turcs (1).

Abd el-Kader a été l'adversaire le plus sérieux que les Français aient eu à combattre en Algérie. Le colonel Azan a retracé la carrière mouvementée de l'émir. Il a étudié les manifestations les plus diverses de son activité, comme guerrier, chef d'Etat, homme de religion ; il a même tenté d'analyser et d'expliquer l'évolution de ses sentiments à l'égard des chrétiens. Les réserves que commandent certaines appréciations de l'auteur sur ce point délicat, n'enlèvent rien à la valeur intrinsèque d'un ouvrage dont la composition a exigé de longues recherches et une accumulation de matériaux véritablement imposante. M. Azan n'a négligé, croyons-nous, aucune source imprimée, il a mis en œuvre de nombreux documents d'archives publiques ou particulières, il a tiré le plus heureux parti des traditions locales et des souvenirs transmis à la génération actuelle par les contemporains de l'émir. La sympathie qu'il manifeste pour son héros et la préoccupation évidente de tirer de cette étude des conclusions pratiques, ne l'ont point empêché de se plier aux exigences d'une méthode rigoureuse (2).

Le traité du 26 février 1834, affermit la situation encore incertaine de l'émir. Les contemporains et les écrivains postérieurs ont jugé sévèrement le négociateur de ce traité, le général Desmichels. M. Cockenpot a repris la question en se reportant aux sources elles-mêmes. Il a pu ainsi exposer de façon détaillée la genèse, le développement et les résultats de la négociation. Il a débrouillé avec patience et sagacité cette affaire assez compliquée ; les conclusions judicieuses et équitables auxquelles il aboutit ne paraissent pas sujettes à révision (3).

Le traité Desmichels n'était, pour Abd el-Kader qu'une trêve. Les hostilités recommencèrent dès l'année suivante entre l'émir et les Français. Lamoricière envoyé par Drouet d'Er-

(1) R. Lespès, *Quelques documents sur la corporation des Mzabites dans les premiers temps de la conquête. Rev. Africaine*, 1925.

(2) Colonel P. Azan, *L'émir Abd el-Kader (1802-1883) ; du fanatisme musulman au patriotisme français*, Paris, 1927.

(3) Cockenpot, *Le traité Desmichels*, *Publications de la Faculté des Lettres d'Alger*, t. LVII, Paris, 1924.

lon auprès d'Ab-el-Kader arriva trop tard pour empêcher la rupture. Il put seulement, comme il ressort des documents publiés par le colonel P. Azan (1), empêcher que la défaite des Français à la Macta, ne tournât au désastre.

Onze ans après la Macta, Abd el-Kader remportait un nouveau succès sur les Français à Sidi-Brahim. Des prisonniers faits par l'émir, onze seulement échappèrent au massacre de leurs compagnons et recouvrèrent leur liberté après un an d'une captivité dont les papiers inédits de Courby de Cognord, de Cabasse, de Roland ont permis au colonel P. Azan de retracer les émouvantes vicissitudes (2).

Dans sa lutte contre les Français, Abd el-Kader sollicita et obtint l'appui du gouvernement chérifien. Une consultation juridique demandée par lui au sultan du Maroc, montre comment il comptait utiliser la haute autorité religieuse de celui dont il se déclarait le khalifa, pour justifier sa propre conduite vis-à-vis des musulmans qui refusaient de se soumettre à son autorité.

Les 88 lettres publiées par M. Ismaël Hamet, fournissent des preuves non moins indéniables de la mauvaise volonté du makhzen à notre égard. De ces lettres, qui s'espacent de 1829 à 1848, les unes sont relatives aux rapports du sultan de Fas avec les habitants de Tlemcen, les autres aux relations de ce prince avec l'émir, à la délimitation de la frontière algérienne, enfin à l'organisation de la province d'Oudjda (4).

Le nom de Bugeaud demeure inséparable de celui de son adversaire et de l'histoire même de la conquête. Les lettres inédites publiées par sa petite-fille, Mlle Feray-Bugeaud d'Isly constituent un document capital pour la connaissance du maréchal. Leur valeur psychologique l'emporte sur leur valeur proprement historique, qui n'est pas cependant négligeable. Elles nous révèlent en effet, ses indéniables qualités, son énergie, sa ténacité, sa continuité de vues, son sens des réalités, mais elles mettent aussi en pleine lumière, ses graves défauts, étroitesse d'esprit, partialité, autoritarisme, mépris

(1) Colonel P. Azan, *Le commandant Lamoricière, lors du désastre de la Macta. Bull...., Oran*, 1925.

(2) Colonel Paul Azan. *Les prisonniers de Sidi Brahim. Bulletin Société de Géographie d'Alger*, 1925 et 1926.

(3) Colonel Paul Azan et Abou Bekr Abdessalam ben Chaïb, *Une consultation juridique d'Ab el-Kader. Bull....., Oran*, 1925.

(4) Ismaël Hamet, *Le gouvernement chérifien et la conquête d'Alger. Mémoires de l'Académie des Sciences coloniales*, 1925.

de l'élément civil, hostilité à tout contrôle. Que cette publication serve ou non la mémoire du maréchal, ce n'est pas ici le lieu de le discuter. Elle substitue, et c'en est le grand intérêt, à l'effigie légendaire un individu bien vivant, au héros de Plutarque un homme avec ses faiblesses et ses passions (1).

Les préférences de Bugeaud pour le régime militaire s'expliquent, en partie, par la nécessité de contenir des populations récemment soumises. Le maintien de ce régime se justifiait moins après l'achèvement de la conquête. Aussi le gouvernement provisoire de 1848, tenta-t-il d'assimiler au point de vue administratif l'Algérie à la métropole. Mais l'institution du régime civil fut mal accueillie par les militaires dont elle restreignait les attributions. M. Ch. A. Julion a narré les conflits qui s'élevèrent entre les généraux et les préfets en particulier à Oran et se terminèrent par la défaite de ceux-ci (2). Le second empire rendit aux officiers la prépondérance dont ils avaient été un moment dépouillés. Leur autoritarisme et les pratiques des bureaux arabes, rouage principal du régime militaire, soulevèrent de violentes protestations et donnèrent un grand retentissement à des incidents tels que l'affaire du capitaine Doineau. M. Delayen relate avec force détails inédits cette cause célèbre, mais, se bornant à présenter les dossiers de l'accusation et de la défense, il laisse au lecteur le soin d'en tirer les conclusions (3).

La création du ministère de l'Algérie et des colonies fut considérée comme une satisfaction donnée aux partisans du régime civil et de l'assimilation. Ce ministère, toutefois, n'eut qu'une existence fort brève (24 juin 1858-24 novembre 1860). M. Robert Moulis en expose les origines, en montre le fonctionnement, recherche les raisons qui en déterminèrent la suppression. M. Moulis a écrit un livre consciencieux mais n'a point épuisé le sujet. L'exposé qu'il nous présente se réduit trop souvent à l'analyse et au commentaire

(1) *Lettres inédites du maréchal Bugeaud, duc d'Isly (1808-1849)*, colligées et annotées par M. le capitaine Tattet et publiées par Mademoiselle Féray-Bugeaud d'Isly, Paris, 1923.

(2) Ch. A. Julien, *Le conflit entre les généraux et les préfets sous la seconde république. Rev. de la Révolution de 1848*, 1924.

(3) G. Delayen, *Les deux affaires du capitaine Doineau. L'affaire de la diligence de Tlemcen (1856). L'évasion de Bazaine (1874)*, Paris, 1924.

des textes réglementaires. On regrette que l'auteur ne nous fasse pas mieux connaître les résistances que rencontra le nouveau régime chez ceux-là mêmes qui étaient chargés de l'appliquer et qui se jugeaient lésés par les changements introduits. On s'expliquerait peut-être mieux ainsi l'échec complet d'une réforme dont la population européenne attendait les meilleurs résultats. M. Moulis n'en a pas moins fait œuvre utile, et son travail, le premier qui ait été consacré à cet épisode important de l'histoire administrative algérienne, pourra servir de base à des travaux ultérieurs (1).

Cette expérience malheureuse eut pour conséquence la restauration et même le renforcement du régime militaire qui suscita les mêmes récriminations que par le passé. Alphonse Daudet qui, à cette époque (1861-62), visita le pays, en a, dans *Tartarin de Tarascon*, esquissé sous une forme humoristique un tableau lamentable. M. Caillat, établit par une analyse extrêmement minutieuse que les impressions de Daudet reposent sur la vision directe des faits, et, rassemblant lui-même les traits épars dans le roman et dans les documents contemporains, prouve que la situation matérielle et morale de la colonie justifiait les critiques de l'auteur de Tartarin (2).

Un des griefs les plus fréquemment invoqués contre le régime est l'incapacité dont il a fait preuve en matière de colonisation. Ces reproches ne laissent pas que d'être mérités. L'administration ne se souciait même pas, en effet, d'assurer la stricte application des mesures qu'elle avait édictées. Combien de concessionnaires, à l'exemple de Themistocle Lestiboudois (3) conservèrent, sans les mettre en valeur, les terres que de puissantes influences leur avaient fait obtenir ? Plus lourde encore apparaît la responsabilité de l'administration, lorsqu'il s'agit des vastes domaines abandonnés à des sociétés de capitalistes, telles que la Société génevoise, la Société de l'Habra et de la Macta, la Société générale algérienne. De l'étude approfondie à laquelle s'est livré M. Passeron, il ressort nettement que les buts qui leur

(1) R. Moulis. *Le ministère de l'Algérie (24 juin 1858 — 24 novembre 1860)*, Paris, 1926.

(2) J. Caillat, *Le voyage d'Alphonse Daudet en Algérie* (1861-62). *Revue Africaine*, 1923-1924.

(3) Ch. A. Julien, *La concession de Themistocle Lestiboudois*.

(4) René Passeron, *Les grandes compagnies de colonisation dans l'Afrique du Nord*, Alger, 1926.

avaient été assignés, mise en culture du sol, peuplement, exécution de travaux d'intérêt général ne furent pas atteints, parce que l'administration, loin d'imposer aux concessionnaires la stricte exécution des obligations prévues dans leur contrat, leur permit de s'y soustraire. Aussi la condamnation de principe portée par M. P. contre la grande colonisation est peut-être excessive, d'autant que l'auteur lui-même, dans la partie de son livre consacrée à la Tunisie et au Maroc, démontre que ce système judicieusement appliqué a donné des résultats satisfaisants. Sous ces réserves, l'ouvrage de M. P. apporte une contribution fort appréciable à l'histoire de la colonisation algérienne. On souhaiterait seulement que les considérations juridiques empiétassent moins sur l'exposé proprement historique, ce qui, toutefois ne saurait surprendre, le livre de M. P. ayant été présenté comme thèse de doctorat en droit. Les deux brochures de M. E. Violard (1), résument l'histoire de la colonisation algérienne. L'auteur a réussi à condenser en une centaine de pages une masse considérable de faits et à dresser, en quelque sorte, le bilan des diverses expériences tentées dans la colonie. Ses appréciations toutes personnelles sont aussi éloignées de l'optimisme officiel que du dénigrement systématique.

Parmi les essais de colonisation tentés depuis 1830, un des plus originaux est sans doute la fondation par le cardinal Lavigerie de villages peuplés d'Arabes chrétiens, Sainte-Monique et Saint-Cyprien des Attafs dans la vallée du Chélif. Cette création n'est d'ailleurs qu'un détail dans l'œuvre immense du cardinal, mais elle se rattache intimement à l'idée maîtresse du prélat : la restauration du christianisme en Afrique. Cette idée d'ailleurs avait été exprimée sous des formes diverses avant que Mgr Lavigerie tentât de la réaliser de façon pratique. M. Goyau rappelle, en effet, que divers publicistes, surtout Veuillot, avaient signalé les effets fâcheux de l'indifférence des Français en matière religieuse et soutenu que la substitution de la croix au croissant était le seul moyen de rendre durable la domination française (2). Il semble bien que le cardinal, tout en pratiquant la large tolérance commandée par les circonstances, n'ait point pensé autre-

(1) Emile Violard, *Les villages algériens* (1830-1870). Alger, 1925. — *Les villages algériens* (1870-1890). Alger, 1926.

(2) G. Goyau, *Les premiers contacts de l'âme française avec l'Afrique musulmane*. (*Rev. hebdomadaire*. 1925)

ment. C'est cette pensée directrice que M. G. Goyau retrouve dans toutes les manifestations d'une activité multiforme qui valut au cardinal d'éclatants triomphes mais aussi d'amers déboires. Dans le livre écrit à l'occasion du centenaire de Mgr Lavigerie, l'auteur met au premier plan l'œuvre du missionnaire et y ramène tout le reste. Il insiste sur les services rendus à l'Eglise et à la foi, sans omettre néanmoins le profit qu'en ont pu tirer la France et la civilisation. Le livre est d'un apologiste, mais aussi d'un historien averti (1). Aussi s'étonnera-t-on que M. Goyau ait sous-estimé les résultats obtenus par la France en Algérie de 1830 à 1860.

La conquête de la Kabylie en 1857 a marqué la fin de la grande guerre en Afrique ; la tranquilité a été néanmoins plus d'une fois troublée depuis cette époque par des insurrections qu'il a fallu réprimer par la force. L'insurrection kabyle de 1871 a été de beaucoup la plus sérieuse. Aux récits détaillés de Rinn et de Robin, on pourra ajouter les souvenirs personnels de M. Pradel de Lamaze, sur le siège de Tizi-Ouzou (2) et de M. Marie Peytrul sur le siège de Dellys (3). A l'insurrection de l'Aurès se rapporte la lettre d'un marabout aux Ouled Aïssa, publiée par M. Luciani (4). Dans les confins algéro-marocains l'impuissance et la mauvaise volonté du makhzen ont aussi suscité à la France de graves embarras.

M. le lieutenant-colonel Voinot (5) s'est imposé la tâche de rassembler et de coordonner les renseignements épars dans les archives de la division d'Oran, de la subdivision de Tlemcen, du cercle de Marnia. Il s'en est acquitté avec une conscience peut-être excessive, car le lecteur éprouve parfois quelque peine à se reconnaître au milieu des innombrables incidents que l'auteur s'est cru obligé de relater. Une impression

(1) G. Goyau, *Un grand missionnaire. Le cardinal Lavigerie*. Paris, (Plou) 1925.

(2) Pradal de Lamaze, *Le siège de Tizi-Ouzou et la révolte kabyle en 1871*. *Rev. Africaine*, 1923.

(3) Marie Peytral, *L'insurrection de 1871 dans la commune de Dellys*. *Bulletin Société. Géog. Alger*, 1924.

(4) D. Luciani, *Un souvenir de l'insurrection de 1879*. *Rev. Africaine*, 1925.

(5) Lieutenant-colonel Voinot, *L'imbroglio marocain et l'entrevue du général Osmont avec le sultan d'Oudjda*. *Rev. Africaine*, 1923. — *Le système des revendications algériennes contre le Maroc (1876-1881)* *ibid.*, 1924. — *Une époque d'entente cordiale avec l'amel d'Oudjda*, ibid., 1926.

pourtant se dégage, celle d'un manque de continuité regrettable dans la politique suivie à l'égard de nos voisins de l'Ouest.

III. — TUNISIE.

Deux chevaliers de Malte, Francesco Lanfreducci et Otto Bosio, rédigèrent en 1587, sur la demande du grand maître de l'Ordre, un mémoire intitulé « Costa el Discorsi di Barberia » (1), où ils décrivent la côte et les principales localités de l'Afrique de l'embouchure du Nil à Cherchel. La Tunisie occupe environ le tiers de ce mémoire, dont M. Monchicourt a publié le texte d'après un manuscrit de la bibliothèque nationale d'Alger et M. Granchamp donné la traduction. Les auteurs ne sont pas des savants de cabinet ; ils ont des visées politiques et militaires très apparentes ; ils rédigent, selon l'expression de M. Monchicourt, « un programme de razzias ». Aussi ont-ils mis un soin tout particulier à noter les informations qu'ils ont pu se procurer sur les moyens de défense dont disposaient les places littorales et sur les procédés les plus propres à en faciliter l'occupation. Ils ont pris soin également, de rappeler les événements contemporains dont ces parages avaient été le théâtre. Ils nous fournissent ainsi des renseignements précieux sur l'état de la Tunisie à la fin du XVIe siècle. Leur travail offre donc un intérêt historique autant que géographique. Une préface et des annotations fort copieuses de M. Monchicourt aident à l'intelligence du texte, dont maint passage est embarrassé ou obscur.

La liste des plans imprimés de Tripoli, Djerba, Tunis-Goulette au XVIe siècle a été dressée par M. Monchicourt (2) qui a réussi à en déterminer l'origine et la filiation. Il existe, par exemple, un rapport certain entre les principaux de ces plans et les deux événements les plus saillants de l'histoire tunisienne au XVIe siècle : la prise de Tunis par Charles-Quint en 1535, et celle de La Goulette par les Turcs en 1574.

On a cru longtemps que les archives de l'ancien consulat

(1) Lanfreducci et Bosio, *Costa a discorsi di barbaria* (1er septembre 1587). Texte italien inédit publié avec une préface par Charles Monchicourt. — Traduction française par Pierre Granchamp et notes de Charles Monchicourt. *Rev. Africaine*, 1925.

(2) Charles Monchicourt, *Essai bibliographique sur les plans imprimés de Tripoli, Djerba, Tunis, Goulette et sur un plan d'Alger au XVIe siècle.*

de France à Tunis avaient disparu lors du pillage de la ville par les troupes algériennes en 1756, M. Grandchamp a eu l'heureuse fortune de les retrouver et le courage méritoire, vu le mauvais état de la plupart des pièces, d'en dresser et d'en publier un inventaire qui comprend déjà cinq volumes (1). Les actes de chancellerie, classés par ordre chronologique, sont tous accompagnés d'une analyse plus ou moins étendue; quelques-uns sont donnés in extenso. Des tables alphabétiques très complètes (noms de personnes citées, listes d'esclaves rachetés, noms des navires etc.) rendent aisées les recherches. L'importance de l'ouvrage est considérable. Il fournit en effet des indications qui permettent d'ores et déjà de combler certaines lacunes et de rectifier des faits erronés ; surtout il abonde en renseignements sur la course, la condition et le rachat des esclaves, le rôle des renégats, les relations commerciales entre Tunis et les pays chrétiens, en particulier sur les rapports entre Tunis et Marseille. La publication de M. G., complète ainsi fort utilement, le recueil de Plantet.

Florissante au XVIe et au XVIIe siècle, la course était, vers la fin du siècle suivant, en pleine décadence à Tunis aussi bien qu'à Alger ; elle se releva quelque peu au début du XIXe siècle pour décliner définitivement à partir du 1808. On le constate aisément par la liste des « teskere » (2), ou passeports délivrés de 1777 à 1824 par le consulat de France aux navires quittant les ports tunisiens pour se livrer à la course. Les indications contenues dans ces documents : nom des propriétaires, nature des navires, armement, nous renseignent de façon précise, sur l'état de la marine tunisienne à cette époque (2).

Le « Mémoire sur Tunis » publié par Chateaubriand en appendice à l'« Itinéraire de Paris à Jérusalem » a fait l'objet d'une étude critique de M. Monchicourt (3). C'est, en somme,

(1) Pierre Grandchamp : I, *La France en Tunisie à la fin du XVIe siècle* (1582-1600), Tunis, 1920. — II, *La France en Tunisie au début du XVIIe siècle* (1601-1650), Tunis, 1921. — III, *La France en Tunisie au début du XVIIe siècle* (1611-1620), Tunis, 1925. — IV, *La France en Tunisie au XVIIe siècle* (1621-1630), Tunis, 1926. — V, *La France en Tunisie au XVIIe siècle* (1631-1650), Tunis-Paris, 1927.

(2) Pierre Grandchamp, *Documents relatifs aux corsaires tunisiens (2 octobre 1777 — 4 mai 1824)*. Tunis, 1925

(3) Charles Monchicourt, *Un autre texte du « Mémoire sur Tunis » publié par Chateaubriand, Rev. Histoire des colonies françaises*, 1923.

la reproduction avec quelques différences de détail, d'un opuscule inédit intitulé « Questions de Tunis » (1788), écrit « par C. Nyssen sous la dictée de feu A. Nyssen ». « Questions » et « Mémoire », peuvent, d'ailleurs être considérés comme la reproduction d'un texte primitif que nous ne possédons plus, probablement d'un Mémoire adressé en 1788 par A. Nyssen à l'abbé Raynal et dont celui-ci n'eut pas 'occasion de se servir.

Le comte Philippi, consul général de Sardaigne de 1825 à 1830, avait rassemblé dans un ouvrage resté à l'état de manuscrit à la Bibliothèque royale de Turin, les observations faites au cours de ses voyages dans l'intérieur de la Régence. M. Monchicourt a publié cet ouvrage accompagné d'une notice sur la vie et sur les ouvrages de l'auteur (1). Les renseignements historiques donnés par Philippi ne peuvent être acceptés sans réserve que pour la période postérieure à la mort du bey Hamouda (1814).

La prise d'Alger et la pénétration progressive des Français dans l'intérieur incitèrent La Porte à revendiquer l'exercice des droits de suzeraineté qu'elle avait depuis longtemps négligé de faire valoir sur les Régences barbaresques. Hors d'état d'agir contre la France en Algérie autrement qu'en encourageant la résistance du bey de Constantine, elle réussit en 1835 à se réinstaller à Tripoli, puis, mettant à profit la rivalité des agents français et anglais à Tunis, recourant aussi à des menaces d'intervention armée, elle essaya de replacer la Tunisie sous son autorité. Elle se heurta de ce côté à la volonté bien arrêtée de la France de ne pas laisser s'implanter en Berbérie une influence rivale de la sienne. Cette politique habilement soutenue par les représentants de la France, appuyée, à diverses reprises par des démonstrations navales, décida le bey de Tunis Ahmed à rompre les derniers liens qui le rattachaient à La Porte et amena celle-ci à reconnaître le fait accompli. M. Serres (2) a retracé les diverses péripéties de cette lutte diplomatique jusqu'ici mal connue. Son livre étayé sur une documentation abondante, tirée en grande

(1) Charles Monchicourt, *Fragments historiques et statistiques sur la Régence de Tunis*, suivis d'un itinéraire dans quelques régions du Sahara, par le comte Philippi, agent et consul de S. M. à Tunis. *Revue Histoire des colonies françaises*, 1924.

(2) Jean Serres, *La politique turque en Afrique du Nord sous la monarchie de Juillet*, Paris (Geuthner), 1925, 8°.

partie des archives du Quai d'Orsay, de la Résidence générale de Tunis et du Foreign Office, apporte une contribution aussi neuve qu'importante à l'histoire contemporaine de l'Afrique du Nord.

Malgré les conseils et l'appui de la France, le gouvernement tunisien ne réussit pas à opérer les réformes indispensables pour assurer la prospérité du pays. La situation devint si grave que la France dut intervenir en 1881 et placer la Régence sous son protectorat. L'initiative prise à cette occasion par Jules Ferry souleva dans les Chambres des discussions presque aussi violentes que celles qu'avait suscitées la question d'Alger. M. Valet (1), s'autorise de cette analogie pour faire dans l'ouvrage ci-dessus mentionné l'historique des débats parlementaires auxquels donna lieu l'affaire tunisienne. Il conclut en opposant d'une façon peut-être trop systématique, les hésitations et l'incompréhension des Chambres aux desseins bien arrêtés du gouvernement.

Georges YVER.

(1) René Valet, *op. cit.* 2e partie. *La Tunisie devant le Parlement.*

Comptes rendus

GOICHON (A.-M.). — *La vie féminine au Mzab.* Etude de Sociologie Musulmane. Préface de M. William Marçais. Un Volume XIX pl., XIV et 345 p. p., in-4, Geuthner 1927.

Depuis l'annexion du Mzab à la France, un savant français et un seul, a bénéficié de l'insigne marque de confiance d'être admis à planter sa tente dans une des villes de la pentapole abadhite : c'est de Calassanti-Motylinski, premier interprète militaire du cercle de Ghardaïa. Son pavillon se rencontre encore à l'entrée de Melika ; il est vrai qu'il se trouve comme rejeté à la périphérie de l'agglomération urbaine. N'empêche que là s'abrita, pendant plusieurs année, le labeur patient du berbérisant et de l'orientaliste.

Depuis, cette vallée mythique, vénérée de l'hétérodoxie, a tenté bien des chercheurs. Ils ont scruté les rues étroites, se sont transportés au sommet des minarets pyramidaux ; mais ils ont eu beau s'attarder au seuil des portes ou au milieu des jardins de la *ghaba* : un des objets de leur recherche semblait fuir et se dérober toujours.

Il leur manquait un des éléments essentiels du tableau : la vie intime et secrète des gynécées devait échapper à leurs investigations. Une femme pouvait seule venir à bout de ce mystère et c'est Mademoiselle Goichon qui pu écrire « La Vie Féminine au Mzab ».

Ce livre, bien présenté au point de vue typographique et de bon aspect, a, en outre, bénéficié d'une préface de M. W. Marçais. Ce nom seul a pour effet de le rendre, dès le début, éminemment engageant et sympathique. M. Marçais rappelle ce que l'histoire de nos Kharedjites a de troublant et de paradoxal. Il souhaite de voir, pour eux aussi, ces « siècles obscurs du Maghreb », quelque peu débrouillés.

M. Zygmunt Smogorzewski nous réserve certainement, à ce sujet, d'agréables surprises, de par ses travaux sur l'histoire de l'abadhisme.

L'œuvre entreprise par Mlle G. exigeait, non seulement des connaissances en sociologie musulmane mais aussi en langue arabe et en berbère. Avec un rare mérite Mlle G.

a su les acquérir et elle a, en outre de ses développements, meublé son livre de notations infrapaginales très nourries. Son ouvrage est scindé naturellement en deux parties : l'une descriptive et l'autre documentaire.

. La seconde, constituée par des textes, est précédée de photographies dont on regrette le format un peu exigu ; il y a, il est vrai, des dessins de motifs qui font par contre, honneur au talent d'observation et à la main de leur auteur.

Nous n'apporterons, ici, sur cette solide étude que quelques remarques relevant de l'ethnographie et de la sociologie, laissant à un berbérisant, la critique de la partie linguistique.

L'ouvrage est précédé d'une sorte d'entrée en matière sur la formation du groupe mzabite et sa législation familiale. L'auteur a ensuite choisi, pour plan, le cadre de l'existence humaine, en examinant successivement la naissance, l'enfance, le mariage, la jeunesse, les joies et les peines qui sont le lot de l'âge mûr et enfin la vieillesse et la mort. C'est une sorte de défilé, instructif, rappelant l'horloge de la cathédrale de Strasbourg. On y suit l'existence d'une abadhite mzabite.

Entre ces chapitres s'en intercalent d'autres fort suggestifs, comme ceux touchant la magie et la religion et un autre encore : celui des « Rêves maternels » qui aurait d'ailleurs pu rentrer dans celui intitulé « Jeunes femmes ».

Ce plan donne au récit un caractère alerte ; il est en somme fort logique. Toutefois pp. 142 et seq., ces remarques relatives à la naissance auraient pu venir grossir le chapitre II consacré à la même matière ; p. 75 les développements touchant les bijoux sont retrouvés p. 125 ; on nous parle du costume féminin à plusieurs reprises et notamment pp. 112 et 125, mais ce sont là des détails d'un ordre essentiellement secondaire.

P. 42. — Mlle G., à propos de la survie des enfants abadhites, dont la demeure n'est pas dans le ciel mais dans un lieu de bonheur rappelant les limbes et qui participe des délices des bienheureux, *nuzhat es-su'ada*, fait volontiers des rapprochements avec le christianisme. C'est un sujet qu'elle reprendra p. 237 à l'occasion de la confession des mourants et p. 244 pour les abstentions du ramad'an, sans d'ailleurs en tirer de conclusion.

On aimerait voir citer, à cette occasion, l'étude mentionnée par Masqueray dans sa Chronique d'Abou Zakaria (p. 100 N I et page 169 N) et intitulée « De l'Assimilation des Arabes, suivie d'une Etude sur les Touareg par un ancien curé de Laghouat », (Paris, Challamel, 1866). On y traite de la pénitence publique des Beni-Mzab et d'autres choses encore.

L'opinion chrétienne d'un homme d'église, est évidemment à retenir, quoique, comme l'a noté Masqueray, elle participe

d'une vieille idée remontant à Duveyrier. Le célèbre explorateur nous avait en effet représenté les berbères du Tasili et du Hoggar comme des musulmans pour la forme, autrefois christianisés : « La croix se trouve partout » (Touareg du Nord p. 414). Depuis, les études phéniciennes ont éclairé certaines de ces survivances et il est évident que cette même croix, relevée tant de fois dans tous les îlots berbérisants, Mzab compris, est bien la reproduction du *tau* phénicien et figure la première lettre de *Tanit*.

P. 23. — Législation de l'absence. Nous signalerons à ce sujet l'opuscule sur la tutelle traduit du Nil par M. Hureaux (Alger 1882) qui contient en note, sur l'absence, des détails circonstanciés.

P. 30. — *Titgellis*. Ces boulettes d'argile utilisées dans les ablutions, par les Mzabites, se retrouvent en Orient. Il n'est pas jusqu'aux Contes des Mille et une Nuits qui ne mentionnent à Bagdad des marchands de terre à laver. Au Mzab, quand elles sont sales, on les régénère en les frottant sur les murs ; inutile d'ajouter que l'aspect de ceux-ci devient vite peu engageant.

P. 31. — On y trouvera des noms de filles, mais pas de noms de garçons. L'auteur n'a point voulu sortir du cadre de son étude. Il en est cependant de fort curieux. Motylinski en donne quelques-uns (Guerara p. 8 N. 2). Les noms de famille sont plus expressifs encore *itbiren* (mzab.) « les pigeons », *ras enna'ma* « tête d'autruche », etc...

P. 34. — On lira avec horreur ces rites archaïques destinés à fortifier l'enfant. A 35 ou 40 jours, la mère le fait se tenir debout dans la paume de la main ! On le frappe sur le dos pour lui amplifier la poitrine, etc... (voir p. 36 et 37).

L'examen complet des remèdes usités, remèdes ridicules, souvent sauvages, qui prouvent une grande détresse médicale dans ces foyers fermés, sera pour l'auteur, l'occasion de citer une étude fort instructive du Docteur Huguet (pp. 166, 167 et N I).

Il en est de la manière de se guérir et d'élever les petits, comme des mariages trop précoces. En droit abadhite, les impubères peuvent être mis en présence, d'après les règles régissant le mariage et personne ne s'en plaint, fut-ce les parents du conjoint victime de ces pratiques. « Pauvres petites mariées, nous dira d'une façon pathétique Mlle G., p. 74. « Elles ont huit ans, dix ans, rarement quatorze ; elles installent leur poupée dans la maison de leur mari et avec « un geste d'enfant câlin jettent leurs bras au cou de la « chèvre, leur compagne quotidienne. Bientôt, un tout petit « bébé, né trop tôt, mourra auprès d'elles ».

P. 51. — L'auteur a bien pénétré l'intelligence précoce de ces petits berbères, peut-être supérieurs, sur ce point, aux enfants arabes, et qui, en Kabylie, s'ouvrent si vite aux finesses de notre langue. Aussi Mlle G., avec beaucoup d'à propos, analyse-t-elle les jeux de l'enfance.

P. 73. — En raison des répudiations sans cesse renouvelées, « la famille est positivement inexistante » au Mzab. C'est une idée exacte sur laquelle l'auteur insiste à maintes reprises. Il convient cependant d'ajouter que la famille trouve auprès des mâles et par eux, sa pérennité. Bien plus, aux noyaux élémentaires se superpose une organisation tribale très forte, prenant à sa charge les devoirs d'assistance, intervenant pour taxer ses membres lors d'un mariage (p. 97) au cas où les vizirs auraient trop à payer, etc...

P. 75 N. 2. — On a su tirer parti de la traduction des livres du *Nil*, de Zeys, sur le Mariage. C'est un rare bonheur que de pouvoir éclairer, par les textes, des observations *in anima vili*.

P. 79. N. 1. — La composition de la corbeille de la mariée est soigneusement donnée. Il y a identité avec de nombreux objets de la même corbeille, chez la mariée kabyle.

P. 81 et seq et N. — Tous les objets, usités pour le mariage, ses rites, sont fort bien décrits et l'auteur se révèle, ici comme ailleurs, remarquable enquêteuse.

P. 83. — L'application du henné n'est jamais aussi soignée que chez la bourgeoisie marocaine, où l'on sait teindre les ongles à l'exclusion des doigts.

P.88. — Ici Mlle G. s'éloigne de son cadre féminin, pour nous parler avec à propos du marié. Celui-ci, pour sa toilette, les réceptions etc... ne fait point un mouvement. Il est ensuite cloîtré dans un silence absolu à la *hajba*, alors que ses vizirs, nous dirions ses garçons d'honneur, reçoivent, en son nom. De son côté, la mariée n'est pas traitée différemment. Nous serions ici en présence de précautions à caractère magique ? De magie *préventive* probablement !

P. 94. — Ce combat supporté par le marié et sa course en espadrilles, prouveraient que l'éducation physique n'a pas perdu ses droits, mais c'est que nous sommes ici en présence d'une *initiation*, et qui dit initiation dit épreuve.

P.102 et seq. — L'auteur souligne l'absence presque complète de mobilier. Parfois ces intérieurs n'offrent en effet que des objets néolithiques. Par contre, les industries du tissage, dont les produits et les instruments d'élaboration, sont longuement analysés, constituent un art véritable, mais faut-il attribuer aux femmes sa *création* (p. 104) ? Nous ne le

croyons pas. Elles ont su conserver mais elles ont surtout emprunté et ces emprunts sont très lointains, aussi n'en ont-ils qu'une valeur accrue (cf. Henri Basset, *Influences puniques chez les berbères. Rev. Africaine* 1921) et c'est ce qui fait un de leurs intérêts primordiaux. On aimerait voir citer, à l'occasion de ces développements, les ouvrages si expressifs consacrés par Van Gennep à l'ethnographie nord-africaine.

P. 119. — Il était bon, comme cela a été fait, de souligner l'intimité qui unit, au cours de l'existence, maîtres et domestiques. Comme au Maroc, il existe peut-être encore de rares esclaves au Mzab, mais nos notions sur l'esclavage antique ne leur sont en rien applicables.

P. 120. — La réclusion des femmes et leur condition sociale précaire a amené une conséquence pour le moins inattendue : celle de boutiques réservées aux femmes et tenues par des femmes à l'intérieur des maisons. Ce sont les derniers salons où l'on cause.

P. 121. — Les coiffures sont fort bien analysées (d° 97). Il fallait être femme pour parler de catogans et savoir discriminer les postiches !

Certes, ces derniers ne sont rien moins qu'occidentaux. On se contente souvent de sable grillé dans la poêle et nous connaissons en effet, des actes abadhites mentionnant des « *tajin* en cuivre, à chauffer le sable », dont il est difficile de connaître l'emploi, si on n'en est pas averti.

P. 179. — Nous trouvons des détails prouvant que l'auteur n'est pas étranger aux choses du droit.

On sait que le Nil a créé la fiction de *l'enfant endormi*, selon laquelle est réputé né des œuvres de l'ancien mari, l'enfant qui naîtrait moins de 4 ans après la dissolution du mariage. Les jurisconsultes européens ont mis en relief, comme il convenait, cette règle bien propre aux abadhites. M. Morand l'explique, comme devant intéresser les Mzabites à réduire le plus possible leur absence en dehors la Chebka. Or, nous apprenons que, *pratiquement*, ces injonctions du Nil ne sont point admises et qu'en réalité, « la réprobation s'attache à toute femme, dont l'enfant est né un temps anormal après le départ du mari ». Ces malheureux petits sont même abandonnés et, la reconnaissance légale n'existant pas puisque la fornication est un crime dont on ne peut se faire un titre, ils porteront toujours le poids de leur origine, stigmatisée par l'appellation courante de *Kabbul*, bâtard.

P. 184. — Au Mzab, comme ailleurs, la religion est l'adversaire de la magie. Aussi l'enseignement et le rudiment de culture donné aux femmes, les préserveront-ils de la superstition.

Mais si la magie — *soh'r* — est réprouvée, la science cachée

el-'ilm el-makhfi reste au service des t'olba. La discrimination est d'ailleurs difficile à faire, entre les 2 disciplines.

Des femmes sérieuses, de la bonne société, font souvent appel à la magie sans l'exercer elles-mêmes. Celle-ci reste l'apanage exclusif de sorcières qui se recrutent uniquement chez la population arabe agrégée.

Après avoir lu le chapitre VIII, nous connaissons l'initiation, les méthodes qui font naître l'amour, les *tamrid'a*, qui amènent la maladie et la mort, les philtres et ingrédients de sorcellerie agressive, la fabrication et l'usage de l'eau de lune qui appartient au domaine de la magie noire.

Ces pratiques ne sont d'ailleurs pas spécifiquement abadhites, mais il est très utile de les avoir relevées puisque les abadites en usent et qu'elles sont de nature à jeter, sur leur mentalité, un jour nouveau.

La « science du sable » ou géomancie est en honneur, là comme ailleurs.

P. 222. — Le chapitre touchant la religion est encore plus typique. Cette société artificielle est avant tout à base religieuse. Elle possède un organe de contrôle de la population féminine : il est constitué par les laveuses de morts au nombre de 5. Leur rôle a quelque analogie avec celui du *muh'tasib* de l'orthodoxie. Une surtout a, sur les autres, une préséance : c'est elle qui décide des pardons et des excommunications (*tebria*). Nous avons un portrait vivant de l'actuelle Mamma Sliman, nous connaissons les livres sur lesquels s'appuient son enseignement et le « redressement » *-et-ta'dil* — de ses ouailles. Son rôle n'est d'ailleurs pas nuisible, il maintient une certaine pureté dans les mœurs, et la *tebria* est redoutée, car son corollaire signifie la mort sans ensevelissement. Ce pouvoir de contrôle n'est pas cependant sans entraîner des cas invraisemblables de blâme (pages 230-234) et la conséquence de ce curieux méandre, enserrant les existences féminines, c'est, à notre entendement, « l'extrême pruderie, alliée à une singulière liberté ».

P. 249 et seq. — La vieillesse a des effets encore plus précoces que dans le Tell, chez les femmes du Mzab, parce que les filles y sont mariées alors qu'elles se trouvent à peine pubères.

La mort revêt une grande simplicité. Elle est précédée de constitutions en faveur des pauvres et surtout de l'aveu des fautes à un des t'olba, qu'un voile sépare de la moribonde.

P. 253. — Il y a de curieuses et très anciennes croyances sur la destinée du mort, immédiatement après le trépas. L'aspect, bien spécial, des cimetières mzabites avait été signalé. L'auteur explique la présence des feuilles de palmier, couchées sur les tombes, en rattachant cette coutume à un *h'adith*, ce qui n'est pas invraisemblable.

Tous ces récits sont semés de cantilènes qui font véritablement vivre au sein de ces misérables vallées stériles, dont les jardins luxuriants sont un témoin irrécusable de l'énergie abadhite.

Au moment où l'on aborde la conclusion, le lecteur est encore tout imprégné du sujet : c'est comme une longue visite au milieu de la population féminine mzabite. On connaît ses habitudes, sa stricte économie, ses préférences, le décor de sa vie bien étriquée, mais grande aussi, sous certains aspects. Peut-être voudrait-on pénétrer d'une façon, plus intime encore, dans la pensée quotidienne des « puritaines du désert », mais, comme le fait remarquer l'auteur, il n'y a pas de vie de l'esprit dans ces foyers : les vieilles romances, les incantations magiques et les chansons mystico-religieuses meublent, seules, les associations d'idées.

Tous ces rites, ces habitudes sont eminemment expressifs. Ils constituent le trait d'union de l'ethnographie et de l'histoire. Pour ces traditions aussi, il convient bien « de tout relever, sans rien exclure » comme disait Masqueray ; nous sommes en effet reportés, chez ce peuple conservateur, à un haut moyen âge ou même à une antiquité très lointaine. Nous sommes non seulement chez de Vieux Musulmans comme les appelait Cl. Huart, mais *surtout*, chez des berbères. C'est à ce titre qu'ils doivent encore plus nous intéresser.

Et il faut faire vite. D'une part la jeunnesse obéit moins à l'enseignement des t'olba : les femmes, à cette Mamma Sliman autrefois tant redoutée ; d'autre part, le costume a déjà une tendance à se modifier et, avec les autos, les gynécées mzabites vont bientôt s'entr'ouvrir. C'est une période de transition qui s'ouvre et si des enquêtes comme celles-ci n'étaient point conduites, nous perdrions à jamais l'occasion de comprendre leur sens mystérieux et profond.

Marcel Mercier.

Corpus des Tapis Marocains t. II. — Tapis du Moyen-Atlas par P. Ricard. Paris, Geuthner, 1926. 74 pages, 64 planches, nombreuses illustrations.

Avec ce volume M. Ricard aborde l'étude des tapis proprement Nord-Africains, c'est-à-dire des tapis d'origine berbère : c'est la première monographie sérieuse parue sur ce sujet.

Aussi cet ouvrage sera-t-il particulièrement apprécié des industriels qui y trouveront des renseignements précis sur les décors et la technique des tissus berbères à points noués ainsi que des modèles bien choisis et très lisibles qu'il leur sera facile de recopier. Il fournira aux ethnographes spécia-

lisés dans l'étude des gens et des choses de l'Afrique du Nord des documents de grande valeur.

Des enquêtes particulières faites pour chaque région par les Officiers des Renseignements et les Contrôleurs Civils du Maroc sur la demande de M. R. et publiées in extenso dans ce volume, ainsi que des pages de synthèse écrites par l'auteur, il semble ressortir qu'il y a eu un type primitif de tapis berbères, commun à presque toutes les tribus du Moyen-Atlas. C'est celui qui est désigné par un dérivé du mot « agdif » ou « ichdif » et qui se caractérise par des dessins bruns ou noirs s'enlevant sur un fond blanc (Beni Alaham, Aït Seghsouchen, Aït Youssi, Beni Mguild, etc...).

Seuls, sauf erreur, si les renseignements assez sommaires donnés par M. le Capitaine Gary sont exacts, les tapis des Aït Segougou (tribu des Zaïane) nommés « agtif » sont polychromes avec pour dominante la teinte rouge.

Dans l'état de nos connaissances il ne nous est pas permis de dire si ces « agtif » de couleurs ont remplacé d'anciens tissus blancs et noirs. Mais les Zaïanes étant de toutes les tribus berbères des hautes régions du Moyen-Atlas la plus proche des villes et des tribus de la côte atlantique où se font des tapis diversement colorés, il est possible que leurs tribus aient subi de bonne heure l'influence des techniques voisines.

C'est dans un phénomène de contamination de ce genre qu'il faut, d'après M. Ricard, rechercher l'origine des tapis, la catégorie des tapis fabriqués dans le Moyen-Atlas et qui reçoivent le nom de « tazerbit », dérivé de l'Arabe « Zerbia ».

Ce fait n'est point particulier aux tribus berbères du Moyen-Atlas ; il se reproduit dans toute l'Afrique du Nord, et les industries féminines, celles que l'on croit généralement les plus traditionnalistes se modifient sous l'influence des modèles étrangers introduits dans les villes ou dans les tribus. La femme indigène de l'Afrique du Nord, qu'elle soit citadine ou rurale, est avide de nouveauté et de changements. Si la décoration des tissus et des poteries a gardé dans les tribus montagnardes sa pureté traditionnelle, c'est peut-être plus par sécheresse d'imagination des ouvrières et absence de modèles nouveaux, que par volonté consciente de reproduire les motifs décoratifs anciens. Qu'un tapis ou une broderie d'Orient leur parvienne : elles le copient, en interprétant à leur façon les dessins qu'elles y trouvent, fleurs, animaux, personnages. L'imitation est d'abord fidèle, puis elle s'éloigne de plus en plus de l'original ; les décors naturistes sont peu à peu ramenés à des formes géométriques, qui gardent toutefois le nom primitivement donné par l'ouvrière aux dessins recopiés.

Rien d'étonnant à ce qu'un tel phénomène se reproduise d'un bout à l'autre de la Berbérie : malgré les différences superficielles, il y a une unité profonde de la race berbère :

peut-être s'exprime-t-elle mieux dans les arts textiles que dans toute autre manifestation de son activité. Aussi ne sommes-nous nullement surpris de trouver une si grande analogie entre les tapis berbères du Moyen-Atlas et les tapis algériens dits du Djebel Amour ou d'Aflou. La composition du tapis, avec sa partie centrale en points noués et ses deux « chefs » en tissage ras, les motifs décoratifs, la technique présentent dans les deux groupes une similitude frappante.

Dans les tapis du Moyen Atlas comme dans ceux du Djebel Amour, les mèches de haute laine ont des longueurs différentes d'après les couleurs et dans les deux groupes, les mèches les plus longues sont rouges, bleues, vert foncé ; les plus courtes, destinées à n'apparaître que sur la face rase — l'endroit — pour y dessiner les motifs décoratifs étant blanches, orangées, jaunes, vert clair. Dans les uns et les autres, le nœud de Géordès sur trois ou quatre fils de chaînes et le point de Sumac ou cordelé qui sert à tracer les contours horizontaux des motifs géométriques sont habituellement employés.

Nous n'avons cependant pas relevé encore dans les tapis du Djebel Amour que nous avons étudiés, l'emploi du nœud de Seuné, ni de celui auquel M. R. propose de donner le nom de « nœud berbère ». Nous ne saurions cependant affirmer qu'ils ne sont jamais employés.

Le 2e volume du Corpus des Tapis Marocains apporte aux industriels et aux ethnographes, des documents d'une valeur incontestable. Souhaitons que selon le désir de son auteur, il aide à maintenir la pureté et l'originalité des arts marocains et qu'il donne aux artisans du Maroc, la fierté de leur art et le désir de le conserver intact, malgré le mauvais goût de la clientèle étrangère et l'esprit de lucre des commerçants.

Qu'il nous soit permis de formuler cependant non pas une critique, mais un regret. Pourquoi M. Ricard n'a-t-il pas donné avant les planches de détail, si bien faites et si faciles à lire, où il étudie chaque zone de décor d'un tapis, la photographie d'ensemble de cet objet. Cela aurait permis aux industriels et aux amateurs désireux de faire des tapis berbères, de respecter la composition traditionnelle et de ne pas juxtaposer dans une même pièce, des motifs d'origine différente.

Marguerite BEL,

Inspectrice de l'Enseignement artistique, professionnel et industriel dans les Ecoles d'indigènes

'ALGAMA BEN 'ABADA. — *Diwân*, accompagné du commentaire de Al-A'lam as-santamarî, édité par Mohammed ben Cheneb, 1 vol. in-8°, de 100 pages, Carbonel-Alger et Champion-Paris, 1925.

'ORWA BEN EL-WARD. — *Diwân*, accompagné du commentaire d'Ibn as-Sikkît, édité par Mohammed ben Cheneb, 1 vol. in-8°, de 100 pages, Carbonel-Alger et Champion-Paris, 1926.

Ces deux *diwân* inaugurent une série de publications arabes entreprise par la Faculté des Lettres d'Alger sous le nom de *Bibliotheca Arabica*. On ne pouvait mieux choisir, pour commencer une telle collection, que des recueils de poésie antéislamique, puisque celle-ci constitue la source même de la littérature arabe, ni trouver un meilleur éditeur de ces deux textes que l'érudit professeur de l'Université d'Alger.

Ce n'est pas la première fois que le *diwân* de 'Algama est publié ; Ahlwardt l'a donné dans son édition des *six Diwâns* (1869), Socin l'avait aussi publié en 1867 avec une traduction allemande sous le titre *Die Gedichte des Algama al Fahl* (Leipzig) ; il a également été édité au Caire et à Beyrouth ; enfin des vers ou des pièces de vers de ce poète arabe ont été édités par divers auteurs musulmans.

C'est que 'Algama le Tamimite était l'un des maîtres de l'art poétique chez les anciens Arabes et qu'il était nécessaire de mettre à la disposition des étudiants en arabe une nouvelle édition critique de ses poésies, plus complète et plus accessible que les précédentes qu'on ne trouve plus en librairie. Il fallait aussi ,pour leur faciliter l'intelligence du texte des vers, l'accompagner d'un commentaire. C'est ce qu'a fait M. Ben Cheneb en choisissant le plus clair des commentaires et en y ajoutant de précieuses et savantes annotations.

Après une brève biographie de 'Algama, dans laquelle sont indiquées les origines du surnom Al-Fahl, donné à ce poète, M. Ben Cheneb indique les sources auxquelles il a puisé pour établir le texte et les cinq manuscrits dont il s'est servi (p. 1 à 16). Le *diwân* et le commentaire de Al-A'lam occupent les pages 17 à 128. Outre les neuf pièces de 'Algama, comptant 168 vers, tous vocalisés et numérotés, l'éditeur a donné avec leur commentaire, 42 vers attribués à ce poète, appartenant à 14 pièces différentes (p. 129 à 156).

'Orwa ben Al-Ward est un poète de moindre grandeur que 'Algama. Il a en tous cas, une physionomie bien curieuse, cet arabe de la tribu de 'Abs que l'on a surnommé le « chef des bandits » parce qu'il aimait leur société et leur venait en aide quand ils avaient manqué un coup de main. Il ne manquait ni de générosité, ni de bravoure, ni de talent poétique, et représente bien le type de l'ancien Arabe. Il serait mort selon les uns en 596, soit 26 ans avant l'hégire, ou, selon le P. Cheikho, en 616.

Aussi bien son *diwân* a-t-il déjà été traduit en allemand par Noeldeke (en 1863), en français, par René Basset (traduction non encore parue) et publié dans divers recueils de poèmes arabes anciens, notamment par le P. Cheikho, dans ses *Poètes arabes chrétiens* (Beyrouth, 1890).

Une biographie anecdotique, donnant des vers de ce poète, a été publiée par Bouché (p. 97 à 120 du *Journ. Asiat.*, 10e série, T. IX).

A ces éditions antérieures et incomplètes, M. Ben Cheneb a ajouté de nombreux vers nouveaux ; il a joint au commentaire d'Ibn Sikkit qu'il donne intégralement, nombre d'indications et d'annotations recueillies au cours de ses abondantes lectures et apporte ainsi un travail infiniment plus complet et abordable que ceux de ses devanciers.

Après une rapide présentation de l'auteur qu'il édite, et les renseignements bibliographiques sur son *diwân* (p. 1 à 10), il reproduit la biographie de 'Orwa d'après le texte du commentateur (p. 11 à 38) en la complétant par des notes substantielles. Le *diwân* avec le texte du commentaire d'Ibn Sikkit occupe les pages 39 à 192 ; il comprend 227 vers pour 33 pièces. Les additions au *diwân* (p. 193 à 212) nous apportent 37 nouveaux vers attribués à ce poète.

Conçus sur le même plan, suivant la même méthode, avec le même scrupule de présentation claire et de documentation complète, publiés entièrement en arabe, les deux *diwân* ont été complétés par M. Ben Cheneb, par quatre index des plus utiles : un index pour les mots arabes, expliqués du point de vue philologique, lexicographique et historique, soit dans le commentaire, soit dans les notes ; un index pour les noms propres de personnes et de tribus ; un index pour les noms des villes et la toponymie ; un index des vers classés d'après la rime et par mètres.

Par ces deux publications, M. Ben Cheneb a donné une nouvelle preuve de son incessante activité scientifique. Son érudition et son savoir en poésie antéislamique rappellent ceux de son maître, René Basset, le regretté fondateur de l'Ecole algérienne d'arabisants et d'islamisants, dont Si Mohammed ben Cheneb occupe la chaire d'arabe à la Faculté des Lettres d'Alger.

Le *Diwân* de 'Algama et celui de 'Orwa ben al-Ward seront deux excellents instruments de travail et d'étude pour les étudiants de l'Université et pour tous ceux qui s'intéressent à la langue arabe et à la vieille poésie antéislamique.

Souhaitons que les Indigènes lettrés de l'Algérie qui ont une tendance, de plus en plus marquée et fort regrettable à mon sens, à négliger l'étude de la langue et de la littérature arabes, y soient ramenés et y reprennent goût, grâce à des ouvrages si clairement présentés et si bien édités que le sont ceux dont on vient de parler.

Alfred BEL.

PERNOT (Maurice). — *L'Allemagne d'aujourd'hui.* 1 vol. 200 p. Hachette, éditeur, Paris 1927.

M. Maurice Pernot, qui nous a donné sur « l'inquiétude de l'Orient », deux volumes riches en vues neuves, nous confie maintenant le résultat d'un séjour de trois mois qu'il a fait en Allemagne, pays qu'il connaissait très bien avant la guerre, et qu'il avait visité aussitôt après la Révolution, en 1919. Il commence d'ailleurs par opposer les impressions que lui firent ressentir les deux derniers séjours, celui de 1919 et celui de 1927. *1919 :* « laissez-aller, abandon universel, mépris des consignes, dégoût du métier. Ce peuple, habitué depuis si longtemps à ne vouloir que par ses chefs, et que ses chefs avaient trahi, était tombé d'un seul coup dans un désespoir sans borne, dans une apathie profonde ; *1927* « au désespoir collectif semblent avoir succédé l'entrain collectif et la confiance universelle dans les nouvelles destinées du peuple allemand ».

« Les Allemands auraient-ils su tirer meilleur parti de la défaite que les Français de la victoire ? » se demande M. Pernot. Il est certain que la renaissance allemande est remarquable. Les raisons, il faut les chercher dans les qualités traditionnelles du peuple, et surtout dans l'application du plan Dawes, qui a permis le rétablissement financier, précurseur du rétablissement économique. Aujourd'hui certaines grandes industries ont repris leur puissance d'autrefois ; il s'est même formé des cartels d'une envergure extraordinaire, comme celui des matières colorantes qui constituent de véritables puissances dans l'Etat. « Quatre-vingt mille ouvriers travaillent dans les usines qu'elle contrôle ; une véritable armée aux ordres de quelques hommes ».

D'une manière générale la physionomie de l'Allemagne s'est notablement modifiée depuis la fin de la guerre ; la prédominance prussienne y est plus grande encore qu'avant 1914, et Berlin devient le grand centre d'attraction de la jeune république parlementaire, aux dépens des anciennes capitales qui ont perdu tout leur prestige. A ce point de vue, Munich, la grande ville d'art germanique, est celle qui a le plus souffert de la nouvelle organisation politique, et cela suffit à expliquer ses sentiments violemment conservateurs. « C'est vers Berlin que désormais affluent toutes les richesses, matérielles ou intellectuelles, et cet exode ne laisse pas que de soulever des protestations et des résistances ». C'est ce qui explique la lutte entre « unitaires » et « fédéralistes ».

Quoi qu'il en soit de ces divisions passagères entre les partis, ce qui est frappant, c'est le renouveau puissant de l'économie allemande. Dans tous les domaines, une activité inlassable se manifeste ; le volume de M. Pernot, est un de ceux

qui contribuent le mieux à faire saisir l'ampleur de ce renouveau, et par là même il nous donne des idées précises sur ce que pourra être la politique européenne de demain

J. ALAZARD.

MERCIER (Gustave). — *La France nord-africaine* (Les cahiers du redressement français, n° 33). — Paris, Edit. de la S. A. P. E., sans date, in-16.

Ce petit livre, écrit d'une plume alerte, est surtout une mise au point des questions vitales dont la solution importe au développement de la France nord-africaine. Administration générale, colonisation, question indigène, travaux publics sont ainsi passés en revue et les réformes nécessaires proposées par un homme qui connaît bien le pays et qui a rempli d'importantes fonctions dans les Assemblées algériennes.

La principale réforme qu'il préconise est de coordination. Entre le Maroc, l'Algérie, la Tunisie où la tâche qui s'impose à la France est la même, il existe bien des cloisons isolantes qui empêchent l'unité de politique et d'administration indispensable. Cette unité, le fait que ces trois pays relèvent de départements ministériels différents suffit à l'interdire. A cette situation l'auteur voit un remède dans l'institution à Paris d'un ministère de l'Afrique du Nord qui centraliserait l'étude des questions intéressant nos trois colonies, et dans l'établissement en Afrique d'une conférence composée d'élus français et indigènes, encadrés de fonctionnaires. Cette conférence, dont les suggestions s'étendraient à tous les domaines aurait des attributions purement consultatives, en attendant la création d'un budget spécial.

A côté de cette réforme de portée générale, M. Mercier étudie celles qui concernent plus particulièrement l'Algérie. D'abord l'administration : celle-ci pourrait être simplifiée par des suppressions et surtont une adaption meilleure ; — les travaux publics et les services maritimes, avec la grave question du monopole du pavillon. L'auteur, en vue de la réalisation de l'union douanière, développe des idées ingénieuses sur l'établissement d'un privilège au profit de la marine nationale et de conventions avec les compagnies ; — la législation des forêts à propos de quoi il y a lieu « d'humaniser nos méthodes, de les rendre plus souples, moins formalistes et automatiques » ; — l'organisation des Territoires du Sud ; — Le Transsaharien dont l'auteur se déclare partisan.

Les chapitres relatifs à la question indigène et à la colonisation sont particulièrement intéressants. Aussi bien, tout le livre devrait être lu par tous ceux auxquels la prospérité de

la France nord-africaine n'est pas chose indifférente. Il nous suffira ici de signaler la largeur et la sagesse des vues que M. Mercier émet sur la nécessité d'annexer l'Afrique à la civilisation occidentale, « annexion qui doit se faire en plein accord avec la race indigène et pour le plus grand bien de celle-ci ». Des Berbères « qu'il faut élever jusqu'à nous, nous ferons des Franco-Berbères et plus tard des Français d'Afrique. Nous n'y réussirons que si nous conservons la pleine conscience de notre mission avec la pleine maîtrise de nos moyens ». On ne peut que souscrire à cette conclusion optimiste et prévoyante.

G. ESQUER.

A. R. DE LENS, *Pratiques des Harems marocains, sorcellerie, médecine, beauté*, avec une préface par les Dr Speder et Lepinay. — Paris, Geuthner, 1925, XVI, 95 p.

Contre les fièvres paludéennes :

« Une femme de la maison du malade doit aller à la fontaine et recueillir un peu de la boue déposée par l'eau en disant : « Je te salue, ô fontaine, et tu ne me rends pas le salut ! Un tel — ou une telle — est malade de la fièvre ». Puis elle rapportera la boue et en déposera au-dessus de la tête et au-dessous des pieds du malade. A l'aube suivante, elle prendra cette boue et la rapportera à la fontaine, en silence pendant tout le chemin. Il ne faut pas qu'elle ait prononcé une parole depuis son lever. Arrivée à la fontaine, elle dira : « Un tel a reposé cette nuit » (même si cela n'est pas). Et le malade guérira ».

Pour avoir un mari :

« La fille ou la femme qui désire se marier, taillera dans sa chemise une lanière d'étoffe, à sa grandeur, de la tête aux pieds. Elle la coupera en sept morceaux et enfermera dans chacun un peu de la poudre des « sept épices mâles » pilés ensemble. La nuit, lorsque plus personne ne passe dans la rue, elle disposera les sept mèches d'étoffe dans une veilleuse allumée au seuil de sa porte et sept fois de suite elle répètera :

O mon époux,
Viens chez moi !

en sorte qu'elle ne tardera point à être demandée en mariage. »

Telles sont, parmi les plus innocentes, deux des recettes réunies dans les *Pratiques des Harems marocains*. Il en est plus de 300 dont, assurément, les plus curieuses, sinon les plus

ragoûtantes ni les moins scabreuses, ont pour objet l'amour du mari : précieuses confidences de femmes à une femme.

Madame de Lens s'est gardé de joindre le moindre commentaire : Des faits, rien que des faits, dont on regrettera seulement qu'ils ne soient pas plus strictement localisés. Ces faits, d'ailleurs, sont clairs et l'ethnographe n'a aucune peine à reconnaître au passage les éléments traditionnels de la magie et ses principes directeurs.

Ces notes ont paru d'abord dans le *Maroc Médical*. C'est une heureuse idée que de les avoir réunies en volume et rendues ainsi accessibles à un plus large public.

André BASSET.

Revue des Périodiques

Aegyptus. — *1926.* — Bartoccini : Les antiquités de la Tripolitaine.

Africa italiana. — *I* (*1927*), *n°* 2. — Ghislanzoni : Relief polychrome de Bengasi. — Ferri : L'Apollon Pythien de Cyrène. — Pace : Statue isiaque de Libye, au musée de Constantinople. — Pernier et Oliverio : Campagne de fouilles à Cyrène en 1925.

L'Afrique française. — 1928. — *Janvier.* — R. Millet : Les revendications coloniales allemandes. — Rober-Raynaud : On fera le transsaharien. — J. Ladreit de Lacharrière : La défense de la paix intérieure au Maroc. — C. Guy : L'Afrique Occidentale française vivante. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc. — Miles : Le budget de 1928 et l'armée d'Afrique. — Echos. — M. Muret : De la Légion étrangère. — Algérie. — Les Gouverneurs généraux pendant cent ans. — La nouvelle organisation du crédit et de la coopération maritimes. — Tunisie. — La propagande communiste. — Le Grand Conseil. — Maroc. — Le corps d'occupation en 1928. — A. O. F. — L'effort financier. — Côte des Somalis. — Le budget de 1928. — Possessions britanniques. — Un pont sur la Bénoué. — Possessions italiennes. — Situation générale. — Les frontières de la Lybie. — *Renseignements coloniaux.* — A. Rovagny : L'avenir de Madagascar. — Le budget des colonies devant le Sénat. — La situation générale de l'A. O. F. — Discours de M. Carde, Gouverneur général. — Ed. Payen et J. Ladreit de Lacharrière : Les richesses minières de l'Afrique du Nord. — Le congrès de l'eau et la Journée du coton à Alger. — J. Ladreit de Lacharrière : Les instructions aux Gouverneurs généraux d'Afrique. — La propagande fasciste en Algérie. — *Février.* — G. Julien : Comment, après deux reculs de vingt ans, j'ai revu Madagascar. — R. Millet : Les revendications coloniales allemandes. — R. Thierry : L'américanisation du Libéria. — Rober-Raynaud : Nous ferons le Transsaharien. — Une mission au Hoggar. — L'apport à la France des matières premières coloniales. — Tingitanus : La question de Tanger. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc. — Echos. — A. Bobichon : le Sultan Hetman. — Algérie. — La session extraordinaire des assemblées algériennes. — Les assemblées algériennes et le transsaharien. — Les gouverneurs généraux depuis cent ans. — Tunisie. — Les Italiens et la Tunisie. — Le S. F. I. O. italien en Tunisie. — A. O. F. — Le trafic des chemins de fer et les prévisions budgétaires de 1928. — A. E. F. — Le mouvement commercial. — Possessions italiennes. — La propagande coloniale et le fascisme. — Le budget des colonies. — La soumission de Er-Redan Senoussi et les opérations militaires. — Possessions belges. — Le lieutenant-général Tilkens, Gouverneur général. — Le chemin de fer du Bas-Congo modernisé. — Le Rouanda-Ouroundi en 1926. — Possessions portugaises. — Le chemin de fer du Benguella. — *Renseignements coloniaux.* — J. Dijon : Où en est le Cameroun britannique. — L. Géraud : L'exploitation forestière des grands réseaux français au Gabon. — La situation générale de l'Afrique équatoriale française. — Discours de M. Antonetti, Gouverneur général. — F. Laigret : L'essor agricole du Togo sous le mandat français. — Le Congrès de l'eau et la Journée du coton. — Autour du Transsaharien. — La situation générale de l'Algérie. Discours de M. Bordes, Gouverneur général. — Les Territoires du Sud de l'Algérie au Congrès de l'eau et à la Journée du coton.

Anthropologie (L'). — *XXXVII* (*1927*). — Pallary : Découvertes préhistoriques dans le Maroc oriental. — Institut français d'anthropolgie : Communications de Maunier sur les échanges rituels en Afrique du Nord, de Royer sur la grotte du Gueldaman, de Royer (d'après Debruge) sur les ossements humains de la grotte des Hyènes (Belezma), de Vaufrey sur des observations de paléontologie humaine en Tunisie. — B(oule) : Société de préhistoire du Maroc. — Herber : Origine et signification des tatouages marocains.

Atti dell' Academia Scientifica Veneto-trentina. — *Série III, vol. XVI* (*Padoue, 1925*). — Battaglia : Sur quelques silex travaillés de la Djeffara tripolitaine.

Atti della Pontificia Accademia Romana di Archeologia. — *Rendiconti, III* (*1924-25*). — Morin : La Massa Candida et le martyr Quadratus, d'après deux sermons inédits de Saint Augustin. — *IV* (*1925-26*). — Carcopino : Essai d'interprétation des règlements des collèges de musiciens militaires (de Lambèse). — Carcopino : Note sur une inscription métroaque récemment découverte.

Bollettino d'arte del Ministero della pubblica Istruzione. — *1926.* — Aurigemma : L'arc de Marc-Aurèle à Tripoli.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques. — *Procès-verbaux, janvier-juin 1927.* — Poinssot : Sanctuaire néo-punique de Bir-Tlelsa ; stèle de Carthage. — Cagnat : Inscriptions de Sbiba. — Ballu : Travaux du Service des Monumens Historiques en Algérie en 1925. — Gsell : Note sur une carte de la région Tiaret-Frenda, dressée par le Commandant Fort. — Chatelain : Prétendues découvertes préhistoriques au Maroc. — Poinssot : Inscriptions de Pheradi Majus ; inscription de Haïdra. — Dussaud : Inscription néopunique de Carthage. — Albertini : Mosaïque de Philippeville ; correction à une inscription de Duperré. — Chatelain : Inscriptions de volubilis et de Sidi-Slimane. — Poinssot : Inscriptions de Dougga ; stèles funéraires de la Tunisie centrale ; tombes puniques près de la Manouba et de Mateur. — Gsell (d'après Herber) : Refuge brâber, au sud de Meknès. — Saumagne : Inscription de Turris Rutunda (Krib). — Poinssot : Relief d'El Attermine. — Poinssot et Lautier : Terres cuites de Karoubia (cap Bon) ; sarcophage de Thina. — Chatelain : Fouilles de Volubilis. — Albertini : Note complémentaire sur la basilique de Mdaou rouch. — Tisseyre : Restes romains du Djebel Aoudour (Maroc). — Delattre : Exagium et inscriptions de Carthage. — Poinssot et Dolcemascolo : Inscriptions de Haïdra.

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France. — *1926.* — Carcopino : Règlements des musiciens de Lambèse. — De Mély : Plat à inscriptions coufiques. — Carcopino : Inscription métroaque.

Bulletin de la Société préhistorique française. — *Octobre-novembre 1927.* — Soyer : Une série néolithique de la Chaouia marocaine. — Debruge : Mission préhistorique du Musée Logan dans l'Afrique du Nord. — Regnault : Coquilles perforées d'hélix actuels et des escargotières d'Algérie.

Bulletin trimestriel de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran. — *XLVII (1927), 2e, 3e et 4e trimestres.* — Troussel : Kalâa des Beni Rached (*fin*). — Feningre : Notice sur des recherches faites sur l'époque préhistorique dans le département d'Oran. — Lafergue : Le problème de l'eau en Mauritanie. — Novella : Le Xe Congrès national des Pêches et Industries maritimes. — Lasserre et Novella : Observations météorologiques. — Doumergue : La grotte du Polygone (Oran). — Mme Vincent : Aquae Sirenses ; la *memoria* du cimetière. — Doumergue : Foyer de plein air de Djemâr Schkra (Nemours). — Lasserre et Novella : Observations météorologiques.

Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — *Janvier-septembre 1927.* — Poinssot : Pheradi Majus. — Bosco et Alquier : Plomb épigraphique chrétien du VIIe siècle (commune de Châteaudun-du-Rummel). — Poinssot et Lantier : Tête d'applique en bois, trouvée à Carthage.

Gazette des Beaux-Arts. — *1927.* — Gsell : Jardins et demeures au Maroc.

Géographie (La). — *Mars-avril 1927.* — Salesses : Volubilis, la Pompéi marocaine.

Grande Revue (La). — *Août 1927.* — Douël : Villes mortes de Tripolitaine.

Iahrbuch des deutschen archeologischen Instituts. — *XLI (1926).* — Lehmann-Hartleben : Découvertes archéologiques en Tripolitaine.

Journal of theological Studies (The). — *27 et 28 (1926-1927).* — Wilmart : Sermons de Pâques de Saint Augustin.

Libya. — *III, mars-juin 1927* (fin de la revue *Libya*, remplacée par la *Révista della Colonie italiane*). — Levi Della Vida : Les inscriptions néopuniques de la Tripolitaine. — Ferri : Statuette d'Aphrodite Uranie du musée de Bengasi. — Tucci : Les espèces et les races de bétail en Cyrénaïque. — Turati : Les laboratoires coloniaux d'entomologie. — Pampanini : Contribution à la connaissance de la flore de la Libye. — Terlizzi : Les bois de la Cyrénaïque (fin). — Buonainti : Tertullien en tant que témoin historique. — Cimino : Histoire et numismatique de l'Afrique du Nord. — De Cillis : Les tâches de l'expérimentation agraire en Tripolitaine. — Trotter : Les plantes dans la toponymie libyque. — Colombo : La cleistogamie du blé en Cyrénaïque. — Crema : Mouvement du sol à Bou-el-Hissar dans l'archipel Dahlak (mer Rouge).

Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'Ecole française de Rome. — *XLIV (1927).* — Gagé : Eglise et reliquaire d'Afrique. — Lugand : Etude de quelques monuments inédits du musée de Lambèse.

Monumenti antichi pubblicati per cura della R. Accademia dei Lincei. — *XXX (1925).* — Pace : Recherches carthaginoises.

Musée Belge. — *XXXI (1927).* — Scalais : Le déficit de la production agricole pendant la seconde guerre punique.

Notiziario archeologico. — *IV (1927).* — Sept articles sur les fouilles de Cyrène.

Petermanns Geographische Mittellungen. — *(1927).* — Borchardt : L'île Atlantide de Platon. — E.-F. Gautier : Recherches françaises sur l'Atlantide. — Hermann : Atlantide et Tartesse. — Hermann : Atlantide, Tartesse et les colonnes d'Hercule.

Oriente moderno. — *Febbraio 1928.* — Sezione politico storica : Cronaca e documenti : Riassunto della situazione. — Notizie varie : I. Oriente in generale. — II. Turchia. — III. — Libano e Siria. — IV. Palestina. — V. Transjordania. — VI. Mesopotamia. — VII. Persia. — VIII. Afghanistan. — IX. Arabia. — X. Egitto. — Sezione culturale. — Recensioni. — Rassegno di periodici scientifici. — Publicazioni recenti.

Recherches de science religieuse. — *XVII (1927).* — De Blic : Le péché originel selon Saint Augustin.

Revue archéologique. — *1927, 1.* — S. R(einach) : Une nouvelle mosaïque d'Orphée (Belezma). — *1927, 2.* — S. R(einach) : L'amphore (hispano-moresque) de la Chartreuse de Jerez de la Frontera.

Revue de Géographie marocaine. — *2e trimestre 1926.* — Dr P. Russo : Etude géologique sommaire de la vallée de l'Innaouen. — E. Laoust : Un voyage à Siwa (l'oasis de Jupiter Ammon). — L. Lequeux : Introduction à l'étude du Paléolithique marocain. — J. Valtier : Les résultats de la foire de Fez. — Les ports de Rabat, Salé et de Mehedya-Kenitra. — G. H. Expositions. — A. Charton : Bibliographie marocaine. — *3e-4e trimestres.* — Dr Nain : Dans l'Anti-Atlas central. — J. Célérier : Le Sahara marocain (Etat de nos connaissances). — De Mazières : Les exploitations minières du Maroc oriental. — Antraygues : L'industrie de la conserve du poisson dans la zone française de l'empire chérifien. — Clernoël : Bloqués sur la route d'Oudjda par l'inondation. — Les résultats du recensement au Maroc en 1926. — A. Charton : Bibliographie marocaine. — *1er, 2e, 3 et 4e trimestres 1927.* — Dr Miégeville : Situation économique des Beni-Mellal. — M. Martin : Question de l'Hydraulique. — Dr Russo : La Chaîne de l'Atlas. — Théry : La Faune. — De Mazières : Le Tourisme au Maroc et aperçu rétrospectif sur les moyens de transport. — Durand : La Région de Marrakech. — Dechaseau : Les forêts de Marrakech. — La situation économique du Sous. — Assemblée générale de la Société et compte rendu financier. — Lieut.-Colonel Voinot : Les Ourika. — Dr et Mme Russo : Le pays Abda-Ahmar. — P. Berger : Note sur l'installation des Portugais à Safi. — A. Arnaud : Reboisement du Djebilet. — M. de Mazières : Les gisements des Goundafa.

Revue de l'histoire des religions. — *94 (1926).* — Massé : L'Exposé des religions par Abou' l Maâli. — *95 (1927).* — Barbedetti : L'influence argustinienne dans la philosophie de Malebranche.

Revue militaire française. — *1926.* — *Janvier-février.* — Cap. Damidaux : Une attaque de nuit au Maroc. — Ct X... : Réflexions sur la campagne riffaine. — *Mars.* — XXX : Les transmissions au Maroc en 1925. — *Avril.* — Général Dosse : Réflexions suggérées par six mois de campagne au Maroc en 1925. — *Juin.* — Capitaine Juin : Communications et ravitaillements au Maroc. — *Juillet.* — Colonel Duffour : Notes sur la conduite d'une brigade mixte au Maroc septentrional. — *1927.* — *Août-septembre.* — Général Meynier : A propos d'une récente mission des Chambres de Commerce d'Algérie vers le Niger. — *Décembre.* — Cap. Loustaunau-Lacau et Montjean : Au Maroc français en 1925 (I).

Revue de Philologie. — *3e série, tome I (1927).* — Saumagne : Sur la loi agraire de 643/111.

Revue historique. — *Novembre-décembre 1927.* — Gsell : Les premiers temps de la Carthage marocaine.

Rivista della Colonie italiane. — *I (1927).* — Manfroni : Notre programme. — Bolzon : Présentation. — Zoli : Sculptures libyques du Fezzan. — Captivité d'un soldat italien à Koufra (mémoires ; suite et fin dans II). — Niccoli : Les matières premières à la Foire d'échantillons de Tripoli. — Puccioni : Appuietête et céramique en Somalie italienne. — Alongi : Le patrimoine zootechnique de l'Erythrée. — De Micheli : Encourageante expérience de colonisation en Tripolitaine. — *II (1928), n° 1.* — Duc des Pouilles : Au Congo belge. — Cesari : Un épisode héroïque de guerre coloniale. — U. G. : L'Erythrée vue par un peintre, à l'exposition Oprandi. — Maugini : Le kapok

en Somalie italienne. — Luigioni : Nouveau tronçon de la voie ferrée Bengasi-Derna. — Rusca : Problèmes coloniaux au Xe Congrès géographique italien. — Gigli : Les fouilles de Cyrène. — De Cillis : Aspects et problèmes de l'avenir agricole de la Tripolitaine.

Rivista di Architettura e Arti decorative. — III (*1924*). — Romanelli : Vieilles maisons arabes de Tripoli.

Rivista di Studi orientali. — X (*1925*). — Rossi : Correspondance entre les grands maîtres de l'Ordre de Saint-Jean à Malte et les beys de Tripoli de 1714 à 1778.

Rivista marittima. — *1925*. — Mandillo : De la L'pti phénicienne à la Homs italienne.

South African Journal of Science. — *XXII* (*1925*). — Goodwin : Affinités entre la culture de la fin de l'âge de pierre en Afrique du Sud et le capsien.

Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde. — *1927*. — Borchardt : Nouvelles contributions à la question de l'Atlantide. — Le même : Nouvelles contributions à la géographie ancienne de l'Afrique du Nord.

CHRONIQUE

LE GOUVERNEUR GENERAL ET LA SOCIETE HISTORIQUE. — Aussitôt après sa réélection, le bureau de la Société historique algérienne a demandé à M. Pierre Bordes, Gouverneur Général de l'Algérie d'accepter, comme ses prédécesseurs, la présidence d'honneur de la Société. M. Bordes a fait le meilleur accueil à cette démarche ; il a assuré les membres du bureau de son intérêt pour les travaux de la Société historique.

L'ARCHEOLOGIE ALGERIENNE EN 1927 (*Rapport adressé à M. le Gouverneur Général par le Directeur des Antiquités*). — Le déblaiement de Timgad, de Djemila et de Madaure a continué régulièrement. Dans ces trois chantiers, les travaux tendent à exhumer l'ensemble de la ville, habitations privées aussi bien que monuments publics. Il faut signaler notamment : à Timgad, une maison dont le plan est très lisible, et de bonnes mosaïques, entre autres une tête de Méduse ; — à Djemila, un sous-sol qui dépend des grands thermes, et où l'on a recueilli un fragment de statue ; des latrines, voisines du forum des Sévères ; — à Madaure, une huilerie, de bons fragments d'architecture et de sculpture, une mosaïque.

A Bône, dans le terrain récemment acheté par l'Algérie, un groupe de constructions chrétiennes, comprenant un baptistère, a été partiellement dégagé. Nous acquérons ainsi un renseignement précieux sur la topographie d'Hippone ; avant cette découverte les vestiges chrétiens n'avaient été signalés que dans les faubourgs de la ville antique.

M. Alquier a poursuivi activement ses recherches dans la région de Constantine : près de Constantine, déblaiement des thermes de Sidi-Mimoun, et des ruines de la villa romaine, décorée de mosaïques, qui s'élevait au bord du Rummel, à

côté de la Ferme du 3e Chasseurs ; continuation des travaux sur les mosaïques du Val-d'Or, près d'Oued-Athménia ; exploration archéologique et épigraphique, très détaillée, du massif du Chettaba. En collaboration avec M. Bosco, M. Alquier a publié dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions* une importante inscription d'époque byzantine (année 637), gravée sur une lame de plomb, et commémorant la déposition de reliques dans une église, près de Berteaux (commune mixte de Chateaudun-du-Rhummel).

Une inscription en l'honneur des empereurs Vespasien et Titus a été découverte à Tébessa ; plusieurs inscriptions, dont un curieux ex-voto en vers, aux *Aquae Flavianae*, près de Khenchela ; des inscriptions funéraires entre Batna et Lambèse. La collection lapidaire d'El-Kantara s'est enrichie d'assez nombreux monuments, entre autres d'un milliaire au nom de l'empereur Flavius Victor : ce prince de la fin du IVe siècle ne figurait pas jusqu'à présent dans l'épigraphie algérienne. Des séries d'inscriptions funéraires ont été découvertes à Mila et à Tiklat.

A Bougie, on a recueilli un lot important de monnaies puniques, ce qui confirme l'existence à Bougie d'un comptoir carthaginois.

Les fouilles de *Rapidum* (Masqueray, à l'Ouest d'Aumale) ont été suivies par M. Seston, membre de l'Ecole française de Rome et titulaire d'une bourse archéologique. L'histoire de cette localité se précise peu à peu, comme l'indiquait le rapport de l'an dernier (1). Un petit objet provenant de *Rapidum* a été présenté à la Société des Antiquaires de France : il est d'un type non signalé jusqu'à présent, et semble avoir été utilisé pour effacer l'écriture des tablettes de bois enduites de cire dont on se servait pour les exercices scolaires et les brouillons.

Le déblaiement des thermes de Tipasa s'est poursuivi. Les fouilles de Cherchel, entreprises en différents terrains, ont donné notamment une intéressante mosaïque représentant l'éducation d'Achille par le centaure Chiron, plusieurs mosaïques ornementales, dont une excellente, et quelques fragments de statues de marbre.

Des constructions d'époque chrétienne ont été fouillées à Hammam-bou-Hanifia (*Aquae Sirenses*, commune mixte de Mascara).

(1) *Revue Africaine*, 1927, p. 159.

Une fouille, qui sera continuée, a été commencée dans la grotte préhistorique de Gueldaman (commune mixte d'Akbou).

Les recherches préhistoriques entreprises par la mission américaine du Musée Logan, dans les conditions indiquées au rapport de l'an dernier (1), ont porté sur l'escargotière de Mechta-el-Arbi, près de Chateaudun-du-Rhummel, et sur la station dite d'Ali Bacha, près de Bougie. De part et d'autre elles ont donné des documents intéressants (silex, ossements d'animaux ; à Mechta-el-Arbi, outils en os, et quelques ossements humains).

Dans le domaine de l'archéologie musulmane, des études ont été faites sur les remparts du Vieux-Ténès et sur la forteresse de Tiklat.

M. Wuilleumier, membre de l'Ecole française de Rome et titulaire d'une bourse archéologique, a préparé un supplément au volume sur le musée d'Alger publié en 1890 par M. Doublet dans la collection des « Musées de l'Algérie et de la Tunisie ». MM. Gagé et Lugand, titulaires des bourses de 1926, ont commencé à publier dans les *Mélanges de l'Ecole de Rome* le résultat de leurs recherches : Jean Gagé, *Eglise et reliquaire d'Afrique* (du Belezma) ; René Lugand, *Etude de quelques monuments inédits du Musée de Lambèse*.

*
* *

Le Journal Officiel de l'Algérie du 3 juin 1927 a publié l'arrêté (du 12 mai) « déterminant les détails de l'application « du décret du 14 décembre (lire : septembre) 1925 qui a « rendu applicable à l'Algérie la loi du 31 décembre 1913 « sur les monuments historiques ». Cet arrêté fixe, notamment, la procédure de classement.

*
* *

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 4 novembre 1927, a décerné la médaille Paul Blanchet à M. Pallary, ancien instituteur à Oran, pour ses travaux sur la préhistoire dans l'Afrique du Nord.

M. Pallary est membre à vie de la Société historique algérienne, et compte parmi les collaborateurs de la *Revue Afri-*

(1) *Revue Africaine*, 1927, p. 160.

caine. Nous le félicitons bien sincèrement de la récompense accordée à sa longue carrière de travaux utiles et de dévouement à la science.

***

M. Francis W. Kelsey, professeur à l'Université de Michigan (Etats-Unis), est mort en mai 1927. La *Revue historique* (mai-juin 1927, p. 237) s'est trompée en faisant de lui un « directeur de fouilles archéologiques en Algérie » ; mais il a travaillé à Carthage. L'Académie des Inscriptions l'avait élu comme correspondant.

***

La *Rivista delle colonie italiane* annoncée dans une de nos précédentes *Chroniques* (1927, p. 327) a commencé à paraître. Elle est dirigée par M. Camillo Manfroni, professeur d'histoire et de politique coloniales à l'Université de Rome. Elle se propose de s'occuper « de toutes les colonies et possessions « italiennes, dont elle étudiera l'histoire, l'ethnographie, la « géographie, la législation, les mœurs, la vie politique, le « développement agricole, industriel, culturel. ».

E. A.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS D'ALGER. — Au cours de l'année 1927 ce Musée s'est enrichi de quelques pièces intéressantes ; d'abord un pastel de Degas, « deux danseuses », tout à fait caractéristique de la manière de l'artiste et une aquarelle de Constantin Guys, représentant des « femmes habillées à l'orientale », triviales et lourdes, « poupées vivantes, dont l'œil enfantin laisse échapper une clarté sinistre », disait Baudelaire. M. David Weill a fait don au Musée d'une toile de Pierre Laprade, « Vue de Viterbe » ; à celle-ci s'ajoutent un certain nombre d'autres œuvres qui complètent heureusement la collection d'art contemporain : une « vue des quais de la Seine » d'Edmond Céria, offerte par la Société des Amis du Musée d'Alger, une esquisse, des célèbres « deux baigneuses » de Jean Marchand, le « Jardin d'Essai » de Valdo-Barbey qui fut une des meilleures toiles du Salon d'Autom-

ne de 1922, un dessin de Charles Despiau, quatre médailles du sculpteur Niclausse, « le pont de Marrakech » de Paul-Elie Dubois et une « vue d'Alger » d'Albert Brabo, ces deux dernières toiles devant prendre place dans la salle réservée aux anciens pensionnaires de la Villa Abd-el-Tif.

J. A.

L'EXPLORATION SCIENTIFIQUE DU SAHARA. — Le Sahara, qui fait maintenant partie du tourisme mondial, va être l'objet d'une exploration méthodique. De toutes les régions qui le composent, l'une des plus intéressantes est en pays touareg. D'abord le Hoggar qui, par son altitude, variant de 1.200 à 3.000 mètres, constitue en même temps qu'un merveilleux observatoire sur tout le désert, un foyer de vie pastorale et agricole, ensuite le pays des Ajjeurs qui n'a jamais été exploré scientifiquement. Le Hoggar est un vaste champ d'observations qui peut être fertile en découvertes de tout ordre : C'est au Hoggar, d'ailleurs que l'on trouve des vestiges d'antiquités, tel le tombeau de Tin Ainan.

Le Gouverneur Général de l'Algérie a donc décidé qu'une première mission se dirigera sur Tamanrasset par Djelfa, Laghouat, Ghardaïa, El-Goléa, In-Salah. De Tamanrasset (arrivée en mars), elle commencera ses investigations en se dirigeant à méhari, sur Djanet et, ensuite, sur Amguid où elle pourra se trouver vers le 1er mai, après avoir ainsi séjourné deux mois environ dans le massif du Hoggar et le Tassili des Azjjer. D'Amguid son retour sera assuré jusqu'à Touggourt par les automobiles des sections militaires, et de là, par chemin de fer, jusqu'à Alger où elle rentrera vers la fin de mai — l'absence totale sera donc de trois mois à peu près et le nombre de kilomètres parcourus de quatre mille environ.

La mission est composée de personnalités d'Alger bien connues par leurs travaux : chacune pour sa spécialité procèdera à une enquête méthodique du pays parcouru.

M. le docteur Maire, correspondant de l'Institut, professeur de Botanique à la Faculté des Sciences, étudiera, sur place, la végétation et la flore des montagnes du Sahara Central, pour arriver à trouver la solution de nombreux problèmes ; l'origine de la flore saharienne, l'évolution de cette

flore en rapport avec celle du climat et avec celle de l'humanité, la possibilité de cultures sur certains points, la nature éventuelle de ces cultures, l'utilisation de la végétation spontanée, etc...

M. le docteur Leblanc, professeur d'anatomie à la Faculté de Médecine, qui a déjà eu l'occasion d'examiner le squelette découvert dans le Tombeau de la Reine Tin-Hinane et déposé au Musée des Antiquités d'Alger, pourra en sa qualité d'entropologiste, étudier les types humains du Hoggar.

M. Seurat, professeur de zoologie à la Faculté des Sciences, se propose l'exploration zoologique des massifs du Hoggar et du Tassili des Azjjer dont la faune n'est guère connue. L'étude des reptiles aquatiques et terrestres, des mammifères, des oiseaux, des insectes et des mollusques lui permettra de déterminer les caractères et les affinités de cette faune et d'en déduire d'intéressantes conclusions, même au point de vue géographique. Beaucoup d'animaux de la faune tropicale, en effet, qu'on rencontre aujourd'hui au Sahara, n'ont pu y arriver qu'à la faveur de connexions fluviales largement assurées autrefois.

M. Reygasse, chargé du Cours de préhistoire à la Faculté des Lettres, poursuivra ses recherches ethnographiques et archéologiques et, notamment, complétera ses précédentes observations sur la civilisation et les coutumes des Touaregs Hoggar. Il réunira, en outre, les éléments d'un rapport assez précis sur les conditions sociales de vie et les relations économiques des Touaregs Hoggar et Azjjer. Il en profitera pour ramener à Alger, tous les documents découverts par lui au cours de précédents voyages, ceux qu'il mettra au jour à la suite de fouilles qu'il se propose d'entreprendre dans certains monuments et qui viendront enrichir les collections déposées au Musée du Bardo.

M. le docteur Foley se livrera aux recherches de pathologie humaine (paludisme, trachome, tuberculose) de parasitologie humaine et animale qui rentrent dans le cadre de ses travaux habituels à l'Institut Pasteur d'Alger. Il assurera en même temps le service médical de la Mission. Par sa connaissance des milieux sahariens, il sera d'un excellent conseil pour l'organisation méthodique des diverses investigations à entreprendre par les membres de la Mission.

M. de Peyerimhoff, inspecteur principal des forêts, chef de la station de recherches forestières de l'Afrique du Nord, utilisera ses connaissances d'entomologiste, pour réunir le plus de matériaux possible dans cette branche de l'histoire naturelle et pour retrouver, de concert avec M. le Professeur Maire, les traces de l'extension du climat méditerranéen dans les hautes montagnes sahariennes. Dans ce problème de biogéographie l'ensemble des insectes constitue un réactif au moins aussi sensible que l'ensemble des végétaux.

Le peintre Paul-Elie Dubois, ancien boursier de la villa Abd-el-Tif, titulaire de récompense artistiques ou officielles, exécutera les dessins dont les savants de la mission pourront avoir besoin. Il rapportera également toute une documentation qui servira utilement pour la propagande (discours, panoramas, affiches, etc.).

L'exploration scientifique du Sahara est une œuvre que la science française et l'Algérie se doivent de mener à bonne fin. Jusqu'ici la métropole s'est laissée distancer de façon assez humiliante. Il suffit de rappeler la reconnaissance des allemands Rohlfs vers 1879 dans le Sahara oriental et Bary à Rhât et dans l'Aïr (1898), des anglais Rothschild et Hartet à partir de 1910, des missions danoise (1920) et américaine (1925).

A ces divers points de vue on ne peut que se féliciter de l'intiative prise par le Gouverneur Général de l'Algérie. Entre autres conséquences heureuses, elle montrera que ce pays créé par nous possède dans son corps scientifique assez de ressources et de compétences pour mener à bien une telle entreprise.

CENTENAIRE DE L'ALGERIE. — La Chambre des Députés a voté, le 16 mars 1928, une loi portant création d'une Caisse de célébration du Centenaire de l'Algérie. Cette loi autorise le Gouverneur Général à passer une convention avec des établissements de crédit, en vue de l'émission de 500.000 bons de 100 francs maximum ou de valeurs à lot d'un montant correspondant.

Les ressources prévues pour la Caisse de célébration du Centenaire comprennent : 1° la participation de l'Algérie ;

2° celle de la France ; 3° celles de la Tunisie, du Maroc et de l'A. O. F. ; 4° les subventions, dons, libéralités ou fonds de concours de toute nature provenant des départements, villes, Chambres de Commerce, Associations syndicales ou autres et des particuliers ; 5° le produit de l'émission des bons ou valeurs à lots ; 6° le produit des entrées en argent ; 7° toutes autres recettes provenant notamment de l'émission de timbres spéciaux, de l'exploitation des manifestations organisées ou de la vente des matériaux ou objets divers (Loi du 25 mars 1928, *J. O.* du 28 mars).

La Chambre était également saisie d'un projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit de 40 millions de francs représentant la participation de la Métropole à la célébration du Centenaire de l'Algérie. La Commission des Finances et celle de l'Algérie proposaient, en raison des circonstances actuelles, de voter 20 millions. C'est ce dernier chiffre que la Chambre a adopté. Un député a fait à ce propos la déclaration suivante : « Nous étions trois à la Commission de l'Algérie et des Colonies et nous sommes deux à avoir voté contre [le projet du Gouvernement]. La Commission n'a pas approuvé ce projet ». (*J. O.*, Chambre des Députés, Débats, 1re séance du 16 mai 1928, p. 1614).

Un arrêté du Gouverneur Général de l'Algérie, en date du 19 mai 1928 (*J. O. de l'Algérie* du 25 mai, 1re partie, p. 308) fixe « l'organisation générale des services du Commissariat du Centenaire et la réglementation de la Caisse de célébration du Centenaire ».

CONGRES. — La Confédération générale des Agriculteurs d'Algérie a organisé à Alger, du 9 au 17 janvier, un Congrès de l'Eau et une Journée du Coton. Le programme, très vaste, comprenait d'une part l'étude des ressources hydrauliques et leur aménagement ; de l'autre, l'utilisation des eaux pour l'agriculture, l'élevage, la production de l'électricité, de l'hygiène et de la législation des eaux, des sources thermales et minérales. Les méthodes pour la recherche des eaux souterraines ont été l'occasion pour les géologues professionnels et les sourciers de s'affronter, non sans vivacité ni profit.

ANNIVERSAIRES. — *La Société Archéologique de Constantine* et la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* ont fêté, la première, le soixante-quinzième, la seconde, le vingt-cinquième anniversaire de leur création. La Société historique s'est associée à ces fêtes ; elle souhaite longue vie et prospérité à ces groupements qui contribuent de la façon la plus désintéressée à l'avancement des connaissances humaines.

Le Gérant : J. CARBONEL.

ZAMA*

L'interprétation des textes concernant la bataille de Zama a donné lieu à de nombreux travaux (1). Tout récemment encore le grand historien E. Païs ajoutait à la *Storia di Roma durante le guerre puniche* (2) un mémoire *Sulla topografia della battaglia di Zama* et M. Ch. Saumagne, avec sa parfaite connaissance du pays, tentait un nouvel exposé de la campagne qui s'est terminée par la victoire de Scipion (3). De nouvelles découvertes épigraphiques peuvent seules, semble-t-il, résoudre la « question de Zama », mais il est, croyons-nous, possible de l'alléger d'une donnée qui n'a pas peu contribué à la compliquer (4).

* Cf. pour les localités citées dans le présent mémoire, la carte qui lui est jointe.

(1) Il suffira de rappeler Mommsen, *Gesammelte Schriften*, IV, p. 36-48 ; Weith dans Kromayer, *Antike Schlachtfelder*, III, 2, p. 599-638 ; Merlin, *Journal des Savants*, 1912, p. 504-514 ; Gsell, *Hist. anc. de l'Afr. du Nord*, III, p. 255-280.

(2) T. II (1927), p. 425-434 ; cf. *ibid.*, p. 217-224, 406-407, notes 46-48 pl. CI, CII. Il y a lieu d'écarter absolument l'hypothèse d'une Zama voisine de Souk-el-Khemis que M. Païs mentionne (*ibid.*, p. 426-427) d'après Mesnage (*L'Afr. chrét.*, p. 167-168) et qui ne repose que sur une désignation inexactement reproduite d'un lieu dit où il n'existe aucune ruine.

(3) *Acc. dei Lincei, Rendiconti della classe di sc. mor., stor. e filol.*, ser. VI, vol. 1, p. 678-698.

(4) C'est en 1907, au cours d'une étude sur les villes dites *regiae*, suscitée par la découverte d'une section de la *fossa regia* (cf. L. Poinssot, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1907, p. 466-481) que nous fûmes amené à considérer comme injustifiée l'identification d'une part de Sidi Ali el Sedfini avec Thimida Regia (cf. réserves à ce sujet dans Gsell, *op. cit.*, V, p. 235-236), d'autre part de Sidi Amor el Djedid avec Zama.

Il est généralement admis [1] qu'il y avait près de l'oued Mahrouf à Sidi Amor el Djedidi [2] une Zama, la Zama de l'Est [3], dans laquelle certains auteurs reconnaissent Zama Minor [4], d'autres Zama Regia [5]. Ces identifications ont pour origine la découverte dans la ruine de l'inscription *C. I. L.*, VIII, 12018 « *Plutoni reg. mag. sacrum, C. Pescennius, Saturi filius, Pal., Saturus Cornelianus, flam. p. p. divi Hadriani, q., praef. iur. dic., ii vir qq. coloniae Zamensis, ob h[ono]rem flam., ampliata hs iiii mil. taxatione, statuas duas posuit et epulum bis dedit itemq. dedicavit d. d.* ». Mais dans le *cursus* de Cornelianus deux parties sont à distinguer. Si le flaminat à l'occasion duquel fut gravée la dédicace a bien été exercé dans la cité sur le territoire duquel se trouve Sidi Amor el Djedidi [6], il est tout à fait improbable qu'il en soit de même des trois fonctions énumérées ensuite — dans l'ordre direct — questure, *praefectura jure dicundo*, duumvirat quinquennalice. En pareil cas,

(1) Néanmoins dans Cagnat et Merlin, *Atlas archéol. de la Tunisie*, 1/100000e, feuille Djebel Bou Dabbous, n° 14, il est indiqué que « c'est sans preuves suffisantes » qu'on a voulu faire une Zama de la bourgade retrouvée à Sidi Amor el Djedidi.

(2) Ou Sidi Abid el Djedidi. Cf. en particulier pour la bibliog. Cagnat et Merlin, *loc. cit.*

(3) Cf. en dernier lieu Gsell, *op. cit.*, V, p. 268 ; Pais, *op. cit.*, p. 426, pl. CI ; Saumagne, *op. cit.*, p. 486-489.

(4) Tissot, *Géogr. de la prov. rom. d'Afr.*, II, p. 572-577 ; Toutain, *Les cités rom. de la Tunisie*, p. 33, 396.

(5) De ceux qui identifient Sidi Amor el Djedidi avec Zama Regia, les uns considèrent que Zama Regia est la même ville que Zama Major (*C. I. L.*, VIII, p. 1240, 2398 ; Mesnage, *l'Afr. chrét.*, p. 30-31, cf. p. 52), les autres voient en Zama Regia et Zama Major deux villes différentes (Audollent, dans la carte qui accompagne l'art. Afrique du *Dict. d'Hist. et de Géogr. eccl.*, p. 849-850 ; cf. Mesnage, *op. cit.*, p. 30 et 167).

(6) Sur ce territoire du reste ont vécu des *Pescennii* (*C. I. L.*, VIII, 12017, 12022) qui appartiennent évidemment à la même famille que le flamine Saturus Cornelianus.

les rédacteurs africains s'abstiennent le plus souvent d'inscrire une indication géographique du reste sans utilité ; au contraire, dans de nombreux *cursus* les noms de lieux désignent sans contestation possible des cités plus ou moins éloignées de celle où l'inscription a été gravée [1].

Bien qu'elles n'aient pas été dévastées par les chercheurs de pierres, les ruines de Sidi Amor el Djedidi sont d'une insignifiance qui a frappé la plupart des explorateurs [2]. En tout état de cause, il convient d'y voir non le chef-lieu d'une cité, surtout d'une cité ayant mérité d'être élevée au rang de colonie, mais un simple « écart » [3]. Or, à quatre kilomètres à l'ouest, existe une ville importante, Limisa [4], à laquelle sans l'arbitraire interprétation du texte *C. I. L.*, VIII, 12018, on eût d'autant moins hésité à rattacher le modeste village où il a été découvert que, pour les *Limisenses*, des cultures d'une certaine étendue n'étaient possibles qu'à l'est et au sud de leur ville partiellement entourée d'escarpements rocheux et de hauteurs plus ou moins stériles.

Et si un doute pouvait persister sur la possibilité de l'existence d'une *colonia Zamensis* au voisinage de Sidi

(1) Cf. Merlin, *Rev. tunis.*, 1908, p. 23-24.

(2) Cf. J. Poinssot, *Bull. des antiq. afric.*, II, p. 77 ; Cagnat, *Nouv. explorations en Tunisie*, p. 15-16.

(3) L'*ordo decurionum* qui figure dans les inscriptions *C. I. L.*, VIII 12018, 12020, 12021, trouvées à Sidi Amor el Djedidi serait cet *ordo* des *Limisenses* qui se retrouve sans qualificatif dans diverses inscriptions de Lemsa (cf. Merlin, *Rev. tunis.*, 1908, p. 26). On est trop porté, croyons-nous, à concevoir sous un aspect uniforme, la cité africaine (*civitas*, *municipium* ou *colonia*). Si dans un grand nombre de cas, elle consiste bien en une bourgade entourée d'un territoire purement rural, dans d'autres, elle comporte, en dehors du chef-lieu proprement dit, des centres plus ou moins importants où peut exister comme dans nos sections de communes, un embryon de « vie publique ».

(4) Cagnat et Merlin, *op. cit.*, n°s 5 et 6.

Amor, il suffirait de jeter un coup d'œil sur la carte non plus à l'ouest de la petite ruine mais au nord où s'étend une région montagneuse qui ne comporte aucune agglomération de quelque importance, à l'est où à six kilomètres seulement est Henchir Kachoun (1), centre du *Municipium Muzuc*, au sud où également à six kilomètres existent à Henchir Besra (2) les ruines d'une bourgade dépendant du même municipe (3).

Un des textes qui mentionnent une Zama est emprunté aux actes de justification de Felix d'Abthugni (4). Un ancien duumvir d'Abthugni, Alfius Caecilianus, se trouvait en 303 pour ses affaires à Zama. Dans cette ville, puis en s'en retournant à son poste, à Furnos, il assista

(1) Khaschoun, Kaschnoum, Kachoum, Karachoum. C'est la très vaste ruine indiquée sous les n°s 28 et 29 dans Babelon, Cagnat et S. Reinach, *Atlas archéol. de la Tunisie*, 1/50000e, feuille Djebibina, et qui est figurée immédiatement à l'est du n° 18 dans Cagnat et Merlin, *Atlas archéol. de la Tunisie*, 1/100000e, feuille Djebel Bou Dabbous ; *C. I. L.*, VIII, p. 1244, 2399.

(2) Besra, Bessla ou Tell el Bseur : Cagnat et Merlin, *op. cit.*, n° 33 ; *C. I. L.*, VIII, p. 1247.

(3) C'est Caracalla qui transforma en municipe la *civitas Muzucensis* (*C. I. L.*, VIII, 12060 ; cf. mentions de la *civitas Muzucensis*, *ibid.*, 12059 et 12095, du *Municipium Muzucense*, *ibid.*, 12061-12064).

En 411 et en 419, à la Conférence et au Concile de Carthage assiste Rufinianus, évêque *Muzuensis*, parfois qualifié de *provinciae Proconsularis legatus* ; dans la *Notitia* de 484, un Felix *Muzuensis* est inscrit parmi les évêques de Proconsulaire (Mesnage, *L'Afr. chrét.*, p. 96 ; Morcelli, *Afr. christ.*, I, p. 238-239). Le P. Mesnage corrigeant arbitrairement *Muzuensis* en *Muzucensis* suppose une *Muzuca* (sic) de Proconsulaire qu'il situe à Henchir Kaschnoun et dès lors il fait passer la limite de la Zeugitane et de la Byzacène entre cette *Muzuca* et Henchir Besra, ruine dans laquelle il reconnaît la *Muzuca* (sic) dont un évêque Innocentius figure dans la *Notitia* de 484 parmi les évêques de Byzacène (Mesnage, *op. cit.*, p. 38, 518 et carte I). Il n'y a rien à retenir de cette ingénieuse hypothèse.

(4) Pour la bibliogr., cf. L. Poinssot, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1916, p. 306.

à la destruction des basiliques et des livres saints. Divers commentateurs, situant à tort Furnos Majus à Henchir Boudja, reconnaissaient dans la Zama où était allé Caecilianus celle qu'on a cru retrouver à Sidi Amor el Djedidi (1). Mais Henchir Aïn Fourna, où en réalité était Furnos Majus (2), se trouve en dehors du trajet de Sidi Amor el Djedidi à Henchir es Souar (Abthugni), tandis qu'au contraire c'est la seule ruine de quelque importance qu'on rencontre sur le chemin qui va de cette dernière localité à Djama (3) où d'après *C. I. L.*, VIII, 16442 (= Dessau, *Inscr. lat. sel.*, 6789), était une ville appelée [*colonia*] (4) *Aug. Zam*(*ensis*) *M..o.* (5). L'identification avec Djama de la Zama visitée par Caecilianus paraît d'autant moins douteuse que si plusieurs villes de ce nom

(1) *C. I. L.*, VIII, p. 1240 ; Gsell, *op. cit*, III, p. 255, n. 5 ; V, p. 268, n. 14. C'est à cause du récit de Caecilianus que Mesnage (*L'Afr. chrét.*, p. 30-41) admet qu'il y avait dans la prétendue Zama de Sidi Amor el Djedidi « une chrétienté et probablement un évêché au commencement du IVe siècle ».

(2) Comme l'avait à juste titre supposé M. Merlin (*Rev. tunis.*, 1908, p. 25) ; cf. L. Poinssot, *loc. cit.*

(3) A 53 km. à l'est de Sicca Veneria (le Kef), sur un contrefort du Djebel Massouge qui sépare la vallée de la Siliana, de celle de l'oued Tessa et de ses affluents de droite. Cf. Cagnat et Merlin, *Atlas archéol. de la Tunisie*, 1/100000e, feuille de Jama, n° 72 : consulter également la carte au 1/50000e du Service Géogr. de l'Armée, feuille Siliana (édition provisoire, 1922). A la différence des ruines de Sidi Amor el Djedidi, celles de Djama ont une réelle importance ; cf. en particulier sur l'aqueduc, les citernes et le nymphée, Letaille, dans *Bull. des antiq. afric.*, II, p. 351 ; J. Poinssot, *ibid.* p. 373 ; Cagnat, *Nouv. explor.*, p. 79 et ss. ; Tissot, *op. cit.*, II, p. 572, 574, Drappier dans Gauckler, *Enquête sur les installations hydraul.*, I, p. 147-148.

(4) Sur la restitution *colonia*, cf. Mommsen, *op. cit.*, p. 36.

(5) Sans doute *M*[*ai*]*o*[*r*] ou *M*[*in*]*o*[*r*]. La majorité des auteurs qui ont parlé de Djama ont proposé d'y reconnaître Zama Major. Cf. à Zama Major la Ζάμα Μείζων de Ptolémée ; les indications fournies par le géographe (IV, 3, 33) pour Ζάμα Μείζων (35° et 29°50), ville peu distante de Musti (35°40 et 27°30), peuvent fort bien s'appliquer à Djama (Cf. Mommsen, *op. cit.*, p. 37, n. 1).

avaient existé aux environs d'Abthugni et de Furnos Majus, il n'eût pas manqué de préciser par une épithète de laquelle il s'agissait [1].

Nous pouvons de même être assurés que si, dans *C.I.L.* VIII, 12018, aucun surnom n'est attribué à la *colonia Zamensis*, c'est qu'à l'époque, postérieure au règne d'Hadrien — qualifié de *divus* —, où elle fut gravée, une telle désignation ne prêtait pas à équivoque, qu'il n'y avait alors dans la Tunisie centrale qu'une Zama promue au rang de colonie [2].

Mais dès qu'on admet que dans la contrée montagneuse entourant immédiatement Henchir es Souar, Henchir Aïn Fourna, Sidi Amor el Djedidi, Djama, un seul centre urbain de quelque importance portait le nom de Zama, il devient bien tentant de situer à Djama Zama Regia [3] qui précisément est devenue colonie sous Hadrien [4].

(1) Si dans le même récit le mot *Furnis* n'est lui aussi accompagné d'aucune épithète, c'est que, sans aucun doute, il désignait *Furnos Majus*. Caecilianus venait d'une Zama qui, quel que soit l'emplacement précis qu'on lui attribue, ne pouvait être qu'à l'ouest ou au sud-ouest d'Abthugni ; or *Furnos Minus* (Henchir Msaadine) est situé à soixante kilomètres au nord de la même ville.

(2) Jusqu'à un certain point, des conclusions analogues peuvent être tirées de ce que, sur certains textes, il n'y ait pas d'épithètes après les mots *Zama* ou *Zamensis*. Ainsi nous admettrions volontiers que si Pline (*H. N.*, V, 4, 30) qualifie seulement de *Zamense* un des *oppida libera* africains, c'est qu'à l'époque où furent rédigés les documents administratifs utilisés par lui, il n'existait qu'une Zama digne d'être mentionnée. De même, c'est vraisemblablement parce que dans les régions représentées à Carthage au Concile de 251 et à la Conférence de 511 il n'y a qu'une Zama ayant siège épiscopal, que des évêques sont simplement désignés comme *Zamensis* ou *a Zama*. Dans les différents cas, il s'agit, croyons-nous de Zama Regia (Zama Major) que nous situons à Djama.

(3) Sur Zama Regia, cf. surtout Gsell, *op. cit.*, III, p. 256-257, 268-269.

(4) *Colonia Aelia Hadriana Augusta Zamensis Regia* (*C. I. L.*, VI, 1686). On notera que *Zamensis* est précédé d'*Augusta* comme dans *C. I. L.*, VIII, 16442, trouvé à Djama, les mots *Zam. M*[*ai*]*o*[*r*].

Du récit que Salluste nous a laissé du siège par Metellus de Zama *arx regni*, il ressort que la ville n'était pas située à une bien grande distance de Sicca Veneria [1]. Le titre *curator reip. col. Mactaritanorum Zamensium Regiorum* inscrit sur une dédicace de Ksar ben Fatha peut, jusqu'à un certain point, faire présumer que Zama Regia n'était pas non plus très éloignée de Mactar [2]. Dans la *Cosmographie d'Ethicus* où les localités ne sont groupées par région qu'approximativement, les mots *Zamam Regiam* figurent entre *Assurida* (*Assuras*) et *Sufibum* (*Sufes*) [3]. Enfin, d'après la *Table de Peutinger*, Zama Regia doit être recherchée à l'est d'Assuras (Zanfour) et à l'ouest d'Uzappa (Ksour Abd-el-Melek) [4]. Comme d'autre part Mactar n'est pas mentionnée parmi les stations du tronçon de route unissant Assuras et Uzappa, il est évident que c'est au nord d'une droite unissant ces deux localités qu'était Zama Regia, car une voie arrivant à Uzappa du sud-ouest aurait nécessairement suivi la vallée de l'Ousapha et passé par Mactar. Incontestablement la situation de Djama s'accorde assez bien avec ces

(1) *Jugurtha*, LVI-LVII. Il n'y a pas lieu de douter que la Zama dont parle Salluste ne soit la Zama qui servit de capitale à Juba, Zama Regia (Gsell, *op. cit.*, V, p. 268-269 : contra Holmes, *The Roman Republic*, III, p. 539).

(2) *C. I. L.*, VIII, 23601, provenant, selon toute vraisemblance de Mactar. S'il est probable qu'étant donnée la façon dont elle est exprimée, la curatèle s'applique à des villes d'une même contrée, il ne s'ensuit pas qu'il s'agisse nécessairement de colonies contiguës. Cf. par exemple cette autre inscription de Byzacène (Cagnat et Merlin, *Inscr. lat. d'Afr.*, n° 44) où un personnage est dit *curator reip. [Thusdrit]anorum, Thaenitanorum, Bararitanorum :* Thysdrus est à une quinzaine de kilomètres de Bararus (Henchir Ronga) et à plus de 70 kilomètres de Thaenae (Henchir Tina).

(3) Voir p. 192 *Appendice I.*

(4) Malheureusement aucune trace de la voie Assuras-Zama-Seggo n'a été relevée par les officiers des brigades topographiques (Toussaint, *Bull. archéol. du Comité*, 1898, p. CXIX).

Du récit que Salluste nous a laissé du siège par Metellus de Zama *arx regni*, il ressort que la ville n'était pas située à une bien grande distance de Sicca Veneria [1]. Le titre *curator reip. col. Mactaritanorum Zamensium Regiorum* inscrit sur une dédicace de Ksar ben Fatha peut, jusqu'à un certain point, faire présumer que Zama Regia n'était pas non plus très éloignée de Mactar [2]. Dans la *Cosmographie d'Ethicus* où les localités ne sont groupées par région qu'approximativement, les mots *Zamam Regiam* figurent entre *Assurida* (*Assuras*) et *Sufibum* (*Sufes*) [3]. Enfin, d'après la *Table de Peutinger*, Zama Regia doit être recherchée à l'est d'Assuras (Zanfour) et à l'ouest d'Uzappa (Ksour Abd-el-Melek) [4]. Comme d'autre part Mactar n'est pas mentionnée parmi les stations du tronçon de route unissant Assuras et Uzappa, il est évident que c'est au nord d'une droite unissant ces deux localités qu'était Zama Regia, car une voie arrivant à Uzappa du sud-ouest aurait nécessairement suivi la vallée de l'Ousapha et passé par Mactar. Incontestablement la situation de Djama s'accorde assez bien avec ces

(1) *Jugurtha*, LVI-LVII. Il n'y a pas lieu de douter que la Zama dont parle Salluste ne soit la Zama qui servit de capitale à Juba, Zama Regia (Gsell, *op. cit.*, V, p. 268-269 : contra Holmes, *The Roman Republic*, III, p. 539).

(2) *C. I. L.*, VIII, 23601, provenant, selon toute vraisemblance de Mactar. S'il est probable qu'étant donnée la façon dont elle est exprimée, la curatèle s'applique à des villes d'une même contrée, il ne s'ensuit pas qu'il s'agisse nécessairement de colonies contiguës. Cf. par exemple cette autre inscription de Byzacène (Cagnat et Merlin, *Inscr. lat. d'Afr.*, n° 44) où un personnage est dit *curator reip.* [*Thusdrit*]*anorum*, *Thaenitanorum*, *Bararitanorum* : Thysdrus est à une quinzaine de kilomètres de Bararus (Henchir Ronga) et à plus de 70 kilomètres de Thaenae (Henchir Tina).

(3) Voir p. 182 *Appendice I.*

(4) Malheureusement aucune trace de la voie Assuras-Zama-Seggo n'a été relevée par les officiers des brigades topographiques (Toussaint, *Bull. archéol. du Comité*, 1898, p. CXIX).

Djama [1] avec ce que nous savons des limites soit de l'*Africa Vetus* et de l'*Africa Nova*, soit de la Zeugitane et de la Byzacène.

De la *fossa regia* qui, à l'origine limitait la province d'Afrique, une borne a été découverte à 2 kilomètres et demi d'Abthugni et un secteur assez important subsiste encore aux environs de Thugga sur les crêtes du Djebel ech Cheid. Il est tout à fait légitime d'admettre que, dans la partie intermédiaire, la frontière suivait une direction sensiblement est-ouest. Dès lors Djama était bien compris dans le royaume numide [2].

L'inscription de Rome, *C. I. L.*, VI, 1686 (Dessau, *Inscr. lat. sel.*, 6111 *c*), d'après laquelle Zama Regia a été bien souvent attribuée à la Byzacène [3], appartient à la série des tables destinées à rappeler les liens de patronat qui unissaient à diverses cités Q. Aradius Valerius Rufinus Proculus Populonius [4]. Dans quatre d'entre elles, datées des 13 mars, 9 et 22 avril, 28 août 321 concernant la

(1) A vingt milles de Zama Regia était un *oppidum Ismuc* dont les *regiones agrorum, incredibili..... finitae terminatione* appartenaient à C. Julius, fils de Massinissa (Vitruve, VIII, III, 24 ; cf. Gsell, *op. cit.*, V, p. 208 et 269, n. 6). Le vaste domaine impérial situé à la limite de l'*Africa Vetus*, mais en dehors d'elle, qui occupait à une trentaine de kilomètres de Djama une bonne partie de la belle plaine du Krib (Saumagne, *Bull. archéol. du Comité*, 1927, Comm. de l'Afr. du Nord, 15 mars) n'aurait-il pas absorbé les propriétés du fils de Massinissa ?

(2) L. Poinssot, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1907, p. 480. En Zeugitane, il semble que la *fossa regia* ait été adoptée comme limite, à l'est, de la Numidie proconsulaire.

(3) Cf. par exemple *C. I. L.*, VIII, p. XVIII, 1240 ; Mommsen, *Ges. Schr.*, IV, p. 37 ; Cagnat, *Beiträge zur alten Geschichte*, II, 1902, p. 77 : Mesnage, *L'Afr. chrét.*, p. 518 ; Gsell, *Hist. anc. de l'Afr. du Nord*, III, p. 256, n. 3.

(4) *C. I. L.*, VI, 1684, est la seule table où soit inscrit le *cognomen* Rufinus et l'*agnomen* Populonius qui figure au début de *C. I. L.*, VI, 1684 et 1687 a été omis sur les autres *tesserae hospitales*. Sur ce personnage, cf. Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des prov. afr.*, II, p. 291-292 ; Seeck, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclop.*, II, col. 371.

colonia Concordia Ulpia Traiana Augusta Frugifera Hadrumetina (1), la *colonia Aelia Augusta Mercurialis Thaenitana* (2), la *civitas Faustianensis* (3), le *municipium Aelium Hadrianum Augustum Chlulitanum* (ou *Chullitanum*) (4), le patron est dit *praeses provinciae Valeriae Byzacenae* ; dans une cinquième relative à l'*ordo* des *M(i)diditani* (5), qui paraît être soit du 3 avril soit du 3 sept. 321, c'est évidemment le nom de la Byzacène qu'il faut sous-entendre après le titre de *praeses*. La sixième table, qui est celle de la *colonia Aelia Hadriana Augusta*

(1) *C. I. L.*, VI, 1687 (= Dessau, *Inscr. lat. sel.*, 6111). Sur Hadrumetum (= Sousse) sous le Bas Empire, cf. Mesnage, *L'Afr. chrét.*, p. 146-149.

(2) *C. I. L.*, VI, 1685 (= Dessau, *op. cit.*, 6111 *a*). Sur Thaenae (= Tina), Mesnage, *op. cit.*, p. 160-161

(3) *C. I. L.*, VI, 1688 (= Dessau, *op. cit.*, 6111 *b*).

(4) *C. I. L.*, VI, 1684. L'inscription n'est connue que par des copies où le nom de la ville est reproduit de différentes façons : on a CHLVLITANVM, CIIVILITANVM, CIVÍLITANVM, lectures qui peuvent être interprétées aussi bien par CHLVLITANVM (ou *Clulitanum*) que par CHVLLITANVM. Ainsi que l'ont justement noté M. Cl. Pallu de Lessert (*Mém des Antiq. de Fr.*, LXXI, p. 86) et M. Gsell (*Atlas archéol. de l'Algérie*, feuille n° 8, n° 29), il ne peut s'agir de Chullu (Collo), ville de Numidie, qui devint colonie au plus tard sous Trajan.

(5) *C. I. L.*, VI, 1689. La date qui était sur la partie de la *tessera*, maintenant disparue, ne nous est connue que par de mauvaises copies, dont l'interprétation reste douteuse. Par contre, bien que sur ce point aussi les mutilations du monument empêchent toute vérification, il n'y a pas lieu, croyons-nous, de contester la lecture MDIDITANORVM. Il s'agit de la *civitas Mididitana* et la graphie *Mdidi* (au lieu de *Mididi*) correspond à une prononciation dont paraissent témoigner à la fois la forme *Medid*, donnée par une inscription (Cagnat et Merlin, *Inscr. lat. d'Afr.*, n° 107) et le vocable moderne Henchir Medded. Sur Mididi, ville qui sans contestation possible appartient à la Byzacène et qui, dans les textes, apparaît toujours comme une simple *civitas*, cf. Cagnat et Merlin, *Atlas archéol. de la Tunisie*, 1/100000e, feuille d'Ala, n° 4 ; Mesnage, *L'Afr. chrét.*, p. 109 ; *C. I. L.*, VIII, p. 77, 1218, 2369. Dans le commentaire, qu'à la page 367, le *C. I. L.*, VI, consacre aux *tesserae*, il est question des *Diditani*, ce qui suppose pour MDIDITANORVM, l'interprétation *m(unicipii) Diditanorum* (cf. Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des prov. afr.*, II, p. 292).

Zamensis Regia, rédigée le 3 mars 322, est la seule où il ne soit pas fait allusion aux fonctions du personnage, simplement qualifié de *vir clarissimus*.

Il est d'autant plus tentant de supposer que c'est durant son séjour en Byzacène que Proculus s'attira les sympathies des six villes dont les noms sont gravés sur les *tesserae hospitales* que trois d'entre elles, Hadrumète, Thaenae et Mididi, appartiennent sans aucun doute possible à cette province. L'hypothèse ne doit être acceptée cependant que sous réserves. Sous Constantin, un L. Aradius Valerius Proculus Populonius est légat du proconsul pour la Numidie Proconsulaire avant d'être gouverneur de Byzacène et plus tard il devient proconsul d'Afrique (1). Au cours d'une carrière analogue à celle de son contemporain et presque homonyme, Q. Aradius Valerius Proculus a fort bien pu nouer avec les habitants d'une ville située dans une province africaine autre que la Byzacène les relations qui devaient aboutir à un contrat de patronage. Et d'autre part le prestige du gouverneur de Byzacène n'a-t-il pas pu dépasser quelque peu les limites de sa circonscription ?

On peut, jusqu'à un certain point, déduire du texte même de la plupart des *tesserae hospitales* quelque indication sur le lieu où elles furent rédigées. Seuls les Hadrumetins n'ont eu besoin de personne pour les représenter comme si l'accord sur l'*hospitium* avait été réalisé à Hadrumète même entre le gouverneur et l'ensemble des *coloni* procédant par acclamation. La *colonia Thaenitana* délègue tous les membres de son sénat. C'est également au *splendissimus ordo* de la *civitas Faustianensis* qu'incombe la *legatio*. Qu'il agisse pour lui-même ou pour l'ensemble des habitants de Mididi, l'*ordo M(i)diditanorum*

(1) Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des prov. afr.*, II, p. 42-45, 182-183 ; Seeck dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclop.*, II, col. 371.

figure comme une des deux parties présentes au contrat. Il est spécifié que c'est à titre gratuit que les *duoviri*, les *aediles*, les *flamines perpetui*, tous désignés par leurs noms et les autres sénateurs sont allés contracter en lieu et place des *municipes Chlulitani* (ou *Chullitani*). On n'imagine guère s'embarquant pour l'Italie [1] des ambassades ainsi composées tandis qu'il est tout naturel de les voir se rendre dans l'une des métropoles africaines.

Il n'est guère douteux que toutes les *tesserae* du premier semestre de 321 soient d'une époque où Proculus était encore gouverneur de Byzacène [2] et aient été établies à Hadrumète même [3] mais il peut ne pas en être de même de celles de l'année juillet 321-juillet 322 [4]. Quoiqu'il en soit, quand en mars 322 sera conclu le pacte intéressant les *Zamenses*, ils seront représentés non pas par tout le sénat, mais seulement par le *curator reipublicae*, des *flamines perpetui*, *l'aedilis* et l'*aedilis designatus* et comme nous l'avons signalé plus haut il ne sera plus fait allusion au gouvernement de Proculus.

(1) Durant la mauvaise saison, à l'époque du *mare clausum*, un voyage par mer est du reste tout à fait improbable : or trois de nos contrats sont des 13 mars, 9 et 22 avril. Cependant Tissot (*Géogr. de la prov. rom. d'Afr.*, II, p. 765) avait admis que c'était seulement après le retour en Italie de Q. Aradius Proculus qu'avaient été conclus les six contrats.

(2) Il est vraisemblable que la transmission des pouvoirs avait encore lieu à cette époque le 1er juillet. Cf. Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des prov. afr.*, II, p. 4-5 ; L. Poinssot, *Mém. des Antiq. de Fr.*, LXXXVI, p. 290-291.

(3) Dans ces conditions, il est presque évident que c'est en Byzacène que doit être placée la *civitas Faustianensis* qui est représentée au contrat par tout son *ordo*.

(4) Il ne semble pas qu'à ce point de vue, il y ait lieu de faire état de la tessère du 28 août 321 concernant les *Chlulitani*. Quand bien même Proculus aurait transmis ses pouvoirs le 1er juillet 321, il ne serait pas surprenant de le retrouver encore à Hadrumète quelques semaines après cette date.

La mention dans le texte de Ksar bou Fatha [1], plus haut signalé, d'un *curator reip. col. Mactaritanorum Zamensium Regiorum* invoquée parfois en faveur de l'attribution de Zama Regia à la Byzacène [2] est un argument moins décisif encore. Non seulement des cités appartenant à des provinces différentes pouvaient recevoir simultanément un même *curator* mais l'inscription gravée au plus tard sous Sévère Alexandre [3] est antérieure de plus d'un demi-siècle au morcellement de la Proconsulaire.

S'il n'est pas absolument certain que Zama ait été en Byzacène, il n'est pas non plus hors de tout conteste [4] que Djama ait été, comme on l'admet généralement, en Zeugitane.

La limite septentrionale de la Byzacène ne peut être restituée que d'une façon approximative [5]. Elle passait entre Pupput (Souk el Abiod) et Segermes (Henchir Harat) [6], à l'ouest d'Abthugni (Henchir es

(1) *C. I. L.*, VIII, 23601 : Nous ne connaissons qu'une seule autre inscription africaine qui mentionne une *Zama* qualifiée *Regia* : une liste de soldats trouvée à Lambèse (Héron de Villefosse, *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. 180). Il est probable que sur un fragment découvert à Carthage (*C. I. L.*, VIII, 12552 qui appartient au même texte que *C. I. L.*, VIII, 14280. 24608 *a*, 24609 *a* et *b*, 24610 à 24613 ; cf. Cagnat et Merlin, *Inscr. lat. d'Afr.*, n° 81), le mot *Zamense[s]* n'était suivi d'aucune épithète.

(2) Gsell, *Mél.* de *Rome*, 1899, p. 59.

(3) Puisque le tribunat, le triumvirat capital et le sévirat des chevaliers romains y sont encore mentionnés. Cf. Merlin, *Journal des Savants*, 1912, p. 513, n. 2. D'autre part, Mactaris qui était encore *civitas* en 170 n'est devenue *colonia* que sous Commode (cf. *C. I. L.* VIII, p. 1219) et l'institution des *curatores* en Afrique ne remonte guère qu'au IIIe siècle (Toutain, *Les cités rom. de la Tunisie*, p. 357).

(4) Cf. dans le même sens, Gsell, *op. cit.*, III, p. 256, n. 3.

(5) Voir p. 183 *Appendice II.*

(6) Pupput est en Zeugitane (*Notitia* de 484 dans Victor Vit., *Pers. Vand.*, édit. Halm, ad finem). Il en est de même de Ziqua ou Zigga (*ibid.*) qui, à notre avis, ne peut être que Zaghouan identifié jadis à

Souar) [1], de Muzuc (Henchir Kachoun et Henchir Besra) et de Limisa (Henchir Boudja), au nord d'Uzappa (Ksour Abd-el-Melek) et de Mactaris (Mactar), au sud d'Assuras (Zanfour), d'Althiburos (Medeïna) et de Tituli (Henchir Madjouba) [2]. Dans la région du Zaghouan, elle devait se confondre avec les hautes crêtes [3] qui séparent le bassin du golfe d'Hammamet de celui du golfe de Tunis [4]. Nous

tort (cf. Toutain, *Mél. de Rome*, 1893, p. 421-425) par Tissot (*Géog. de la prov. rom. d'Afr.*, II, p. 548-550) avec Onellana. C'est également le cas, étant donné leur position par rapport à Zaghouan, de la grande plaine dite Bled Smindja, de ses dépendances Bled Bir ech Chana, Bled el Kerara et des villes antiques, *civitas Goritana* (Henchir Draa el Gomra et A^e^ el Djour, cf. Saumagne, *Bull. archéol. du Comité*, 1928, Comm. de l'Afr. du Nord, 10 janv.) et *municipium Abbiritanum* (Henchir el Krenndeg, cf. L. Poinssot, *ibid.*, 1911, p. 303). Par contre sont en Byzacène la *civitas Biiensis* (*C. I. L.*, VIII, 11184 et p. 2337 ; cf. Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des prov. afr.*, II, p. 293), Segermes, Uppenna, Vita et Pheradi Majus (*Notitia* de 484 ; cf. L. Poinssot, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1927, p. 64), qui correspondent aux lieux dits Henchir Batria, Henchir Harat, Henchir Chigarnia, Beni Derradj, Henchir Fradis.

(1) Cl. Pallu de Lessert, *Mém. des Antiquaires de Fr.*, IX, p. 28, *C. I. L.*, VIII, p. 2338, XXV, où cependant des réserves sont faites au sujet de l'attribution d'Abthugni à la Byzacène.

(2) Uzappa est en Byzacène (*C. I. L.*, VIII, 11932) de même que, d'après la *Notitia* de 484, Mactaris, Muzuc et également Limisa si l'on reconnaît dans l'*episcopus Limmicensis* un évêque de Limisa. Par contre Assuras, Althiburos et Tituli sont en Zeugitane (*Notitia* de 484). D'après *C. I. L.*, VIII, 27817, la ruine Sidi Ahmed el Hachemi, à 7 kilomètres au sud de Ksour (Cagnat et Merlin, *Atlas archéol. de la Tunisie*, 1/100000e feuille Ksour, n° 121) est encore en Zeugitane ; elle était fort peu distante de la limite de la province qui a dû passer par les crêtes voisines, dépassant généralement mille mètres, des Djebel Zellez, Djebel ez Zlam, Djebel el Agab, Djebel ben Lassen.

(3) Cimes du Zaghouan (*Mons Siguensis*), dont le sommet pointe à 1.295 mètres, du Chagâga, du Djebel el Kohol, du Kef et Aziz, cotes 471 et 488 d'Er Rouaguib, côtes 498, 801 (signal), 818 et 672 du Djebel bou Saïdane, crête du Djebel Fkirine dont le plus haut sommet a 895 mètres. Cf. Babelon, Cagnat, S. Reinach, *Atlas archéol. de la Tunisie*, 1/50000e, feuilles Zaghouane et Djebel Fkirine.

(4) Cf. à propos de la tendance des anciens à adopter comme limite la ligne de partage des eaux, L. Poinssot, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1907, p. 469.

croyons en effet que le *vicus Haterianus* retrouvé à Henchir Zengrou entre Thibica (Bir Magra) et Apisa Majus (Tarf ech Chena) doit être distingué du *vicus Aterii* situé d'après les documents ecclésiastiques en Byzacène [1], et que c'est à tort que dans la *Pars* IV du *C. I. L.*, VIII, *supplementum*, est exclue de la Zeugitane une bonne partie du bassin de l'oued-el-Kebir (= Oued Miliane) [2].

Plus à l'ouest s'étend une région de hauts plateaux où

(1) Le texte d'Henchir Zengrou (*C. I. L.*, VIII, 23125), daté de 129 après J.-C., est dédié par les *cives romani qui Vico Hateriano morantur* ; dans des documents ecclésiastiques de 411, 484, 525 et 649 les évêques sont dits tantôt *a Vico Aterii*, tantôt *Vico Ateriensis* (*C. I. L.*, VIII, p. 2343 ; Mesnage, *l'Afr. chrét.*, p. 170, 235-236).

Les difficultés que soulève l'attribution d'Henchir Zengrou à la Byzacène n'avaient pas échappé à M. Cagnat, lorsqu'il avait publié (*Bull. archéol. du Comité*, 1893, p. 235-236) l'inscription trouvée dans cette ruine. Aussi, supposant que des erreurs s'étaient glissées dans les documents ecclésiastiques, avait-il considéré que, malgré leur témoignage, il fallait situer en Zeugitane le *Vicus Ateriensis* ou *Aterii* qu'il identifiait avec le Vicus Haterianus. Postérieurement néanmoins, il préféra « admettre une irrégularité apparente et assez singulière dans le tracé de la ligne séparative » (*Beiträge zur alten Gesch.*, II, 1902, p. 77, note).

(2) Le *vicus Haterianus* comme la ville toute voisine d'Aradi, comme Thuburbo Majus et le *castellum Biracsaccarensium* (*C. I. L.*, VIII, 23683, 23849 ; *Notitia* de 484) doit appartenir à la Zeugitane. Le partage d'une contrée aussi homogène que le Fahs, vaste plateau sans accident de terrain à une altitude moyenne de 200 mètres est aussi peu vraisemblable que possible. L'attribution à la Byzacène par le *C. I. L.* VIII (*Suppl.*, pars IV) de Zucchara, Sabzia, Semta et Thibica, consé, quence de celle du vicus Haterianus à la même province, soulève du reste diverses objections. On admettra difficilement que lors du morcellement de la Proconsulaire, la *civitas Zuccharitana* d'où provenaient une partie des eaux captées pour Carthage (Guérin, *Voyage en Tunisie*, II, p. 345) n'ait pas été donnée à la province dont celle-ci était le chef-lieu. D'autre part, le texte *C. I. L.*, VIII, 23123-23124, peut dans une certaine mesure être invoqué en faveur du rattachement de Sabzia à la Zeugitane. Enfin il n'y a aucune raison de supposer que *Florentius Zentensis* (évidemment pour *Zemtensis*) qui, au Concile de Carthage de 646, figure parmi les évêques de Proconsulaire, c'est-à-dire de Zeugitane, ne soit pas comme *Majorinus episcopus pleb. Zemtensis* en 411 un évêque du *municipium Semta* voisin de Zucchar (contra *C. I. L.*, VIII, p. 2342) et il est tentant de reconnaître dans *Paulus Tabucensis* (pour *Tubucensis* = *Tibicensis*), évêque lui aussi de Zeugitane en 646 un évêque de Tibica (Mesnage, *L'Afr. chrét.*, p. 105).

des massifs imposants se rencontrent des deux côtés de la ligne de partage des eaux qui dès lors ne s'impose plus comme frontière. Aussi n'y a-t-il pas lieu d'être surpris si Urusi (Henchir Sougda) qui paraît bien avoir été le siège des évêques de Zeugitane dits *Uricitanus*, *Uracitanus*, *Urcitanus* (1) est dans la haute vallée d'un affluent de l'oued Mahrouf dont les eaux s'écoulent vers le sud-est (2), si par contre la vallée de l'oued Ousafa qui coule du sud au nord fait partie de la Byzacène (3). Pour que Djama qui comme Uzappa est dans le bassin supérieur de la Siliana fût compris dans la Byzacène, il suffirait que la limite des deux provinces qui selon toute probabilité passait très près d'Urusi et d'Assuras eût fait un léger crochet vers le nord. Rien dans la nature des lieux ne paraît s'opposer à ce qu'eût été adopté un tel tracé, rien

(1) Des réserves ont été cependant émises à cet égard dans *C. I. L.*, VIII, p. 1239, cf. p. 1161 et 2318) où Urusi est classée parmi les localités de la Byzacène. Il n'est guère contestable que *Mansuetus Uricitanus* (ou *Urugitanus)* qui, en 430 ou 431, fut brûlé *in porta Fornitana* soit un évêque d'Urusi, ville toute voisine de Furnos Majus où très vraisemblablement eut lieu le martyre (L. Poinssot, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.* 1926, p. 306-307). Dès lors il y a lieu d'admettre que selon toute probabilité c'est à Urusi qu'a exercé son ministère le *Quintianus Urcitanus* (ou *Uracitanus*) pour *Urucitanus)* dont, dans la *Notitia* de 484, le nom figure parmi ceux des évêques de Proconsulaire (= Zeugitane).

(2) Les crêtes du Djebel Serdj (point culminant 1.357 m.) qui constitue au sud et à l'est d'Urusi une véritable muraille, pourraient fort bien avoir constitué la limite de la Zeugitane et de la Byzacène.

(3) Une inscription (*C. I. L.*, VIII, 696 = 11914) trouvée à Henchir Hammam Zouakra (Cagnat et Merlin, *Atlas archéol. de la Tunisie* 1/100000e, feuille Maktar, n° 127) semble indiquer que les ruines situées en cet endroit seraient celles de Tigimma où siégeait Nabigius qui en 646 figure parmi les évêques de Zeugitane (Cagnat, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1903, p. 244). Dans le cas où cette identification (admise dans Cagnat et Merlin, *Inscr. lat. d'Afr.*, p. 59) serait exacte, les limites de la Byzacène se confondraient immédiatement à l'ouest et au sud-ouest de Mactar avec la crête de Kalaat el Harrat (point culminant 1294 m.)

non plus, il faut l'avouer, n'impose une limite qui laisserait Djama hors de la Zeugitane.

Ainsi qu'il a été indiqué au début d'une étude que nous aurions voulue plus concise, nous ne prétendons pas apporter à un problème très complexe une solution définitive. Nous noterons cependant que dans le cas où serait considérée comme suffisamment plausible l'hypothèse qui substitue une Zama unique aux trois ou même quatre généralement admises, il conviendrait de situer la bataille περὶ Ζάμαν aux environs de Djama et de rechercher dans la même région l'emplacement de la ville appelée Naraggara ou Narcara par Tite-Live, Μάργαρον par Polybe (1).

Louis POINSSOT.

(1) Merlin, *Journal des Savants*, 1912, p. 514, contra Veith ; cf. Gsell, *op. cit.*, V, p. 269).

APPENDICE I (*cf. p. 171*)

Assurida et *Sufibum* sont des accusatifs tirés abusivement d'*Assuris* doublet jusqu'à présent inconnu d'*Assuribus* qui figure sur deux inscriptions (*C. I. L.*, VIII, 631; XIV, 3826) et de *Sufibus*, ablatifs d'*Assuras* et de *Sufes*. La *Cosmographie* dite d'*Ethicus*, transcription latine d'un original grec, offre un grand nombre de formes plus ou moins analogues : *Leptida*, *Ciliona*, *Neapolin*, *Rusicaden*, issues de *Leptis*, *Cilion* (= *Cillium*), *Neapolis*, *Rusicade* ; *Thenida*, *Salulim* (pour *Sululim*), *Theleptin*, *Saldin*, *Thesvestin* (pour *Thevestin*), *Tamugaden*, *Lambesas* tirées de formes ablatives que, de bonne heure, la langue populaire utilisa pour tous les cas, *Thenis*, *Sululis*, *Theleptis*, *Saldis*, *Thevestis* (cf. *Thebestis* dans un passage de Saint Jérôme, Migne, *Patr. lat.*, XXVI, 353), *Tamugade*, *Lambese*, locatifs de *Thenae*, *Sululos*, *Thelepte*, *Saldae*, *Theveste*, *Thamugadi*, *Lambaesis*; *Clypeida* qui doit son origine à un doublet un peu inattendu de *Clypea*, *Clypeis* (inspirée peut-être par les noms en *is* des cités voisines *Neapolis*, *Curubis*), *Ballos*, *Laribum* formés sur *Vallis*, *Laribus* (cf. dans Procope, *De bello vand.*, II, 22 et 28, tantôt ἐς Λάριβον tantôt ἐς Λαρίβους), *Rusuccuram*, *Callas* (pour *Cullas*) sur *Rusuccuru* et *Chullu*, arbitrairement corrigées en *Rusuccura* et en *Cullae* ; *Milen*, transformation de *Mileu* (sur la forme *Mileu*, cf. Mesnage, *L'Afr. chrét.*, p. 335). Il n'est pas sans intérêt de restituer aux noms des villes africaines la terminaison qu'ils avaient dans le document géographique utilisé par l'auteur de la Cosmographie, puisque, de toute évidence, c'est celle qu'à partir d'une certaine époque le langage usuel leur attribua, (cf. sur la déformation des noms de lieux dans l'Afrique romaine Cl. Pallu de Lessert, *Mém. des Antiq. de Fr.*, LXV, p. 115-138).

APPENDICE II (*cf. p. 177*)

Sur cette limite, Mesnage, *L'Afr. chrét.*, p. 518-519, carte I ; *C. I. L.*, VIII, *suppl.*, pars. IV, 1916, p. 2335, 2338, 2341-2343, 2372, 2398-2399, 2402, et *passim*. Dans Cagnat et Merlin, *Inscr. lat. d'Afr.*, les villes sont réparties entre les provinces dioclétiennes de la même façon qu'au dernier supplément du *Corpus*. Le tracé proposé par nous passe dans la région de Zaghouan plus à l'Ouest que celui indiqué dans le premier de ces ouvrages, plus à l'est que celui adopté dans les deux autres. Nous devons à l'obligeance de M. E. Albertini la communication de l'important mémoire de M. Cagnat sur *Les limites de l'Afrique Proconsulaire* (= Zeugitane) *et de la Byzacène* (*Beiträge zur alten Gesch.*, II, 1902, p. 73-79). Pour les lecteurs de la *Revue Africaine* qui ne pourraient se le procurer, il a paru qu'il y avait lieu d'en extraire les conclusions suivantes :

« [D'un point situé sur la côte un peu sud de Pupput], la limite se dirigeait d'abord vers le sud-ouest, à peu près en ligne droite, laissant au sud Segermes et Béja, au nord le Zaghouan ; car il semble bien que le mot Zeugitana... ait un rapport fort étroit avec Zaghouan... ; la séparation des deux provinces paraît avoir été la dépression qui existe entre le Zaghouan et le Djebel Zeriba. De là elle gagnait la pointe nord du Djebel Mansour et passait assez près sans doute de Semta et de Sabzia puisqu'elle remontait ensuite vers *Vicus Haterianus* qui est au nord-ouest de Sabzia. Là, elle faisait un crochet difficile à expliquer : elle enveloppait le territoire de *Vicus Haterianus* et revenait presque aussitôt sur elle-même, descendant vers Djama (dont j'admets l'idendification avec Zama Regia), longeant le versant occidental du Massoudj, pour courir entre Assuras et Mactaris, entre Althiburus et Mididi, entre Tituli et Ammædara, entre Theveste et Cillium..... — Il ne semble pas que les considérations empruntées à la géographie physique aient été la base de cette délimitation. »

LES ESPAGNOLS ET L'AFRIQUE DU NORD

DE 1492 A 1577

Le titre de cet article risque de prêter à confusion. Je n'ai pas eu, en l'écrivant, la prétention de présenter en quelques pages l'étude complète d'une question très vaste et souvent bien confuse. Mon ambition serait d'avoir précisé simplement l'état actuel de nos connaissances et indiqué les grandes lignes du problème (1).

Un résultat est aujourd'hui acquis. La publication de nombreux documents d'archives permet présentement, sinon de faire le tour des questions, du moins d'esquisser avec quelques chances de vérité un croquis d'ensemble. Divers documents (2) ont été publiés dans des revues (3), insérés dans un article (4), reproduits dans

(1) Le lecteur trouverait l'essentiel d'une bibliographie du sujet dans les ouvrages suivants : Sanchez Alonso, *Fuentes de la historia de Espana*, Madrid, 1919, 8°, particulièrement p. 102-143, 139-142, 177-181 ; nous n'avons malheureusement pas pu utiliser en temps utile, la seconde édition de cet ouvrage parue en 1927, qui est bien supérieure à la première ; Ballester, *Bibliografia de la historia de Espana*, Gerona, 1921. 8°, est malheureusement trop succinct ; Barrau Dihigo et Fouché Delbosc *Manuel de l'hispanisant*, t. I (Répertoires) New-York, 1920, 8°, et t. II (Collections) New-York, 1925, 8°, est un remarquable instrument de travail, En ce qui concerne spécialement le Maghreb il est utile de se reporter à Playfair *A bibliography of Algeria from the expedition Charles V in 1541 to 1887*, Londres, 1888, 8° et au supplément de cet ouvrage paru en 1898. Tailliart, *L'Algérie dans la littérature française. Essai de bibliographie critique et raisonnée*, Paris, 1925, 8°, fournit l'indication des ouvrages français consacrés à l'Afrique barbaresque.

(2) Nous ne donnerons, ci-dessous, bien entendu, que quelques références, à titre d'exemples de la dispersion de nos sources. On trouvera dans le cours même de cet article des indications plus complètes.

(3) Monchicourt, *La Tunisie et l'Europe. Quelques documents relatifs aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Rev. Tunisienne*, 1905.

(4) J. Desparmet. *La turcophilie en Algérie. Bull. de la S. de G., d'Alger*, 1916, contient une intéressante supplique des Andalous au Sultan (XVIe siècle).

le corps même d'un ouvrage (1) ou rejetés à la fin d'un volume en appendice (2). En négligeant ces publications, souvent intéressantes, mais malgré tout fragmentaires, on peut dire que nous disposons, pour retracer les péripéties des luttes soutenues par les Espagnols en Afrique, de cinq recueils de textes essentiels ; le plus important, du moins par son abondance, demeure encore la *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España* (3), les autres recueils sont dus à la Primaudaie (4), à Cat (5), à de Castries (6) et à Monchicourt (7). Ces documents publiés constituent la partie solide de nos connaissances actuelles (8). Il m'est arrivé au cours

(1) J. Müller, *Beitraege z. Gesch. der westlichen Araber*, Munich, 1866, 8°, fasc. I, p. 42 et 44. Cité par Cour. *Etablissements des dynasties des chérifs*, p. 45 et 46.

(2) Ruff, *La domination espagnole à Oran sous le comte d'Alcaudète*, Paris, 1900, 8° ; Cat, *De Caroli V in Africa rebus gestis*, Paris, Leroux, 1891, 8°.

(3) *Coleccion de documentos ineditos para la historia de Espana*, Madrid, 1842-1895, 112 vol. 8°, t. I, pp. 154-241, t. II, pp. 381-392, t. III, 5-360, 538-548, t. VIII, 1-267 cap. 12, t. XI, 359-571, t. XIII, pp. 503-508, t. XIV 462-537, t. XXI, 243-382 sur la guerre de Chypre et la bataille de Lépante, t. XXIV, passim pp. 79-574, t. XXV, consacré à Pedro Navarro les documents originaux sont rejetés à la fin du volume, pp. 405-582 et au début du t. XXVI, pp. 5-86, t. XXVII, pp. 398-574, t. XXVIII, p. 5-302, passim et pp. 569-572, t. XXIX, t. XXX, pp. 5-432, XXXVI, pp. 468-488, 489-499, 504-508, 561-565, t. XXXVIII, pp. 567-574, t. L, p. 285-287, t. LI, pp. 46-109, t. LXXXI, pp. 29-31, t. CXII, pp. 473-512.

(4) La Primaudaie, *Documents inédits sur l'histoire de l'occupation espagnole en Afrique* (1506-1564), Alger, Jourdan, 1866, 324 p., 8° Cette publication parut d'abord dans les tomes XIX, XX et XXI de la *Revue Africaine*. J'ai préféré renvoyer aux articles, chaque fois que j'en ai eu l'occasion, plutôt qu'au volume.

(5) E. Cat, *Mission bibliographique en Espagne*, Paris, Leroux, 1891, 8°.

(6) De Castries, *Les Sources inédites de l'histoire du Maroc. Archives et bibliothèques d'Espagne*, t. I, 8°, Paris et Madrid, 1921.

(7) Monchicourt (Ch.), *L'expédition espagnole contre Djerba en 1560. Essai bibliographique*, Paris, Leroux, 1923, 8°, p. 273.

(8) Ignacio Bauer, *Relaciones de Africa*, 5 vol., publie d'intéressants documents mais postérieurs, ainsi que j'ai pu en juger par un examen rapide, à la période étudiée dans cet article. Quelques erreurs chronologiques regrettables se glissent dans les explications de l'auteur.

même de cet article d'utiliser d'autres publications qui, par leur titre et leur but ne semblent pas spécialement consacrées à notre sujet (1). Les tentatives des Espagnols contre le Maghreb ne sont en effet qu'un détail dans l'œuvre de Ferdinand le Catholique, de Charles-Quint et de Philippe II et l'on trouve parfois mêlées à des renseignements sur la politique européenne des maîtres de l'Espagne, des indications utiles sur les affaires d'Afrique.

Evidemment, les documents publiés sont loin de représenter la totalité des documents des archives espagnoles (2) et européennes qui concernent la croisade espagnole d'Afrique, les documents qu'il reste à découvrir et à interpréter préciseront sans doute nos connaissances, ils ne modifieront cependant pas complètement les jugements et les hypothèses que l'on peut déjà avancer. Les historiens modernes n'ont-ils pas d'ailleurs, la plupart du temps, considéré les entreprises espagnoles en Afrique du Nord, comme une affaire classée dont on peut, sans crainte d'erreur, dresser le bilan (3) ?

(1) La liste de ces recueils peut être démesurément allongée.

(2) A. de Simancas *Catalogo V. Patronato Real*, Madrid, 1913, 8°, p. 136. La série la plus importante de Simancas à ce point de vue est *Costas de Africa*.

(3) Les ouvrages d'ensemble sur la question ne manquent pas en langue française, mais leur qualité reste très discutable. Masqueray a donné une ébauche plus littéraire qu'historique de la question, dans l'*Histoire générale*... de Lavisse et Rambaud, t. IV, p. 791-804. E. Cat, qui connaissait bien ces questions a écrit à ce sujet quelques pages intéressantes dans le premier tome de son manuel *Petite histoire de l'Algérie, Tunisie, Maroc, Alger*, 1888, 2 vol. in-16. On trouvera un aperçu rapide dans de Grammont, *Histoire d'Alger sous la domination turque*, Paris, 1887, 8°, p. 1 19, E. Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale (Berbérie), depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête française* (1830), Paris, 1888-90, 3 vol. 8°, offre (t. II et III) de multiples renseignements mais s'élève rarement à des vues d'ensemble bien originales. A. Cour, *L'établissement des dynasties des chérifs au Maroc et leur rivalité avec les Turcs d'Alger*, Paris, Leroux, 1904, 8°, livre très dense, bourré de faits, est l'un des plus suggestifs que l'on ait écrits sur le Maghreb au XVIe siècle. Frœlicher, *La domination espagnole en Algérie et au Maroc*, Lavauzelle, 1903, 8°, est un résumé

On a beaucoup écrit sur les établissements espagnols d'Afrique (1), sur la croisade de Ximénès (2), sur les campagnes africaines de Charles Quint (3) ou la reprise de Tunis par don Juan d'Autriche (4). La liste des ouvrages historiques du XVIe siècle qui traitent de ces questions est bien longue, plus longue encore la liste des ouvrages modernes de seconde main. C'est de cette très riche littérature historique, dont les qualités apparaissent

clair mais incomplet et superficiel. G. Marçais in S. Gsell, Marçais et G. Yver, *Histoire de l'Algérie*, Paris, 1927, consacre aux entreprises espagnoles d'Afrique quelques notes rapides, p. 162 et suiv.

On dispose en langue espagnole d'ouvrages importants mais en général ils se rapportent à une période chronologique assez courte. Si l'on laisse de côté les histoires générales d'Espagne trop anciennes quoique toujours utiles comme celle de Lafuente, ou trop succinctes comme celles d'Altamira ou de Ballesteros, le seul ouvrage d'ensemble est C. Duro, *Armada espanola desde la union de los reinos de Castilla y de Aragon*, Madrid, 1896, 8°, 9 vol.

Le meilleur résumé se trouve dans Merriman, *The rise of the Spanish empire in the old world and in the new*, New-York, 1918-1925, 3 vol. 8°, il reste à paraître un quatrième volume qui sera consacré au règne de Philippe II. Les tomes II et III seuls intéressent notre sujet, c'est à leur lecture que nous devons l'idée première de cette mise au point. Du livre de Konrad Hahler *Geschischte Spaniens unter der Regierung Karls I (V)*, Gotha, 1907, 8°, on ne saurait tirer grand' chose. Les chapitres IX et XII de ce livre qui touchent à notre sujet contiennent de multiples erreurs matérielles. Dans la seule page 237 on lit que le Penon de los Velez est « vor Algier », que Djerba est aux Espagnols avant 1504, qu'il y a un *dey* à Alger avant 1510.

(1) Sanchez Alonso, *op. cit.*

(2) *Ibid.*, références bibliographiques, pp. 100-102.

(3) *Ibid.*, pp. 139-142.

(4) Il est très difficile de dresser une bibliographie complète des ouvrages relatifs à don Juan d'Autriche dont la vie est racontée dans les écrits si nombreux consacrés à la guerre de Grenade, à la bataille de Lépante et aux troubles des Pays-Bas. Les publications les plus intéressantes sont encore celles de ses lettres : Codoin, XXVIII, pp. 5, 154 (guerre de Grenade), Codoin, III, pp. 5-104 (à propos de Lépante), Codoin, XXVIII, pp. 155-303 (à diverses personnes 1570-1576) ; *Lettere... a Giovani Andrea Doria*, publicate da Alfonso Doria Pamphili, Roma, 1896, 4° ; *Cartas de don Juan... y de su madre Barbara Blomberch* (détails sur Lépante et les entreprises d'Afrique) DA. Alba, 293-379 ; *Cartas autografas de Don Juan... Felipe II*, pp. Rodrigues Villa, R. A. B. M., 1897, I. Les autres lettres publiées de don Juan d'Autriche se rapportent, en général, aux affaires des Pays-Bas.

indéniables que provient presque toute la matière de cet article. Mais des critiques s'imposent au sujet des méthodes suivies et des explications acceptées par les auteurs. On s'étonne en premier lieu de la place exceptionnelle que tiennent dans les études modernes les biographies des grands personnages du XVIe siècle, Ximénès, Pedro Navarro (1), André Doria (2), ou Philippe II (3). C'est au milieu des détails de ces existences aventureuses ou dramatiques qu'il faut souvent rechercher l'indication de telle campagne africaine ou de tels préparatifs d'expédition qui mirent en rumeur les chantiers de Barcelone ou les quais de Malaga. On a dit déjà bien des fois que le point de vue des biographies historiques était assez dangereux et factice. Certaines biographies que nous avons lues adoptent trop facilement le ton de l'apologie (4). La vérité historique s'en trouve faussée, les problèmes essentiels déplacés. Les intrigues de Don Juan d'Autriche auprès de la Curie Romaine, après Lépante, ont suscité par exemple plus d'études et de recherches que les graves questions qui se posèrent alors à la politique espagnole. Autre reproche. Parmi les ouvrages que nous avons consultés, les pages d'histoire militaire surabondent : batailles maritimes, razzias au delà de la sebka oranaise, combats sur les rives de l'oued Isser ou

(1) Martin de los Heros, *Historia del conde Pedro Navarro, general, en los reinados de Fernando e Isabel y de dona Juana y su hijo don Carlos*, Codoin, XXV et XXVI. Un résumé clair et utile in J. Cazenave, *Pierre Navarro, conquérant de Velez, Oran, Bougie, Tripoli*, B. S. G. O., t. XV, fasc. CLXX (2e trim. 1925), nombreuses références bibliographiques.

(2) Edouard Petit, *André Doria, un amiral condottière au XVIe siècle 1466-1560*, Paris, Quantin, 1887, 8°.

(3) Charles Bratli, *Philippe II, roi d'Espagne*, Paris, Champion, 1912, 8°, offre en appendice un excellent répertoire des ouvrages consacrés à Philippe II. L'œuvre elle-même est tendancieuse.

(4) C'est bien le reproche naturel que l'on adressera au livre de N. Blum, *La croisade du cardinal Ximenes en Afrique*, Oran, L. Fouque, 1898, IX + 163 p., 8°, et aux ouvrages précédemment cités d'E. Petit, de Martin de los Heros et de Charles Bratli.

sur les sables mouvants de Djerba, sont des thèmes fréquents à d'interminables développements. De Grammont consacre un article entier à la recherche du lieu exact de la mort d'Arroûj (1). Berbrugger décrit avec minutie les opérations militaires d'Hugo de Moncada contre Alger dans la brève étude qu'il a consacrée au Peñon d'Alger (2). Passe encore, mais que dire des récits de bataille où des historiens ne nous font pas grâce d'un seul combat particulier ! Il est loin de ma pensée de nier toute valeur à l'histoire militaire. Je crois simplement qu'il y avait mieux à faire, dans cet ordre de recherches, que de reproduire, en les dépouillant de leur saveur et de leur couleur, les récits que les contemporains nous ont laissés des guerres d'Afrique au XVIe siècle (3). Il est regrettable que nous ne possédions pas encore aujourd'hui une étude précise sur les armes et le matériel employés dans les campagnes africaines, que nous en soyons réduits, pour parler des navires de la Méditerranée du XVIe siècle, à recourir aux histoires générales des marines française, espagnole et italienne (4). Nos connaissances, en ce qui concerne la cartographie nord-africaine et les instructions nautiques d'alors, de-

(1) De Grammont, *Quel est le lieu exact de la mort d'Aroudj Barberousse ? Rev. Afr.*, 1878.

(2) Berbrugger, *Le Pegnon d Alger ou les origines du gouvernement turc en Algérie*, Alger, 1860, 8°, p. 71 et suiv.

(3) Diego Suarez, *Historia del maestro ultimo que fué de Montesa y de su hermano Don Felipe de Borja, la manera de como gobernaron Oran y Mazalquivir... siendo alli capitanes generales*, Madrid, Tello, 1889, 4°, se recommande par la vivacité de ses récits qui se rapportent à la période 1567-1573. La seconde partie de cet ouvrage est inédite. J. Cazenave a publié la traduction de deux chapitres sous le titre : *Deux razzias mouvementées des Espagnols à Oran au XVIe siècle*, B. S. G. O., t. XLV, fasc. CLXXI (3e et 4e trim. 1925).

(4) De la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. III, *Les guerres d'Italie*, Paris, Plon, 1906, 8° ; Manfroni, *Storia della marina italiana dela caduta di Constantinopoli alla battaglia di Lépanto*, Roma, 1897, 8° ; C. F. Duro, *Armada Espanola desde la Union de los reinos de Castilla y de Aragon*, *op. cit.*

meurent, malgré quelques heureux essais (1), tout à fait insuffisantes. Pour un détail technique exact, pour un renseignement précis, on donnerait sans regret bien des chapitres de cette littérature militaire où l'on ressent moins profondément la réalité de la vie méditerranéenne que dans telles remarques de Cervantès sur les tempêtes du golfe du Lion, les mouillages de Sardaigne ou les bagnes d'Alger.

Mais là n'est pas malgré tout notre grief essentiel. Les historiens, à mon avis, ne nous ont donné le plus souvent en étudiant les rapports de l'Espagne et du Maghreb, qu'une vue partielle de la question. M. Merriman, dans les chapitres excellents de son grand ouvrage (2), s'occupe avant tout des rapports des entreprises d'Afrique avec les complications de la politique européenne ou pour mieux dire, de la politique générale. E. Mercier (3) dont l'œuvre reste notre meilleur guide dans les forêts et les fourrés de l'histoire du Maghreb, juge les mêmes événements du point de vue nord-africain, point de vue qui est encore plus strictement celui d'A. Cour dans son ouvrage sur l'*Etablissement des dynasties des Chérifs au Maroc et leur rivalité avec les Turcs d'Alger* (4). Par contre, tous les livres consacrés à la vie du cardinal Ximénès et ils sont nombreux, considèrent plutôt d'Espagne, de Tolède, le déroulement de la croisade contre le Maghreb. On pourrait muliplier ces exemples et classer, avec quelque excès parfois, les historiens de

(1) Notamment Monchicourt, *op. cit.* et *Essai bibliographique sur les plans imprimés de Tripoli, Djerba et Tunis La Goulette*. R. A. 1925 ; Massignon, *Le Maroc dans les premières années du XVIe siècle*, Alger, 1906, 4° ; R. Ricard, *La côte atlantique du Maroc d'après les instructions nautiques des Portugais*, Hespéris, 1927.

(2) Merriman, *op. cit.*, t. II et III.

(3) E. Mercier, *op. cit.*, t. II et III. Le livre de Hamet, *Histoire du Maghreb*, 1923, ne remplace pas en effet, le vieil ouvrage de Mercier.

(4) Cour, *op. cit.*

l'Afrique espagnole en trois catégories suivant qu'ils se sont placés, pour étudier le détail des événements, au point de vue de l'Espagne, du Maghreb ou de l'histoire générale (1).

On a trop oublié aussi, me semble-t-il, que la question d'Afrique s'est progressivement transformée au cours du XVIe siècle. On s'est abusé sur l'apparente unité, sur la monotonie du sujet, pourrait-on dire, les historiens n'ont pas suffisamment indiqué la transformation et l'évolution des problèmes. Ils ont arbitrairement étendu dans le temps la signification de certains documents nettement limités cependant à une époque. Il serait utile et suggestif, dans une bibliographie critique, de signaler à propos de chaque ouvrage intéressant les entreprises espagnoles d'Afrique au XVIe siècle les dates des témoignages et des documents utilisés.

En indiquant ainsi longuement ce que je considère comme les défauts, disons les inconvénients, des ouvrages dont nous disposons aujourd'hui sur la croisade espagnole d'Afrique, je crois avoir marqué les idées directrices de cet article. On n'y trouvera pas les portraits de pied en cape des multiples acteurs des guerres africaines. On n'y trouvera pas davantage les récits circonstanciés des combats et des rencontres entre chrétiens et musulmans. Je me suis en outre constamment préoccupé de montrer au cours du XVIe siècle, l'étroite liaison des entreprises africaines, de l'histoire espagnole et des complications européennes. J'ai tenu enfin à marquer nettement les trois grandes étapes de la question d'Afrique au XVIe siècle. De 1492 à 1516 les Espagnols luttent contre les Maures d'Afrique et se laissent détourner de leurs entreprises africaines par les guerres d'Italie. De 1516 à 1559, les

(1) Ballesteros, *H. de Espana*, t. IV, Barcelona, 8°, p. 482 et suiv., sépare dans son exposé l'histoire des entreprises des Espagnols au Maroc et le récit de leurs démêlés avec le reste de l'Afrique du Nord.

maîtres de l'Espagne luttent avant tout contre les corsaires algérois quand les grandes luttes européennes leur en laissent le temps et les moyens. De 1559 à 1577, l'intervention plus suivie des Turcs de Constantinople dans les grands conflits méditerranéens donne à la lutte un caractère nouveau. Cette période s'achève avec l'abandon de fait par le gouvernement de Philippe II, de toute politique impérialiste en Afrique du Nord. A l'étude les caractères et les limites de ces périodes n'apparaissent pas, évidemment, d'une netteté rigoureuse. Il m'a semblé cependant commode d'étudier successivement à larges traits ces trois étapes de la question d'Afrique entre les dates de 1492, année de la prise de Grenade, et 1577, année où fut conclue la trêve entre l'Espagne et les Turcs.

I

La première période que nous avons distinguée va de la prise de Grenade à la mort de Ferdinand le Catholique, survenue en 1516. Elle pose tout d'abord le difficile problème des origines des guerres africaines. Il m'a semblé utile d'isoler tout d'abord dans ce problème initial trois grandes questions : l'importance du passé, l'influence des intérêts spirituels, ou mieux des passions religieuses, le rôle des intérêts temporels.

***

Les entreprises africaines sont chronologiquement la suite de la guerre victorieuse de Grenade (1), en sont-elles la conséquence directe ? Il est prudent de ne pas exagérer à ce sujet. La guerre de Grenade a simplement rendu possibles les expéditions africaines. Le premier résultat de la victoire de 1492 ce fut en effet d'amener

(1) Sanchez Alonso, *op. cit.*, indications bibliographiques, p. 91 et suivantes.

les Espagnols aux portes mêmes de l'Afrique du Nord. Après la conquête du royaume de Grenade, le détroit de Gibraltar est devenu la frontière méridionale de l'Espagne. Frontière insuffisante à vrai dire entre le monde chrétien de la péninsule et le monde musulman d'Afrique (1). Dans le Far-West méditerranéen, les côtes d'Espagne et d'Afrique se rapprochent au point que d'une rive on distingue les feux allumés sur l'autre rive. La Méditerranée occidentale n'est plus, ainsi qu'on la justement remarqué, qu'un bras de mer, une Manche, un « Channel » (2) facile à traverser et qui ne peut jouer le rôle d'obstacle. Journellement, au XVIe siècle, de petites barques faisaient le trajet entre Velez de la Gomera et Malaga (3) sans craindre les fureurs de la mer. Il ne fallait pas plus d'une journée par bon vent pour franchir la distance qui sépare Valence de la côte oranaise. En 1492 les Rois catholiques possèdent non seulement la riche Vega de Grenade mais encore le littoral méridional de l'Andalousie avec tous ses excellents ports de guette. N'était-il pas alors naturel de songer à poursuivre sur le sol d'Afrique la lutte contre les infidèles qui fréquemment avaient maille à partir avec les marchands de Gibraltar ou les pêcheurs de thons d'Almeria ? En second lieu la victoire de Grenade délivrait l'Espagne de cette longue guerre contre les Maures de la péninsule qui avait pendant des siècles, absorbé toutes ses forces vives. L'Espagne, après le grand triomphe de 1492, s'est trouvée

(1) Cf. J. Brunhes, *L'irrigation... dans la péninsule ibérique et dans l'Afrique du Nord*, Paris, Naud, 1902, 8°, « la péninsule ibérique est toute voisine au contraire par ses rivages méridionaux, des rivages africains... les deux rivages se font face, se suivent et se ressemblent. L'Espagne est moins séparée de l'Afrique que de l'Europe, et elle en est moins indépendante », p. 19.

(2) R. Lespès, *Alger, Esquisse de Géographie urbaine*, Alger, Carbonel, 1925, 8°, « une ligne réunissant le cap de la Nao et le cap Caxine délimite assez bien ce « Channel » de la Méditerranée occidentale », p. 11.

(3) N. Blum, *op. cit.*, p. 73.

riche « de toutes sortes d'énergies » enfin rendues libres par la fin de la croisade musulmane (1). A ces énergies, l'Afrique du Nord s'offrait comme un théâtre d'expansion et d'aventures. Un épisode peut-être légendaire que répètent les biographes de Ximénès me semble avoir la valeur d'un symbole (2). Un jour de l'année 1492, le futur cardinal, déjà provincial des Franciscains et confesseur de la Reine, en traversant la campagne de Gibraltar, aurait formé le projet un peu fou de passer en Afrique, au pays des infidèles, ainsi qu'avait voulu le faire Saint François lui-même quelques centaines d'années auparavant. La vue des promontoires de l'Afrique voisine au delà des eaux du détroit, les rêves d'une foi ardente, on aime à se l'imaginer, donnèrent peut-être alors à Ximénès le désir ou le pressentiment des guerres prochaines. Ce moine des pieuses biographies ne personnifie-t-il pas l'Espagne elle-même au lendemain de l'effondrement de Grenade ?

Si l'on remonte le cours de l'histoire espagnole au delà du terme de la guerre de Grenade, on trouve à chaque instant la marque des rapports multiples qui ont existé entre les pays d'Espagne et d'Afrique. Au Moyen Age, l'ignorance mutuelle ne fut jamais la règle. Ces rapports ont-ils eu leur part d'influence dans la genèse de la croisade d'Afrique ? Le recueil de de Mas-Latrie (3

(1) Lemonnier, in *Histoire de France*, de Lavisse, t. v, 1, 19-21;

(2) N. Blum, *op. cit.*, pp. 1 et 2.

(3) De Mas-Latrie, *Traités de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au Moyen-Age*, Paris, Plon, 1866, in-4°, cet ouvrage est complété par un volume in-4° publié en 1872 à Paris, chez Baur et Detaille et intitulé *Supplément et Tables*. De Mas-Latrie a publié dans un volume à part *Relations et commerce de l'Afrique du Nord ou Moghreb avec les nations chrétiennes au Moyen-Age*, Paris, Firmin Didot, 1886, in-12, l'introduction historique dont il avait fait précéder son ouvrage, *Traités*, le texte n'a subi que des modifications de détail.

Il serait nécessaire pour une étude plus complète de tenir compte de certains ouvrages de détail : A. Coudray, *Tlemcen, centre commercial*

offrirait un guide précieux dans la recherche précise de ces origines lointaines. La place réservée à l'Espagne dans ce recueil de traités, de documents officiels, de fragments détachés des vieilles chroniques est malheureusement assez restreinte. Les exemples qu'il nous fournit ne se rapportent qu'aux seuls royaumes de Majorque et d'Aragon, et se limitent à la période qui va du XIe au XVe ; ils sont malgré tout suffisants pour faire comprendre de quelle façon s'est posée à l'Espagne chrétienne la question d'Afrique dans les derniers siècles du Moyen Age.

A partir du XIe siècle, l'intérêt politique, l'esprit mercantile, le goût des aventures provoquèrent des relations assez suivies entre le royaume d'Aragon et les états du Maghreb. « Entre les rois d'Aragon, écrit de Mas-Latrie, et les rois du Maghreb, il y eut toujours à débattre des questions de paix et de guerre soit à cause du tribut que les rois d'Aragon prétendaient exiger quelque temps des sultans de Tunis comme héritiers des droits de Charles d'Anjou, soit en raison des secours d'argent, d'hommes et de navires qu'il accordèrent à quelques-uns des émirs, soit à cause de la coopération effective qu'ils en réclamèrent à leur tour contre leurs ennemis chrétiens ou musulmans (1) ». La question des rapports commer-

au Moyen-Age et jusqu'à l'occupation turque, 1896. Nous devons à l'auteur le privilège d'avoir parcouru en entier cet ouvrage dont quelques fragments ont seuls été publiés dans Coudray, *Le commerce de Tlemcen au Moyen-Age*, B. S. G. O., p. 229-253 et 422-430 ; l'excellent article de P. de Cenival, *L'église chrétienne de Marrakech au XIIIe siècle.*, Hespéris, 1927, t. VII, p. 69-84, résume nos connaissances sur ce point d'histoire. (Notes bibliographiques intéressantes).

Les anciens ouvrages de Mauroy, *Du commerce des peuples de l'Afrique septentrionale, dans l'antiquité au Moyen-Age et dans les temps modernes*, Paris, 1865, 8°, ou de la Primaudaie, *Le commerce et la navigation de l'Algérie avant la conquête française*, Paris, 1861, 8°, présentent peu d'intérêt. Ch. de la Roncière, *La découverte de l'Afrique au Moyen-Age*, 3 vol. 4°, très intéressant, ne répond pas exactement à son titre.

(1) De Mas-Latrie, *Traités*, p. 21 et 22.

ciaux est à la fois plus intéressante et plus confuse que le problème des relations politiques. Les gens du Roussillon, les habitants de Majorque, et surtout les Catalans, fréquentèrent de bonne heure les grandes villes marchandes du Maghreb. Des documents du XIIIe siècle signalent la présence des catalans et des aragonais à Tunis (1), à Bougie (2), à Constantine (3), à Oran (4), à Tlemcen (5) et au Maroc (6). L'énumération des marchandises échangées est longue et difficile à dresser. Les Espagnols exportaient avant tout à destination du Maghreb, des céréales, des fers ouvrés, des objets manufacturés, des toiles, des épices venus d'Orient, et, malgré les défenses répétées, des armes de guerre. Il leur fallait, dans l'Afrique du Nord, lutter contre la redoutable concurrence de Venise, de Gênes, de Pise, de Florence et de Marseille. Les marchands italiens et provençaux disputaient aux catalans non seulement le ravitaillement des marchés locaux, mais aussi l'exploitation des richesses nord-africaines, au premier rang desquelles figuraient les pêcheries de corail. Les catalans, grâce à leur activité, à leur habileté, à leur énergie, surent se ménager, aux XIIIe et XIVe siècle, une place importante dans les fon-

(1) De Mas-Latrie, *Supplément*, p. 43. Les Catalans avaient à Tunis la préférence pour l'affermage de la gabelle.

(2) De Mas-Latrie, *Traités*, p 178.

(3) De Mas-Latrie, *Supplément*, p. 19-39. Les Aragonais ont *peut-être* eu des fondouks et des consuls à Constantine.

(4) Selon toute vraisemblance, de Mas-Latrie fournit sur le commerce chrétien à Oran de nombreux détails, il n'est jamais fait mention spécialement des Catalans, de Mas-Latrie, *Traités... (Introduction)* p. 32, 51, 101, 184, 185. 236, 259, 330, 338, 341.

(5) Entre autres passages utiles de l'ouvrage de de Mas-Latrie, lire *Supplément*, p. 45, la lettre de Jacques II, roi d'Aragon, 170 et 1391, et le commentaire qui la précède. Sur le centre tlemcénien Coudray, *op. cit.* passim.

(6) Au temps de Pierre IV d'Aragon les relations commerciales furent entre l'Aragon et le Maroc, aussi bonnes semble-t-il que les relations politiques. Les documents de de Mas-Latrie, p. 325 et suiv. ne font pas sur cette question toute la lumière désirable.

doucks de Tunis, de Bougie et de Tlemcen et dans le trafic caravanier à destination du Soudan. Les caractères mêmes de ce commerce où chaque marchand est à la fois commerçant, contrebandier et pirate, ne sont pas, il s'en faut, sa moindre originalité. Au XVIe siècle, bien des détails rappelleront, à s'y méprendre, ces pratiques du temps passé.

Enfin, les routiers catalans dont les aventures défrayèrent les chroniques de tous les pays méditerranéens, trouvèrent souvent, au Moyen Age, l'occasion de s'employer dans les fréquentes querelles de l'Afrique du Nord. Comme les Grecs, jadis, dans l'empire perse, les chrétiens, et parmi eux de nombreux espagnols, louèrent leurs services aux émirs du Maghreb (1). Ils jouèrent un rôle important dans l'histoire mouvementée du Maroc et du royaume de Tlemcen. Au XVIe siècle encore, les souverains Hafsides de Tunis avaient à leur service une garde chrétienne (2). L'un de ces aventuriers, le chroniqueur Ramon Muntaner (3) a tenu le journal de sa vie romanesque, dont quelques pages se rapportent au pays africain. Suivons un instant son récit. A son retour de Romanie, en 1310, Muntaner avait été chargé par le roi de Sicile de faire la conquête des petites îles tunisiennes de Djerba et de Kerkeni. Il s'acquitta

(1) De Mas-Latrie. *Traités... Introduction*, p. 22-33, 135-129, 147-152. *Supplément*, 32-69 en ce qui concerne les indications générales. La table analytique du supplément, p. 114, fournit l'énumération imposante des multiples détails des documents publiés relatifs à cette question, Pierre de Cenival, *op. cit.*, p. 73 et suiv.

(2) La Primaudaie, *Documents*, R. A., t. XIX, mémoire du capitaine Ochoa d'Ercilla sur les affaires de Tunis, p. 268-272. On appelait ces chrétiens « los Rebatines », p. 270.

(3) Ramon Muntaner, *Chronica o descripcio dels fets, e haranyets del Inclyt Rey Don Jayme, primer rey Darago e de molts de sos descendens*, Valencia, 1558, CCLV fol. Une édition allemande a été donnée en 1840 à Stuttgart par le Dr Karl Lang. *Chronik des edlen en Ramon Muntaner*, hgg von Dr Karl Lang, Stugartt, 1874, in-12, sur Ramon Muntaner, voir Boffarull y Broca, *Ramon Muntaner, guerrero y cronista*, Barcelone, 1883, 4°.

de sa tâche avec succès et Roger, roi de Sicile, lui concéda, juste récompense, « la possession seigneuriale des îles de Djerba et de Kerkeni, avec la faculté de pourvoir comme il l'entendrait, à la garde et à l'entretien des forteresses. Muntaner, voulant passer le temps de son commandement en Afrique avec sa famille, alla chercher sa femme à Valence ; à son retour, il toucha Majorque et y rendit ses devoirs au roi don Sanche qui venait de succéder à son père Jacques Ier, puis il revint à Gerba où ses vassaux arabes lui payèrent un don de joyeuse entrée de deux mille besants. Il demeura ensuite trois ans au milieu d'eux avec les siens « en bonne paix, tous étant joyeux et satisfaits », puis il rentra en Espagne... (1) ».

De ces événements multiples du passé lointain, n'y a-t-il pas à la fin du XVe siècle, quelques survivances, quelques souvenirs qui subsistent ? Il est difficile de le dire, en tout cas au lendemain de la prise de Grenade l'Afrique du Nord n'apparaît pas comme un monde nouveau absolument inconnu. C'est une route déjà parcourue bien des fois par les marins catalans, les envoyés des princes chrétiens et les aventuriers que la route qui mène aux rivages d'Afrique et que va emprunter la croisade espagnole (2).

***

Le fanatisme religieux, la passion de convertir, le désir de repousser les frontières de l'Islam ont, dès la fin du XVe siècle, durant tout le XVIe siècle, poussé les Espagnols à intervenir dans les pays musulmans d'Afri-

(1) De Mas-Latrie, *Traités*, p. 160.

(2) C'est, à juste titre que songeant à tout ce passé Manuel Ortega a pu écrire dans son livre *Espana en Marruecos*, Madrid, 1917, p. 7, que l'histoire d'Espagne fut « durante ocho centurias la historia de Marruecos ». Le jugement serait plus équitable et plus profond encore s'il avait écrit Africa à la place de Marruecos.

que du Nord. Instinctivement pour désigner ces entreprises, le mot commode de croisade vient sous la plume, on ne s'est pas fait faute de l'employer déjà bien des fois (1).

Les souverains d'Espagne allaient faire vraiment là leur métier de Rois catholiques. Toute leur correspondance, au sujet des affaires d'Afrique, abonde en allusions sur le caractère religieux de leur politique. Ferdinand le Catholique répète à plusieurs reprises qu'il lutte « pour le service de Dieu », qu'il agit par zèle « à l'endroit de notre sainte religion », qu'il attaque « les ennemis de la sainte foi catholique (2) ». On peut, certes, mettre en doute la sincérité de Ferdinand le Catholique, ne voir là que de simples formules épistolaires.

(1) Le mot ou du moins l'idée. « Ferdinand et Isabelle eurent à cœur de continuer leur croisade pour atteindre au delà de la Méditerranée ces infidèles qui étaient venus si souvent au secours de leurs frères d'Espagne » (de Castries, *op. cit.*, p. 1). « Les Espagnols n'avaient d'autre ambition que de porter en Afrique la guerre qui pendant tant d'années s'était déroulée sur leur sol, et d'amener par les armes tout le pays des Maures à la foi du Christ. » (E. Cat, *De Caroli in Africa rebus gestis*, p. 2) — « Il ne faut pas oublier que l'entreprise d'Oran conserva toujours le caractère d'une entreprise religieuse, d'une sorte de croisade permanente » (Ruff. *op. cit*, p. 10) — Le cardinal Ximénès mérite d'être « illustre dans la postérité ne fût-ce que par sa pensée d'arracher l'Afrique septentrionale à la barbarie musulmane pour y faire triompher le christianisme et la civilisation. » (Berbruger, *Le Pegnon d'Alger*, p. 6. — « Spain was by far the most enthusiastic for the waging of the Holy war » (Merriman, *op. cit.*, t. III, p. 288).

(2) Cat, *op. cit.*, lettre de Ferdinand le Catholique à son ambassadeur près le roi de France, Ieronymo de Cabanillas, p. 9-12, abonde en expressions de ce genre : « los Moros de Africa, enemigos de nuestra santa fe », p. 10, « la devocion y inclinacion que tengo a esta santa empresa contra los infieles », p. 11, « por esto de la guerra de los infieles deveys trabajar quanto pudieres en la paz y union universal de los christianos » — Les lettres de Ferdinand le Catholique au vice-roi de Naples et au vice-roi de Sicile qu'a publiées M. Monchicourt, *op. cit.*, fournissent l'indication d'expressions analogues : « la dicha armada para poder hacer vela con *la guia de Dios*... », p. 8 [tirage à part] ; « ... plaziendo à nro senor faremos vela », p. 12 « mediante el ayuda de Dios nro senor. », etc. Ces clauses épistolaires se rencontrent dans toute la correspondance diplomatique de Charles Quint et de Philippe II.

Elles n'en ont pas moins leur importance et leur valeur. On ne saurait par contre, douter un instant de la sincérité religieuse d'Isabelle la Catholique.

La papauté s'est intéressée à la croisade africaine, dès le principe, mais d'assez loin, il faut bien le dire, sous les pontificats successifs d'Alexandre VI Borgia (1492-1503) et de Jules II (1503-1513). Les souverains pontifes étaient alors trop occupés par les complications de la politique italienne pour prêter une attention soutenue aux événements du pays nord-africain. Ce ne sera que beaucoup plus tard, au cours du XVIe siècle, quand la Contre Réforme catholique aura porté ses fruits que la papauté fournira à l'Espagne une aide efficace contre les musulmans d'Afrique du Nord (1). Malgré la déchéance de la Papauté, malgré le triomphe à Rome du temporel sur le spirituel, les souverains catholiques obtinrent tout de même quelque secours de la curie romaine. En 1493 et 1494, deux bulles d'Alexandre VI

(1) Les relations entre l'Espagne et la Papauté à la fin du XVe siècle ont été surtout étudiées dans la mesure où elles intéressaient les complications européennes, particulièrement les événements d'Italie. Le catalogue V des Arch. de Simancas. *Patronato Real 834-1851*. Ch. VII. Capitulaciones con pontifices, p. 186 et suiv., donnent pour le XVe siècle et l'ensemble de notre période l'indication de nombreux documents inédits. On connaît mieux les relations de Rome et de l'Espagne au XVIe siècle. Elles forment l'un des problèmes historiques les plus embrouillés de ce siècle. Les relations furent mouvementées, on connaît le sac de Rome en 1527, la guerre contre Paul IV, les difficultés soulevées par Philippe II lors de la dernière session du Concile de Trente. L'aide de Rome à l'Espagne contre les infidèles n'en demeura pas moins efficace, Elle fut à la fois diplomatique et financière. Cette aide financière mériterait d'être étudiée de près. La *cruzada* en constituait la partie essentielle, mais non la seule. Il serait trop long d'entrer à ce propos dans des détails car la situation s'est modifiée au cours du XVIe siècle. A la fin du règne de Philippe II le roi catholique outre la cruzada percevait deux impôts l'*escusado* et le *subsidio*. Un document inédit [B, N. F. FR. 3844] définit ainsi l'escusado « dixième partie de ce qui se divise pour chaque église », le subsidio « une sorte de décimes pour l'entretien de la guerre contre les infidèles payé par tous les gens d'église... »

apportaient à la croisade africaine la bénédiction pontificale et lui fournirent ses titres de prétention. Enfin, en considération des services rendus contre les infidèles, les souverains espagnols continuèrent à percevoir, avec l'assentiment de Rome, le précieux impôt de la *cruzada* (1).

La guerre d'Afrique a dû ses allures de croisade surtout au rôle que le clergé de la péninsule a su prendre dans sa conduite. L'Eglise d'Espagne s'est vivement, passionnément intéressée à la lutte contre les Maures d'Afrique dont à plusieurs reprises elle a voulu faire sa chose. Nous ne connaissons malheureusement avec quelque précision que la part éminente prise aux expéditions d'Afrique par les archevêques de Tolède. L'archevêque de Tolède était primat d'Espagne, il prenait immédiatement rang dans l'échelle des dignités après les princes du sang, il était grand chancelier de Castille, il était enfin et de beaucoup, le plus riche propriétaire foncier d'Espagne (2). Il apparaissait déjà aux approches du XVIe siècle comme le maître spirituel des royaumes espagnols, le roi sans couronne de la péninsule, aussi fort souvent, ainsi que le montre le déroulement de l'his-

(1) La cruzada était un véritable impôt s'étendant à tous les sujets du roi catholique. Le Pape l'accordait tous les cinq ans. En principe elle était primitivement une aide donnée aux maîtres de l'Espagne chrétienne contre les maures. Elle s'était maintenue au delà du terme de la guerre de Grenade. Tout sujet du roi catholique était obligé d'acheter la bulle de la cruzada « alors même qu'il ne faisait pas usage des dispenses qu'elle conférait », de Castries, *op. cit.*, note p. 28.

(2) Marsollier, *Histoire du ministère du cardinal Ximenez, archevêque de Tolède et régent d'Espagne*, Toulouse, 1643, in-12°, p. 79. La politique de Ximenez n'était pas chose nouvelle. Son prédécesseur n'était-il pas mort des fatigues endurées pendant le siège de Grenade ? Ses successeurs restèrent fidèles à sa politique. Cf. La Primaudaie, *Documents*, R. A., t. XIX. *Lettre écrite à Sa Majesté sur la nécessité de former une armée navale pour attaquer Barberousse, 26 juillet 1531*, p. 181 et suiv. Voir ci-dessous indication du rôle de Siliceo en 1556.

toire espagnole, que le roi catholique lui-même. En 1495, le siège archiépiscopal de Tolède fut donné à Ximénès, dont le nom est demeuré célèbre. L'activité de Ximénès se tourna assez vite vers l'Afrique. En 1505, il fut l'instigateur de l'expédition contre Mers-el-Kébir (1). En 1509, il réussit malgré les intrigues de la Cour, malgré les complots des conseillers, que N. Blum appelle joliment les « anticoloniaux » (2), malgré la mauvaise volonté évidente de Ferdinand le Catholique à mener à bonne fin l'expédition contre Oran. On trouvera de la « croisade de Ximénès » de multiples récits qui mettent tous en lumière le grand rôle du Cardinal. Ximénès avait dû, on le sait, avancer l'argent nécessaire à l'équipement de l'armada. Il fit appel, pour réunir les sommes nécessaires, à la générosité de toutes les églises d'Espagne. « Elles lui envoyèrent, écrit Marsollier (3), des sommes considérables. Le chapitre de Tolède se piqua si bien de seconder le zèle de son archevêque qu'il y eut des chanoines qui vendirent jusqu'à leur chapelle et à leur vaisselle d'argent ». On saisit là sur le vif l'enthousiasme que suscitèrent les premières grandes entreprises contre les rivages d'Afrique. Ce n'est donc pas sans raison apparente que l'on a pu parler de la croisade de Ximénès, et voir en lui, de bonne foi, le dernier des grands croisés.

Le rôle des masses espagnoles dans la croisade d'Afrique serait intéressant à préciser. On a représenté volontiers ces masses espagnoles, à l'époque des Rois catholiques, soulevées par les passions religieuses, respirant le plus pur enthousiasme des croisades. Il est mal-

(1) N. Blum, *op. cit.*, p. 4 et suivantes, Calindo de Yera, *Conquistas de los Espanoles en Africa, Oran y Masalquivir*, R. M. Amer, 1882, Berbrugger, *Oran. Traduction de rapports officiels espagnols sur la prise de Mers-el-Kebir en 1505*, R. A., 1869, p. 100-115.

(2) N. Blum, *op. cit.*, p. 69.

(3) Marsollier, *op. cit.*, p. 318.

heureusement difficile de parler avec exactitude des sentiments du peuple espagnol à la fin du XVIe siècle, de ses passions et de ses opinions. Dans ce domaine, le contrôle de l'histoire n'est guère possible. On a parfois indiqué qu'il existait alors une véritable politique nationale de l'Espagne dirigée contre l'Islam (1). Le fait n'est pas prouvé et rien ne nous dit, après tout, que cette attitude politique de l'Espagne ait été dictée par des motifs religieux. La part du spirituel est là, malaisée à déterminer. Nous retrouverons cette question au cours même de cet article, on n'a pas la prétention de l'avoir résolue.

***

Au temps de Ferdinand le Catholique, de toute évidence, les expéditions africaines ont également répondu à des préoccupations temporelles. On n'entrevoit, de ce point de vue, que le rôle des seuls intérêts politiques. Les textes publiés ne permettent pas, en effet, d'attribuer une influence aux milieux marchands de Malaga, de Barcelone ou de Cadix dans l'élaboration de la politique africaine des Rois catholiques, rien ne montre, en tout cas, que l'occupation de rivages d'Afrique ait jamais été l'idéal, dans la mesure où l'on peut parler d'idéal en ce domaine, des marchands espagnols (2).

Le côté offensif de la politique africaine des souverains espagnols ne nous apparaît jamais nettement indiqué. Nous ne saisissons vraiment que l'attitude défensive des Espagnols, qui ont, semble-t-il, voulu par leurs interventions en Afrique, prévenir le danger de nou-

(1) R. Merriman, *op. cit.*, t. III, p. 292, pour la période de Charles-Quint a justement parlé du point de vue de l'Espagne « The spanish point of view about the conflict of the cross and the Crescent » et l'a opposé à la politique des conseillers « bourguignons » de l'empereur.

(2) S'il y a eu des rapports entre la politique officielle et les intérêts ou les revendications des marchands, on peut bien dire que dans l'état actuel de nos connaissances ils nous échappent entièrement.

velles invasions musulmanes et mettre un terme aux ravages de la piraterie barbaresque.

Depuis le Haut Moyen Age, depuis la grande invasion du VIIIe siècle qui devait trouver dans les pays maghrébins ses hommes et son chemin, l'Afrique musulmane avait constitué pour les régions espagnoles un grave danger. Bien des exemples, au cours de cette longue histoire, illustreraient les désavantages qu'imposait à l'Espagne le voisinage immédiat du monde africain. Tant que les musulmans disputèrent aux chrétiens le sol de la péninsule, ils trouvèrent dans les pays pauvres de l'Atlas, des mercenaires prêts à les servir (1). En 1486 encore, des Africains, les *Gomares* (2) défendirent désespérément Malaga contre le chrétien. Incident caractéristique, à la veille de la campagne décisive contre Grenade, l'oncle du roi maure avait demandé l'autorisation de se retirer, lui et sa suite, en Afrique. A cette nouvelle, insignifiante à première vue, Isabelle la Catholique et le Conseil de Castille craignirent que le fugitif n'obtînt aide et secours auprès des Musulmans du Maghreb et ne pût sauver Grenade de la conquête chrétienne. Les avis de Ximénès, ses considérations sur les divisions des Musulmans d'Afrique calmèrent à grand'peine ces inquiétudes (3). Ce petit incident, la présence dans les eaux du détroit de Gibraltar de la flotte de Biscaye, nous font comprendre durant la guerre de Grenade, toute l'importance que les milieux officiels espagnols attribuaient au « danger africain ».

Continuellement, par la suite, l'attention des Rois Catholiques s'arrêta à l'examen de ces questions. Ain-

(1) A Cour, *op. cit.*, « Jusque là (1415), l'Afrique du nord-ouest avait été le grand réservoir d'hommes pour la guerre sainte contre les chrétiens de la péninsule », p. 29.

(2) Jane Dieulafoy, *Isabelle la Catholique, reine de Castille*, Paris, Hachette, 1920, 8°, p. 184. L'ouvrage est un peu romancé. Voir tout le chapitre intitulé *Le siège de Malaga*, p. 178 et suiv.

(3) Marsollier, *op. cit.*, p. 60 et 61.

si en 1501, à la suite des mesures d'intolérance qu'avait prises le cardinal Ximénès, les Maures d'Espagne se soulevaient dans les Alpujarras et la Sierra Vermeja. Les Rois Catholiques préparaient justement alors l'édit d'expulsion qui devait être promulgué en février 1502 ; ils s'inquiétèrent, à l'avance, des répercussions que cet événement pourrait avoir dans les pays musulmans d'Afrique. Ils redoutaient particulièrement qu'à l'annonce des mesures prises contre les Maures, un accord « une sainte ligue », ne se formât entre les Musulmans du Maghreb et le Soudan d'Egypte contre l'Espagne. Aussi dépêchèrent-ils au Caire, en 1501, un ambassadeur Pierre Martyr d'Anghera, qui sut obtenir du Soudan, fort à propos, un traité d'amitié qui interdit à temps tout essai de coalition musulmane (1).

Les craintes espagnoles se comprennent d'autant mieux que l'Islam était resté dans les limites mêmes de la péninsule un grave danger. Au début du XVIe siècle, nombreux étaient parmi les sujets du Roi Catholique, les descendants des Musulmans d'Espagne qui tous, en 1526, auront reçu le baptême (2). Ces « nouveaux chrétiens » formaient en Andalousie et à Valence une partie essentielle de la population, en Catalogne et en Aragon, ils constituaient de fortes colonies.

(1) Mariéjol, *Pierre Martyr d'Anghera, Sa vie et ses œuvres*, Paris, Hachette, 1887, 8°. Ch. V. L'ambassade du Caire, p. 48-71

(2) Les ouvrages essentiels sur la question morisque sont Lea. *The moriscos of Spain their conversion and expulsion.* Philadelphie, 1901, 8°, et Pascual Baronat, *Los moriscos espanoles y su expulsion*, Estudio historico critico, Valence, 1901, 2 vol , 4°. Ce dernier ouvrage s'expose à de multiples critiques, il est chronologiquement et géographiquement restreint malgré les apparences à l'étude de l'expulsion des Morisques de Valence, il est en outre bien tendancieux, catholiquement tendancieux peut-on dire, mais il contient en appendice des documents très intéressants. Un résumé dans Dollfus *Morisques et chrétiens de 1492 à 1570*, *Revue d'histoire des religions*, 1889, un jugement pondéré dans Altamira, *Historia de Espana*, Barcelone, 1913, 3 vol., t. III, p. 208 et suiv. Il ne pouvait être question, dans cet article, d'exposer longuement la situation mouvante des Morisques.

La Castille proprement dite avait elle aussi ses Morisques. Sainte Thérèse enfant, dans sa petite ville d'Avila, sur le revers de la Sierra de Guadarrama, ne rêvait-elle pas de partir pour la montagne au pays des Maures et d'y subir le martyre (1). Ces Morisques demeuraient particulièrement en Andalousie et à Valence un très grand péril. Même convertis, ils demeuraient secrètement fidèles aux croyances du Coran. La propagande catholique, les procès de l'Inquisition ne pouvaient rien changer à cet état de choses. Bien plus, les Morisques restaient en relations avec les Musulmans d'Afrique, peut-être avec les Turcs de Constantinople. Les pirates barbaresques dans leurs incursions en territoire espagnol trouvaient auprès d'eux des guides dévoués et avertis (2). Les Musulmans du Maghreb encourageaient les Morisques dans leur résistance religieuse. A la fin du XVe siècle, dès avant la chute de Grenade, de nombreux Musulmans espagnols s'étaient réfugiés dans les pays maghrébins. Ces exilés comptaient, bien entendu, parmi les ennemis les plus acharnés de l'Espagne (3). Séparer les Morisques des Maures était, on le comprendra, une question vitale pour les Rois Catholiques. L'occupation des rivages nord-africains n'était-elle pas une solution partielle de cette difficulté ?

Posséder les côtes de l'Afrique du Nord, c'était aussi rendre impossible la piraterie musulmane. Au XVe siècle, les côtes de l'Espagne, surtout les côtes méditerranéennes, avaient à souffrir des déprédations continuel-

(1) Louis Bertrand, *Ste Thérèse*, Paris, Fayard, 1927, in-12, p. 308.

(2) Haedo, *De la captivité à Alger*, R. A, t. XXXIX, p. 240. Le témoignage est formel mais ne vaut à la lettre que pour la fin du XVIe siècle. Tout permet de croire qu'il en fut ainsi durant tout le XVIe siècle.

(3) Parmi eux se recrutèrent de nombreux corsaires. L'émigration des musulmans espagnols en Afrique du Nord n'a jamais donné lieu à une étude d'ensemble systématique.

les des corsaires. Depuis les rivages atlantiques jusqu'aux oueds sablonneux de Djerba, la course était la grande ressource des ports maghrébins. A Tanger, dans la rivière de Larache, à Hone, à Oran, à Alger, à Bougie, à Bizerte, à Tunis, pour ne citer que quelques noms importants (1), on armait des galères et des fustes qui couraient sus aux navires chrétiens. L'industrie de la course maritime, dans les dernières années du XVe siècle, n'était donc pas le monopole de quelques grands ports. Le détail a son importance, tout changera à ce point de vue au XVIe siècle avec la prodigieuse et rapide fortune d'Alger et de Tripoli.

La piraterie n'était pas chose nouvelle dans la Méditerranée occidentale (2). Depuis des siècles, musulmans et chrétiens la pratiquaient à l'envi. Au XVe et au XVIe siècles, il ne faudrait pas s'y tromper, nombreux sont encore les corsaires chrétiens (3). Il semble cependant que la

(1) Cour, *op. cit.*, chapitre I, passim, de Mas-Latrie, *Traités*, p. 236 et suiv., résume à grands traits l'historique de la question. La liste que nous fournissons n'a pas la prétention d'être complète, sur les côtes ouest de l'Afrique du Nord chaque baie, chaque îlot est un centre de course, ainsi le Penon de Alhucemas, le Penon de Velez, la petite ville de Mellila. La ville de Tetouan détruite par les chrétiens avait été relevée par les Andalous, mais n'avait pas retrouvé son ancienne prospérité.

(2) De Mas-Latrie, *op. cit.*, Introduction, p. 232 et suiv.

(3) Sur la piraterie chrétienne en dépouillant les documents de l'Inquisition des Iles Canaries à l'A. H. N. de Madrid, j'ai trouvé un document très curieux : Padilla au Conseil de l'Inquisition 27 mai 1547. Leg[o] 2363, orig. En voici quelques fragments : « ... como estas islas de Canarias caen tan cercanas de Verberia ordinariamente todos los anos se hazen armadas y entradas en la Verberia donde se cabtivan muchos moros... » Les captifs pauvres se convertissent au christianisme, les riches paient rançon et demeurent musulmans. C'est en général un nouveau converti qui va négocier le rachat en Berbérie où il reste « el tpo que quiere communicando y tratando con los moros, comiendo de sus comidas y haziendo sus ceremonias.» Certains de ces émissaires ne revenaient plus. Des musulmans, écrit Padilla, se font volontairement chrétiens et conduisent les armadas dans leur propre pays. « Suelen poner en cabtivos sus proprios parientes ». Il s'agit là de très vieilles habitudes qui ne changeront guère puisque Padilla s'insurgera encore contre elles, dans une lettre datée du 29 juin 1561 leg[o] 2363 orig.

piraterie chrétienne n'était plus aussi active que par le passé. Au contraire, avec l'afflux des musulmans espagnols chassés par la « reconquista », la course déjà si prospère avait pris une ampleur nouvelle dans les ports du Maghreb (1). Quelques auteurs ont été frappés de l'importance de ce développement de la piraterie musulmane. Pour de Mas-Latrie (2), cette recrudescence de la course maritime a rendu nécessaires contre le Maghreb, les expéditions espagnoles dont le but principal fut l'aveuglement des ports de corsaires. Cette explication demanderait à être vérifiée sur des points de détail. Elle me paraît dans l'ensemble assez proche de la vérité.

***

(1) Que l'on se reporte par exemple au texte souvent cité d'Ibn Khaldoun sur l'organisation de la course à Bougie, vers 1381. Ibn Khaldoun, *Hist. des Berbères*, traduction de Slane, Alger, 1857-1856. 4 v. 8°, t. III, p. 117. Le témoignage d'Ibn Khaldoun n'est d'ailleurs pas isolé. Le développement de la course dans les ports barbaresques se marque ainsi dès le XIV° siècle, donc avant l'émigration « andalouse » qu'entraîna la reconquista espagnole. Les Andalous ont d'ailleurs, cela ne fait aucun doute, contribué à l'accroissement de la piraterie barbaresque. Les victoires des chrétiens en Espagne ne furent pas non plus étrangères à la recrudescence de la guerre maritime dans les ports Maghrébins, à ce sujet le passage du Nechir el Mettiâni cité par Cour, p. 41, est des plus instructifs, mais il est postérieur à la prise de Grenade. Y a-t-il des textes analogues antérieurs à 1492 ?

(2) De Mas-Latrie, *op. cit.*, p. 260, se contente d'une affirmation générale. Il la place en 1415. Il semble qu'il ait alors confondu Espagnols et Portugais, p. 26, les Avis ne sont pas une dynastie espagnole ! A. Cour a repris cette explication dans l'ouvrage que nous avons déjà si souvent cité (Ch., I, passim), mais il ne l'a ni critiquée, ni largement exposée. Elle ne lui semble peut-être pas exclusive. N'écrit-il pas, p. 51, « leurs méfaits [il s'agit des corsaires musulmans] joints *au désir* de Ximenez déterminèrent l'expédition contre Oran ? » Masqueray, *op. cit.*, p. 792, est plus catégorique : « les Espagnols ne se mirent en mouvement qu'après la prise de Grenade (1492) provoqués d'ailleurs par les Barbaresques qui, de concert avec les Morisques expulsés de l'Andalousie, avaient organisé la piraterie sur toute la côte de la Méditerranée depuis Velez de la Gomère jusqu'à Tunis. » Masqueray lui aussi s'en tient à une simple affirmation. Il nous manque pour conclure une connaissance plus étendue des documents des archives espagnoles et de l'histoire du Maghreb.

Telles furent les causes spirituelles et temporelles, du moins les causes essentielles, qui poussèrent les Espagnols à porter la guerre dans les pays nord-africains. Il n'est pas aisé, on s'en sera rendu compte par le bref exposé qui précède, d'indiquer dans leur complexité les mobiles de la croisade espagnole d'Afrique. A regarder les événements de très loin avec le désir systématique d'expliquer, nous avons simplifié sans doute, et outre mesure, la réalité vivante et confuse de l'histoire, où la part du hasard se devine si grande.

Pour toutes ces guerres d'Afrique, le mot de croisade convient-il ? On ne saurait évidemment ramener à une signification historique étroite ce mot qui, dans notre vocabulaire a fait une splendide fortune (1). Il marque simplement l'importance du spirituel dans les luttes d'Afrique. Or, ne fait-on pas justement la place trop grande à ces mobiles religieux ? Nous n'avons pas négligé au début de cet article d'insister sur les allures de croisade des expéditions d'Afrique. Nous avons ensuite, chemin faisant, noté le rôle des intérêts matériels. Le Roi Catholique, l'archevêque de Tolède, le Pape, ces grands artisans de la croisade n'ont pas été, eux aussi, sans songer aux intérêts matériels (2). La preuve se-

(1) Ne dit-on pas que l'expédition de Guillaume le Conquérant en 1066 a été une véritable croisade. Ruff qualifie de croisade la jordana de 1543 contre Tlemcen. M. Massignon parle même de croisade à propos des musulmans. V. *infra*, p. 214.

(2) Les guerres d'Afrique étaient pour le Roi catholique des prétextes qui permettaient d'obtenir de l'Eglise de larges subsides. Les archevêques de Tolède dans la lutte contre les Maures trouvaient l'occasion d'agrandir les limites de leur archevêché. A ce sujet le conflit qui devait surgir entre Ximénès et Ferdinand le Catholique à propos du gouvernement d'Oran est significatif. N. Blum ne semble pas avoir suivi l'importance des questions temporelles dans la politique de Ximénès. Le Pape enfin n'a-t-il pas agi souvent dans ce domaine autant en prince italien qu'en chef spirituel de la chrétienté ? Il avait à craindre aussi les incursions des pirates méditerranéens sur les côtes des États pontificaux. Les côtes venteuses de l'Italie centrale étaient heureusement d'un accès difficile. Guglielmoti, *La*

rait facile à donner. L'expression si commode « la croisade espagnole d'Afrique » nous semble dangereuse, elle exagère, elle augmente démesurément dans la genèse des guerres espagnoles contre le Maghreb la part du spirituel. L'esprit d'aventure, l'appât du gain ont eu, je le crois, une aussi grande emprise sur les hommes de l'Espagne des XVe et XVIe siècle, que les préoccupations de salut éternel. Un petit événement nous permettra de juger à leur valeur ces croisés des guerres d'Afrique (1). En 1509, à Carthagène, les soldats en majorité espagnols qu'avait réunis Ximénès, travaillés secrètement par leurs chefs Pedro Navarro et Vianelli, se révoltaient. La vie de l'armée sur les collines désertes qui entourent Carthagène était évidemment très pénible. La flotte retenue à Malaga par des vents contraires n'apparaissait pas à l'horizon. On ne savait même pas quand on mettrait à la voile pour les côtes d'Afrique. La révolte ne fut pas cependant une protestation contre les multiples retards apportés, sans cause valable le plus souvent, au moment du départ. Les chefs en réalité, préféraient à l'expédition contre Oran les profits certains que procureraient la dilapidation des approvisionnements et la petite guerre de course si fructueuse que l'on pratiquait avec les galères bien équipées de l'armada (2). Les soldats des diocèses désiraient regagner leurs villages où les attendaient femmes et enfants. Les soldats de métier s'indignaient des lenteurs apportées au paiement de la solde, et il y avait parmi eux, écrit N. Blum « des hommes de sac et de corde, des mercenaires, véritables soudards pour qui la question d'argent primait toutes les autres » (1). Seule, la promesse de payer immédiatement la solde calma les révoltés et les décida à monter sur les navires entrés enfin dans les eaux du port. Etranges croisés à la vérité !

guerra dei pirati e la marina pontificia dal 1500 al 1560, Florence. 1876, 2 vol. 8°, résume excellemment les luttes maritimes de la papauté contre les corsaires méditerranéens.

(1) N. Blum, *op. cit.*, p. 98-101.

(2) Marsollier, *op. cit.* « Il (Pedro Navarro) s'amusa même à faire des courses et il ne tint pas à lui qu'il ne préférât le profit qui lui revenait de cette petite guerre à la gloire qui l'attendait devant Oran » p. 323.

On se fait peut-être de l'Espagne catholique d'alors une fausse image. On veut que tout le pays ait été ardemment catholique. Mais de cette époque d'exaltation religieuse, nous ne considérons par habitude que les exceptions lumineuses de la vie des saints, Saint Ignace, Sainte Thérèse, Saint Jean de la Croix, nous ne regardons qu'une courte période qui va en gros des années 1540-1550 aux années 1570-1580. Au delà de cette époque et de ces exemples, on devine une humanité vulgaire, robuste, grossière, brutale et souvent sanguinaire, l'humanité des guerres de Grenade et des guerres d'Italie. N'est-ce pas là aussi par certains côtés, l'Espagne des guerres d'Afrique (2) ?

***

La conquête espagnole allait dans l'Afrique du Nord profiter de circonstances extrêmement favorables. « Tout le pays, écrivait en avril 1494 Fernando de Zafra, est dans un tel état d'esprit qu'il semble que Dieu veuille le donner à leurs Majestés (3) ». Fernando de Zafra, secrétaire des Rois Catholiques avait été chargé, dès 1492, de surveiller le passage en Afrique des Maures exilés.

(1) N. Blum, *op. cit.*, p. 98.

(2) Nous avions déjà émis cette idée dans un article très bref, *Quelques livres d'histoire sur le XVIe siècle espagnol. Revue d'histoire moderne*, 1927.

(3) Fernando de Zafra, *Correspondencia sobre la empresa espanola en el Norte de Africa en el periodo* 1492-1494, Codoin, t. LI 46-109, p. 90, Le passage que nous citons a été traduit et utilisé par de Castries, *op. cit.*, p. 3.

Sa situation lui permettait d'être exactement renseigné sur les pays du Maghreb, en particulier sur les tribus marocaines des rivages méditerranéens qui désiraient vivement secouer le joug des rois de Fez et de Tlemcen. Ce sont ces tribus qu'il désigne dans sa lettre sous ces termes « tout le pays » qui prêtent à confusion. On peut, sans crainte d'erreur, étendre ce jugement au Maghreb tout entier. Au lendemain de la prise de Grenade, la décadence des états nord-africains était profonde. Les divisions politiques appelaient vraiment la conquête étrangère, en tout cas allaient faciliter la tâche des conquérants espagnols. La méconnaissance des armes « modernes » faisait des Maures des adversaires peu dangereux. Les seuls obstacles à une conquête rapide, l'afflux des réfugiés espagnols dans les pays maugrébins, la renaissance religieuse de l'Islam nord africain, la nature même du pays hostile à toute invasion, n'étaient pas bien redoutables.

A la fin du XVe siècle, l'anarchie politique, la confusion territoriale, le désordre de l'Afrique du Nord musulmane ne peuvent se décrire facilement et en peu de mots. On se perd dans la liste interminable des divisions politiques que Léon l'Africain (1) a consciencieusement énumérées du couchant au levant.

Aux vieilles divisions entre montagnards, agriculteurs des plaines, nomades chameliers du désert et des steppes, citadins de l'antique Ifriqya ou du Maroc occidental, aux grandes divisions régionales entre Maroc, Algérie et Tunisie qui n'ont jamais cessé de compter et vont s'affirmer (2) avec netteté et vigueur au XVIe siècle, de nouvelles divisions se sont ajoutées. E. Mercier (1), pour en rendre compte, emploie le mot de féodalité. La mosaïque féodale s'ajoute ainsi aux autres bigarrures du pays. Le mot féodalité est-il exact ? Bien des auteurs l'ont employé, il est commode et utile bien qu'il me semble difficile de pousser très loin la comparaison entre les chefs maugrébins et les barons de la France féodale. En tout cas, le morcellement politique du pays apparaît comme prodigieux, ne serait-ce qu'au travers des documents espagnols où il est constamment question de tribus, de princes, de marabouts indépendants. Des villes, des villages formaient des états libres (2). Les oasis du Figuig constituaient ainsi un groupement autonome ; avant la conquête espagnole, Oran (3), sous la suzeraineté toute fictive des souverains de Tlemcen, apparaît comme une véritable république marchande indépendante. Bougie s'enrichit librement dans les dernières années du XVe siècle du commerce avec l'Italie et des profits de la course.

Ce serait un travail singulièrement utile mais bien long que de dresser la carte du Maghreb au début du XVIe siècle. M. Massignon (4) a déjà fait ce travail pour les pays du Maroc actuel. Il distingue nettement les pays au Nord et au Sud des montagnes de l'Atlas. « Au Sud

(1) Léon l'Africain, *Description de l'Afrique, tierce partie du monde*, pp. Ch. Schefer, Paris, Leroux, 1890, 3 vol., 4°.

(2) G. Marçais in Gsell, Marçais, Yver, *Histoire de l'Algérie*, a très nettement souligné l'importance de ces grandes divisions géographiques au XVIe siècle, p. 162.

(1) E. Mercier, *op. cit.*, t. III, p. 2.

(2) Cour, *op. cit.*, p. 49, dans l'ouest des confréries, dans le centre et l'est, l'infiltrati[illegible] seraient les responsables du morcellement politique.

(3) Marsollier, *op. cit.* « Oran, ville importante et d'autant plus considérable à l'égard de l'Espagne, qu'en étant plus voisine, elle pouvait favoriser toutes les descentes que les Maures y voudraient faire, elle formait alors une *espèce de République* sous la protection des rois de Tremecen ; son territoire n'était pas d'une fort grande étendue, mais les Maures chassez d'Espagne qui s'y étaient retirez, l'avaient tellement peuplée et enrichie qu'elle pouvait mettre sur pié des armées assez considérables », p. 312.

(4) L. Massignon, *Le Maroc dans les premières années du XVIe siècle. Tableau géographique d'après Léon l'Africain*, Alger, Jourdan, 1906, 4°.

de l'Atlas c'est l'anarchie, écrit-il..., hormis le haut Dra'ah, les habitants pillés par les tribus arabes que nul ne réprime se groupent autour des saints personnages de leurs zaouïas... (1) ». Au Nord de l'Atlas s'étend le domaine des Beni Waṭṭas (2) dont Fez est la capitale. En bordure et à l'intérieur de ce domaine où le désordre est la règle, il existe, écrit M. Massignon, « une série de véritables principautés à peine vassales vivant de la croisade contre le chrétien (3) ». Le morcellement et le désordre des pays marocains profitaient aux Espagnols comme aux Portugais, bien que le royaume de Fez eût été réservé à la conquête portugaise. En 1497, le duc de Medina Sidonia prit Melilla, en 1508, le Peñon de Velez fut occupé, perdu en 1520 et réoccupé en 1564. Caçaça, aux portes de Melilla, fut enlevée en 1506, perdue en 1533 (4). Au Sud du Sous, des colons partis des Canaries occupèrent Santa Cruz de Mar Pequeña (5).

Dans le royaume de Tlemcen — grossièrement l'W algérien d'aujourd'hui — les grands fonctionnaires sont affranchis de la tutelle royale. Les prétendants, et ils ne manquent jamais, n'ont pas de peine à recruter des partisans pour lutter contre le pouvoir établi. « Les Rois y étaient détrônés par l'ambition de leurs fils, écrit Bargès (6), les fils se disputaient l'héritage de leur père ». Au XVIe siècle, avec l'intervention des chrétiens, puis des Turcs, les discordes civiles et les guerres furent continuelles (1). Il est difficile de démêler l'écheveau embrouillé de ces luttes et de ces rivalités. On ne rendrait ce chaos intelligible qu'en discernant le rôle des tribus nomades qui remontent en été vers les régions du Tell, des agriculteurs sédentaires et des marchands citadins de Tlemcen. Est-ce possible ?

A l'Est, la même anarchie se retrouve dans le royaume de Tunis où la dynastie des Hafsides semble réduite à l'impuissance. Le roi n'est même pas maître de la ville de Tunis où il doit se faire protéger par une garde chrétienne (2). Le Djebel er Ressas, la fameuse montagne du plomb, aux portes de la ville, échappe à l'autorité du Hafside (3) Très nombreuses sont les tribus indépendantes du pays tunisien. Au Sud, Djerba (4), grâce à son isolement, échappe à toute souveraineté. Kairouan, la grande ville religieuse, est constamment secouée par des révolutions.

Le Maghreb, entre les royaumes de Tunis et de Tlemcen, nous est moins bien connu. On fatiguerait cependant le lecteur avec l'énumération de tous les pouvoirs locaux qu'a consciencieusement indiqués E. Mercier (5) à propos de l'état des provinces d'Alger et de Constantine. Les villes de la côte forment autant de centres indépendants. L'Ouarsenis est habité par des tribus va-

(1) L. Massignon, *Le Maroc dans les premières années du XVIe siècle*, p. 161-162.

(2) A. Cour, *La dynastie marocaine des Beni Waṭṭas (1420-1554)*, Constantine, Braham, 1920, 8°. Bibliographie, p. 4-11.

(3) L. Massignon, *op. cit.*, p. 161.

(4) De Castries, *op. cit.*, p. 8, note 1.

(5) L. Massignon, *op. cit.*, p. 162. Santa Cruz de Mar Pequena fut enlevée par le chérif en 1524. Fernandez Duro, *op. cit.*, t. I, p. 154.

(6) Bargès (l'abbé J.-L.-L.), *Tlemcen ancienne capitale du royaume de ce nom ; sa topographie, son histoire*, Paris, Duprat, 1859, 8°, p. 199.

(1) Ruff, *op. cit.*, ch. II. Le royaume de Tlemcen, p. 12-22. Après la perte d'Oran, privés du revenu des douanes du port, les rois de Tlemcen durent augmenter les impôts que payaient leurs sujets d'où des mécontentements constants.

(2) La Primaudaie, *Documents*, R. A., t. XIX, p 270, v. supra, p. 197 note 2.

(3) *Id.* R. A., t. XXI, p. 216, mais le document, *Mémoire sur les cheikhs et les arabes du royaume de Tunis*, est de 1536.

(4) Les livres publiés sur Djerba sont nombreux. Monchicourt, *op. cit.*, dispense sur tous les points de la lecture des ouvrages antérieurs Cf. *Les descriptions de Djerba au XVIe siècle*, p. 75-85.

(5) E. Mercier, *op. cit.*, t. III, p. 6-8.

gabondes et libres. Dans les montagnes kabyles (1) s'opposent des dynasties rivales. Ainsi, là encore dans cette région intermédiaire, le morcellement politique est la règle.

La grande faiblesse des musulmans d'Afrique du Nord c'était, par rapport aux Espagnols, leur infériorité militaire caractéristique. Les Maures ne semblaient pas connaître les progrès techniques de l'art de la guerre et une lecture rapide des documents montre que cette infériorité subsista durant tout le XVIe siècle. Les habitants du Maghreb combattaient encore comme les compagnons de Sidi 'Oqba, la règle restait le corps à corps, les armes favorites le poignard, le sabre, la lance, les pierres ou les flèches. Ils ne savaient ni construire, ni assiéger les forteresses (2). Tant qu'ils luttèrent contre

(1) S. A. Boulifa, *Le Djurdjura à travers l'histoire depuis l'antiquité jusqu'à 1830*,, Alger, 1925, 8°, est d'un maigre secours. Le livre de M. Boulifa est encombré, à propos des guerres espagnoles, de considérations morales qu'il serait cruel de citer *in extenso*, p. 89, note 2, ou p. 107.

(2) Les armes à feu apparaissent bien au cours du XVIe siècle dans les armées et les places fortes indigènes. Plusieurs rapports espagnols font mention des arquebusiers du roi de Tlemcen ; les escopettes furent employées par les indigènes contre les troupes du comte d'Alcaudète en 1543 [Ruff, *op. cit.*, tout le chapitre VII, intitulé *La campagne de Tlemcen (1543)*, p. 74-102 est utile à consulter]. Bien rares furent les « casbahs » qui n'eurent pas leurs canons, sacres ou bombardes. Les Maures eurent des armes « modernes » peut-on dire mais tout porte à croire qu'ils savaient à peine s'en servir. De l'avis du comte d'Alcaudète « l'escopetterie » si maladroite des Maures lors de la campagne de 1543 fut à peu près inoffensive et les flèches firent dans les rangs espagnols plus de victimes que les balles. A Tlemcen, durant cette même campagne les Espagnols retrouvèrent les pièces de canons qui leur avaient été enlevées à la suite du désastre de l'expédition de Martin de Angulo, les Maures n'avaient pas su seulement les utiliser. Autre exemple caractéristique, un capitaine espagnol, captif à Tunis, Ochoa d'Ercilla, de retour en Espagne, fit un long rapport sur l'état de la ville ; « ... dans la casbah, écrivait-il, il y a un gros canon que le roi a fait fondre l'année dernière, deux autres pièces plus petites, une demi couleuvrine et quatre sacres que les Maures de Tunis appellent *cristianicos* parce qu'ils ont été pris sur les

les seuls Maures, les désastres des Espagnols furent souvent dus au manque de vivres, aux surprises de la montagne et de la nuit, au désordre qui était la règle au retour des razzias victorieuses jamais à l'armement de leurs adversaires.

*
* *

Si la conquête espagnole a été favorisée dans les premières années du XVIe siècle par les divisions du Maghreb et l'armement rudimentaire des indigènes, elle a été contrariée certainement par l'exode des musulmans espagnols en Afrique, le fanatisme musulman et le pays lui-même. Un bref exposé permettra de mettre les choses sur leur plan véritable.

L'immigration en masse des musulmans espagnols a provoqué dans le Maghreb bien des remous. L'arrivée des exilés a été le signal de conflits, de querelles. Un curieux document (1), une lettre d'un secrétaire du Sultan de Fez datée de 1491, donc antérieure aux arrivées massives qui suivirent la prise de Grenade, souligne déjà la violence des conflits entre Maures et Andalous. « Les Andalous, écrit le secrétaire qui rapporte là d'ailleurs leurs propres plaintes, n'avaient point trouvé [en

chrétiens, mais toute cette artillerie n'a ni trains, ni affûts et je n'ai jamais vu pour avoir soin de ces pièces et pour les servir que quatre artilleurs, deux chrétiens et deux renégats. » [La Primaudaie. *Doc.*, R. A., t. XIX, p. 268 et suiv. Mémoire du capitaine Ochoa de Ercilla sur les affaires du roi de Tunis, s. d.]. Voilà pourquoi les arquebusiers espagnols étaient si redoutés des Maures, pourquoi les troupes espagnoles pouvaient lutter avec de si faibles effectifs contre les masses désordonnées des indigènes.

(1) J. Müller, *Beitraege zur Geschichte der westlichen Araber*, fasc. I, p. 42-44. Ce document est cité d'après A. Cour, *op. cit.*, p. 45 et 46. Toute la page 45 de l'ouvrage de Cour est à retenir « les Andalous en venant au Moghrib, enrichirent les corsaires, mais apportèrent dans l'intérieur du pays la concurrence de négociants habiles, d'ouvriers et d'agriculteurs expérimentés. Un grand malaise en fut ressenti par les rudes populations berbères qui traduisirent leur mécontentement par des actes de violence... »

Afrique] l'accueil qui leur était dû..., ils n'avaient trouvé au pays d'Islam, au Maghreb... dans leur recherche d'un gagne-pain, ni douceur, ni bienveillance, ni facilités d'aucune sorte pas plus du côté des administrateurs des provinces que du public ». Sans doute, les Andalous ont-ils accru la population des ports maghrébins, rendu plus violente et plus active la guerre de course, mais ils ont aussi contribué à accroître la confusion et le désordre dans l'Afrique du Nord musulmane (1).

Dès le XVe siècle, on assiste de toute évidence à un renouveau de l'Islam maghrébin, à un regroupement de la société musulmane autour du clergé des confréries (2). On devine plus qu'on ne peut le préciser, le rôle éminent de ces confréries religieuses dans la vie spirituelle du pays nord-africain.

Elles apparaissent au XVe siècle déjà, complètement constituées avec les multiples et subtils rouages de leur

(1) Leur rôle sera grand dans la croissance d'Alger. Il semble bien qu'au Maroc l'afflux des Andalous n'a pas peu contribué à y sauver la civilisation et la société musulmanes.

(2) Presque tous les ouvrages consacrés aux confréries religieuses de l'Afrique du Nord sont des chapitres d'histoire contemporaine, on en trouve une excellente étude d'ensemble dans Berque, *Essai de bibliographie critique des confréries musulmanes*, B. S. G. O., 1919, t. 39, p. 135-174 et 193-244. Sur le rôle passé des confréries, la littérature historique est beaucoup moins abondante. Les détails rétrospectifs abondent dans les ouvrages de Rinn, *Marabouts et Khouans*, Alger, Jourdan, 1884, 8°, et dans Depont et Coppolani, *Les confréries religieuses musulmanes*, Alger, 1897, 8°, mais ces ouvrages restent d'une lecture difficile et la précision chronologique n'est pas toujours leur qualité maîtresse.

L'étude des confréries religieuses est bien le centre du livre d'A. Cour, *L'Etablissement*... mais l'auteur est loin de s'en tenir au seul XVIe siècle, il y a dans certaines pages de son ouvrage des additions de faits répartis sur des siècles d'histoire. L'article d'E. Michaux-Bellaire, *Essai sur l'histoire des confréries marocaines*, Hespéris, 1921, ne contient aucune référence bibliographique et reste confus malgré sa brièveté. Montet, *Les confréries religieuses de l'Islam marocain, Revue de l'hist. des religions*, 1902, n'est qu'un article de vulgarisation.

organisation. Comme de nos jours les zaouïas, ces centres des confréries, sont à la fois des monastères, des hôtelleries et des écoles, les cheikh font figure de grands seigneurs d'église, les moqaddems sont des « missionnaires infatigables de la foi » qui vivent un peu aux dépens de la masse des simples fidèles, « la foule ignorante des khouan, terrorisés hébétés et dociles (1) ». Deux grandes confréries se disputent la clientèle des croyants du Maghreb, celle des Chadelia et celle des Qaderia (2). La seconde confrérie domine dans les régions qui formeront la zone d'influence espagnole ; elle doit son nom à Si Abdelkader El Djilani « ce saint François d'Assise de l'Islam d'une si tendre humanité et d'une pitié toute mouillée de larmes (3) », mort à Bagdad en 1166. Par ses origines, par ses savants, par ses idées de tolérance, elle se rattache aux milieux orientaux. C'est par l'intermédiaire de l'Egypte que les pratiques et les idées des Qaderia ont probablement gagné l'Afrique du Nord. M. Cour attribue aux confréries un rôle politique de premier plan. Elles ont formé, d'après lui, contre le Portugais et l'Espagnol, le grand parti de la guerre sainte et assuré par leur agitation l'établissement des chérifs saadiens au Maroc et la prodigieuse fortune des corsaires algérois. La thèse est séduisante, mais quelque peu étroite ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer (4). Les

(1) Berque, *op. cit.*, p. 136.

(2) Cour, *op. cit.*, p. 12 et suivantes.

(3) Berque, *op. cit.*, p. 135.

(4) Montet, *Bulletin de l'histoire de l'Islam* in *Revue historique*, 1913, résume ainsi l'ouvrage d'A. Cour : « L'auteur montre que ces deux états (le Maroc des chérifs saadiens et le centre des corsaires algérois) sont dus aux mêmes causes générales : le mouvement de réaction politique et religieuse et les entreprises des chrétiens de la péninsule ibérique contre l'Afrique du Nord. » On peut ajouter que M. Cour a surtout appuyé sur la première de ces causes générales. Massignon, *op. cit.*, p. 125, note 2, écrit « c'est la théorie de *Cour*, un peu étroite, mais si intéressante. »

études précises malheureusement font défaut sur cette importante question. On n'a pas encore étudié l'agitation religieuse du Maghreb, suivant chaque confrérie, suivant chaque région, suivant chaque époque. Il me semble que la thèse de M. Cour s'applique surtout à la révolution chérifienne où le rôle du parti religieux est si net. Il est peut-être excessif de l'étendre aux pays qui formeront la Régence d'Alger. En tout cas, jamais le « parti religieux » ne groupera tout le pays musulman contre l'envahisseur.

Le pays nord-africain, dit-on, a constitué un obstacle sérieux aux progrès espagnols (2). Les conditions géographiques de la guerre d'Afrique étaient en effet très dures. L'immensité du pays, son relief accidenté, ses mers furieuses, ses côtes sans abri sûr (3), ses pluies torrentielles, son aridité rendaient les expéditions militaires aléatoires, dangereuses, difficiles. Le soldat espagnol en fit l'expérience, pour la moindre campagne il devait s'équiper comme pour une véritable navigation (4), il lui fallait emporter ses vivres de route, car le pays sec, dénudé, ne nourrissait pas les armées comme les gras pays de Naples ou les plaines fertiles de Lombardie. Chaque expédition allait un peu à l'aventure car l'on ne connaissait le pays, les routes, les points d'eau et la position des douars que par les indigènes plus ou moins dignes de foi. De là, les débâcles, les

(1) L'action des confréries souvent fut un élément de désorganisation politique (A. Cour, *op. cit.*, p. 49). *Ibid*, p. 54, le cas du marabout Sidi 'Abd er-Rahman el Ya'qoubi dans la région tlemcénienne vers 1543 est caractéristique.

(2) Bodin, *L'agrément du lecteur : Notice historique sur les Arabes soumis aux Espagnols pendant leur occupation d'Oran*, R. A., t. 65, 1924, p. 193 et surtout de Castries, *op. cit.*, p. 26 et 27 oppose la situation des Portugais au Maroc et des Espagnols en Afrique du Nord.

(3) Que l'on se reporte au récit de l'expédition de Charles Quint contre Alger en 1541 dans Mercier. *op. cit.*, t. III, p. 49 et suiv.

(4) L'expédition du comte d'Alcaudète contre Tlemcen, en 1543, offrirait à ce point de vue un bon exemple.

surprises, les désastres dont on trouve mention si fréquemment dans l'histoire des guerres espagnoles d'Afrique.

On a souvent indiqué comme un des grands obstacles à la conquête espagnole le relief même du pays nord-africain. Au Maroc, les Espagnols se sont heurtés à la barrière du Rif. Sur tout le littoral méditerranéen du Maghreb, leurs colonnes devaient franchir les hauts pays de l'Atlas. En dehors de Djerba et des côtes tunisiennes, ils ne trouvèrent nulle part de régions d'accès aussi facile que les plaines marocaines réservées dès le XVe siècle à la conquête portugaise. Il ne faudrait cependant pas surestimer la valeur de ces obstacles.

Dès 1510, malgré sa longueur, tout le littoral nord-africain avait été parcouru par les vaisseaux espagnols du détroit de Gibraltar à Tripoli, dès 1515, les troupes avaient atteint au delà des hauts plateaux oranais les pentes sablonneuses du Djebel Amour (1). Tous les obstacles naturels que le pays opposait à l'envahisseur furent donc assez vite surmontés.

***

Passions, intérêts, désir d'utiliser les circonstances favorables, tout cela constituait en Espagne autant de forces latentes, prêtes à se dépenser dans les guerres d'Afrique, mais ces forces pesaient-elles d'un tel poids sur les destinées de l'Espagne qu'elles rendaient les expéditions contre le Maghreb inévitables ? L'examen chronologique des événements entre 1492 et 1516 peut seul nous conduire à faire quelque lumière sur ce problème. Grâce aux nombreuses études publiées, il est aisé de dresser un tableau sommaire des faits.

(1) De Castries, *op. cit.*, p. 26 et 27.

(2) De Grammont, *Histoire d'Alger sous la domination turque*, p. 19.

Dès 1493, des Espagnols parcoururent pour le compte des Rois Catholiques, les pays du Maghreb. On connaît les voyages de Lezcano et de Lorenzo de Zafra sur les côtes marocaines (1), et les aventures de Lorenzo de Padilla, gouverneur d'Antequera, qui, déguisé en marchand maure, séjourna plus d'une année dans le royaume de Tlemcen (2). On soupçonne aussi dans ces explorations, le rôle éminent des Gênois et des Vénitiens qui fréquentaient pour leur commerce les ports de l'Afrique du Nord. En 1494, le traité de Tordesillas régla entre l'Espagne et le Portugal un petit litige. Les prétentions des Rois Catholiques sur Melilla n'étaient pas conformes aux accords antérieurs qui réservaient au Portugal la conquête du royaume de Fez où se trouvait effectivement Melilla. Le Roi de Portugal renonça à ses droits sur Melilla et la localité voisine de Caçaça, en échange il fut interdit aux sujets des Rois Catholiques d'aller pêcher au Sud du Cap Bojador (3). En 1495, une bulle pontificale donna aux Rois Catholiques l'investiture des royaumes et seigneuries à conquérir en Afrique. Deux ans plus tard, le duc de Medina Sidonia, avec la flotte rassemblée à Gibraltar pour le second voyage de Christophe Colomb, prit possession de Melilla. La petite ville avait été évacuée quelque temps auparavant par les Maures. L'expédition ne se heurta ainsi à aucune difficulté sérieuse (4) En 1505,

(1) De Castries, *op. cit.*, p. 3.

(2) Sandoval, *Les inscriptions d'Oran et de Mers-el-Kebir*, R. A., t. XV-XVI. De Grammont, *op. cit.*, p 4.

(3) De Castries, *op. cit.*, p. 4.

(4) *Ibid*, p. 5 et 6 et Documentos sobre la occupacion de Melilla por el duque de Medina Sidonia. (Lettres de 1497-1590). Codoin, XXXVI, 468-488. De Mas-Latrie place à tort l'événement en 1481.Cour reproduit l'indication fautive. Massignon indique les deux dates fautives de 1481 et 1496. On a constamment l'occasion de regretter l'absence d'une bonne étude chronologique des événements de l'Afrique du Nord, au XVIe siècle Un résumé de l'occupation de Melilla dans Ibarra y Rodriguez, *La conquista de Melilla en 1497*, Espana Moderna, XXV, 1894.

une armada espagnole s'emparait de Mers-el-Kébir (1). De 1508 à 1511 s'étend la période des campagnes retentissantes de Pedro Navarro (2). En 1508, le rocher inaccessible qui constituait le Peñon de Velez, était occupé par surprise (3). En 1509, par trahison (4), dit-on, Oran ouvrait ses portes à l'armée que dirigeait Pedro Navarro et qu'accompagnait le vieux cardinal Ximénès. En janvier 1510, Bougie (5) était brillamment enlevée. Alger, pour ne pas subir le même sort, envoyait à Bougie auprès de Pedro Navarro, des délégués qui, le 31 janvier 1510, lui apportaient une capitulation dont la clause essentielle était la reconnaissance de la suzeraineté espagnole et dont la conséquence immédiate fut l'édification sur un des petits îlots qui abritaient le port de la forteresse du Peñon (6). A tous ces succès en juillet 1510, s'en ajoutait un nouveau : Tripoli était emporté d'assaut (7). Mais au mois d'août, Pedro Navarro échouait dans une expédition contre Djerba et en février 1511, abandonné à ses propres forces, il mettait le cap sur les rivages de l'Italie (8). Cette année 1511 fut, malgré l'échec de Djerba, une année fructueuse

(1) N. Blum, p. 4 et suiv., voir également Berbrugger, *Oran sous les Espagnols. Traduction des rapports officiels sur la prise de Mers-el-Kebir*, R. A., 1869.

(2) J. Cazenave, *art. cit.*, et Codoin, XXV et XXVI.

(3) L'événement est du 23 juillet 1508 et non comme l'écrit Massignon de l'année 1518. On devait par la suite construire une forteresse sur l'îlot, cf. Codoin, XIII, p. 563-568.

(4) Bodin, *art. cit.*, p. 221 : N. Blum, *op. cit.*, p. 117.

(5) Les conclusions chronologiques de Féraud, *Conquête de Bougie par les Espagnols* ne sont plus, depuis longtemps, admises. La ville fut enlevée le 5 janvier 1510, de Grammont, *op. cit.*, p. 14 et 15, note 1 discute la chronologie de Féraud et finalement place à tort l'événement en 1509.

(6) Berbrugger, *Le Pegnon d'Alger*, *op. cit.*, p. 15.

(7) Le 24 juillet 1510. Je n'ai pu consulter le bref artic e de Perali, *La guerra di Tripoli del 1511 in un diario orvetiano dell' epoca*, la Bibliofila, Florence, 1913, t. XIV.

(8) J. Cazenave, *art. cit.*, p. 27.

pour les intérêts espagnols en Afrique. Dans l'W des pays barbaresques, Dellys, Mostaganem (1), Cherchell, se soumirent au chrétien et le roi de Tlemcen se reconnut vassal de Ferdinand le Catholique (2). De 1511 à 1516, les Espagnols se désintéressèrent en grande partie des événements du Maghreb. Quand Diégo de Vera tenta sa malencontreuse expédition contre Alger, en 1516, Ferdinand le Catholique était mort depuis quelques mois déjà (3).

Tels sont les faits. On les a, jusqu'ici, bien des fois énumérés en faisant ressortir simplement quelques détails pittoresques ou dramatiques comme la bénédiction de l'armée par Ximénès, l'escalade des murs d'Oran par les soldats espagnols qui s'aidèrent, à défaut d'échelles, de leurs longues lances, ou les souffrances de l'armée de Pedro Navarro dans les sables brûlants et secs de Djerba. Le récit traditionnel dont nous venons d'esquisser un résumé schématique n'offre pas une explication des événements. Il les énumère, les juxtapose mais sans marquer les liens, les dépendances et les conséquences. Les questions essentielles sont demeurées dans l'ombre.

Les débuts de la guerre d'Afrique me semblent avoir été dominés par une crise mouvementée, difficile à définir, à la fois politique et religieuse, qui prend naissance

(1) La Primaudaie, *Documents*, R. A., t. XIX, p. 73-74. Capitulation de Mostaganem, 26 mai 1511. Pour Cherchel, Dellys, de Grammont, p. 15. « Ténès avait imploré son pardon avant la prise d'Oran ».

(2) *Pregon de la paz asentada por cinco anos entre los Reyes de Espana y el de Tremecen en Oran à 20 de Junio de 1511*. A. de Simancas, Patronato Real, n° 2125, orig.

(3) Berbrugger, *Le Pegnon*, p. 26 et suiv. Le récit est établi d'après les documents publiés en appendice à la chronique de Gomara. Voir également C. Duro, *op. cit.*, t. I, p. 102-103 et Merriman, *op. cit.*, t. III, p. 21 et 22. Ferdinand le Catholique était mort le 23 janvier 1516, l'expédition eut lieu à la fin de septembre 1516. Les vassaux du Roi catholique se crurent en Afrique déliés de leurs serments par la mort de Ferdinand. Sor les préparatifs de Diégo de Vera. A. de S.• Patronato Real, n° 1130, orig.

vers 1501 et s'achève ou mieux cesse d'avoir une valeur politique de premier plan vers 1511. Qui l'étudierait dans le détail et nous apporterait sur son développement des documents inédits ou des renseignements nouveaux éclairerait vraiment un moment « tournant » de l'histoire espagnole.

Il est facile de constater qu'au lendemain de la prise de Grenade en 1492 pendant de longues années la croisade d'Afrique a chômé si l'on peut dire. Il ne faut pas se faire d'illusion sur la valeur et l'importance de certains faits que relate l'histoire traditionnelle. Les voyages d'exploration en pays maghrébins sont des événements d'un intérêt misérable. La prise de Melilla en 1497 est accident. L'entreprise contre Mers-el-Kébir en 1505 est le premier événement militaire digne de retenir l'attention. Entre le coup de main contre Melilla et la prise de Mers-el-Kébir les choses avaient bien changé en Espagne, il s'était, en effet, produit un événement qui avait suffi à changer les esprits et les volontés, les musulmans des montagnes du royaume de Grenade s'étaient révoltés contre le chrétien. L'émeute extrêmement grave avait un instant soulevé le quartier musulman de Grenade où Ximénès fut en péril de mort. On connaît les causes de cette insurrection de 1501 et quelques détails sur sa répression. Mais on a négligé d'indiquer quelles furent les répercussions de cette révolte. L'âme de l'Espagne en a fortement subi le contre-coup. Les passions religieuses se sont exaltées, l'archevêque de Tolède mêlé à ces événements ne devait plus en perdre le souvenir. On a prié dans les églises de Castille pour le succès des armées chrétiennes, les prédicateurs ont peut-être grossi les événements pour obtenir de la charité et de la piété des fidèles un peu d'argent pour la conduite de la guerre. Brusquement cette révolte a rendu à chacun le sentiment du danger de l'Islam nord-africain. Ne disait-on pas que la révolte s'était déclanchée

sur l'ordre et avec la complicité des maîtres du Maroc ? L'ambassade de Pierre Martyr d'Anghera prouve clairement que les dirigeants de l'Espagne ont alors redouté quelque complication du côté de l'Afrique. Bien plus, toute guerre de Grenade était pour l'aventurier espagnol un appel au pillage ; la guerre de Grenade de 1569 qui nous est mieux connue, le montre surabondamment. La révolte des Alpujarras et de la Sierra Vermeja a ainsi contribué à déchaîner les forces qui poussaient l'Espagne contre l'Islam et vers les rivages d'Afrique. La révolte était à peine subjuguée que Ximénès préparait déjà l'expédition contre Mers-el-Kébir. Sans cette révolte les Espagnols n'auraient peut-être pas entrepris la guerre d'Afrique, à coup sûr la chose se serait produite beaucoup plus tard.

Mais les circonstances ont peu à peu travaillé contre la guerre d'Afrique. L'argent a manqué. La pauvreté des terres africaines a déçu les espoirs des chefs et des aventuriers. La volonté de Ferdinand le Catholique que les hasards avaient fait maître des royaumes espagnols après la mort d'Isabelle et de Philippe le Beau allait bientôt mettre provisoirement un terme à la croisade africaine. Ferdinand le Catholique représentait une toute autre Espagne que Ximénès une Espagne qui n'avait pas eu de guerre de Grenade, qui vivait en paix avec ses habitants musulmans et dont l'horizon n'était pas limité par la ligne des côtes africaines. Ferdinand le Catholique (1) ne devait que momentanément (2) se rallier à la politique de conquêtes africaines et son ralliement

(1) La politique africaine de Ferdinand le Catholique n'a encore jamais été systématiquement étudiée pour elle-même. C'est dans les ouvrages de Mariéjol et surtout de Merriman dont l'objet est plus vaste que l'on trouvera quelques renseignements utiles.

(2) Son attitude à l'égard des choses d'Afrique rappelle en certains points son attitude dans la guerre de Grenade dont il fut, moins qu'Isabelle, l'animateur.

ne fut ni profond, ni définitif. Roi d'Aragon avant tout, il attribuait une toute autre importance aux questions pyrénéennes (1) et aux guerres d'Italie (2) qu'aux événements du Maghreb. Le pays Nord-africain en dehors de la période 1509-1510 a été pour lui un théâtre d'opérations secondaires.

En 1511, brusquement, il abandonnait Pedro Navarro à ses propres ressources sur les côtes d'Afrique. Toute la conduite du Roi Catholique s'explique si l'on observe alors l'étroit parallélisme des affaires d'Italie et d'Afrique. En 1509, on se trouvait au lendemain même des traités de Cambrai signés en décembre de l'année précédente (3). On a vu dans ces traités, à la fois le triomphe de la grande politique de Jules II et de la tactique prudente de Ferdinand le Catholique. En 1509, Maximilien, le roi de France s'engagent dans la guerre contre Venise, et vont user leurs forces alors que Ferdinand le Catholique ménage les siennes sur les champs de bataille d'Italie. Il y a ainsi pour Ferdinand, un moment de répit dans les affaires italiennes. Il en profite pour entreprendre ou mieux laisser entreprendre la conquête du littoral nord-africain. Deux ans plus tard, en 1511, de nouveau la question italienne se pose au maître de l'Espagne. Le 4 octobre 1511, il signe avec Jules II et Venise, le traité de la Sainte Ligue. La grande guerre commence, qui va voir les brillantes victoires de Gaston de Foix et les désastres de la fin du règne de Louis XII. Dès lors, il importe de mettre un terme à l'expérience d'Afrique. Des lettres écrites à la fin de l'année 1510

(1) P. Boissonnade, *Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille*, 1479-1521, Paris, 1893, 8°.

(2) Quand Ximenès proposa la conquête d'Oran à Ferdinand le Catholique il rencontra un accueil assez froid : « ... ce prince [Ferdinand] était trop occupé de la conquête du royaume de Naples pour songer à un autre dessein », Marsollier, *op. cit.*, p. 313.

(3) Pour tous ces détails de la politique européenne l'ouvrage déjà cité de Lemonnier nous a servi de guide.

par Ferdinand le Catholique à Raymond de Cardone, vice-roi de Naples et au vice-roi de Sicile, montrent que le vieux roi a laissé entendre un instant qu'il mènerait simultanément les deux entreprises (1). Il y parle d'expédition contre Tunis ou Djerba. On doit, pour de multiples raisons, mettre en doute la franchise de ces projets. « Ferdinand était-il sincère ? écrit M. Monchicourt. Pensait-il vraiment à jeter ses troupes sur l'Afrique ? Ou bien dès cette époque, dissimulait-il à ses agents le but réel de ses préparatifs ? Du moins, Louis XII put dire un jour : « Je suis le Maure et le Sarrasin contre lequel on arme en Espagne ». Et non sans raison. La guerre déchaînée en Italie laissa à ses seules ressources Pedro Navarro qui n'osa attaquer Djerba et encore moins Tunis » (2).

L'attitude de Ferdinand le Catholique ne s'explique pas toujours par des calculs diplomatiques comme en 1511. Après la mort d'Isabelle la Catholique (1504), les complications intérieures de la « Succession de Castille » ne sont-elles pas le motif de sa carence dans les affaires africaines ? Les questions financières ont aussi pesé lourdement sur sa conduite. Les expéditions maritimes coûtaient très cher. Il fallait des sommes énormes pour équiper les vaisseaux des armadas, pour réunir les vivres nécessaires, pour avancer la solde aux troupes embarquées. Ferdinand le Catholique a bien souvent opposé aux arguments des apôtres de la guerre africaine la pénurie du trésor royal. Dans ces affirmations royales, il se peut qu'il y ait eu, malgré tout, une part de vérité.

Quoiqu'il en soit il n'est pas exagéré de voir dans Ferdinand le Catholique le grand responsable de l'abandon après 1511 des entreprises africaines. Le pays l'a peut-être aidé à suivre sa politique car on peut supposer que les aventuriers espagnols ont préféré aux pays brûlés et secs du Maghreb les régions fabuleuses du Nouveau Monde, ou les plantureuses campagnes d'Italie (1) ?

(1) Ch. Monchicourt, *La Tunisie et l'Europe*, *a t. cit.*

(2) *Ibid.* p. 18 [tirage à part].

***

On voit à l'époque de Ferdinand le Catholique triompher dans les expéditions et les conquêtes africaines, le système de l'occupation restreinte. Dans quelles circonstances, pour quelles raisons ce système s'est-il imposé aux hommes politiques et aux militaires d'Espagne ?

Les mots « d'occupation restreinte » désignent assez bien l'ensemble des méthodes expérimentées par les Espagnols en Afrique, à l'époque de Ferdinand le Catholique, méthodes auxquelles ils devaient, par la suite, rester fidèles. Les Espagnols, on le sait, se contentèrent d'occuper à demeure quelques points du littoral nord-africain. Melilla, Oran, Mers-el-Kébir, Bougie, le Peñon de Argel, pour ne citer que les postes les plus importants, furent, grâce à de solides murailles, mises à l'abri des attaques des Maures. L'arrière pays était abandonné aux indigènes. Les Espagnols y intervenaient à de longs intervalles. Des expéditions s'organisaient lentement dans ces citadelles littorales (2), elles étaient pour le

(1) Mas-Latrie. Introduction, émet la même hypothèse, p. 341. « Tout ce qu'il y avait alors en Espagne d'esprits hardis, aventureux, avides de combats ou de richesses, trouvait à se satisfaire au nouveau monde ou dans les armées de Gonzalve de Cordoue. Aussi le commerce et la colonisation n'avaient pas suivi en Afrique l'action militaire. »

(2) On les désigna sous le nom de « fronteras » puis de « présidios ». Nous avons quelquefois employé le second terme ainsi que l'ont fait déjà certains auteurs comme de Mas-Latrie. Elles ne prirent en réalité le nom de « présidios », forteresses, lieux de déportation, que lorsque des forçats, des détenus « presidarios » y furent envoyés. Cf. J. Cazenave, *Les presides espagnols d'Afrique, leur organisation au XVIIIe siècle*, R. A., 1922, p. 225, note 1.

soldat l'occasion de pillages multiples, la rançon des privations endurées dans les garnisons. Dès que le butin était assez considérable, la retraite sur la côte était ordonnée. Que l'on s'imagine la seconde expédition française contre Constantine aboutissant à une occupation de quelques jours et à une retraite précipitée sur la base de départ, Medjez-Amar, on aura une image grossie, assez juste cependant, des « raids » militaires espagnols dans l'intérieur du pays maugrébin. A côté de ces larges expéditions, on entreprenait des coups de main dans la région voisine de la place véritables razzias que désigne le mot espagnol de « jornadas ». Enfin, aucune émigration ne vint de la péninsule donner force et vigueur à l'Afrique espagnole. Les villes que posséda le Roi Catholique au Maghreb ne furent jamais, en effet, que des garnisons, des villes militaires, des « présidios ».

On peut estimer, non sans raison, ces méthodes, comme une des conséquences des moyens insuffisants employés par l'Espagne à la conquête du Maghreb. Il aurait fallu des armées nombreuses pour occuper effectivement les pays africains réservés à la conquête espagnole. Le système des présides, c'était la solution du moindre effort. A l'abri des hautes murailles d'Oran, quelques centaines d'hommes tenaient en respect l'immense royaume de Tlemcen. Pour prendre réellement possession de l'arrière pays oranais, des milliers d'hommes eussent été nécessaires.

A-t-on seulement songé dans les milieux politiques et militaires d'Espagne à la conquête totale ? Ximénès peut-être s'est élevé jusqu'à cette grande idée, sans qu'on puisse sur ce point rien affirmer de précis (1). Isabelle

(1) M. Blum, *op. cit.*, p. 70 « Ximénès veut fonder un empire hispano-africain ». Ce n'est pas l'avis de L. de Lavergne, *Le Cardinal Ximénès*, R. D. M., 15 mai 1841, p. 505-556 ; de Grammont *op. cit.*, p. 14, indique parmi les projets grandioses de Ximénès, l'installation dans les

la Catholique n'a projeté que la conquête du seul royaume de Tlemcen. Ferdinand d'Aragon n'a jamais parlé que d'une occupation réduite au littoral. Sans doute, le Roi Catholique a-t-il entrevu l'importance de la colonisation, du peuplement des villes conquises. En mai 1510, Ferdinand écrivait à Pedro Navarro « je crois ainsi que vous me l'avez écrit à plusieurs reprises que si nous voulons nous maintenir en Afrique, nous devons occuper [Oran, Bougie et Tripoli] et les *repeupler entièrement de chrétiens* (1) ». Le 23 octobre de la même année, le roi écrivait à Antonio de Raveda au sujet des affaires de Bougie : « vous prendrez les mesures nécessaires pour que *la ville soit repeuplée aussitôt de Maures Mudejares qui sont nos vassaux* (2). Remarquons qu'il ne s'agit là que de repeupler quelques postes de la côte africaine et que ces déclarations royales ne mettent pas en question un vaste programme de colonisation systématique.

Les origines de l'occupation restreinte restent peu compréhensibles si l'on ne rattache pas les méthodes de la guerre d'Afrique aux pratiques de la guerre de Grenade qui fut la préface des entreprises contre le Maghreb, la première campagne d'Afrique à vrai dire. Le rapprochement n'a jamais été systématiquement fait, à ma connaissance du moins, et cependant bien des détails s'éclairent si, avant de s'engager dans le récit compliqué des expéditions africaines on s'attarde quelque

villes d'Afrique d'ordres militaires organisés sur le modèle des Chevaliers de St-Jean de Jérusalem. l'ordre de St-Jacques devait être établi à Oran, celui d'Alcantara, à Bougie, celui de Calatrava, à Tripoli. Ces projets demeurèrent lettre morte. Frœlicher, *op. cit.*, p. 25, parle des seuls Chevaliers de St-Jacques sur lesquels il donne quelques détails complémentaires.

(1) La Primaudaie, *Documents*, R. A., t. XIX, p. 70.

(2) *Ibid*, p. 75.

peu, ne serait-ce qu'en compagnie du livre attrayant de Jane Dieulafoy (1), à parcourir l'histoire des événements militaires qui ont précédé la prise de Grenade. Les méthodes militaires que l'on emploiera en Afrique ont été déjà la règle dans les luttes sur les frontières de la Castille. La razzia, la *jornada*, se rencontre à chaque détour de cette histoire compliquée et mouvementée. C'est en effet une opération analogue que désigne le mot de *cabalgadas* (2). Les *cabalgadas* — les chevauchées — sont de simples coups de main où l'on se préoccupe de détruire les récoltes, de couper les arbres fruitiers, de ramener un butin abondant plutôt que d'atteindre directement l'ennemi ou d'occuper un point stratégique important. Ces razzias conduites par Ferdinand le Catholique ou les grands seigneurs de Castille ont ruiné la Vega de Grenade bien avant 1492 (3). Dans la guerre de Grenade pas plus que dans les entreprises d'Afrique il ne fut question de colonisation ou d'occupation totale. En dehors de la plaine de Grenade, des côtes méditerranéennes et de quelques postes isolés dans le pays montagneux les Espagnols n'occupèrent pas effectivement tout le royaume de Grenade après 1492. N'est-ce pas déjà le système de l'occupation restreinte ?

Les méthodes militaires des Espagnols en Afrique portent ainsi par leurs origines la marque de l'insuffisance des moyens employés, de l'ignorance des milieux dirigeants, elles trahissent aussi la force des habitudes acquises.

Les conséquences de telles méthodes se devinent aisément (1). Sur l'immense pays maghrébin les Espagnols n'eurent aucune influence sérieuse. Economiquement le pays leur échappa, politiquement il resta soumis plus en apparence qu'en réalité, religieusement il demeura irréductiblement hostile. Prisonnières entre la mer et les états indigènes, les forteresses espagnoles connurent au début même de la conquête des heures extrêmement difficiles où l'on devait plus souvent lutter contre la faim que contre l'ennemi. N'est-il pas paradoxal de voir ces présides vivre presque exclusivement du ravitaillement venu d'Espagne ? Oran, malgré les livraisons en nature du royaume de Tlemcen consomme la farine des moulins de Valence ou de Barcelone. Melilla ne vit que grâce au ravitaillement de Malaga, le Peñon d'Alger fait venir son eau potable des îles Baléares (2). Plus tard le soldat espagnol saura mieux s'adapter à cette vie étrange de privations, les razzias seront plus méthodiquement organisées et plus fructueuses.

Fernand Braudel.

(A suivre).

(1) Jane Dieulafoy, *Isabelle la Catholique, reine de Castille*, *op. cit.*

(2) Le mot cabalgada désigne aussi la razzia africaine. Cf. Guillen Robles, *Estudios sobre la dominacion de los Espanoles en Berberia. Las Cabalgadas*, la Espana moderna, 1889, III, 49-70.

(3) Jane Dieulafoy, *op. cit.*, p 204-205.

(1) Cour, *op. cit.*, p. 52 écrit, reproduisant dans leurs grandes lignes les opinions de Bargès « le système espagnol sera l'occupation forcée du littoral, appuyé sur la ghazia, système qui aurait pu réussir si les indigènes n'avaient eu aucun centre d'approvisionnement autre que les ports occupés dans la Berbérie. Mais il n'en était pas ainsi. » Cette supposition évidemment reste fragile. La région nourricière du Maghreb c'était à cette époque dans la « zone » espagnole surtout le Tell et ses pâturages. La transhumance avait alors un très large développement. Sans doute les routes marchandes du Sahara gardaient leur importance mais elles ne contribuaient qu'à la seule fortune de petits centres isolés. L'erreur des Espagnols ne fut-elle pas de n'occuper que quelques points de la côte ? La région tellienne sauf près d'Oran, devait échapper à leur contrôle

(2) Masqueray, *op. cit.*, p. 793.

UNE HISTOIRE DE L'ART MUSULMAN [1]

La rapide et vaste extension du territoire de l'Islam. englobant des peuples si différents des Arabes par la race et par la culture, ne pouvait manquer d'avoir une répercussion sur les diverses branches de la civilisation religieuse, fondée à Médine, dans la première moitié de notre VIIe siècle.

L'Islâm, sous l'influence des milieux divers dans lesquels il s'installait, sous l'action des civilisations supérieures qu'il rencontrait et qu'il remplaçait, dut s'accommoder des situations et s'adapter aux nécessités que lui imposait son nouveau domaine. Dans chacun des pays conquis, il y eut une vie musulmane qui suivit son évolution spéciale, dans le cadre des principes religieux, politiques et sociaux du primitif Islâm, influencés par le génie propre de chaque peuple et par les apports du dehors, de l'étranger, musulman ou non. Aussi bien. et sans parler des divergences profondes, à certains points de vue, des groupements schismatiques vis-à-vis des sunnites, le monde islamique, qui ne parvint pas à unifier sa législation religieuse et civile — puisqu'il y a encore aujourd'hui quatre types de législation orthodoxe entre lesquels se partagent les Croyants — connut des différences profondément marquées dans le domaine de l'art. Pas plus qu'il n'y eut sous des traits communs une seule civilisation musulmane religieuse et politique,

(1) Georges MARÇAIS : *Manuel d'art musulman. L'architecture : Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne, Sicile* (tome I, *Du IXe au XIIe siècle* ; tome II, *Du XIIIe au XIXe siècle*). — Paris, A. Picard, 1926-1927, 2 vol In-8°, XI-460 pages et 506 pages.

il n'y eut un seul et même art musulman. Pour si divers que soient les aspects de l'art architectural musulman — le seul qui nous occupe pour l'instant — cet art est avant tout religieux ; car la religion dans le monde musulman a marqué de son empreinte toutes les manifestations de l'activité des Croyants. Les plus durables spécimens de l'art architectural sont les édifices du culte qu'ont respectés et entretenus les conquérants musulmans qui triomphaient d'un adversaire musulman. Alors que, bien souvent, les ouvrages militaires ou civils disparaissaient sous l'action du temps, ou bien par la volonté ou la simple négligence du conquérant. les Mosquées subsistaient. Celles-ci, témoins des siècles lointains, apportent de précieux documents à l'archéologue, à l'historien.

Or, l'origine de la Mosquée remonte au Prophète, dont la maison de Médine, avec sa cour intérieure, son préau au toit soutenu par des troncs de palmiers, fut le premier temple de l'Islam. Ce premier oratoire musulman, qui répondait à des formes données et à des besoins de culte, a servi de modèle aux autres, tout comme la vie du Prophète doit servir d'exemple à tous les croyants.

Il n'empêche que bien des modifications dans la construction et dans la décoration ont été apportées au thème premier de la Mosquée ; des dépendances diverses ont été ajoutées, avec le temps, au modeste oratoire primitif (minaret, mihrâb, lieux d'ablutions, etc.) ; les constructeurs des divers pays ont utilisé les matériaux dont ils disposaient et qui provenaient parfois d'édifices antérieurs à la conquête musulmane. Ainsi la construction, les formes générales, la décoration architecturale ont varié selon les milieux, selon les époques, selon les artistes, pour ce seul édifice qu'est la mosquée répondant aux mêmes besoins, aux mêmes nécessités cultuelles, aux mêmes principes d'un bout à l'autre du vaste monde de l'Islam. Et cela ne saurait surprendre

c'est un fait humain qui n'est pas certes, particulier à l'Islam. On imagine aisément, dès lors, combien les différences sont grandes quand il s'agit de constructions musulmanes militaires et civiles et l'on soupçonne la variété que peut offrir l'art architectural dans l'ensemble du monde musulman.

Le premier manuel général de l'art architectural musulman, publié en 1907 par H. Saladin, fut une révélation pour le grand public. En un volume de moins de 600 pages, il passait en revue les édifices du monde musulman tout entier. Le domaine était bien vaste, et combien disparate, pour être étudié si brièvement. C'est surtout aujourd'hui, à vingt ans de distance, que l'on aperçoit dans le « Manuel » de Saladin, bien des lacunes susceptibles d'être aisément comblées.

La documentation importante publiée depuis 1907, l'étude plus approfondie de l'histoire, de l'épigraphie, de l'archéologie de l'Islam, permettent aujourd'hui dans le domaine de l'art, un travail d'ensemble plus complet, plus sûr, plus méthodique que celui qui se pouvait faire alors.

Ces considérations ont déterminé la maison A. Picard à faire entreprendre une réédition du *Manuel d'Art Musulman*, aussi bien pour *l'Architecture* que pour les *Arts plastiques* (1re et 2e édition de Gaston Migeon).

L'ampleur du sujet, pour l'architecture seulement, laisse prévoir que la nouvelle édition comptera plusieurs volumes, au moins un pour chaque région importante du monde musulman : Syrie, Egypte, Maghrib, Perse, Turkie, Extrême-Orient.

La première partie publiée de ce *Manuel* est celle qui se rapporte au Maghrib. Elle comprend l'art architectural de la Tunisie, de l'Algérie, du Maroc, de l'Espagne et de la Sicile et a été confiée à M. G. Marçais, professeur d'archéologie musulmane à la Faculté des Lettres d'Alger, directeur du Musée des Antiquités algé-

riennes. On ne pouvait faire un meilleur choix. M. G. Marçais, qui publiait il y a près de vingt-cinq ans « les Monuments arabes de Tlemcen », en collaboration avec son frère, n'a cessé d'étudier l'art musulman et l'histoire du Maghrib, qu'il enseigne à Alger, et sur quoi il a fait paraître de nombreuses et savantes monographies ainsi que d'importantes études.

Il peut sembler étrange que, pour cet art essentiellement oriental, qui a reçu ses principes de l'Islâm primitif, né en Arabie, et qui s'est développé d'abord dans les pays voisins, la Syrie et l'Egypte notamment, l'étude commence par l'Occident. Dans sa préface, G. Marçais en donne les raisons. N'était-il pas naturel que ce « Manuel », publié à Paris, renseigne d'abord nos compatriotes sur l'art de la Berbérie française, où la France s'est appliquée à conserver avec soin les monuments et les vestiges du passé.

L'auteur nous montre dans quel esprit il a conçu son travail : « Province politique de la Syrie, de la Mésopotamie ou de l'Egypte, l'Occident musulman reçut ses modes, le plan de ses demeures et les thèmes de son décor, des régions occupées par ses premiers maîtres. La Berbérie en particulier, qui, si constamment, au cours de son histoire, fait figure de terre vassale, n'est plus, à partir du VIIe siècle, qu'une étape sur la grande route qui va de l'Inde aux Pyrénées, route que parcourent, outre les agents des Khalifes et les ambassadeurs, les pèlerins, les étudiants, les artistes et les marchands. Presque à chaque page de ce livre, il nous faudra imaginer l'influence permanente du berceau de l'Islâm transmise par ces voies. Pour chaque acquisition de la technique ou du répertoire des formes, il conviendra de rechercher si nous nous trouvons en présence d'une importation de l'Orient ou d'une évolution spontanée du style local (1) ».

(1) *Manuel*, I, p. VI.

Ce n'est donc plus une esquisse de l'art maghribin, à travers l'histoire, que nous offrent ces deux premiers volumes du *Manuel*, c'est une étude profonde des formes des monuments et des éléments de leur décoration, avec la recherche de la part d'origine orientale ou étrangère à l'Islâm et de la part qui, proprement locale, revient aux architectes et aux artisans de l'Islâm occidental.

Par là, la conception du *Manuel*, la méthode et l'ordonnance différent sensiblement de la première édition.

Sans négliger le plan des monuments et les détails de construction, l'auteur a particulièrement développé l'étude de la décoration architecturale, car « c'est par le décor surtout que se marque l'évolution du style » en art musulman.

On ne saurait trop déplorer, à ce propos, que de nombreux documents de cette décoration intérieure de Mosquées soit délibérément cachés aux regards des spécialistes, des savants européens, tant en Tunisie (à l'exception de Cairouan) qu'au Maroc.

Il est déconcertant que l'accès des Mosquées, permis aux Européens, non seulement en Algérie, mais en Egypte ou en Turkie par exemple, soit interdit au Maroc et en Tunisie. Si ce fait prouve avec quel respect des édifices du culte agit l'administration française dans ces pays, il dénote du moins chez les Tunisiens et les Marocains une bien faible tolérance ; car en somme, la Mosquée, lieu de réunion des fidèles en commun, n'est pas un lieu sacré ; elle n'est pas la « maison de Dieu » comme l'Eglise catholique, dont il n'est venu à personne l'idée d'exclure les non catholiques.

Dans ce Manuel de l'Art occidental, il n'était pas toujours possible de suivre l'ordre chronologique, des constructions étant faites en même temps suivant des données différentes, par exemple en Berbérie au IXe siècle et en Espagne à la même époque. Dans des cas de ce genre, l'auteur a dû distinguer entre les gouvernements différents auxquels il a consacré des chapitres distincts. Ainsi chacun des chapitres forme une monographie régionale de l'art architectural, lorsqu'il n'a pas été possible de grouper dans un même chapitre l'ensemble des monuments des divers pays d'Occident, Berbérie, Espagne et Sicile.

L'art aghlébite du IXe siècle en Ifriqîya occupe le premier chapitre ; le second est consacré à l'art fatimite en Berbérie et à l'art sicilien, sous les Musulmans et les Normands ; alors que c'est le troisième chapitre qui s'applique au Khalifat de Cordoue. Dans le 4e chapitre, avec la chute du Khalifat de Cordoue et des dynasties berbères, zirites et hammadites, G. Marçais est amené à étudier l'art du XIe au XIIIe siècle, en Berbérie en même temps qu'en Espagne. C'est qu'alors ces pays sont en rapports étroits, ils deviennent, avec les grands souverains Almohades, le domaine des Emirs de Marrâkech. A lui seul, ce chapitre comprend le tiers du premier volume qu'il termine.

Les chapitres du second volume ont respectivement pour titres : V. Les dynasties héritières des Almohades aux XIIIe et XIVe siècles ; VI. L'Espagne mudejar ; VII. Le Maroc sous les dynasties chérifiennes ; VIII. L'Algérie turque ; IX. La Tunisie des derniers hafçides et des Turcs.

L'histoire de cet art architectural de l'Occident musulman qui ne comprenait que 135 pages dans la première édition de 1907 en compte ici 967. Cela permet de juger de l'importance de la documentation nouvelle et des développements qu'offre la seconde édition. Cette large vue d'ensemble, richement documentée, permet une synthèse générale qui conduit l'auteur à des conclusions neuves et intéressantes.

G. Marçais a mis en œuvre, avec un rare savoir et

une compétence qui s'affirme à chaque page, les sources historiques et les documents archéologiques, toute la documentation que l'on possède à l'heure actuelle. S'il reste encore quelques lacunes et quelques points d'interrogation, notamment au sujet de la part d'influence de l'art oriental et de celle qui revient à l'artiste maghribin, ce sont là questions d'importance secondaire, mais que l'auteur n'a pas manqué de signaler.

Dans chacun des chapitres, l'ordonnance s'inspire d'un plan uniforme : I. *L'histoire* qui marque la situation politique et sociale, les rapports plus ou moins étroits qui relient tel gouvernement au Khalifat oriental, ce qui éclaire si souvent les influences de l'art oriental sur l'art maghribin ; II. *Les monuments* de l'architecture religieuse, civile, militaire, les travaux d'utilité publique ; *les matériaux* utilisés pour la construction ; III. *La décoration*. Une *conclusion* donne une vue d'ensemble et marque le caractère de l'art pour l'époque et la région étudiée en soulignant les emprunts certains ou possibles faits aux monuments antérieurs musulmans ou dus aux influences étrangères.

L'art de l'Ifrîqîya au IXe siècle est ainsi très heureusement appelé « art roman d'Afrique », tout plein des traditions chrétiennes. Puis, c'est « l'influence orientale », celle des monuments du Caire et de Baghdad qui se manifeste dans l'art du Xe et surtout du XIe siècle ; ceci s'explique par la splendeur des édifices du Caire, capitale des Fatimites, qui furent les suzerains des Berbères sanhadjiens Zirites et Hammadites à cette époque.

Quant aux Omayyades d'Espagne, l'art de leur Khalifat est une de ces énigmes que G. Marçais a essayé d'élucider. Il n'y est pas toujours parvenu, et le reconnaît loyalement ; mais, du moins, il a su tirer de l'étude des divers monuments du Khalifat de Cordoue, tout ce qui peut éclairer le problème des origines. Il

y découvre des influences syriennes, dues à l'origine même de ces Khalifes dont les ancêtres régnèrent à Damas, jointes à l'influence romano-wisighotique tenant au fonds artistique laissé par les anciens maîtres de la Péninsule, à l'arrivée des Arabes. Il faut aussi tenir compte des rapports officiels qui existaient entre les empereurs byzantins et les Khalifes de Cordoue et enfin des relations constantes de marchands, d'artisans, de pèlerins qui, d'Epagne, circulent sans cesse entre la Mésopotamie, l'Egypte et la Berbérie.

Quoi qu'il en soit, cet art du Khalifat d'Espagne aura désormais une influence marquée sur celui de la Berbérie et même, dans bien des cas, sur l'art roman français.

Aux XIe et XIIe siècles, avec les Almoravides, avec les Almohades surtout, ces grands constructeurs berbères qui étendirent leur domination sur la Berbérie entière et l'Espagne musulmane et provoquèrent une sorte de syncrétisme de l'art musulman occidental, une belle époque s'ouvre pour l'architecture. Elle nous était bien mal connue jusqu'à ces dernières années, jusqu'à ce que le Maroc surtout ait livré sa riche documentation. « Transition, dit G. Marçais, étape entre le style du Khalifat de Cordoue, dit byzantin, et le style dit moresque de l'Alhambra ». Période féconde pour l'architecture religieuse et militaire, grande époque où les artistes musulmans avaient l'esprit particulièrement ouvert à la composition originale, à une véritable interprétation artistique, particulièrement heureuse, de modèles divers que leur avaient légués leurs devanciers de l'Espagne et de l'Ifrîqîya surtout. C'est de là que va sortir l'art, si particulier lui aussi, des XIIIe et XIVe siècles.

C'est aux successeurs des Almohades, les rois de Grenade, de Fès, de Tlemcen et de Tunis, que revient la gloire d'avoir tiré parti des documents et des données artistiques de leurs prédécesseurs et d'inaugurer, par

leurs monuments, une étape nouvelle et brillante dans l'histoire de l'art musulman. C'est la dernière étape glorieuse des arts architecturaux musulmans de l'Occident, arts dont la décadence apparaît dès le milieu du XIVe siècle et se poursuivra désormais.

La faiblesse politique des derniers souverains almohades, l'insuffisance de culture et les nécessités de la guerre chez leurs futurs successeurs Mérinides et 'Abdalwadites de Fès et de Tlemcen, furent les causes de l'absence momentanée, dans l'Ouest de la Berbérie, de constructions importantes, par ces Emirs berbères. C'est que « l'activité architecturale en pays musulman est surtout le fait du prince » comme l'a si justement observé G. Marçais.

Dès 1231 commence la fondation de la Mosquée de la Casba de Tunis, par Abu Zakarya, le premier des rois hafsides ; mais ce n'est qu'en 1276 que fut construite la Mosquée de Fès-la-Neuve par le mérinide Abu Yusuf Ya'qub. C'est vers le milieu du XIIIe siècle que Yaghmorasen, le fondateur de la dynastie 'abdalwadite, fit édifier les deux minarets des mosquées de Tlemcen (Tagrart) et de Tlemcen (Agadir) et le Méchouar. C'est enfin vers la même époque que le premier roi de Grenade, Mohammed ben El Ahmar, commence les travaux de l'Alhambra, ce palais auquel ses successeurs travailleront à leur tour. Dès lors, pendant plus d'un siècle, les monuments religieux et civils, les constructions militaires et les travaux d'intérêt public se succèdent sans cesse et nous offrent, pour cette époque et pour les terres d'Islâm en Occident, une splendide collection de documents que G. Marçais a magistralement mis en œuvre et dont il résume le caractère en ces termes : « Cette époque à laquelle on a parfois donné le nom assez impropre d'*époque moresque*, peut être considérée comme marquant, dans le développement de l'art musulman occidental, le stade de maturité. Le

temps n'est plus des tâtonnements et des emprunts, dont furent témoins le XIe et le XIIe siècles. Le style s'affirme avec ses caractères propres, que l'âge antérieur annonçait ; les artisans ont acquis, dans l'emploi des moyens d'expression qu'ils avaient reçus de leurs devanciers, une incomparable maîtrise ; ils ont suivi la voie tracée. Les devanciers s'étaient montrés plus soucieux du décor que du plan et de la structure, les artistes de l'époque moresque ont délibérément adopté les plans les plus simples, l'anatomie constructive la plus économique, voire la plus indigente ; mais nul ne les pourrait surpasser dans leur ingéniosité d'ornemanistes ». (p. 649).

Mais cet art atteint vite son apogée ; il révèle alors son influence jusqu'en Orient et marque de son empreinte quelques constructions soudanaises (Tombouctou, Gao). « A partir du début du XVe siècle, il allait vivre sur ses brillants souvenirs. La route qui nous reste à parcourir ne nous réserve plus que des œuvres secondaires ; et nous serons tentés plus d'une fois de regretter les recherches fécondes que nous avons suivies pas à pas du IXe au XIIe siècle, ou la floraison charmante, que l'époque moresque nous a révélée ». (p. 652).

« Après les Beni Merin et les Beni Wattas, assure un dicton marocain, il n'y a plus personne ». On ne peut mieux marquer l'état d'affaissement de la civilisation musulmane occidentale à partir du XVe siècle, dans tous les domaines.

Cependant, l'art moresque n'est pas mort ; il continue longtemps encore à fournir des œuvres de plus en plus pauvres, d'abord en Espagne, reconquise par le chrétien, où il a subsisté avec une remarquable vitalité, sous le nom d'art mudejar. Mais il ne se développe plus, il n'évolue plus vers des thèmes nouveaux inspirés de son propre fonds. Au Maroc, dès la fin des

Mérinides et avec les dynasties chérifiennes, l'art moresque s'appauvrit progressivement. Il existe pourtant encore et se transforme. G. Marçais tente même, non sans succès, de diviser cette longue époque de cinq siècles de décadence en diverses périodes. Il constate cependant de graves lacunes dans la documentation dont on dispose ; « la plus large, dit-il, est celle qui s'étend sur la fin du XIVe siècle, sur tout le XVe siècle et la première moitié du XVIe. Il est tout à fait curieux qu'entre la Médersa Bou 'Inaniya de Fès (1355) et la mosquée de Bab Doukkala (1557), nous ne possédions aucun monument daté avec précision. Rien n'atteste l'effet immédiat que put avoir sur l'art du Maroc, l'arrivée des Andalous après la prise de Grenade (1492) ». (p. 768).

G. Marçais nous montre ces fameux « tombeaux des saadiens » à Marrakech (XVIe siècle), qui ont fait tant parler d'eux depuis dix ans et qui sont, en fait, par leur décoration, le mieux réussi des monuments de cette longue période de décadence artistique. Il y a dans ce mausolée une adaptation de la décoration moresque de la belle époque mérinide combinée à des emprunts faits à l'Orient.

Les Chérifs font construire encore des Mosquées et des Médersas, des palais, abondamment décorés de zellij, de plâtres et de bois sculptés, des fortifications et des portes monumentales dans les remparts, des ponts et des fontaines, que l'auteur passe méthodiquement en revue, en en marquant les caractères, en en donnant plans, dessins et photos. Certes, l'art marocain de cette époque « emprunte le plus clair de son décor au répertoire moresque, enrichi au XVIe siècle par des apports orientaux — l'art musulman, négligeant l'imitation de la nature, ignore le renouvellement quasi illimité de nos arts européens — mais l'emploi qu'il fait de ces vieux motifs modifie l'allure générale. La forme et la distribution des panneaux, l'extension prise par le décor céramique, une préférence évidente pour les détails d'échelle réduite, une facture non sans sécheresse et sans monotonie, donnent aux œuvres modernes un caractère aisément reconnaissable ». (p. 769).

Que dire de l'art algérien sous les Turks, ces corsaires qui occupèrent Alger en 1529, sous la suzeraineté de Stamboul, jusqu'en 1830 ? Le territoire de l'Algérie qui avait eu aux Xe et XIe siècles les splendeurs de la Qal'a des B. Hammad, depuis longtemps ruinée, et ensuite les riches monuments de Tlemcen, ville combien déchue au temps des Turks, n'avait guère d'exemples d'art à mettre sous les yeux des artisans de l'Odjaq. Si même des artistes avaient existé, les chefs des corsaires n'étaient ni préparés, ni inclinés à goûter les délicatesses de la décoration architecturale. Cependant, on construit encore, à Alger et dans quelques villes, des mosquées, des sanctuaires, des écoles ; les palais et les maisons ne sont exemptes ni d'un certain confort, ni d'une recherche de luxe. Des artisans venus d'un peu partout, de Tunisie et du Maroc, des captifs chrétiens aussi, des Berbères du pays peut-être, y ont travaillé ; ils se sont servis de matériaux divers, notamment de faïences et de marbre importés d'Italie. L'art turk d'Alger « à l'image des hommes et de leur fortune est un art d'importation et d'emprunt ».

Cette époque turque, dit G. Marçais « peut sembler bien terne et négligeable après celles que nous avons parcourues jusqu'ici. C'est cependant celle qui, généralement, s'impose d'abord à l'attention du voyageur, quand il débarque dans l'Afrique du Nord. S'il n'y trouve pas de sujet de grande admiration, il en subit le charme naïf et pittoresque et il déplore que des embellissements maladroits en aient trop souvent fait disparaître les traces ».

C'est à la Tunisie, avons-nous dit, qu'est consacré le

dernier chapitre du Manuel. L'auteur nous montre comment l'influence des Hafsides, vrais successeurs des Almohades, qui conservèrent le pouvoir jusqu'en 1534, et même sous la tutelle espagnole, jusqu'en 1574, se fit sentir longtemps après eux sur l'art tunisien. A ces traditions, remontant jusqu'aux arts almohade et sanhadjien, vint s'ajouter l'influence des artisans andalous dont un grand nombre se réfugia en Tunisie au XVe siècle. Le mausolée de ce fabricant de zellij, Sidi-l-Jalizi (mort en 1497), décoré de si curieux carreaux de *cuerda seca*, en est un exemple (1). Mais dans cette Tunisie, la moins berbère et la plus arabisée des provinces du Nord de l'Afrique, les influences orientales se sont fait de tout temps sentir dans les divers domaines de la civilisation, bien plus qu'en Algérie, bien plus surtout qu'au Maroc. L'accès facile que depuis longtemps les Beys de Tunis ouvraient aux Chrétiens d'Europe, aux Français principalement, ne fut pas non plus sans avoir sur l'art de ce pays sa répercussion.

Pour les cinq derniers siècles, l'art musulman apparaît donc de beaucoup plus indigent pour l'Algérie turke que pour les deux pays qui la flanquent à l'Est et à l'Ouest. Encore aujourd'hui, en Tunisie comme au Maroc, on trouve des architectes, d'habiles décorateurs, et aussi une bourgeoisie aimant la belle demeure, ornée de faïences polychromes, de plâtres refouillés, de bois sculptés et peints.

Dans ces deux pays de protectorat, les Indigènes continuent à mener leur vie traditionnelle, dans le cadre des pensées et des choses de l'Islam, sans que l'administration française tente, trop hâtivement, de les précipiter vers notre civilisation intellectuelle et artistique, qu'ils ne sont pas mûrs pour comprendre et adopter.

Comment, dans ces conditions « ne pas envisager

(1) Voir surtout p. 843, 868, 896.

avec sympathie les possibilités de relèvement qu'ils laissent entrevoir ? Il n'est pas absurde de penser qu'en Tunisie comme au Maroc, l'art musulman n'a pas dit son dernier mot ». (p. 913).

Le trop court aperçu qu'on vient de donner des deux volumes du *Manuel*, permettra peut-être de concevoir l'importance d'une telle publication, de cette étude lumineuse de l'art architectural musulman d'Occident examiné dans ses divers compartiments territoriaux et aux diverses époques.

D'un style aisé qui en rend la lecture agréable et facile, ces deux gros volumes sont d'une remarquable clarté. 506 figures, appuyant le texte, constituent une précieuse documentation. En dehors d'excellentes photographies, l'illustration documentaire est faite de plans, de schémas et de dessins faits par l'auteur, qui excelle dans l'art de présenter avec netteté telle ou telle partie de l'architecture (construction d'une voûte, d'un plafond, d'une corniche, d'une arcature...) ou du décor (rinceau ou entrelacs, sculpture d'un chapiteau ou d'une frise, motif floral ou épigraphique...) ou de telle ou telle partie du décor (palmette, fleuron, caractères d'écriture...).

A la fin de chaque volume et pour chacun des chapitres, une bibliographie donne la liste des principaux ouvrages à consulter pour se renseigner sur l'histoire et sur l'art de la période étudiée, indiquant également les livres d'auteurs musulmans et les travaux des Européens.

Un index des termes techniques et un autre des noms propres complètent heureusement cette étude et facilitent grandement les recherches.

Œuvre d'un savant qui possède et domine son sujet, œuvre d'un professeur qui sait enseigner, le *Manuel d'Art Musulman* de G. Marçais est appelé à rendre les

plus utiles services à tous ceux que peut intéresser un tel sujet. Le grand public non averti aura en lui un guide sûr et méthodique ; l'architecte y trouvera les règles classiques de la construction et de la décoration aux belles époques ; l'étudiant et le chercheur y recueilleront, outre des principes et des vues d'ensemble sur l'art muulman, une méthode de travail, car chacun des chapitres de ce livre est un vrai modèle de monographie, un schéma qu'ils n'auront qu'à imiter. Ils y rencontreront aussi, pour le Maghrib, l'indication utile des lacunes de nos connaissances actuelles dans le domaine de l'art et des points sur lesquels ils pourront faire porter leurs investigations et leurs recherches.

A ces titres divers, les deux beaux volumes de G. Marçais, si richement édités par la maison Auguste Picard, ont leur place marquée dans la bibliothèque de quiconque veut connaître quelque chose de la civilisation musulmane en Berbérie et en Espagne.

ALFRED BEL.

INVENTAIRE

DU FONDS DE L'ALGÉRIE

AUX ARCHIVES NATIONALES

(F^{80}, suite)

Il y a plus de vingt ans, la *Revue Africaine* publiait un résumé du grand inventaire manuscrit consacré au fonds de l'Algérie des Archives nationales (1). Depuis cette date, ce fonds, où un certain nombre d'historiens ont cherché et trouvé des matériaux de toute espèce, a subi quelques accroissements. Certains de ces accroissements proviennent tout bonnement de l'aménagement de quelques éléments isolés dans les versements qu'avaient faits, à des dates variées, diverses administrations françaises. Nous faisons allusion à :

1° Versement du Ministère de l'Intérieur, du 22 avril 1884. — Publication du *Moniteur algérien* et du *Bulletin algérien*, 1837-1857 (actuellement F^{80} 669 *bis*) ;

2° Versement du Ministère de l'Instruction publique, du 14 janvier 1886 :

Instruction publique, enseignement primaire, asiles, écoles privées, écoles de jeunes filles juives, 1836-1848 (actuellement F^{80} 1564 *bis*) ;

3° Versement du Ministère de l'Intérieur, de juillet 1906 :

(1) GEORGES BOURGIN. *Les documents de l'Algérie conservés aux Archives nationales* (*Revue africaine*, nos 261 et 262, année 1906).

Arrêtés du Ministre de la Guerre concernant l'Algérie, de 1841 à 1858 (actuellement F80 2014* à 2028* (2).

A ces éléments se sont ajoutés quelques articles d'une autre origine : d'abord des cartes concernant l'Algérie et qui, conservées dans quelques bureaux ou salles des Archives, n'avaient jamais été l'objet d'un travail de classement et d'inventaire. D'origine incertaine, ces cartes figurent dans le présent inventaire sous les cotes F80 2029* à 2038*. Puis, le 17 novembre 1920, l'un des signataires de cette note, au cours de recherches effectuées au Ministère du Commerce, retrouvait un groupe de documents intéressants sur les origines de la municipalité d'Alger (3) : ces documents sont présentement cotés F80 801 *bis*.

Mais c'est à la fin de l'année 1923 que le fonds de l'Algérie devait recevoir un accroissement inespéré. A la demande du Ministère de l'Intérieur (Direction du Personnel), le Directeur des Archives avait alors chargé M. L. Le Grand, Conservateur de la Section moderne, d'aller examiner les documents depuis longtemps entreposés dans une des caves de ce Ministère, que l'on

(2) En voici le décompte :

F80 2014*	1841-45	F80 2023*	Premier semestre 1854
2015*	1846	2024*	Deuxième semestre 1854
2016*	1847		
2017*	1848	2025*	1855
2018*	1849	2026*	1856
2019*	1850	2027*	1857
2020*	1851	2028*	1858
2021*	1852		
2022*	1853		

(3) Correspondance entre M. Cottin, maire d'Alger, le duc d'Orléans et M. de Boismilon, secrétaire des commandements du duc d'Orléans; pièces diverses concernant l'administration municipale; minutes pour la rédaction du procès verbal de la mairie. — En réalité, un des dossiers renfermés dans cette liasse n'a été retrouvé qu'en mai 1926, dans un des bureaux du Ministère du Commerce.

voulait débarrasser. Aidé par MM. les archivistes H. Patry et Chassaing de Borredon, M. Le Grand reconnut rapidement ces documents, et il ne fut pas peu surpris de trouver, dans la masse malpropre et affreusement désordonnée des papiers jetés pêle-mêle, des dossiers qu'il valait la peine d'acheminer vers notre grand dépôt national.

C'est ce qui ne manqua pas d'être fait, et c'est ainsi que, entre autres sous-séries de la grande série F qui s'enrichirent, le fonds algérien des Archives nationales fut augmenté de plusieurs milliers de documents. Ces documents, triés de 1923 à 1928 par les signataires de cette notice, firent l'objet d'un inventaire sommaire qui est *in extenso* publié ici.

Il était impossible de reconstituer les fonds originels d'où ils émanaient, tant était grand l'émiettement des dossiers qui étaient parvenus aux Archives nationales. On peut simplement dire qu'ils provenaient des divers organismes qui ont eu, à Paris, la mission de traiter les choses d'Algérie, depuis les bureaux de la Guerre jusqu'à ceux de l'Intérieur. Il est toutefois curieux que les documents d'avant 1858 n'aient pas été réunis aux papiers qui servirent au Ministère d'Algérie et des Colonies à étudier les questions de son ressort (4). Il est également permis de s'étonner que les services de la Guerre et de l'Intérieur n'aient pas tenu à garder des pièces aussi intéressantes que celles qui concernent l'insurrection arabe de 1871, la crise antisémite, les confins algériens.

Dans la masse chaotique des documents livrés aux Ar-

(4) Cf. Robert Moulis. *Le Ministère de l'Algérie*. Paris, Rousseau 1926, in-8. — On trouve toutefois dans F80 1676 une chemise en provenance de ce Ministère, et les chemises à date du premier groupe en proviennent également. D'où il semble résulter qu'au moins ces papiers y ont passé, sans y être incorporés.

chives nationales, on a essayé de mettre quelque ordre selon un plan méthodique. Ils sont en effet désormais répartis entre les groupes suivants :

1° Pièces se rapportant à la conquête, à la colonisation et aux événements politiques de l'Algérie depuis 1832 jusqu'à 1905, ainsi qu'aux relations de cette colonie avec les territoires voisins de la Tunisie, du Sahara et du Maroc, classées dans l'ordre chronologique (F80 1670-1698).

2° Pièces pouvant être groupées en catégories administratives définies, — cultes, justice, etc..., — avec, en tête, un lot important concernant les diverses Commissions chargées, au cours de XIVe siècle, d'organiser la colonie (F80 1699-1838 et F80 2041*).

3° Dossiers personnels (fonctionnaires et colons) qui ont été incorporés dans le groupe ancien F80 127-384, complètement reclassé selon l'ordre alphabétique strict.

4° Cartes diverses qui ont été installées à la suite de celles que nous signalions tout à l'heure (F80 2036*-2040*).

Dans l'inventaire qui suit, on s'est efforcé de décrire les documents avec le plus de précision possible. Les cotes sont inscrites à la gauche des analyses. Les nombres imprimés en caractères gras au milieu des pages indiquent, pour le premier groupe, les dates des documents.

Au moment où les fêtes du centenaire de la conquête de l'Algérie vont, sans nul doute, stimuler les recherches sur le passé de notre grande colonie du Nord de l'Afrique, nous sommes heureux d'offrir aux historiens ce nouvel instrument de travail.

Georges Bourgin et Madeleine Dillay.

I. Conquête, Colonisation, Politique intérieure et extérieure.

—

1832

1670 Table analytique des actes du Gouvernement d'Alger depuis l'arrivée de l'intendant civil Genty de Bussy. — Uniforme du corps des zouaves. — Note de Saint-Hippolyte, aide-de-camp du duc de Rovigo, sur le système à adopter pour l'occupation d'Afrique. — Rapport au Ministre de la Guerre sur le beylick d'Oran en 1832. — Réfutation des « observations sur Alger » du maréchal Clauzel, par d'Aubignac. — Dépenses de l'occupation d'Alger occasionnées au service de l'artillerie. — Opérations autour de Constantine ; — autour d'Oran. — Analyse des rapports du baron Bondurand, intendant du corps d'occupation d'Alger, sur l'administration civile et militaire de la colonie. — Résumé de la correspondance d'Afrique, au 18 juillet 1832. — Analyse de la correspondance du lieutenant général duc de Rovigo, à Alger, et du lieutenant général Boyer, à Oran, au 28 février et au 24 avril 1832. — Instructions du Ministre de la Guerre à Genty de Bussy. — Traductions françaises de lettres d'El Hadj Mouyieddin-Agha, Belcassem, El Hadj Ali, Nakib-el-Achraf et autres. — Mémoires de Saint-Hippolyte sur l'Algérie. — Rapport du duc de Rovigo sur les intrigues de l'ex-dey Husseïn et du Comité maure. — Attitude du bey de Tunis. — Commission de santé et état sanitaire. — Attitude du gouvernement toscan à l'égard du dey Husseïn. — Résumé de la correspondance d'Afrique au 26 septembre. — Note au Ministre sur la colonisation dans la région de Bône. — Minutes pour un rapport sur l'expédition de Bône. — État d'Alger à la fin de 1832. — Opérations dans le bey-

1670 lick d'Oran en 1832. — Table analytique des actes du gouvernement d'Alger depuis l'arrivée de l'intendant civil baron Pichon. — Propositions du général Brossard touchant l'occupation et la colonisation d'Alger. — Note sur la colonisation d'Alger et les progrès de la colonisation. — Projet de colonie militaire à Alger par le chef de bataillon S. de Musis. — Rapport sur la lutte entre Ibrahim-Bey et Ahmet-Bey. — Sur Ben-Zamou. — Renseignements du caïd Ibrahim, commandant la forteresse de Mostaganem, sur quelques localités de la province de Constantine. — Extraits de l'*Annuaire historique de* Lesur.

1833

Instructions pour la Commission d'Afrique (juillet). — Instructions du Ministre de la Guerre au baron Desmichels, commandant la division d'Oran ; — au général Voirol. — Rapport sur les relations avec les tribus de la Régence, annoté par le général Voirol. — Organisation de la Commission spéciale sur la Régence d'Alger. — Réponse de M. Billiard, ancien préfet, aux réflexions du *Moniteur Algérien* touchant la colonisation. — Rapport du chef du bureau des opérations militaires sur la situation au 28 janvier 1833. — Projet du chef du bureau arabe Delaporte pour l'organisation des caïds. — État de l'occupation au point de vue civil et militaire. — Mémoire sur Alger par le lieutenant-colonel Lemercier, directeur des fortifications p.[t] i. — Rapport sur le projet d'occupation de Bougie. — Rapport sur l'occupation de Bône. — Remarques du général Trézel sur une note concernant la sécurité et le développement des établissements français dans la Régence. — Situation des Français dans le beylick d'Oran. — Mémoire du commandant Duvivier, du 15e de ligne, ex-chef de bataillon des zouaves. — Lettres de l'intendant civil sur les travaux de la Commission d'enquête. — Proposition de décorer Mustapha-ben-Hadji-Omar, bey de Tittery, et Ibrahim-ben-Mustapha-Pacha. — Note sur l'occupation d'Alger (mars 1833). — Rapport sur la province d'Oran au 28 avril 1833.

1670

1834

1671 Projet d'ordonnance sur l'administration civile et municipale des possessions françaises. — Arrêté du Ministre de la Guerre du 1er septembre 1834 sur l'administration et le gouvernement de l'Algérie. — Exposé rédigé par M. Lingay sur le choix du général Drouet d'Erlon comme Gouverneur de l'Afrique du Nord. — Instruction du Ministre de la Guerre au lieutenant général Drouet d'Erlon. — Situation des Français dans le beylick d'Oran. — Activité de la Compagnie algérienne de colonisation. — Attributions des gouverneurs de colonies avant et depuis la révolution de 1830. — Occupation d'Oran, Mers-el-Kébir, Arzew, Mostaganem, Bougie et Bône. — Rapport au roi, sur l'organisation du gouvernement et l'administration des possessions françaises. — Lettre (copie) d'Addullah Dasboune au général Desmichels sur une entrevue avec Abd-el-Kader. — Lettre du Ministre de la Guerre au même sur les opérations militaires dans la région d'Oran. — Opérations d'Abd-el-Kader. — Lettre de J. Pharaon sur la langue parlée d'Algérie. — Rapport au Roi du Président du Conseil sur l'avenir de l'occupation de la Régence (juillet 1834). — Note-réponse de la Chambre de Commerce d'Alger sur le discours de M. Passy, touchant les dépenses de l'occupation. — Plan de colonisation de d'Aubignac, lieutenant général de police à Alger. — Note d'Hamed-Bouderba sur la colonisation, remise au duc Decazes, président de la Commission d'Afrique. — Rapport au Ministre de la Guerre sur le projet d'Aubignac. — Observations de M. A. Guy, officier supérieur du génie, sur l'occupation. — Lettre autographe d'Abd-el-Kader au Ministre de la Guerre au sujet de

1671 Nicolas Chouchi. — Mémoire de H. Remuzat, interprète de l'armée d'Afrique, sur Constantine et ses tribus. — Exposé, par le même, d'un plan pour soumettre les Arabes. — Correspondance entre le Ministre de la Guerre et le général comte d'Erlon sur les opérations à effectuer (décembre 1834). — Mémoire du chef d'escadron Poinçot sur la Régence d'Alger.

1835

Situation des Français dans le beylick d'Oran. — Rapport du général comte d'Erlon en date du 1er avril. — Résumé de l'administration du maréchal Clauzel. — Instructions du maréchal Maison, Ministre de la Guerre, au général Clauzel sur l'administration. — Modifications à apporter aux budgets des dépenses municipales d'Oran et de Bône. — Rapport du général Trézel au Ministre de la Guerre, en date du 4 juillet. — Délibération du Conseil municipal de Toulouse touchant la colonisation en Algérie. — Expédition de Mascara. — Mémoire, non signé, au Ministre de la Guerre sur les affaires d'Alger (12 mai). — Dépêches du général comte d'Erlon. — Occupation de Médiah (Médéa). — Rapport du sous-intendant Bertier à l'intendant Melcion d'Arc sur la situation politique et militaire et les rapports avec Abd-el-Kader. — Note sur le chemin d'Alger à Bône. — Réclamation du sieur Bacri. — Rapport du colonel du génie Lemercier sur la défense de Tlemcen — Nomination d'un agent consulaire autrichien à Oran.

1836

1672 Voyage en Algérie des ducs de Mortemart et de Caraman. — Situation dans le beylick de Tittery. — Rapport du maréchal de camp d'Arlanges sur la position de la

1672 Tafna. — Expédition de Constantine. — Expédition de Miliana. — Captivité chez Abd-el-Kader du lieutenant de frégate France (12 août-26 décembre 1836). — Situation dans le beylick d'Oran. — Lettre du président du tribunal supérieur d'Alger sur la présence de la magistrature au *Te Deum* du 17 juillet. — Lettre du lieutenant général baron Rapatel au Ministre de la Guerre sur la situation en Algérie au 15 août. — Note du général Perregaux sur les sommes à allouer aux chefs des tribus arabes dans la province d'Oran. — Voyage du sous-substitut Renaud-Lebon sur un voyage de Bône à la Calle de France. — Tribus de la province de Constantine. — Résumé des mesures prises par le maréchal Maison pour l'administration civile. — Situation de Bône au 15 juin 1836. — Non-participation du duc de Nemours à l'expédition de Constantine. — Mesures prises par le maréchal Maison pour l'administration des possessions françaises. — Agents consulaires étrangers.

1837

Mémoire de M. Sagot de Nantilly au maréchal Soult sur l'occupation de l'Algérie. — Topographie des environs d'Alger. — Instructions du Ministre de la Guerre à l'intendant militaire de l'armée d'Afrique Melcion d'Arc. — Mémoire de J. Cognat sur la colonisation. — Projet d'instructions du Ministre de la Guerre au Gouverneur général. — Lettre du moufti Moustefa-ben-Mohammed, d'Alger, sur les fondations pieuses (habous), — Ordres du maréchal de camp Auvray. — Ordre de la division d'Oran du 9 septembre 1837. — Dépêches du Gouverneur général p. i. baron Rapatel. — Dépêches du général Valée sur le siège de Constantine. — Rapports de l'intendant civil Bresson sur l'état de l'Algérie. — Résumé d'un mémoire du lieutenant général Bugeaud sur les établissements français dans la province

1672 d'Oran. — Itinéraire d'Oran à Arzew. — Note de E. Grand sur la défense et l'occupation de la colonie d'Alger. — Rapport du colonel de La Noë sur la province d'Oran. — Rapport anonyme sur Constantine. — Voyage de M. Berbrugger, bibliothécaire de la Ville d'Alger, d'Alger à Nougha près des Bibans. — Correspondance du Ministre de la Guerre avec le Gouverneur général. — Instructions au général Bugeaud. — Note du capitaine Delcambre au lieutenant-colonel A. Foy sur la province de Bône. — Exposé des motifs du projet de loi pour le crédit spécial de 14.842.227 francs de dépenses extraordinaires d'Afrique. — Dépêche du Gouverneur général comte Damrémont sur une offensive du bey de Miliana. — Observations du même au gouvernement sur la convention entre le général Bugeaud et Abd-el-Kader. — Dossier de ces négociations. — Note de M. Laydeker, inspecteur des finances attaché à la Direction des finances en Afrique, sur les habous. — Résumés synoptiques de l'histoire de la Régence d'Alger de 1830 à 1836 par Léon de Bussière, auditeur au Conseil d'Etat. — Lettre de M. Molé sur le mémoire de M. Bresson.

1838

Effets de la prise de Constantine sur les Tunisiens (lettre de M. Falbe, nouvelles de Londres). — Extrait de la *Revue encyclopédique*, février 1838. — Minute de réponse au Gouverneur général Valée touchant les conditions de l'arrangement avec Achmet-bey. — Rapport du colonel Vaillant, directeur des fortifications à Alger, sur l'établissement de l'armée d'Afrique près de Stora. — Dépêches du général Valée. — Rapport du même sur le gouvernement et l'administration de la province de Constantine (4 octobre). — Lettre originale de Mouloud-ben-Arrach au Ministre de la Guerre. — Lettres d'Abd-el-

1672 Kader au même. —Renseignements fournis par M. Ottone, délégué des négociants français de Tunis, à plusieurs députés sur l'expédition turque à Tunis et le traité de cession d'Oran et Constantine au bey de Tunis. — Rapports de M. Bresson, intendant civil, sur la situation politique de l'Algérie. — Copies d'ordres militaires. — Exposé des motifs du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit de 18.171.408 francs pour l'Algérie. — Notes et chemises de dossiers. — Lettre du Ministre de la Guerre au Président du Conseil sur le commerce intérieur à Constantine. — Séquestre des biens turcs. — Note de M. Texier sur les Kabyles du Djurdjura. — Notes linguistiques. — Listes des principaux indigènes qui accompagnent Moustapha-ben-Ismaïl. — Rapport incomplet (cahiers 31-73). sur les événements militaires de 1836-38.

1839

1673 Opinion de M. Coupert, maire d'El-Biar, sur l'Algérie, et notes pour réponse. — Rapport au Ministre sur l'exportation des grains et farines. — Sommaire de la mission du docteur Warnier auprès d'Abd-el-Kader (1837-39). — Précis des opérations militaires en 1839. — Lettre du Ministre de la Guerre à l'évêque d'Alger sur l'organisation du culte catholique. — Lettre autographe d'Abd-el-Kader au maréchal Valée (3 mars 1839). — Nomination de M. Berbrugger comme membre de la Commission chargée de recherches et explorations scientifiques en Algérie. — Organisation de l'enseignement, du culte catholique. — Rapport du chef d'escadron de Salles sur sa mission auprès d'Abd-el-Kader pour lui remettre les présents du duc d'Orléans. — Rapport au Ministre sur l'élévation du tarif des droits à la sortie des bestiaux. — Séquestre des biens des indigènes déserteurs ou en relation avec l'ennemi. — Question de la prohibition

1673 d'acquérir en dehors des limites actuellement déterminées. — Commutation de peine pour cinq Arabes condamnés à mort. — Occupation de Djidjelli. — Dépêches du maréchal Valée et réponses du ministère (opérations militaires ; situation). — Itinéraires de la province de Constantine. — Culte israélite. — Attitude d'Abd-el-Kader. — Travaux agricoles du 2e chasseurs d'Afrique. — Evacuation des malades par bâtiment-hôpital. — Voyage du duc d'Orléans sur le *Fulton*. — Opérations de la colonne Rulhière. — Rapports du gouvernement de l'Algérie avec Tedgini, compétiteur d'Abd-el-Kader. — Ressources en céréales de l'Afrique du Nord. — Effectifs de l'armée d'occupation au 1er juillet. — Rapport au roi du 11 mai. — Relations avec la Tunisie (lettre du Ministre des Affaires étrangères et instructions en copie au Consul de France à Tunis). — Présents distribués aux Arabes de la province de Constantine en séjour à Paris. — Propositions d'avancements et de décorations dans l'armée d'Afrique. — Proposition du lieutenant-colonel de Salles comme secrétaire du Gouverneur général. — Commerce des tissus. — Note sur le combat de Celson livré par le cheikc El-Arab à Abd-el-Kader. — Feuilleton imprimé sur les premiers combats de l'armée d'Afrique depuis la rupture de la paix. — Bordereaux et résumés de dépêches du Ministre et du Gouverneur général.

1840

Dépêches du préfet maritime de Toulon au Ministre de la Marine. — Dépêches et rapports du maréchal Valée au Ministre de la Guerre. — Résumés analytiques de ces documents. — Voies de communication en Kabylie. — Notes anonymes sur l'occupation de Médéa et de Miliana. — Note au Ministre sur la division des pouvoirs civils par provinces. — Razzia des Araetas en avril 1840. —

Note de M. Lebois-Lecomte à M. Thiers sur la situation de l'Algérie au 1er octobre 1840. — Questionnaire sur l'organisation administrative. — Mouvements des Marocains commandés par Bouzian-ould-Chaoui. — Rapport du lieutenant-colonel d'Etat-major de La Rue au Ministre de la Guerre sur le rôle du Prince royal en Algérie. — Projet de d'A[ubignac (?)] d'une Bibliothèque africaine. — Dépêche ministérielle au maréchal Valée pour réfuter ses plaintes touchant la réduction des effectifs algériens. — Note sur les moyens de communication en Algérie et l'emploi du dromadaire. — Lettre du commandant Puillon-Boblaye au lieutenant général Pelet sur l'expédition de Miliana. — Notes de M. Brosselard sur la Kabylie. — Ordre du jour de l'armée, signé général de Cubières, sur la défense de Mazagran. — Idées de M. Perrin-Sollière sur un système d'opérations militaires en Algérie. — Notes particulières remises par M. Montagne fils, colon, sur le maréchal Valée et sur l'administration. — Rapport du sous-intendant militaire Haussmann sur l'administration de la justice à Constantine. — Programme des conditions et connaissances exigées des candidats aux emplois dans les services civils. — Rapport sur l'expédition des Araetas. — Note sur la Commission scientifique d'Algérie. — Résumés de situations. — Notes sur la prière arabe dite Krotba. — Tableau de l'administration centrale du Ministère de la Guerre. — Questionnaire sur la politique à suivre en Algérie. — Procès-verbaux de la Commission consultative convoquée par le Ministre (janvier).

Dossiers annexes (1)

Gouvernement, mœurs, prières des Arabes. — Tribus de la province de Constantine. — Corporations religieu-

(1) Se rapportant en partie aux affaires traitées dans les dossiers précédents, en général sans date.

1673 ses. — Biographies des chefs indigènes, pièces diverses, originales ou en traduction, se rapportant à eux (jusqu'à 1870).

1841

1674 Expédition contre les Ouled-Salem. — Plan Stockmar. — Note Warnier sur la situation financière, agricole et politique de la province de Constantine. — Projets d'une défense continue du Sahel (comte Guyot, général de Berthois, général de Rumigny, M. Çagariga). — Rapports publiés dans le « Constitutionnel ». — Note du suos-intendant militaire Haussmann sur les conséquences administratives des actes du Gouverneur général. — Note du chef du bureau arabe d'Allouville au Directeur des Affaires d'Afrique. — Rapports et dépêches du Gouverneur général. — Résumé général de la situation en Algérie en 1841. — Budget des services spéciaux et des services coloniaux. — Questionnaire remis par le Directeur des Affaires d'Algérie au colonel de La Rue. — État des points occupés. — Rapport du général Négrier, commandant supérieur de la province de Constantine, au Gouverneur général. — Arrestation d'Ahmet-ben-Amlaoui, kalifa de Ferdjioua. — Projet de colonisation du Gouverneur général Bugeaud adressé au Président du Conseil (polygraphié, 26 novembre). — Rapport du lieutenant général Gallois sur le paiement de l'impôt dans la province de Constantine.

1842

Note Urbain sur le gouvernement et l'administration des tribus arabes. — Rapport du général Bugeaud sur son gouvernement du 22 février 1841 au 10 janvier 1842. — Divisions politiques de l'Algérie en novembre 1842. — Divisions militaires, judiciaires et ecclésiastiques. — Ins-

tructions à M. Laurence, conseiller d'État et député, chargé de mission en Algérie. — Note de la Direction des affaires d'Algérie au Ministre sur le sens de la guerre en Algérie. — Notes anonymes sur le cercle de la Calle et la province de Bône. — Lettre incomplète adressée à M. Thayer sur la situation en Algérie. — Rapport de M. Vauchelle sur son inspection administrative en Algérie. — Etude par le lieutenant du génie en chef sur le pays des Quebaïles et la route de Bougie à Sétif. — Dépêche du général de Rumigny commandant les troupes, au maréchal Soult, Président du Conseil, sur la situation. — Lettre du chef d'escadron d'Etat-major Callier sur la construction d'un port de guerre à Alger. — Rapports de M. Laurence et documents se rattachant à sa mission. — Notes diverses et pièces en arabe se rapportant au culte musulman. — Lettre de M. Belin au Ministre sur la politique à tenir à l'égard d'Abd-el-Kader. — Questionnaire administratif. — Rapport du maréchal Bugeaud (?) sur les « moyens de conserver et d'utiliser la conquête de l'Algérie ». — Plan de colonisation de la province d'Alger par le comte Guyot, Directeur de l'Intérieur. — Situation en 1842. — Résumés de rapports.

1843

Rapports en extrait sur les travaux du génie à Ténès et Orléansville. — Mission économique de M. Bonfils. — Note du Ministère concernant Godefroy Cavaignac en Algérie. — Délimitation de la frontière tunisienne (rapports Bugeaud et pièces annexes). — Documents divers se rattachant au projet de création d'une banque en Algérie. — Organisation du kalifat de Laghouat. — Combat du 22 juin du colonel Géry avec Abd-el-Kader. — Rapport du général Bedeau au Gouverneur général sur les mouvements marocains dans la région d'Ouchda. — Si-

1674 tuation sommaire des troupes au 1er avril 1843. — Situation administrative de Constantine à la fin du 1er semestre. — Familles de la smala d'Abd-el-Kader prise le 16 mai 1843. — Soumission de Sid El Hadj Mehamed-el-Kharroubi et de El-Kharroubi, de la tribu des Ouled Khalif. — Note de M. Linant sur les relations de l'Algérie avec le sud-est de l'Afrique. — Rapports du lieutenant général Baraguey d'Illiers, commandant la province de Constantine. — Dépêches du maréchal Bugeaud et réponses du Ministre de la Guerre. — Rapport du maréchal Bugeaud et de l'évêque d'Alger, Mgr Dupuch (affaire du petit château Saint-Ferdinand, demandé par l'évêque comme résidence d'été). — Mémoire non signé sur l'avenir de l'Algérie. — Lettre du maréchal Bugeaud (?) à M. Gasparin sur la même question.

1844

1675 Traduction des lettres de Sid Mohamed, fils du Sultan Moulai-Abderrah'man, au maréchal Bugeaud. — Souscription pour les médailles de la prise de Constantine, de la bataille d'Isly et du bombardement de Tanger et de Mogador. — Correspondance entre le maréchal Bugeaud et le Ministre de la Guerre. — Lettres du maréchal Bugeaud au duc d'Aumale. — Rapports du duc d'Aumale au maréchal Bugeaud. — Affaire de Biskra. — Organisation administrative. — Notes et documents sur la topographie d'Alger et les améliorations réalisées. — Propositions touchant les nouvelles limites à donner à la juridiction civile de Bône. — Rapport du capitaine Gaubert sur la délimitation et la défense des frontières de l'ouest. — Relations secrètes de l'ex-Sultan Abd-el-Kader. — Limites du côté de la Tunisie. — Délimitation du territoire et évaluation des terres cultivées dans les tribus. — Rapport polygraphié du maréchal Bugeaud sur les moyens d'affermir et d'utiliser la conquête de l'Algérie.

1675 — Lettre du chef d'escadron Walsin-Esterhazy, Directeur des Affaires arabes à Oran, sur la politique à l'égard des indigènes. — Tableau de la défense de Mazagran. — Constitution de la Banque coloniale de l'Algérie.

1845

Notes, ordres et rapports militaires. — Note adressée au Directeur général des Affaires civiles par l'auditeur au Conseil d'État Demanche sur la presse. — Dépenses des services civils. — Services des Travaux publics. — Mission de Boulay de La Meurthe, conseiller d'État. — Dépêche du Président du conseil, Ministre de la Guerre, au général de Lamoricière, Gouverneur général p. i., sur la politique à l'égard des indigènes. — Affaire de la concession de 1.000 h. à MM. Blondeau et Bugeaud de La Piconnerie, neveu du maréchal Bugeaud. — Liste des documents utiles à la Commission d'Algérie. — Liste des affaires à l'étude. — Mission du commandant d'État-major Pourcet au Maroc (Tétouan, Tanger, Larache, Mogador, Ceuta et présides espagnoles). — Ordonnance sur l'administration des finances. — Dépêche du maréchal Bugeaud sur la colonisation. — Documents trouvés aux Tuileries après les événements de février 1848 (rapport au roi, de juillet 1845, pour la création de sous-directions et de commissariats civils ; projet de la loi de septembre 1845 pour l'établissement en Algérie du contrôle de garantie des matières d'or et d'argent). — Plan de village présenté par M. Montagne fils, colon à Alger .— Note sur les concessions de mines faites par ordonnance du 9 novembre 1845. — Projets d'ordonnances sur le culte israélite, les interprètes judiciaires et les traducteurs assermentés.

1846

Dépêche du Ministre de la Guerre à l'évêque d'Alger touchant ses difficultés financières. — Expédition du gé-

1675 néral Levasseur. — Note sur le gouvernement et l'administration de la province de Constantine. — Circulaire de l'Intérieur aux préfets sur l'émigration en Algérie. — Projet du maréchal Bugeaud pour l'organisation des colonies militaires. — Tableau statistique de la province de Bône. — Situation du cercle de Guelma. — Lettre du Ministre de la Guerre au baron Roederer, chargé de rapporter à la Chambre des Pairs une pétition pour l'abolition de l'esclavage en Algérie. — Enquêtes dirigées contre divers agents des services civils en Algérie. — Rapport au Ministre sur le projet de colonisation du maréchal Bugeaud. — Installation de 800 Prussiens, et lettre à ce sujet du Ministre de la Guerre au Ministre des Affaires étrangères. — Rapport du général Bedeau au Gouverneur général sur l'organisation de la province de Constantine. — Dépêche du Gouverneur général sur les demandes de concessions dans la vallée de Bou-Merroug. — Affaire des nègres réfractaires réclamés par les autorités marocaines. — Agitation des colons. — Réclamation par le Ministre de la Guerre au Directeur des Affaires civiles. — Note sur deux mémoires de Mgr Dupuch, ancien évêque d'Alger. — Notice sur la subdivision de Bône. — Personnel des services administratifs. — Emplois des directions et bureaux arabes. — Etat des lignes télégraphiques. — Attributions des inspecteurs de colonisation. — État des chefs indigènes. — Crédits extraordinaires de 1846. — Services financiers. — Projet de colonisation du lieutenant général de Lamoricière. — Mission L. Roches au Maroc. — Organisation de la Direction des Affaires d'Algérie. — Rapport de L. Dussey sur les concessions dans la vallée du Saf-Saf. — Caractère de territoire civil donné à la ville de Constantine. — Projet de loi sur la naturalisation des étrangers en Algérie. — Formalités des publications de mariages. — État des recettes locales et municipales en 1846.

1847

1676 Coupures de journaux. — Effectif du corps des interprètes. — Lettres autographes de Mehiaddin-Khalifa au colonel Daumas, Directeur des Affaires arabes. — Organisation municipale (ordonnance du 18 septembre). — Instruction relative à la création d'une Intendance militaire de l'armée d'Algérie. — Dépêches du maréchal Bugeaud et du Ministre de la Guerre (Kabylie ; Abd-el-Kader). — Règles pour la réunion des autorités civiles convoquées à une cérémonie ou visite officielle. — Etat des réductions budgétaires demandées par la sous-commission du budget. — Minute du rapport au roi sur l'Algérie. — Arrêté du Ministre de la Guerre sur les attributions des Directeurs des Affaires civiles. — Lettre de Seid Mohamed-Saïd-ben-Ali-Chérif au duc d'Aumale. — Dossier de la démission du maréchal Bugeaud. — Lettre du duc d'Aumale, Gouverneur général, sur l'affaire Bou-Maza, colonel de Saint-Arnaud. — État budgétaire des travaux exécutés en 1844 et 1845. — Lettres d'Abd-el-Kader et note à ce sujet de la Direction des opérations (mission de Ben-Kada-Hachemi). — Note au Ministre sur la colonisation militaire. — Étude sur la propriété dans le territoire des Smela, de la plaine de Melata. — Indemnité à M. Ballyet pour ses fonctions de Directeur p. i. des Affaires civiles. — Notes sur les bureaux arabes. — Projet d'ordonnance sur les attributions du Gouverneur et de ses chefs de services. — Soumission des tribus kabyles. — Instructions sur les circonscriptions de commandement attribuées aux chefs indigènes. — Note sur la Direction des Affaires arabes à Alger. — Projet d'ordonnance sur l'organisation du commandement et de l'administration générale. — Crédits extraordinaires à demander pour la colonisation. — Note sur le Souf et le Sahara algérien (mission Prix). — Rapport au Ministre sur le maintien du

1676 régime des ordonnances applicables à l'Algérie. — Rapport d'ensemble sur l'administration de l'Algérie par le lieutenant général Moline de Saint-Yon, Ministre de la Guerre. — Rapport sur l'impossibilité de réunir législativement l'Algérie à la France. — Note sur le rapport Tocqueville concernant l'Algérie. — Notice sur le marabout El-Arbi.

1848

Translation à Blida du chef-lieu de la division militaire de la province d'Alger. — Agriculture dans la province d'Oran. — Minute du décret des 6-7 septembre sur les colonies agricoles. — Notes sur les races arabe, kabyle et berbère, les kadhis, les tribus makhzen, les troupes auxiliaires indigènes, les rapports hiérarchiques des chefs indigènes, des chefs des bureaux arabes. — Note sur le château d'Amboise. — Lettre autographe d'Abd-el-Kader (au Ministre de la Guerre ?) lui demandant d'être réuni à ses amis ; autres lettres du même (avril-mai). — Résumé des rapports des bureaux arabes de la province d'Alger. — Rapport de la mission pour la culture du tabac. — Projet de décret sur l'organisation administrative de l'Algérie.

1849

Situation du chérif Mouley-Mohamed, prisonnier de guerre au fort Sainte-Marguerite.

1850

Instructions sur l'exécution de l'ordonnance du 31 octobre 1845 concernant le séquestre des biens des habitants de Bougie. — Projet Passy de loi organique. — Dossier de la préparation du décret pour la législation

1676 spéciale de l'Algérie. — Rapport Dussert sur le projet de loi concernant l'organisation administrative. — Renseignements sur les relations commerciales de l'Espagne et de l'Algérie. — Instruction sur les rapports des intendants militaires entre eux ou avec les autorités militaires supérieures. — Historique de la conquête du Tell. — Note non signée sur le transfert des chefs-lieux de subdivision. — Rapport Monet sur la proposition Barrault (crédit agricole et foncier de 10 millions).

1851

1677 Observations sur la brochure du général d'Hautpoul concernant l'organisation commerciale et agricole de l'Algérie. — Rapport imprimé de M. Fléchey, délégué de la Chambre de Commerce d'Alger à l'Exposition universelle de Londres.

1852

Décret du Prince-Président sur la décentralisation. — Dépêche du général Randon touchant les relations de l'Algérie avec la Tunisie et le Maroc. — Documents parlementaires touchant l'organisation de l'Algérie (rapport du général Allard au Conseil d'État ; projet de sénatus-consulte du gouvernement et des sections du Conseil d'État ; rapport du Ministre de la Guerre ; exposé de M. V. Foucher au Comité consultatif de l'Algérie). — Rapport Dussert et notes diverses sur le même objet. — Projets divers de la Commission de revision de la législation de l'Algérie.

1853

Note sur le nombre des militaires traités dans les hôpitaux.

1854

1677 Coupures de journaux. — Dossier du projet de haras à établir en Algérie.

1855

Lettre en copie et sans signature sur la colonisation. — Rapports du P. Brumauld, Directeur des orphelinats de Ben-Aknoun et Boufarik, sur l'emploi dans la colonisation des enfants trouvés de France. — Extrait du travail inédit du commandant Serobas sur l'histoire de Biskra.

1856

Réponses du maréchal Randon à la dépêche ministérielle sur la décentralisation, et instructions à ce sujet. — Observations du maréchal Vaillant sur le projet du maréchal Randon concernant le gouvernement et l'administration en Algérie.

1857

Dépenses de la Maison des hôtes de Tizi-Ouzou. — Programme d'action en Kabylie. — Études sur la question des charges communales à imposer aux tribus.

1858

Mémoire de M. Mignucci sur la colonisation. — Dépêche du maréchal Randon sur l'application du décret du 30 décembre 1856 au sujet de la décentralisation. — Compte rendu d'un voyage à R'at par Ismaël Bouderbah, interprète au bureau arabe de Laghouat. — Note du 17

1677 juillet sur les attributions des services algériens. — Étude d'un projet pour la création d'une lieutenance de l'Empereur en Algérie. — Compte rendu de A. Anceny, ancien élève de Grignon et ex-Garde général, d'un voyage dans la province de Constantine. — Projet Blondel adressé au Prince Napoléon sur l'organisation administrative en Algérie. — Situation financière des provinces et des communes. — Attributions des divers pouvoirs et modifications possibles. — Service postal par terre. — Projet de colonisation de M. Vantini. — Note de M. Boet sur le même objet. — Rapport au Prince Napoléon sur la Direction des Affaires de l'Algérie, et à l'Empereur sur la création de deux directions. — Rapport de M. Dibos, du Ministère des finances, sur la réorganisation de l'Algérie. — Note au Prince Napoléon sur la décentralisation. — Affaire de M. Devoisin, Secrétaire général de la préfecture d'Oran. — Projets divers d'organisation de l'Algérie (en particulier de M. Blondel). — Note du Prince Napoléon sur l'attitude politique des fonctionnaires.

1859

1678 Chronique de l'Algérie en 1859. — Coupures de journaux. — Lettre du général Gueswiller, commandant supérieur, sur la situation militaire, adressée au Prince Napoléon. — Rapports du général de division Desvaux au Ministre de la Guerre. — Pétition Billot pour l'annulation de décrets relatifs à l'administration de l'Algérie. — Note de MM. Laurans, chef de la Pharmacie centrale des hôpitaux militaires, et Liautaud, médecin principal de la marine, sur l'enseignement agricole. — Lettre du P. Brumauld touchant la transformation des maisons de Ben-Aknoun et Boufarik en établissements d'utilité publique. — Rapport de M. Mac-Carthy au général Randon sur diverses découvertes archéologiques dans la région de Mé

1678 déa. — Notices biographiques sur les principales familles indigènes. — Rapports des commandants des bureaux arabes de la province d'Oran (analyse).

1860

Décret impérial sur le costume officiel. — Extraits de rapports sur les cercles, et vœux exprimés. — Rapport du Commandant supérieur au maréchal duc de Malakoff sur la situation politique de l'Algérie. — Voyage de l'Empereur en Algérie. — Travail du colonel Brincourt (du 1er zouaves) sur l'armée et la colonisation en Afrique, adressé au général inspecteur Yusuf, commandans la division d'Alger. — Note du sous-préfet de Médéa sur l'administration des tribus rattachées au territoire civil. — Lettres du général Desvaux au Gouverneur général sur son voyage d'inspection. — Exposé de l'intendant militaire de réserve de Guiroye sur la situation de l'Algérie en septembre 1860. — Extraits d'un rapport du général Desvaux sur la province de Constantine, et du préfet d'Alger sur l'état moral et politique de la population indigène. — Rapport du commandant d'état-major Dumas au maréchal Randon sur la colonisation. — Affaires des Mzahtes (rapports du lieutenant-colonel Margueritte et du général de Martimprey, commandant supérieur). — Rapport d'ensemble au Ministre de l'Algérie et des Colonies sur la province de Constantine par le préfet de ce département. — Rapport d'ensemble du général Desvaux sur les opérations de la colonne expéditionnaire de la Kabylie orientale, adressé au général de division de Martimprey. — Notes et rapports de la Direction militaire sur l'organisation administrative de la Kabylie. — Rapport du commandant de la subdivision de Sidi-bel-Abbès au général commandant la division d'Oran sur son voyage à Tanger.

1861

1678 Procédure préconisée par le maréchal Pélissier pour la rédaction des actes gouvernementaux concernant l'Algérie. — Dépêches au Gouverneur général sur la pêche du corail, sur la situation politique de l'Algérie. — Prophétie répandue dans le Dahra en provenance de Mouley-Thaïeb (Maroc). — Proposition de commissariats civils à créer dans les tribus des territoires annexés aux départements. — Projet du maréchal Pélissier, Gouverneur général, pour l'administration des populations musulmanes. — Transmission des pétitions arabes à l'Empereur. — Mémoire du sous-lieutenant Aucapitaine, du 36e de ligne, sur la colonisation (emploi des prolétaires kabyles). — Rapport du capitaine L. Bodin, de l'*Allier*, sur les élèves arabes à bord de ce bâtiment. — Projet sans signature sur la propriété et l'agriculture. — Dossier du discours de M. Mercier-Lacombe, Directeur général des services civils en Algérie, commissaire du gouvernement au Corps législatif.

1862

Dépenses du Gouvernement général. — Note sur le projet du médecin-major Cesti sur l'installation d'un caravansérail à Paris. — Pétition de M. Labat, colon à Alger, contre l'organisation présente de l'Algérie. — Convocation à Paris de chefs indigènes. — Rapport du général Desvaux au Gouverneur général.

1863

Approbation des dépenses secrètes du Gouvernement algérien en 1861. — Concession gratuite de 240 hectares

1678 à El Hadj Bou-Akkas-ben-Achour, caïd du Ferdjoua. — Situation de l'ex-chérif Mohamed-ben-Abdallah. — Autre concession de 150 hectares à l'un des fils de Bou-Rennan-ben-Azzedin. — Rapport du Ministre de la Guerre à l'Empereur sur l'administration. — Envoi par le maréchal Pélissier de renseignements à utiliser pour l'exposé de la situation de l'empire. — Rapport du général Desvaux au Gouverneur général. — Discours du trône du 5 novembre. — Enquête administrative ordonnée par l'Empereur.

1864

1679 Demande par le Gouverneur général de poursuites contre l'auteur de la brochure *les Arabes et les bureaux arabes*. — Poursuite contre *l'Indépendant de Constantine*. —Insurrection de 1864 (frais pour la défense de plusieurs postes ; secours aux victimes ; contributions de guerre imposées aux tribus insurgées ; rapport du maréchal Randon ; interrogatoire d'Ahmed-ben-Mouley-M'hamed ; rapport politique sur l'insurrection ; notes et documents pour l'élaboration du décret du 7 juillet 1864). — Correspondance, notes et rapports au sujet de Si Sliman, Bou-Akkas et sa famille, Abdallah-ben-Abdi, Bouckhaz. — Monument commémoratif du voyage de l'Empereur et souscriptions des populations indigènes. — Envoi de chefs indigènes en France. — Note de M. Urbain au maréchal Randon, Ministre de la Guerre, sur l'administration des indigènes musulmans en territoire civil. — Approbation définitive des dépenses algériennes de 1863. — Transfert à Souk-Ahras du chef-lieu de la subdivision de Bône. — Mémoire sur les communications télégraphiques entre la France et l'Algérie par M. Desbêcher.

1865

1679 Rapport du maréchal de Mac-Mahon, Gouverneur général, au Ministre de la Guerre sur l'insurrection de 1864. — Indemnités et amendes de guerre à la suite de cette insurrection. — Dépêche des Affaires étrangères sur l'origine britannique des armes des insurgés. — Évacuation du caravansérail sur la route Alger-Laghouat. — Projet pour l'installation d'un port-abri à Mostaganem. — Approbation des dépenses de 1864. — Attribution de la médaille militaire à Abderrahman-ben-Aouali, de la colonne expéditionnaire du Sud. — Traduction d'une lettre de Caddour-ben-el-Mokhgli sur le combat de la Brézina. — Lettre du maréchal de Mac-Mahon au Ministre de la Guerre sur les effectifs. — Note sur les effectifs et les dépenses militaires de 1830 à 1866. — Exécution du sénatus-consulte du 22 avril 1863 (délimitation et répartition du territoire). — Dépêche du maréchal de Mac-Mahon sur les Trafi. — Rapport non signé sur l'organisation des tribus Kabyles. — Lettres du cheikh Ben-Ahkar. — Internés arabes de Pau. — Système de colonisation préconisé par M. Breschky, curé à Mühlbauer près Dantzig. — Internés arabes à Corte. — Voyage de l'Empereur et distribution de 1 million de francs aux indigènes. — Pétitions à l'Empereur et au Ministre de la Guerre.

1866

1680 Application du sénatus-consulte du 22 avril 1863. — Collision à main armée à Aïn-Tédelès. — Rapport du comte d'Espeuilles, officier d'ordonnance de l'Empereur, sur l'insurrection de l'Ouest algérien. — Instructions pour le recrutement des bureaux arabes. — Agitation dans le Tell et le Sud. — Adresse des Douairs et des Zmelas à l'Empereur. — Répartition en Algérie du

1680 crédit de 100 millions pour les travaux publics. — Retour en Algérie de l'ex-cheïkh Bou-Akkaz (mémoire original du cheikh à l'Empereur). — Paiement et répartition des contributions de guerre. — Prises sur l'ennemi. — Rapport du général Deligny sur les assassinats de colons dans les environs de Relizane.

1867

Délimitation et répartition du territoire de la tribu des Hassasna. — Rapport du maréchal de Mac-Mahon, Gouverneur général, sur le transport des colonnes mobiles. — Sujets napolitains envoyés en Algérie aux frais du gouvernement pontifical. — Apparition de sauterelles dans les Bibans. — Rapport du Gouverneur général à l'Empereur sur la situation de l'Algérie. — Dégrèvement sur les contributions de guerre imposées à la suite de l'insurrection de 1864. — Division de la délégation (?) en commissions de colonisation (horticole, industrielle, commerciale). — Pétition au Ministre de la Guerre.

1868

Délimitation et répartition du territoire de la tribu des Hanencha. — Constitution d'un domaine extraordinaire et de majorats en Algérie. — Dépenses en Algérie. — Rapports du maréchal de Mac-Mahon, Gouverneur général, sur la mort de Si Ahmed-Ben-Hamya ; — sur une entrevue entre le général commandant la province d'Oran et le caïd d'Ouchda ; — sur les opérations de la colonne de Géryville. — Statistique des tribus. — Organisation municipale de l'Algérie. — Affaire de J. Jacconi, expulsé des Etats pontificaux. — Situation de Brahim-ben-Saddoq, interné à l'île Sainte-Marguerite. — Note pour le Corps législatif, séances de 15-16 juillet. — Exposé au Corps législatif de la situation de l'Algérie. — Rapports du maréchal de Mac-Mahon utilisés à ce sujet. — Amendements présentés dans la session. — Rapport du maréchal de Mac-Mahon sur le voyage de J. Favre en Algérie. — Pétition à l'Empereur du sieur Vaudier, comme candidat au poste de Gouverneur civil.

1680

1869

1681 Projet de sénatus-consulte de novembre 1869, tendant à modifier la constitution administrative de l'Algérie. — Invasion de sauterelles dans le Tell. — Emploi des fonds secrets par le maréchal de Mac-Mahon. — Notes sur la discussion des affaires algériennes au Corps législatif et au Sénat. — Approbation définitive des dépenses secrètes de l'exercice 1868. — Exécution du sénatus-consulte du 22 avril 1863. — Agitation dans le Sud. — Mémoires adressés à la Commission pour la constitution de l'Algérie. — Mémoire du conseiller de préfecture honoraire Lamoureux sur la question de la polygamie, adressé au maréchal Randon. — Délimitation et répartition du territoire de la tribu des Zenakra-Maoucha. — Situation de El Hadj Ben-Az-Eddin, interné en Corse. — Rapport du général Deligny sur l'incursion des dissidents dans la province d'Oran. — Pièces sans date et sans signature sur le rôle de l'armée en Algérie. — Administration municipale en territoire militaire (annexe au procès-verbal de la séance du 10 juin 1869 de la Commission de l'Algérie). — Notes du maréchal Niel pour la discussion sur l'Algérie au Corps législatif. — Pétition des habitants de Cherchell au maréchal Randon pour obtenir une église. — Candidature de M. Tiennot à une charge de notaire à Bône. — Travail sur l'Algérie du général Montandon, commandant la 3e subdivision.

1870

1681 Projet de loi sur l'Algérie de Lebon et J. Favre, et interpellation Ferry-Gambetta sur l'organisation provisoire de l'Algérie créée par le décret du 31 mai 1870. — Séjour à Tunis du fils aîné d'Abd-el-Kader. — Offres de concours par des chefs indigènes à l'Empereur pour la guerre avec la Prusse. — État de siège dans la province d'Alger. — Programme de grands travaux d'utilité publique à exécuter. — Projet de M. de Kératry pour la création d'une milice algérienne. — Approbation des dépenses secrètes de 1869. — Exécution de la loi du 21 juillet 1870 (interdiction de rendre compte des mouvements de troupes et des opérations militaires). — Levées de goums pour la France. — Effectifs des troupes et milices. — Renseignements de police sur la province d'Oran. — Discours au Sénat du duc de Magenta sur une pétition relative à la constitution de l'Algérie. — Séances du Corps législatif des 7-9 mars touchant l'Algérie. — Troubles à Alger le 1er mars. — Adresses à l'Empereur. — Exécution du sénatus-consulte du 22 avril 1863. — Retour de France par l'Espagne de Sid Ahmed-Ouldkadi, bach-agha de Frenda. — Contre-coup en Algérie des événements politiques et militaires de France. — Rapports politiques et militaires de septembre à octobre 1870.

1871

1682 Rapports politiques et militaires de janvier à septembre 1871. — Insurrection algérienne. — Question des ouvriers en chômage. — Nomination de l'amiral de Gueydon au Gouvernement général. — Indemnités aux victimes de l'insurrection ; réclamations (en particulier colons suisses de Sétif). — Budget de l'Algérie. — Orga-

1682 nisation civile de l'Algérie. — Organisation administrative de la Kabylie. — Administration des territoires militaires. — Remise du Tell à l'autorité civile. — Mission du sous-préfet de Tlemcen à Bordeaux. — Crédit pour la mobilisation des milices à Philippeville. — Agitation politique du mois d'avril. — Rebellion des Arabes de Bordj-ben-Arréridj. — Exécution d'indigènes par les miliciens de Constantine à Aïn-Yagout. — Suppression du commandement des forces de terre. — Mémoire sur les effets du séquestre sur les Kabaïles, adressé au général de Chabaud-Latour.

1872

Suite de l'insurrection (indemnités : contentieux). — Statistique du Tell. — Envoi d'une escadre à Alger. — Situation des centres de Rouffach, Aïn-Melouk, Bou-Malek, Bled-Youssef, Sidi-Khalifa. — Instructions pour les commissions du séquestre des biens des rebelles. — Budget. — Circonscription cantonale des arrondissements de Bône et Philippeville. — Affaires militaires. — Rapports politiques et militaires.

1873

Propositions pour la Légion d'Honneur. — Assassinat du caïd Si Larby-Mamelouk, du Souf. — Restitution d'animaux, armes et bagages confisqués en 1871. — Solde d'indemnités de 1871. — Poudre cédée pour les salves des fêtes musulmanes. — Lettre autographe (demande d'audience) de Mohammed-bou-Sita. — Recrutement du personnel des affaires indigènes. — Organisation administrative de la région Tellienne. — Situation du service des affaires arabes. — Voyage à Paris de Belkassem, fils du cheikh El-Mokhtar, marabout du sud. — Budget de 1873. — Mémoire du génie sur les centres agricoles en

1682 voie de formation dans la circonscription d'Orléansville. — Création du cercle de Khenchela et des annexes de Barika et Miosla. — Nomination du général Chanzy au Gouvernement général et rapports de celui-ci. — Election du Président de la République. — Immigration d'insurgés espagnols.

1874

1683 A Demande d'Ali-bou-Thaleb de visiter les Zaouïas des trois provinces algériennes. — Voyage du Gouverneur général. — Récompenses honorifiques à l'occasion de la prise de Bou-Choucha. — Réorganisation administrative du sud de la province de Constantine. — Suppression du cercle de Ténès et création du cercle d'Akbou. — Nouvelles alarmantes sur l'Algérie en provenance de Turin. — Voyage en Tunisie du docteur allemand Wilmanns. — Instruction judicaire relative à Bou-Choucha. — État de siège proclamé à Alger à la suite de la campagne des journaux contre la municipalité. — Déprédations de Bou-Zian-el-Kalaï dans la province d'Oran. — Colonisation de la Grande-Kabylie (carte de M. Mac Carthy). — Centres créés en 1874. — Nomination de maires. — Dépêches du Gouverneur général et à lui adressées. — Organisation de la Justice dans la Grande-Kabylie. — Bruits de l'arrivée de la flotte allemande. — Espagnols dans la province d'Oran.

1875-1882

Mouvement insurrectionnel du cercle de Biskra (Bou-Azid). — Projet Ducros pour la réorganisation administrative. — Voyage en Europe de l'ancien caïd de Tuggurt. — Missionnaires envoyés dans le Sahara par l'archevêque d'Alger. — Dévastations commises sur la frontière par la tribu tunisienne des Fraichichs. — Proclamation du Président de la République. — Publication des lois constitutionnelles. — Poursuites contre les journaux. — Assassinats de colons. — Voyage en Algérie de M. Savary. — Voyage du Gouverneur général, général Chanzy. — Articles de presse par lui communiqués sur la situation algérienne. — Décret du 30 juin 1876. — Rixe entre tirailleurs et indigènes à Laghouat. — Envoi de Carlistes en Algérie. — Demande de pension par la fille d'Abd-el-Kader. — Etat nominatif du personnel. — Attitude hostile de la presse. — Nomination de M. Cambon comme préfet de Constantine. — Soulèvement de l'Aurès (Ouled-Daoud), — Travail sur les insurrections antérieures aux événements de Saïda, 1864, 1871. — Voyage du général Chanzy à Bône. — Voyages en Algérie de sénateurs et de députés. — Nomination du général Saussier à la tête du 19e corps. — Voyage du Président de la République, M. J. Grévy. — Départ du général Chanzy. — Enquête Regnauld, Formegol et Graux sur les causes du soulèvement de l'Aurès. — Incident Journault. — Interprétation du décret du 26 août 1881.

1683 A

1683 B Insurrection de Saïda et Tiaret (juin 1881) et indemnités aux victimes (1881-2).

1882 1896

1684 Appréciations sur la circulaire aux préfets du Ministre de l'Intérieur, M. Waldeck-Rousseau. — Propositions de décorer deux administrateurs de communes mixtes (Aïn-Mokra et Châteaudun-du-Rummel). — Nominations proposées dans quatre communes mixtes. — Licenciement de l'infirmière civile de l'hôpital militaire de Blida. — Expulsion d'Algérie de journalistes espagnols. — Subvention à la famille des Ouled-Hamza et aux Ouled Sidi-Cheikh. — Manifestations antijuives de Re-

1684 lizane. — Réunion de la Ligue antijuive d'Alger. — Poursuites contre le journal *El Haïk* de Bône. — Poursuites contre les usuriers. — Troubles antisémites en Oranie, dans les provinces d'Alger et de Constantine. — Affaire Gonzalès (assassin de deux Français à Oran). — Décès de Mohammed-ben-Daoud. — Décès du Ministre malgache Rainilaiarivony. — Voyage du Gouverneur général dans le cercle d'Aïn-Sefra. — Situation politique dans le sud et l'ouest de l'Algérie. — Situation de l'oasis de Figuig. — Disposition du caïd El Hadj Saheli, des Mehaïa. — Rezzou de Chaamba à Bel-Yahdine-Tahtani ; poursuite du rezzou de Bou-Khechba. — Situation de l'amalat d'Oudjda. — Gouverneurs du Touat nommés par le Sultan du Maroc.

1897 (I)

Troubles dans l'amalat d'Oudjda. — Situation de l'expacha de Timmimoun. — Présence de dissidents dans l'annexe d'El-Goléah. — Impression produite sur les indigènes par les événements d'Orient. — Caravanes algériennes dans le Gourara. — Agitation dans le cercle de Tébessa. — Evénements de la frontière marocaine. — Attaque des caravanes des Oulad-Sidi-Brahim. — Saisie de troupeaux appartenant à Bou-Amama. — Opérations du Commandant Godron dans le Sud-Ouest. — Relations avec Ghadamès. — Mouvements dans la tribu des Allaouna. — Pétitions pour le rétablissement de la responsabilité collective des indigènes.

1897 (II)

1685 Mouvement antisémite : troubles d'Oranie ; activité de Max Régis ; manifestations à l'occasion de la nomination du professeur Lévy à Alger ; rixe à Mostaganem ; incidents dans le département d'Alger : meetings de la Ligue antijuive (jusqu'à février 1898).

1898 (I)

1686 Mouvement antisémite (six premiers mois) : bagarre de Mostaganem ; troubles à Alger (dossier de la Sûreté générale) ; interpellation de M. Morinaud ; dossiers Masson, Max Régis ; mort du fils de M. Laferrière, Gouverneur général.

1898 (II)

1687 Mouvement antisémite (six derniers mois) : arrivée de M. Laferrière à Alger ; voyage du Gouverneur en Kabylie ; interpellation Éd. Drumont ; grève des tramways ; agitation à Alger ; mort de M. Arganaud. — Politique générale en Algérie. — Réfugiés riffains à Oran. — Enquête du général Collet-Meygret sur la situation financière de la commune indigène de Bou-Saâda.

1898-1899

1688 Mouvement antisémite : interpellation Marchal sur l'application du décret Crémieux ; préparation du voyage de M. Rochefort à Paris ; situation du prolétariat juif.

1899 (I)

Voyage du navire danois la *Walkyrie*. — Attributions du commandant du 19e Corps. — Politique générale. — Questions économiques.

1899 (III)

Mouvement antisémite (six derniers mois) : projet de loi sur la police à Alger ; administration municipale d'Alger ; voyage de M. Laferrière à Paris.

1899 (II)

1689 Mouvement antisémite : communications de M. J. Laferrière au Président du Conseil (1898-1899); son voyage à Paris ; bagarre à Mustapha ; incidents Voinot, maire d'Alger ; incident M. Régis ; voyage de M. Rochefort en Algérie ; incidents de Sidi-Ferruch ; pétition d'Israëlites algériens contre la campagne antisémite.

1898-1900

1690 Presse : coupures et pelures.

1901 (I)

Insurrection de Margueritte (avril) : dépêches et rapports.

1901 (II)

Pétition de Berkane-Seddik-ben-Ali. — Notes sur le personnel du gouvernement et de l'administration. — Troubles indigènes dans le département de Constantine (mai). — Rapports du Gouverneur général au sujet de Bou-Amama.

1901 (III)

1691 Mouvement antisémite : troubles d'Alger (mai) ; affaire Max Régis ; interpellation Éd. Drumont à la Chambre des députés sur les troubles d'Alger et l'affaire de Margueritte ; grèves diverses ; voyage de M. Drumont à Alger ; affaire Voinot et Faure ; Conseil municipal d'Alger ; rapport de la Sûreté sur les comités antijuifs et la Jeunesse antijuive nationaliste.

1902

1692 Suites de l'affaire de Margueritte. — Réclamation de la Compagnie du P.-L.-M. au sujet des frais de voyage d'une commission parlementaire. — Séjour en Algérie de conférenciers espagnols. — Voyage en Algérie de l'Anglais S. W. Campbel.

1903 (I)

1693 Suites de l'affaire de Margueritte (conséquence du verdict). — Communications entre l'Algérie et les divers départements ministériels. — Adresse de la loge l'Etoile de Mascara à M. Combes, Président du conseil. — Situation des indigènes des oasis sahariennes au point de vue de la nationalité. — Procession de la Fête-Dieu à Djidjelli. — Lettre de M. Lacroix, de la *Dépêche tunisienne*, sur le Résident général en Tunisie. — M. Pichon. — Plainte de M. V. Barucand à l'occasion de son journal l'*Akhbar*. — Incidents antisémites. — Uniforme du Gouverneur général. — Adresse de la Maison du peuple d'Oran à M. E. Combes. — Incident des obsèques du jeune Croci. — Adresse de la presse du département de Constantine aux Présidents de la République et du Conseil. — Passage en Algérie des parlementaires. — Services pénitentiaires. — Envoi par J. Hess d'un livre sur le Maroc. — Ingérence des Pères blancs dans les affaires municipales de la commune des Attafs. — Publications officielles et parlementaires. — Projet de réformes pour l'Algérie présenté par M. J. Maistre, de la Chambre de Commerce de Montpellier. — Incendie des bureaux du Gouverneur général. — Voyage en Algérie du Président de la République.

1903 (II)

1694 Documents de presse touchant le gouvernement de M. Revoil (depuis 1901). — Télégrammes sur des affaires diverses (6 derniers mois).

1904

Télégrammes sur des affaires diverses.

1905

Coupures de journaux.

1907

Télégrammes sur des affaires diverses.

1695 Confins Algériens I. Le Sud (1865-96).

Rapports, dépêches, télégrammes en provenance principalement du Gouvernement général (1 pour 1865 ; commencent en réalité en 1885) : Chambaa ; Figuig ; In-Salah ; Bou-Amama et Deldoul ; subvention aux Ouled-Hamza ; Ouargla ; El-Goléah ; Sahara et Soudan ; Touat et Tidikelt ; Ghardaïa et Metleli ; propositions d'El Hadj El-Mahdi-ben-Badjouda, chérif d'Ouezzan ; délivrance d'armes aux missionnaires ; association des « Frères du Sahara » ou « Pionniers du Sahara ») ; Touaregs (1892-99) ; Touat et Gourara ; Oulad-Sidi-Cheikh ; Sud-Oranais ; Sud de la province de Constantine ; relations commerciales de l'Algérie avec le Sud ; Oulad-Gottib ; opérations contre les dissidents à la suite des Ghazzia.

Confins Algériens. I. Le Sud (1889-1903).

1696 Interdiction des marchés algériens aux habitants de Figuig, Oulad-Djerir, Beni-Guell : poursuite d'un rezzou voleur de chameaux appartenant aux Larbaâ ; Soudan ; opérations Godron dans le Sud-Ouest ; rezzou dans le cercle de Tuggourt ; décès de Mohammed-ben-Ikhenoukhen ; réconciliation des Azdjer et Imanghassinten ; Tidikelt ; coup de main sur une caravane d'Oulad-Sidi-Brahim ; Oulad-Sidi-Cheikh ; agitation chez les Allaouna ; poursuite d'un assassin du marquis de Morès ; voyage de Naïk des Kadrya d'Ouargla à Rhat ; Touat ; question du Transsaharien ; Bou-Amama ; opérations dans le Sud-oranais ; Tafilelt ; action militaire sur l'Oued Zousfana et l'Oued Saoura ; agitation dans le Hoggar.

1697 Confins Algériens. II. Tunisie (1843-1888).

Correspondance du Maréchal Bugeaud, Gouverneur général, avec le général Randon, à Bône, sur la question des frontières tunisiennes ; lettre du Consul général de France à Tunis au général Randon ; rapports, lettres et instructions concernant la délimitation (1843-44) ; mémoire sur le commerce de Tunis avec l'intérieur de l'Afrique ; monnaies tunisiennes ; question des frontières en 1851 ; prétentions du bey sur la mine de Kef-oum-el-Thebeul ; question des frontières en 1861 ; communications télégraphiques Tunis-Sfax (1865) ; tribus tunisiennes voisines de la Calle ; activité anglaise en Tunisie ; exploitation des mines et forêts à Tabarque ; événements sur la frontière algéro-tunisienne de 1867 à 1870 ; de 1870 à 1874 ; création d'un bureau de recette de plein exercice à Tunis (1874) ; fuite de la famille des Ouled-Mokran à Tunis ; projet de consulat à Ghadamès ; insurrection indigène de 1888. — Mémoire sur la médecine, la peste et la vaccine dans la Régence. — Mémoire d'un voyage de Tunis à Djenn et retour par El-Zahouan.

1697 — Mémoire sur le port de la Goulette. — Notes sur les mœurs tunisiennes. — Demandes de renseignements sur les possibilités de colonisation en Tunisie (1886-96).

III. Tripolitaine, Libye, Égypte (1861-74).

Projet des Méhamids d'émigrer en Algérie ; situation des tribus dans l'intérieur de la Tripolitaine ; expédition du docteur G. Rohlfs ; mission Cusson à Ghadamès.

1698 Confins Algériens. IV. Maroc (1844-1907).

Notes sur la géographie du Maroc et la campagne de 1844 ; délimitation des frontières algéro-marocaines : carte de l'empire chérifien ; dépêche du commandant Walewski aux ministres français à Constantinople et Tanger sur les émigrants musulmans et israélites installés en Syrie et dans les régences barbaresques ; situation du Tafilelt ; forces espagnoles au Maroc ; dispositions francophiles du Sultan du Maroc (1864) ; situation à Oudjda ; colonnes françaises dans le Sud-oranais ; situation politique de Tuggurt ; service médical à Tanger ; transfert et évasion de Si Sliman-ben-Kaddour ; incidents de frontière (1874) ; ambassade marocaine de 1876 ; situation politique et sanitaire du Maroc (1878) ; affaire d'Oudjda en 1879 ; construction d'un port français à Djenan-bou-Rezeg et agitation à Figuig ; frontière entre Tenieh-Sassy et les Ksours ; incident sur le marché d'Adjeroud (1888) ; émigration des Ahmours au Maroc ; influence marocaine dans le Gourara et le Tidikelt ; question du Touat ; occupation de Berguem (1904) ; question de la taxe sur les caravanes exigées des oasis par les fonctionnaires marocains ; bruits relatifs à l'installation des Allemands au Maroc ; agitation au Maroc à l'occasion de la marche des troupes françaises dans les vallées de la Zousfana et de la Saoura ; attaque de déserteurs français par les Beni-Snassem ; télégrammes de presse sur la campagne de 1907.

II. Organisation administrative

1699 Commission de l'Algérie : procès-verbaux des 22 premières séances (23 janvier-4 avril 1842) : minutes, première rédaction et pièces à consulter.

1700 I. Commission de l'Algérie : 2e session : 1re séance (25 décembre 1842), comme plus haut (1699) avec exemplaire du *Moniteur algérien* (août 1843).

II. Tableau des services algériens au Ministère de la Guerre (1843).

III. Commission de colonisation de l'Algérie : 3e session : procès-verbal, en minute, de la 1re séance (31 janvier 1844), des séances de la 3e sous-commission (28 mars 1844 ; 30 avril 1844), et la 4e (s. d. incomplet).

IV. Projets d'ordonnance 1° sur l'organisation de l'administration générale et des provinces en Algérie ; 2° la propriété en Algérie ; 3° le Conseil d'administration en Algérie (1844).

V. Réorganisation des services civils : tableau du personnel des bureaux en Algérie (traitements et notes) : notes et correspondance (recommandations) (1844-1845) ; modèles d'uniformes (notice explicative) (1846).

VI. Réponses des services du Ministère de la Guerre aux questions d'ordre budgétaire, posées par la Commission [des finances] (crédits extraordinaires de 1846).

1701 I. Répartition des affaires algériennes entre les différents départements ministériels (notes et projets) (mars-avril 1848).

II. Impressions de l'Assemblée nationale (projet de colonisation Pascal d'Aix, Montreuil, etc., du 8 août 1848 ; projet du décret du 2 septembre 1848).

1701 III. Commission de législation de l'Algérie (ou de révision de la législation de l'Algérie) : formation, convocations, procès-verbaux des séances plénières et des séances des sous-commissions; pièces annexes (remontant à 1834); projets de loi (expropriation forcée ; domaine national ; propriété ; délais judiciaires).

1702 I. Projets de lois, de décrets, de discours officiels, de sénatus-consultes, notes administratives : gouvernement et administration (considérations soumises au Conseil d'État par le général Randon, Ministre de la Guerre) ; service judiciaire ; centralisation administrative ; Direction générale des affaires de l'Algérie au Ministère de la Guerre ; progrès accomplis en Algérie. — Rapport du général de Saint-Arnaud, Ministre de la Guerre, au Prince-Président, sur la réorganisation du gouvernement et de l'administration en Algérie (1851-1852).

II. Conseil supérieur de l'Algérie et des Colonies : séances des 10 septembre, 20, 21, 25 octobre 1859 (notes pour le procès-verbal).

III. Conseil consultatif du Gouverneur général : extraits des procès-verbaux d'avril 1861 et projets (question des forêts de chênes-liège).

IV. Notes, rapports, correspondance, publications officielles concernant le projet d'une constitution pour l'Algérie (1861-1862).

V. Tableau de l'histoire administrative de l'Algérie de 1830 à 1863 ; note sur le régime législatif de l'Algérie.

1703 Commission de l'Algérie (1869-1870).

I. Institution par décision impériale du 5 mai 1869 sur rapport du maréchal Niel, Ministre de la Guerre : historique de la question de l'organisation algérienne avec documents joints, de 1849-56 (note non signée, rédigée en 1849 au Ministère de la Guerre ; note du Ministère de la Guerre, de 1852, sur les attributions du Lord-

1703 Lieutenant d'Irlande ; note du Ministère de la Guerre, de 1856, sur la représentation à Paris du Vice-Roi éventuel d'Algérie) ; précédents de la Commission (Comité consultatif de 1850) ; désignation des membres ; historique des travaux de la Commission du 5 mai au 24 août 1869.

II. Notes, rapports, projets se rapportant au travail de la Commission : Israélites indigènes ; projet J. Favre et Le Hon ; observations du maréchal Randon ; projets Randon, Vinet, Poignant (préfet d'Alger), sénateur Béhic ; observations de Tassin, Directeur des affaires de l'Algérie ; projet Gastambide (conseiller à la Cour de Cassation) sur la constitution de la propriété individuelle dans les territoires « arch » ; projet de colonisation de D. Brayer et Pecquet du Bellet (1869-1870).

III. Lettres reçues par la Commission : Flamand, sur les charges de défenseurs ; Panisse, sur l'ensemble des réformes ; préfet de Constantine, sur l'extension du territoire civil de cette province ; de La Préhonnais, sur l'agriculture (1869-1870).

IV. Lettres reçues par M. Tassin, Directeur des affaires d'Algérie, du maréchal Randon, sénateur Béhic, général de division baron Viala, Charon, général Desvaux, Testu, Secrétaire général du Gouvernement général de l'Algérie, Général Allard, Chamblain, du Conseil d'État (1869-70).

1704 Commission de l'Algérie (1869-1870).

Procès-verbaux : notes et rédaction polygraphiée, du 3 juin 1869 au 5 février 1870 ; en tête, rapport du maréchal Niel, du 5 mai 1869, approuvé par l'Empereur.

1705 I. Projet de répartition des services civils du Gouvernement général de l'Algérie entre les divers départements ministériels (dépenses ordinaires de 1870) ; proposition de loi J. Favre et Le Hon au Corps législatif sur le régime de l'Algérie (1869-70).

1705 II. Organisation du service de l'Algérie à Versailles pendant la Commune ; état du personnel au service de l'Exposition permanente des produits algériens au 31 décembre 1873 ; projet de rattachement du service de l'Algérie au Sous-Secrétariat de l'Intérieur ; note de l'Intérieur sur la résolution Crémieux ; fixations des attributions du Gouverneur général lors de la nomination de l'amiral de Gueydon (1871-73).

III. Commission de législation de l'Algérie : procès-verbaux de la séance du 14 décembre 1871 (code pénal applicable aux musulmans indigènes ou étrangers).

IV. Conseil supérieur du Gouvernement : procès-verbaux des délibérations, sessions de janvier-février 1872.

V. Résumé de la délibération du Conseil des Ministres, le Gouverneur général étant présent, sur l'organisation de l'Algérie, 22 octobre 1872 ; notes, projets et correspondance concernant la suppression des fonctions de Directeur des Affaires d'Algérie (1874-76) ; propositions parlementaires touchant le régime de l'Algérie, 1873 (de Lavergne, d'Harcourt et autres) ; Commission d'enquête sur la situation de l'Algérie, 1873 (constitution et travaux).

VI. Application du décret du 30 juin 1876 sur les attributions respectives du Ministre et du Gouverneur général ; organisation des services civils algériens (1878).

VII. Bureau de l'Algérie au Ministère de l'Intérieur : organisation, attributions (1878-1885).

1706 Commission relative à l'organisation de l'Algérie (1880-81).

I. Organisation et fonctionnement (rapports, décrets, projets divers, correspondance).

II. Commission générale : procès-verbaux des séances (minutes, expéditions, annexes) : 20 décembre 1880 [la première séance manque] au 2 juillet 1881, avec rapport

1[illegible] et projet au Ministre de l'Intérieur et des Cultes sur le rattachement des services civils algériens aux ministères compétents.

III. Pièces annexes : liste des documents distribués aux membres ; projets non signés (répartition des services et crédits ; régime législatif ; responsabilité des hauts fonctionnaires ; organisation administrative en octobre 1880) ; documents imprimés (recueil de 1880, Imprimerie Nationale, in-4°) ; résumé du Gouverneur général des travaux de la Commission et des deux Sous-Commissions.

1707 Commission relative à l'organisation de l'Algérie (1880-1881) : Sous-Commissions.

I. Organisation des Sous-Commissions.

II. Première Sous-Commission (pouvoirs du Gouverneur général ; régime législatif) : procès-verbaux des séances (29 novembre 1880-22 juin 1881).

III. Deuxième Sous-Commission (rattachement des services algériens aux ministères compétents) : procès-verbaux des séances (30 novembre 1880-18 juin 1881).

IV. Notes, projets, correspondance se rattachant aux travaux de la 2e Sous-Commission (1881).

1708 Commission relative à l'organisation de l'Algérie (1880-81) : documents se rattachant à ses travaux.

I. Budget de l'Algérie (1880-1881).

II. Note de M. Flourens, Directeur des cultes ; note de M. Cohen, de la *France*, pour un projet de constitution pour l'Algérie ; projet du Ministre des Travaux publics (1880-1881).

III. Correspondance, active et passive : J. J. Clamageran ; A. Grévy, Gouverneur général ; C. Girerd, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture ; général Thomas de Dancourt, commandant la 3e brigade de hussards ; Ministres des Postes et Télégraphes, des Travaux publics ; sénateur Fournier ; convocations (1880-1881).

1708 IV. Presse : *Vigie Algérienne, République française, Moniteur de l'Algérie* (1881).

V. Décrets d'exécution (1881), et journaux les commentant.

VI. Projet pour la nomination d'une Commission de 22 membres chargée des affaires algériennes (1882).

1709 Travaux parlementaires concernant l'Algérie.

I. Commission sénatoriale d'études sur l'Algérie : formation de cette commission ; vœux des Conseils généraux et municipaux au sujet de la procédure de ses travaux ; coupures de journaux (1891) ; documents divers se rattachant à son activité (1881-1893) ; voyage d'une délégation en Algérie (1892).

II. Travaux parlementaires (rapports, projets, propositions de loi) : rapport Ferry (1892); interpellation Fleury-Ravarin (1895) ; propositions Hamel (1893) et Brunet (1899) ; notes sur les propositions de M. J. Cambon, Gouverneur général (1896) ; rapport Brouillet remis à M. Lépine, Gouverneur général (1899) ; travaux de la Commission de décentralisation (1897) ; projet pour la nomination d'une Commission d'enquête sur la situation civile et politique des indigènes ; proposition Sénac (1903) (1892-1903).

1710 Conseil de gouvernement du Gouverneur général : Comptes rendus des travaux transmis au Ministre de l'Intérieur (1903-1904).

1711 Services algériens :

I. Remaniements proposés par le Gouverneur général (services pénitentiaires ; Conseil de gouvernement) (1902) ; attributions du Secrétaire général (1903) ; service des douanes (1896-1901) ; pouvoirs du Gouverneur général en matière de sûreté intérieure et de police des frontières (1901).

1[illegible] II. Préfectures et sous-préfectures : décrets de 1893 et 1897 ; arrêté du Gouverneur général de 1900 ; personnel des secrétaires de préfectures (1901) ; organisation des bureaux des préfectures et sous-préfectures (1902).

III. Question de la responsabilité des fonctionnaires, à propos de l'affaire des phosphates algériens (1895).

IV. Organisation des services algériens : décrets et arrêtés ministériels (1896-1898).

1712 Divisions administratives :

I. Organisation des départements : Rapport de l'amiral de Gueydon pour la réorganisation de la subdivision de Dellys ; projet d'un département de la Seybouse ; création des départements algériens (1871) ; projet d'un département de Mostaganem ; tableaux de délimitation et de population des départements ; projet de rattachement au département d'Alger des cercles de Bougie et de Bou-Saâda (1874) ; projet d'un département du Chéliff ; question de l'augmentation du nombre des départements (1871-84).

II. Extension du territoire civil : projets de 1879 (Conseil supérieur de gouvernement) : crédits supplémentaires à cet effet (1879-80) ; nouveaux projets : exposé et plan (1884-85).

III. Sous-préfectures : Suppression de la sous-préfecture de Sétif (1867) ; rectification des limites de l'arrondissement de Mostaganem (1868) ; suppression du contrôle des communes indigènes par les sous-préfets (1872) ; formation de l'arrondissement de Batna (1885).

IV. Circonscriptions cantonales : répartition du Tell ; création des circonscriptions d'Aïn-Mokhra, Blida, Arba, Bône, Beni-Aïcha, Constantine, Marengo, Philippeville, Sidi-Bel-Abbès, Tablat, Tizi-Ouzou ; modifications de limites ; relevé descriptif (1871-1873).

1713 A-E Communes et circonscriptions indigènes.

Modifications de circonscriptions : création de centres . érection de centres en communes de plein exercice ; création de sections de commune ; rattachement de douars (1860-1906).

(Classement alphabétique des localités) :

1713 A Aboukir—Bou-Tlélis.
1713 B Carnot—Guyotville.
1713 C Hamma—Mustapha.
1713 D Nemours—Sainte-Barbe-du-Tlélat.
1713 E Sénia—Zéralda.

1713 F Communes et circonscriptions indigènes.

I. Groupements indigènes : rapport du préfet de Constantine sur les émigrations de territoire civil en territoire militaire ; pétitions de tribus contre l'extension du territoire civil ; institution des Commissaires civils ; communes indigènes, mixtes et subdivisionnaires ; adjoints indigènes ; administration des indigènes vivant à l'état de tribus en territoire civil ; décrets (1866-68) sur l'organisation communale des territoires civils en ce qui concerne les populations musulmanes ; tableaux des tribus pour l'application du sénatus-consulte de 1863 ; plaintes contre le personnel des communes mixtes et les adjoints indigènes ; administration des populations indigènes des territoires de commandement (décrets des 26 novembre 1881 et 6 avril 1882) ; élections dans les djemaâs Kabyles (1860-1904).

II. Bureaux arabes : organisation, inspections (1851-56-60), personnel, polémique à leur sujet (1850-1873).

1714 Personnel (1) et décorations :

I. États statistiques et nominatifs du personnel algérien (1870-1874) ; énumération des fonctionnaires bé-

(1) Les dossiers individuels retrouvés ont été incorporés à la série des dossiers de l'ancien fonds (F80 127-384).

1714 néficiant du logement (1875) ; arrêté du Ministre de la Guerre sur la résidence (1847) ; admission à pension des veuves et orphelins des indigènes ayant appartenu à l'armée ou à l'administration (1877) ; envoi de pétitions concernant des membres de l'administration (1900) [les pétitions manquent].

II. Décorations et distinctions honorifiques (1869-1907).

1715 Conseils généraux : travaux et vœux (1869-1903) ; [incomplet, valable essentiellement pour 1899-1901].

1716 Élections :

I. Revision des listes électorales (1874-1902).

II. Questions et affaires diverses à l'occasion des listes électorales (1870-1899).

III. Élections législatives : modification des circonscriptions électorales et augmentation de la représentation (lois des 28 juillet 1881, 13 février 1889, 22 juillet 1893).

1717 Elections législatives :

I. Affaires diverses, renseignements généraux (1881-1896), dont un dossier sur les élections politiques et municipales en Algérie de 1848 à 1863.

II. Élections à la Chambre et au Sénat (1890-1902) [important pour les élections de 1902 ; un document pour 1904].

1718 Élections aux Conseils généraux : contentieux et résultats (1881-1914).

[faible pour 1881-93 et 1901-04].

1719 Élections municipales. Contentieux, adresses, etc... (1890-1896).

1720 Élections municipales : Contentieux, adresses, etc... (1897-1900).

1721 Élections municipales : Contentieux, adresses, etc... (1901-1905).

1722 Justice :

I. Organisation générale et application des lois de la métropole : promulgation des lois et décrets en Algérie (1850-75) ; projet de décret de 1891 sur les circonscriptions judiciaires ; projet de loi de 1893 sur la réforme de l'organisation judiciaire ; rapport Pourquery de Boisserin (1901) ; loi sur l'assistance judiciaire ; loi Grammont ; travaux de la Commission de revision de la législation (1848-49) ; projet de décret sur l'organisation judiciaire de 1854 ; casier judiciaire ; proposition Crémieux ; exposé des motifs (incomplet) de 1873 sur le régime légal de l'Algérie ; organisation judiciaire à Dellys et en Kabylie (1873-74) ; revision des actes du Gouvernement de la Défense nationale ; création de postes de juges suppléants au tribunal de Blida (1905).

II. Question du jury (1870-1900).

III. Juridictions et justiciables spéciaux : poursuite en territoire militaire des auteurs de délits commis en territoire civil ; condamnations capitales prononcées par les Conseils de guerre contre les indigènes du territoire militaire ; mode d'exécution des peines d'emprisonnement prononcées par les tribunaux de droit commun contre les militaires ; attributions judiciaires accordées aux officiers des affaires arabes à l'égard des Européens en territoire militaire ; attributions judiciaires des administrateurs de circonscriptions cantonales ; crimes et délits commis en territoire militaire par les Européens et les Israélites ; commissions disciplinaires ; justice militaire ; législation régissant les Israélites (1858-1901).

IV. Naturalisations (règlement du 31 avril 1866 relatif à l'application du sénatus-consulte du 14 juillet 1865).

1723 Justice :

I. Codes : Projet de code pénal rédigé au Ministère de la Guerre ; projet de code d'instruction criminelle ; table des lois, ordonnances et décrets concernant l'Algérie (1830-48).

II. Personnel : question de l'inamovibilité (1874) ; notes individuelles (1848).

III. Officiers ministériels : transmission des offices (1876-1901) ; candidature de M. Pastorino à une charge de notaire à Oran (1900).

1724 Justice et prisons :

I. Amnistie et grâces : application du décret d'amnistie du 14 août 1869 aux indigènes internés administrativement ; affaires de grâces et de commutations de peines (1871-73).

II. Édifices : palais de justice d'Alger (1870-80) ; de Blida (1869-70).

III. Prisons et pénitenciers (1844-1875).

1725 Justice musulmane :

Questions générales de droit musulman ; circonscriptions ; dépenses ; tarifs ; Commission de réorganisation de la justice musulmane ; préparation et exécution des décrets à ce sujet ; rapport du sénateur Isaac au Sénat (1898) ; pétition au Sénat du cadi de Miliana ; personnel (divers et notes individuelles) (1860-1898).

1726 Justice :

Affaires diverses : frères Bresson, évadés des prisons d'Algérie ; pétitions indigènes en matière judiciaire ; procès en Cour d'assises de l'insurrection de 1871 ; option des Alsaciens-Lorrains pour la nationalité française ; détenus arabes de Sainte-Marguerite ; poursuites contre divers indigènes de la tribu des Soumates ; extraits des registres des tribunaux de 1re instance ; affaire Briet.

1726 maire de Morris ; plainte contre un avoué d'Alger ; condamnations pour infractions à l'indigénat ; requête Bugeia ; condamnations prononcées dans les communes mixtes, etc... (1867-1908) ; indigènes internés à Calvi et question des internés d'Algérie (1859-1899) ; casiers administratifs électoraux (1892-1907).

1727 Police :

I. Note ancienne, sans date, sur la piraterie.

II. Recherches effectuées par la Sûreté générale dans l'intérêt des familles (1891-98).

III. Expulsions (1886-1902).

IV. Rixes (1903-04).

V. Détention d'armes (1868-1905).

VI. Loteries, petits chevaux, tombolas, jeux, cercles et casinos (1889-1904).

1728 Police :

I. Police des grèves (1899-1905).

II. Affaires diverses (1898-1903).

III. Fausse monnaie (1898-1899).

1729 Presse :

I. Législation : application à l'Algérie des lois et règlements sur la presse, la librairie et le colportage (1849-1893).

II. Déclarations de journaux et états des publications périodiques (1878-1904) [lacunaire].

III. Affaires diverses : déclarations de publication · cautionnements et demandes de subvention ou d'abonnement; annonces judiciaires ; interdictions de publication et de colportage (1875-1885).

1730 Journaux : dossiers (ordre alphabétique) (3e République).

1731 Instruction publique :

I. Questions générales : législation (1850-1871) ; rôle de la Ligue de l'enseignement en Algérie (1872-75).

II. Enseignement supérieur : École de droit et de médecine d'Alger ; cours de pharmacie pour les auxiliaires médicaux indigènes ; diplômes arabes de l'École des langues orientales (1892-1905).

III. Enseignement secondaire : collège et lycée d'Alger; lycée de Constantine; bourses ; plaintes et réclamations ; enseignement libre ; collège de Médéa ; collèges de jeunes filles de Constantine et d'Oran (1862-1904).

IV. Enseignement primaire : nominations ; indemnités ; allocations diverses des instituteurs ; constructions scolaires ; enseignement congréganiste ; école normale primaire d'Alger (1863-1904).

Instruction publique : littérature et enseignement musulmans.

1732 Écoles mixtes ; école normale primaire franco-arabe ; admissions d'indigènes à l'école arabe-française ; collèges arabes-français (1844-1905) ; notes sur l'histoire des musulmans d'Espagne ; poésies populaires kabyles ; liste de noms propres d'hommes et de femmes ; notes sur les poésies algériennes ; méthode de transcription de la langue arabe en caractères européens (1837-1865).

1733 Instruction publique, archéologie et beaux-arts :

I. Publications diverses concernant l'Algérie (souscriptions ; remises d'ouvrages ; recommandations achats) (1865-1882).

II. Voyages, missions, explorations, travaux géographiques [à noter les pièces concernant l'assassinat de Dournaux-Duperré et Journaux dans la région de Ghadamès en 1874 ; mission botanique au Maroc de M. Balansa en 1867 ; mission Duveyrier chez les Touaregs du Nord] (1844-1861).

1733 III. Histoire et archéologie : bibliothèque et musée d'Alger ; musée archéologique de Philippeville ; demande de subvention ; ouvrages de M. Rabusson sur l'emplacement de Carthage ; monuments historiques (mosquées de Tlemcen) ; recherches des antiquités (instruction de L. Renier, approuvée par le Prince Napoléon) ; travail de M. Revoulx sur les tributs payés à la Régence d'Alger par les états chrétiens ; travail de P. Lacroix sur l'histoire de l'Algérie ; carte de l'Algérie romaine par le colonel du génie Carette ; lettre de V. Duruy sur l'histoire de l'Algérie (1837-1872).

IV. Beaux-Arts : monuments historiques ; monuments modernes ; théâtres de Mostaganem et d'Alger ; mairie de Blidah ; artistes algériens (1884-1908).

1734 Instruction publique : Archives (1834-1877).

Archives algériennes remises au Ministère de l'Algérie et des Colonies : inventaires anciens ; transfert au dépôt du Louvre et au Ministère de la Guerre. — Archives du Gouvernement. — Archives départementales.

1735 Instruction publique : Fiches bibliographiques.

1736 Établissements de bienfaisance.

I. Dossier de principe : législation ; instructions générales (1849-1857).

II. Affaires diverses (1843-1890).

III. Monts-de-piété d'Alger, Constantine et Oran (1869-1898).

Assistance :

1737 I. Généralités : Affaires diverses (1886-1905).

II. Sourds-muets (1893-1906).

III. Enfants assistés (1901-1905).

IV. Orphelinats (1859-1902).

1738 Établissements d'assistance et de bienfaisance : dons et legs (états et dossiers) (1884-1900).

1739 Hygiène publique :

I. Questions générales d'hygiène; pèlerinage de La Mecque ; Commission sanitaire envoyée en Algérie par le Gouvernement anglais ; Institut Pasteur ; organisation de la médecine ; police sanitaire ; produits pharmaceutiques ; ustensiles métalliques ; police sanitaire maritime ; statistique sanitaire ; vaccination ; exercice de la pharmacie ; médecins de colonisation ; Conseil d'hygiène des trois départements ; Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département d'Alger ; exercice illégal de la médecine et de la pharmacie (1837-1901).

II. Epidémiologie : bulletins statistiques et rapports ; fonctionnement du lazaret de Matifou et de la station de désinfection de Mers-el-Kébir (1893-1906).

1740 Mutualité et sociétés diverses :

I. Statistique des sociétés de secours mutuels (1899-1900).

II. Dossiers de sociétés du département d'Alger (XIXe siècle).

III. Compte rendu des sociétés indigènes de prévoyance (1901).

IV. Congrès mutualiste de Philippeville (1890-92).

V. Sociétés diverses : société du Nador à Médéa ; sociétés de secours mutuels de Tlemcen ; de Mascara ; de Saint-François-Xavier à Alger ; Société de s. m. de Ténès ; Caisse nationale de prévoyance des marins ; Anciens frères d'armes de la Légion étrangère ; Comité d'union et de vigilance des travailleurs de l'Algérie ; Société de s. m. italienne (1861-99).

1741 Affaires militaires. Recrutement.

Correspondance administrative et législative concernant le recrutement en Algérie (1851-75).

1742 Affaires militaires. Affaires générales.

I. 1847-1908 : quartiers généraux divisionnaires ; statistique médicale de l'armée ; état nominatif des commandants des divisions, subdivisions et cercles ; cercle militaire de Miliana ; garde mobile de 1871 ; prisonniers allemands en Algérie ; pétition pour le maintien d'un régiment étranger à Mascara ; chef-lieu de la subdivision d'Orléansville ; formation de la subdivision d'Aumale ; nomination du général Delebecque au 19e corps ; achat de matériel ; projet de loi de 1882 pour l'organisation de l'armée d'Afrique ; mission du général Thomassin en Algérie et Tunisie ; engagements volontaires ; conseils de revision ; logement et cantonnement des troupes ; mercuriales de la viande ; comités départementaux de ravitaillement ; surveillance des dispensés par la gendarmerie ; affiches militaires; conférence sur le régime du champ de tir de la garnison de Blida ; note de l'Etat-major de l'armée au Ministre de la Guerre sur la situation militaire de l'Algérie en mai 1901 ; nomination du général Servière au Commandement du 19e Corps ; incident du capitaine de Spahis en retraite Muller à Batna ; remplacement des troupes algériennes envoyées au Maroc ; permissions ; mariages contractés par des militaires ; séjour en France des militaires libérés.

II. Affaires diverses. 1897-99 : Nomination des généraux commandant en Algérie ; création de dix nouvelles brigades de gendarmerie ; ouvriers immatriculés des manufactures nationales d'armes ; dommages alloués pour dégâts commis par les militaires ; expulsion de Joseph Navarro ; déplacement des troupes appelées à concourir au rétablissement de l'ordre ; transfert à El-Goléa du chef-lieu du cercle de Ghardaïa ; incidents au Conseil de revision.

III. 1900 : recrutement ; musiques militaires ; agrément du Gouverneur général à la nomination des généraux ;

1742 affichage de l'arrêt de la Cour de Cassation dans l'affaire Dreyfus ; casernement.

IV. 1901 : réception des fournitures de blé et denrées fourragères ; bénéfice de la campagne accordé aux militaires en garnison en Algérie et en Tunisie ; dispense d'exercice à M. Cruchon-Dupeyrat, Directeur du service des renseignements généraux ; livret d'emplacement des troupes ; service religieux à l'hôpital militaire de Kef ; achats de blé par l'intendance ; tiercement des emplois de sous-officiers et brigadiers dans la gendarmerie ; fortification (projet de loi de 1901) ; inscription de la profession de viticulteur sur les tableaux de recensement ; déplacement du capitaine de gendarmerie Michel, d'Oran à Figeac, pour antisémitisme.

V. 1902 : incorporation de jeunes gens du contingent algérien dans les régiments de la métropole ; projet de loi pour l'installation d'une poudrerie en Algérie ; plan de défense de l'Algérie ; masse d'entretien et de remonte de la 19e légion de gendarmerie ; garnisons de Soukharas et de Bône ; nomination d'un aumônier succursaliste à l'hôpital militaire de Méchéria.

VI. 1903 : indemnité aux officiers en mission temporaire dans les oasis sahariennes ; envoi d'un bataillon du 1er tirailleurs à Bizerte ; demande des officiers d'Alger-Mustapha et places voisines de faire partie du « Haut club », société de drags ; pensions des militaires indigènes ; bagarres entre tirailleurs et chasseurs d'Afrique à Laghouat ; réclamation de M. Pebeyre, officier mis en réforme pour antisémitisme.

VII. 1905 : Société des vétérans des armées de terre et de mer ; esplanade de Bab-el-Oued.

(*à suivre*).

Comptes rendus

Stéphane GSELL. — *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord.* Tome V : Les royaumes indigènes. Organisation sociale, politique et économique, 297 pages avec index alphabétique. Tome VI : Les royaumes indigènes. Vie matérielle, intellectuelle et morale, 302 pages avec index alphabétique. — Paris, Hachette, 1927.

Ces deux volumes font suite à ceux qui traitent des temps primitifs, des établissements phéniciens et de l'empire de Carthage. Le tableau de la civilisation berbère, qui en est le sujet, vient parfaitement à sa place pour servir d'introduction à l'histoire de l'Afrique romaine. Lorsque les conquérants venus d'Italie se substituèrent aux Carthaginois, ils trouvèrent en effet des populations indigènes déjà imprégnées d'influences étrangères, d'origine orientale ; il était logique de placer un exposé de leur organisation et des différents aspects de leur vie plutôt après qu'avant l'histoire de la domination punique, qui devait laisser, au moins dans les régions du littoral et de l'Est, des traces nombreuses, sinon toujours profondes.

On ne saurait donner ici un résumé des chapitres si substantiels qui composent ces deux tomes V et VI de l'œuvre magistrale poursuivie par Stéphane Gsell. Fidèle à sa méthode critique, l'auteur s'est défendu le plus souvent des affirmations catégoriques et de ces solutions des problèmes historiques qui peuvent se condenser en des formules aussi contestables que brillantes. Avec sa sincérité habituelle, il a pris soin d'en avertir le lecteur. « Notre étude, écrit-il dans son « introduction, sera pleine de lacunes, d'obscurités, de doutes. « Souvent, pour essayer de comprendre un passé qui se dérobe, nous devrons nous souvenir que ces indigènes africains « sont, de tous les riverains de la Méditerranée, les plus tenaces, les plus obstinés dans leur état social, leurs traditions « et leur mœurs. Ce qu'ils ont été dans des temps mieux connus, et même ce qu'ils sont encore aujourd'hui, ils l'étaient « déjà, dans une très large mesure, aux siècles qui ont précédé l'ère chrétienne. Il ne faut pas assurément faire de l'anachronisme une méthode, car on risquerait d'écrire ainsi un « roman. Mais souvent un document, en apparence insignifiant ou suspect, ne révèle sa valeur que si on l'encadre « dans un ensemble reconstitué à l'image d'autres ensembles « qui nous sont familiers ».

C'est dire que, dans cette Afrique du Nord, où l'installation de notre protectorat au Maroc a ramené l'attention sur le monde berbère et suscité quantité de recherches d'une portée à la fois scientifique et pratique, le passé et le présent peuvent et doivent même s'éclairer mutuellement. La prudence bien connue de l'auteur nous garantit qu'il a su garder la mesure dans cette confrontation des documents anciens et des faits actuels : par ailleurs, beaucoup de ses suggestions tirent leur intérêt et leur force probante de sa connaissance profonde des lieux et des hommes qu'il a inlassablement étudiés sur place et dont il n'a jamais perdu le contact. On ne sera pas étonné non plus des emprunts nombreux et judicieux qu'il a faits à tous les travaux les plus récents sur l'ethnographie et la sociologie berbères. Par là, ces deux volumes s'adressent non seulement aux archéologues, aux historiens et au public des bibliothèques, mais aussi à tous ceux qui, mêlés à la vie indigène, veulent essayer d'en pénétrer les caractères traditionnels les moins altérés, c'est-à-dire les plus résistants et les plus profonds.

La simple énumération des titres de livres et de chapitres suffit à donner une idée du cadre de l'œuvre et de la diversité des questions traitées. Le tome V est précédé d'une introduction où l'auteur justifie le choix de la lisière septentrionale du Sahara comme limite géographique de son étude ; on y trouve aussi un examen critique des sources antérieures à la conquête romaine de la Berbérie, c'est-à-dire au premier siècle de l'ère chrétienne. Le livre I traite de « l'organisation sociale et politique des Berbères » (cadres de la société indigène ; tribus, nations et peuples ; les rois et leurs sujets). Le livre II, de « l'exploitation du sol et des modes d'habitation » (élevage et culture ; habitations ; lieux habités). Le tome VI présente le tableau de la « vie matérielle » (livre I, nourriture, tenue du corps, habillement, armes et mobilier ; vie dans les campagnes et dans les villes) et de la « vie intellectuelle et morale » (livre II, langues et écritures ; religions ; usages funéraires ; sépultures témoignant d'influences étrangères). Il se termine par une conclusion qui embrasse les deux volumes.

Sur tous ces sujets, Stéphane Gsell apporte, soit dans le texte, soit dans les notes, la documentation la plus complète et la plus variée, empruntée aux sources et aux études les plus diverses, tant anciennes que modernes. On peut donc être assuré que chaque question est présentée dans son état actuel, et accompagnée d'une bibliographie qui a été mise à jour jusqu'à la dernière heure. On juge ainsi de quelle valeur

peut être un pareil instrument de travail. Mais ce serait le rabaisser que d'y voir une simple encyclopédie des connaissances sur les anciens Berbères. Car la personnalité de l'auteur apparaît à chaque page dans la critique des documents et des opinions, et s'il ne prend pas toujours position, c'est qu'il estime que jusqu'à nouvel ordre, le problème reste insoluble.

On lira avec un intérêt toujours soutenu les chapitres consacrés à la société indigène, depuis la famille fondée sur le mariage et l'agnation, jusqu'à l'Etat constitué sur des bases trop fragiles pour n'être pas éphémère. La répugnance des Berbères à se fondre dans une unité organisée et à se soumettre d'eux-mêmes à une forte discipline, condition primordiale d'une formation politique durable, apparaît avec évidence dans les caractères de la tribu, de la confédération, et dans l'histoire des royaumes, caducs en dépit de l'énergie ambitieuse d'un Syphax, de l'activité intelligente et féconde d'un Masinissa.

On trouvera d'autre part plus loin, reconstituée dans ses grandes lignes, autant qu'elle peut être, l'évolution de la population berbère dans ses modes d'exploitation du sol et d'habitation. Sur ce dernier point, sur l'usage de la tente, sur les « mapalia » mobiles ou fixes, sur la construction en terre ou en pierre, sur les villages que l'indigène a préférés à la ville, sur les villes du littoral et de l'intérieur, les faits et les notations personnelles abondent ; en outre, à plusieurs reprises, l'auteur signale aux travailleurs des sujets de recherches et d'études à poursuivre sur le terrain.

Tous ceux qui ont observé les mœurs actuelles des Berbères liront avec curiosité les chapitres consacrés à la nourriture, à la tenue du corps, à l'habillement, à la parure, à l'armement, au mobilier, aux distractions, aux industries domestiques, au commerce de leurs ancêtres, la civilisation urbaine y apparaît comme essentiellement punique, avant la conquête romaine. Les derniers chapitres constituent un véritable manuel d'archéologie, et certainement le meilleur guide que puissent consulter les amateurs cultivés, et aussi les jeunes travailleurs déjà sortis du noviciat. Sur les diatectes, sur les alphabets, sur les textes épigraphiques, sur les monnaies, il y a une richesse de documentation dont l'importance n'échappera à personne. Sur les religions, sur les modes de sépulture, sur la répartition des monuments funéraires, sur les croyances et les rites qu'il supposent, on ne pourra faire aucune étude sans recourir à cette précieuse collection de faits contrôlés et commentés avec le souci le plus scrupuleux de la vérité. Le dernier chapitre a été consacré aux influences phéniciennes, et surtout grecques, telles qu'elles se manifestent dans les mausolées et dans les célèbres Medracen et Tombeau de la Chrétienne.

La conclusion est autre chose qu'un simple résumé. A ceux qui se contenteraient de parcourir ces deux volumes, — qui méritent certes qu'on leur consacre une lecture plus attentive — elle laissera du moins quelques vues nettes et fermement présentées sur le caractère des Berbères, sur leurs défauts et leurs qualités, tels qu'ils ressortaient déjà des témoignages les plus sûrs de l'antiquité, sur les conditions auxquelles doit satisfaire une domination étrangère imposée à ces peuples, pour qu'elle soit solide et durable. Nous ne saurions mieux terminer qu'en citant, sur ce point, quelques réflexions de l'auteur, dont la portée dépasse largement les limites de l'histoire ancienne.

« Il n'a pas été donné aux Africains de se faire eux-mêmes « leur destinée. L'étroitesse de leurs vues, leur répugnance « à se soumettre à une discipline commune les ont empêchés « de jouer un grand rôle historique... Il faut que des étrangers « viennent imposer à ce peuple l'ordre et la paix... La nation « conquérante devra maintenir sa domination par une autorité très ferme et très énergique, par une puissante armature « militaire et administrative... Mais voudra-t-elle et pourra-t-« elle briser à jamais les forces de barbarie qui s'obstineront à survivre, en arrière et auprès des régions où s'implantera la civilisation ? Il ne suffira pas de les tenir en « respect. Elles n'attendent que des occasions pour se jeter « à l'assaut et, tôt ou tard, elles les trouveront. La conquête « morale du pays tout entier s'imposera donc d'une manière aussi nécessaire que la conquête matérielle. Malheur aux « maîtres de l'Afrique du Nord qui ne sauraient pas le com-« prendre ! » Ce fut précisément la plus grave lacune de l'œuvre des Romains dans l'Afrique du Nord.

R. LESPÈS.

Isidore LÉVY. — *Recherches sur les sources de la légende de Pythagore.* — Paris, Leroux, 1926 (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, Sc. relig., XLII).

De M. Isidore Lévy est cette thèse subtile, engageante et hardie que la légende de Pythagore, telle qu'elle s'est constituée et transmise en Grèce du VIe siècle aux environs de l'ère chrétienne, a été adoptée chez les Juifs d'Egypte, puis chez les Juifs de Palestine, et qu'elle a fourni à l'histoire évangélique de Jésus la plus grande part de son schéma. — « Thèse complémentaire », les *Recherches* sont une étude minutieuse des rapports de dérivation et de filiation qu'on peut reconnaître entre les textes qui sont pour nous les témoins épars d'une histoire jadis complète et circonstanciée. Etude

malaisée, qui est bien dans la manière de l'auteur et selon ses dons : comme l'intérêt qu'elle présente est surtout « en fonction » de la thèse principale, elle ne se prête point à une analyse qui, d'ailleurs, ne serait pas à sa place ici. En voici les grandes lignes.

Des nos plus anciens témoignages, l'histoire du sage de Samos apparaît engagée dans la légende. Les thèmes mythiques se précisent chez Héraclide du Pont (fin du IVe siècle) qui ne nous fait plus connaître que des débris de cette légende, mais qui, par son roman de l'*Abaris* notamment, a tenu une place considérable dans la littérature pythagoricienne. Dès ce moment, il est vrai, se constitue une biographie d'aspect plus positif (Aristoxène de Tarente), celle qui prédomine pendant la période hellénistique. Mais, au cours du Ier siècle avant Jésus-Christ, la reconnaissance du pythagorisme produit une nouvelle floraison de biographie mythique ; le Roman qui eut cours à cette époque se trouve retlété pour nous dans les *Vies* de Diogène Laërce, Porphyre, Jamblique : c'est de lui qu'elles procèdent à travers des intermédiaires comme Apollonius de Tyane. Enfin, la biographie légendaire de Pythogore a produit un dernier rejeton : il faut en reconnaître des pastiches dans la *Vie d'Apollonius* de Philostrate, dans le Pérégrinos et l'Alexandre d'Abonoutichos de Lucien, et jusque dans la *Vie de Saint Antoine* de Saint Athanase.

Il y a des points que ce sommaire n'indiquerait pas, parce que l'auteur ne fait guère lui-même que les sous-entendre : si cette littérature n'est pas toujours, il s'en faut, une littérature de secte, elle n'a d'intérêt, en revanche, que si l'on y voit l'expression plus ou moins mutilée et déformée d'une croyance de secte ; d'autre part, les moments successifs que l'on peut y marquer ne représentent pas le développement et les enrichissements successifs de la légende qu'on devine constituée, quant à l'essentiel, de très bonne heure, mais répondent surtout à l'état de notre documentation et aux nécessités de l'analyse.

Louis GERNET.

F. BAJRAKTAREVIC. — *Le dîwân d'Abû Kabir al-Hudalî*, texte arabe et traduction annotée (*Journal asiatique*).

M. Bajraktarevic, chargé de cours à l'Université de Belgrade, fit naguère un séjour à l'Université d'Alger ; trop souvent éloigné des grandes bibliothèques, il n'en a pas moins enrichi son ouvrage de l'apparat critique qui convenait.

Les philologues arabes de l'époque abbasside ont bien mérité de la littérature en recueillant à grands frais les *membra disjecta* de l'ancienne poésie ; sans doute, certains d'entre eux ne se firent pas faute de mêler l'apocryphe à l'authentique ; il n'en est pas moins vrai que, sans leurs efforts, le *thesaurus poeticus* arabe serait loin d'être aussi riche. Un recueil des poèmes attribués aux aèdes d'une tribu installée au S.-E. de la Mecque, les Hodaïlites, est particulièrement typique. La seconde moitié seule en a été publiée : l'apparition des poèmes inédits d'Abou Kabir, extraits de la première moitié du même recueil, ne saurait donc être passée sous silence.

Les renseignements sur la vie d'Abou Kabir sont naturellement rares et vagues : on peut assurer qu'il naquit dans la seconde moitié du VIe siècle et mourut au siècle suivant.

Ses poèmes sont des œuvres d'âge mûr, et même de vieillesse. En effet, — et ceci semble unique dans la poésie arabe —, ses quatre principaux poèmes commencent, avec quelques variantes, par ce *leitmotiv* : « Peut-on échapper à la vieillesse ? Ou n'y a-t-il pas moyen de revenir à la jeunesse qui fuit ? ». Il regrette les années d'aventures et de guerres, et se plaît à les rappeler : « Si ma nuque a blanchi, pourtant que de fois j'ai réuni (jadis) des escadrons valeureux... pour m'acquitter d'un vœu en versant le sang » (la vendetta était d'obligation chez les anciens Arabes). Il glisse parmi ses vers des descriptions de combats qui ressemblent à celles de ses contemporains. Néanmoins, il a des comparaisons parfois vigoureuses ou suggestives : les flèches brillent comme « des charbons allumés dans un courant d'air », volent comme « un essaim d'abeilles excitées », sont « aussi nombreuses que du fourrage dispersé par le vent, à la tombée de la nuit » ; le sang « soulève la poussière en jaillissant et en écumant », coule « comme par la fente d'une outre largement ouverte » ou comme « l'eau qui déborde des seaux du puits », et d'une plaie « pareille à la déchirure d'un voile de femme » ; ailleurs, « les voix des moustiques... ressemblent à celles des cavaliers qui chantent dans les déserts » ; ou bien le poète arrive « à l'eau dont la masse porte quelque chose comme la soupe clarifiée qu'on donne à un malade » (le célèbre poète Alqama décrit « l'eau dont la masse pourrie ressemble au henné et au sang versé »).

Abou Kabir, comme la plupart de ses contemporains, excelle à peindre en quelques traits les animaux : la louve « chassée et effrayée, qui s'est tournée comme l'homme frappé par derrière et regardant de travers » ; le chacal « courant en inclinant d'un côté » ; l'âne sauvage « immobile sur les collines et penché comme celui qui saigne du nez ». Mais sa note personnelle n'est pas là : tandis que d'autres poètes célèbrent la femme, le vin ou les armes, Abou Kabir réserve ses louanges au parfait compagnon de guerre « hardi et fort..., farouche..., éveillé toute la nuit..., terrible dans la mêlée, difficile à atteindre..., défendant ses compagnons quand ils sont

dans le malheur ». Et le poète ajoute : « Sa mère l'a conçu dans une nuit effroyable, *malgré elle*, sans délier le nœud de sa ceinture » ; on croyait en effet, qu'une femme forcée mettait au monde un enfant plus énergique, parce qu'il tenait alors exclusivement de son père. Détail qui attesterait au besoin l'archaïsme de cette poésie où d'autre part l'élément religieux n'apparaît pas ; c'est à peine si l'on découvre une allusion au pèlerinage des Arabes païens : les chacals tournant autour de l'abreuvoir comme les pèlerins autour du sanctuaire.

Outre les mérites propres de son travail, M. Bajraktarevic a celui d'avoir préféré, pour traduire ce recueil de vers arabes, la langue française à d'autres langues européennes qu'il connaît aussi bien : nous devons lui en savoir gré.

H. Massé.

Marcel Mercier. — *Etude sur le « waqf » abadhite et ses applications au Mzab.* — Alger, Carbonel, 1927, in-8°, 191 pages.

La question des biens « habous » fut étudiée, du point de vue orthodoxe, par Ernest Mercier, dans un ouvrage publié en 1899. Sur la même question — mais examinée d'un point de vue hétérodoxe, et pour la première fois —, on doit au petit-fils de ce savant une œuvre consciencieuse et fort intéressante. La jurisprudence abadhite a fait l'objet d'études encore peu nombreuses ; aussi, convient-il de signaler tous les travaux relatifs à une secte dont l'influence fut, un temps, prépondérante au Maghreb.

Du reste, les Abadhites, surtout dans ces dernières années, se sont appliqués à publier les textes fondamentaux de leurs doctrines. On a voulu voir dans cette forme d'activité l'un des instruments employés par ceux des Abadhites qui se proposent l'unification des groupes d'Afrique et d'Arabie. Quoi qu'il en soit, plusieurs de ces textes, longtemps inaccessibles — la Bibliothèques universitaire d'Alger en possède un certain nombre de manuscrits, provenant de Motylinski — se trouvent désormais à la portée des travailleurs, et il est souhaitable que l'exemple donné par M. Mercier soit suivi. Quant aux textes historiques, M. Smogorzewski prépare l'édition de quelques-uns d'entre eux.

M. Mercier se défend d'avoir composé une étude d'ensemble. Il se considère — trop modestement — comme un pionnier. Son travail comprend, d'une part (p. 33-105) les déductions qu'il a tirées des textes, d'autre part (p. 105-131), les résultats d'une enquête sur la pratique du « waqf » au Mzab. Une troisième partie comprend la traduction des textes.

Les docteurs abadhites sont le plus souvent des compilateurs. « La porte de l'*idjtihâd* ou pouvoir d'interpréter les sources a été fermée beaucoup plus tôt chez les Abadhites que chez les orthodoxes », écrit judicieusement M. Mercier. Bien entendu, ni Othman, ni Ali n'apparaissent parmi les autorités citées : les Abadhites les déclarent responsables des discordes qui se sont mises parmi les croyants. Par contre, plusieurs Compagnons du Prophète sont fréquemment nommés. Les textes utilisés par M. Mercier sont empruntés notamment aux deux Chammakhi, à Abd-el-Aziz (le célèbre auteur du *Nil*) et à son commentateur Atfiech.

Que signifient au juste les mots « waqf » et « hobous » ? Les définitions données par les musulmans sont nombreuses, mais assez imprécises ; il est préférable de se reporter à celle d'Ernest Mercier : le « hobous » (orthodoxe) est une donation d'usufruit, faite à perpétuité au profit des pauvres ou de fondations, qui immobilise la chose hobousée ; le fond reste la propriété inaliénable du constituant et demeure séquestré pour assurer l'attribution des fruits aux bénéficiaires. Selon Sidi Khalil, « les musulmans désignent cette institution par les mots « waqf », « hobous », « habès ». tous synonymes dont la racine verbale signifie « immobiliser ».

Or, le « waqf » abadhite présente un caractère plus strictement religieux : il entend être « un affranchissement des biens terrestres, libres désormais des droits qui pèsent sur eux et dégagés de ces droits de par leur consécration à Dieu » (p. 186). Autrement dit, l'immobilisation n'est plus à proprement parler une fin, mais pour ainsi dire un moyen de consécration. De plus, les Abadhites distingueraient les deux termes « hobous » et « waqf » : le premier désignant de préférence les biens immeubles, le second s'appliquant plus particulièrement à certaines redevances parfois infimes (énumérées p. 106 sqq). Cette distinction tend du reste à s'effacer.

Néanmoins, si l'on compare le « waqf » abadhite au « waqf » orthodoxe, le premier semble beaucoup plus proche des origines de l'institution : les Abadhites ignorent les subtilités dont les orthodoxes ont surchargé la théorie du « waqf », en particulier ces « démembrements » que L. Milliot a étudiés du point de vue marocain.

H. Massé.

J. Bourrilly et E. Laoust. — *Stèles funéraires marocaines.* (Coll. Hesperis III, 1927. Paris, Larose, in-4°, 94 p. et 59 pl.

Etude consacrée particulièrement aux stèles des cimetières de Rabat et de Salé. Ces stèles vont toujours par paires (comme d'ordinaire) ; elles furent taillées dans les carrières de calcaire des environs de Salé.

Les auteurs. renonçant à une chronologie qui serait impossible, se sont arrêtés à une classification descriptive. Quatre principaux types de stèles : 1° tabulaires ; 2° à gradins ; 3° discoïdales à épaulement ; 4° cruciales (discoïde muni de deux appendices latéraux, assez rares).

La décoration comporte deux éléments essentiels : un encadrement (hachures, chevrons, rosaces, etc.) et un ou deux arcs inscrits (arc outrepassé ou arc polylobé : en général, un sur la stèle de tête, deux sur la stèle des pieds). On trouve parfois aussi d'autres signes (étoile, rosace, croix, svastika, etc.).

Le chapitre III énumère les divers modes de sépulture des musulmans du Nord de l'Afrique (jusqu'à l'Egypte) avec leurs traits caractéristiques. On y retrouve surtout la stèle discoïdale et la stèle tabulaire ; de même qu'en Europe et en Asie, au demeurant (tombes étrusques de Bologne, tombes de Pompéi, tombes nabatéennes, tombes des vieux cimetières espagnols et basques).

Un chapitre est consacré aux tombes juives, parmi lesquelles les dalles funéraires d'Agadir présentent un caractère nettement anthropomorphe (cf. pl. LIX) : caractère analogue à celui qui apparaît plus clairement encore sur les deux pétroglyphes trouvés en pays Zaër (cf. H. Basset, in Hesperis, 1923, p. 141).

Les auteurs, dans leur conclusion, opinent pour le caractère anthropomorphe des stèles discoïdales à épaulement et semblent admettre qu'elles furent importées au Maroc bien avant l'Islam. A signaler tout particulièrement l'abondante illustration de l'ouvrage (photographies de cimetières et de tombes ; riches séries de stèles dessinées par M. Laoust). Il y a là un ensemble de données et de documents que ni les islamisants ni les ethnographes ne sauraient négliger.

H. Massé.

Un Turc converti (Jean-Maria Aarifi). — *L'anti-Coran, ou le Mahométisme condamné par lui-même.* (Deuxième édition, Paris, Leroux, in-16, 305 pages).

Au dix-huitième siècle, le Cardinal de Polignac composa, d'une plume élégante et courtoise, un « Anti-Lucrèce » qui reste le modèle du genre. M. Aarifi aurait sagement fait d'en lire quelques pages avant de composer son « anti-Coran ». La réédition « revue et améliorée » de ce factum indigeste, d'un style bizarre et souvent incorrect, ne s'imposait pas absolument. Son auteur s'est proposé d'exalter la religion chrétienne au détriment de la religion musulmane. Outre que la religion chrétienne est par elle-même assez vénérable pour pouvoir se passer des glorifications de ce genre, cette méthode

de polémique religieuse ne saurait être que stérile. On comprend fort bien qu'un croyant s'efforce de prôner la religion qu'il professe ; mais il est inadmissible qu'il utilise une autre religion comme tremplin de cette apologie. M. Aarifi brûle avec ardeur ce qu'il adorait autrefois : il semble ignorer qu'une impartialité sereine est de règle, dès qu'il s'agit du moindre fait religieux.

H. Massé.

Louis Brunot et Mohammed Ben Daoud. — *L'arabe dialectal marocain* (textes d'études). (Rabat, 1927, in-8°, XI et 110 p.).

M. Brunot avait déjà publié en 1918 un utile recueil de textes arabes du dialecte de Rabat (Fès, Imp. municipale in-8, 42 p.). Son nouvel ouvrage offre à qui se propose d'étudier l'arabe marocain un excellent instrument de travail (auquel on joindra « Yallah ou l'arabe sans mystère » du même auteur). Les textes réunis sont aussi attrayants qu'instructifs : fêtes marocaines (réjouissances qui précèdent le Ramadan . cérémonies des Gnaoua ; Ramadan ; la grande nuit de la mi-carême ; nuit du 27 de Ramadan ; fête de rupture du jeûne : fête des sacrifices ; nativité de Mahomet ; achoura ; ennaïr , Lalla Ksâba : Ansra) ; contes du sottisier de Djéha et autres histoires de bouffonnerie ; une variante abrégée du charmant récit « Le moineau et la sauterelle » — cf. Legey, Contes et légendes populaires du Maroc, p. 148 sqq. — ; textes relatifs aux villes de Rabat et Salé ; textes relatifs à divers animaux.

Les particularités de langage et de mœurs sont expliquées dans des notes qui, malgré leur concision, apportent souvent une nouvelle contribution au vocabulaire marocain. M. Brunot, à qui l'on doit plusieurs recueils de termes techniques « rbati » (Vocabulaire maritime, Noms de récipients, Tannerie indigène, Noms de vêtements masculins) annonce qu'il complètera par d'autres textes ses recherches dialectales.

H. Massé.

L. Massignon. — *Annuaire du monde musulman, statistique, historique, social, économique.* Seconde édition. (Paris, Leroux, in-8°, VI et 397 pages).

La *Revue africaine* a signalé naguère la première édition de cet *Annuaire*, indispensable à quiconque s'occupe du monde musulman. On trouvera dans cette deuxième édition — outre les rectifications et mises à jour des 164 notices (peuplement, gouvernement, administration, travail et production) — les trois sections annoncées dans la première édition : 1° un index

général de la presse musulmane — le premier qui ait été tenté — ; 2° une liste des centres d'études en pays islamiques ; 3° un vocabulaire technique (mots-souches examinés cette année : cartographie, congrès, statistique).

Il n'est pas superflu de rappeler les titres des sections établies dès la première édition : calendrier ; grandes dates de l'Islam (dans cette éd. : chronologie de l'évolution des trois pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire) ; sommaire de l'an écoulé.

Principaux événements politiques à retenir : *A*) en 1923 : la Transjordanie proclame son indépendance ; la Turquie signe le traité de Lausanne ; l'Egypte se fait représenter diplomatiquement à l'étranger ; convention de Paris sur le statut de Tanger. *B*) en 1924 : abolition du Califat et nouvelle constitution en Turquie ; agitation wahhabite ; assassinat du sirdar britannique et crise ministérielle en Egypte ; les troupes égyptiennes évacuent le Soudan. *C*) en 1925 : affaires du Rif et du Djebel Druse ; bombardement de Médine par les Wahhabites ; en Perse, déchéance de la dynastie qadjare et proclamation de Riza Khan Pehlevi ; en Turquie, suppression des « tekkés » et obligation de porter le chapeau.

On trouvera (p. 382-384) la reproduction des six cartes de Bowman (densité de la population, pluviométrie, drainage des eaux, réseau ferroviaire, rapport du réseau ferroviaire à la densité de la population, densité de l'islamisation), déjà commentées dans la *Revue du monde musulman*.

On trouvera d'autre part (p. 385-391), les statuts du Congrès du monde musulman tenu à la Mecque, en juin 1926. Rappelons que l'idée de congrès n'est pas nouvelle dans l'Islam : des essais eurent lieu, pour ne citer que ceux de Nadir-Chah à Bagdad (XVIIIe siècle) et de Gasprinsky-Bey au Caire (1907). En 1926, un congrès du Califat s'est tenu au Caire.

L'Annuaire se termine par une récapitulation statistique des musulmans (1926) : environ 240 millions.

H. Massé.

H. Lammens. — *L'Islam* : croyances et institutions. (Beyrouth, Imp. catholique, 1926, in-8°, 288 pages).

Le P. Lammens a caractérisé son livre, dans un avant-propos : « ...vulgarisation puisée aux sources... A ces moyens d'information, qu'on me permette d'ajouter le contact prolongé avec les milieux musulmans... L'Islam envisagé ici, c'est avant tout l'Islam contemporain... Je suppose connues les grandes lignes de son histoire politique ». C'est sur ce dernier point qu'on pourrait critiquer — s'il le fallait — cet excellent exposé : peut-être un lecteur, dépourvu d'information préalable sur l'évolution des divers peuples musulmans, ne percevra-t-il pas toujours clairement les raisons des divergences constatées parmi les écoles de jurisprudence et les sectes. Mais il serait injuste de chicaner l'auteur : le sous-titre même de son livre explique suffisamment ses intentions.

Sommaire : l'Arabie préislamite ; Mahomet ; le Qoran et les cinq obligations de l'Islam ; la « sonna » (tradition) ; la jurisprudence ; ascétique et mystique ; sectes ; réformistes et modernistes.

Une bibliographie judicieuse et un index abondant terminent cet ouvrage dont il est superflu de souligner la valeur, car il est l'œuvre d'un maître ; on y retrouve l'érudition et la clarté qui lui sont particulières.

Il y aura lieu de compléter la lecture de ce précis par celle des précédentes publications du P. Lammens : d'une part « Le berceau de l'Islam », « La cité arabe de Taïf à la veille de l'Hégire », « La Mecque à la veille de l'Hégire », « Les sanctuaires préislamites dans l'Arabie occidentale » et, d'autre part, ses curieuses études historiques sur la famille du Prophète et sur les califes omayyades. Ces ouvrages contiennent, pour la période ancienne, l'élément historique que le P. Lammens a délibérément exclu de son « Islam ».

H. Massé.

Ar-Rawa'ī. — *Les meilleures pages des auteurs arabes* (Beyrouth, Imp. catholique).

Tandis que la « Bibliotheca arabica », publiée par la Faculté des Lettres d'Alger s'apparente à la « Collection Guillaume Budé », la collection « Rawâ'ī » forme, pour la langue arabe, le pendant des « Classiques pour tous » publiés par la librairie Hatier. Chaque série des « Rawâ'ī » compte dix fascicules. Des introductions, dues à Fuad Efrem el-Bostani, résument l'essentiel de ce qu'il faut savoir d'un auteur et du genre littéraire auquel il appartient. Le 2e fascicule de la 1re série offre notamment un résumé substantiel des caractères de la poésie arabe antéislamique ; le dernier fascicule de la même série est dû à l'éminent P. Cheïkho naguère enlevé aux études arabes.

L'ensemble de ces petits volumes, lorsque leur nombre sera suffisant, contribuera à faciliter la compréhension des diverses tendances de la littérature arabe. Il convient de louer franchement cette intelligente initiative.

H. Massé.

R. FIRINO. — *La famille Firino. Le Général comte Ferino* (1747-1816). *Le payeur général Firino* (1779-1868). — Paris, Champion, 1927, in-8°.

De ces deux biographies, écrites en grande partie d'après des papiers de famille, celle du payeur général Firino nous intéresse plus particulièrement. Jean-Baptiste Firino avait, dès l'âge de vingt-et-un ans, rempli les fonctions de payeur de la 20e division militaire. Il fut nommé, en 1805, payeur central de l'armée d'Allemagne, fit en cette qualité, les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne. En 1810, trésorier général des Provinces illyriennes ; en 1813, payeur général de la grande Armée, inspecteur général des Finances sous la première Restauration, payeur de l'Armée du Nord pendant les Cent Jours, il fut un de ces hommes auxquels on a recours pour occuper des postes de confiance et qui justifient pleinement celle-ci. Aussi, après avoir rempli pendant douze ans les fonctions plus modestes de payeur à Rouen, où l'avait relégué la Restauration, fut-il désigné, en 1827, comme payeur général et commissaire des Postes de l'armée expéditionnaire de Morée, puis, le 5 mars 1830, de celle d'Afrique.

Sur le rôle de Firino, pendant la campagne et les premiers jours de l'occupation d'Alger, nous trouvons des précisions intéressantes. Firino fut en effet chargé, le 5 juillet, avec l'intendant en chef Denniée et le sous-chef d'Etat-Major Tholozé « d'apposer les scellés sur tout ce qui appartient à la Régence dans la Casbah et dans les maisons des ministres ». Il fit également partie de la commission instituée le lendemain à l'effet « de pourvoir provisoirement aux exigences du service et d'étudier un système d'occupation pour la ville et le territoire d'Alger ».

Sa mission principale fut d'inventorier le trésor de la Régence sur lequel on n'avait que des évaluations aussi exagérées que dissemblables. Sur ce point, sur le mode d'expédition de l'or et de l'argent, l'ouvrage de M. Firino confirme les renseignements que l'on possède. De plus, il montre comment, en l'absence d'instruments de précision pour reconnaître le poids et le titre des lingots et des monnaies, le payeur général dut procéder par approximation. Au sujet des bruits de dilapidation qui coururent, il exposa, le 21 août 1830, au Ministre des Finances, qu'ils étaient le résultat d'opinions hasardées et de légendes ridicules.

Firino quitta Alger au début d'octobre 1830 et fut pourvu d'une des recettes générales les plus importantes de France, celle de Marseille.

G. ESQUER.

Revue des Périodiques

L'Afrique française. — 1928 — *Mars.* — A propos de la crise égyptienne. — Tingitanus : La question de Tanger. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc. — R. Millet : Les revendications coloniales allemandes. — J. Ladreit de Lacharrière : L'écume du Maroc français. — C. Guy : L'académie des Sciences coloniales. Le commerce franco-colonial en 1927. — Echos : A. Salles : A propos d'une médaille relative au général Mangin. — Algérie : Une manifestation des victimes de la guerre. — Tunisie : Les Italiens et la Tunisie. — Maroc : Le tonnage du port de Casablanca. — A. O. F. : Le mouvement de la navigation. — A. E. F. : Contre la maladie du sommeil. — Le coton dans l'Oubanghai. — Madagascar : La découverte du charbon. — Possessions italiennes : La foire de Tripoli. — L'Italie fasciste à Tripoli. — Les opérations militaires en Cyrénaïque. — P. Rembures : La question du drapeau sud-africain. — *Renseignements coloniaux.* — Commandant Rottier : Une reconnaissance automobile au Sahara Soudanais. — L. Géraud : Le Gabon, ses richesses et sa main-d'œuvre. — F. Charles-Roux : Allemagne, Angleterre et Egypte en 1877-1878. — Lieutenant Gaulis : Le Tafilalet. — Les moyens de communication à Sierra Leone. — Nous ferons le Transsaharien : I. Le Transsaharien devant la Chambre des Députés ; II. Le déjeuner du Comité du Transsaharien ; III. Le Père du Transsaharien ; IV. Autour du Transsaharien. — P. Berthault : La production des céréales en Afrique du Nord. — Rober-Raynaud : Les affaires tunisiennes. — La situation économique de l'Algérie. — La culture des primeurs en Algérie. — Italie, Tunisie et France. — *Avril.* — La pacification du Maroc. — XXX. : La politique indigène dans la région de Marrakech en 1927. — R. Millet : Les revendications coloniales allemandes. — R. Thierry : L'essor de Pointe-Noire. — Lt-Colonel M. Bernard : La question de la zone d'Ifni. — Em. Perrot : D'Oran au golfe de Guinée. — Chronique de l'Air. — Echos : Le coq gaulois dans les sables. — Algérie : Un voyage du Gouverneur Général dans le Sud. — Le Sahara aux portes d'Alger. — Manifestations Nord-Africaines. — Tunisie : La propagande

communiste. — Un consulat d'Allemagne à Tunis. — Le communiste Chadeli Khairallah. — Maroc : Le Maroc au travail. — Sur le front de la dissidence. — La mort des caïds Goundafi et M'touggui .— A. O. F. : Le régime de la presse. — La météorologie. — La dissolution de l'escadron de spahis du Sénégal. — Un combat à Taoudeni. — Le rezzou de 1927 en Mauritanie. — Ethiopie : Le lac Tsana et les aspirations britanniques. — Possessions belges : Autour de Stanley Pool. — Possessions italiennes : Un projet de transsaharien italien — Afrique romaine et italienne. — Les opérations militaires. — Le voyage du prince de Piémont en Erythrée et en Somalie. — Les aspirations italiennes vers le lac Tchad. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc. — *Renseignements coloniaux.* — R. Thierry : Où en est le Soudan anglo-égyptien. — P. Montfert : L'organisation régionale du Maroc. — A. Rovagny : Le réseau routier de l'A. O. F. — D. Labouret : Où en est la Gambie. — Le nouvel emprunt marocain. — Pour les bois coloniaux. — Capitaine Lehuraux : Reconnaissances sahariennes. — A. Chenelier : Les végétaux du Sahara. — Autour du Transsaharien : Le vœu de la Chambre de Commerce de Paris. — Un précurseur : M. Wiriot. — Le Transsaharien et la maîtrise de la mer. — Le mouvement de l'opinion publique. — Une opinion italienne sur la Tunisie. — Les réformes tunisiennes de 1928. — Th. Steeg : Le médecin au Maroc. — *Mai.* — Le roman de la Côte-d'Or. — R. Thierry : Le conflit anglo-égyptien de mars-mai 1928. — J. Ladreit de Lacharrière : L'écume et la mousse du Maroc français. — P. Berne de Chavannes : La mise en valeur agricole des colonies italiennes. — Echos. F. Dubois : A la mémoire de René Caillié. — Tunisie : La propagande communiste. — Maroc : L'armature du Maroc. — La médaille coloniale de 1927. — A. O. F. : La lutte contre la fièvre jaune. — L'émigration et la circulation. — Le mouvement commercial avec l'Allemagne. — Une manifestation franco-britannique. — Togo : Le commerce de 1927. — Cameroun : Le commerce de 1927. — Egypte : La propagande communiste. — Possessions italiennes : Le voyage des souverains d'Italie en Tripolitaine. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc. — Les richesses de l'A. O. F. : L'arachide. — M. Besson : Le mouvement colonial. L'idée force coloniale. — *Renseignements coloniaux.* — E. de Martonne : La frontière franco-libérienne en 1926-1927. — H. Labouret : Le Gold Caost et le port de Takoradi. — Chouf : Un envoyé extraordinaire du Duce en Tunisie et en Afrique française du Nord. — A propos d'un livre de M. Tittoni. — La situation générale de l'Algérie. Discours du Gouverneur Général aux Délégations financières. — M. Larnaude : Les ressources hydrauliques de l'Afrique du Nord d'après les travaux du Congrès de l'Eau.

Annales de Géographie. — 1927 — *15 juillet.* — G. Hardy : Le Marocain. — *15 septembre.* — J. Célérier : Les problèmes économiques du Maroc oriental. — Chronique géographique. Afrique : L'automobile au Sahara. — *15 novembre.* — R. Capot-Rey : Le relief de la Haute Zousfana à l'Est de Colomb-Béchar (Sud Oranais). — E.-F. Gautier : L'Afrique saharienne et soudanaise. — 1928. — *15 mars.* — Lieutenant F. Demoulin : La vie des Touaregs du Hoggar. — Chronique géographique. — Afrique : L'ouverture de la voie ferrée Tanger-Fez. — *15 mai.* — J. Tilho : Variations et disparition possible du Tchad. — Chronique géographique. — Afrique : Le programme espagnol de mise en valeur du Maroc.

L'Armée d'Afrique. — 1928. — *Janvier.* — Capitaine Peyronnet : Le Général Paulinier. — L.-G. Seurat : Les officiers de l'Armée d'Afrique et l'exploration zoologique de l'Algérie. — Commandant Lapouze : Combat d'infanterie. — Questions musulmanes. — X... : Manœuvres de la division d'Alger au camp Boghari, en 1927. — La population du Maroc en 1926. — Capitaine d'Aleman : L'avion d'observation en liaison avec l'artillerie. — Général Paquin : Programme de l'école de perfectionnement des Officiers de réserve d'Alger (1927-1928). — Docteur Géard : L'avion sanitaire au Maroc. — *Février.* — Capitaine Lehuraux : Le commandant Duclos. — Commandant Mauboussin : Les inondations d'Oranie. — M. Gandolphe : les ports de Tunisie (I). — Questions musulmanes. — La Lybie en 1927. — Commandant Christiani : Opérations d'Ouezzan en 1927. — Etude d'une action de cavalerie. — Courrier des Territoires du Sud. — *Mars.* — Colonel P. Azan : Les tirailleurs algériens (I). — M. Gandolphe : Les ports de Tunisie (fin). — Commandant Petit : Les chemins de fer dans la vallée de l'Ouergha. — Questions musulmanes. — Lt-Colonel Mazen : Journal d'un artilleur au Maroc. — Courrier des Territoires du Sud. — Informations. — Bibliographie. — Intendant P. Rimbault : Les petits-fils de Philippe Egalité en Afrique. — Colonel P. Azan : Les tirailleurs algériens (fin). — Capitaine Wender : Le désarmement moral de l'Allemagne. — Questions musulmanes. — Colonel Goubard : Les servitudes de l'artillerie. — Courrier des Territoires du Sud. — Informations. — *Mai.* — Capitaine Coulomb : La salle d'honneur du 1er régiment étranger. — Le nettoyage de la tache de Taza. — G. Yver : La guerre hispano-américaine de 1859-1860. — Questions musulmanes. — Chef d'escadron Marie : Le voltigeur et l'obus dans le combat offensif. — Courrier des Territoires du Sud. — Informations. — Bibliographie.

Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord. — 1928. — *1er trimestre.* — Dalloni : Alger et l'eau potable. — Général de Bonneval : Parcs nationaux. — Boyer-Bause : Le mouvement mutualiste agricole en Algérie. — L. de Sambœuf : Le colonel Boutin (2e partie). — Mme Laine-Desprès : Didon fondatrice de Carthage. — Renseignements et bibliographie. — *2e trimestre.* — Commandant Le Maître : Un blanc de la carte disparaît. — Lieutenant Fouquet : Reconnaissance des monts de Tummo. — Nos enquêtes : Hygiène et assistance au Maroc. — Capitaine Lehuraux : La poésie chez les Touaregs. — Parrès : Histoire d'Aumale. — Franc : L'industrie en Mitidja. — F. R. : Situation actuelle de l'A. O. F. — Commandant Cauvet : Antée héros africain. — Le Nentu : l'Inde (3e partie). — R. Peyronnet : Sur l'évolution de l'Islam.

Hespéris. — 1927. — *3e trimestre.* — P. de Cénival : Le comte Henry de Castries. — H. Basset et H. Terrasse : Sanctuaires et forteresses almohades (suite et fin). La tradition almohade à Marrakech. — H. de Castries : Le cimetière de Djama el-Mansour. — R. Cagnat : L'inscription du Capitole de Volubilis. — J. Herber : Un kerkour sur pierres romaines. — P. Ricard : Sucreries marocaines. — A. Chottin : Notes sur le « Nfir ».

Recueil des Notices et Mémoires de la Société Archéologique, Historique et Géographique du Departement de Constantine. — Vol. 58, année 1927. — A. Maitrot de la Motte Capron : Le siège de Bou-Arréridj en 1871 (suite). — Pergola : Les fouilles de Miler. — Abdelhamid Maiza : Sidi Guessouna. — René Lugand : Inventaire des objets conservés au musée de Lambèse. — Joseph Bosco : Au sujet d'une nouvelle borne des domaines de Salluste à Bkira. — Joseph Bosco et Alquier : Plomb épigraphique chrétien du VIIe siècle. — A. Maitrot de la Motte-Capron : La prise de Constantine par les Arabes d'Orient. — Joseph Bosco : Inscription funéraire inédite des Chertaba. — P. Royer : Etude des ossements humains de la grotte des hyènes. — Marcelle-Georges Vicrey : Compte rendu de la 11e section du 51e Congrès de l'avancement des Sciences. — Phépenier : Sur quatre stèles puniques de Cirte. — Nécrologie. — A. Cour : Le 75e anniversaire de la société archéologique de Constantine.

Revue Algérienne, Tunisienne et Marocaine de législation et de jurisprudence. — 1928. — *Février.* — Ed. Norès et H. Pommereau : Etude sur le don moutâa ou don de consolation.

— *Mars-avril.* — Noguier : Essai critique sur l'application de la loi du 5 août 1926. — J. Rectenwald : Notice sur les travaux parlementaires de l'année 1926. — *Mai.* — E. Leyval : L'imbroglio du juge de paix algérien.

Revue des études islamiques. — 1927. — *N° 3.* — Enquêtes. A. Vissière : Les musulmans chinois et la République. Littérature islamique chinoise. — J. Castagné : La latinisation de l'alphabet turk dans les républiques turko-Tartares. — Mémoires. P. Marty : Les chroniques de Oualata et de Néma (Soudan français). — M. Choublier : Les Bektachis et la Roumélie. — Chronique. Y. Husain : Les Kâyasthâs ou « scribes », caste hindoue iranisée, et la culture musulmane dans l'Inde. — J. Deny : Fac simile d'un autographe de Moustafa Kemal Pacha. — 1928. — *N° 1.* — Mémoires. N. Yakovler : Le développement d'une langue écrite nationale chez les peuples orientaux de l'Union Soviétique et la naissance de leurs alphabets nationaux. — J. Castagné : Traduction des catalogues nos III, IX et XV de l'exposition du professeur Yakovler. — Enquêtes. A. Ségaly : L'Université d'El-Azhar et ses transformations (suite).

Revue de Géographie Marocaine. — 1927. — *4e trimestre.* — Commandant Martin : En pays Ait-Abbès el Ait bou Guemmez. — Au Tizi Aït Immi. — Lieutenant Laubies : Ascension de l'Azourki . — Lieutenant Tingry : Etude de la plaine du Sous. — M. De Mazières : Le commerce de Melilla, possession espagnole avec le Maroc. — Dumas : La population maritime de Casablanca. — J. Célerier : L'organisation hydraulique des oasis sahariennes. — Bienvenue : Lettre du docteur.

Revue de l'histoire des colonies françaises. — 1928. — *Janvier-février.* — H. Hubert : Les dis premières années du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française (1916-1925). — A. Martineau : La défense et la critique de la politique de Dupleix. — Mélanges historiques. — Comptes rendus et notes bibliographiques. — Revue des Revues. — Notes et nouvelles. — *Mars-avril.* — G. Guémard : Les Orientalistes de l'armée d'Orient. — A. Martineau : La défense et la critique de la politique de Dupleix. — Mélanges historiques. — Comptes-rendus et notes diverses. — *Mai-juin.* — L. Vignols : Une expédition négrière en 1821 d'après son registre de bord. — G. Hardy : La politique de la France en Afrique occidentale, de 1763 à 1870. — Mélanges historiques. — Comptes-rendus et notes diverses.

Revue indigène. — 1927. — *Septembre-octobre.* — P. Bourdarie : Tanger (Post hoc, propter hoc). — M. Delafosse : La langue mandingue. — E. Marsan : Fouad 1er, roi d'Egypte. — L. Martel : Chronique générale et coloniale. — J. de Lacave : Notre bibliothèque. — *Novembre-décembre.* — P. Bourdarie : La paix franco-italienne. — M. Delafosse : La langue mandingue (*suite et fin*). — J. H. Probst-Biraben : Cheikh Si Ahmed Ben Alioua. — L. Martel : Chronique coloniale. — J. de Lacave : Votre bibliothèque. — 1928. — *Janvier-février.* — Académie des Sciences coloniales (Séance publique) : Allocution du Ministre des Colonies. Rapport du secrétaire perpétuel. — L. Hubert : L'ascension de l'A. O. F. — J. H. Probst-Biraben : L'éducation des jeunes filles musulmanes. — L. Martel : Chronique coloniale. — *Mars-avril.* — J. Peyrat : Une Chambre nouvelle. — M. Viollette : La représentation des indigènes algériens. — E. F. Gautier : Les siècles obscurs du Moghreb. Ibn Khaldoun. — C. Guy : Le centenaire de René Caillé. — E. Maison : Dernières mesures de laïcisation de l'Etat turc.

CHRONIQUE

CENTENAIRE DE L'ALGERIE. — Le budget de la Caisse de célébration du Centenaire (V. *Revue Africaine*, 1er trimestre 1928) a été établi ainsi qu'il suit à la date du 1er juin 1928. Les recettes y sont évaluées à 84.020.000 francs ; les dépenses à 83.929.000 francs.

L'actif comprend :

1° Des recettes dont le montant est d'ores et déjà fixé *ne varietur :* Subventions : de l'Algérie, 20 millions ; du budget général de l'Etat, 20 millions ; des Territoires du Sud, 900.000 francs ; Remboursement sur le budget, des redevances de la Banque de l'Algérie de sommes imputées sur la Caisse de célébration du Centenaire pour la construction du Musée des Beaux-Arts d'Alger, 2 millions, soit 42.900.000 francs.

2°Des recettes qui n'ont pu être évaluées qu'approximativement : *a*) Produit de l'émission de bons ou de valeurs à lots, 30 milions ; *b*) Emission d'un timbre spécial, 1 million ; *c*) Exploitation des manifestations organisées, droits d'entrée, vente de matériaux, brochures et objets divers (exposition d'Oran, 2 millions ; logements, 5.400.000 francs ; Fêtes et cérémonies, 550.000 francs ; Musique et sports, 570.000 francs; Livres d'art et brochures, 500.000 francs), soit 9.020.000 fr. ; *d*) Redevance de 5 % versée sur la Société des Romans historiques filmés, sur le produit de la location du film du Centenaire, 1.100.000 francs. Total : 41.120.000 francs.

Par ordre d'importance, les dépenses se présentent ainsi :

1° Transports et logements.....	17.000.000 fr.
2° Constructions	16.750.000 »
3° Publicité et propagande : presse, livres, affiches, conférences, cinéma, Radiodiffusion.	12.450.000 »

4°	Réceptions, fêtes et cérémonies.....	5.575.000 »
5°	Expositions, foires et concours.....	3.000.000 »
6°	Administration générale.....	4.350.000 »
7°	Musique et sports.....	4.000.000 »
8°	Institutions indigènes.....	3.800.000 »
9°	Beaux-Arts et Archéologie.....	3.150.000 »
10°	Territoires du Sud.....	2.746.000 »
11°	Agriculture	2.400.000 »
12°	Tourisme	1.625.000 »
13°	Commerce	800.000 »
14°	Histoire	100.000 »
15°	Assistance et hygiène.....	100.000 »

⁂

On ne saurait s'étonner de l'importance (33.750.000 fr.) des crédits affectés aux logements et aux contructions. A l'heure actuelle, les ressources hôtelières d'Alger ou d'Oran, à plus forte raison de Constantine et autres villes de moindre importance, peuvent être suffisantes pour une année de tourisme normal : elles ne sauraient faire face à l'afflux des visiteurs prévus en 1930. Aussi a-t-on décidé à Alger l'achèvement pour cette époque des habitations à bon marché, qui seraient affectées au logement des visiteurs attirés par les fêtes du Centenaire. Elles seraient gérées, cette année-là, par le Syndicat des hôteliers, d'après un tarif fixé après entente avec le Conseil Supérieur.

Des suggestions ont été faites. Les Compagnies de Navigation enverraient leurs vieilles unités à Alger où elles seraient transformées en hôtels flottants. On pourrait les faire naviguer le long des côtes, peut-être même leur faire remonter des fleuves, tels le Chéliff, qui ne manque pas d'eau en hiver, au moins jusqu'aux « rapides », témoins du légendaire naufrage de « La Chicanette ».

D'autre part, Alger, capitale de l'Algérie, ne possédant ni salle de concerts, ni salles de conférences, ni grande salle de réunion, il importait de la doter des bâtiments indispensables pour abriter les manifestations qui s'y tiendront en 1930. Il ne s'agit pas là de constructions éphémères. Elles seront, une fois les cérémonies du Centenaire terminées, affectées à des usages permanents : Alger sera ainsi pourvue

d'une salle de concerts et Oran d'un palais des Beaux-Arts. De plus, les édifices qui auront servi dans ces villes et à Constantine pour la tenue des Congrès, deviendront par la suite autant de « Maisons du Colon ».

⁂

Le budget affecté à la publicité et à la propagande se répartit ainsi :

Publicité par la voie de la presse française.	4.000.000 fr
Publicité par la voie de la presse étrangère.	2.500.000 »
Dépenses nécessitées par le fonctionnement du bureau de presse.....	250.000 »
Frais de missions et de réceptions.....	200.000 »
Edition d'un livre d'art.....	400.000 »
Affiches, maquettes, publicité lumineuse..	800.000 »
Conférences de propagande.....	300.000 »
Edition d'un grand film du Centenaire....	1.800.000 »
Edition d'un film de propagande documentaire	200.000 »
Construction, installation et perfectionnement d'un poste de radiodiffusion.....	2.000.000 »

Soit : 12.450.000 francs.

Quoique la construction d'un poste de T. S. F. forme un chapitre spécial, cette dépense rentre logiquement dans les dépenses de publicité. A ce propos, il faut souhaiter que la puissance d'émission du poste futur, tout en étant assez grande pour porter au loin la parole des conférenciers nord-africains ou les auditions données par les musiciens locaux, n'empêche pas cependant de percevoir distinctement les émissions de l'extérieur. Permettre d'entendre les concerts de Paris et de l'étranger est également de bonne propagande

Sur la publicité en général, le Président de la Commission compétente a fait les déclarations suivantes : « Nous avons formellement décidé qu'il fallait profiter de l'occasion exceptionnelle du Centenaire, pour nous efforcer par une campagne de presse prolongée, de faire connaître l'Algérie. Nous ne nous proposons nullement par là, d'attirer dans la Colonie, en 1930, des visiteurs nombreux. Il s'agit essentiellement de renseigner la France entière et l'étranger, dans la

mesure du possible, sur ce que représente le Centenaire, sur les résultats que nous avons obtenus dans le pays, sur l'importance capitale du développement de nos possessions en Afrique du Nord. »

Il s'agirait donc en somme, de consacrer une propagande intense à donner à l'univers entier, une bonne — et juste — opinion de l'Algérie, sans toutefois y attirer les visiteurs.

***

Uu bureau de presse aura pour mission, sous la direction immédiate du Conseil Supérieur, de préparer les articles à faire paraître dans la presse française et étrangère. On a prévu pour cela la collaboration constante et rétribuée de « personnes idoines », en l'espèce deux journalistes algériens. « Nous ferons d'ailleurs appel, a déclaré le Commissaire général, au concours des personnalités qualifiées qui voudront bien nous aider dans cette tâche, car il s'agit d'un travail considérable dans lequel il faudra mettre beaucoup de bonne volonté et d'entrain »

(*A suivre*).

L'EXPLORATION DU HOGGAR. — Voici très sommairement les résultats auxquels est parvenue la mission Alger-Tamanrasset-Idelès-Fort Flatters-Fort-Lallemand-Ouargla-Touggourt.

M. le professeur Maire a ajouté à la flore du Sahara central déjà connue, nombre d'espèces ignorées et dont certaines sont inédites. Il existe une végétation dont la présence dans les montagnes du Hoggar indique que celles-ci sont humectées régulièrement, sinon par des pluies, du moins par des condensations occultes. On trouve d'autre part, les vestiges d'une végétation luxuriante. Il y aurait des possibilités au point de vue arboriculture.

Des constatations de M. le professeur Seurat, il résulte que la faune du Hoggar est très pauvre, et que celle des hauts sommets est caractérisée par l'abondance relative de certaines formes à affinité méditerranéenne De l'étude de la faune vivant dans les mares d'eau établies dans des lits de rivière que barrent des dykes volcaniques, on peut conclure que le pays jouissait autrefois d'un climat humide et qu'il était sillonné par des rivières abondantes.

M. le professeur Leblanc, par ses observations anthropométriques, a déterminé un type targui ethniquement pur avec ses croisements et ses métissages. Ce type appartient à un groupe lybico-berbère ancien, fixé depuis des siècles, et différent des groupes berbères du Nord.

M. Reygasse a complété ses études sur les mœurs et les coutumes des Touaregs et rapporté des objets qui prendront place dans les collections du Musée d'ethnographie d'Alger. Il a découvert dans le Mouydir, une riche station préhistorique apparentée par sa technique aux industries moustériennes. Il a également relevé des inscriptions et des gravures rupestres entre Tamanrasset, Tazerouk et Idelès.

M. le docteur Foley a constaté que la tuberculose était peu répandue dans les populations du Hoggar en raison de leur isolement relatif. Rare également est le paludisme. Le parasitisme intestinal est fréquent chez les enfants, notamment à In-Salah ; des affections oculaires ont également été observées.

M. de Peyerimhoff a réuni, en vue d'une étude approfondie, 5oo espèces de la faune entomologique dont un dixième semble inédit.

Enfin, M. Paul-Elie Dubois a rapporté de nombreuses études inspirées par les paysages du Hoggar.

CONGRÈS. — Un Congrès s'est tenu à l'Ecole des Hautes Etudes berbères, à Rabat, au mois d'avril 1928.

***

Le Congrès de Sociétés Savantes s'est tenu à Lille, du 10 au 14 avril dernier. A la séance de clôture, des discours ont été prononcés par MM. Georges Blondel, professeur suppléant au Collège de France ; de Saint-Léger, professeur à la Fa-

culté des Lettres de l'Université de Lille et Albert Châtelet, recteur de l'Université de Lille.

Le soixante-deuxième Congrès se tiendra à Paris, du 2 au 6 avril 1929.

***

M. le Ministre de l'Instruction publique nous adresse la circulaire suivante en date du 8 août 1928 :

« La Section d'histoire moderne (depuis 1715) et d'histoire contemporaine du Comité des Travaux historiques désire développer l'activité des travaux du Congrès annuel des Sociétés savantes sur la période des XVIIIe et XIXe siècles. Les événements politiques et économiques de cette période sont d'autant plus intéressantes que leur influence se fait encore sentir aujourd'hui plus ou moins directement.

« Les sources de leur histoire sont dispersés dans les archives locales de toute la France. Explorer ces sources, et en tirer les résultats utiles, est une entreprise qui requiert un effort collectif et que, pour ce motif, les Sociétés savantes peuvent seules mener à bien.

« Par résultats utiles, il faut entendre ceux qui favorisent les progrès de l'histoire générale. Je suis loin de méconnaître l'intérêt des études d'histoire régionale, et je comprends que les Sociétés savantes aient le désir d'éclairer le passé de leur petite patrie. Mais, pour un congrès qui réunit des savants venus de toutes les parties de la France, les sujets les plus appropriés sont ceux qui ont avec l'histoire générale le rapport le plus direct et le plus visible. Quand les résultats des recherches sont trop exclusivement locaux et par conséquent d'une portée minime, ils ne peuvent fournir une contribution appréciable à la solution des problèmes de quelque imporance. Un document n'est pas intéressant par lui-même ; il ne l'est qu'autant qu'il procure de nouveaux éléments d'information sur une question d'un intérêt à la fois général et régional encore incomplètement étudiée. Il me semble que c'est le point de vue auquel doivent se placer les auteurs de mémoires pour le Congrès et d'après lequel leurs recherches doivent s'orienter pour être fructueuses.

« Sous le bénéfice de ces observations générales, dont vous reconnaîtrez certainement la justesse, la Section a pensé qu'il conviendrait, pour le congrès qui se tiendra en 1919 à Paris.

de demander un effort spécial dans le sens indiqué aux Sociétés savantes et aux travailleurs qui sont en relations avec le Comité.

« Le programme établi depuis plusieurs années, et dont vous avez reçu cinq exemplaires par les soins de mon Département, comporte des questions du genre qui se trouve défini ci-dessus : il est souhaitable que plusieurs d'entre elles soient traitées l'an prochain. La Section a pris soin de signaler les sources de la documentation utile. De plus, afin de simplifier la tâche des érudits locaux, elle a prévu que leurs recherches pourraient être bornées à une région peu étendue et se mouvoir dans les limites d'une paroisse, d'une commune, d'une élection, d'un diocèse, d'un district, d'un canton ou d'un arrondissement. Il est même permis, dans une circonscription ainsi restreinte, de s'en tenir soit à un fait important, soit à un incident significatif qui s'est produit au cours d'une année, soit à un personnage typique.

« C'est, par exemple, le cas des questions suivantes de ce programme :

1° et 2° sur l'affermage des terres et sur les tendances de la propriété foncière ou de l'exploitation du sol au XVIIIe siècle ;

10° sur la dîme pendant les années 1790 et 1791 ;

11° sur la Fédération de 1790 ;

18° sur l'occupation ennemie en 1814-1815 ;

19° et 31° sur l'histoire religieuse sous la Restauration et pendant le Second Empire ;

21° sur l'enseignement primaire de l'an X à 1833 (loi Guizot) ;

29° sur la presse périodique au XIXe siècle.

« D'autres questions peuvent être étudiées aisément pour l'ensemble d'un département ; ainsi les question :

12° sur les volontaires nationaux ;

17° et 25° sur l'esprit public sous le Consulat et l'Empire. ou sous la 2e République ;

20° sur les cours prévôtales de 1816 ;

23° sur l'activité d'un conseil général sous la monarchie de juillet ;

30° sur le coup d'Etat du 2 décembre 1851.

« La précédente énumération est de nature à vous faire apprécier combien les renseignements recueillis dans les archives départementales ou communales sur ces divers sujets seraient précieux, surtout grâce à la comparaison qu'ils permettraient de faire entre régions et localités des diverses parties de la France, et combien leur communication au Congrès contribuerait à animer les séances.

« C'est dans cet esprit que j'ai cru bon de vous soumettre ces suggestions, qui seront sans doute bien accueillies par vous et vos collègues. Peut-être même certains mémoires pourraient-ils être préalablement lus devant les sociétés locales elles-mêmes et donner éventuellement lieu à une discussion dont les conclusions pourraient être signalées au Congrès ».

Le Gérant: G. Esquer.

Recherches d'archéologie musulmane

HONAÏN

La comparaison des listes de villes mentionnées par les géographes, qui ont successivement décrit l'Afrique du Nord, peut prêter à des constatations intéressantes. De Mélilla à Oran, le premier qui nous fournisse une description assez complète de la côte, Ibn Ḥawqal (Xe siècle), ne cite que Archgoûl et Waslan (1). Archgoûl (Rachgoun) a été identifiée avec le Portus Sigensis (2). Le site de Waslan, à l'Est de Rachgoun, ne nous est pas connu avec précision et aucun centre antique ne porte un nom qui s'en rapproche. Cependant El-Bekrî la considèrera comme une ville fort ancienne. Quand Ibn Ḥawqal la visita, elle était aux mains d'un émir des Miknâsa, Ḥomayd ben Yesel, vassal du khalife de Cordoue En-Nâcir, qui venait de la rebâtir sur l'ordre de son maître.

Le long de la même côte, une centaine d'années plus tard, El-Bekrî (XIe siècle), beaucoup plus complet qu'Ibn Ḥawqal à son ordinaire, n'énumère pas moins d'une dizaine de centres, dont plus de la moitié sont maintenant inconnus (3). Les uns sont des châteaux perchés sur la falaise, comme Ḥiçn el-Forous et Ḥiçn Wardânîya. Aslan

(1) Ibn Ḥawqal, trad. de Slane, *J. As*, 1842, I, 187. — *Qirtâs*, éd. Tornberg, p. 60, trad. 81, parle d'Honaïn, port de Tlemcen, dès 237/851. Les descriptions des géographes ne permettent pas d'admettre cette date.

(2) Cf. Gsell, *Atlas archéologique*, 31-2.

(3) El-Bekrî, texte Alger, 1911, pp. 79-80, trad. de Slane, Alger, 1912, p. 161.

(Waslan), dont les remparts tombent en ruine, semble bien déchue ; d'autres sont des abris du littoral, comme Taount ; d'autres encore, plus importants, généralement des ports d'estuaires, mettent des villes de l'intérieur en rapport avec le monde méditerranéen : Tafarganit est le port de Djerâwa, Tabahrit est le port d'Oujda, Archgoul est le port de Tlemcen. Dans cette énumération apparaît Honaïn, qui fait l'objet de la présente étude. Honaïn est connue d'abord comme un *hiçn*, une forteresse ; mais c'est aussi « un bon mouillage très fréquenté par les navires ». La ville qu'il dessert semble plutôt Nédroma.

Un siècle après El-Bekrî, El-Idrîsî, le géographe du roi normand de Sicile, qui paraît surtout tenir compte des points fortifiés de la côte, reproduit la nomenclature à peu près complète de ses devanciers (1). Toutefois Aslan n'est plus l'objet que d'une sèche mention ; Archgoûl est nommée comme une forteresse jadis bien peuplée près de laquelle les bateaux peuvent se ravitailler en eau. Honaïn en revanche est une jolie petite ville florissante et ceinte de solides murailles. On y trouve des bazars et il s'y fait un commerce assez actif.

Ainsi dans l'espace de 200 ans, du Xe au XIIe siècle, des centres qui avaient survécu à l'écroulement du monde antique semblent avoir perdu toute importance ; au contraire des villes nouvelles s'annoncent comme capables d'un beau développement. Honaïn paraît bien être du nombre. Tandis que les noms d'Aslan et d'Archgoûl seront presque totalement absents des histoires, celui d'Honaïn sera cité assez fréquemment pour que l'on puisse sans trop de peine suivre sa destinée de siècle en siècle.

***

(1) Idrîsî, éd. Dozy et de Goeje, 172, trad. 206.

Sur la côte d'Oranie, entre Beni Saf et Nemours, à 40 kilomètres de la frontière marocaine, se creuse l'anse paisible au fond de laquelle vécut la ville d'Honaïn.

C'est un bon site de ville maritime berbère du moyen âge, en dépit de l'orientation défectueuse de la baie ouverte en plein Ouest — nous verrons d'ailleurs comment l'art devait remédier à ce vice naturel — ; il ne suffit pas en effet que les bateaux puissent s'y abriter, il faut que les populations qui l'habitent puissent se retrancher contre les surprises des pirates d'outre-mer. Un historien postérieur louera le Mérînide Aboû'l-Ḥasan des mesures qu'il prit pour que, « en son règne fortuné, le littoral demeurât sauf et que l'on n'y vît plus de campagnards emmenés en captivité et attaqués au petit jour, ni de nomades, venant camper dans les régions côtières... enlevés en grand nombre » (1).

La plupart des villes maritimes avaient leur retranchement élevé et un peu à l'écart du rivage. Honaïn, dont nous parle El-Bekrî, est tout d'abord, comme nous l'avons vu, une forteresse, un *hiçn* d'entre les *houçoûn* de la côte. Dès ce temps, on vante la beauté de ses jardins et la variété des fruits qu'on y récolte. El-Idrîsî parle aussi de la fertilité de son terroir en même temps que de l'animation de ses souqs.

Le temps n'était pas loin où la région entière allait prendre une singulière importance par suite de la naissance de l'empire almohade. Deux siècles avant, El-Bekrî savait déjà que le pays d'Honaïn était peuplé de Koûmiya. Or les Koûmiya allaient entrer dans l'histoire grâce au plus célèbre d'entre eux, 'Abd el-Moûmin. Ces berbères furent les soutiens naturels de leur contribule, le khalife

(1) Ibn Marzoûq, éd. et trad. Lévi-Provençal, ap. *Hesperis*, 1925, pp. 31, 62.

de Merrâkech. La guerre sainte en Espagne devait être un des buts du nouvel empire. Honaïn fut en passe de devenir un centre notable de construction navale. En 1162, 'Abd el-Moûmin, qui préparait une expédition contre la péninsule, fit construire des bateaux en divers ports de l'Ifrîqya, ainsi qu'à Oran et à Honaïn (1).

L'extension des Almohades, comme celle des Almoravides qui la précédait et celle des Mérînides qui la suivit, eut pour effet de multiplier les relations entre les deux rives de la Méditerranée. Dès le XIIe siècle, El-Idrîsî notait qu'Honaïn avait en face d'elle le port d'Almeria, où l'on se rendait en deux jours. D'autre part elle allait supplanter complètement Archgoul comme port de Tlemcen. Le géographe oriental Aboû 'l-Feda la nomme comme une des places fortes les plus connues du territoire tlemcenien (2). Là était la vraie destinée de Honaïn et la source de sa fortune. Tlemcen, devenue capitale des 'Abd el-Wâḍides, métropole du Maghreb central, ne pouvait espérer une prépondérance militaire que ses voisins de l'Ouest lui disputaient avec avantage ; mais elle pouvait s'enrichir par le commerce. Placée sur la grande route Est-Ouest, qui traverse la Berbérie, et mieux encore sur une des routes Nord-Sud, qui, de la côte, aboutissent au pays des Noirs, elle prospéra grâce au trafic. Or l'une des avenues que suivaient ses marchands conduisait à Honaïn. De là, pour ses maîtres, la nécessité de tenir cette avenue ; de là aussi l'empressement de ses ennemis à couper cette voie quand ils voulaient dompter la ville elle-même. Lorsqu'en 1298, le sultan mérînide Aboû Ya'qoûb vint mettre le siège devant Tlemcen, il n'eut rien de plus pressé que de faire partir un détachement

(1) Ibn Abî Zar', *Qirṭâs*, éd. Tornberg, p. 131, trad. p. 176.
(2) Aboû' l-Feda, *Géographie*, trad. Reinaud et de Slane, p. 137.

contre Honaïn. Une députation des habitants arriva au camp des Marocains pour y porter leur soumission (1).

Au reste les Benî Merîn, qui si souvent menacèrent Tlemcen, qui eurent leur ville à la porte de la cité 'abd el-wâdite, et qui, s'étant emparé de cette cité, la dotèrent si généreusement de fondations durables. n'oublièrent pas Honaïn, port de Tlemcen, dans leur munificence. Ibn Marzoûq (2), l'historiographe du grand Merînide Aboû 'l-Ḥasan, nous apprend que son maître, qui s'était assuré la possession de Honaïn et de toute la région côtière avant de faire le blocus de Tlemcen (3), fit bâtir une mosquée dans la ville maritime. C'est vraisemblablement cette mosquée dont un vestige assez surprenant — le noyau central du minaret — subsista jusqu'à ces dernières années.

Pourvue d'une belle mosquée, Honaïn devait recevoir des hôtes de marque parmi les gens de religion et de science. Nous avons conservé le nom de plusieurs d'entre eux. Un juriste, Aboû 'Alî es-Sebtî, de famille chérifienne, ayant voyagé en Orient, fut cadi d'Honaïn après avoir exercé les mêmes fonctions à Oran (4). Un autre juriste, le tlemcenien Sa'îd el-'Oqbânî, occupa de même, entre autres postes de cadi, ceux d'Oran et d'Honaïn (5). Un siècle plus tard, l'ascète vénéré Sîdî bel-Ḥasan el-Ghomârî venait de temps à autre faire à Honaïn la prière du vendredi (6).

Toutefois c'est bien moins par sa vie religieuses et intel-

(1) I. Khaldoûn, *Hist. des Berbères*, éd. II,, 322, trad. IV, 142 ; *Qirṭâs*, éd. Tornberg, 267, trad., 340.
(2) Ibn Marzoûq, éd. Lévi-Provençal, ap. *Hespéris* V, 1925, p. 38, trad., 66.
(3) Yaḥyâ b. Khaldoûn, *Bighiâ*, éd. Bel, I, 140, trad. I, 189.
(4) Yaḥyâ b. Khaldoûn, *loc. cit.*, texte I, 73, trad. I, 92.
(5) Yaḥyâ b. Khaldoûn, *loc. cit.*, texte I, 60, trad. I, 77.
(6) *Bostân*, trad. Provenzali, 32.

lectuelle que par son rôle économique et stratégique que la ville attire l'attention des chroniqueurs.

Il serait sans intérêt de dresser la liste des voyageurs, qui, à notre connaissance, s'y embarquèrent pour gagner l'Espagne ou y atterrirent pour se rendre à Tlemcen. Il suffira de mentionner, pour les indications qui s'en dégagent, les deux séjours qu'y fit 'Abd er-Raḥmân ben Khaldoûn au cours de sa vie aventureuse.

En 1370 (1), cet homme d'Etat vagabond était attaché au makhzen du sultan de Tlemcen, Aboû Ḥammoû, après avoir quitté celui des Merînides, quand, le royaume qu'il servait étant menacé de subir une nouvelle invasion des armées marocaines, il demanda à son maître l'autorisation de passer en Espagne. Aboû Ḥammoû la lui accorda et lui confia même une lettre qu'il devait porter au sultan de Grenade. Etant arrivé à Honaïn il apprit que l'armée mérînite avait atteint Taza. Il attendit avec impatience le bateau qui le transporterait sur l'autre rive ; aucun bateau ne se présenta. L'essentiel était d'ailleurs pour lui qu'on ne le trouvât pas à Tlemcen. Il le croyait du moins ; mais un de ses ennemis signala par une lettre au sultan merînide sa présence à Honaïn et parla du message dont il était chargé. Un détachement envoyé de Taza vint le cueillir dans son refuge ; il fut amené devant le Merînide, qui lui reprocha véhémentement d'avoir abandonné son service. Mais Ibn Khaldoûn était assez habile homme pour savoir se faire pardonner ; et il passa de nouveau du parti de Tlemcen à celui de Fès.

Quatre ans après, (2) il était de retour à Honaïn et non certes en moins fâcheuse posture que la première fois. Se trouvant en Espagne, où il souhaitait de finir ses jours,

(1) I. Khaldoûn, Autobiographie, ap. *Prolégomènes*, trad. de Slane, I, p. LV.

(2) I. Khaldoûn, *ibid.*, I, p. LXVI.

il avait perdu la faveur de son hôte, le sultan de Grenade. Celui-ci l'avait fait embarquer et déposer à Honaïn. Or là il était sur les terres d'Aboû Ḥammoû, et le roi de Tlemcen, qu'il avait abandonné comme on sait, avait tout lieu de lui garder rancune. Un familier du prince fit rentrer en grâce le transfuge ; mais dégoûté pour un temps de la carrière des honneurs, Ibn Khaldoûn alla faire une retraite pieuse à El-'Obbâd.

Nous voudrions savoir la route que l'on suivait pour franchir les 40 milles séparant Honaïn de Tlemcen. Actuellement les gens du pays, pour faire ce trajet, traversent les montagnes des Oulhassa et vont rejoindre la vallée de la Tafna au lieu dit « Hadjar el-Gatt » (la Pierre du Chat). De là, la route monte vers Tlemcen par Remchi et Hennaya (1). Aucun travail d'art ne m'a d'ailleurs été signalé dans la première partie de cette piste. Les Etats berbères du moyen-âge, ayant ignoré l'usage des voitures, n'ont pas éprouvé le besoin de créer ou d'entretenir des routes dignes de ce nom. Des sentiers élargis par le pas des hommes et des bêtes suffisaient sur les parcours fréquentés. On peut supposer toutefois que les passages difficiles étaient au moins sommairement aménagés. On présume également que les maîtres de Tlemcen s'efforçaient de maintenir le loyalisme des tribus de la région.

Ce loyalisme ne semble pas d'ailleurs avoir été constant et ses intermittences devaient mettre Tlemcen en un sérieux embarras. Nous savons déjà que le pays était le domaine des Koûmiya et nous connaissons le rôle qu'avaient joué ces Berbères dans l'élévation de la grandeur almohade. Le souvenir de ce passé glorieux les dis-

(1) Une porte de Tlemcen, non identifiée, portait le nom de Bâb Honaïn. (Ibn Marzoûq, *loc. cit.*, p. 33, trad. p. 66).

posait mal à supporter le joug des 'Abd el-Wâdides, qui avaient pris leur part de l'héritage de 'Abd el-Moumin. Au milieu du XIVe siècle (1), un de leurs chefs, Ibrâhîm ben 'Abd el-Mâlik, conçut l'ambition folle de relever à son profit l'empire déchu. Profitant des embarras où se débattait Tlemcen, il souleva les Koûmiya et parvint à se rendre maître de toute la région côtière. Honaïn fut prise. Le sultan de Tlemcen Aboû Thâbit dut la reprendre ; de là il marcha sur Oran. La défection d'une partie de ses auxiliaires changea la marche triomphale en désastre.

Cet incident montre assez le besoin impérieux qu'avaient les maîtres de Tlemcen de tenir sous leur autorité les tribus de la région et de disposer du libre passage vers leur port d'Honaïn. Il est remarquable qu'ils n'essayèrent pas ou ne crurent pas possible d'y placer les Arabes qui constituaient leur makhzen. Les Benî 'Amir reçurent des terres au Sud de Tlemcen. Rien ne permet d'affirmer qu'ils en aient reçu au Nord (2). Ce fut bien malgré les souverains 'Abd el-Wâdides que les Ma'qil Dawî 'Obayd Allâh s'y installèrent.

Placés immédiatement à l'Ouest des Benî 'Amir, les Dawî 'Obayd Allâh, avaient d'abord été les soutiens de la politique merînite et, sentinelles avancées du Maroc, constituaient un danger permanent pour le royaume du Maghreb central. Le sultan de Tlemcen, Yaghmorâsen, avait fini par les dompter. Ils acquittèrent les droits qu'on leur imposait, fournirent au besoin des goums. Mais l'affaiblissement des Benî 'Abd el-Wâd leur permit de s'affranchir. Ce furent eux qui, en vertu d'actes réguliers qu'ils avaient arrachés au gouvernement tlemcenien, perçurent des tributs et des taxes sur les citadins et les cultivateurs. Pendant les mois d'été, quand, revenant de leurs pâturages du Sahara, ils plantaient leurs tentes dans les vallées de la région côtière, ils frappaient d'un péage les voyageurs qui se rendaient de Tlemcen à Honaïn (1). On conçoit quelle entrave une telle exigence mettait à la vie économique de la cité royale.

(1) I. Khaldoûn, *Hist. des Berbères*, II, 170, trad. III, 425.
(2) Cf. nos *Arabes en Berbérie*, p. 277.

La carence du pouvoir laissait les marchands désarmés en présence des Arabes, coupeurs de routes. Même l'escorte d'un corps en armes ne les garantissait pas contre tout risque. Un siècle plus tard (1518), alors que les derniers 'Abd el-Wâdides disputaient leur royaume à Khayr ed-Dîn Barberousse, une lettre écrite d'Oran à Hurtado de Mendoza rend compte d'un incident qui devait être banal : « La caravane, qui, de Tlemcen, s'était rendue à Honaïn pour commercer, y lisons-nous, a été attaquée au retour par les Arabes. Il y a eu un rude combat ; 45 personnes ont été tuées... Mais les Arabes n'ont pu enlever la caravane ; elle l'aurait été certainement, si elle n'avait été escortée par les Turcs (2). »

En dépit de ses rapports précaires avec l'arrière-pays et des vicissitudes du royaume de Tlemcen, Honaïn gardait une réelle activité. La culture des terres d'alentour, le produit des champs et des vergers fournissaient aux besoins des habitants. Ceux-ci possédaient dans la ville de belles demeures ornées de faïences avec des cours ombragées de treilles. On fabriquait à Honaïn de bonnes toiles et des cotonnades, mais le commerce d'outre-mer constituait toujours la principale source de ses revenus (3).

Si, pendant tout le moyen âge, l'Espagne avait été le

(1) Cf. nos *Arabes en Berbérie*, p. 569.
(2) Cité par Elie de la Primaudaie, *Documents inédits sur l'histoire de l'occupation espagnole en Afrique*, Alger, 1875, p. 25.
(3) Marmol, *Descripcion general de Africa*, t. II, livre V, fol. 174, trad. Perrot d'Ablancourt, II, 326.

meilleur client du port d'Honaïn, il semble qu'au début du XVIe siècle les choses eussent changé. Les Vénitiens visitaient régulièrement les escales du Maghreb ; la grande conserve, qui appareillait au Lido en juillet, relâchait dix jours à Oran, mais la durée de son séjour à Honaïn était variable (1). Oran étant tombé aux mains des Espagnols en 1509, les marchands vénitiens, sur l'avis des Tlemceniens leurs correspondants, vinrent de préférence à Honaïn, d'où leurs marchandises pouvaient plus aisément gagner Tlemcen et où ils trouvaient d'ailleurs des conditions moins onéreuses (2). Le roi de Tlemcen assurait la défense de la place par une garnison. Marmol, qui nous renseigne à ce sujet, nous dit qu'elle fût restée « en assez bon état, si la convoitise des habitants n'eût été cause de sa perte ». En effet ils voulurent joindre aux bénéfices que leur procurait le commerce les profits plus chanceux de la piraterie ; Honaïn donna asile aux corsaires musulmans et — ce qu'elle ne semble pas avoir fait jusque là — arma elle-même pour courir sus aux bateaux espagnols. Charles-Quint voulut mettre un terme à cette activité menaçante. En août 1531 (3), Don Alvaro de Bazan, avec onze galères et deux brigantins bien équipés et pourvus de vivres pour deux mois, sortit de Malaga, fit voile vers Oran, où il embarqua 250 soldats ; le jour de Saint Barthélemy, il se présenta devant Honaïn, où rien n'était prévu pour repousser une attaque. Il pénétra dans le port et s'empara sans peine de la ville et de la qaçba. L'archevêque de Tolède, qui rendait compte à Charles-

(1) Mas Latrie, *Relations et Commerce*, pp. 513-514. Les Génois y venaient aussi. Voir la relation du voyage du génois Antonio Malfante (1447), publiée par de la Roncière, ap. *Bull. de la Soc. de Géographie*, Paris, 1918, t. XXXIII, p. 3.

(2) Mas Latrie, *l. c.*

(3) Elie de la Primaudaie, *Documents inédits sur l'occupation espagnole en Afrique*, pp. 58-60.

Quint de ce succès de la Chrétienté, déclarait la ville un peu moins grande que Malaga. « Des personnes qui connaissent le pays, disait-il, m'ont assuré que la ville et le port de Honaïn étaient d'une grande importance. Cette place, ceinte de bonne murailles, a une citadelle très forte et elle n'est éloignée que de douze lieues de Tlemcen, ce qui est un grand avantage pour les relations commerciales, que l'on pourra établir avec les Maures de cette partie du royaume, et en même temps pour tenir le roi de Tlemcen dans notre dépendance. Oran se trouvera aussi plus en sûreté, parce qu'il est à croire que, nous voyant solidement établis sur une nouvelle frontière, le roi de Tlemcen ne sera pas tenté de venir l'attaquer ». Il indiquait les mesures prises pour garder la ville ; on y avait laissé 700 hommes avec des vivres pour quinze jours et quinze pièces de canons. Il montrait qu'il en coûterait peu pour conserver cette conquête avantageuse.

C'était là en effet le point important. Visiblement l'Espagne ne voulait ou ne pouvait consentir de gros sacrifices pour se maintenir sur la côte berbère. En fait la situation de la petite garnison était précaire. Quatre ans après, le gouverneur envoyait lettre sur lettre à l'empereur et à l'impératrice (1). Le roi de Tlemcen prépare une attaque et l'on manque de monde. Quatre cents fantassins et 80 cavaliers, c'est bien peu pour garder les remparts et les tours. Ils travaillent jour et nuit pour mettre la place en état de défense ; ils sont recrus de fatigue. Ils n'ont pas été payés depuis de longs mois et sont dénués de tout. Les marchands du pays ne veulent plus rien leur vendre et ceux d'Espagne n'approchent pas. Ils ne trouvent pas une sardine à acheter bien qu'elles abondent dans la région.

(1) Elie de la Primaudaie, *Documents inédits sur l'occupation espagnole en Afrique*, pp. 74-76.

A la fin de l'année 1534, les Espagnols se décidaient à évacuer Honaïn. Celui-là même qui l'avait conquise quatre ans auparavant, Don Alvaro de Bazan, venait la démanteler. Sans doute rendit-il le port inutilisable. La ville, abandonnée par les chrétiens, ne devait jamais retrouver la prospérité qu'elle avait en somme connue pendant cinq siècles.

⁂

La ville occupait un espace trapézoïde mesurant approximativement 320 mètres sur 350 (1). La plus grande partie du périmètre des murs subsiste. C'est une courtine de pisé d'une épaisseur maxima de deux mètres, couronnée par un chemin de ronde et flanquée de tours carrées. Les lits de deux oueds s'allongent parallèlement aux faces Nord-Est et Nord-Ouest du trapèze : l'oued Honaïn et l'oued Rigou.

L'assiette de la ville est telle qu'on y pouvait distinguer une ville basse, de peu supérieure au niveau de la plage, et une ville haute, occupant deux contreforts de la montagne séparés par un ravin, et dont la partie Sud-Ouest constitue la qaçba. Celle-ci couronne vers le Nord un escarpement haut d'une trentaine de mètres qui domine un port intérieur creusé à ses pieds. Ce port, où s'étale maintenant le jardin du garde forestier, était un rectangle régulier d'environ 50 mètres sur 85. A l'angle Nord-Est regardant la mer s'ouvrait une grande arche de 8 m. 50 de large qui permettait aux bateaux d'y pénétrer. Il n'est pas

(1) Sur l'état actuel d'Honaïn et sur son histoire, cf. R. Basset, *Nedromah et les Traras (Publication de l'Ecole des Lettres d'Alger)*, Paris, 1901, pp. 95-105 ; Canal, ap. *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran*, t. IV, 1884, pp. 16 et suiv. ; t. VI, 1886, pp. 174 et suiv. avec des croquis et un plan E. de Lorral, *Tlemcen*, ap. *Tour du Monde*, 1875.

douteux qu'un canal venant de la mer y aboutissait. Outre cette porte de la Mer, dont la base est maintenant obstruée par un mur massif de pisé, trois ou quatre entrées donnaient accès dans la ville. L'une pouvait occuper l'emplacement d'une brèche qui s'ouvre, non loin du port, dans un retour du rempart. Un mur intérieur parallèle au rempart et bordé comme lui d'un chemin de ronde crée dans cette partie basse de la ville une voie d'accès protégée, favorable à la défense, en cas d'irruption de l'assiégeant. Vers l'angle Nord, une autre porte perce la face Nord-Est. Elle a conservé une portion de son décor et ses deux tours flanquantes. Accostée également de deux tours, la porte de l'Est n'est qu'un trou au bas du rempart, qui descend de la hauteur. Il est probable qu'une autre porte s'ouvrait dans le mur Sud, vers l'endroit où passe la piste, qui, remontant le ravin, s'éloigne vers Nédroma.

Sur cette face dominante, l'enceinte est ruinée dans toute la traversée du ravin. Elle y est d'ailleurs démunie de tours, ainsi que la face Est et une grande partie de la face Nord. Seule est bien pourvue la face Ouest, qui regarde la mer et d'où les attaques étaient à prévoir (1). Les tours espacées de 14 à 15 mètres mesurent 6 m. 70 de largeur et 3 m. 80 de saillie (2).

Le port lui-même était protégé par un rempart qui a presque complètement disparu. Il était, d'après Léon l'Africain et Marmol, fortifié de deux tours ; « ... a un piccolo porto fatto forte da due torri che stanno da cias-

(1) Le texte de Léon l'Africain (éd. Ramusio, Venise, 1837, p. 107), me semble bien marquer que la protection de la ville, du côté opposé à la mer, était en somme accessoire : « Questa citta e similmente cinta di forti e alte mura, massimamente dalla parte che risponde verso il mare. »

(2) C'est le long de cette partie de l'enceinte et à l'extérieur que s'est établi le petit village indigène.

cun lato », dit Léon (1). La qaçba s'élevait en arrière de ce bassin fermé ; elle en commandait l'entrée et les abords

Cette qaçba, dont l'enceinte de pisé est régulière vers le Sud, l'Est et l'Ouest, épouse à peu près le rebord de l'escarpement sur le côté Nord. Vers l'Est, on distingue les restes d'un avant-mur de moellons qui couronnait aussi le rebord du ravin. Une seule tour fait saillie vers le milieu de la face Nord de l'enceinte, qui domine le port. D'autres tours renforcent trois des angles. Celle de l'angle Nord-Est contenait l'entrée coudée de la qaçba. Vers l'angle Sud-Ouest, dans la partie la plus basse du terrain qu'occupe cette citadelle, une citerne voûtée en berceau pouvait assurer l'alimentation en eau des défenseurs (2).

Dans la ville même, presque rien n'apparaît des constructions, des maisons aimables décorées de faïences dont les vieux textes nous ont gardé le souvenir. Dans la partie basse, qui semble avoir été la mieux et la plus construite, quelques monceaux de décombres marquent seuls l'emplacement de la mosquée. Le peu qui subsistait du minaret s'est presque totalement écroulé en 1885.

Non loin de là, à proximité de la porte Nord, un ensemble assez indistinct de constructions se voient encore au milieu des vergers. On reconnaît deux ou trois salles longues, dont les extrémités devaient être symétriquement occupées par des alcôves. Une tradition locale, qui n'est pas nécessairement à rejeter, nous donne cette ruine pour un bain.

A une dizaine de mètres de là, vers l'Est, existe un puits, qui sert encore aux gens du pays, avec un réservoir voûté muni d'un regard.

(1) Léon l'Africain, *l. c.* ; Marmol, *Descripcion general de Africa*, II, fol. 174 ; trad. Perrot d'Ablancourt, II, 326.

(2) Cette citerne mesure 14 m. 90 de longueur sur 3 m. 53 de large. Elle a 4 m. 20 de haut à la clef. La voûte est percée d'un regard carré de 68 cm. et d'un regard circulaire obturé par des briques.

Je parlerai plus loin des tours qui s'élèvent au Sud de la qaçba et sur la falaise voisine dominant la ville au Nord.

⁂

Tel est l'état actuel d'Honaïn et le peu qui nous reste de cette cité commerçante par laquelle Tlemcen et sa région communiquèrent, pendant cinq siècles, avec les pays d'outre-mer. A quel moment de son existence prit-elle la forme que les vestiges présents nous permettent de reconstituer ? A quelle époque faut-il faire remonter ces remparts ? L'examen de la courtine et des tours seules ne permettrait pas de donner une réponse certaine. Cependant la construction des murs peut fournir quelques indices. La plus grande partie est en pisé de très bonne qualité analogue à celui de Mançoûra, la ville merînite voisine de Tlemcen. L'avant-mur qui précède la qaçba à l'Est vers le ravin est fait d'assises de moellons, que régularisent des éléments plus minces. Cette construction fait penser à l'appareil almoravide ou à l'appareil almohade de l'enceinte de Taza par exemple. Un des angles de la qaçba elle-même est en pisé avec soubassement de moellons, comme les parties anciennes de l'enceinte de Tlemcen (Bâb el-Qarmâdîn).

Les pierres non taillées interviennent aussi à la porte du Nord (Pl. VI). Les lits simples ou doubles de moellons sont séparés entre eux par de doubles arases de briques assez régulièrement disposées. Des combinaisons très analogues se remarquent à Fès dans la porte voisine du « tombeau des Merînides », dont l'attribution au XIVe siècle ne fait guère de doute.

Une alternance analogue de moellons et de briques existait au noyau du minaret, dont un dessin publié par Canal nous a conservé l'image. Or nous savons par Ibn

Marzoûq que le sultan merînide Aboû 'l-Ḥasan dota Honaïn d'une mosquée. L'identification de cette mosquée avec la ruine naguère existante apparaît comme tout à fait recevable.

Si l'on s'en tient à l'étude archéologique des murs, il est permis de considérer la plus grande partie de l'enceinte et de la qaçba comme datant de l'occupation du pays, en particulier par Aboû 'l-Ḥasan. Une partie des défenses de la qaçba ferait supposer un établissement plus ancien, peut-être du temps où Honaïn fournissait des bateaux à 'Abd el-Moumin (1162).

L'étude du décor des portes peut aider à préciser ces indications. J'ai dit que deux d'entre elles avaient conservé quelque chose de leur parure. L'appareil de moellons et de briques de la porte du Nord était masqué par un enduit épais. Un décor à losanges recti-curviligne en briques faisait saillie dans cet enduit. Deux galons de baguettes émaillées brun de manganèse limitent ce cadre robuste. L'entrelacs y est d'un dessin élégant et bien dans l'esprit des grands panneaux des minarets merînites de Tlemcen (Sidî boû Medyen ou Sîdî 'l-Ḥalwî). L'emploi du réseau losangé en relief dans un cadre de porte n'est d'ailleurs pas très fréquent au XIVe siècle. J'y verrais volontiers un archaïsme rappelant les grandes portes almohades.

Un réseau à entrelacs figure également dans le cadre de la grande arche qui fermait le port (Pl. VII-VIII); mais il est beaucoup plus souple, n'étant pas formé de reliefs retaillés dans la terre cuite, mais sculptés dans la pierre bien appareillée. Deux genres d'éléments s'entrelacent ici, ayant chacun leur caractère et leur allure : un galon de largeur constante qui, se reliant au galon d'encadrement, dessine des losanges recti-curvilignes, et une superposition de

palmes symétriques qui compose de même des formes losangées. Des combinaisons de cette nature ne sont pas rares dans les revêtements de plâtre des XIIIe et XIVe siècles. Je n'en connais pas qui soit traduites dans la pierre.

Trois galons s'entrecroisant en tresses rectilignes de distance en distance séparent ce bandeau vertical de l'écoinçon de l'arc. Celui-ci est revêtu de beaux entrelacs floraux, dont il ne reste qu'une faible partie. C'est assez cependant pour permettre quelques remarques utiles. Appliqué à une grande porte de 8 m. 50 d'ouverture, la flore est ici traitée avec une élégance plus gracile que celle des portes almohades, plus robuste que celle de Chella, très analogue en somme à celle du minaret de Mançoûra. On y trouve, comme aux écoinçons de Mançoûra, la palme à lobe unique s'échappant d'un culot à base droite non arrondie comme elle l'est à Bâb el-Mrîsa de Salé. Enfin l'on notera que, dans l'angle de l'écoinçon qui par bonheur nous a été conservé, l'entrelacs aboutit à deux palmes doubles accouplées en fleuron suivant la bissectrice du cadre. Ce détail suffirait à placer le décor dans le second quart du XIVe siècle. Ajoutons que, comme à Mançoûra, des *zellij* taillés incrustaient les évidements de la pierre. Tout nous porte à voir dans cette belle porte de la mer une œuvre du Merînide Aboû'l-Ḥasan.

De même que celle qui, plus vieille de deux siècles, donnait entrée dans le port de Bougie, de même que celle de Salé, bâtie 80 ans plus tôt par le Merînide Aboû Yoûsof, la porte d'Honaïn, sous laquelle passèrent les bateaux, avec leurs mâts dressés et leurs voiles tendues, est maintenant profondément enterrée. Les alluvions de l'oued Rigou ont contribué à la rendre inutilisable, mais ce qui dut aussi priver le port de toute utilité, c'est l'épais mur de pisé qui barre la porte. On est tenté de l'attribuer, ainsi

que la destruction du rempart protégeant le port, aux Espagnols qui ruinèrent systématiquement la ville musulmane, lorsqu'en 1534 ils se décidèrent à l'évacuer.

Honaïn a gardé d'ailleurs un autre souvenir de l'occupation chrétienne ; c'est une tour qui se dresse sur la hauteur, au Sud de la qaçba qu'elle domine. Très différente de la tour de guet en pisé, qui s'élève de l'autre côté de la baie, près du marabout de Sîdî-Brâhîm, et que je tiens pour musulmane (1), cette tour du Sud est en pierres. La base est en moellons ; au-dessus sont des assises assez régulières de pierres de taille de grand et moyen appareil. De plan rectangulaire, elle mesurait 8 m. 80 sur 6 m.75. Elle comportait trois étages, dont un rez-de-chaussée voûté en berceau ; de grandes pierres triangulaires gisant dans les décombres ont fait partie d'un escalier en colimaçon. La partie supérieure est percée d'une embrasure pour les canons. Quelque ruinée qu'elle nous soit parvenue, elle mériterait d'être étudiée comme un des vestiges de l'occupation espagnole sur la côte africaine.

Une vingtaine de mètres en arrière de cette tour, un profond fossé est creusé dans le roc, d'un bord à l'autre de ce contrefort de la montagne. Ce travail indique assez les préoccupations de ceux qui l'ont exécuté. Tandis que la ville musulmane tourne toutes ses défenses vers la mer, la tour et le fossé garantissent les hôtes chrétiens d'Honaïn contre les attaques toujours possibles de la montagne et de l'arrière-pays ; elles expriment l'insécurité où ils vivaient sur la terre étrangère.

Georges MARÇAIS.

(1) R. Basset, dit pourtant qu'on l'appelle, comme l'autre, Bordj Sbanioul. — C'est une tour carrée de 5 m. 50 de côté et qui mesure maintenant 7 à 8 m. de haut. La porte, percée à 3 m. 30 au-dessus du sol, était accessible par une échelle. La chambre haute, où cette porte donne entrée, semble voûtée d'une coupole hémisphérique.

LES ESPAGNOLS ET L'AFRIQUE DU NORD

DE 1492 A 1577

(Suite)

II

De 1516 à 1559, de la mort de Ferdinand au traité de Cateau-Cambrésis, les expéditions espagnoles en Afrique ne furent pas très nombreuses. Il ne faut pas, en effet, se laisser induire en erreur par la longue liste des événements militaires de cette période (1). Ces événements sont d'importance fort inégale et se répartissent sur un demi-siècle à peu près. Là encore, les multiples travaux publiés permettent de dresser facilement un résumé chronologique des principaux événements. En 1516, Diègo de Vera (2), en 1519, Hugo de Moncada (3) échouèrent devant Alger. En 1520, Hugo de Moncada (4) conduisit une expédition victorieuse contre l'île de Djerba. Deux ans plus tard les Espagnols perdirent le Peñon de Velez qu'ils ne purent réoccuper en 1525 (5). En 1529, échec beaucoup plus grave, le Peñon d'Alger était occupé par

(1) On trouvera de cette période un résumé remarquable dans R. Merriman, *op. cit.*, t. III, p. 21-22 et le chapitre XXV, *War with the Infidel*, p. 288-351.

(2) Voir première partie de l'article R. A. p. 224, note 3.

(3) Berbrugger, Le *Pegnon*, p. 71 et suiv., place fautivement l'événement en 1518.

(4) « Plus encore que ses armes sa diplomalie obtient des Djerbiens une déclaration de vasselage et une promesse de tribut. Satisfaction illusoire, car presque aussitôt les insulaires répudient la suzeraineté espagnole. » Monchicourt, *op. cit.*, p. 1. Sur Hugo de Moncada, *Correspondencia de don Hugo de Moncada y otros personajes con el Rey Catolico y el Emperador Carlos V.* (Codoin, XXIV, 79-514) et Gaspard de Baeza, *Vida de el famoso caballero Don Hugo de Moncada*, Codoin, XXIV, 15-78. Cf. sur Djerba, Cat, *De Caroli in Africa...* (appendice), p. 75 et suiv. et A. de Simancas, *Patronato Real*, n° 1133 orig. Voir également A. du Gouv. Gén. de l'Algérie, Série C, n° 139 de l'inventaire de Jacqueton, orig.

(5) F. Duro, *op. cit.*, t. I, p. 153-154

le second Barberousse (1). En 1530, André Doria attaquait Cherchel (2). en 1531, Hone était pris par les Espagnols (3). Mais ces deux ripostes espagnoles restèrent sans résultat. Lors de l'attaque de Cherchell, les chrétiens se dispersèrent pour piller, et, surpris par les indigènes, furent rejetés à la mer. A Hone l'établissement des Espagnols demeura si précaire qu'en 1535 la ville fut démantelée et évacuée. Durant cette même année 1535 Martin de Angulo conduisait une campagne malheureuse contre Tlemcen (4). alors que Charles-Quint s'emparait de la Goulette et de Tunis (5). Six ans plus tard; l'Empereur, dans des circonstances dramatiques, échouait devant les murs d'Alger (1541) (6). En comparaison de cet échec

(1) Berbrugger, *op. cit.*, p. 85 et suiv. Deux versions nous sont connues de la prise du Penon. Un marchand français en aurait été la cause, cf. La Primaudaie, *Doc.* R. A., t. XIX, p. 164-166. Lettre écrite d'Alger par un espion juif. La faute en retomberait sur un marchand majorquin « ... supimos cierto que se perdio el Penon de Argel por el aviso que dio aquel mercader de Mallorca que se llama Castellon a Barbarroxa... » de Castries, *op. cit.*, p. 60. Avis sur le commerce avec les Maures, 1532.

(2) E. Petit, *op. cit.*, p. 142 et références, note 2. Cf. Marmol. *L'Afrique...*, t. II, p. 392-94 et Haëdo, *Histoire des Rois d'Alger*, R. A., t. XXIV, p. 128.

(3) La Primaudaie, *Doc....* R. A., t. XIX, p. 188. Lettre de l'Archevêque de Tolède à sa Majesté, Avila, 8 sept. 1531. Voir également Diégo Suarez, *op. cit.*, p. 97, et Ruff, *op. cit.*, p. 35. L'évacuation a peut-être eu lieu à la fin de l'année 1534. Merriman, *op. cit.*, p. 298, note 1.

(4) Jacqueton, *L'expédition d'A. Martinez de Angulo contre Tlemcen*, R. A., t. XXXVI.

(5) De nombreux documents relatifs à l'expédition de Tunis ont été déjà publiés. Codoin I, 154-207, II, 381-392, III, 544-548, XIV, 424-430, CXII, 473-477. Gachet, *Documents inédits relatifs à la conquête de Tunis* (Bruxelles, Van Dale, 1844, 8°); Muoni, *Tunisi spedizione di Carlo V, imperatore (30 maggio-7 agosto 1535), cenni, documenti, registi* (Milan, 1876, 8°) ; Medina, *L'expédition de Charles-Quint à Tunis, la légende et la vérité* (*Revue Tunisienne*, 1906) ; Cat, *De Caroli V in Africa rebus gestis*, *op. cit.*, documents en appendice ; La Primaudaie, *Doc...* R. A., t. XIX, les doc. XXXIV, XXXV, XXXVI, XLII, XLVII, XLVIII, XLIX et R. A., t. XX, doc. LII, LIII et LIV. Indications bibliographiques utiles ; Merriman, *op. cit.*, p. 350-51. Sur l'expédition de Tunis, voir ci-dessous, p. 545 et suiv.

(6) Codoin I, 228-241, CXII, 479-484. Cat, *op. cit.*, *supra*. René Basset, *Documents musulmans sur le siège d'Alger en 1541*, Paris, Leroux, 1890, 8°. Indications bibliographiques complémentaires dans Sanchez Alonso, *op. cit.*, p. 141-142.

le succès du capitaine gouverneur d'Alcaudèle dans son raid contre Tlemcen (1543) compte à peine (1). Les mauvais jours, dès lors, se succèdent, en 1551, les chevaliers de Malte étaient chassés de Tripoli (2), en 1554, le poste d'El Mehdia (3) était rasé et évacué, en 1558, enfin, l'expédition du comte d'Alcaudète contre Mostaganem se terminait par un désastre (4).

***

De cette énumération un fait se dégage naturellement. Toutes ces expéditions, ou presque, quelle que soit d'ailleurs leur importance, sont dirigées, directement ou indirectement, contre les Turcs d'Alger. Ces nouveaux venus des luttes africaines font vraiment figure d'adversaire essentiel. En 1516, en 1519, en 1541, sans succès, les Espagnols ont essayé de supprimer leur repaire. Bien plus, en 1535, c'est au maître d'Alger, à Barberousse, que l'Empereur a repris Tunis, voulant peut-être, ainsi, isoler les corsaires algérois de l'Orient et des Turcs de Constantinople, les rivages tunisiens ne commandent-ils pas, en effet, la grande route qui mène du bassin oriental au bassin occidental de la Méditerranée ? Plus tard Granvelle, alors vice-roi de Naples, à la fois remarquablement instruit des leçons du passé et des questions méditerranéennes, recommandera à Philippe II de s'établir solidement en pays tunisien « ce qui, écrivait-il, créerait aux Turcs se rendant à Alger par voie de mer de grands empêchements, et leur interdirait toute communication terrestre... » (5).

(1) F. de la Cueva, *Relacion de la guerra de Tremecen* in *Guerras de los Espanoles en Africa*, *op. cit.* Trad. fr. de Brunel, B. S. G. O., t. X, XI, XII et XVIII.

(2) Merriman, *op. cit.*, p. 343. Indications bibliographiques, note 3.

(3) *Ibid.* note 4.

(4) Ruff, *op. cit.*, p. 144-154. Cf. Cat, *Mission*, p. 100 et suiv.

(5) « Por esta via (fortification de Bizerte et de Puerto Farina) seyria camino para establecer y assegurar para V. M. aquella parte de

Dans le pays tlemcénien, la politique espagnole est entièrement dominée par les craintes qu'inspire la puissance algéroise toute proche. Le comte d'Alcaudète, capitaine gouverneur d'Oran, a constamment cherché à défendre les larges plateaux de l'W contre les progrès des Turcs d'Alger, ces plateaux oranais n'étaient-ils pas comme la frontière même de l'Espagne ? Le capitaine gouverneur a non seulement voulu interdire aux corsaires la route terrestre de l'W par l'établissement, à Tlemcen, d'un roi vassal de l'Espagne, il a encore désiré leur rendre impraticable la route de mer. Souvent, alors que les troupes de l'odjak suivaient avec leur rapidité bien connue les chemins terrestres qui franchissaient les plaines du Chélif, les navires des corsaires longeaient d'E en W la côte algérienne et transportaient bagages et artillerie jusqu'à Mostaganem (1) où avaient lieu les débarquements. Occuper cette escale c'était rendre inutiles de telles pratiques. Ce fut là un des rêves persistants du comte d'Alcaudète. Par trois fois, en 1541, en 1547, en 1558, il essaiera, vainement d'ailleurs, d'emporter la ville. Il est juste de voir autre chose dans ces tentatives que les marques d'un esprit un peu brouillon, désireux de beaux coups d'épée, ignorant des réalités politiques.

Il y a ainsi un intérêt évident à être renseigné sur les origines et le développement de l'état des corsaires algérois dont la fortune a modifié profondément les conditions de la guerre d'Afrique. On ne peut, sur ce sujet, malheureusement que constater l'irrémédiable pauvreté de nos connaissances. Par ses origines immédiates l'état algérois se rattache à la vie aventureuse, à l'odyssée des Barberousse dont les versions contradictoires et romanesques rendent illusoire tout essai d'éclaircissement (1) Probablement originaires de l'archipel grec, les Barberousse, 'Arrouj et Khayr ed-dîn, pirates déjà célèbres par leurs exploits, étaient, en 1516, établis dans le mauvais petit port de Djidjelli en bordure du pays kabyle. Les habitants d'Alger, au lendemain de la mort de Ferdinand le Catholique qui les déliait, croyaient-ils, de leurs engagements de vassalité à l'égard de l'Espagne, faisaient appel au concours des Barberousse. Leur désir était de se débarrasser du fortin espagnol du Peñon, opération que les corsaires devaient, semblait-il, mener à bonne fin. Alger recouvrerait alors, avec la libre utilisation de son mouillage, les profits incalculables de la course. Les Barberousse répondirent à l'appel des Algérois, mais échouèrent devant les murailles du Peñon, hors d'atteinte de leur artillerie. Malgré cet échec ils ne quittèrent pas la ville et se transformèrent, d'alliés et de mercenaires qu'ils étaient, en maîtres dont l'autorité se fit sentir aussitôt lourdement. Cette union toute fortuite du petit centre « d'El Djezaïr » et des compagnons de Barberousse allait avoir des conséquences prodigieuses. Alger était, en effet, un port de guette admirable qui tenait sous son contrôle, dans son rayon d'action, toutes les grandes routes de la Méditerranée occidentale. La valeur de sa position géographique a été le permier, peut-être le plus grand des facteurs de sa fortune (2). Mais Alger n'a eu toute sa valeur géographique, si l'on peut dire, qu'après 1529, après la chute du Peñon d'Alger enlevé par Khayr ed-dîn (3). Avant 1529,

Africa que seria gran estorbo a los Turcos para yr por mar a Argel y por tierra les cortaria del todo el camino... ». Granvelle à Philippe II, Naples, 27 janvier 1574, A. de Simancas, Estado leg° 1064, Fol. 7, orig.

(1) Au sujet de ces questions, Ruff, *op. cit.*, p. 103.

(1) Les historiens de l'empire ottoman Hammer, de la Jonquière, A. Jorga, etc... ne sont d'aucun secours pour l'étude des débuts de l'État algérois. De Grammont, *op. cit.*, résume les quelques connaissances dont nous disposons sur ce sujet. Berbrugger, *op. cit.*, Jurien de la Gravière, *Doria et Barberousse*, (Paris, Plon, 1886, in 16), n'ont fait qu'utiliser les ouvrages de Gomara, de Sandoval, de Sander Rang et Denis (Rhazouat) et de Jove, d'une façon plus ou moins heureuse. Cf. de Grammont, *op. cit.* p. 14 et 15.

(2) Lespès, *op cit.* p. 11, 47-48.

(3) Sur la prise du Penon, voir première partie de l'article R. A., p. 224, note 3, et *supra*, p. 352, note 1.

il était nécessaire pour éviter les feux de la forteresse espagnole de tirer les vaisseaux sur la plage sablonneuse de Bab-el-Oued (1). La prise du Peñon, la construction d'un môle reliant l'îlot à la terre ferme permirent de doter les corsaires algérois d'un port libre d'accès, refuge assez sûr contre les houles mauvaises d'hiver. L'importance de cette date n'a pas échappé à Berbrugger qui a eu le grand mérite de la signaler le premier.

Vers 1529, l'état algérois est constitué, dans ses traits essentiels du moins. Il nous apparaît, alors, avec des visages bien différents. C'est un état composite, bigarré, une superposition d'états. L'Alger des corsaires, des raïs est le plus connu, le plus célèbre. Les croisières audacieuses, les retours triomphaux, les banquets fastueux des corsaires, leur vie de plaisir et de gaspillage entre deux randonnées, autant de détails bien des fois rapportés. Cet Alger des corsaires se confond avec l'Alger des renégats ainsi qu'on l'a fait observer (2). A ce sujet le doute n'est guère possible. A la fin du XVIe siècle, le pieux Haëdo se scandalisait du nombre croissant des renégats algérois, il s'emportait, s'indignait contre cette « écume de la chrétienté » (3) ; « on pourrait dire, constate-t-il avec mélancolie, que tous les corsaires sont des renégats, tous connaissant bien les terres et les plages chrétiennes... » (4). D'autres auteurs confirment ce témoignage. Les documents d'archives eux-mêmes permettent de retrouver en Corse, en Sicile ou en Calabre la patrie des plus célèbres d'entre les raïs. Les pays levantins fournirent aussi des recrues au monde des raïs algérois. On ne peut s'empêcher de constater qu'en dressant la liste de ces patries des corsaires, on énumère, en même temps, les pays les plus pau-

(1) Haëdo, *Histoire des Rois d'Alger...*, R. A., t. XXIV, p. 124 et *De la captivité...* R. A., t. XLI, p 178-9.

(2) En dehors des ouvrages déjà cités, voir Louis Bertrand, *Sainte Thérèse*, p. 302.

(3) Haëdo, *De la captivité...*, R. A., t. XXXIX, p. 332.

(4) *Ibid.* p. 240.

vres de la Méditerranée. La Grèce et les îles de l'Egée souffrent de famines périodiques (1). La Sicile possède dans ses plaines et sur ses sols ingrats, tout un prolétariat de pauvres gens. La Calabre montagneuse, à demi soumise aux Espagnols, est un marché de soldats comme les cantons suisses ou les terres miséreuses d'Allemagne (2). La Corse est une région d'émigration. La haine de la République de Gênes, le sol infertile, marécageux où sévit la malaria, autant de petites causes qui expliquent l'essaimage des Corses à travers les pays méditerranéens au XVIe siècle (3). N'allons pas croire, cependant, que les raïs d'Alger aient jamais été des émigrants analogues à ceux que la misère pousse de nos jours vers les pays plus fortunés. La plupart du temps c'est bien contre leur gré que ces Calabrais ou ces Siciliens ont fait leur premier voyage à Alger « Indes et Pérou » de la Méditerranée. Ils ont été surpris en mer, capturés au cours d'une incursion, et c'est comme captifs qu'ils ont débarqué sur les quais algérois. On peut supposer que la pauvreté de l'existence menée jusque là les a encouragés à grossir, en reniant la

(1) Le fait est mentionné quelques fois dans les *avisos* que les agents au service de l'Espagne, envoyaient de Constantinople.

(2) La Calabre sera longtemps comme le fief d'un bandit surnommé *Il Re Marco*. Les Calabrais avaient la réputation d'être les meilleurs soldats de l'Italie méridionale. Bien des détails de la correspondance de Naples, se rapportent à cette dernière question.

(3) Sur ce sujet Masson, *La Compagnie du Corail*, fournit des renseignements intéressants. Les Corses formaient à Marseille une véritable colonie. Ils étaient mêlés à toutes les entreprises de pêcheries de corail.

Nul doute que les Corses de Marseille aient eu des intelligences avec les Algérois. On connaît, plus tard au temps de Philippe II, le séjour, à Alger, du fameux San Pietro Corso, héros de la révolte corse. Figueroa, ambassadeur de Philippe II à Gênes, donne sur ces intelligences de multiples indications. Ainsi, au hasard, nous extrayons de la « relacion » d'une lettre de Figueroa datée du 5 août 1564, ce court passage : « ... los foraxidos de Corçega [établis à Marseille] entre los quales uno es Tomas Corso que este provee de ordinario a Argel de remos polvora y xarçias y cosas de contrabanda... ». A. de Simancas. Estado leg[o] 1393 (les folios ne sont pas encore numérotés), orig.

foi du Christ, le nombre des corsaires (1), mais ce n'est là qu'une supposition.

Les Andalous d'Alger nous sont moins connus que le monde des corsaires. Les descendants des Musulmans espagnols formaient une colonie importante dans la ville bien avant l'expulsion des Morisques qui, au XVIIe siècle, provoquera en Afrique un nouvel afflux d'immigrants. Artisans pour la plupart, on les imagine volontiers travaillant le cuir ou ciselant les métaux, dans leurs échoppes basses, ouvertes sur la rue étroite. On peut supposer aussi, sans preuve solide, qu'ils ont conservé avec eux quelques miettes de la brillante civilisation musulmane du Sud espagnol. On sait par contre, pertinemment, qu'à l'occasion, ces ouvriers se transformaient en soldats, aptes à manier l'arquebuse, capables de défendre la ville avec courage contre l'Espagnol (2). Nous ne savons rien des Berbères d'Alger, presque rien des Juifs. Par contre nos connaissances sont plus nombreuses, plus précises en ce qui concerne l'odjak, la milice des janissaires rivale de la compagnie des raïs, seconde force de l'état algérois. C'est un véritable morceau de la Turquie lointaine qui s'est trouvé transporté, en terre africaine. Les janissaires d'Alger possèdent en effet les mêmes privilèges que les janissaires de la Porte. On connaît avec quelque exactitude l'organisation et les habitudes de cette aristocratie militaire qui se

(1) Sans compter la pression que leurs compatriotes renégats devaient exercer sur eux.

(2) Pbilippe II le disait à Fourquevauls, ambassadeur de France à Madrid : « Il y a [dans Alger] quinze mil bons harquebusiers desquels les six mil sont Espagnols morisces qui s'en sont fuys d'Espagne depuis quelques ans par delà et sont très bons soldats », *Dépêches de M. de Fourquevauls*, p.p. Douais, Paris, 1896-1904, 3 vol. 8°, t. I, p. 96. Lettre du 6 juillet 1566. On ne peut faire état de ces chiffres qu'il serait dangereux d'accepter à la lettre. A plusieurs reprises des documents espagnols nous renseignent sur l'histoire intérieure d'Alger, sur les différentes classes de sa population, ainsi La Primaudaie, *Documents*... R. A., t. XIX, doc. n[os] X, XVII très important, XXIX partiellement intéressant... On ne peut les utiliser qu'avec réserve et prudence.

maintiendra, sans changement notable, jusqu'à notre arrivée en terre africaine (1).

Il est bien hasardé d'indiquer les raisons de la grandeur algéroise. A le faire ne risque-t-on pas de se perdre au milieu des hypothèses ? Avec assez de vraisemblance on peut toutefois, à larges traits, indiquer des groupes de circonstances favorables. En premier lieu l'état même du pays. Aux profits de la course on ne saurait oublier qu'Alger a su joindre les profits de l'exploitation de son arrière pays. Des garnisons turques ont occupé les villes les plus importantes, maîtresses des routes et des défilés. Cette conquête a été singulièrement facilitée par la décadence invraisemblable de ce Maghreb morcelé, divisé contre lui-même, défendu par des soldats du Moyen Age, et qui ne disposait pas, contre le Turc, de la seule arme qui comptât encore : le fanatisme religieux. Sans adopter entièrement la thèse de M. Cour, on peut bien penser, à priori, que la communauté de religion entre Turcs et Musulmans du Maghreb a favorisé la conquête algéroise.

Autre aide précieuse, le concours de la Porte. Il est bien entendu qu'il ne faut pas confondre les Turcs d'Alger et ceux de Constantinople. La formation du centre algérois ne se présente pas à ses débuts comme une conquête officielle de la Porte. Il n'y a rien de comparable, par exemple, entre les actes des Barberousse et de leurs compagnons et la conquête de l'Egypte par le Sultan. Mais très vite les destinées d'Alger se rattachent à l'histoire de l'empire ottoman ; au lendemain de la mort de son frère, en 1518, deux ans seulement après la « prise » d'Alger, Khayr ed-dîn prête hommage au Sultan et, pour de longues années, l'état algérois se trouve sous la protection directe de la Porte. Cette protection se traduira, dans

(1) Dans le bref exposé qui précède, nous avons essayé de tenir compte des multiples et judicieuses observations que M. Yver a bien voulu nous présenter à ce sujet, nous l'en remercions tout particulièrement.

la suite, par des envois d'hommes, d'argent, de vaisseaux. Secours souvent providentiels comme ces 6.000 hommes que le second Barberousse obtenait, en 1518, au lendemain même de la prestation de l'hommage.

Les Espagnols ont contribué aussi par leur négligence, par leur politique imprévoyante à la brusque fortune des Algérois. N'ont-ils pas perdu le Peñon, cette clef d'Alger, faute de l'avoir secouru à temps en vivres et en munitions (1) ? Les échecs que leurs armées subirent sous les murs de la ville en 1516, en 1519, en 1541, et qui ont donné aux maîtres d'Alger un sigulier prestige, furent dus en grande partie à des défaillances, à des négligences, à des manques d'organisation du côté espagnol. Enfin les Espagnols, en occcupant certains points de la côte, en ruinant des ports de course comme Oran ou Bougie ont du même coup supprimé les cités maritimes rivales d'Alger qui auraient pu, sur l'immensité de la Méditerranée, lui disputer les profits de la course.

Du point de vue espagnol le développement du centre algérois eut une double signification. En Afrique les soldats et les marins espagnols se heurtèrent à des adversaires expérimentés, habiles, sachant manier les armes à feu, adversaires que les chefs espagnols sous-estimeront, trop souvent, et bien à tort. Mais l'opinion publique, en Espagne, s'est peu attachée à ce côté de la « question d'Alger » qui ne comptait que pour quelques Espagnols familiarisés avec les choses d'Afrique, comme le comte d'Alcaudète par exemple (2). elle a attribué, au contraire, une grande importance au redoublement de la course maritime qui fut la conséquence de l'essor algérois. Navigant presque constamment à la rame, de peur de se

(1) Berbrugger, *op. cit.*, p. 92. L'empereur, selon le témoignage de Gomara, abandonna à ses propres ressources le Penon malgré les demandes de secours de ses défenseurs.

(2) Ajoutons que le comte d'Alcaudète, d'ailleurs, méprisera et trop souvent les forces des Turcs.

signaler au loin par leur voilure, ne craignant pas les tourmentes que soulevait le mistral ou qu'amenait périodiquement le retour de l'hiver, les vaisseaux légers et rapides des raïs dévastaient, sans trêve, les pays et les possessions espagnols. Les régions levantines de l'Espagne souffrirent tout particulièrement. Vainement, pour protéger le littoral, on éleva des tours de guet, *atalayas* (1), qui devaient signaler l'approche des corsaires. Les rivages, devenus inhabitables, se dépeuplèrent (2). Les plaintes des villes, des fonctionnaires, des Cortès se multiplièrent. Les promesses gouvernementales, au sujet de la garde et de la défense des côtes, furent nombreuses, leur nombre même prouve leur peu d'efficacité et la persistance du mal. Le recueil d'E. Cat (3) offre, sur cette question, des textes caractéristiques. En 1516, par exemple, Charles Ier promet d'envoyer sur les côtes d'Aragon les galères de Naples qui donneront la chasse aux corsaires (4). De Barcelone, en 1519, Charles écrit (5), au sujet de la défense des côtes, différentes lettres fort intéressantes aux habitants de Minorque, aux députés de Valence, aux con-

(1) Sur ces *atalayas*, sur leur construction effectuée ou à faire, les archives espagnoles sont particulièrement riches. Ce système de tours a été employé sur tous les rivages de la Méditerranée occidentale. Contre les attaques des pirates, le pays espagnol s'est défendu spontanément Au début du XVIe siècle dans le royaume de Valence et dans les îles Baléares, les habitants organisèrent un service de protection côtière, Häbler écrit « Küstenwehr », d'après le prototype de la Sainte Hermendad. Des montres avaient lieu de temps à autre. Des lieux de rassemblement avaient été fixés d'avance. Au premier signal on pouvait ainsi porter secours au point menacé. Häbler, *op. cit.*, p. 236, ce système évolua, mais il serait difficile d'indiquer la nature de ses transformations.

(2) Voir à ce sujet la pétition XVII des Cortès de Castille de 1560. A quatre ou cinq lieues de la côte les habitants n'osent se risquer si bien « que las tierras maritimas se hallaban incultas... » Cf. Marquès de Montesa et Manrique. *H. de la legislacion civil de Espana,* t. IX, p. 271.

(3) E. Cat. *Mission bibliographique en Espagne*, *op. cit.*

(4) *Ibid.*, p. 16 et 17.

(5) *Ibid.*, p. 24 et 29.

seillers et au gouverneur de Valence. Ces lettres sont du début de juillet ; le 19, Charles remerciait les députés de Valence (1), du « brazo militar » et du « brazo eclesiastico » de l'aide apportée à la lutte contre les corsaires. Dix ans plus tard, en 1529, l'archevêque de Saragosse (2) exposait à l'Impératrice les mesures à prendre pour protéger le littoral contre les incursions des pirates. C'est à chaque page des historiens espagnols du règne de Charles-Quint, peut-on dire, dans chaque liasse des documents d'alors que l'on retrouve l'indication des ravages des « galeras », des « fustas » musulmanes ou l'annonce de l'arrivée prochaine, suivant la formule habituelle, sur le littoral espagnol, « de los Turcos y Moros ». Rien ne me semble plus caractéristique encore, à ce point de vue, que la lecture des judicieuses études de Cosme Parpal (3) sur l'île de Minorque au XVIe siècle. Elles mettent en lumière l'histoire douloureuse de la petite Baléare pillée un jour par le Musulman, exploitée le lendemain par le soldat espagnol qui veille sur sa sécurité. Le sac de Mahon (4), la prise de Ciudadela sont des exemples tragiques de la cruauté de ces guerres maritimes (5).

Le développement de la piraterie musulmane n'intéressait pas uniquement la péninsule et les îles voisines. La Sardaigne, la Sicile, Naples (1), se trouvaient exposées aux incursions répétées des corsaires barbaresques. Les galères algéroises, rendaient difficiles les relations par voie de mer entre l'Espagne et l'Italie. La liberté des routes maritimes qui conduisaient vers les pays italiens était indispensable à l'impérialisme espagnol depuis que le Roi Catholique avait des possessions en Italie. M. Lucien Romier (2) a très justement indiqué l'importance de cette question. Les Espagnols, écrit-il, ne pouvaient consentir à « l'investissement de la péninsule ». Il y avait là « une nécessité vitale [plus encore] qu'un dessein d'hégémonie » (3). « De là, conclut M. Romier, les très lourds sacrifices consentis pour s'assurer l'alliance des Génois et des Florentins ; de là la campagne de Provence visant peut-être à créer un chemin terrestre entre le Roussillon et la Ligurie... ; de là les expéditions contre Alger et contre Tunis » (4) La rupture du lien maritime entre la péninsule et l'Italie était aussi l'un des buts de la politique française qui trouva, dans les corsaires d'Alger, de précieux auxiliaires. C'eût été chose accomplie sans le revirement politique d'André Doria qui mit à temps, au service de l'Espagne, la flotte de la république génoise (5).

La piraterie algéroise ne mettait pas seulement en

(1) *Ibid.*, p. 29 note.

(2) *Ibid.*, p. 40 et 42.

(3) Parpal (Cosme), *La invasion turca de 1558 en Ciudadela de Menorca*, Boletin de la Real Academia de Buenas letras de Barcelona, 1903-1904. A consulter aussi du même auteur, bien que cette étude ait trait au règne de Philippe II, *La isla de Menorca en tiempo de Felipe II* in *Discursos leidos en la R. Acad. de Buenas letras de Barcelona*, el dia 13 de abril 1913.

(4) *Doumentos relativos al sitio y saqueo de Mahon por Barbarroja*, 1535-1536, p.p. Estamislao, K. Aguilo. Revista de Menorca, 1898, 137-156 ; 1909, 281-280.

(5) Les grandes villes elles-mêmes redoutaient les pirates algérois. En 1526 les Morisques de Valence révoltés s'étaient réfugiés dans la sierra d'Espadan. Les Jurados de Valence, dans une lettre à Charles-Quint datée du 13 juin 1526 se plaignent alors de la mauvaise défense de la ville exposée aux invasions des pirates : « .... que frecuentemente venian los Turcos a la costa y quedaba le ciudad desamparada de gentes... », p. p. Boronat, *op. cit.*, t. I, p. 417.

(1) En Corse, en Toscane, sur le littoral napolitain et sicilien, des tours défendaient le pays contre les incursions des pirates. En Sicile et à Naples dans les premiers jours du printemps de chaque année les autorités espagnoles postaient sur les côtes, sur les « tierras de marina », des troupes espagnoles, italiennes ou allemandes. On ne retirait ces troupes qu'aux premiers jours d'automne, la Méditerranée ne pouvait être traversée facilement alors à cause des gros temps, le danger des pirates s'évanouissait.

(2) Lucien Romier, *Le royaume de Catherine de Médicis*, Paris, Paris, 1925, 2 vol. in-8e raisin.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 126.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 126.

(5) *Ibid.*, t. I, p. 125.

péril les intérêts politiques de l'Espagne, elle constituait un danger permanent pour ses intérêts commerciaux. Haëdo écrira, non sans emphase, en songeant au passé, que les pirates algérois enlevaient au chrétien « ...tout ce que le travailleur indien et péruvien ramène des entrailles de la terre et des mines de métaux précieux ». Pour estimer les dommages réels il faudrait à la fois connaître le volume des prises et celui du commerce espagnol dans la Méditerranée occidentale, établir un rapport entre ces deux quantités. Entreprise impossible, les renseignements que nous possédons, sur ce trafic, sont fragmentaires. Au hasard des lectures ou des recherches d'archives, on apprend que des navires, venus de la péninsule, ont apporté du grain sur les quais de Gênes, que d'autres transports, chargés de laines, ont été saisis par le duc de Monaco et que les propriétaires sont des marchands de Barcelone, que des galères, chargées de pièces de soie, se sont arrêtées à Savone. De cette poussière de faits, comment passer à un jugement d'ensemble ? Les archives de la couronne d'Aragon possèdent de nombreux documents sur les doaunes de Barcelone, mais nul ne les a encore déchiffrés et les renseignements qu'ils nous fourniraient n'auraient encore qu'une portée locale. Il faut se contenter de présomptions et d'hypothèses. Tout laisse à penser que le XVIe est marqué par une activité certaine des ports levantins de l'Espagne et de son trafic méditerranéen. Deux faits militent en faveur de cette hypothèse. En 1532, le gouvernement espagnol procédait à une enquête sur le commerce de la péninsule avec l'Afrique du Nord. De Castries (1) a eu l'heureuse idée d'en publier le texte dont la lecture souligne l'importance des relations marchandes de l'Espagne et du Maghreb que

(1) De Castries, *op. cit.*, p. 44-52. Voir surtout la réponse du corregidor de Cadix, p. 50. « ... que si cesassen de pasar las mercaderias que pasan a Verberia, se disminuyria la renta del almoxarifazgo [de Cadix] en mas de las dos tercias partes... ».

l'on aurait plutôt tendance à sous-estimer. Sur cet exemple particulier n'entrevoit-on pas l'activité générale du trafic espagnol en Méditerranée ? Second fait. Jusqu'à la fin du XVIe siècle, Alger a vécu aux dépens du trafic espagnol. Peut-il en avoir été ainsi sans une certaine activité mercantile de l'Espagne en Méditerranée ? C'est en raison directe de cette activité que les marchands espagnols ont dû souffrir des ravages des corsaires. Les obscurités de cette question ne sont probablement pas très graves pour notre connaissance de la politique africaine de l'Espagne, Charles-Quint ou Philippe II n'étaient pas assez sensibles, en effet, aux besoins ou aux plaintes des marchands espagnols pour subordonner leur politique gouvernementale à des intérêts mercantiles.

*
* *

La politique espagnole ne répondra pas, il s'en faut, aux multiples nécessités de la question africaine. Elle paraît, dans la période qui nous intéresse présentement, ne s'attacher que par moment, on écrirait volontiers par crise, aux problèmes d'Afrique et à leur solution. On ne saurait, dans le cadre étroit de cet article, indiquer les limites chronologiques, les multiples causes et les résultats de ces moments d'intérêt et des périodes d'inaction qui les précèdent et les suivent, dessein qui comporterait des développements par trop considérables. Qu'il nous suffise de choisir quelques exemples, les deux moments d'intérêt de 1535 et de 1541, la période d'inaction de 1556 à 1559, et de présenter la conclusion très simple qu'ils impliquent.

En 1535, Charles-Quint s'emparaît de Tunis, les documents et les études publiés nous exposent en détail la composition de l'armada qui accompagna l'Empereur, nous renseignent exactement sur les péripéties de la lutte

et sur le sac épouvatable de la ville prise. C'est peut-être par hasard que l'Empereur s'est décidé en faveur d'une expédition contre Tunis plutôt que contre Alger, ainsi qu'il y pensa sérieusement alors. Mais là n'est pas la question la plus digne d'intérêt. L'expédition de Tunis a coïncidé, à notre avis, avec une situation diplomatique de l'Europe exceptionnelle, il importe d'en donner un rapide croquis. Il y eut alors dans les luttes que l'empereur soutenait en Europe une accalmie véritable. Le pape et les princes italiens (1) n'avaient pu que se rallier au projet d'une expédition contre ces corsaires ennemis de la chrétienté, terreur des côtes italiennes, installés en maîtres à Tunis après la victorieuse campagne de 1534 (2). En Allemagne la haine de l'infidèle et du Turc survivait aux querelles de la Réforme et ce sentiment restait même si fort qu'un évêque allemand pouvait écrire à Charles-Quint : « Il est certain que les cités de l'Empire ne s'uniront pas au Roi de France, bien plus qu'il y à lieu d'espérer qu'on les amènera à fournir des subsides contre lui (dans le cas où il tenterait une diversion)... » (3). Les Turcs de Constantinople ne pouvaient guère, à ce moment, s'occcuper des affaires de l'W méditerranéen. Il leur fallait surveiller, hors d'Europe, le danger toujours renaissant de la Perse. Devant ce brusque réveil de l'esprit de croisade en Europe, devant l'impossibilité momentanée de trouver des alliés, le Roi de France isolé ne pouvait agir ; au nom de François Ier, Montmorency

(1) De nombreuses négociations furent nécessaires que l'on connait assez mal. L'Empereur recruta des soldats en Italie, dans les possessions espagnoles et en dehors de ces possessions.

(2) Mercier, *op. cit.*, p. 34-35. Barberousse entra dans la ville le 19 août 1534, Barberousse avait demandé aide au Sultan. Cf. *Carta que Andres Igarua escribio a Pero Nunes de Herrera desde Gibraltar... donde relata como este Barbarroja fué a pedir ayuda al Gran Turco para ocupar la ciudad de Tunez con todo aquel reino...* Codoin, II, 381-392.

(3) Lemonnier, *op. cit.*, p. 81.

promit que la France, pendant la durée de l'expédition, s'abstiendrait de toute attaque contre l'Empereur.

Six ans plus tard, en octobre 1541 (1), Charles-Quint profitait encore d'un véritable apaisement des querelles européennes pour mener, contre Alger, l'expédition dont il avait depuis si longtemps déjà conçu le projet. On vivait toujours à cette époque, en apparence du moins, sous le signe de « l'entente cordiale » qu'avaient inaugurée, entre Charles-Quint et François Ier, les trêves de 1537, la trêve de Nice de 1538, qu'avait scellée en juillet 1538, la sensationnelle entrevue d'Aigues-Mortes et qu'avait rendue plus évidente encore le passage de l'Empereur à travers la France en 1539. Dès 1540, sinon avant, les illusions que l'on avait pu entretenir sur l'accord possible des deux souverains s'étaient sans doute dissipées. A Constantinople, les agissements de nos agents, pour être prudents, n'en étaient pas moins significatifs. Mais la menace d'une invasion turque, au lendemain de la bataille de Bude qui livra presque toute la Hongrie au Sultan avait réveillé, en Allemagne, la haine de l'infidèle. De nouveau il fut impossible à la diplomatie française de se concilier les appuis des réformés allemands. Et la papauté dont on devine, dans tous les accords franco-espagnols de 1537 et 1538, le subtil et patient travail, intervint une fois encore. Le gouvernement de François Ier, informé de l'expédition contre Alger, promit à Charles-Quint, par l'intermédiaire du Souverain Pontife, sa neutralité. Dans des conditions diplomatiques semblables, moins favorables qu'en 1535 peut-être, la flotte impériale put mettre ainsi à la voile, en octobre 1541, vers les rivages d'Afrique.

Les trois années qui vont de 1556 à 1559 nous fourniront un dernier exemple. En 1556, à la suite des intrigues du cardinal Carlo Caraffa, du pape Paul IV, des

(1) Pour ce qui suit, cf. Lemonnier, *op. cit.*, p. 94-96, 103-106, 161-178.

Guise, pour ne citer que les grands artisans de la rupture de la trève de Vaucelles, la guerre recommençait entre la Maison de France et Philippe II. Le pape Paul IV soutenait la cause française. Le parti espagnol pouvait bientôt compter sur l'appui de l'Angleterre. En Italie, sur la frontière des Pays-Bas, les opérations militaires reprirent entre ces éternels adversaires. La bataille de Saint-Quentin, la reprise de Calais furent les grands épisodes de cette nouvelle passe d'armes. En 1559, Français et Espagnols signaient le traité de Cateau-Cambrésis qui a vraiment marqué, ainsi qu'on l'a dit, un moment tournant de l'histoire européenne.

Pendant cette période que se passe-t-il en Afrique ? Bougie, en 1555, avait capitulé, ses mauvaises murailles n'avaient pu résister au canon de Salah Raïs. Vainement, la gouvernante des royaumes espagnols fit-elle appel au duc d'Albe, vice-roi de Naples (1). L'émotion, à l'annonce de cette nouvelle fut très vive dans l'Espagne orientale. L'exécution du défenseur malheureux de Bougie répondit, sans doute, à la nécessité de trouver un coupable dans cette malheureuse affaire. En 1556, on parla sérieusement d'une expédition de revanche dont le comte de Tendilla, un instant, put espérer le commandement. L'archevêque de Tolède Siliceo offrit de subvenir en partie aux frais d'une expédition contre les côtes africaines, «en imitacion de sus predecesores » (2).

(1) Le duc d'Albe à la gouvernante des royaumes espagnols, Naples, 29 mai 1556 : « ... no he podido responder a V. Alteza porque los tiempos han sido tan malos por la mar y tan turbados por la tierra que ni para yr ni para venir se ha tenido comodidad de despachar correos..., en lo que V. Al. me embio a mandar sobre lo de Bugia vino tarde hizose toda la diligencia q. fue possible por hazer venir a Genova al Principe Doria con las galeras para socorrer aquello,el qual se hallava entonces aqui en Napoles y veniendo ya para dar orden en lo que se avia de hazer para su yda a Bugia vino la nueva que era perdida. . » A. de Simancas. Estado, leg° 1019. Fol. 11. orig.

(2) Luis Cabrera de Cordoba, *Felipe II, Rey de Espana*, Madrid, 1870, 4 vol. « Alboroto mucho esta perdida a Espana y mas los estados de

Agitation stérile. Le gouvernement espagnol à la veille de la banqueroute ne pouvait engager du côté de la Méditerranée des opérations nouvelles alors qu'il subvenait à peine aux frais des campagnes des Flandres et d'Italie. Le projet d'une expédition vengeresse fut ainsi abandonné. Cette même année 1556, Oran fut assiégé par les Turcs, « .... la population, écrit Ruff, ne parut pas s'en émouvoir et les femmes continuèrent même à sortir de la ville pour aller laver leur linge à la fontaine. Cependant le comte était moins rassuré... » (1). Le capitaine gouverneur d'Oran réclama sans succès des secours en Espagne. La mort de Salah Reis, le rappel en Orient des galères ottomanes décidèrent de la levée du siège d'Oran. La responsabilité de cet heureux événement ne retombait ainsi nullement sur le gouvernement espagnol.

En 1558, le rôle du gouvernement dans l'aventure de Mostaganem ne fut pas non plus très actif. C'est le comte d'Alcaudète qui fut l'instigateur et l'ouvrier de cette malheureuse entreprise. Le conseil de Castille donna simplement l'autorisation, que le comte sollicitait, de

Valencia y Cataluna fronteros maritimos y ofrecian con Castilla ocho mil infantes y cien mil ducados para la jornada y esperaban el ofrecimiento de muchas ciudades. El conde de Tendilla queria ser capitan general y pedia millon y medio para el gasto de seis meses de la armada. El arzobispo de Toledo, Siliceo, cardenal, emulando a D. Fray Francisco de Cisneros, su antecesor insigne y religiosisimo que a Oran conquisto pidio para hacer la empresa trescientos mil ducados en dinero y gente pagada, y la costa de la artilleria y navios, y dijo serviria con su hacienda en lo que mas fuese necesario, en imitacion de sus predecesores, que gastaban lo que les quedaba de las limosnas, que repartian con larga mano en su arzobispado en guerras, defensa justa y beneficio de su patria. Esta peticion de poco pratico envio al Rey con D. Juan de Villarroel, y apretado en la provision de los negocios de Flandres remitio la resolucion para su venida. Templado el dolor y ardor (como se hace en todas las cosas), y entonces se hacia en Castilla en las que habian de costar dinero y eran de honor y devocion como estû, por no estar su senor presente, la jornada quedo remitida para adelante.... », t. I, p. 42.

(1) Ruff, *op. cit.*, p. 140.

lever des troupes. Le comte put, de la sorte, embarquer à Malaga, en juillet 1558, quelques milliers de soldats, nobles de Grenade, volontaires venus même des régions de la Manche, jeunes recrues sans expérience et malheureusement trop nombreuses. Malgré les avis et les avertissements qui ne manquèrent pas, nous dit-on, le comte essaya, avec cette mauvaise armée, d'atteindre Mostaganem, en août 1558. On sait comment il devait échouer dans cette entreprise et y trouver la mort.

Ainsi, durant trois ans, le gouvernement de Philippe II, trop occupé par ailleurs, s'est successivement désintéressé de l'affaire de Bougie, du siège d'Oran, de la campagne contre Mostaganem. Au lendemain du traité de Cateau-Cambrésis, Philippe II, par contre laissera s'organiser l'expédition officielle qui se dirigera, en 1560, contre Djerba (1).

Ces différents exemples établissent l'étroite relation qui lie les affaires d'Europe et celles d'Afrique. Quand la guerre sévit en Europe l'activité espagnole chôme en Afrique. Les « moments d'intérêt » correspondent aux rares suspensions d'armes conclues sur les champs de bataille d'Europe.

*
* *

Dernier trait qu'il faut dégager de la masse confuse des événements, de 1516 à 1559, les Espagnols sont demeurés fidèles au système de l'occupation restreinte Même au lendemain de leurs plus grands succès ils n'ont pas entrevu d'autre solution aux difficultés africaines En 1535, Charles-Quint n'abandonnait-il pas Tunis, que son armée venait de conquérir, à son protégé et vassal l'émir Muley Hassen (2), de la vieille dynastie des Haf-

(1) Voir ci-dessous p. 391 et 392.

(2) Pour les titres indigènes, les Espagnols n'avaient nullement le souci d'une traduction littérale. Tout chef de tribu était pour eux un roi.

sides'? L'Empereur se contenta de faire construire une forteresse à la Goulette où il laissa quelques troupes, mesure insuffisante pour faire du protectorat tunisien une colonie déguisée. Charles-Quint n'avait d'ailleurs, selon toute probabilité, en s'éloignant des rivages tunisiens, aucune illusion sur la solidité de son œuvre. De Muley Hassen dépendait toute la valeur du protectorat, et l'Empereur avait très tôt et défavorablement jugé le personnage. Alfonso Rossetti, ambassadeur du duc d'Este, venu avec l'armada en Afrique, a rapporté, à ce sujet, des propos significatifs de l'Empereur, au lendemain de la victoire : « Sa Majesté, écrivait-il, à son maître, me fit observer que le roi proscrit (il s'agit ici de Muley Hassen) qui était entré à Tunis avec lui, ne lui avait été d'aucune utilité parce que haï par ces sujets et chassé pour cela même de son royaume. Qu'aujourd'hui, après le sac qu'il n'avait pu empêcher, il était encore plus méprisé et son autorité absolument nulle, que cette considération lui donnait beaucoup à réfléchir... » (1). Les hésitations de l'Empereur se justifient sans peine. Pourquoi finalement Charles-Quint se décidera-t-il à laisser ce prince sur le trône de Tunis, alors que ses défauts ne lui échappaient pas ? On ne peut, sur cette question, que se perdre en conjectures, l'épuisement de son armée, l'hostilité de l'arrière pays, la crainte des nouvelles solutions ont peut-être eu, en dernière analyse, raison de ses hésitations. Le petit problème des origines du protectorat tunisien reste encore à résoudre (2).

(1) Medina, *art. cit.*, p. 302-306. Rossetti au duc d'Este, Tunis, 22 juillet 1535.

(2) Le traité de 1535 entre Charles-Quint et Muley Hassen qui règle les conditions du protectorat a été déjà publié *in-extenso* par Weiss, *Pap. d'Et. du Cardinal Granvelle*, t. II, p. 368 et suiv., par Rousseau, *Annales Tunisiennes*, p. 408 et suiv., et par La Primaudaie, *Documents*... R. A., t. XX, p. 134. Des extraits se trouvent dans Sandoval, *Histoire de Charles-Quint*, et dans le corps diplomatique de Dumont II, 2e partie, p. 138. Trois exemplaires originaux de cette capitulation sont à Simancas, *Patronato Real*, n° 1150 orig.

L'expérience de Tunis se reproduisait, huit ans plus tard, à Tlemcen où le comte d'Alcaudète entrait victorieusement, en 1543 (6 février), après une marche pénible de plusieurs jours sous la pluie, à travers un pays accidenté. Il installa sur le trône le jeune roi Abdallah, vassal de l'Espagne et, le 1er mars, avant l'aube, l'armée espagnole, ralentie par un « interminable convoi de captifs et de butin », quittait la ville et reprenait le chemin d'Oran.

On aurait tendance, à la réflexion, à expliquer ces solutions par des considérations générales plutôt que par l'examen des faits particuliers. N'a-t-on pas vu, à notre époque, dans la campagne du Maroc, les Espagnols procéder encore comme le comte d'Alcaudète, en 1543 ? Tout s'est passé comme si les Espagnols avaient obéi constamment à une habitude, à un instinct (1) qui les empêchait de s'établir loin des côtes africaines, en plein pays ennemi. Peut-être à une nécessité, le ravitaillement des garnisons côtières était prodigieusement difficile, pouvait-on dans ces conditions envisager l'existence de garnisons dans l'intérieur du pays ? C'est justement que l'on a opposé les méthodes espagnoles aux pratiques des Turcs d'Alger. Les Turcs, dans les pays qui formeront la Régence, n'établiront qu'un système d'occupation restreinte, mais ils ne se contenteront pas de mettre des garnisons dans les villes importantes de la côte, ils laisseront dans les villes de l'intérieur des janissaires qui répondront de leur obéissance. L'occupation espagnole a été restreinte, il ne faut pas l'oublier, à quelques points du littoral.

Les conséquences de ces méthodes se firent à la fois

(1) Que l'on ne reporte par exemple aux considérations de Ganivet, *Idearium espanol*, p. 47, sur le tempérament militaire de l'Espagne. Les vues du grand écrivain sur le « guerrero » espagnol sont curieuses. Elles n'offrent pas, nous semble-t-il, la solution du problème qui nous préoccupe ici. Elles semblent néanmoins utiles à méditer.

sentir sur la vie quotidienne des présides et sur les résultats ultimes de la période que nous étudions.

Le tableau de la vie quotidienne des garnisons espagnoles d'Afrique, malgré la dispersion chronologique de nos documents, peut être esquissé aisément. On ne peut évidemment pas apporter à ce tableau une minutieuse précision de détail, et il ne faut pas oublier que la situation des présides fut essentiellement changeante. L'existence des présides nous apparaît, en général, grise, étriquée, monotone. Melilla (1) depuis 1525, avait été reconstruite sur un promontoire voisin de la ville indigène. Un mur la protégea contre un coup de main éventuel des tribus voisines. Mais, sur son promontoire, malgré ses citernes, Melilla manque d'eau potable et doit en faire venir de Malaga. Les vivres y sont si rares que la disette se déclare quand un chef indigène a la fantaisie de chercher refuge, avec ses partisans, dans la petite place espagnole. A Hone (2) le soldat espagnol ne fit qu'un court séjour, il eut cependant le temps d'y connaître de mauvais jours et d'y subir l'exploitation éhontée des chefs, exploitation qui dut, souvent, être la règle dans les « fronteras ». A Bougie la situation fut toujours précaire. Les quelques documents qui nous parlent de cette garnison sont encombrés de plaintes. Un jour on signale les lézardes des remparts, un autre jour on déplore l'insécurité des environs, insécurité telle que les corvées de bois nécessitent l'alerte de la moitié de la garnison. J'aime beaucoup la lettre que le gouverneur de Bougie, Perafan de Ribera, écrivait en mai 1534 à l'Empereur : « Bougie

(1) Sur Melilla, voir l'introduction et les nombreux documents de l'ouvrage déjà si souvent cité d'H. de Castries.

(2) Sur la vie à Hone voir le curieux et énigmatique document publié par La Primaudaie, *Réclamation de D. Inigo Pacheco, gouverneur de Hone*, 21 avril 1532, R. A., t. XIX, doc. nº XXV, ainsi que les documents nos XXIX et XXX.

n'est pas le Pérou, disait-il, où l'on peut ramasser de l'or et des perles en courant le pays ; en Afrique on ne trouve que des Turcs ou des Maures » (1). Mêmes difficultés, plaintes aussi vives à la Goulette. Après le départ de la flotte impériale les soldats durent s'employer aux pénibles travaux de terrassement. La nuit, tant que les remparts ne furent pas achevés, on multiplia les gardes et les rondes. Les soldats se ruinaient à fournir sans cesse les mèches et la poudre nécessaires aux arquebuses et les marchands leur vendaient les vivres à prix d'or. L'eau potable n'était pas précisément abondante, Bernardino de Mendoza, leur chef, notait, comme une chose importante, la cession de 80 barriques d'eau consentie par André Doria au bénéfice de la garnison. Le détail en dit long. Déjà mécontent du travail prodigieux qu'on lui infligeait le soldat de la Goulette était moins payé que son compagnon d'armes de Sicile, resté tranquillement à Messine ou à Syracuse (2). De là, dès 1535, des plaintes et des demandes d'augmentation de solde. A Bône, la situation prit des allures de tragédie. Le commandant de la place, à l'automne 1540, assassinait le payeur Miguel de Penagos. L'affaire suscita une enquête qui jette un jour tout particulier sur le moral de la garnison. Les soldats de Bône avaient sérieusement songé à abandonner leur poste et à passer du côté des musulmans. L'enquêteur Francisco de Alarcon, venu de Cagliari à Bône, écrivait à l'Empereur en novembre 1540 « ...Je m'empresse d'informer [Votre Majesté] que ces malheureux qui, par désespoir, voulaient se faire Maures se confessent aujourd'hui et communient ». Les résultats

(1) *Ibid.*, p. 277, Perafan de Ribera, commandant de Bougie à S. M. l'Empereur, Bougie, 17 mai 1534.

(2) *Ibid.*, p. 409-416, Bernardo de Mendoza à S. M., la Goulette de Tunis, 26 oct. 1535 A propos de la Goulette voir, sur la planche hors texte, la reproduction du plan de la petite forteresse. A l'époque de Philippe II la Goulette connut, si l'on ajoute foi au témoignage de documents officiels, des périodes d'abondance, voir ci-dessous p. 389.

de cette enquête ne furent sans doute pas étrangers à la décision d'évacuer la place (1).

Faut-il accepter à la lettre ces plaintes et ces doléances ? On peut douter de la sincérité de certains rapports. Que les soldats espagnols aient connu quelques jours heureux dans les présides, c'est ce que l'exemple d'Oran nous prouve clairement. La place commandait, ainsi que le remarque justement M. Bodin, « les deux plaines vastes et fertiles de la Méléta et de Sirat favorables aux évolutions des troupes européennes. Les pâturages de ces deux plaines étant indispensables aux troupeaux des tribus voisines, celles-ci, pour s'en assurer la paisible jouissance, devaient de toute nécessité s'entendre avec les Espagnols » (2). A l'époque où les troupeaux, remontant du Sud, approchaient des pâturages de la région oranaise, s'ouvrait, pour la garnison espagnole, la période des razzias fructueuses. Sur la dénonciation d'un indigène, le plus souvent, on entreprenait contre un douar une expédition brusque qui rapportait aux soldats et au capitaine gouverneur un butin appréciable. Sous les murs mêmes de la place vivaient les Maures alliés, « los Moros de paz », qui approvisionnaient la ville en légumes, en céréales et en bétail (3). Oran était le grand centre de la puissance espagnole en Afrique, le poste d'observation essentiel. La ville devait sans doute ce rôle éminent à sa situation privilégiée : proche de l'Espagne, Oran n'était-il pas, en outre, aux portes mêmes du Maroc ? L'activité, l'énergie du comte d'Alcaudète contribuèrent également à faire d'Oran la première place de l'Afrique espagnole.

(1) *Ibid.*, p. 220-222. Enquête de ce qui s'est passé à Bône, oct. 1540 p. 223, Francisco de Alarcon à S. M., Bône, 8 nov. 1540.

(2) Bodin, *art. cit.*, p. 195.

(3) Ruff, *op. cit.*, p. 5. Ils payaient un impôt, la « romia ». Cf. Diego, Suarez. *Deux razzias mouvementées des Espagnols d'Oran au XVIe siècle*, pp. J. Cazenave *art. cit.*

Mais que l'on ne s'imagine pas Oran comme une ville vaste, somptueuse où la vie constamment rappelerait les douceurs et les joies de l'Andalousie. C'est un pauvre camp fortifié, sans cesse sur le qui-vive. La vie du soldat, là comme ailleurs, y connaît tout un cortège de misères. Il suffit pour s'en rendre compte de laisser parler les textes. A maintes reprises Oran risque de mourir de faim. Tantôt les convois de blé n'ont pu franchir la mer en temps utile, tantôt le royaume de Tlemcen refuse les livraisons en nature stipulées dans le traité, une autre fois la famine est déclanchée par le pillage des fournisseurs, éternels profiteurs. « J'ai eu plus de peine, écrivait le comte d'Alcaudète en 1535, à défendre ces deux villes [Oran et Mers-el-Kebir, son annexe] contre la faim que contre l'ennemi... », « que l'on se préoccupe un peu moins, ajoute-t-il, de l'intêret des fournisseurs » (1). En avril 1536, nouvelles plaintes. « La

(1) La Primaudaie, *Documents*, R. A , t. xxi, p. 27. Instructions du comte d'Alcaudète à Garcia de Navarrete, commandant de Mers-el-Kebir.

Les fournisseurs et les fonctionnaires chargés du ravitaillement se défendaient avec vigueur contre les accusations dont ils étaient l'objet. Leurs plaidoyers étaient souvent des réquisitoires contre le gouvernement espagnol. Une lettre des « proveedores » de Malaga écrite à Charles-Quint le 5 mai 1532 est à ce sujet significative. En voici quelques passages : « Manda V. M. por esta su carta que tengamos cuydado que las fronteras de Africa de contino esten bien proveydas de trigo y harina y todo lo necessario a lo menos por quatro meses de respiro sin que sea menester a scribir nos mas sobre ello ..». C'est là une politique de sagesse. Pour la suivre il faudrait de l'argent, or, disent les proveedores « ni aora... ni antes de ahora » il n'y a eu « provision de dineros para ello ». A. du Gouvernement général de l'Algérie, série C , liasse 11 [n° 172 de l'inventaire de Jacqueton], orig. Il faut reconnaître que le gouvernement espagnol avait pour régler ces questions d'approvisionnement de grandes difficultés à vaincre. Il serait inexact de le représenter constamment indifférent ou inactif. Voici quelques extraits d'une lettre de Charles-Quint au Président de Sicile (14 nov. 1546). « ... en Espana hay tanta falta de trigo este ano que es imposible proveer della las fronteras que suele... ». Or il faut ravitailler absolument Bougie. Que l'on envoie donc de Sicile huit mille « hanegas de trigo... y las otras cosas contenidas en el dicho memorial haciendose alguno partido co mercaderes tomando a cambio el dinero que para ello sera menester... A. du Gouvernement général de l'Algérie, série C., liasse 12 [n° 291], orig.

récolte de l'année précédente a été mauvaise et la ville d'Oran, manque de blé... on ne paie pas régulièrement les troupes ; elles viennent seulement de toucher le second tiers de leur solde de 1535. Les soldats sont mécontents et demandent à s'en retourner en Castille » (1). En juin 1536, deux caravelles chargées de vivres entrent dans le port, « l'arrivée de ces navires, écrit le gouverneur, a eu lieu à propos, nous n'avions plus de pain et les autres vivres commençaient à nous manquer » (2). Il serait aisé d'allonger la liste de ces doléances. Les gens d'Afrique ont peut-être, maintes fois, noirci la situation réelle. On ne saurait cependant passer sous silence leurs plaintes réitérées.

Pour si intéressante et touchante que soit, en Afrique, la vie du soldat espagnol elle n'est pas, il s'en faut, la conséquence la plus grave du système de l'occcupation littorale.

L'Espagne, en l'adoptant, s'est condamnée à n'avoir aucune influence, aucun rayonnement sur l'immense pays maugrébin que ses armées n'occupaient pas. Ecartons tout de suite l'idée d'une influence économique ou religueies quelconque exercée par les postes espagnols. Au point de vue économique les chefs espagnols n'ont eu que la constante préoccupation d'assurer sur place leur approvisionnement en blé, en orge et en bétail. Cette politique de ravitaillement, très imparfaite d'ailleurs, n'eut jamais rien de particulièrement éblouissant. On relève bien, dans les longues palabres engagées entre les gouverneurs d'Oran et les rois de Tlemcen, le désir de détourner, au profit d'Oran, le commerce du vaste pays tlemcénien : « Je donnerai des ordres, écrit notamment le roi de Tlemcen en 1535, pour que tout le com-

(2) La Primandaie, *Documents*..., R. A., t. xxi, p. 89, compte-rendu des lettres que le comte d'Alcaudète a écrites les 28 et 29 avril [mai 1536].

(1) *Ibid.*, p. 93, le comte d'Alcaudète à S. M., Oran, 5 juin 1536.

merce du royaume passe par la ville d'Oran » (1). Mais peut-être qu'en regardant les choses de plus près, on trouverait, à l'origine de cette stipulation, non pas la claire vision d'intérêts mercantiles, mais le désir d'assurer le paiement régulier du tribut tlemcénien (2).

L'influence spirituelle de la « catholique Espagne » fut assez piètre. Jamais les Espagnols ne purent pratiquer en Afrique le système des conversions en masse qu'ils appliquèrent aux musulmans de la péninsule. Malgré la pompe des cérémonies officielles qui accompagnaient toute conversion, le succès de la propagande catholique, auprès des indigènes, ne fut pas très vif. Il fallut, dès le début, tenir compte de l'intransigeance musulmane. Bien plus il n'y eut jamais d'effort sérieux de la part des Espagnols pour attirer l'indigène à la foi du Christ. Pour les ecclésiastiques espagnols, comme pour les soldats, l'Afrique n'apparaissait que comme une terre d'exil. En 1535, le comte d'Alcaudète énonçait ainsi ses recommandations à son envoyé en Espagne, Garcia de Navarette : « Vous direz... à Sa Majesté que je lui ai mandé l'extrême besoin qu'ont ici l'église et les monastères de personnes d'autorité, d'habileté et de bon exemple, pour attirer les juifs et les maures à la foi de Jésus-Christ et pour instruire et éclairer ceux qui veulent embrasser notre sainte religion. Vous demanderez que Sa Majesté fasse donner de quoi manger aux prêtres et aux moines et qu'à cet effet elle permette qu'on prenne sur l'ordinaire de la guerre 40 ou 50 pains pour les leur distribuer. Vous ajouterez

(1) La Primaudaie, *Documents*... R. A., t. xx, p. 334-335 et 387-393. Capitulation adressée par le comte d'Alcaudète au roi de Tlemcen pour traiter de la paix, 13 sept. 1535. La phrase citée se trouve au début du paragraphe V, p. 388. Consulter également le paragraphe VIII.

(2) Ruff, *op. cit.*, p. 55. Le roi de Tlemcen avait en effet le droit d'établir des douanes aux portes d'Oran, douanes dont les revenus devaient fournir une partie du tribut annuel qu'il payait à l'Empereur.

que je trahirais ma conscience si je n'informais pas Sa Majesté combien peu d'ailleurs ces gens-là sont méritants. Je la supplie qu'elle veuille bien ordonner qu'on envoie ici, dans les monastères et dans l'église, des personnes connaissant les langues hébraïque et arabe, afin qu'elles puissent rendre les services qu'on doit attendre d'elles sur une frontière comme celle-ci, où il y a toujours des maures et des juifs dont ils peuvent gagner les âmes... » (1). Un tel témoignage se trouve confirmé par d'autres documents, entre autres par ce billet même de victoire religieuse que le comte rédigeait en 1535 : « Cinquante [Arabes], écrivait-il, de ceux qui ont été pris dans les razzias ont été baptisés ». Et le comte ajoutait, ce qui nous laisse assez perplexes sur les moyens employés pour aboutir à de telles fins : « Dans toute la ville d'Oran, il n'y a pas un seul ecclésiastique qui sache leur dire, en leur langue, un mot de notre foi » (2). Les conversions ainsi obtenues, on le sait par les Espagnols eux-mêmes, demeuraient précaires et douteuses. L'échec spirituel de la croisade espagnole ne fait aucun doute aux yeux d'un témoin impartial (3).

Les Espagnols ont essayé par des tractations, des intrigues et des alliances d'asseoir leur autorité politique sur l'arrière pays. Dans ces tentatives le tact et la souplesse leur firent souvent défaut. La fierté, l'arrogance, et parfois la rapacité des chefs militaires espagnols furent toujours un obstacle à des négociations profitables. Les Espagnols ne firent presque jamais montre de cette habileté, de ce sens des réalités africaines que l'on note chez les

(1) La Primaudaie, *Documents*... R. A., t. xxi, p. 29-30.

(2) *Ibid.*, t. xxi, p. 29-30.

(3) Sur l'état religieux des présides d'autres témoignages seraient à retenir. A Melilla notamment le casuel était si maigre que l'on trouvait difficilement des clercs pour assurer le service religieux. Souvent on acceptait des « sujets douteux » qui ne se signalaient pas précisément par leur conduite exemplaire. De Castries, *op. cit.*, p. 23 et suiv. J. Cazenave *Contribution à l'histoire du vieil Oran*, op. cité, p. 48.

Portugais dans leurs entreprises marocaines. Malgré le long apprentissage des guerres contre les Maures, les Espagnols ne semblaient connaître ni la langue, ni la mentalité des musulmans d'Afrique. Les interprètes étaient, la plupart du temps, des juifs, des arabes convertis ou non. Les libelles en langue *aljamiada* ne pouvaient toucher que des musulmans familiarisés déjà avec l'espagnol et rien ne prouve que ces libelles, où se trouvait exclusivement exposée la doctrine du Christ, aient été répandus en Afrique. Des Espagnols aujourd'hui, et non des moindres, parlent couramment de l'absence du sens de l'Europe qui caractérise leur pays, à notre époque. Avec plus de raison encore on peut dire qu'au XVIe siècle le sens de l'Afrique a fait totalement défaut à l'Espagne.

Tous les concours indigènes à l'usage se révélèrent extrêmement fragiles. La mentalité des musulmans nord-africains si versatiles, la haine instinctive des deux races firent de toutes les combinaisons politiques des échafaudages élevés sur le sable. Les *Moros de paz* d'Oran en rapports quotidiens avec la garnison espagnole la trahirent à plusieurs reprises, laissant pénétrer, sans donner l'alarme, les indigènes ennemis de l'Espagne jusqu'aux murailles de la ville (1). La grande alliance avec les chérifs du Maroc apparut très vite comme un bien pauvre expédient (2). Enfin, à l'Est et à l'W, les deux grands systèmes de la politique espagnole, le protectorat tunisien et

(1) Ruff, *op. cit.*, p. 6. Les gouverneurs d'Oran ne les mettaient jamais au courant des razzias projetées. Les Espagnols ont eu à leur service des soldats indigènes, mais dans ce domaine leur politique ne fut jamais systématique

On se défiait de ces soldats « Cuanto a los ginetes ordinarios y caballeros, moros écrit Charles-Quint à Vargas, commandant de la Goulette le 29 nov. 1547, que sirven dandoles racion para ellos y sus caballos *residiendo de la otra parte des canal* [de la Goulette] *porque su estada en esa fortaleza no pueda traer inconveniente...* ». A. du Gouvernement général de l'Algérie, série C., liasse 12 [n° 292], orig.

(2) Cour, *op. cit.*, ch. VI et VII. L'entente hispano-marocaine, -5515 1574, p. 118-148.

le protectorat tlemcénien s'éffondrèrent avant la fin de la période que nous étudions. Cette double histoire mérite que l'on s'y arrête, elle marque, dans le développement des entreprises espagnoles, une époque critique que l'on a jusqu'ici négligée bien à tort. Par ces deux protectorats le gouvernement espagnol avait créé des marches véritables qui tout à la fois protégeaient ses places fortes et encerclaient la zone d'influence des Turcs d'Alger.

En 1550-1551, le protectorat tlemcénien, si souvent déjà compromis par les ambitions des rois indigènes, sombrait dans la tourmente que déchaîna l'invasion chérifienne de 1550. Tlemcen, un instant, subit alors la domination marocaine. Mais les tribus du royaume, notamment celle des Beni Amer acceptèrent assez mal la conquête étrangère. De nombreux dissidents se replièrent en direction de Mostaganem. En février 1551, secondés par ces dissidents, les Turcs d'Hassan Corso taillaient en pièces l'armée marocaine. Tlemcen emporté d'assaut subit un effroyable pillage. Les Turcs victorieux se gardèrent bien de laisser dans cette ville si importante « un fantôme de roi ; ils y mirent une garnison et Saffa en fut le gouverneur » (1). L'installation définitive des Turcs à Tlemcen bouleversa complètement la situation de l'arrière pays oranais. Les Espagnols ne dicteront plus désormais leur volonté dans la vieille capitale tlemcénienne dont l'accès leur fut, pour toujours, interdit.

La fin du protectorat tunisien n'est compréhensible que

(1) Ruff, *op. cit.*, p. 131. Mais toute la question a été renouvelée par les documents qu'a publiés de Castries. Les différentes lettres adressées d'Afrique, de Melilla et d'Oran, ou d'Europe à Maximilien et à Marie d'Autriche, chargés alors des affaires d'Espagne, permettent de reconstituer avec exactitude la succession des événements de l'été 1550 à 1551, événements dont le pays tlemcénien fut le théâtre. Les documents suivants sont utiles à consulter : CL, 21 juillet 1550 ; Tlemcen vient d'être enlevé par les troupes marocaines ; CLIII, CLIV, détails nouveaux ; CLV, 12 août 1550, on annonce que les Turcs marchent vers l'Est ; CLVII, CLVIII, nouvelles complémentaires ; CLXI, 11 sept. 1550, la lettre étant de Charles-Quint qui se trouve à Augsbourg on imagine le retard de son information sur les événements, les Marocains n'auraient laissé qu'une faible garnison à Tlemcen ;

si l'on démêle les événements multiples et embrouillés qui se succédèrent, de 1535 à 1559, dans le royaume des Hafsides. La tâche est loin d'être aisée, et les résultats que l'on exposera n'ont pas la prétention d'être définitifs.

Dès le départ de Charles-Quint les difficultés surgirent de toutes parts devant l'autorité vacillante du vassal des chrétiens, Muley Hassen. Il lui fallut combattre les soulèvements du Sud tunisien, lutter contre les intrigues, puis contre la rébellion de son fils. Il ne pouvait se maintenir, dans cette situation instable et précaire, que grâce à l'appui de l'Espagne, aux soldats et aux flottes du chrétien. Dans le Sud tunisien, perpétuellement agité, les premiers efforts des Espagnols furent vains, en 1535, ils échouaient devant El Mehdia (Africa), en 1537, ils attaquaient Sousse, sans succès. En 1540, André Doria réparait tous ces insuccès, Sfax, Sousse et Monastir capitulaient devant les flottes chrétiennes. On laissa même à demeure, une garnison espagnole dans le poste important de Monastir. Mais ces succès furent sans lendemain. Dans une expédition contre Kairouan Muley Hassen était abandonné par ses soldats et échappait miraculeusement à la débâcle. Le Sud tunisien, centre vibrant du fanatisme musulman, en un instant se souleva contre le maître de Tunis. Les Espagnols évacuèrent alors Monastir. Tout de ce côté, était à refaire (1).

CLXII à CLXIV et CLXVIII à CLXXV, nouvelles contradictoires, vagues, insignifiantes, les Turcs viennent de remporter des succès. Tlemcen est évacué disent ces lettres que les suivantes infirment ; la guerre tlemcénienne selon une autre lettre prive Oran de son approvisionnement ordinaire, le Ramadan suspend les opérations... : CLXXVII, 24 nov. échec de la marche des Marocains sur Mostaganem ; CLXXXI, 5 déc., les Turcs marchent sur Tlemcen ; CLXXXVIII et CLXXXIX le même jour, 15 février 1551, annoncent la défaite des Marocains et la prise de Tlemcen. Les dates données ci-dessus sont celles des lettres, elles permettent de rectifier cependant quelques erreurs chronologiques de Ruff.

(1) Sur les événements du pays tunisien, Rousseau, *Les Annales Tunisiennes*, Alger, 1864, 8°, p. 21 et suiv., offrent un résumé médiocre mais encore utile. Les indications chronologiques de cet ouvrage sont presque toutes inexactes.

En 1542 Muley Hassen partait pour l'Europe dans l'espoir d'obtenir du secours. Mal lui en prit. Pendant son absence son fils Muley Hamida (1) se révoltait. A son retour, Muley Hassen était battu, emprisonné, puis aveuglé, il mourait misérablement.

Dès lors le pays tunisien avait connu une confusion politique sans précédent (2). Trois politiques s'y opposent constamment au hasard des circonstances. Les Espagnols appuyés sur la Goulette surveillent les alentours de la place, négocient, intriguent, entreprennent quelques *cabalgadas* (3), quand le ravitaillement de Sicile et de Naples se fait par trop attendre. A plusieurs reprises ils essaient, avec des princes complaisants, de reconstituer un fantôme de protectorat. Bientôt, et définitivement maître de Tunis, Muley Hamida essaie de rassembler sous son autorité les domaines des Hafsides. Ses agents vont jusqu'à Constantinople solliciter l'aide du Sultan et quand le danger presse il n'hésite pas à négocier avec l'Espagnol, à signer des trêves, voire même des traités (4) Malgré

(1) E. Mercier, *op. cit.*, t. III, p. 56-57. On l'appelait également Ahmed Soultan.

(2) Dans l'exposé qui suit nous avons à dessein simplifié la réalité. Une étude plus développée que la nôtre devrait certainement faire une place aux villes « turcophiles » de la côte, surtout à Bizerte où se trouve une population très remuante d'origine andalouse. La région de Kairouan a joué un rôle important. Il est question dans les documents espagnols d'un « roi » de Kairouan. L'histoire de la grande capitale religieuse reste d'ailleurs très confuse.

3) Alonso de la Cueva à Erasso. La Goleta, 3 février 1559. « ... esta gente esta en muy gran necessidad porque aun la paga no es venida ni tenemos nueva della y debevese a los soldados tres anos y a los gastadores y maestranças y g^te de mar quatro y sino fuera por una cabalgada que se ha hecho de los Alarabes buena conque se han vestido y rremediado algo no se yo que fuera de todos rremedie lo Dios como es menester... » A. de Simancas. Costas de Africa leg^o 485. orig.

(4) Maître de Tunis après la défaite de son père, il en avait été chassé par les Espagnols qui placèrent sur le trône des Hafsides son oncle Muley Abd el Malek, bientôt remplacé par son fils Mohammed. Mohammed fut chassé de Tunis par Muley Hamida. On est mal renseigné sur la politique de Muley Hamida à l'égard des Espagnols. Aux

tous ses efforts le Sud tunisien lui échappe, comme à son père. C'est là, sur cette vieille terre musulmane, qu'apparaît un nouveau personnage, la troisième puissance du pays tunisien, le corsaire Dragut. Un intérêt particulier s'attache à ses actions. Dans un article vivant et documenté, M. Monchicourt (1) a su nous donner un résumé substantiel de ce que l'on pourrait appeler les débuts de la grande politique de Dragut, son installation à El Mehdia d'où les Espagnols le délogent en 1551, les stratagèmes qui lui permettent, en janvier 1551, d'échapper, dans les canaux de Djerba, à la poursuite d'André Doria, sa soumission enfin au gouvernement de Constantinople. Dragut a vraiment recommencé dans ces pays de l'Est, l'aventure de Barberousse dans la région algéroise. En 1551, le 16 août, Tripoli de Barbarie tombait en son pouvoir. Il dispose désormais d'un point d'attache en bordure de la Tunisie. Le Sud tunisien s'offrait à lui comme une conquête facile. Gafsa qui jadis l'avait repoussé lui ouvrit ses portes, le 20 décembre 1556, et le reçut en triomphateur. Le 3 janvier 1558, il était maître de la grande métropole religieuse, de Kairouan. A mesure que ses succès se multipliaient et que sa puissance grandissait, le cercle de son action s'étendait. Malte, les côtes siciliennes, le littoral calabrais voyaient apparaître, au bon temps, les navires de Tripoli. Dragut était devenu une puissance méditerranéenne.

Tel était l'état des choses en pays tunisien à la veille

A. de Simancas, on conserve plusieurs traités qu'il signa avec le commandant espagnol de la Goulette. *Patronato Real*, nos 1175 ; 1176, 24 janvier 1547 ; 1178, 5 janv. 1548 ; 1191, 28 déc. 1550, trêve de six ans ; orig. Charles-Quint dans une lettre à Muley Hamida, datée du 6 juin 1555 [l'Empereur se trouvait alors à Bruxelles], accepte les propositions de paix du roi de Tunis et consent le « recibir à en el mismo lugar que al Rey Muley Hacen nuestro padre ». A. du Gouvernement général de l'Algérie, série C, liasse 12 [no 298], orig.

(1) Monchicourt, *Episodes de la carrière tunisienne de Dragut*, *Revue tunisienne*, 1913.

du traité de Cateau-Cambrésis. La situation avait ainsi bien changé depuis l'éclatante victoire de 1535 et au détriment des Espagnols. Qu'à ces échecs de Tunisie on ajoute les défaites de la région tlemcénienne et l'on s'apercevra du passif très lourd de la politique espagnole en Afrique, durant la période 1516-1559.

III

La situation de l'Afrique espagnole apparaît en 1559 déjà bien compromise. Dix-huit ans plus tard, en 1577, sa ruine à peu près complète est un fait accompli, l'édifice, en s'écroulant, a d'ailleurs fait si peu de bruit que sa chute est passée presque inaperçue. Il nous sera difficile d'exposer les conditions et les causes de l'événement (1).

*
* *

(1) Voici la liste chronologique des événements nord-africains et méditerranéens importants de cette période : *1560*, l'expédition espagnole primitivement dirigée contre Tripoli échoue devant Djerba. Tous les détails de cette expédition se trouvent dans le remarquable ouvrage de M. Monchicourt que nous avons déjà cité, le récit des faits est présenté dans les chapitres I, II et III p. 86-114 ; *1562* la flotte espagnole de Mendoza, partie de Malaga en octobre, est détruite par la tempête dans la baie de la Herradura, cf. Mercier, *op. cit.*, t. III p. 100 ; dans les archives espagnoles des documents multiples concernent cet accident entre autres A. de Simancas, Legº 1052, fol. 67 et fol. 68, orig. ; *1563*, siège d'Oran par Hassan Corso, voir de Grammont *op. cit.*, p. 94 et 95, Mercier, *op. cit.*, p. 100-103, un récit peu connu B. N. de Paris, Oi. 69, à Simancas de nombreux documents concernant cette question citons, entre autres, les lettres du vice-roi de Naples à Figueroa, 25 avril 1563, E. 1052, 172 orig. et à Philippe II. *Ibid.*, 207, 23 juillet 1563, orig. ; *1564*, reprise du Penon de Velez par don Garcia de Toledo, renseignements à ce sujet dans le Codoin XIV, p. 504-517 ; 528-534, XVII, 393-574, XXVIII, 569-572 ; déc. 1564-janv. 1565, expédition d'Alvaro de Bazan contre le rio de Tetouan, v. Cat, *op. cit.*, p. 122-126, qui publie une longue relation de l'événement ; *1565*, siège de Malte par les Turcs, cet événement se rattache plus qu'on ne croit à l'histoire du Maghreb ; le siège de Malte, selon certains auteurs, est une riposte ottomane à l'expédition chrétienne de Djerba, menée en terre d'Afrique ; en second lieu des corsaires barbaresques y participèrent, Dragut n'y trouva-t-il pas la mort ? Sur le

Remarquons qu'au delà de 1559 la guerre africaine a des allures nouvelles. Le fait le plus significatif semble bien être alors l'importance de premier plan que prennent les incidents du pays tunisien. On en arrive à croire, à certains moments, que la question d'Afrique est simplement devenue la question de Tunisie. L'explication de ce changement, si l'on considère la politique générale de l'Espagne durant cette période, s'impose d'elle-même. De 1559 à 1577 le gouvernement du Roi Catholique s'est vivement intéressé aux événements méditerranéens, il s'est minutieusement attaché à la connaissance des moindres détails, au développement des affaires, en apparence les plus insignifiantes. La Méditerranée est en effet le théâtre d'une lutte grandiose, coupée de moments d'accalmie à la vérité, mais dont le gouvernement de Philippe II ne peut, un seul instant, se désintéresser. La Méditerranée occidentale, malgré les corsaires barbaresques, est dominée par le Roi Catholique. La Méditerranée orientale, si l'on excepte le domaine colonial de Venise, sans cesse menacé, et si l'on néglige les incursions des chevaliers de Malte toujours à l'affût des bonnes prises (1) qui abondent dans les mers de l'Archipel, demeure le fief du Sultan. Entre ces deux maîtres de la Méditerranée,

siège de Malte le livre très imparfait de J. de la Gravière, *Philippe II et les Chevaliers de Malte*, se lit avec facilité ; *1567* un aventurier valencien Juan Gascon essaie par surprise de s'emparer du port d'Alger, v. Mercier, *op. cit.*, III, p. 105 ; *1569*, Eudj Ali prend Tunis, M. Hamida se réfugie à la Goulette. *Ibid.*, p. 107 ; *9 oct. 1571* et non 1572 comme l'écrit encore Ballester dans *H. d'Espagne*, Payot, 1928, 8°, victoire de Lépante ; *1573*, prise de Tunis par don Juan d'Autriche ; *1574* et non 1573 comme l'écrit fautivement Rousseau, *op. cit.*, prise de Tunis et de la Goulette par les Turcs. Ces indications bibliographiques à dessein succinctes, peuvent se compléter aisément grâce à Sanchez, Alonso, *op. cit.*, p. 177-181. Pour l'interprétation des faits deux guides excellents, mais dont l'objet est malheureusement limité : 1° N. Jorga, *Geschichte des Osmanichen Reiches*, t. III, suit d'assez près les indications de Charrière, *Négociations dans le Levant*, et 2° Serrano, *La liga de Lepanto...*, 2 v., 8°, Madrid, 1918.

(1) Jurien de la Gravière, *op. cit.*, t. I, p. 25 et suiv.

le Roi Catholique et le Sultan, il reste à débattre, au moment même où les luttes politiques de l'Europe s'apaisent, une question de suprématie. C'est à la limite des deux bassins méditerranéens que se dérouleront les phases essentielles de la lutte : Djerba en 1560, Malte en 1565, Lépante en 1571, Tunis en 1573 et en 1574. La localisation géographique de ces champs de bataille ne manque pas de signification.

On comprend que la guerre contre le Turc (1) ait tout naturellement attiré l'attention des maîtres de l'Espagne sur les rivages tunisiens. Ces rivages ne constituaient-ils pas, en effet, dans ces luttes maritimes une ligne d'avant-postes utiles qui complétait les positions de Naples, de Sicile et de Malte dont les chevaliers étaient à la dévotion de l'Espagne ? Que l'on joigne sur la carte ces différents points, on tracera l'une des plus grandes frontières militaires de l'Espagne à cette époque. Posséder cette frontière c'était non seulement surveiller les routes qui menaient vers les mers du « ponant » (2), c'était aussi disposer de postes de guette d'où l'on pouvait surveiller les mouvements des armadas ottomanes, recueillir des renseignements sur les pays ennemis apportés par des agents, des renégats ou des captifs chrétiens échappés à leurs gardiens. Les *avisos* d'Italie et d'Afrique, envoyés à tous les grands fonctionnaires, semaient dans l'empire espagnol les nouvelles sensationnelles où la part de l'inexact n'était jamais absente.

En dehors de la période 1573-1574 où les Espagnols furent maîtres de Tunis, le Roi Catholique ne disposa

(1) Pour ce qui suit nous nous sommes inspirés d'un document inédit de la Biblioteca Nacional de Madrid, *Memorial para la conservacion de los estados de Italia*, 29 décembre 1594. Mss 10454, orig. qui met en évidence la situation de frontière de la Sicile : « Sicilia... es frontera de la cristiandad contra el ynperio del mas proderoso enemigo que tiene la yglesia de Dios..., etc. »

(2) Par « Ponante » et « Levante », les Espagnols désignent les deux bassins de la Méditerranée.

jamais que d'un poste dans l'Est des pays barbaresques, la Goulette. Il avait pour l'Espagne une valeur singulière. Cette petite place demeurait le centre de préoccupations multiples (1). En Sicile et à Naples (2) on s'ingéniait à pourvoir à son ravitaillement en vin, en eau potable, en blé, en poudre, en artillerie, en chaux, en alambics pour distiller l'eau de mer... De l'Escorial, ou de toute autre résidence, Philippe II s'intéressait à la marche des vaisseaux de ravitaillement, s'impatientait de leur retard, déplorait les accidents, se réjouissait de leur arrivée à bon port (3) Durant les mois d'hiver, alors que les

(1) Il nous a été possible de noter les cotes d'une centaine de documents relatifs à ce sujet aux A. de Simancas.

(2) La correspondance de Naples, conservée à Simancas, est encombrée de détails relatifs à la Goulette. Ainsi pour la période 1560-61 il est question de la Goulette dans les documents suivants : Leg° 1050, fol. 8, fol. 138, leg° 1051, fol. 23, fol. 20 [21 double], fol. 35, fol. 38, fol. 40, fol. 41, fol. 43, fol. 46, fol. 48, fol. 62, fol. 65 (Ant. Doria dit au vice-roi de Naples que seul un long siège peut « hazer caer la dicha fortaleza con la longueza del tiempo »), fol. 148, fol. 149, fol. 165. Ces documents sont plus ou moins significatifs, bien entendu. Certains documents ont pu échapper aussi à notre enquête qui ne fut pas dominée par le seul souci d'éclaircir l'histoire de la Goulette. En général ces documents sont des demandes de vivres, de munitions ou de renforts, des énumérations de marchandises envoyées. Ainsi le doc. 1050.138 lettre du duc d'Alcala à Philippe II, adressée de Naples le 3 déc. 1560, résume ainsi les besoins de la Goulette : « ... una quantidad de cal, y otra de carbon y algas alquitaras para que faltandoles (aux gens de la Goulette) el agua de las citernas en una necessidad pudiessen destilar de la de la mar ». Quelques détails sur la vie de la Goulette dans Garrigou Grandchamp, *Documents relatifs à la fin de l'occupation espagnole en Tunisie*, (*Revue Tunisienne*), 1914.

(3) Deux navires chargés de marchandises pour la Goulette ont été en mars 1566, du moins suivant le témoignage d'un capitaine de frégate, pris et brûlés par l'ennemi. En marge de la lettre que le duc d'Alcala lui envoie à ce sujet, Philippe II a écrit : « *Ruin cosa seria esta y siendo asi fuera menester que la bolelera proveer luego* ». Le duc d'Alcala à Philippe II, Naples, 1er avril 1566, A. de Simancas. Estado leg°, 1055, fol. 87, orig. Le 9 mai 1566, la nouvelle de la disparition des deux vaisseaux s'est confirmée depuis la lettre du 1er avril, le roi écrit au vice roi de Naples : « ... assy soy cierto que haveis tornado a hazer luego la misma provision tan necessaria y forçosa... » En marge de la lettre Philippe notifie cette recommandation de sa propre main : « *y que todo lo que mas fuere menester proveer para*

temps « borrascosos » empêchaient les vaisseaux de quitter les ports qui les abritaient, le gouvernement espagnol prenait des dispositions pour les beaux jours à venir. Jamais on n'oubliait, dans les ordres expédiés, de prévoir quelque détail pour la Goulette, on décidait, une année, l'élargissement de ses fortifications, l'année suivante, au reçu d'*avisos* alarmants on augmentait le chiffre de sa garnison, on le diminuait au reçu de bonnes nouvelles. De là des ordres multiples, des mouvements de troupes, des levées d'Italiens et d'Allemands qui devaient prendre à Naples la place laissée vide par le départ des vieilles bandes espagnoles pour la garde de la Goulette. Détail curieux, notre ambassadeur à Madrid, le sieur de Fourquevauls, généralement tenu à l'écart des secrets de la Cour réussissait à connaître ou à soupçonner ces nouvelles relatives à la « Golette ». « J'ay pensé entendre, écrivait-il le 9 avril 1566, qu'il [le marquis de Pescaire] prendra les Alemans, Espaignolz et Italliens qui s'assemblent sur le duché de Milan pour la défence du dit Malte et de la Golette » (2). Le 5 mai 1566, il annonçait que le fils du duc d'Albe venait de partir à Naples et de là se rendrait à « la Golette ». En janvier 1567, Fourquevauls écrivait à Charles IX : « Le Roy (Philippe II) est fort déplaisant de ce que le roy de Tunes (il s'agit toujours de Muley Hamida) a commencé la guerre contre les Epsaignolz de la Golette ; lequel roy de Tunes voyant qu'il s'y fait une nouvelle fortification en agrandissant la dite place, il

aquella fortification [on agrandit alors la place] *lo proveais luego sin que por falta desto se dilate una sola hora* ». A. de Simancas, E. Leg° 1055, folio 248, orig. Un rapport du proveedor de la Goulette Pedro Ortiz Pio [15 août 1565], nous donne sur la situation de la Goulette les renseignements suivants : l'effectif de la garnison est de 1611, il y a du blé, pour subvenir aux besoins de la place, jusqu'à la fin de janvier 1566, du fromage jusqu'à la fin d'octobre 1565, de l'huile jusqu'à la fin d'avril 1566, de l'orge jusqu'à la fin d'octobre 1565... A. de Simancas, Leg° 1054, Folio 178, orig

(1) Fourquevauls à Charles IX, Madrid, 9 avril 1566, pp. Douais, *op. cit.*, t. I, p. 67.

fera son effort de l'empêcher et qu'il n'y aille point de vivres afin que, arrivant vers luy un bon secours du Turc comme il se promet l'avoir au bon temps, non seulement il ait donné le dit empeschement mais aussi il ait fait consumer les vivres d'icelle... ». Durant toute son ambassade, qui ne prit fin, malgré ses demandes réitérées de rappel, qu'en 1572, Fourquevauls fut constamment attentif aux progrès, aux actions des Turcs et aux événements du pays tunisien. Il ne sut qu'imparfaitement et tardivement la vérité sur la prise de Tunis par Eudj Ali, le maître d'Alger, à la fin de l'année 1569. En décembre 1569, il faisait part à la cour de France des armements d'Eudj Ali, à Bône, en vue de son expédition contre Muley Hamida, roi de Tunis, dont il annonçait bien à tort le décès, « le roy dud. Tunes s'est laissé mourir, écrivait-il, et les Turcs et habitants de la dite ville et partie des Mores ont appelé led. Allochaly [Eudj Ali] pour s'en faire Roy au nom du Grand Seigneur... » (2). En mars 1570, donc avec un large retard, il rectifiait ses premières nouvelles et les complétait « ...lequel roi de Thunes, rapportait-il, on avait faict mort il y a quelques mois, ce qu'il n'est pas ; ains s'est sauvé dans la Golette avec deux enfans, et une de ses femmes... [Après leur victoire les Turcs] sont entrez pesle mesle dans lad. ville de Thunes et à présent tiennent la Golette assiégée avec vingt-cinq gallères ou galliotes afin que gens ny vivres n'y entrent ; c'est en attendant lad. armée turquesque. Pour lever lequel siège... Sa Majesté Catholique a donné ordre que Jehan André Dorie [Doria] y aille accompagné de quarante-cinq gallères qui chargent cinq cens Espaignols en Lombardie, quinze cens en Naples et trois mil Italliens... » (3). Fourquevauls demeura assez longtemps à Madrid pour y

(1) Fourquevauls à Charles IX, Madrid, 4 janvier 1567, *ibid.*, p. 165.

(2) Fourquevauls à Charles IX, Madrid, 19 déc. 1569, *op. cit.*, t. II, p. 165.

(3) Fourquevauls à Charles IX, Madrid, 10 mars 1570, *ibid.*, p. 201.

apprendre la nouvelle de la bataille de Lepaute, de « Luparto » (1) ainsi qu'il écrivait. Il eut peut-être aussi l'écho des projets espagnols relatifs à Tunis et ne dut pas, de retour en France, trop s'étonner de l'expédition de don Juan d'Autriche, en 1573, contre la vieille capitale des Hafsides.

Il n'est pas sans intérêt de voir ainsi notre ambassadeur s'occuper, alors que la France est déchirée par les guerres religieuses, des événements lointains du pays tunisien et des projets des Turcs. Il avait su, malgré la pauvreté de ses informations, discerner l'essentiel dans les complications nord-africaines. Sans doute les Espagnols se sont battus, en Afrique du Nord, de 1559 à 1577, sur des points situés en dehors de la région tunisienne, en 1563 sous les murs de Mers-el-Kebir, en 1564 devant le Peñon de Velez et même, en 1567, lors de la tentative de Gascon, dans Alger même, mais les questions tunisiennes si étroitement liées à la guerre turque ont eu alors une toute autre importance que ces événements. Il était nécessaire de le souligner.

*
* *

La guerre contre le Turc eut une profonde répercussion sur les destinées de l'Afrique espagnole. En suivant les phases, en notant les erreurs et les fluctuations de la politique espagnole en Méditerranée, en indiquant ses échecs on s'aperçoit que l'on explique presque entièrement, chemin faisant, les derniers moments de la grande expérience espagnole en terre d'Afrique.

Le premier caractère de cette politique espagnole malgré ce que l'on a écrit à ce sujet (2), c'est son manque de

(1) Douais, *op. cit.*, II. 329 et 418.

(2) Il y a chez les auteurs qui se sont occupés de ces questions une tendance très marquée à voir dans les événements de l'histoire méditerranéenne comme les mailles d'une même chaîne. Malte est une riposte à Djerba, Lépante une riposte à Malte. L'histoire de la politi-

continuité. Elle se révèle, à l'examen, changeante et contradictoire. On pourrait, en simplifiant beaucoup la réalité, distinguer quatre lignes politiques assez diverses, mais parfois entrecroisées, dans l'attitude du gouvernement espagnol à l'égard des conflits méditerranéens. Tantôt le Roi Catholique s'intéresse d'assez loin à ces luttes et se contente de diriger quelques expéditions de détail le long du littoral africain, tantôt il s'abandonne aux extravagances d'une politique d'aventures orientales qui explique la présence des galères espagnoles dans les eaux écumeuses de l'archipel, à d'autres moments, assez rares d'ailleurs, le gouvernement espagnol consacre toutes ses forces vives aux entreprises africaines dont Alger ou Tunis semblaient d'avance les buts tout indiqués, enfin, malgré des préventions très fortes, on envisageait parfois dans les milieux espagnols, la possibilité d'une suspension d'armes, d'une trêve avec le Turc analogue à celles que les ambassadeurs impériaux négociaient à Constantinople, de temps à autre, si laborieusement.

L'offensive espagnole, en Méditerranée, entre 1559 et 1577 a donc pris une double direction, tantôt l'Afrique du Nord, tantôt l'Orient en ont été les objectifs. L'offensive orientale a nui, on peut en être sûr, à l'offensive africaine. Rien ne le montre plus clairement que l'examen chronologique des faits.

Laissons un instant de côté l'histoire théâtrale de cette période. Djerba (1560), Malte (1565), Lépante (1571), Tunis (1573-74), événements sensationnels entre tous, n'ont pas eu toujours l'importance de coupures qu'on leur attribue quelquefois. La période 1559-1577 nous semble partagée en deux par une crise très courte d'impérialisme espagnol dont les années 1570-1573 marquent, approxima-

que espagnole s'en trouve schématisée à l'excès. On veut que peu à peu, chaque jour davantage, le gouvernement espagnol se soit intéressé aux luttes méditerranéennes jusqu'à l'explosion impérialiste et conquérante de Lépante.

tivement, les limites. Avant cette crise la politique espagnole demeure presque strictement défensive, au delà de 1573, elle semble rechercher une solution pacifique, momentanée et précaire sans doute, aux difficultés qui la contrarient.

Avant 1570, en effet, il ne saurait être question d'une grande politique méditerranéenne de l'Espagne. Dans les années qui suivirent le traité de Cateau-Cambrésis le gouvernement espagnol ne pouvait mener à bien aucune entreprise sérieuse. L'argent lui manquait, car les conséquences de la banqueroute de 1557 se firent sentir plusieurs années durant (1). En 1559-1560 cependant s'organisait et se déroulait l'expédition de Djerba qui devait se terminer par un échec lamentable. Il est prudent de ne pas grossir l'importancce de l'événement. Il ne semble pas, en outre, qu'il mette en cause l'existence, dans les mliieux gouvernementaux d'Espagne, de vastes projets agressifs. L'opération n'était-elle pas dirigée uniquement contre Dragut que la Porte pouvait très bien ne pas soutenir et n'est-ce pas en marge du gouvernement de Philippe II que l'idée de cette expédition a pris naissance ? M. Monchicourt (2) a noté, dans son livre, que l'entreprise fut à son origine le fait du vice-roi de Sicile, désireux de conduire une expédition glorieuse, et des chevaliers de Malte qui rêvaient de reprendre à Dragut leur fief de Tripoli. Le Roi Catholique a laissé faire plutôt qu'il n'a donné des ordres. L'expédition a soulevé contre elle des protestations véhémentes. Le 10 janvier 1560 le duc d'Alcada, vice-roi de Naples, écrivait à Phillippe II : « [Le Turc prépare] une grosse armada et ce royaume est sans aucun soldat, l'entreprise de Tripoli traîne singu-

(1) Ehrenberg *Das Zeitalter der Fugger* Iène 3e édit. 1922. 2e, 8e, t. II p. 147 et suiv., notamment p. 159-169 : *Der Spanische Staatsbankerott von 1557.*

(2) Monchicourt, *op. cit.*, p. 86-87. Opinion confirmée par la *Continuacion de la H. de Espana* de Mariana, Madrid, 1804, 4e, t. II, p. 321.

lièrement en longueur, je supplie Votre Majesté qu'en considération d'un si grand retard elle ordonne que les soldats de Naples fassent retour ici pour assurer la garde de ce royaume, sinon il sera en bien mauvaise sûreté... il serait temps aujourd'hui, ajoutait-il, de négocier une trêve avec le Turc tant à la faveur de la révolte de ses fils que pour la si grande nécessité où se trouvent les états de Votre Majesté, ici on juge que ce serait une chose très nécessaire... » (1). En Espagne aussi on se plaignait que les préparatifs de l'expédition aient démuni les côtes « que les Mores osent infester... fort librement » (2). Dans ces conditions pourquoi Philippe II a-t-il laissé partir l'expédition ? Une hypothèse semble vraisemblable. En agissant ainsi le roi catholique aura voulu complaire au Saint-Siège et obtenir de lui, par la suite, l'aide financière dont le trésor espagnol avait besoin.

En 1564, D. Garcia de Toledo, capitaine général de la mer, enlevait sur les côtes marocaines un petit îlot rocheux, le Peñon de Velez. « Evénement d'une grande importance », écrit Philippe II à l'inquisiteur général Hernando de Valdès (3) Il n'est cependant pas, à notre avis, l'indice d'une grande politique. Au point de vue militaire l'événement apparaît même d'un intérêt assez mince. Le gouvernement espagnol a profité pour agir

(1) Le duc d'Alcala à Philippe II, Naples, 10 janvier 1560. A. de Simancas leg° 1050, fol. 9, orig. Durant toute l'expédition le duc ne cessera de se plaindre. Après les premiers succès remportés par l'expédition dans l'île de Djerba il écrit au roi de Naples : « segun la commun oppinion el tiempo esta ya tan adelante que sera difficultoso el tentar lo de Tripoli, he querido despachar esta fragata para pedir a V. M. por merced... que sin perder tiempo mande que se embarque en las galeras que fuere menester la infanteria spla que fue deste Reyno... ». A. de Simancas. Estado leg° 1050. Fol. 32, orig.

(2) L'Aubespine au roi, 20 juillet 1559, pp. Paris, *Négociations sous François II*, p. 24.

(3) Philippe II à Hernando de Valdes, 10 oct. 1564 : « ... como havreis savido la harmada que este ano mandamos hazer y juntar fue sobre el Penon el qual se tomo y ha sido de mucha ynportancia... » Biblioteca Nacional de Madrid, mss 11265[11] orig.

dans les eaux du « Ponant », d'une accalmie de la guerre turque. En 1564, en effet, en dehors des galères préposées à la garde de l'archipel, aucune flotte n'est sortie de Constantinople. Le choix du Peñon de Velez comme but de cette opération se comprend aisément. Le petit rocher était, à proximité des côtes espagnoles, le point de ralliement de nombreux corsaires musulmans dont les incursions étaient fréquentes et dangereuses en terre chrétienne. L'affaire du Peñon à répondu aussi à d'autres préoccupations. Philippe II et ses conseillers ont voulu, par cette tentative contre les corsaires barbaresques, justifier les concessions financières obtenues, Dieu savait avec quelles peines, de la curie romaine. Une lettre de Philippe II, datée du 3 août 1564 et adressée à son ambassadeur à Gênes, Figueroa, ne permet pas d'en douter. L'ambassadeur lui avait indiqué, quelque temps auparavant, que la République de Gênes désirait vivement être secourue par l'Espagne dans sa lutte contre la Corse révoltée : « ... Don Garcia de Toledo, répond le Roi se serait employé avec toutes ses galères à l'apaisement de cette révolte, mais on a considéré qu'il était déjà sur les côtes des royaumes espagnols et l'entreprise que nous avons décidée [contre le Peñon] est grandement nécessaire à leur bien, de plus nous avons su que Sa Sainteté nous guettait pour voir comment se dépense l'argent que l'on retire du subside qu'il nous a concédé pour l'entretien des galères et s'il s'emploie dans les entreprises contre les infidèles comme le veut la principale intention de cette concession... » (1). La crainte des reproches pontificaux et de leurs conséquences financières doit ainsi figurer au premier plan des causes de l'expédition du Peñon.

L'année suivante, en 1565, les Turcs assiégeaient Malte. Le secours espagnol s'organisa lentement, comme de mau-

(1) Philippe II à Figueroa, 3 août 1564. A. de Simancas. Estado leg° 931 (ss fol.), orig.

vaise grâce. Il fut cependant décisif. Les Turcs durent abandonner l'île devant l'infanterie d'Alvaro de Sande. Dans ces événements sensationnels de Malte l'attitude de l'Espagne a été purement défensive et les craintes si vives qu'inspira ce siège à l'Italie et à la chrétienté n'ont pas influé notablement, par la suite, sur la ligne politique du gouvernement espagnol. Peu après le drame de Malte, en 1566-67, le Pape Pie V proposait à Philippe II d'entrer dans une ligne contre le Turc. Sur les conseils du duc d'Albe, le roi catholique refusait catégoriquement. D'autres dangers, notamment celui des Pays-Bas, préoccupaient alors le gouvernement espagnol. Les circonstances ne se prêtaient pas aux aventures méditerranéennes. Il en fut ainsi jusqu'en 1570.

***

Tout change en 1570. Le signe des temps nouveaux, c'est la conclusion, entre l'Espagne, Venise et la papauté, d'une ligne contre le Turc. Avec le rapprochement de Venise et de l'Espagne va s'ouvrir l'ère des grandes opérations méditerranéennes. C'est à Pie V, à son zèle infatigable, à son ardeur passionnée, à ses rêves de croisade, que l'on attribue couramment le mérite de cet accord politique, non sans raison. Mais d'autres facteurs ont compté dans le genèse de l'événement. La guerre de Grenade (1569-1570) avait, entre temps, ranimé les passions espagnoles contre les musulmans, rendu plus précis et plus tangible encore, pour les Espagnols, l'immense péril de l'Islam. Les avantages financiers que la curie romaine sut concéder, fort à propos, au gouvernement espagnol facilitèrent singulièrement la conclusion de la ligue.

De quel côté l'offensive chrétienne allait-elle se diriger ? Les Espagnols songeaient à des expéditions contre les pays barbaresques. On jugeait dans les milieux gouvernementaux que nul profit ne pouvait résulter d'expéditions en Orient. Au temps de Charles-Quint l'expérience de

Coron (1) n'avait-elle pas prouvé qu'il était chimérique d'espérer que les Espagnols se maintiendraient sur les côtes orientales de la Méditerranée en bordure du pays turc ? Par contre les intérêts de Venise, les désirs de la Papauté ne trouvaient satisfaction que dans des expéditions orientales. Les Espagnols réussirent bien à faire stipuler, dans les chapitres de la ligue, que l'on ne se contenterait pas de lutter contre la « gente turquesca », mais que l'on mènerait aussi la guerre contre « los Reyes de Argel, Tunez y Tripol » (2). Précaution assez vaine, jamais les alliés n'accepteront de conduire les flottes de la ligue contre l'Afrique du Nord. Le gouvernement espagnol se bercera d'illusions à ce sujet, perdra son temps en projets. La curie romaine et Venise entraîneront les Espagnols, bon gré mal gré, dans les aventures d'Orient. En 1570, en 1571, année de Lépante, en 1572, année du siège de Modon le Roi Catholique gaspilla hommes, vaisseaux, argent dans ces guerres du Levant, vraiment ruineuses. Il dépensa des sommes énormes avec les croisières de don Juan d'Autriche. Sans bénéfice, en dehors de la gloire. Ces années 1570-72, il ne faut pas se le cacher, ont été des années perdues, les intérêts véritables de l'Espagne, en Afrique du Nord, sont restés en souffrance. Ce ne fut qu'après la rupture de la ligue que Venise abandonna, comme on le sait, en 1573, que les Espagnols purent songer aux guerres d'Afrique. A l'automne 1573, alors que de toute l'Italie méridionale on signalait l'approche de la flotte turque, don Juan d'Autriche groupait ses galères sur les côtes de Sicile, à la Favignana, le poste d'observation par excellence d'où l'on pouvait surveiller les pays africains. Malgré les cris, les colères et les craintes des grands fonctionnaires de Naples et de Sici-

(1) Du moins c'était là l'avis de Granvelle

(2) Pour le texte de la ligue nous avons eu recours à la copie espagnole qu'en possède la Biblioteca Nacional de Madrid, sous la cote 10454[44].

le (1) il levait bientôt l'ancre et mettait à la voile vers les rivages d'Afrique, abandonnant l'Italie à la merci des vaisseaux turcs (2) (octobre 1573). Cette manœuvre audacieuse et téméraire lui livrait quelques jours plus tard, presque sans coup férir, la ville de Tunis. Les temps de Charles-Quint et leur splendeur s'évoquèrent alors d'eux-mêmes. Don Juan d'Autriche ajoutait ainsi à la longue histoire des expéditions espagnoles en Afrique au XVIe siècle une page brillante, la dernière malheureusement. Les conseillers de don Juan s'étaient fait à la veille de l'expédition, à une heure où l'on ne croyait peut-être pas à un succès si rapide, bien des illusions au sujet de la conquête future. Le 26 juin 1573 don Juan écrivait à son frère : « Il a paru ici que l'on devait entreprendre l'expédition de Tunis avec comme but de conserver la ville à Votre Majesté et non de la donner au roi Hamida » (3). Un mois plus tard don Juan écrivait de nouveau à son frère s'inspirant des avis de son conseil : « La résolution que Votre Majesté a ordonné de prendre relativement à l'abandon, pour cette année, d'une expédition contre Alger, s'est trouvée la même que celle que nous avions formulée ici... ». Si l'on gagne Tunis, poursuivait-il, « il conviendrait de fortifier l'entrée de Puerto

(1) Surtout les plaintes de Granvelle, Philippe II répondit ainsi aux plaintes de Granvelle «... quanto a la resolucion que mescrivis que el dho don Juan... havia tomado de yr a lo de Tunez por cartas suyas he entendido lo mismo y aunque aca se représenta lo que a vos del peligro que podrian correr las costas dessos reynos no ay que dezir pues el y las de mas personas de consejo que estan cerca de la suya auran tenido consideracion con esto... ». Madrid, 22 oct. 1573. Estado leg[o] 1062, fol. 186. orig.

(2) A la décharge de don Juan on peut retenir deux choses : il est parti sur la foi d'avisos favorables, l'avenir lui a enfin donné raison. Ajoutons que le projet d'une expédition contre Tunis était déjà assez ancien. On en parlait dès 1571, en 1572 les échanges de vues à ce sujet encombrent les archives espagnoles.

(3) Don Juan à Philippe II, 26 juin 1573. A. de Simancas. Estado leg[o] 1062, fol. 96. « Ha pareseido aca que Tunez se deve emprender con fin de conservale por V. M. sin darle al rey Amida. »
Le cardinal écrivait après avoir annoncé le départ de don Juan pour Tunis qu'il laissait « l'armadá del Turco tan cerca de nosotros...

Farina et de barrer celle de l'étang de Bizerte... Il faut conserver [Tunis] en votre nom et ne l'abandonner ni à son ancien roi ni à aucun des infants, pour le peu de confiance qu'il est possible de placer en eux tous... » Après avoir signalé la nécessité d'élever une forteresse à Tunis même, don Juan continuait « que l'on laisse vivre les Maures sous leur loi, qu'on leur conserve leurs habitudes, comme sous le règne des rois maures, sans que l'inquisition n'ait rien à faire avec eux, que Votre Majesté ordonne de leur choisir des gouverneurs parmi les naturels du pays... » (1). Ce programme de douceur avait bien des qualités. S'inspirait-il d'une claire vision de la réalité, ou du désir secret qu'avait don Juan de se tailler un royaume en Afrique ? On ne saurait répondre à ce sujet. Aucun document ne nous permet, en effet, jusqu'ici du moins, de parler, avec précision des ambitions royales de don Juan. Constatons du moins, comme une chose peu courante, les projets de politique tolérante des vainqueurs de Tunis, ce qui ne veut pas dire qu'à l'usage, les pratiques d'autrefois ne furent pas mises en œuvre. Des bruits fâcheux circulèrent à ce propos. La voix commune à Constantinople (2), évidemment suspecte, acccusait don Juan d'avoir fait transporter en Espagne les marbres des mosquées tunisiennes. Il y a peut-être une part de vérité dans cette médisance (3).

*
* *

(1) Don Juan à Philippe II, Naples, 25 juillet 1573. A. de Simancas. Estado leg[o] 1062, fol. 112, orig. Il faut entendre par infants les princes de la famille de Muley Hamida.

(2) Acqs au Roi, Constantinople, 17 déc. 1573. « La prise de Thunes leur cuit terriblement (aux Turcs) et crèvent de despit de ce que don Juan a faict abattre toutes leurs mosquées et porter les marbres d'icelles en Espagne... », pp. Charrière, *Negoc.. dans le Levant*, t. III, p. 456. Sur l'organisation de la conquête, notamment sur l'état de Tunis voir l'*art. cit.* de Garrigou Grandchamp, *Rec.*, Tunis, 1914, p. 11 et suiv.

(3) La Primaudaie, *Documents*... Doc. n° CX, « le sérénissime seigneur Don Juan d'Autriche a fait enlever [d'une mosquée] quatre de ces colonnes [de marbre] qui étaient fort belles. »

Il était bien tard, assurément, en 1573, pour appliquer ce programme de mainmise sur le royaume de Tunis. Tout d'abord c'était là la politique de Don Juan, non celle du gouvernement espagnol. Bien avant la prise de Tunis, Philippe II s'était clairement exprimé sur ce grave problème. Le 22 octobre 1573, dans une lettre à Granvelle, alors qu'il ignorait la victoire de don Juan, il revenait encore sur la question. « Bien que l'on se représente ici, écrivait le Roi, [au cas où l'on prenne Tunis] la valeur de sa possession, il a semblé que ce serait là une source de grandes dépenses et que le seul profit que l'on en retirerait serait d'en priver les ennemis, pour cette raison et par suite de l'impossibilité de pourvoir sur place au ravitaillement, le mieux sera de la démanteler ou de la donner au roi Hamida ou à l'infant son frère qui est en Sicile... » (1). Quand Philippe II connut la victoire de son frère, puis sa décision de construire une forteresse à Tunis, il accepta les faits accomplis, peut-être sans joie d'ailleurs. Quoiqu'il en soit de cette opposition entre Philippe II et don Juan, où l'on a voulu voir la marque du tempérament soupçonneux et jaloux du Roi Catholique, don Juan abandonnait bientôt sa conquête et regagnait les côtes italiennes laissant de fortes garnisons à Tunis et à la Goulette.

La prise de Tunis par le chrétien avait soulevé les passions et les colères de l'Islam. La victoire de don Juan appelait une riposte. Elle ne tarda pas. En 1574, contre toute espérance, les Turcs s'emparaient à la fois de Tunis et de la Goulette. La prise de la Goulette, survenue la première, était particulièrement douloureuse. C'était un vieux bastion de l'Afrique espagnole qui s'effondrait.

On comprend aisément l'émotion de Granvelle au reçu de cette nouvelle. Il écrivait à Philippe II qu'il donnerait, de gaieté de cœur, sa vie et son sang pour effacer

(1) Philippe II à Granvelle, Madrid. 22 oct. 1573, E. leg°, 1062, fol. 186.

cet échec (1). Il y avait, dans cette expression autre chose qu'une simple formule épistolaire. Le cardinal, vice-roi de Naples, n'avait-il pas dans l'échec de la Goulette une part de responsabilité, n'avait-il pas, par suite, à justifier sa conduite ? N'entrevoyait-il pas aussi les répercussions et les conséquences de la victoire ottomane ? Par leurs établissements de Tunisie les Espagnols, prenaient le pays maugrébin à revers. La chute de la Goulette et de Tunis ouvrait le chemin de l'Afrique du Nord, plus largement que jamais, devant les Turcs. Le désastre était immense. Il devint définitif parce que la force et la volonté manquèrent à l'Espagne pour le réparer. La victoire des Turcs pouvait être contre-balancée par une nouvelle expédition victorieuse de Tunis. Les circonstances ne s'y prêteront pas. Nous ne savons pas si le gouvernement espagnol envisagea seulement la possibilité d'une telle entreprise. C'est peu probable d'ailleurs. Les moyens nécessaires lui manquaient. Le trésor royal était complètement vide. On connaît les multiples plaintes de don Juan à qui l'argent faisait terriblement défaut (2). On sait un peu moins, en général, qu'en 1575 (3) se renouvelle, et dans les mêmes termes, une catastrophe financière analogue à la banqueroute de 1557, catastrophe qui laissera le Roi Catholique sans ressources et sans crédit pour plusieurs années. On devine plutôt que l'on ne connaît la misère et la détresse des états de Philippe II. On avait exigé des sujets du Roi Catholique, des sacrifices

(1) Granvelle à Philippe II, Naples, 27 sept. 1574. A. de Simancas, E. leg° 1064, fol. 65.

(2) Le 26 juin 1572 (il s'agit d'une lettre différente de celle que nous avons déjà citée), don Juan écrivait à Philippe II de sa propre main : « Estoy en tanta necessidad de dinero que por falta del temo grandes inconvinientes. » A. de Simancas, E. leg° 1062, fol. 90. Depuis lors la situation n'avait cessé d'empirer.

(3) Ehrenberg, *Das Zeitalter der Fugger*, t. II, 3° édit. p. 197 et suiv. Les deux paragraphes intitulés *Spanische Zustande 1571-1575* et *Der Spanische Staatsbankerott von 1575*.

énormes. Le royaume de Naples qui, en 1559, entretenait à ses frais six galères subvenait, en 1573, aux besoins multiples de cinquante galères qui le vidaient de sa richesse, si l'on peut encore parler à cette époque de la richesse de Naples (1) Cela nous donne une idée des charges qui pesaient sur les états de l'empire espagnol.

A ces difficultés intérieures combien de complications extérieures ne s'ajoutaient-elles pas ! Les états dispersés du Roi Catholique mêlaient leur souverain à tous les conflits du monde. En avril 1572, les Gueux s'étaient emparés de la Brielle, aux Pays-Bas, et les provinces du Nord, brusquement, s'étaient dressées contre le duc d'Albe. De ce côté, depuis lors, les armées et l'argent du Roi Catholique se dépensaient sans compter. En Italie, chaque jour apportait son conflit, tantôt à cause de Florence et des présides de Toscane, tantôt à cause de la curie Romaine, de Venise ou de la Savoie, tantôt à cause de Gênes, de ses émeutes ou de ses prétentions sur le marquisat de Final. A cela s'ajoutaient encore les craintes des intrigues françaises, les menaces de l'Angleterre protestante.. La liste de ces difficultés extérieures ne peut s'énumérer en quelques lignes. On est bien sûr d'ailleurs de ne jamais en fournir une énumération complète. Les fardeaux de ces luttes, de ces alertes, de ces suspicions, de ces dépenses étaient accablants. Ils étaient aussi nombreux que les papiers entassés sur la table de Philippe II. L'immense puissance espagnole s'en trouvait écrasée.

Ces difficultés empêchèrent le Roi Catholique de chercher en Afrique une revanche aux défaites de Tunisie. Bien plus, alors qu'il dépêchait des ordres aux galères de Méditerranée, le gouvernement de Philippe II prê-

(1) Granvelle dès 1572 (2 déc.) écrivait à Philippe II à propos des galères que Naples entretenait : « Pero torno a dezir a V. M. que es impossible cumplir deste reyno [de Naples] tanto numero de galeras... ». A. de Simancas, E. leg° 1061, fol. 83, orig.

tait la main à des négociations engagées depuis longtemps auprès de la Porte. Nos représentants auprès du Sultan signalent dès 1573 (1) la présence à Constantinople d'envoyés officieux de l'Espagne dont ils essayèrent, à plusieurs reprises, de « traverser » les desseins politiques ou mercantiles. Après des palabres et des marchandages que nous ignorerons toujours, la trêve ne s'en concluait pas moins, en 1577 (2), entre le Roi Catholique et le Sultan.

Arrêtons nous à cette date, ou mieux aux environs de cette date, et limitons notre horizon aux pays maugrébins. Dans Melilla, Oran, Mers-el-Kebir, l'occupation espagnole se survit à elle-même, misérablement, médiocrement. La conquête du Portugal ne donnera à Philippe II, dans quelques années, que les débris de l'empire portugais frappé à mort par la défaite d'Alcazar Kébir. Pauvres compensations. Cependant l'Afrique du Nord achève de prendre sa physionomie de l'époque moderne. Les grandes luttes du XVIe siècle, l'ont fait sortir de son Moyen Age. Au pays morcelé d'autrefois se substituent les trois blocs politiques des temps modernes : Maroc, Alger, Tunis. A l'W, malgré ses querelles tumultueuses, le Maroc restera de longues années durant le seul maître de ses destinées. Au centre et à l'est les régences d'Alger et de Tunis s'enrichissent et grandissent. L'obéissance à l'égard de Constantinople n'est bientôt plus qu'une fiction. Entre le Turc et l'Espagnol le Maghreb, malgré les apparences, les concessions et les trêves, a maintenu son indépendance.

*
* *

(1) Acqs au roi, Constantinople, 26 juillet 1573. Les agents de l'Espagne sont arrivés le 18, pp. Charrière, *op cit.*, t. III, p. 413-416. Au lendemain même de lépante des Espagnols avaient engagé des négociations. Cf. Antoine Degert, *Une ambassade périlleuse de François de Noaillés en Turquie, Revue Hist.* 1929. L'auteur de cet article excellent à bien des points de vue commet à l'égard des entreprises africaines de l'Espagne de regrettables erreurs, p. 227 et p. 242.

(2) Du Ferrier au roi, Venise, 9 mai et 5 juin 1577. Charrière, *op. cit.*, p. 679.

Telles furent, de 1492 à 1577, du moins dans leurs grandes lignes, les entreprises officielles des gouvernements espagnols contre le Maghreb. Elles aboutirent à des résultats médiocres ; alors que Philippe II passait encore pour le maître de l'Europe, l'Espagne en Afrique faisait figure de puissance déchue. Inutilement, pendant près d'un siècle, elle avait « gaspillé son sang et son or », elle avait, en Afrique, « troqué des monceaux d'or pour des montagnes de pierres » (1).

Mais cette histoire officielle n'est pas toute l'histoire des rapports de l'Espagne et de l'Afrique du Nord. On entrevoit, en marge de cette histoire, le rôle des particuliers, aventuriers et marchands de la péninsule. Il serait intéressant de préciser la nature et l'importance de ces entreprises privées que favorisèrent rarement les mesures gouvernementales. C'est tout le domaine de l'exploitation spontanée de l'Afrique du Nord qui s'en trouverait éclairé. Aventuriers et marchands chrétiens de la Méditerranée ont tous, concurremment, su tirer profit de la situation particulière de l'Afrique du Nord. Il est par suite difficile de distinguer dans ce domaine l'œuvre de chaque nation, d'autant plus que nos renseignements demeurent fragmentaires et dispersés. Plusieurs genres d'entreprises prospèrent en Méditerranée au XVIe siècle. Faisons tout de suite une place à part au marchand respectueux des règlements et du droit des gens qui acquitte les taxes de la douane et trafique au grand jour et ajoutons que son exemple est loin d'être la règle. Nous sommes moins bien renseignés sur le prospecteur qui va chercher fortune dans les pays neufs du Maghreb, il appartient à la masse innombrable des gens qui n'ont presque jamais d'histoire. Il y a d'autres métiers : loueur de navires, contrebandier, pirate. La spécialité n'est nullement absolue et l'on passe au gré des circonstances d'un métier

(1) Vallejo. in J. Cazenave *Contribution à l'histoire du vieil Oran.*, R. A., 1925, p. 351.

à l'autre. Des exemples tirés de l'histoire de notre midi ou des pays italiens illustreraient parfaitement les définitions de ces « industries » méditerranéennes (1). D'Espagne les choses n'apparaissent pas aussi nettes. Nous ne connaissons avec quelques détails que le commerce au grand jour, en somme le commerce officiel. Il se réduisait essentiellement au ravitaillement des présides d'Afrique, du moins des présides des côtes algériennes et marocaines de nos jours, le ravitaillement des postes tunisiens étant normalement assuré par les ports de Sicile ou du royaume de Naples. Barcelone, Valence, Malaga expédiaient presque toutes les « fanègues » de blé et d'orge et tous les biscuits que consommaient les garnisons algériennes et marocaines. Ce trafic n'était pas d'ailleurs sans importance. Il donnait lieu à des querelles, à des rivalités. Dans le mémoire si curieux du corrégidor d'Oran, écrit vers 1520, on a comme un écho des disputes des marchands au sujet de la clientèle des garnisons d'Afrique. « Cristobal Rejon a été chargé, indique ce mémoire, d'approvisionner Oran. Le corrégidor regrette que Juan Vazquez de Murcie n'ait pas été désigné pour cet objet. Il est déjà fournisseur de Bougie et du Peñon d'Alger. C'est un homme bien connu, jouissant d'un grand crédit et qui, au besoin, peut avancer l'argent nécessaire pour la solde et l'argent des vivres ce que Cristobal Rejon n'est pas en état de faire » (2).

(1) P. Masson, *Les Compagnies du Corail*, Paris, Marseille, 1908, 8° montre que dès 1553 (p. 17) des Marseillais, les Lenche, corses d'origine, s'occupaient sur les côtes barbaresques de la pêche au corail. Maufroni, *op. cit.*, p. 181-185 donne des détails sur les « assegni » italiens et sur les vaisseaux alors employés en Méditerranée. Monchicourt, *L'insécurité de la Méditerranée en 1550, Rec. Tunisienne*, 1917, rapporte les exploits de pirates barbaresques et surtout la randonnée d'un corsaire chrétien Jean Moret parti de Villefranche, près de Nice, le 26 juillet 1550, et qui rentre triomphalement à Nice à la fin de l'été « ... ayant brisé les chaînes de quatre-vingts coreligionnaires, réduit une centaine de Turcs en esclavage et son butin matériel n'était pas estimé à moins de trente mille ducats », p. 323.

(2) La Primaudaie, *Documents...* R. A., t. XIX, p. 156.

Les documents abondent sur cette question du commerce des vivres, mais ils nous renseignent plus encore sur les retards des livraisons, sur les querelles des fournisseurs et des gouverneurs des frontières que sur la nature même des opérations.

Prospecteurs, patrons de navires au service de l'état, pirates et contrebandiers espagnols nous sont encore mal connus. Leur œuvre en pays maugrébin nous échappe, presque entièrement. On ne peut faire état, le plus souvent, que de soupçons, d'hypothèses fragiles. Quelques prospecteurs espagnols ont peut-être joué un rôle dans le trafic caravanier du royaume de Tlemcen, mais les précisions nous manquent. Par contre il est à peu près certain que les Espagnols n'ont pas participé directement aux pêcheries de corail des côtes africaines où les Corses et les Gênois régnèrent, à ce point de vue, en maîtres incontestés. Ce manque d'initiative, dans un domaine d'exploitation aussi fructueuse, ne laisse pas de surprendre (1).

Le rôle des adjudicataires, des loueurs de navires, des « asientistas » fut sans doute des plus importants. La flotte espagnole, comme les flottes des princes italiens, n'était pas uniquement composée de navires de l'état. A côté des vaisseaux officiels, les armadas comprenaient toujours des navires affrêtés par des particuliers pour le compte de l'état. Le gouvernement espagnol louait à des armateurs, en général des italiens établis dans la péninsule, les vaisseaux qu'ils avaient construits. Un contrat,

(1) Les Gênois à Tabarca louaient au gouvernement espagnol la pêche au corail. J'ai trouvé à ce sujet à Simancas sous la cote E leg° 1388, fol. 35, un document très intéressant intitulé : *Copia de la capitulacion de la pesca de coral de Tabarca con Francisco de Grimaldo y Lomelines por termino de dos anos.* Les deux Gênois devaient acquitter notamment le droit de quint. Plusieurs documents portent trace de leurs plaintes que motivent les corsaires barbaresques. On accusait les Gênois de Tabarca de ne pas être toujours d'une conduite sans reproche à l'égard des musulmans. Ils se défendaient bien entendu, et avec quelque vraisemblance de trahir en Afrique les intérêts chrétiens.

asiento (1), liait le particulier à l'état. Ces navires en location étaient prudemment menés par leurs patrons. En cas de perte, en effet, aucune indemnité n'était allouée à l'armateur. Le grand souci des adjudicataires était de remplir leurs cales de marchandises que l'on pouvait négocier en Europe ou sur les côtes d'Afrique. Lors des combats contre les Musulmans ils étaient bien souvent les premiers à s'abandonner, toutes voiles déployées, au vent qui les éloignait du champ de bataille (2).

Le chrétien pratiquait la course, sans doute dans des proportions moindres que le Musulman, mais il la pratiquait tout de même. La littérature historique est en effet très discrète sur ce point. De Grammont a signalé depuis longtemps, ainsi que Mas Latrie, l'existence de la piraterie chrétienne. M. Monchicourt a justement noté à ce sujet : « ...Les anathèmes copieusement décochés par nos écrivains contre les pirates musulmans ne doivent pas vous céler que, de temps en temps, les navires équipés dans ces ports de France ou *des deux péninsules* se plaisaient à des razzias maritimes dans les parages de la Barbarie » (3). Les Espagnols ont eu, eux aussi, leurs corsaires. Ils sont, en général, déguisés par leurs biographes sous des costumes magnifiques qui ne doivent pas faire illusion. Un exemple est bien curieux, celui de Pedro

(1) Chaque asiento a des caractères particuliers. Aux A. de Simancas, dans la cote E. leg° 1059, fol. 25 on trouve un asiento intéressant : *Copia del asiento que el S^or don Juan hizo con el marques de Sta Cruz sobre las 4 galeras que el dicho ha de armar*, orig.

(2) El visitador Quiroga a S. M., Napoles, 3 de junio 1560, recommande au roi de réunir des « galeras proprias », « porque las ajenas y que sirvien a sueldo no hazen el servicio ni el effecto que se pretende assy porque sus patrones no pretenden otra cosa que ganar su sueldo y conservar sus galeras, teniendo poca cuenta con la reputacion de Su M^t como porque su intento es tratar en mercancias y barquearlas de unas partes a otras como se ha visto en esta jornada (celle de Djerba) que (segun dizen los que de alla vienen) sino cargaran de azeyte (aceite: huile) y lanas y de otras mercancias de aquella isla, pudieran partir della dos o tres dias antes... ». A. de Simancas, E. leg° 1059, fol. 63, orig. Le réquisitoire comme on le voit est complet.

(3) Monchicourt, *art. cit.*, p. 321.

Navarro. On prétend que l'illustre capitaine n'a jamais vécu que pour « l'honneur et la gloire » et, à l'approche de la trentaine, sous les ordres d'un aventurieur le marquis de Cotron, Pedro Navarro a écumé la mer du détroit de Gibraltar aux rivages tunisiens, jetant la terreur parmi les habitants des ports barbaresques et ne respectant même pas les navires chrétiens. Par la suite, dans la vie aventureuse de Pedro Navarro, bien des détails surgiront qui rappellent ces tristes et rudes années d'apprentissage. Les documents officiels, irrécusables, ne font pas défaut. Nous avons incidemment indiqué les pirateries des habitants des Canaries (1) sur les côtes marocaines. Il y a mieux encore. A plusieurs reprises don Sancho de Leyva qui commande des galères de Naples demande au gouvernement espagnol l'autorisation de courrir les côtes de Berbérie, ces « correrias » permettant de ramasser quelques captifs qui complèteraient heureusement les effectifs des chiourmes (2).

Aucun doute ne subsiste, non plus, au sujet de la contrebande espagnole. Le sentiment national et religieux n'empêchait pas certains Espagnols de faire pénétrer des armes et de la poudre sur les rivages des régions hostiles à l'Espagne. N'accusait-on pas expressément, au Conseil de guerre, les Espagnols d'avoir fourni aux Maures les armes mêmes dont ils se servaient contre les soldats des présides ? (3), La contrebande ne se restreignait

(1) Voir, première partie de l'article R. A., p. 207, note 3.

(2) Le vice-roi de Naples à Philippe II, 20 nov. 1563, A. de Simancas, E. leg° 1052, fol. 244, orig « ... don Sancho de Leyva me ha dicho que dessea por el mes de março que viene dar una vista en Berveria con quatro galeras ver si puede hacer algunos esclavos. »

(3) De Castries, *op. cit.* Avis sur le commerce avec les Maures, p. 57-60. L'auteur de cet avis appartenait au Conseil de la guerre. « Y demas dest ras mercadurias que van publicas, suellen llevar so sota armas defendidas, que paresce byen claro por las muchas que tienen agora los Moros que no solian tener. » (p. 59). Les Portugais accusaient les Espagnols de faire au Maroc de la contrebande de guerre. *Ibid.*, lettre de la ville de Xerez à Charles-Quint, 10 mai 1532, p. 53 et suiv.

pas aux armes. Les marchands tenaient souvent à éviter des postes espagnols à cause de leurs droits de douane. Par des chemins détournés, les marchandises espagnoles, draps ou toiles, pénétraient en pays maugrébin, Velez était aussi bien achalandée en marchandises, rapportaient deux prisonniers de la malheureuse expédition de 1525 contre le Peñon de Velez, qu'une foire de la péninsule « *como.... un mercado o feria de aca* » (1).

Le gouvernement espagnol a eu constamement le désir de mettre fin à cette contrebande si contraire aux intérêts de sa politique. De là ses multiples interventions dans la réglementation des relations commerciales avec les Maures. Tantôt elles étaient entièrement prohibées, tantôt tolérées pour un seul port, tantôt absolument libres (2). Constamment les milieux marchands réclamèrent l'entière liberté du commerce que le gouvernement dans des buts militaires, ne se fit aucun scrupule de suspendre bien des fois (3). La contrebande survécut à toutes les mesures que l'on prit contre elle.

Les quelques détails que nous possédons sur le commerce de la péninsule et de l'Afrique du Nord nous laissent à penser que la part prise par le peuple espagnol aux affaires africaines fut plus grande que l'on ne saurait le supposer d'après le seul examen des entreprises officielles.

Le témoignage de la littérature espagnole du XVII° siècle laisse soupçonner cette vérité. N'assiste-t-on pas, au lendemain des luttes du XVI° siècle, à une invasion véritable des nouvelles, des drames et des romans espagnols par les mille formes du thème africain ? Dans la courbe

(1) *Ibid.*, p. 59.

(2) *Ibid.*, p. 44, note 1.

(3) Ainsi en 1550, *ibid.*, p. 464-476, lettre de Maximilien et de Marie d'Autriche à Charles-Quint, 1er sept. 1550, montre en outre qu'il y avait au pays maugrebin un certain nombre de marchands espagnols et portugais.

compliquée que décrit l'existence des héros de Lope de Vega un séjour en Afrique prend des allures d'accident normal. Des foules ont été émues par les malheurs que Cervantès conte dans le *Trato de Argel*, et, on aime du moins à se l'imaginer, les récits romanesques du captif un peu bavard qui surgit au détour du récit du *Quijote* ont dû éveiller, chez bien des lecteurs d'alors, les mauvais souvenirs des jours d'épreuve et de misère. Renégats, corsaires, captifs douloureux et héroïques, il y a, dans cette littérature, tout un monde qui vit et s'agite en terre d'Afrique. On entrevoit parfois, à travers les lignes d'un paragraphe, les rues étroites et montantes d'Alger, les maisons mauresques aux fenêtres grillagées, les jardins verdoyants d'un renégat enrichi. C'est, en notations brèves, toute la vie de la Méditerranée qui s'évoque, ses tempêtes furieuses, ses embuscades, ses batailles glorieuses...

Au XVIe siècle, les luttes ont absorbé toutes les énergies. L'heure de la littérature, comme toujours, est venue plus tard, au siècle suivant. Pour qu'il en fût ainsi ne fallait-il pas que tout un public ait été préparé à comprendre et à aimer ces aventures en pays africains par une longue histoire de misères et de grandeurs passées ?

Il nous est particulièrement agréable, au terme de cet article, de remercier les personnes qpi ont bien voulu nous aider dans la mise au point de notre travail, M. Gabriel Esquer, secrétaire général de la *Revue Africaine*, M. Georges Yver, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, M. Monchicourt, M. Fayolle, membres de la Société Historique algérienne, M. Souquet, agrégé d'espagnol, professeur au Lycée d'Alger. M. Mariano Alcocer, jefe del Archivo general de Simancas, et ses collaborateurs ont facilité à Simancas notre travail de recherches avec une bonne grâce et une bienveillance dont nous gardons un fidèle souvenir.

Fernand BRAUDEL.

APPENDICE

Quelques documents sur les rapports des Espagnols avec le pays tunisien (1)

I.

Un document espagnol de 1540

Instructions du vice-roi de Sicile, Fernando Gonzagua, à don Pedro de Çuniga (2). (Archives du Gouvernement général de l'Algérie, série C, liasse 11, original).

[Palerme, 18 novembre 1540].

Voici ce que vous, don Pedro de Çuniga, avez à dire de ma part à Sa Majesté et ce que vous avez en outre à faire à la cour :

Premièrement vous vous rendrez en toute diligence à la cour de S. M. quelle que soit sa résidence, et vous remettrez les lettres dont vous êtes porteur au secrétaire Idiaquez et vous irez ensuite, de ma part, baiser les mains de S. M. et lui rendrez compte de l'expédition qui se fit cette année dans les pays barbaresques avec sa flotte très heureusement, ainsi qu'il est exposé plus au long dans une relation qui sera en votre possession, relation dont elle pourra ordonner l'examen et à laquelle je me remets entièrement. Vous lui direz que toutes les galères sont arrivées à bon port dans ce royaume et que l'on n'a pu faire, la saison étant si avancée, l'expédition de Kairouan ainsi que le voulait le roi de Tunis. Quant à l'entreprise de Kelibia comme la ville est sur une plage et que les mauvais temps avaient déjà fait rage il ne paraissait pas judicieux de la tenter sur le moment, mieux valait la remettre au printemps à venir.

Vous ajouterez que si la flotte turque en laisse l'occasion, on pourra faire l'année prochaine l'expédition de Kairouan et remplir les clauses de la capitulation conclue avec le roi de Tunis, que l'on prendra aussi Tadjoura (3) et Djerba et que l'on achèvera de chasser les Turcs de toute la côte du Levant. Vous expliquerez que les pays barbaresques

(1) M. Souquet, professeur au Lycée d'Alger, a bien voulu nous rendre le service de vérifier les textes et les traductions de cet appendice.

(2) Les mots entre crochets ont été ajoutés à la traduction intégrale pour faciliter l'intelligence du texte.

(3) *Côte et Discours de Barbarie*, *R. A.*, 1925, p. 501.

étant très chauds, on pourrait commencer l'entreprise au début d'août, on s'occuperait tout d'abord de Tadjoura et de Djerba, on débarquerait ensuite dans les premiers jours de septembre les troupes destinées à marcher sur Kairouan qui se trouve à cinquante milles de Monastir. C'est à Monastir qu'il faudrait laisser l'armada car c'est un port où elle pourra demeurer en toute sécurité. Après le succès de cette entreprise le roi de Tunis restera maître paisible de son royaume. Si S. M. consentait à tenter cette expédition qu'elle ordonne au vice-roi de Naples de faire embarquer sur l'armada toute l'infanterie espagnole du royaume, car tant qu'elle servira sur la flotte, cette infanterie sera payée par les profits que l'on retirera de l'entreprise.

L'entreprise de Kelibia reste à faire. A l'aller il n'a pas semblé bon d'occuper l'armada en une affaire de si maigre importance et au retour le temps était si avancé, les vivres si rares qu'il parut mauvais d'amener l'armada de S. M. sur une plage, opération d'où pouvait résulter quelque dommage. Mais pour que cette place appartienne comme les autres au roi de Tunis on pourra, à mon avis, procéder de la façon suivante. Avec le consentement de S. M., si le Turc arme l'année prochaine et si l'infanterie qui se trouve à Monastir est nécessaire à la défense de ce royaume de Sicile, qu'ordre soit donné aux galères de don Garcia et d'Antonio Doria de venir à ce royaume aux environs du 20 mars et que réunies ici aux dix galères de Sicile et de la religion (1) qui seront toujours obtenues pour cette opération, elles mettent toutes à la voile pour Monastir avec quelques navires pour transporter la dite infanterie et qu'elles fassent, en chemin, l'entreprise de Kelibia, entreprise très facile car la place est très faible, de dimensions restreintes et compte peu de défenseurs. Si S. M. voulait utiliser les galères de Naples autre part il me semble que l'on pourrait faire l'entreprise avec les seules galères de Sicile et quelques navires [de transport]. Si par hasard le Turc n'armait pas et qu'il ne fût pas nécessaire de ramener ici la garnison [de Monastir] il n'y aurait pas lieu de faire grand cas de cette place [de Kelibia], les facilités de s'en emparer ne manqueront jamais, Kairouan conquis elle se rendra d'elle-même.

Les otages qu'a livrés le roi de Tunis, un de ses fils et trois fils des principaux personnages de Tunis, ont été transportés à la Goulette pour demeurer au pouvoir de D. Francisco de Tovar, jusqu'à ce que le roi paie les cent mille ducats (2). Vous direz que je voulais les emme-

(1) Expression par laquelle on désigne couramment les chevaliers de Malte.

(2) Du tribut.

ner en Sicile, mais le roi fit de telles instances pour qu'on les laissât à la Goulette disant qu'il perdrait beaucoup de son crédit et de son prestige auprès de ses sujets s'ils voyaient que les chrétiens ont si peu confiance en lui qu'ils emmènent en Sicile son propre fils à cause du paiement du tribut, ajoutant que les otages présents le paiement serait plus rapide que s'ils étaient emmenés au loin si bien que pour lui donner satisfaction et sauvegarder son autorité, les otages furent envoyés à la Goulette, on savait d'ailleurs que pour hâter de paiement mieux valait que le roi les eût à proximité.

D'après la capitulation que D. Francisco de Tovar a conclue avec le roi il ressort que, l'armada de S. M. prenant les cinq places côtières qui sont mentionnées dans l'acte, le dit roi est obligé de payer cent mille doblas d'or, ainsi que S. M. pourra s'en rendre compte par la copie ci-jointe qui reproduit à la lettre l'acte portant la signature de D. Francisco de Tovar. Présentement le roi de Tunis prétend s'en tenir à ce qu'il a signé de son nom à savoir qu'il est obligé, au cas où l'on prenne les cinq places, à payer soixante mille doblas, plus soixante mille autres doblas si l'on s'empare de Kairouan, et qu'il devrait ensuite pour Tadjoura, Constantine et le reste, compléter ces chiffres jusqu'à parfaire la somme de cent quatre-vingt-cinq mille doblas. Sur les [premières] soixante mille doblas, il faut selon lui décompter Kelibia, puisque l'on ne s'est pas emparé de cette place. S'il en était ainsi, les paiements du roi seraient bien inférieurs à ce que l'on pensait. On a écrit à D. Francisco de Tovar pour qu'il vérifie et recherche avec le roi cette erreur, n'a-t-il pas fait et signé le traité ? Pour cela, nous nous sommes gardés jusqu'ici de conclure un autre pacte avec le roi. Vous indiquerez, ainsi que cela a été dit, que l'on mettra S. M. au courant de ce qui se passera.

Vous direz également à S. M. que le roi, selon ses déclarations, est dépourvu de deniers et qu'au moment de la signature du traité, il n'avait même pas l'argent nécessaire pour commencer à payer les sommes qu'il s'engageait à fournir pour que l'on entreprît, à son profit, la conquête des [dites] places. On a su qu'il ne pouvait tirer de l'argent de nulle part, sinon des places que l'armada lui a récemment reconquises. Dans ces conditions, on croit qu'il y aura dans le paiement des retards plus considérables que l'on ne pensait, bien qu'il aime beaucoup son fils et désire le mettre en liberté.

Le roi voudrait qu'on prît d'abord Kairouan, surtout pour pacifier son royaume et se venger de ses ennemis, mais aussi pour tirer quelque argent des villages de cette contrée. C'est pourquoi, après ne pas avoir voulu accepter l'infanterie que nous lui offrions, le prince (1) et

(1) André Doria.

moi, il vint la redemander pour soumettre à son autorité beaucoup de ses vassaux qui vivent aujourd'hui en dehors de son obéissance et faire en sorte qu'ils l'aident à payer les frais de la guerre. Vous direz qu'il nous a paru bon, au prince et moi, de lui laisser l'infanterie espagnole du *tercio* de Sicile pour assurer la garde et la sécurité de sa personne, pour lui enlever le désir qu'il avait de s'embarquer et aussi pour lui permettre de subjuguer ses vassaux et s'aider de leur concours pour faire face à ses nécessités. La troupe est déjà en place avec des ordres et des instructions qui limitent son action possible de manière qu'il ne lui arrive aucun mal. En retirant cette troupe du royaume [de Sicile] on a bien servi les intérêts de S. M. Le roi doit approvisionner la troupe, de pain, de viande, d'huile, de légumes, quant à moi, j'assurerai son ravitaillement en vin et je lui envoie actuellement deux mille quintaux de biscuit en plus d'une quantité égale que laissa la flotte, afin qu'elle soit bien approvisionnée pour le cas où le roi ne pourrait le faire.

Vous direz également à S. M. que le roi est très détesté dans tout son royaume et que, d'après certains renseignements, les Maures seraient plus heureux de devenir les vassaux de S. M. que de leur roi. D'ailleurs, lorsqu'on s'empara de Monastir, les Maures qui vinrent en parlementaires nous dirent publiquement, au prince et à moi, qu'ils seraient très heureux de se donner à S. M. et lui payer tribut et que si nous ne voulions pas les accepter comme sujets, ils aimaient mieux mourir que de se soumettre au roi.

Quand on s'empara de Sfax (1) les ministres du roi nous dirent au

(1) *Déchiffrement du texte reproduit en fac-similé :* « quando se tomaron los faques, los ministros del rrey dixeron al s^or^ principe y ami que enbiasemos a los gelves alguna persona den ^ra^ parte juntamente con otros que ellos embiarian a r[e]querir al xeque que viniese a dar la (obidiencia al r[e]y como su vasallo y que pagase el tributo de seys anos que heran pasados sin pagarlo que son seys mill ducados cada ano y q tenian por cierto q el xeque / obedesceria luego porque tenian aviso q estavan con mucho temor y queel tributo de los seys anos estava aparejado para pagarlo sabieudo que se lo havian de pedir / direys a su m^at^ q nos otros diximos a los ministros del rrey qheramos contentos de eubiar la persona q dezian al xeque para hazerle venir a la (obidiencia / pero que por quanto esta ysla de los gelves ha muchos anos que es de la conquista de espana no sabiamos si su magt se contentaria que que dase fuera de su vasallaje y queq dando el derecho de su magt a salvo pa [*para*] hazerlo que fuese servido en este caso / non concertamos que los honbres fuesin alos gelves a entender loque el xeque determinava de hazer / conque de los treinta y seys mill ducados que ymporta el tributo de los seys anos los diez e ocho uesin para su m^at^ y que demas desto diese treinta mill ducados pa la

prince et à moi, d'envoyer quelque personne à Djerba, de notre part, conjointement avec les représentants qu'ils y dépêcheraient pour requérir le cheik [de Djerba] d'avoir à venir, comme vassal, prêter [serment d'] obéissance au roi, et de payer le tribut des six années passées, tribut qui durant ce temps n'avait pas été payé et dont le montant annuel était de six mille ducats. Les ministres étaient persuadés que le cheik obéirait aussitôt; en effet, suivant les avis qu'ils avaient reçus, une grande terreur régnait [à Djerba], le tribut des six années était prêt à être payé, car on savait qu'on demanderait d'en acquitter le montant. Vous direz à S. M. que nous avons répondu aux ministres du roi que nous étions contents d'envoyer la personne en question auprès du cheik pour l'amener à se soumettre, mais que nous ne savions pas, cette île de Djerba étant depuis de nombreuses années de la conquête de l'Espagne, si S. M. accepterait qu'elle restât en dehors de sa suzeraineté (directe). Le droit de S. M. demeurant entier pour qu'il soit permis de faire ce qu'elle voudra dans cette affaire, nous nous sommes entendus pour envoyer les représentants à Djerba avec mission de savoir ce que le cheik se déterminait à faire, à condition que sur les trente-six mille ducats du tribut des six années dix-huit mille ducats fussent pour S. M. et qu'en plus du tribut le cheik donnât trente mille ducats pour l'armée et la flotte qui firent

gente y armada que venia en aquella empresa y ansi enbiamos un honbre espanol en uua fragatta de moros y con el escrivimos al xeque que viniese a dar la (obidiencia al rrey del qual hasta agora no tenemos r[e]s puesta y direys que al senor principe y a mi nos paresçio q viniendo el xeque a la (obidiencia del rrey su m^at^ se podria contentar en q quedase por un vasallo del r[e]y de tunez conq la mytad del tributo que son tres mill ducados sea para su magt y demas desto q una fortaleza q el rrey quiere q se haga que sea guardada de espanoles a costa de la misma ysla y que no rrescibiese fústas ni vasellos de turcos ni de moros corsarios y q tuviese un consul nonbrado por su m^at^ para q viese como guardavan todos las condiciones q fuesen capituladas / paresce que estas condiciones se devan conçeder por dos rrespettos el uno porq como el rrey de tunez tenga alguno provecho de la dha ysla siempre q el xeque hiziere alguna rrebolucion es de creer q por guardar su abtoridad sienpre ayudara a su castigo y desta manera su m^at^ tendra mas segura aqlla ysla a su devocion q quando la tuviese para si solo / y tambien porq se presupone q los de la ysla rresçibiran de mejor gana la superioridad del rrey q no la de su mag^t^ no porq el R[e]y sea mas bien quisto mas porq no siendo de baxo de xpianos tendran mas facilidad de hazer sus tratos en alexandria / y tanbien porq el R[e]y les provee cada dia de la trata de trigo de su R[e]yno delaq^l^ es de creer q de peor gana se la concederia no siendo nonbrados por sus vasallos /.

cette entreprise. Nous avons ainsi envoyé un Espagnol dans une frégate de Maures et par son intermédiaire nous écrivons au cheik de venir prêter hommage au roi. Nous n'avons pas, jusqu'ici, reçu de réponse. Vous ajouterez qu'il nous a paru, au prince et à nous, au cas où le cheik se soumettrait au roi, que S. M. pourrait se contenter, laissant le [dit] cheik vassal du roi [de Tunis], de prendre la moitié du tribut, c'est-à-dire trois mille ducats, et de mettre en plus dans une forteresse que le roi veut que l'on construise [à Djerba] une garnison espagnole qui serait entretenue aux frais de l'île ; on ne devrait recevoir dans l'île ni les bateaux turcs,ni ceux des corsaires maures, il pourrait y avoir un consul nommé par S. M. pour surveiller l'application des clauses qui seraient signées. Il semble que ces concessions doivent être faites pour deux raisons, la première, parce que le roi de Tunis, tirant quelque profit de la dite île, aidera toujours, selon toute vraisemblance pour conserver son autorité, à réprimer les révoltes du cheik, et ainsi la dite île sera beaucoup plus sûrement soumise à S. M. que si elle était seule à la posséder, seconde raison, on suppose que les Djerbiens accepteront plus volontiers la domination du roi que celle de S. M., non que le roi y soit mieux aimé [que S. M.], mais parce que, n'étant pas sous la domination des chrétiens, ils auront plus de facilité pour commercer à Alexandrie, en outre, le roi les approvisionne quotidiennement en blé de son royaume et on peut croire qu'il leur permettrait moins volontiers ce trafic s'ils n'étaient pas ses vassaux.

Le roi de Tunis a donné du biscuit, de l'huile, de la viande fraîche à l'armada, on a reçu toutes ces livraisons en décompte de la somme qu'il doit payer, le tout a monté à cinq mille soixante-six doblas, vous direz que jusqu'ici on n'a pas reçu autre chose sur les cent mille doblas qu'il doit payer et que l'on décomptera tout ce qu'il donnera à l'infanterie qui est à Monastir.

Vous direz qu'il nous semble bon, au prince et à moi, de confirmer la capitulation que S. M. fit avec le roi à Tunis, pour que les maures puissent sans obstacles commercer avec ces royaumes de S. M. ainsi on exécuterait ce que S. M. avait signé et il s'ensuivrait de grands avantages pour ces royaumes.On a écrit aux vice-rois de Naples et de Sardaigne en leur demandant d'accepter la chose pour bonne et de donner aux Maures leurs patentes. Vous direz que S. M. agirait bien en faisant écrire aux vice-rois pour qu'ils observent et appliquent la dite capitulation et laissent dans ces royaumes les Maures commercer librement et pacifiquement.

Quand on s'empara de Sfax, on prit un Maure du nom d'Otaman auquel le cheik de Djerba fit [autrefois] arracher les yeux, il est en effet, le plus grand personnage de l'île et le cheik se défiait de lui car

il favorisait son neveu qui est auprès du roi [de Tunis], il craignait même qu'il ne fît révolter les gens de l'île. Le roi désirait beaucoup avoir ce Maure en sa possession parce que, dit-il, il avait toujours suivi le parti de Barberousse, cette année il se rendait dans une fuste à Alger pour en ramener des Turcs qui seraient entrés à Djerba, mais en chemin il échoua [sur la côte] de l'île de la Galite, près de Bône, et revint à Sfax n'ayant pu pousser plus loin. Le prince mis au courant le fit amener sur sa galère et s'informa auprès de lui de l'état de Djerba, il lui répondit que S. M. pourrait s'en emparer tout de suite et aisément, si on le laissait se rendre à Djerba avec le neveu du cheik qui était auprès du roi, car en le voyant, les Maures se soulèveraient en sa faveur aussitôt. Le prince a été d'avis de conserver le prisonnier et de ne pas le donner au roi à la fois dans l'intérêt du service de S. M. et pour empêcher que le roi ne lui fît aucun mal. Mais le roi a beaucoup insisté pour qu'on le lui livrât, car le Maure est son vassal, et dit-il on ne peut le lui prendre légitimement sans lui faire offense que, s'il l'on ne voulait pas le lui restituer, il nous fût compté pour trente mille ducats, à déduire des sommes qu'il avait à nous payer, c'était en effet, le prix qu'il espérait tirer de lui. Malgré cela il a paru bon au prince d'emmener le prisonnier et de le laisser ici, en Sicile, sous bonne garde jusqu'au moment ou S. M. ordonnera ce qu'il faut faire de lui. Vous direz que je le garderai jusqu'au jour ou S. M. décidera ce qu'il faut faire à son sujet.

En ce qui concerne la ville et forteresse de Bône vous direz que j'avais décidé d'envoyer cette infanterie du *tercio* de Sicile hiverner à Bône ainsi que je le proposai à S. M. de Messine, l'infanterie devait rester là tant que durerait l'hiver jusqu'au moment où il serait possible de voir si S. M. avait besoin de se servir d'elle dans ses royaumes ; il me semblait que les soldats restés jusqu'à présent à Bône avaient grand désir d'en sortir et qu'on pouvait les licencier en leur payant une partie des sommes qui leur étaient dues. Par la suite il a été nécessaire de laisser cette troupe à Monastir pour que le roi de Tunis ne fût pas complètement perdu. Le roi n'avait pas voulu venir à un arrangement au sujet de Bône, non seulement il ne consentait pas à nous donner de l'argent pour son entretien, il refusait encore de se charger de la garder, il n'était pas bien [par ailleurs] d'abattre les remparts de cette ville sans consulter S. M., nous étions [également] au courant de ce qui était advenu à Alvar Gomez, nous pensions qu'il était mauvais de ne pas posséder dans cette ville une personne qui mît tous ses soins à la gouverner, il nous a paru bon dans ces conditions, au prince et à moi, puisque le Commandeur Giron était occupé à la fois à la Goulette et à Bône, et ne pouvait veiller à tout, d'envoyer dans cette ville Luis Perez Vargas, à la fois pour

cette raison et parce que nous avions reçu des lettres de Sardaigne du contador Franc' de Alarcon qui nous disait qu'informés des désordres d'Alvar Gomez ces MM. du Conseil actuellement en Espagne avaient donné mission au dit Luis Perez de se tenir dans la dite forteresse jusqu'à nouvel ordre de S. M. Comme je suis informé des difficultés dont souffre cette garnison j'ai donné ordre d'envoyer cinq mille écus ainsi que des approvisionnements qui pourront servir pour plus de deux paies. S. M. pourra ordonner ce qu'il faut faire de cette forteresse et de sa garnison, en attendant j'ai donné ordre à Luis Perez de s'informer minutieusement de la somme dont cette garnison se contenterait pour [accepter de] partir et aussi de ce qui serait nécessaire et du temps [qu'il faudrait] pour jeter à bas toute la forteresse. Dès que je serai informé de ces questions j'aviserai aussitôt S. M. pour qu'elle puisse prendre sa décision dans les meilleures conditions, si elle n'a pas encore [du moins] alors déterminé ce qu'il y a lieu de faire.

J'ai écrit à S. M. au sujet de la pêche du corail. Vous solliciterez une réponse. Si S. M. veut que cette pêche se fasse en son nom, ainsi qu'il en a été question, il sera, en effet, nécessaire d'envoyer au printemps deux navires qui protègent les barques qui pêcheront. Autrement il ne sera pas possible de pêcher. Vous direz que si l'on doit le faire, le plus tôt sera le mieux. Vous vous efforcerez..... d'obtenir qu'on me réponde, il faut, en effet, que les choses nécessaires soient faites en temps voulu.... (1).

Palerme, 18 novembre 1540.

Fernando Gonzagua.

(1) Les paragraphes qui suivent concernent des personnes que le vice-roi de Sicile recommande à l'Empereur. Une seule de ces personnes recommandées « el coronel Agustin Spinola » a participé à cette expédition de 1540 « ha venido en esta jornada y a servido a S. M. muy bien en ella « Ces petites affaires présentent un très maigre intérêt au point de vue de l'histoire de la Sicile espagnole. Il ne nous a pas semblé nécessaire d'en donner ici la traduction.

II

Un plan inédit de la Goulette

Identification. Date. — L'original du plan dont nous avons reproduit le fac-simile se trouve dans le fonds espagnol des archives du Gouvernement Général de l'Algérie (série C, liasse 11) (1). Il correspond à la pièce n° 221 de l'inventaire imprimé de Jacqueton qui le désigne sous le titre suivant, quelque peu inattendu : « Plan d'une forteresse à construire près des ruines de Carthage, S. d. [1573-1574] ». Les légendes établissent clairement qu'il s'agit en réalité d'une place forte déjà construite, occupée depuis quelque temps au moins par une garnison. Le lecteur pourra s'en convaincre lui-même, en lisant, soit le déchiffrement de ces légendes qui accompagne les présentes explications, soit la traduction que nous en donnons ici-même en note. Le nom de la forteresse ne figure pas sur le plan. L'indication « la parte de Cartago » montre que l'on se trouve au voisinage des « ruines de Carthage ». Le petit fort flanqué de quatre bastions s'élève entre la mer et un étang (« el estano »), en bordure d'un canal unissant la lagune et la mer. Il n'est même pas nécessaire, dans ces conditions, d'être très familiarisé avec les plans de Tunis - La Goulette pour reconnaître immédiatement le site du fort espagnol de la Goulette. La seule chose difficile à éclaircir nous semble être la cause de l'erreur fantaisiste de Jacqueton.

Le plan ne porte aucune date. Mais on lit (seconde ligne de la légende inférieure) : «... y pense hazellos [los magazenes] como he scripto al emp^or N. Senor y a V. Mg^d en las bobedas deste turrion grande que van senaladas... ». L'auteur du plan écrit donc : «... et je pensai les faire [les magasins] comme je l'ai écrit à l'Empereur, notre maître et à V. Majesté dans les caves de ce grand bastion (le bastion qui se trouve en haut et à gauche du plan), caves qui sont indiquées... ». Il fait ainsi allusion à une double lettre, relativement récente me semble-t-il, écrite « al emp^or N. Senor y a V. Mg^d ». Il ne peut s'agir là que de l'Empereur Charles-Quint et du roi Philippe II. Le titre de *Magestad* a été donné à Philippe II, à partir de 1554, auparavant, il est constamment désigné par le titre beaucoup moins honorifique de *V^a Alteza*. En 1554, le jour même de son mariage avec Marie Tudor, le 25 juillet, Philippe II avait reçu de son père, le titre

(1) Au dos du plan une écriture de notre époque indique : « Plan de una fortaleza en las cercanias de Cartago. »

de roi de Naples et de duc de Milan (1). La lettre en question et par suite le plan sont donc postérieurs à 1554. A l'époque où le plan est envoyé, l'Empereur est encore vivant, sinon, suivant les habitudes de l'époque son nom aurait été suivi d'une des formules épistolaires rituelles, « que Dieu le protège » ou « de sainte mémoire » dont le style espagnol du XVIe s. est plutôt prodigue (2). L'empereur est mort en 1558. Il s'est retiré du monde en 1556 pour aller vivre comme l'on sait au monastère de Yuste. Le plan serait donc de la période 1554-1558, peut-être de la période 1556-1558 (3).

L'examen des quelques plans de la Goulette que nous avons pu consulter nous a conduit à une hypothèse plus large. Le fort espagnol a été bâti sur l'emplacement même de la forteresse turque que Charles-Quint emporta en 1535. D'après les tapisseries et les estampes de Vermeyen, témoin oculaire de cette expédition de 1535, il est possible de se faire une idée assez précise de ce bordj de la Goulette, de ses retranchements rudimentaires, de sa grosse tour rectangulaire qui se dresse au Nord du canal. Une estampe (8e) montre, nous semble-t-il, les Espagnols en train de préparer la forteresse sur l'emplacement du bordj à moitié écroulé, alors que la flotte impériale s'éloigne du rivage. Pendant quelques années le fort espagnol semble avoir été un simple remaniement du bordj turc. Un plan espagnol de 1539, conservé aux archives de Simancas, plan dont Tiran a fait un calque aujourd'hui conservé dans le fonds espagnol des archives du Gouvernement Général de l'Algérie (4), indique ainsi la présence en bordure de la mer d'une tour rectangulaire qui semble bien être l'ancienne tour du bordj. Ce plan de 1539 porte l'indication de deux projets de transformation de la forteresse, œuvre de l'ingénieur Ferra Molino. L'un envisageait la construction de trois bastions, l'autre prévoyait quatre bastions.

Notre plan ne semble d'ailleurs la réalisation ni de l'un ni de

(1) G. Constant. *Le mariage de Marie Tudor et de Philippe II*. Revue d'histoire diplomatique, 1912, p. 249.

(2) Un oubli est cependant toujours possible. On rencontre des oublis de ce genre dans les documents publiés. Le document est certainement postérieur à 1554, il se peut qu'il soit antérieur à 1558, mais ce n'est là, bien entendu, qu'une hypothèse.

(3) Plutôt de cette période 56-58, que de la période 54-56. On peut remarquer en effet à la fin de la légende inférieure que l'auteur du plan laisse l'entière décision à prendre à Philippe II : V. M[d] me mande lo que es servido q. se haga en esto ». Ne se trouverait-on pas au lendemain de la retraite de Charles-Quint, alors que seule la volonté de Philippe fait la loi ?

(4) Série C. Registre F. 131. Orig.

l'autre projet. C'est donc au delà de 1539 que l'on a transformé l'ouvrage. A une date que nous ignorons, mais que l'on pourra fixer un jour sans doute, grâce aux documents de Simancas, la forteresse prit la forme qu'indique notre plan. Ce ne fut pas là sa dernière transformation. Un plan de l'Atlas de Braun [n° 58 du t. II, Cologne 1575] nous offre une excellente image du siège de la Goulette et du fort de Tunis par les Turcs en 1574. M. Monchicourt souligne justement la valeur de cette carte, la Goulette y apparaît comme une place relativement vaste (1), une enceinte extérieure augmente considérablement son étendue primitive. La forteresse déborde même sur la rive Sud du canal. Elle comporte dix bastions au total, six nouveaux et quatre anciens, portant tous sur le plan des noms propres : Saint-Pierre, Saint-Philippe, etc... De longs travaux ont été nécessaires pour transformer ainsi la place. Ces travaux ont été commencés en 1565-66 L'ambassadeur Fourquevauls nous offre à ce sujet un témoignage qui, a toutes les chances d'être exact : « Et je dye, à Votre Majesté, écrit le 5 nov. 1565. Fourquevauls à Charles IX, la nouvelle qu'a portée un gentilhomme qui est arrivé icy depuis trois jours, venant de la Goulette. Il est venu remonstrer que la dite place n'est point tenable pour forteresse, ne pourvueue de choses requises pour résister à une batterie obstinée, comme a été celle des Turcs sur Malte. A cette cause, Sire, l'on envoyera aud. la golete par les premières gallaires qui arriveront de Sicile en Espaigne, quatre cents maçons, charpentiers et autres maureuvres (*sic*), pour fere un grand boullevard vers la venue de Tunis et y porteront munitions de toutes sortes (2) ». Les témoignages que nous venons d'invoquer nous amènent à une seconde approximation moins bonne que la première, le plan serait postérieur à 1539 antérieur à 1565 (3). Remarquons simplement que cette seconde approximation au moins n'est pas en contradiction avec la première.

Les légendes (4). 1° *Légende inférieure*. En esta fuerça ay mucha falta de magazenes donde se pueda conservar el trigo porq. como esta en baxo hazele dano la humidad y no les puede dar ayre q. es

(1) Monchicourt, *Essai bibliographique...* R A., 1925, p. 414 et 415.

(2) Lettres de Fourquevauls, *op cit.* t. I, p. 9. Les travaux durèrent assez longtemps. Ainsi, le 8 février 1569 « il fratino » dans une lettre adressée de la Goulette au duc d'Albe, indique d'une façon très nette que les travaux continuent à la fois du côté de Carthage et du côté de Radez [A. du G[t] G[al] de l'Algérie. Série C[2], registre orig.].

(3) Ou plus exactement 1566, car les travaux de la Goulette ne semblent avoir vraiment commencé que cette année-là.

(4) Traduction. — 1° Légende inférieure. Dans cette forteresse il y a un grand manque de magasins où puisse se conserver le blé. car, comme elle se trouve en contre-bas, l'humidité le détériore et on ne

lo q. lo conserva y pense hazellos como he scripto al emp^or N. Senor y a V Mg^d en les bobedas deste turrion grande q. van senaladas y porque no se las puede dar las ventanas q. son menest]e|r por donde entre y salga

---

peut lui donner l'aération qui assure sa conservation. J'ai pensé faire ces magasins, ainsi que je l'ai écrit à l'Empereur, notre maître, et à V. Majesté, dans les caves de ce grand bastion, caves qui sont indiquées [sur ce plan]. Comme l'on ne peut leur donner [là] les fenêtres indispensables par où entre et sorte l'air, il me semble que ces magasins seront mieux là où ils sont indiqués sur la place (les deux petits rectangles divisés en trois bâtiments au centre du plan), [sur cet emplacement] en effet dans les caves inférieures entrera une grande quantité de munitions, dans les caves qui se feront au-dessus entreront sept ou huit mille *salmas* de blé, on pourra leur donner de très grandes fenêtres à l'une et à l'autre extrémité, au nord et au midi ce qui donne une bonne aération pour la conservation du blé (les fenêtres sont indiquées sur le plan, trois au nord, trois au sud pour chaque magasin). Ces magasins feront l'office de deux cavaliers. (Voir à propos de ce terme le dictionnaire de Viollet Le Duc. On désigne ainsi une sorte de bastion intérieur plus élevé que les remparts de la forteresse) en leur donnant la hauteur qui convient, on peut y placer toutes les pièces d'artillerie particulières à ces ouvrages que l'on voudra y loger. La place demeurera large de 25 cannes (la canne vaut à peu près deux mètres) longue de 27, entre les deux magasins on peut faire, de la largeur de la place. dix ou onze citernes d'une telle hauteur de voûte qu'elles soient presque sous terre, Elles recevront toute l'eau de la forteresse hormis celle de la rue qui fait le tour des maisons et se trouvera plus basse que la place dont le niveau sera quelque peu relevé par les citernes. Que V. Majesté veuille m'ordonner ce qu'il faut faire à ce sujet.

2° *Légende du côté gauche du plan.* — Dans cette toute petite île vivent les maures qui servent dans cette forteresse. Il s'y trouve un moulin à vent, des étables ? (*estancias*) pour les bœufs et les bêtes qui s'emploient dans les ouvrages [de la forteresse] et les animaux qui font les charrois. Ici se retire la nuit l'autre bétail en temps de paix et de guerre.

3° *Légende supérieure.* Le côté de Carthage. Ce bastion qui fut le premier construit dans cette forteresse est le plus petit de la place alors qu'il devrait être le plus grand. En cas de danger [mot à mot ; en temps de nécessité] en effet il doit servir contre la mer et contre la terre. Le détruire pour l'améliorer serait une opération très coûteuse. On peut l'améliorer à moindres frais, en lui ajoutant un nouveau mur joint au vieux [mur] ainsi qu'il est indiqué [sur le plan], mur qu'il faudra avancer de ce côté-ci de huit cannes pour qu'il soit de la grandeur du mur qui lui correspond et s'écarte de la courtine de huit cannes. Ce biais (esviage) qui termine [le bastion] et s'élargit de quarante empans, grosseur de l'ancien ou du nouveau mur, du côté de la mer, ne paraît pas si mal.

el ayre me paresce q. estaran mejor donde van senaladas en la plaça porq en las bobedas baxas cabra mucha candidad de municiones y en las que se haran en cima cabran siete o ocho mil salmas de trigo y podrian se le[s]dar ventanas muy grandes al un cabo y al otro a la tramontana y al m^dia q son buenos ayres para conservar el trigo y servjran estos Magazenes de dos cavalleros dandoles el altura q convenga donde pueden estar todas las pieças q. quisieren poner en ellos de las que convjenen para semejantes partes y qdara la plaça de veynte y cinco y veinte y siete canas de ancho y largo y entre estos dos magazenes se pueden hazer diez o onze cisternas del ancho de la plaça que no tengan mas altura de la vuelta del arco que casi qdaran de baxo de tierra y rrecibira toda el agua de la fuerça sino fuera la de la calle q. va en torno de las casas que sera mas baxa q. la plaça por rrazon de las çisternas que haran la plaça algo mas alta. V. Mg^d me mande lo que es servjdo q. se haga en esto.

2° *Légende du côté gauche du plan.* En esta yslilla viven los moros q. sirven en esta fuerça y ay un molino de viento y estancias para los bueyes y bestias que andan en las obras y los q. hazen las carretas y aqui se rrecoge el otro ganado de noche en tpo de paz y de guerra.

3° *Légende supérieure.* La parte de Cartago. Este turrion q. fue el prim^o q. se fundo en esta fuerça es el mas pequeno della havjendo de ser el mayor porq. en tiempo de necessidad ha de servir contra la mar y contra la tierra y deshazerse para hemendalle costaria mucho y para hemendarse a menos costa se le puede anadir un muro nuevo junto con el viejo como aqui va senalado y crecer sea por esta parte ocho canas paraq. quede del tamano del que se responde con el y acortase ocho canas de la cortina y no paresçe tan mal aquel es viage [lire esviage] q. lieva al cabo y por parte de la mar se ensancha quarenta palmos q. tiene de gruesso el muro viejo o el nuevo.

Quelques détails du plan. — Le lecteur remarquera facilement sur le plan les inscriptions « la parte del mar » et « el estano » qui figurent à droite et à gauche. Il remarquera aussi aisément les trois ponts qui permettent respectivement de franchir le canal, de pénétrer et de sortir de la petite île en bordure des fossés orientaux de la forteresse. Il manque au plan une échelle. Cependant trois indications de distan ce figurent sur le plan [en bas vers la droite] : VJ canas, [mesure qui vaut à peu près deux mètres] V (?) canas, VJ canas. Le rempart est large de douze mètres, la rue qui entoure les maisons de dix mètres, les maisons elles-mêmes mesurent douze mètres dans un sens. Ces maisons sont un des détails les plus curieux de ce plan. Elles forment une sorte de rempart continu. Elles possèdent des portes tournées vers la place intérieure et vers les remparts

Vers l'Est une porte plus large, semble-t-il, ménage un accès plus commode vers la cour. Sur la carte de Braun quelques maisons sont figurées à l'intérieur de la vieille forteresse, mais elles ne forment pas, comme sur le plan, une suite ininterrompue autour de la place centrale. Il est bien entendu que les magasins du centre, et les agrandissements du petit bastion ne sont que des projets. Nous ne savons pas si ces projets furent pris en considération.

Nous ne croyons pas nous faire illusion en considérant ce document comme l'un des plus curieux, à coup sûr l'un des plus révélateurs que nous possédions sur la vie des garnisons espagnoles d'Afrique.

III

Un projet de colonisation espagnole

Memorial de Rodrigo de Cerbantes contador de la goleta para S. M. sobre proveer la de las cosas necessarias (copie).

[Archives du Gouvernement Général de l'Algérie, série C^3, n° 41]

— Fragment — La Goulette [s. d.] [1543-1556]

... el cabo de Cartago se puede poblar de christianos los cuales pueden sembrar y labrar la tierra que es muy buena y poblarse un lugar cerca de Lestano (1) que con solas las barcas (2) de aquella fortaleza se pueden defender de Tunez y de toda la Berberia y quando viniese armada gruesa recogerse todos los christianos a la dicha fortaleza y seria mucha utilidad della porque en tal caso se meterian todas las vituallas de Cartago en ella y para esto se prodria hechar un bando en las montanas y en el Andalucia que los que quisiessen venir a poblar se les daran casas y vinas y heredades para pan y olibares y aun algunos jardines hay que se pueden repartir y en quanto a la esencion por algunos anos se podria hacer conforme à lo que fuese razon y V. M. mandase y seria bien porque poco a poco quando no se hiciese de otra manera (3) desta se podria poblar y sojuzgar Tunes y de Cecilia podrian venir griegos casados que serian buenos para este efecto.

Y paresçiendo esto a V. M. con la primera nao que aquella fortaleza fuere podrian yr pobladores conque se mirase mucho que no fuesen amoriscados ni gascones y seria bien que se procurase que fuesen muchos oficiales de todo porque servirian para las obras de la fortaleza...

(1) De l'étang de Tunis.

(2) Elles servaient à surveiller l'étang et les abords de Tunis.

(3) Prendre le pays et Tunis.

IV

Un nouvel essai de protectorat tunisien

A plusieurs reprises les Espagnols essayèrent de reconstruire, si l'on peut dire, le protectorat tunisien. De multiples traités furent passés à cet effet avec Muley Hamida. En 1561, un traité avait été signé entre le roi de Tunis et le gouverneur de la Goulette, Alonso de la Cueva. On jugera de la solidité de cette entente par le paragraphe suivant d'une lettre d'Alonso de la Cueva.

Alonso de la Cueva au vice-roi de Naples.

[La Goulette, 25 sept. 1561].

(Archivo General de Simancas Estado leg° 1051, folio 148, copie).

... [On croyait que le roi] a lo menos lo [le tribut] pagara luego como se firmaron los capitulos, como estava obligado, y havlendo treynta y seis dias que se firmaron no ha pagado un real ni creo que lo piensa hazer sino passallo entre renglones, como lo hazia su padre [Muley Hassen] a cuya causa passan todos [les défenseurs de la Goulette] gran necessidad, verdad sea que ya que no cumple en esto lo que tiene capitulado lo cumple y ha cumplido en no acoger cossarios en su tierra ni dalles vituallas porque no ha tres dias que entro un baxel de cossarios en Bizerta y saltaron todos los Turcos en tierra y creo que estan alli todavia como en su casa y assi los dan todo lo que han menester ! (1).....

---

(1) Jamais les Espagnols n'ont eu confiance dans les promesses des indigènes nord-africains. A ce sujet, les textes abondent. Voici cette remarque de Granvelle, à propos des avances de Muley Hamida, à cette époque exilé. « V. M^d, écrit Granvelle, deve entender mejor el poco fundamento que se puede hazer sobre offertas y promesas de los de aquella nacion... »

Granvelle à Philippe II, Naples 25 avril 1571. A. de Simancas, Estado 1060, leg° 17, orig.

V

Don Juan de Mendoça, capitaine général des galères d'Espagne, ravitaille la Goulette (1562)

Relacion del viage que hizo Don Juan de Mendoça, capitan general de las galeras despana a avictuallar la Goleta de Tunez y lo que entendio de aquella fuerça. (Partio de Napoles a ultimo de abril 1562 y torno de vuelta a los 3 de junio 1562).

A. de Simancas Estado Leg° 1052, fol. 33, orig.

Partio de Napoles a ultimo de abril con veinte y quatro galeras y los espanoles y italianos que en ellas se embarcaran, fue a Proxita y alli estuvo detenido par mal tiempo hasta los siete de mayo, de donde salio aquel dia y llego a palermo alos nueve, en aquel Puerto se juntaron con el nueve galeras, seys de Antonio Doria, dos de Bendineli, una del marqués de Terranova, remolcaron una nave que yba a la dicha goleta con trigo y otras victuallas, y al amanescer se hallo al cabo S^to^ vito, y entro aquel dia en Trapana donde embarco en las nueve galeras que se le juntaron en Palermo, una compania despanoles y otra de Tudescos, partio luego de alli, y estuvo en la fabinana hasta los XVII del dicho mes dc mayo que fue la buelta del maretimo y de la Goleta. El mismo dia partieron de Trapana para la dicha fuerça la nave centuriana con vinos y otras vituallas y con ella otras dos de mercaderes, con vituallas, ni mas ni menos, para vender llego al cimbalo alos XVIII por la manana, con mal tiempo, y fue hazia Puerto farina donde aguardo a descubrir los naves que havian partido de Trapana la de Palermo entro en la Goleta alos XVIII° y la de Trapana alos XIX y el dicho D. Juan con las treinta y tres galeras a los veinte, luego dessembarco las vituallas que embiava el duque de Alcala y los dineros para la gente de aquella fuerça, y se pago la infanteria no quiso Don Alonso de la Cueva tomar el vizcocho que el dicho visorrey de Nap^s^ embio en las dichas galeras por que dixo que no lo havia menester, ni tenia magazenes donde poner lo estuvo alli el dicho don Juan hasta los XXVII de mayo que partio por la manana vino al cimbalo aquel dia, y otro que fue alos XXVIII llego a maritimo y alos XXIX a la fabinana donde se entretuvo hasta los XXX de alli vino a cabo St° vito y al ultimo del dicho mes llego a cabo galo, a la noche tomo la derrota la buelta de Napoles y por serle el tiempo contrario corrio ala isla de Parça donde arribo alos dos de junio, y alos tres a Napoles.

En la goleta dieron muestra las quatro companias del Rey° de Nap.

y las tres que vinieron de Flandes, y se hallaron mill y quatro cientos y sessenta y seis soldados, y segund entendio havia en la dicha fuerça pocos mas de quinientos soldados. Dragut estava en Tripol para salir y aguardava saber que hazian las galeras que havian juntado para yr a la goleta, tiene necessidad de pan y ay la en la tira (1) que el govier na y dezian que saldria a buscar naves con trigo a la buelta de Sicilia y de la costa de Pulla. y que de otros navios no se tenia nueva en aquellas partes.

Que el rey de Tunez tenia mill y ochocientos cavallos en Tunez, y dos mill escopeteros pagados,y trezientos Turcos al sueldo los quales estavan en el Bardo que es una casa de plazer junto a Tunez. Que queria desmantelar a Biserta y que ha desmantelado a la Mahometa, y que aunque diga que es por miedo de Dragut, no es sino por el que tiene a su herm° que venga despana y se le meta en alguna de aquellas plaças y le eche del Rey°.

Que las naves de Sicilia llevaron quatro mill salmas de Trigo y quinientas de cebada queso legumbres y otras victuallas, y quinientas botas de vino y en las dichas galeras fueron las victuallas que embio el visorrey de Nap°.

Que en el camino, tanto a la yda como a la buelta, no havia topado navios de enemigo ni tenido nueva dellos.

VI

Un rapport de Granvelle sur le problème tunisien quelques mois après la victoire de Don Juan

Granvelle à Philippe II.

Fragment [Naples, 27 janvier 1574].

(Archivo general de Simancas, Estado leg° 1064, Fol. 7)

... Tengo por cierto que el dicho Gabrio da cuenta (2) à V. M^d^ de estado en que esta la obra [la construction du fort de Tunis] y que tiene ya por vencida la mayor difficultad pues de mas de tener el fuerte cortinas y bolvartes en huen punto ha tenido dicha de hallar cisternas viejas que espera se repararan y hecho una grande nueva las quales viejas eran de los magazenes de los genoveses quando tenian el comercio de Tunez y lo que se temia mas era que faltaria

(1) Tierra.

(2) Gabrio Serbelloni, commandant du fort de Tunis.

lagua el espera tener sus cisternas llenas brevemte haziendo traer el agua..... y a su cuenta sera brevemente puesta en buena defensa la plaça haviendo hallado comodidad de cal, de ladrillos y de obreros de mas de lo que hazen los soldados pues hasta mil moros trabajan a lo que dize a la obra harto barato... [Don Juan est d'avis que l'on construise un fort à Bizerte]ainsi, continue Granvelle « se yria camino para establecer y assegurar para V. Md aquella parte de Africa que daria gran estorbo a los Turcos para yr por mar a Argel y por tierra les cortaria del todo el camino, el contador que el Sor Don Jon ha dexado en Tunez le haze relacion bien particular de mas de lo que generalmte dize Gabrio de la renta que gozavan los Reyes [les anciens rois de Tunis] la qual, o la mayor parte, acabado el fuerte puede quedar por V. Md y con esta sostenerse no solo el dicho fuerte de Tunez mas los otros que se huviessen de hazer y cresceria la renta abriendose el comercio de xpianos para aquellas partes loqual se haria muy facilmente quedando V. Md assegurado de aquella parte y dexando los moros vivir à su manera y poniendoles govor moro, o sea el hermano del Rey (Muley Hamida) que alli dexo el dicho Sor Don Juan, o otro, o poniendoles forma de republica para que participassen del govierno los moros principales de aquella provincia, repartiendoles los officios o par ano o por mas tiempo como paresciesse mas convenir para interessarlos podria ser que se holgassen mas de vivir debaxo de V. Md que debaxo de sus reyes...

LE COLLÈGE

des

"Officiales Tabularii Legionis"

dans le camp de Lambèse

Le texte épigraphique, qui nous fait connaître les statuts adoptés par les officiales du Tabularium Legionis à Lambèse n'est pas inédit : depuis près de trente ans que les fouilles l'ont ramené au jour, il a été plusieurs fois publié et commenté (1).

Cependant quelques remarques d'ordre juridique sur ce document, produites et discutées dans la conférence d'épigraphie de M. Carcopino, à la Sorbonne, ont paru nouvelles et susceptibles peut-être de retenir l'attention : nous voudrions les exposer dans cette note.

Rappelons d'abord l'intérêt historique du texte. Nous ne ferons d'ailleurs que reproduire les conclusions de MM. Besnier et Cagnat, sans en reprendre la justification.

(1) M. Besnier, *Inscriptions et Monuments de Lambèse et environs, (Mélanges d'archéologie et d'histoire, Ecole de Rome*, t. XVIII, 1898, p. 452-455).

R. Cagnat, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1898, p. 383 : Lecture de la communication de M. Besnier, commentaire du texte.

M. Besnier, *Les scholae de sous-officiers dans le camp romain de, Lambèse (Mélanges d'archéologie et d'histoire. Ecole de Rome*, t. XIX, 1899, p. 199-258 et particulièrement pp. 239-240).

R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, 2e éd., Paris, 1912, p. 398 nscription F.

C'est sans doute vers 201 (1) qu'à l'exemple d'autres sous-officiers de la Légion III Auguste, les employés aux écritures d'un des bureaux d'archives de la légion fondèrent, « sur les soldes et les libéralités » qu'ils avaient reçues des empereurs, une association dont l'inscription que nous commentons nous a conservé les statuts et nous énumère les membres.

Grâce à ce texte, un des caractères de l'administration militaire romaine nous apparaît nettement : elle a de multiples organes ; elle emploie un personnel nombreux ; elle est bureaucratique et complexe : ce n'est pas un bureau d'archives qu'il y a dans la légion comme on pouvait le croire lorsqu'on n'avait que l'inscription du Tabularium principis (2) : il y en a au moins trois : legionis, castrorum (3), principis.

Le personnel du Tabularium legionis est nombreux. Il comprend un cornicularius (4), greffier de l'officier supé-

(1) Le cornicularius L. Aemilius Cattianus et l'actarius T. Flavius Surus sont connus par deux autres textes épigraphiques de Lambèse : C. I. L. VIII, 2554, lignes 24 et 25 (collège des « optiones spei » ; et Cagnat, *Musée de Lambèse*, 1895, planche V, n° 2, cf. commentaire p. 58-60 (collège des duplarii). En 198 ils sont « optiones ». Ils ont dû obtenir leur avancement aux grades de cornicularius et d'actarius en 199/200, lors de l'« expéditio Mesopotamica » (sur la date de cette expédition cf. Besnier l. c. Cagnat, l. c. et *Bulletin et Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 6e série, tome IV (tome 54) : Mémoires de 1895, p. 34 à 44 : inscription inédite du Musée de Lambèse) au retour de laquelle ils fondent avec les duplarii un collège. L'inscription de fondation du Tabularium est donc postérieure à l'année 200.

(2) C I. L., VIII, 2555 ab.

(3) Tabularium [castrorum] du praef. legionis *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1899, p. 58, la restitution tabul. castrorum, outre qu'elle est suggérée par le titre de praef. castrorum, que portait autrefois le praef. legionis et qu'elle est symétrique à l'expression de tabul. eg, semble confirmée par C. I. L. VIII,2852 ... TABULCASTR EXACT.

(4) Sur le cornicularius, cf. Cagnat. *Armée rom.* p. 133, 165, 174 et Von Domaszewski, *Die Rangordung des rom. Heeres*, 1908, p. 30. C'est le chef de la comptabilité, car le mode de rédaction de l'inscription fait croire que les librarii sont sous ses ordres.

rieur auquel il est attaché et chef de la comptabilité, sous les ordres duquel sont les librari (1) ou comptables au nombre de 22 ; un actarius (2) chef des exacti (3), au nombre de 21, qui s'emploient sans doute à dresser les états de service. Il est intéressant, certes, d'éclaircir ces points de détail ; mais l'intérêt véritable de l'inscription du Tabularium legionis est de nous faire connaître les statuts du collège, assez complexes, malgré leur apparente simplicité. En voici la teneur :

Article I. — Si qui in locum corniculari legionis vel actari missi emeriti substitutus fuerit, et ei, in cujus locum substitutus est, anulari nomine ∞ (Denarios mille).

Article II. — Item si qui in locum cujusque librari substitutus fuerit det scamnari nomine collegio denarios ∞ (mille)

Article III. — Ei si qui ex eodem collegio honestam missionem missus fuerit accipiat a collegis anulari nomi ne denarios DCCC (8oo).

Article IV. — Item si qui ex collegio profecerit accipiat denarios D (5oo).

On peut résumer ce règlement dans le petit tableau ci-dessous établi :

(1) Cagnat, *Armée rom.*, p. 138 ; cf. C. I. L., VIII, 2560, liste des librarii ; ce texte, qui complète évidemment l'inscription du tabularium legionis, a été retrouvé avant.

(2) Cagnat, *Armée rom.*, p. 137. L'actarius est le préposé au service des « acta » : ordres.

(3) Exactus : Cagnat, *Armée rom.*, p. 137 ; pour nombreux que soient les librarii et les exacti, on doit cependant, semble-t-il, les considérer comme des employés aux écritures simultanément en fonction. De même l'inscription des optiones C. I. L. VIII, 2554, celle des cornicines C. I. L. VIII, 2557, celle des tubicines (Klio, VII, 1907, p. 183, 187) donnent le nombre des membres à la fondation : le chiffre qu'elles indiquent est en effet sensiblement le même que le chiffre tactique de ces sous-officiers

	Entrée dans le collège		Départ du collège		
Principales:	droit d'entrée	payé à	retraite	avancement	payé par
Cornicularius ou actarius	1.000 deniers	collègue sortant	1.000 deniers	1.000 deniers	collègue entrant
Librarius ou exactus	1 000 deniers	collègues existants	800 deniers	500 deniers	collègues restants

Les difficultés viennent des traitements différents auxquels sont soumis les membres du collège.

1° Le librarius verse en entrant dans l'association 1.000 deniers comme le cornicularius, mais tandis que celui-ci retire 1.000 deniers quelle que soit la raison pour laquelle il quitte le collège, celui-là retire suivant les cas 800 ou 500 deniers.

2° Le librarius verse son droit d'entrée « collegis » et reçoit à son départ une certaine somme « a collegis ». Le cornicularius n'a affaire qu'à son prédécesseur ou qu'à son successeur. Il ne passe pas par l'intermédiaire des autres membres du collège.

Ces dispositions qu'on a qualifiées d'étranges, s'expliquent à notre sens, si l'on admet que le texte nous met en présence d'une institution qui participe à la fois du caractère de la fondation et de celui de l'association.

Le capital affecté en propre à cette fondation se compose :

1° Des différences entre les 1.000 deniers versés « scamnari nomine » en entrant dans l'association et les 800 ou 500 deniers suivant les cas que l'on retire « anulari nomine » en quittant le collège. Il semble même, croyons-nous, qu'il y ait une opposition significative entre les expressions de scamnarium et d'anularium (1).

(1) Scamnarium, c'est d'après l'étymologie le droit que l'on paye pour s'asseoir sur le scamnum — sur les bancs — du collège ; c'est un droit d'entrée ; l'anularium, cf. M. Besnier, l. c. p. 209), c'est la somme donnée aux soldats qui quittent le service « honesta missione » et ont,

Le terme d'anularium suggère l'idée d'affectation de l'argent au profit d'une personne, celui de scamnarium au profit d'un établissement.

2° Des 2.000 deniers versés par les chefs respectifs des librarii et des exacti : le cornicularius et l'actarius.

Ces « principales » payent 1.000 deniers chacun — non à titre personnel — mais comme titulaires de leurs fonctions.

Cette hypothèse — car le fait n'est pas expressément énoncé dans l'inscription — peut se justifier de la façon suivante.

Essayons de reconstituer, en partant de l'inscription le mouvement de fonds qui se produit par le fait des succcessions au poste de cornicularius ou d'actarius.

L. Aemilius Cattianus quitte son poste. Il est remplacé par un nommé « Secundus » qui lui verse 1.000 deniers A quel titre ? nous ne le savons pas encore, et c'est justement le point à préciser. Aussi longtemps que Secundus est en fonction, il a, du fait de son versement à Cattianus, 1.000 deniers à son passif. Il part à son tour Son successeur « Tertius » lui verse 1.000 deniers. Par conséquent à sa sortie du collège Secundus se trouve indemnisé et c'est Tertius qui, à son tour, a 1.000 deniers à son passif.

Faut-il supposer que L. Aemilius Cattianus, le premier cornicularius à faire partie de l'association, n'ayant rien payé (en effet l'inscription ne semble pas mentionner son versement) se serait retiré avec un bénéfice de 1.000 deniers qui aurait sa contre partie dans le déboursement sans compensation d'une somme équivalente par le dernier titulaire du poste de cornicularius, les titulaires intermédiaires se trouvant indemnisés de leurs déboursés ? Cette situation serait bizarre, car les Romains connaissaient la théorie de l'enrichissement sans cause et le sanc-

comme vétérans, le droit de porter l'anneau d'or. Le librarius quittant le collège ne reçoit une certaine somme « anulari nomine » à strictement parler, qu'autant qu'il se retire de l'association parce qu'il prend sa retraite.

tionnaient par diverses « conditiones ». Mais si l'on suppose, au contraire, que L. Aemilius Cattianus a versé 1.000 deniers au collège à sa fondation et qu'il les a versés, non à titre personnel mais ès qualité, tout s'explique : il n'est qu'indemnisé lorsqu'il reçoit 1.000 deniers de Secundus indemnisé à son tour par Tertius, si bien qu'en définitive ces 1.000 deniers sont toujours à la charge du titulaire actuel du poste de cornicularius.

Bien loin d'être contraire au texte de l'inscription, cette hypothèse est, croyons-nous, particulièrement apte à en faire ressortir la logique. Le texte se compose de deux parties : la première a trait à la fondation du tabularium, la seconde à son fonctionnement ultérieur. La première partie énonce que « largissimis stipendiis et liberalitatibus, quae in eos conferunt, fecerunt. L. Aemilius Cattianus cornicularius et T. Flavius Surus actarius, item librarii et exacti leg. IIIae Augustae P(iae) V(indicis) quorum nomina subjecta sunt ». Dans cette phrase, aucun des versements n'est particulièrement spécifié, mais le fait des versements de toutes les personnes énumérées est attesté d'une façon tout à fait claire. Le montant des versements du cornicularius et de l'actarius se déduit des obligations imposées à leurs successeurs. Il est de 1.000 deniers. On n'en fait plus mention dans la seconde partie de l'inscription, car le versement est opéré une fois pour toutes à titre de subvention perpétuelle par les titures du poste de chefs, et ne subit aucune variation pendant le fonctionnement ultérieur de l'institution. Du jour où le collège a reçu ces 2.000 deniers, il peut en disposer. Le règlement est établi de telle sorte que le collège se trouve propriétaire de 2.000 deniers et que *cette pleine propriété* est constituée par l'abandon de la *jouissance* de 1.000 deniers que font les titulaires successifs des emplois de cornicularius et d'actarius.

Dans la seconde partie de l'inscription se trouvent exposées les règles de l'association, c'est-à-dire le mode d'indemnisation prévu pour le cornicularius et l'actarius sortants, ainsi que les droits et les obligations des membres ordinaires du collège. Deux faits nous frappent particulièrement :

1° La personnalité morale du collège ne se dégage pas nettement. Alors que les « armorum custodes », les « tesserarii » (10) présentent leurs collèges comme capables de donner et de recevoir, chez leurs officiales du tabularium legionis, au contraire, le scamnarium se paie «collegis », l'anularium est donné « a collegis ».

D'autre part, il est très curieux que nous ayons ici un exemple de la promesse pour autrui dans l'obligation qui est imposée à une personne indéterminée — les successeurs du cornicularius et de l'actarius —, de verser à leurs prédécesseurs « anulari nomine » 1.000 deniers. Cette promesse n'est pas valable en droit romain, ce qui résulte tant de la maxime « res inter alios acta aliis nec nocere nec prodesse potest » que de Inst. III, 19, 3 : « si quis alium daturum facturumve quid spoponderit, non obligabitur ».

Nous voudrions avoir fait ressortir la complexité du texte que nous avons étudié. Très court, il nous renseigne cependant à la fois sur la « fondation » que constitue une masse de fonds attribuée au Tabularium Legionis et sur « l'association » formée par les membres de ce Tabularium. Ce règlement si complexe paraît très original. Il n'y a pas, à notre connaissance du moins, d'autres règlements aux stipulations analogues.

Pourtant, on a peine à croire qu'une institution à structure si compliquée soit née spontanément. Nous ne considérerons ce texte comme complètement expliqué que le jour où sera résolu le problème des origines juridiques de l'institution dont nous avons essayé de montrer le fonctionnement.

MAXIMILIEN PHILONENKO.

---

(1) *Année épigraphique*, 10 et 1476. C. I. L. VIII, 2552.

Ethnographie traditionnelle de la Mettidja

Le Calendrier Folk-lorique

CHAPITRE VI

LE MERCREDI

(Suite) (1)

La bouqâla. — On choisit, pour pratiquer la bouqâla, une des nuits « chaudes » de la semaine, la vigile du vendredi, du dimanche ou du mercredi. Mais c'est avec le mercredi qu'elle semble présenter le plus d'affinités, si l'on en croit les matrones d'expérience. Elle ne s'est étendue aux deux autres jours qu'à cause de sa vogue et de leur puissance d'attraction. On s'y livre dans le gynécée entre soi, comme à un mystère féminin. Le mardi soir, les hommes étant sortis à leur ordinaire, devant les voisines réunies ou des parentes en visite, on apporte la cruche en terre appelée bouqâla (le bocal français, le boukalion grec). On la remplit d'eau et l'on y dépose un anneau d'argent, ou bien un bracelet. « C'est pour y faire entrer les génies, ceux-ci ayant la passion des bijoux (2) ». Chacune des assistantes reçoit une fève, à

(1) Voir *Revue Africaine* n° 332 (3e trimestre 1927).

(2) Voir dans *Revue Africaine*, 1862, p. 298, une autre explication. Je relate mes informations personnelles recueillies à Blida en 1902-1913 qu'il est bon de comparer avec les renseignements recueillis à Alger par Berbrugger en 1862.

laquelle elle fait une marque qui lui permettra de la reconnaître. Il faut relever ici la relation de la fève (*foul*) avec les présages (*fâl*) ; chez nous aussi, dans le gâteau des Rois, elle sert à un tirage au sort.

Toutes les fèves ayant reçu leur signe, elles sont rassemblées dans la bouqâla, dont on recouvre l'ouverture avec la chachia d'une jeune fille vierge. On jette alors sur la braise d'un réchaud du benjoin, du henné, des effilures enlevées au vêtement d'une femme sans mari, quelques gouttes d'huile et des esquilles de bois arrachées aux chambranles de sept portes différentes dans le voisinage du gond inférieur. On expose la cruche aux fumées du réchaud, de manière à ce qu'elles l'enveloppent de toute part, en prononçant cette incantation : « Nous t'avons fumigée avec le benjoin, apporte-nous de bons (présages) des cafés. — Nous t'avons fumigée avec le henné, apporte-nous de bons (présages) d'Alger. — Nous t'avons fumigée avec les effilures de la femme sans mari, apporte-nous de bons (présages) de chez les hommes. — Nous t'avons fumigée avec de l'huile, apporte-nous de bons (présages) de chaque maison. — Nous t'avons fumigée avec les esquilles du gond, apporte-nous de bons (présages) de chez les pèlerins (1) ». Après cet encensement, le vase est déposé à terre au milieu de l'assistance. Alors les femmes qui savent des « *bouqâla* » les récitent. On désigne ainsi, du nom même de l'ustensile qui sert à la cérémonie, de petites pièces de vers en langue populaire, traditionnelles la plupart du temps, rarement composées pour la circonstance.

Quand la récitation d'une bouqâla prend fin, une fille vierge de la compagnie tire une fève ; et la personne dont la marque est sortie se fait l'application de l'oracle qui

(1) Voir le texte de cette incantation dans mes *Coutumes, Institutions, Croyances*, Jourdan, 1913, livre second, *Le Mariage et la Famille*, page 165.

lui est tombé en lot. Il est rare que, sa subtile imagination de maghrebine et son sens du symbolisme aidant, elle ne découvre pas d'étranges rapports entre les paroles fatidiques qui lui sont échues et des préoccupations intimes. Toutes les fèves étant sorties, on les replonge dans l'eau de la cruche, pour recommencer, car l'épreuve doit être renouvelée trois fois.

On donne aussi, par assimilation, le nom de bouqâla à un autre procédé divinatoire fondé, non plus sur la vertu prophétique de l'eau, mais sur celle de l'enfance et de la virginité. C'est la bouqâla du cordon-ceinture de la vierge (1). Une fillette, d'ordinaire âgée de dix ans au plus, prenant dans ses mains le cordon de coulisse de son pantalon bouffant (serouâl), y fait un nœud en nommant mentalement l'une des assistantes. Celles-ci récitent à tour de rôle les épigrammes qui leur viennent à la mémoire. Quand elles ont fini, ou auparavant, à son choix, elle doit sur ce point n'écouter que son inspiration, l'enfant dénoue son cordon en déclarant : « Cela s'applique à ma tante une Telle (2) ». Toutes ayant eu leur consultation, « elle noue la *tekka* », à son propre sujet et elle tire de ce qui est dit à son intention un présage pour « ce qu'elle a dans l'esprit ».

La bouqâla peut se passer en principe du concours de la poésie. Deux femmes, se plaçant en face l'une de l'autre, soulèvent la cruche et la tiennent en suspens entre elles au bout de leurs quatre doigts majeurs. La consultante s'avance alors vers elles, pense fortement à la question qu'elle se propose d'élucider et la formule à haute voix, en regardant et interrogeant la cruche. « Me naîtra-t-il un garçon ? Me marierai-je ? Préfère-t-il ma rivale ? Si ce que je désire doit se réaliser, tourne à droi-

(1) البوفاله امتاع تكت العاتق

(2) هذي اعلى خالتي اجلانه

te ; sinon, tourne du côté gauche ». Et la cruche « d'elle-même » esquisse un mouvement dans l'un ou l'autre sens ; son immobilité compte pour une réponse négative (1).

L'eau qui a servi à la bouqâla ne se jette dans la rue que dans la nuit profonde après que tout bruit de pas a cessé sur les trottoirs ; on ne voudrait pas que le pied d'un homme la foulât, par respect pour elle et par crainte pour lui. On la répand dans un jardin clos, dans un parterre de fleurs de la cour intérieure et, le plus souvent, en ville, sur la terrasse. C'est la coutume que les consultantes se la partagent en fin de séance, chacune en emportant une gorgée qu'elle garde dans la bouche autant qu'elle le peut, sans l'absorber cependant, dans la pensée de bénéficier de quelque nouvelle révélation au cours de la nuit. Dans les nuits d'encensements (*lîlt el bkhour*), il n'est pas rare que les gens de la maison aient des songes. Ils s'entretiennent avec les *djnoun* : ceux-ci les conseillent : « Allez visiter tel marabout pour telle maladie » ; ils leur révèlent le sort d'un absent, etc. Mais dans la nuit du mercredi, après la cérémonie de la bouqâla, immanquablement, avec la permission d'Allah, vous recevez un avertissement du ciel sur la question qui vous préoccupe. La femme qui se couche, après avoir rejeté en lieu propre et sûr sa gorgée d'eau sacralisée, si elle demande un enfant, croit en entendre un pleurer dans les environs : ce sont les génies qui lui promettent une progéniture. Une autre, qui désire se marier, distingue des *iouiou* ténus imperceptibles pour les autres : ils annoncent ses noces prochaines qui auront lieu dans

(1) On trouvera dans Eddirabi, Kit. Modjribât, p. 145, un emploi du même procédé pour la découverte des voleurs ; la bouqâla est remplacée par un broc *(ibriq)* : l'opération s'accompagne de la lecture de la sourate lasin ; le nom du voleur soupçonné est écrit sur le vase : c'est le même principe paré de quelques accessoires savants.

la ville même, tandis que le sifflet d'une locomotive l'avertit qu'elle trouvera un mari bientôt, mais au loin. Les hallucinations ne sont pas les seuls moyens dont disposent les Esprits. Les rêves viennent souvent d'eux et ils sont fréquents et explicites après la bouqâla. Enfin, les incidents réels ont aussi leurs significations que l'on déduit d'après un système traditionnel d'interprétation. Ainsi, à Douéra, « quand on a jeté les présages dans la cruche » (1), si l'on entend aboyer des chiens dans la nuit, c'est que l'on a des ennemis à ses trousses. Bref, les prédictions des génies empruntent, dans les circonstances dont nous parlons, toutes les formes ; ou plutôt dans l'état d'esprit où se trouvent les femmes, la nature entière se peuple, pour elles, de prodiges : un bourdonnement d'oreilles devient un oracle, le phénomène le plus commun un signe, tout songe une révélation.

La pratique de la bouqâla tombe en décadence sous nos yeux. Elle ne se perd pas, mais elle évolue. On peut le constater dans le langage : certains milieux, les plus rustiques, où elle conserve son caractère primitif, lui gardent son ancien nom de *d'erb el bouqâla*, de consultation magique de la cruche, tandis que d'autres, plus modernisés, dans les villes principalement, oubliant son origine ou la cachant, la désignent sous la dénomination de jeu de la bouqâla (*la'b elbouqâla*). La vieille opération de sorcellerie se tranforme insensiblement en un petit jeu de société. Les dames de la classe instruite ne croient à sa vertu prophétique qu'à demi, par déférence, comme on croit aux anciens préjugés de son pays ; mais elles se plaisent à la perpétuer comme une tradition et un divertissement. Elle est la bienvenue dans le programme d'une soirée féminine. Elle fournit l'occasion, dans les longues veillées, de parler de l'amour entre femmes, de pronostiquer ou préparer des mariages, de glisser de

(1) ارمى الغال بالبوقاله

délicats compliments, des critiques voilées, des allusions piquantes, tout en se procurant ce petit frisson mystérieux que causent encore aux nerfs les superstitions ancestrales que la raison n'admet plus. Surtout, elle permet de montrer son esprit, ce qu'aucun monde ne dédaigne. Enfin, elle donne satisfaction à certains penchants naturels, plus développés qu'on ne croit chez la mauresque, le goût du bien dire, le culte de la langue, la recherche de l'art. C'est ainsi qu'une pratique née des croyances animistes se survit à elle-même en se faufilant dans les usages du monde musulman et en se faisant une place dans la littérature populaire du Maghreb.

Nous croyons devoir donner ici quelques échantillons des *bouqâla* que nous avons recueillies à Blida de 1902 à 1913.

I

Moi, mon cœur, à cause de ses soucis, est devenu un foyer ; — les tisons du feu à chaque instant s'y enflamment. — Mon cœur a supporté ce que supportent les baies de l'olivier (dans le pressoir) ,— ou le petit de l'autruche sur lequel l'aigle s'est abattu — ou la tourterelle emprisonnée dans sa cage : — pour voir, elle voit, mais il lui est défendu de sortir ; — ou encore le musulman que les troupes des chrétiens ont mis en une geôle : — pour travailler, il travaille, mais les fers aux pieds. — Cela s'applique à la personne qui m'a fait ses adieux et à qui je n'ai pas la force de faire les miens.

II

Mon bouquet, je le flairais au milieu de mes amis ; — mais, quand il s'est flétri, je l'ai jeté au fumier. — On le disait du miel : il n'en reste que du goudron. — Ce qui m'en revenait, je l'ai absorbé ; et j'ai laissé ce qui était à d'autres. — Qu'est-il resté dans ma gazelle le jour où je l'ai rejetée ?

III

L'amour est chez nous ; l'amour nous a nourri. — L'amour est dans notre puits, si bien que notre eau en est douce. — L'amour est un pot de basilic, si bien qu'il a jeté des rameaux nouveaux. — L'amour ! ni cadi ni sultan ne peut le déraciner.

IV

L'oiseau pour lequel j'avais dressé un treillis de soie — et qui, je le croyais, ne devait pas s'envoler après s'y être habitué, — m'a abandonné ma cage et habite la cage d'un autre. — Il m'a jeté dans les mers ; il m'a laissé désespéré. — Telles sont les vicissitudes du temps : il nous montre le but et nous égare.

V

J'étais tranquille avant de vous connaître. — Je régnais sur mes terres comme le roi. — Et aujourd'hui, les arrêts de Dieu par vous m'ont atteint. — Vous me possédez comme les génies possèdent (un homme). — Par Allah ! je ne vous oublierai que dans le linceul.

VI

Pied de jasmin, qui as poussé dans la maison, — tes racines sont du gingembre, tes branches du verdet. — Feuilles d'amour sur feuilles d'amour ! Comme il est doux de s'aimer entre voisins ! — Les yeux croisent leurs regards et le cœur est plein de feu.

VII

Toi, qui es assise dans le parterre avec un métier à broder à tes côtés, — bois d'aloès se dressant entre deux masses de musc, — pendant le jour je te désire et pendant la nuit je t'attends, — et mon œil te regarde sans cesse et mon cœur n'ose t'aborder.

VIII

Passant devant la porte de notre maison en criant : « Un esclave blanc ! —, il m'a dit : « Mademoiselle, votre père, ne veut-il pas m'acheter ? — Il ne t'achètera pas, lui ai-je dit ; un homme libre n'est pas à vendre. — Amasse de l'or sur de l'or et ne sois pas avare. — Je travaillerai pour vous, m'a-t-il dit, je ferai les plus fortes dépenses, — et pour les filles des hommes j'emploierai tout mon bien ».

IX

Ta joue est du kermès, ton sourcil ne peut s'empêcher de décocher des œillades ! — Bouche sans défaut et lèvre de vermillon ; poitrine hors des rangs que je compare aux petits de l'oie, — lorsqu'elle marche en piaffant dans les campagnes, ô mon frère ! — Tu m'as torturé le cœur, Dieu t'en demandera compte, ô jeune fille !

X

Mon cœur t'aime et moi je ne te le dis pas. — Et mon œil te guette aussi loin qu'il peut aller. — La Mecque le puits de Zemzem et le Prophète Koréïchite ! — Je ne t'oublierai que lorsqu'on soulèvera ma civière mortuaire.

XI

Mon cœur, ne te retrécis pas : la consolation d'Allah est proche. — Dieu rend la liberté à qui est en prison. — Regarde le petit du pigeon, après qu'on lui a rogné les pennes : — la divinité lui en donne d'autres et il bat

des ailes. — L'amoureux aussi, Dieu le délivrera bientôt ! (1).

En principe, le *Klam elbouqâla* (proprement la parole de la bouqâla), peut n'être qu'un mot échappé à un assistant, mot considéré comme inspiré par les génies que l'on interroge et comme exprimant leur réponse. Et, de fait, dans certains milieux plus agrestes, on voit souvent prendre pour présage une sentence dite au hasard, une phrase irréfléchie, même une exclamation. Bien différents de ce genre d'oracles primitifs, les petits poèmes dont nous venons de donner des spécimens accusent une préoccupation artistique assez raffinée. Aussi représentent-ils un type de poésie particulier. Ils revêtent une forme consacrée, ou variable dans d'étroites limites : ce sont presque toujours des quatrains, parfois redoublés, complétés d'un envoi ou d'une pointe ; plus rarement des sixains. Leurs vers est l'hexamètre ou, le plus souvent, le pentamètre. Leur sujet roule sur tous les événements de la vie féminine, de préférence normaux et heureux. Leur perfection consiste à provoquer des applications ingénieuses et des interprétations spirituelles. N'était le caractère sibyllin qu'ils gardent de leur origine, ils se rapprocheraient de notre madrigal par leur tournure galante et mignarde, ou, mieux encore, de l'épigramme grecque ancienne, avec son inspiration variée, sentimentale, morale, satirique. Les jeunes moresques les apprennent comme un élément de leur éducation ; elles se piquent d'en composer. Les hommes ne les ignorent pas ; c'est de leur bouche que nous avons recueilli ceux que nous avons traduits. Bref, la bouqâla nous présente un genre littéraire aussi caractérisé, aussi développé qu'aucun autre dans

(1) Le texte arabe de ces pièces a été publié dans notre livre classique *Le Mariage* (Alger, Jourdan, 1913), p. 167 et sq. On trouvera quatre autres spécimens de ce genre de poésie dans *La poésie arabe actuelle à Blida et sa métrique*, tome III des Actes du XIVe Congrès international des Orientalistes, Paris, Leroux 1907).

cette région indécise de la poésie populaire du Maghreb dont nul ne peut dire aujourd'hui si c'est un pays de larves ou de morts-nés, s'il faut y voir un Tartare d'attente ou des Limbes définitifs. Et n'est-il pas curieux et digne de notre attention qu'elle sorte d'une pratique de sorcellerie ? De même que, dans l'antiquité (*si parva licet componere magnis*), l'histoire nous montre la tragédie grecque naissant d'un cérémonie de la fête de Bacchus, de même l'observation nous permet de voir aujourd'hui encore, en Algérie, la Magie, mère de tant d'arts et de sciences, donner naissance à une forme originale de poésie, sous l'influence lointaine de l'astre de Mercure, dans la « chaleur » mystique de la nuit du mercredi.

⁂

Les croyances relatives au mercredi, capables d'inspirer à leur manière la littérature du pays, poussent aussi leurs conséquences dans le domaine politique. Nous les avons vues, naguère encore, près de nous, servir de causes occasionnelles au déclenchement d'une insurrection. Cela s'explique par le lien logique qui rattache entre eux les divers ordres d'illuminés : ils sont tous au fond, et l'opinion populaire en garde un vague souvenir, des démoniaques d'origine, avoués, déguisés ou inconscients. Les prestiges du jour des génies jettent un trouble spécial dans leur monde impressionnable. Possédés, déments et devineresses, d'une part, *boudali, bouhali et derouïch* d'autre part, tous les santons en vie, comme tous les suppôts des Esprits, entrent, périodiquement, le mercredi, dans un état d'excitement qui, pour ne pas avoir été signalé à ce jour, n'en est pas moins réel. Sans développer davantage cette indication des raisons, décrivons les faits.

C'est une croyance traditionnelle chez tous les indi-

gènes de l'Algérie (1) que le personnage, homme ou femme, « dans lequel la sainteté a commencé à entrer (2) », ou « que la voie spirituelle a fait aboutir (3) », autrement dit le saint à ses débuts dans la sainteté ou en général après son admission dans l'ordre des saints, est sujet à des crises hebdomadaires d'une nature spéciale et ressent des mouvements tout particuliers d'exaltation le mercredi et aussi le vendredi. On dit que ces jours-là il « s'exaspère »(4), il « se montre irascible » (5), qu'il « s'échauffe » (6), qu'il est « brûlant » qu'il « est dans l'orgasme mystique » (8), qu'il est sous l'empire d'une sorte de rut sacré nommé *hidja* (9). Certains théoriciens de cette tradition expliquent que, dans ces jours critiques, l'aspirant ouâli reçoit son ordination au sein de l'Assemblée des saints, que l'ouâli franchit les différents degrès de la sainteté, qu'il est nommé enfin *ghouts* (10), quand il a atteint à la plus haute dignité de la hiérarchie. D'ailleurs, ces moments décisifs de sa vie spirituelle peuvent amener pour lui la destitution, comme l'avancement. Celui qui a démérité est exécuté, « il est vidé comme

(١) عند المسلمين الكُلِيَه

(٢) ابْدَات تَدَّخْله الوِلاَيَه

(٣) وَصُّلاتُه الطريق

(٤) يتقلّقَ

(٥) راه امقلّق

(٦) يَسْخن

(٧) راه اسخون

(٨) ايهيج

(٩) هِيجَه

(١٠) يتغوّث

une outre qu'on secoue » (1), les mêmes jours où il a été « rempli » (2), de sainteté, où il a été promu et nommé.

Mais, en dehors de toute circonstance étrangère, le mercredi et le vendredi, par eux-mêmes, ont le don de faire naître la fureur sacrée chez tous ceux qui briguent la sanctification dans l'esprit de leurs contemporains. Que l'on doive y voir le résultat de la suggestion collective, de l'autosuggestion, de la simulation, ils donnent en fait ces jours-là les signes d'une sorte de frénésie, parfaitement réglée d'ailleurs, malgré son désordre apparent. Le thème invariable consiste en une scène de possession, *d'aliénation* mentale, composée de deux parties : l'une calme, d'abattement, de recueillement, de ravissement ; l'autre, agitée, de flux oratoire, d'action violente, d'extravagances. Fréquemment on remarque, dans une ruelle de la ville arabe, le mardi, après la prière de l'açeur, un de ces thaumaturges, connu ou inconnu souvent ; il est tombé en extase devant un mur ou devant le vide, mais face à l'Orient ; il semble s'entretenir avec des êtres invisibles, écouter des voix imperceptibles aux autres, marmotter des oraisons muettes, sans rien voir ni entendre, semble-t-il, du cercle de curieux dévots qui se forme derrière lui. Ainsi longtemps ; puis, soudain, il se retourne ; il court avec le plus grand sérieux à des besognes inutiles, des jeux d'enfants, des pantomimes incompréhensibles. D'autres fois, il éclate en paroles grossières, apostrophe les assistants avec des grincements de dents, fait mine de se jeter sur eux. Le visage est congestionné, la cornée injectée de sang, la prunelle dilatée, « il a les yeux rouges » et d'une mobilité singulière. Et il délire dans des propos sans suite, d'une voix altérée, à un diapason surhumain, où les croyants reconnaissent

(١) ينتفض كى المزود

(٢) يتعمرّ

l'accent prophétique et qui nous fait penser au *nec humanum sonans* du poète de la Sibylle. Aux yeux du patient et des spectateurs, ces attaques, produites par l'influence du jour, ont le caractère d'une invasion subite d'un Esprit.

Les paysans de la plaine et de la montagne, autour de Blida, regardent le mercredi et le vendredi comme deux jours « bénis pour visiter les marabouts vivants ». Ils ne sont jamais si heureux que lorsqu'ils ont pu assister à une de ces scènes de démonomanie, où ils croient voir une manifestation de sainteté. D'après leur croyance, ils en doivent retirer maint profit spirituel et temporel. Dans ces moments surnaturels, la *baraka* rayonne du saint enthousiaste. Il « donne des paroles (1) », c'est-à-dire qu'il prononce des mots incohérents que les fidèles prennent pour des prédictions, qu'ils recueillent et sur lesquels ils règlent leur conduite. S'ils ont la chance de s'attirer une boutade, c'est qu'il les a distingués, qu'il les « agrée (2) ». S'ils en reçoivent des coups, c'est mieux encore : tout endroit de leur corps frappé par la main d'un saint est sanctifié ; il ne saurait être la proie des flammes de l'Enfer. Aussi, les simples, hommes et femmes, acceptent-ils de lui avec reconnaissance et allégresse tous les mauvais traitements, quels qu'ils soient ; ils sont convaincus qu'ils leur vaudront « de voir le bien affluer dans ce bas monde et d'éviter la géhenne dans l'autre ».

Les Blidéens se rappellent encore, les mercuriales de *Sid elhadj A'li Berroqia*, saint personnage qui florissait à la fin du dernier siècle. On peut voir son tombeau dans le cimetière de Sidi-el-Kebir ; on y lit une inscription où le défunt promet à ceux qui viendront en pèlerinage à son sépulcre la guérison de certaines maladies, récla-

(1) يعطي الكلام
(2) أ رى ضا عليهم

me posthume qui nous permet de supposer que le saint homme savait l'art de ménager sa réputation de son vivant. Berroqia avait l'habitude de recevoir le mercredi et le samedi ; il entretenait d'abord ses visiteurs posément, avec esprit, avec la plus parfaite aménité ; puis, tout-à-coup, son visage changeait ; « la chose le prenait (1) », disait-on. Il se trouvait alors doué de seconde vue. Il lisait dans les consciences, et, transporté d'indignation, il disait à chacun son fait. Il démasquait le dépositaire infidèle, le marchand vendant à faux poids, le voleur de bestiaux ; il stigmatisait le mari complaisant, l'avare, l'ivrogne, le débauché, l'inverti ; il dénonçait le magistrat prévaricateur, le mufti simoniaque, le fonctionnaire musulman trahissant ses coreligionnaires pour les Mécréants. En vertu des libertés que lui assuraient l'inspiration divine et l'immunité du jour, il ne craignait pas de couvrir certains des assistants de ridicule ou d'infamie et de s'ériger en censeur des mœurs publiques et privées. Ses victimes protestaient timidement, loin de lui, et maugréaient un peu ; mais le cercle de ses auditeurs n'en était que plus nombreux les fois suivantes. Et c'est en partie sur ce miracle périodique de clairvoyance extra-lucide que s'est établi son renom de sainteté.

Dans les premières années de notre siècle, tout le monde connaissait aussi à Blida un thaumaturge du même type, Si Hamoud, qui avait fait de la zaouïa du cheikh *Ben Aïssa*, où il opérait, le rendez-vous de la foule crédule des champs et de la ville. A jour fixe, toujours le mercredi et le vendredi, il tombait dans des affections convulsives dont les caractères étaient semblables à ceux de l'épilepsie ; il vaticinait dans cet état ; puis, il morigénait ses contemporains, et dans son zèle moralisateur, il bâtonnait énergiquement ceux qu'il trouvait devant

(2) يَأخذه الشي

lui, non, pourtant, sans faire quelque distinction entre le citadin chatouilleux et le campagnard plus patient. Nul de ceux qui se pressaient pour recevoir ses coups ne pouvait douter qu'il ne fût vraiment possédé, tant à cause de la vigueur qu'il y montrait qu'à cause du contraste que l'on constatait entre sa folie furieuse hebdomadaire et sa manière d'être des autres jours ; car, il n'y avait pas d'homme d'une parole plus onctueuse, d'une politesse plus recherchée, ni d'une plus souriante indulgence dans le commerce ordinaire de la vie.

Vers la même époque, nous pouvions observer la façon de faire d'un marabout aspirant au titre de saint. Quoique descendant du Patron de Blida, de Sidi-el-kebir, notre homme éprouvait quelque difficulté à faire reconnaître par ses concitoyens les droits qu'il croyait avoir à y prétendre. C'est ainsi qu'un jour, étant entré chez un marchand de tabac et ayant choisi un article à sa convenance, il se retirait sans payer ni même remercier avec la désinvolture traditionnelle des ouâlis authentiques, lorsque le « vilain » (*ad'aïd'i*), plus avare que crédule, lui saisit le poignet en le regardant dans les yeux, et lui dit : « Ah ! non, Sid un Tel, pas avant que tu aies fait des miracles ! ». Quelques expériences de ce genre lui ayant fait sentir qu'il était contesté, il s'étudiait à réunir les signes extérieurs que la tradition attribue à la sainteté.Il croyait devoir flatter, entre autres, le préjugé populaire qui veut que les saints jouissent de la faculté de se transformer en bêtes et particulièrement la tradition Blidéenne qui veut que les descendants d'Ahmed elkbir marqués du signe de la sainteté doivent boire de l'alcool et devenir lions en passant le pont qui, du ravin de Sidi Ali Gaïour, conduit à leur zaouïa (1).

(1) يحكيوا بلي الكثره من اولاد سيدي الكبير الى يشّربوا الخَمْرْ غير يوصلو[illegible]ـره الى امقابله سيدي اعلي ڨايور يرجعوا السّبُوعَه

Deux fois par semaine, à la tombée de la nuit, revenant de la ville où il travaillait, il s'arrêtait à l'entrée du vallon que son ancêtre a rempli des souvenirs de ses miracles et où il dort son dernier sommeil ; il se postait debout sur une roche lavée par le torrent, en un endroit bien en vue, et il modulait à plusieurs reprises de longs rugissements, semblables à ceux que les anciens du pays se rappellent encore avoir entendus, jadis, à l'époque où la montagne retentissait tous les soirs du cri de guerre que pousse le roi des animaux avant de se mettre en chasse. Pensait-il réellement se changer en lion, à la manière dont les « mélancholiques » lycanthropes du Moyen-Age se métamorphosaient en loups pour courir les forêts la nuit ; ou bien, voulait-il seulement le faire croire, comme l'insinuaient quelques-uns de ses coreligionnaires sceptiques ? Peu nous importe ici ; car, dans les deux cas, qu'il la subît ou l'exploitât, du moment où il s'y conformait à sa façon, il rendait hommage à cette croyance que les saints du Maghreb sont sujets à la fièvre caractéristique du mercredi et du vendredi, puisque, s'il ne la ressentait pas, il croyait devoir la simuler.

Les *fous sacrés*, — ces extatiques qui ne nous paraissent si déraisonnables que parce qu'ils poussent avec trop de logique jusqu'à leurs conséquences pratiques des superstitions d'un autre âge, — se montrent sensibles à l'action de ces jours. Dans les premières années du XXe siècle, Sidi Bou Zid remplissait le rôle d'*assâs elblâd*, à Blida, autrement dit, il en était un des gardiens (mystiques). A ses propres yeux et à ceux de ses coreligionnaires, sa fonction consistait à préserver cette ville des catastrophes qui lui ont été annoncées par le vieilles prophéties. Malgré sa démence, il distinguait fort bien les jours où, d'après la tradition, elle court le plus de risques. Indolent ou invisible le reste de la semaine, le mercredi et le vendredi, il apparaissait partout et déployait une activité fébrile. Il parcourait tous les quar

tiers, surtout celui qui regarde le Mont Mouzaïa, réputé le centre des mouvements sismiques dans la région. De stature gigantesque, ses puissantes épaules déformées monstrueusement par un amas de haillons qu'il y retenait avec deux cordes en bandoulière, il martelait la chaussée de ses pas pesants, raffermissait au passage d'un coup de talon un pavé qui branlait, s'arrêtait pour damer sous ses larges sandales une inégalité du terrain ou combler une crevasse. Du bout de son bâton de marabout (*eukkaza*) plaqué de fer blanc, il piquait parfois le sol, comme s'il le trouvait mouvant et qu'il voulût le fixer. Sur certains points plus menacés, vers le Nord-Ouest, il disposait en quinconce des galets ; sans doute, il imitait les blanchisseurs de l'oued voisin, qui calent avec des cailloux leurs burnous étendus que le vent menace d'emporter. Il enfonçait aussi dans la terre des pierres longues, comme s'il pensait la clouer, se rappelant peut-être que le Créateur, d'après le Coran, quand il voulut stabiliser la surface terrestre, la chevilla au sous-sol en y plantant les montagnes. Il surveillait aussi le torrent voisin de Blida, qui doit un jour faire bouillonner ses eaux vengeresses parmi les ruines de la ville voluptueuse qu'il guette ; et il le maintenait dans son lit par des simulacres d'endiguement. Bref, chaque semaine, pendant des années, Sidi Bou Zîd sauva Blida du tremblement de terre et de l'inondation. Quand il mourut, vers 1913, ses compatriotes reconnaissants lui firent de magnifiques funérailles ; et, comme il convient aux obsèques des saints, après l'inhumation, ils se ruèrent sur le drap qui avait recouvert sa civière et ils s'en disputèrent les franges et jusqu'aux derniers lambeaux pour les vénérer comme des reliques.

La nature de l'idée fixe varie chez les fous sacrés comme chez les autres. Qu'un maniaque du type de ceux dont nous venons d'esquisser les portraits, au lieu de se croire chargé de protéger ou de morigéner ses com-

patriotes, se mette en tête qu'il est appelé à les affranchir, et, grâce au prestige que lui confère la croyance collective, notre inoffensif visionnaire deviendra un agitateur dangereux. Il ne changera rien d'essentiel à sa névrose, sauf son objet ; notamment, les jours critiques où s'exacerbera son fanatisme seront les mêmes où de temps immémorial, s'exalte le mysticisme de ses pareils. La fureur religieuse transformée en fureur révolutionnaire ou sanguinaire, reste fidèle à ses moments traditionnels, à moins d'un cas de force majeure imposé par les circonstances. C'est la raison pour laquelle les mercredis et les vendredis passent pour propices aux tentatives d'insurrections. Ils appartiennent par là à cet impondérable décisif qui détermine les événements politiques dans l'Afrique du Nord et dont nos historiens, étroitement rationalistes, ont le tort de tenir trop peu de compte parfois, car le folklore pourrait bien être un des facteurs principaux de l'histoire du Maghreb. Un fait historique, dont notre génération a été le témoin, la révolte de Margueritte, en 1901, nous fournit un bon exemple des affinités étroites et cependant insoupçonnées, qui existent entre la xénophobie musulmane et les jours « chauds » dont nous parlons.

Parmi les nombreux mouvements insurrectionnels qu'a provoqués notre présence en Algérie, il n'en est pas, que je sache, qui ait été plus méthodiquement étudié. La raison en est qu'il éclata, isolé, au milieu d'une longue période de paix, en plein pays de colonisation, sous nos yeux. A cause de son insignifiance et de sa prompte répression, on a eu le loisir de l'observer de sang-froid, sans être distrait par le souci de le combattre. Il a été l'objet d'enquêtes de toutes sortes, particulières, administratives, judiciaires et même parlementaires. Or, dans le procès auquel il donna lieu, l'acte d'accusation a établi, sans conteste et avec l'aveu de la défense, qu'il fallait en chercher l'origine dans une série de séances ex-

tatiques que donnait hebdomadairement, dans « la nuit du mercredi », à des campagnards crédules, un boudali ou fou sacré, du nom de Yacoub, aussi crédule qu'eux, mais plus exalté. « Chaque semaine, dit M. Camille Brunel (L'affaire de Margueritte, Challamel, 1906), dans la nuit du mardi au mercredi, un groupe de fervents se réunissait auprès de l'illuminé, au marabout de Sidi Mohammed ben Iahia, célèbre dans la région. Yacoub, en proie à une frénésie sacrée, exécutait devant eux les danses épileptiques du derviche tourneur ». Si nous nous rappelons ce que nous avons dit des réunions pieuses (*h'ad'ra*) de ce genre chez les habitants de la Mettidja, nous comprendrons l'état d'esprit de Yacoub et de ses fidèles : tous s'abandonnaient aux influences surnaturelles qu'exerce traditionnellement la nuit du mercredi sur l'imagination et le système nerveux des indigènes. Nous reconnaissons cette « frénésie sacrée »: c'est l'accès d'hystérie religieuse, la *hidja*, que nous avons signalée comme un accident habituel du mercredi chez les saints du Maghreb.

Ces danses épileptiques, le *tedjâb* de tous les convulsionnaires de l'Algérie, sont un effet de la démence *enthousiastique*, comme disaient nos anciens médecins ; elles sont inspirées par la croyance à la possession de l'Esprit. Elles ne diffèrent donc pas par leur cause des transports multiformes que nous avons notés. Elles étaient chez Yacoub l'équivalent des diatribes de Berroqia, des bastonnades de Sid Hamoud, des crises de lycanthropie du descendant de Sid-el-Kebir, des déambulations forcenées et autres excentricités de Sidi Bou Zîd. Ces diverses espèces de fureurs ne sont que des manifestations variées de la *passion mercuriale* des boudalis. Il nous faut donc conclure que la vieille superstition du mercredi a présidé à l'incubation de la révolte de Margueritte.

Une autre superstition similaire domine de la même

façon la seconde et dernière partie de cette équipée. Ce n'est pas par hasard certainement que la horde des insurgés s'est jetée sur Margueritte un vendredi à midi (26 avril). Ces Vrais-Croyants ont voulu que leur première attaque contre la civilisation ennemie, que représentait à leurs yeux ce village européen, coïncidât avec l'office religieux hebdomadaire de l'Islam. Par là, ils mettaient de leur côté les forces mystérieuses de cette heure sacrée et celles aussi de ce jour influent, que nous avons rencontré si souvent, dans notre étude, en connexion mystique avec le mercredi. Ainsi, dans toute cette affaire, foncièrement africaine, d'inspiration exclusivement populaire, sans mélange de considérations positives ni modernes, nous prenons sur le fait, encore une fois, cette préoccupation du moment favorable, cette croyance à certaines sympathies d'ordre chronique, cet opportunisme religieux qui constituent un des caractères de la mentalité du pays. La loi des convenances temporelles s'y trouve scrupuleusement observée. Les synchronismes que les conjurés avaient ménagés dans leur plan devaient paraître à ces simples fort ingénieux et efficaces : ils y voyaient une garantie de succès. Et en effet, en bonne logique maghrebine, dans une entreprise où il s'agissait, pour des indigènes, de chasser des étrangers et, pour des musulmans, de se débarrasser des chrétiens, la décision ne devait-elle pas se prendre dans la nuit où toutes les maisons des autochthones adorent leurs génies domestiques et l'exécution ne devait-elle pas être fixée à l'heure où tous les minarets proclament qu'il n'y a d'autre dieu qu'Allah ?

***

Si nous avions la prétention, — que nous sommes loin d'afficher —, d'épuiser notre sujet, il nous faudrait ici passer en revue les divers lieux de pèlerinage qu'il est d'usage de fréquenter le mercredi. Les dévots d'Alger

visitent ce jour-là les sources des Beni Menad (Aïoun beni Menad), sur les quais de St-Eugène, et Sidi Yahia, près de Birmandreis. Les Blidéens se rendent à Sidi Ali Gaïour, à la porte Sud de leur cité, ou encore auprès d'El Fergani, chez les Beni Sbiha, dans la campagne voisine. Ils remettent à un mercredi, de préférence, les voyages de dévotion qu'ils croient devoir faire, soit par exception, soit annuellement, aux bains chauds de Rovigo, célèbres sous le nom d'Hammam-Melouan, ou bien à El Mimoun, sur la berge du ruisseau de Boufarik. Il nous faut remarquer que ces lieux de pèlerinage ne sont autre chose que des stations de génies, même ceux qui s'autorisent ou se glorifient d'un nom de saint plus ou moins authentique. Il est facile de découvrir dans les Puissances auxquelles on y sacrifie des divinités des fontaines, des eaux thermales ou des bois. Leur étude trouvera donc plus naturellement sa place dans un ouvrage sur les cultes naturistes.

Mais nous retenons le fait que la masse considérable de croyances et de rites qu'elles représentent, marquent une tendance à se ranger parmi les superstitions du mercredi. On peut y voir la preuve de l'attraction qu'exerce ce jour sur toutes les survivances du culte des Esprits. C'est à bon escient que les Indigènes du Maghreb l'appellent le « jour des génies », entendant par là qu'il faut y voir comme le jour férié de cette sorte de religion occulte et inavouée que nous nommons l'animisme, et le mettant en parallèle avec le vendredi, le samedi et le dimanche, féries des trois grandes religions publiques et reconnues dans le pays.

Le noyau de l'important groupement de phénomènes religieux du mercredi semble constitué par l'agrégat des observances qui, depuis l'antiquité, sont consacrées au culte des Lares domestiques. L'importance des génies de la maison nous a été attestée par un grand nombre de pratiques et de légendes. Nous les avons vus se glisser

dans l hagiographie de l'Afrique du Nord et s'y établir sous le nom d'un saint très répandu. Ils ont exercé leur action sur la littérature populaire, et donné naissance à un genre poétique en vogue dans la société féminine. Enfin, tout récemment encore, près de nous, une des croyances émanées de leur culte a pu inspirer un illuminé et fomenter une insurrection. Cependant, malgré ces signes de vitalité, nous devons constater qu'ils s'en vont pâlissant de plus en plus à notre époque dans la lumière grandissante du Croissant. Combien de leurs opérations magiques et même de cérémonies appartenant à leur culte hésitent entre leur jour du mercredi et le vendredi ? Combien ont déjà passé, pour subsister, sous l'égide de la religion régnante ? Nous avons noté que leurs personnalités s'effaçaient et que certaines d'entre elles, parmi les plus vivantes, pour échapper au rigorisme musulman de nos jours, s'étaient converties à l'Islam et s'étaient faites les humbes servantes de ses saints. A la fin du siècle dernier, nous rencontrions encore des indigènes instruits dans leur religion qui professaient ouvertement telle ou telle des croyances que nous avons relatées ; aujourd'hui, il n'en est guère qui ne s'en scandalise et ne les combatte sans distinction. Le prestige du mercredi, réputé superstitieux et fortement suspect de paganisme, décline devant l'ascendant de l'Islam réformé, qui se trouve stimulé et aidé, d'une façon assez inattendue, dans son œuvre d'épuration entreprise sur lui-même, par le rationalisme européen. Dès maintenant, la « chaleur » mystique de ce jour, avec l'effervescence religieuse qu'elle produit de temps immémorial, n'est plus sentie que par des simples et des femmes, et, si l'on veut se rendre compte de son influence ancienne, il faut se hâter de l'étudier dans les milieux arriérés des campagnes et dans l'enceinte conservatrice du gynécée.

(*A suivre*). J. Desparmet.

Comptes rendus

Christian SCHEFER, *La politique coloniale de la Monarchie de Juillet. L'Algérie et l'evolution de la colonisation française*, Paris, Champion, 1928, 8°, XXII-542 p. (Collection du Centenaire de l'Algérie).

Le très beau livre de M. Schefer est le premier volume paru de la collection du Centenaire de l'Algérie dont il semble superflu de souligner ici l'importance et l'opportunité. C'est un ouvrage clair, d'une belle ordonnance, écrit en style alerte et rapide. Il ne manquera pas d'intéresser le grand public et les spécialistes par les aperçus très neufs de ses exposés.

Le point de vue qu'a choisi M. Schefer pour conduire son étude n'est pas la moindre originalité de son livre et vaut que l'on s'y arrête. Dans toute entreprise coloniale il y a naturellement deux côtés, le côté « colonie », le côté « gouvernement métropolitain ». C'est le second côté seul qui se trouve mis en lumière dans les pages de M. Schefer. « Les pionniers qui s'en allèrent au loin eurent constamment, écrit l'auteur dès sa préface, des collaborateurs dans la Métropole et ce n'est point attenter au prestige des premiers mais simplement respecter la vérité que d'insister à l'occasion sur le rôle des seconds (1) ». De ces collaborateurs de la Métropole, M. Schefer s'est fait, non pas l'avocat, mais l'historien impartial et averti. Laissant de côté l'épopée brillante de la conquête de l'Algérie, dont il ne rapporte, chemin faisant, que les détails indispensables à l'intelligence de son sujet. M. Schefer a présenté un résumé exact et parfois minutieux de l'activité du gouvernement de Louis-Philippe dans les affaires algériennes, activité qui ne se prêtait pas toujours, on le reconnaîtra sans peine avec l'auteur, à l'esquisse de tableaux pittoresques ou «chatoyants».

Le sujet ainsi délimité imposait à l'auteur une tâche des plus malaisées. Il impliquait une étude attentive de tous les éléments qui, directement ou indirectement, ont pesé sur la politique gouvernementale à l'égard de l'Algérie, déterminé ses directions ou provoqué ses changements. Il apparaît à la lecture que M. Schefer, de parti pris, a singulièrement simplifié, du moins on peut le croire au premier examen, les difficultés de son sujet. De façon délibérée il a écarté de son livre nombre de questions importantes cependant à priori. Il ne s'arrête pas ainsi à l'étude systématique de l'opinion publique, de ses tendances, de son influence, à l'analyse des polémiques pourtant si nombreuses au sujet d'Alger, à l'attitude de la presse. Le nom de Desjobert n'apparaît ainsi qu'une seule fois au cours du livre, et l'auteur se contente de le mentionner sans plus. M. Schefer n'a pas fait la part très grande aux discours parlementaires, son livre sur ce point n'ajoute pas grand'chose à ce que nous connaissons déjà. Seul le discours de Guizot, en 1835, se trouve analysé dans le détail d'une façon très heureuse d'ailleurs. Le livre de M. Schefer ne vibre pas ainsi de l'écho des luttes parlementaires Si l'auteur étudie au début de son ouvrage les travaux des commissions d'Alger et d'Afrique il a bien soin de souligner que ces travaux n'ont pas marqué « une ère nouvelle » et n'ont été, somme toute, que des expédients gouvernementaux.

(1) P. IX.

Ces oublis, ces raccourcis, ces jugements, nous en avons la conviction, procèdent d'une philosophie réfléchie et non d'une inadvertance que l'on ne saurait prêter décemment à un auteur si bien informé des choses de l'Algérie. Pour M. Schefer le premier rôle dans la conquête de l'Algérie, du côté « métropole », revient sans discussion possible aux ministres et à leurs bureaux. L'exécutif a jalousement maintenu son autorité dans le domaine de la politique algérienne. M. Schefer insiste sur cette question avec raison. L'Algérie n'a pas été proclamée colonie à la fois pour ne pas éveiller les craintes et les soupçons des puissances étrangères et pour interdire l'ingérence des Chambres dans la législation algérienne.

Toute la lumière du livre se concentre par suite sur les divers ministres qui, soit à la guerre, soit aux affaires étrangères, soit même à l'instruction publique comme Guizot, furent les maîtres et les responsables de la politique gouvernementale à l'égard de l'Algérie, du fait de leurs attributions et même très souvent de leur simple influence. L'exécutif et la conquête de l'Algérie, ce titre résumerait à souhait les meilleures et les plus fortes pages de l'ouvrage de M. Schefer. Si l'auteur nous présente en quelques mots certains ministres comme Molé ou Sébastiani, s'il se contente de résumer les portraits traditionnels de Thiers ou de Guizot il a mis, par contre, un soin particulier, à nous présenter la physionomie et le rôle du maréchal Soult. M. Schefer voit dans le vieux maréchal un des grands artisans de la conquête, et le place aux côtés de Bugeaud, non sans raison. L'auteur montre à la fois les défauts et les grandes qualités du maréchal. « Hautain, épineux, cassant, violent, écrit-il [le maréchal] admettait les avis et les

recherchait même tant qu'il délibérait encore ; une fois la décision prise il ne tolérait ni l'inertie ni la discussion. Et comme son esprit très lucide formulait clairement les ordres, comme chacun d'autre part reconnaissait son droit à commander, personne ne songeait à biaiser... (1) », « toutes les dépêches d'Afrique, ajoute l'auteur, passent sur son bureau : toutes en effet, sont maintenant obliquement zébrées des longues annotations qu'il dictait, très rapidement sans doute, car l'écriture témoigne que le secrétaire avait parfois peine à suivre, mais avec une précision de pensée qui ne se dément jamais. La forme est d'ailleurs invariable : d'abord l'ordre laconique : « Tel bureau répondre que... » ; puis la reprise point par point de la dépêche ; enfin, au bas de la note, souvent longue de plusieurs pages, un petit signe où se lit à volonté « Maréchal » ou « Ministre » affirme qu'il s'agit de la volonté du chef » (2). Dans d'autres passages, M. Schefer souligne les aspects de la politique de Soult et insiste particulièrement sur son « opportunisme » « terre à terre » qui ne s'embarrasse pas d'idées préconçues ou de systèmes. L'auteur a suivi pas à pas l'œuvre de Soult et l'on ne peut que souscrire au jugement qu'il énonce en écrivant dans sa conclusion : « Soult..., fut un des principaux fondateurs de l'Algérie (3) ».

M. Schefer a eu le constant désir de replacer les événements dans le cadre de la politique coloniale de la Monarchie de Juillet, ce qui explique et justifie les deux titres de son ouvrage. L'Algérie n'est donc pas l'unique objet du livre où de longs paragraphes sont consacrés aux Antilles, aux comptoirs du Sénégal, aux entreprises de Madagascar, aux escales du Pacifique. Une telle méthode a conduit l'auteur à nous présenter une succession de chapitres assez indépendants les uns des autres. M. Schefer ne nous cache pas d'ailleurs que les entreprises coloniales ont rarement réagi les unes sur les autres, « ... il serait aussi absurde, écrit-il lui-même plaisamment, de rattacher le protectorat sur Tahiti à la création des conseils coloniaux ou à l'organisation de l'Algérie, que de rapprocher l'installation à Grand-Bassam de la défaite à peu près concomitante d'Abd-el-Kader (4) » ; « ..... l'activité coloniale de la Monardie de Juillet, écrit-il très justement, apparaît singulièrement fragmentée (5). » Le désir qu'a eu l'auteur de présenter un croquis d'ensemble de la politique coloniale de la Monar-

(1) P. 134.
(2) P. 135.
(3) P. 514.
(4) P. 519.
(5) P. 520.

chie de Juillet n'a pas eu, nous le croyons, des conséquences toujours heureuses. La lumière ne jaillit que rarement du rapprochement de faits aussi différenciés que les actes coloniaux du gouvernement de Louis-Philippe et le lecteur éprouve une certaine gêne au fil de la lecture à passer d'un problème à l'autre. Comme malgré tout l'Algérie reste la question principale dont parle l'ouvrage on a une tendance à lire rapidement les passages qui nous en éloignent et à sous-estimer peut-être la valeur des détails si neufs que M. Schefer fournit sur les autres domaines coloniaux de la France à cette époque.

Neus croyons cependant que la méthode de l'auteur lui a permis de mettre en lumière deux ou trois grands faits d'une large portée qu'il eût été difficile autrement d'indiquer ou même de déceler. La persistance des vieilles idées coloniales dans les milieux officiels, la décadence et l'effondrement de « l'Ancien système », n'avaient jamais été présentés jusqu'ici avec un pareil luxe de détails, de preuves et de précisions. Un fait surtout nous paraît intéressant. Dans le chapitre intitulé *La crise internationale* (1), M. Schefer montre quelle valeur de coupure il faut attribuer à l'année 1844 dans l'histoire de notre expansion coloniale. Avant cette date, sans qu'il soit facile d'en indiqner les causes multiples, la politique française est une large politique d'expansion coloniale. Au delà de 1844 partout on note un ralentissement. L'exécutif ne s'emploie plus dès lors à vaincre comme par le passé les multiples difficultés parlementaires. Il semble même les provoquer pour justifier devant l'opinion publique sa propre inertie. En 1845 on abandonne le projet d'une expédition contre Madagascar décidée en principe par le ministre de la Marine. La même politique d'abandon et de renoncement se marque dans les affaires du Pacifique. Même constatation sur un autre théâtre, au Sénégal où le gouvernement ne donne pas suite aux projets du commandant Bouet présentés en 1844. Enfin, en Afrique du Nord, l'année même de la bataille d'Isly voit notre conquête se limiter brusquement du côté de l'ouest par le traité de Tanger signé au mois de septembre dans des conditions étonnamment favorables aux intérêts du Maroc. Dans cet arrêt ou mieux ce ralentissement de l'activité coloniale, M. Schefer n'hésite pas à voir des conséquences de la crise internationale de 1844. On connaît les multiples incidents que soulevèrent, cette année-là entre la France et l'Angleterre, les affaires d'Océanie et la guerre du Maroc. Le gouvernement anglais s'est inquiété alors de l'importance de notre expansion coloniale. La possibilité d'une guerre, un instant se confirma. Au lendemain de la « crise internationale » Guizot semble décidé à éviter désor-

(1) P. 413 et sq.

mais, le retour d'événements analogues et pour cela modère la hardiesse de notre politique coloniale. Cette crise de 1844, malgré tout, n'était pas sans précédent. En 1830, en 1840 on avait connu de pareils dangers et on en avait triomphé. Sans doute, mais en 1844 le gouvernement de la France dépend du roi et de Guizot. « On peut se demander, écrit M. Schefer, en parlant du ministre, si un trop long exercice du pouvoir ne l'avait pas quelque peu usé, comme l'âge même commençait d'user le roi ; si, par conséquent, le régime qui s'incarnait dans ces deux protagonistes ne se trouvait pas atteint d'une sorte d'ankylose sénile. L'étude des événements coloniaux tendrait à le faire croire... »

Au terme de l'ouvrage de M. Schefer une question vient naturellement à l'esprit. La conquête de l'Algérie demeure le titre de gloire de la Monarchie de Juillet ; quelle image peut-on donner justement de cette conquête, en se plaçant comme l'auteur du côté « métropole » ? Une image assez incohérente, sans doute, l'auteur en convient lui-même. Les erreurs, les fautes, les projets des ministres sont loin de former un ensemble logique. La politique du gouvernement a été à la remorque des événements. C'est à une même constatation que l'on arriverait, croyons-nous, en regardant les événements du côté «colonie». Le hasard a été un grand ouvrier de la conquête de l'Algérie. Mettons que la Monarchie de Juillet a su, dans ce domaine, bien des fois, être à la hauteur du hasard.

F. Braudel.

R. Gaudefroy-Demombynes. — *L'œuvre française en matière d'enseignement au Maroc*, (Paris, Geuthner, 1928, 1 vol. in-8° de 247 pages).

Bien qu'on ait déjà beaucoup écrit sur les questions d'enseignement au Maroc, surtout depuis le Protectorat, il manquait un ouvrage d'ensemble sur ce sujet. C'est cette lacune qu'a voulu combler M. R. Gaudefroy-Demombynes.

Comme de juste, l'auteur, qui traite de l'enseignement donné aux Musulmans, aux Juifs et aux Européens, s'est particulièrement étendu sur l'enseignement des Musulmans marocains (p. 17 à 178). C'est pour bien des raisons, le plus important, et c'est celui auquel nous nous arrêterons ici.

M. R. G.-D. a consciencieusement étudié son sujet; s'il présente quelques lacunes, assez rares d'ailleurs, c'est que le plus souvent elles doivent correspondre à des lacunes dans les archives du service de l'enseignement au Maroc. C'est ainsi par exemple qu'un rapport de vingt-cinq pages, du 20 janvier 1916, sur l'enseignement des Indigènes musulmans dans les régions de Fès-Meknès, adressé par moi — alors que j'étais depuis deux ans chargé, dans ces régions, de la mission d'organiser cet enseignement — n'existe plus dans les archives. M. R. G.-D. ne l'a connu que par la minute que j'en avais gardée et que je lui ai communiquée.

Lorsque, comme la France au Maroc, une puissance européenne s'établit en terre d'Islâm pour y organiser l'administration sous toutes ses formes, il n'est pas d'œuvre plus délicate, plus difficile et aussi plus importante pour l'évolution des populations indigènes que celle de l'enseignement.

Le Maroc, où fut instauré en 1912, le Protectorat français, était particulièrement favorisé. La France avait fait la connaissance des populations musulmanes nord-africaines, en Algérie d'abord où elle avait tenté, avec plus ou moins de bonheur de faire l'instruction et l'éducation des Indigènes ; elle avait, après des tâtonnements, fini par trouver à peu près les formules et les méthodes à suivre. Elle avait ensuite étendu son Protectorat sur la Tunisie où elle avait été amenée à faire, non de l'administration directe comme en Algérie, mais une organisation ou une réorganisation des services publics dans le cadre de l'administration musulmane préexistante, comme au Maroc.

Le Maroc, au surplus, avait eu la chance de conserver à la tête du Protectorat, dès le début pendant de longues années un chef qui ne craignait ni de prendre des décisions, ni d'assumer la responsabilité de ses actes et qui savait entraîner dans son activité ses collaborateurs, susciter leur enthousiasme et leur dévouement.

Enfin dans le domaine de l'enseignement des Indigènes, au Maroc comme en Tunisie jadis, il y avait à mettre d'abord de l'ordre dans l'incohérence administrative quand c'était possible et surtout à créer partout des écoles et un enseignement franco-arabe — ou français simplement, en pays berbère — qui n'existait pas ou du moins qui n'existait guère que dans quelques bonnes écoles de l'Alliance Israélite, pour les juifs, et dans de très rares classes primaires de l'Alliance française, pour les musulmans.

On demeure un peu surpris que dans des conditions si favorables à sa réussite, l'organisation de l'enseignement des Indigènes n'ait pas donné, dans ce pays, ce que l'on pouvait en espérer, que bien des essais et des tâtonnements aient, dès le début, médiocrement orienté une telle œuvre.

Certes, malgré l'analogie de religion, le Marocain diffère sensiblement du Tunisien et de l'Algérien et l'on devait,avant d'établir des programmes définitifs pour les écoles primaires et secondaires, étudier le milieu, se renseigner sur les aptitudes et les goûts des écoliers et des populations marocaines, définir le but à

atteindre. Il eût fallu du premier coup, mettre à la tête de l'enseignement, comme Directeur général, un homme averti des choses de l'Islâm et de l'enseignement des Indigènes, quelqu'un de compétent en cette matière si spéciale. Le Protectorat, en 1912, ne réussit pas à trouver ce spécialiste. Il en résulta tout de suite un manque d'autorité du chef et une intrusion dans le domaine de l'enseignement indigène, de conseillers peu qualifiés, apportant des opinions variées, souvent néfastes, d'où naquirent des essais sur lesquels il fallait revenir ensuite, des tentatives vaines.

Rien n'est pire vis-à-vis des Indigènes que les hésitations. Ces fluctuations dans les programmes, le choix des maîtres, les méthodes d'enseignement, l'organisation des écoles (1) firent mauvaise impression et donnèrent un mauvais départ à l'œuvre scolaire.

Ce qu'il faut éviter c'est, d'une part, de ne donner qu'un enseignement français trop réduit, en réservant une trop large place à l'arabe ; une telle instruction ne permet pas aux générations d'élèves ainsi formées de se rapprocher assez de l'élément français, de le comprendre, et de collaborer utilement avec lui au développement de la richesse du pays sous toutes ses formes. C'est d'autre part, de distribuer un enseignement trop étendu de la langue et des diverses branches de la science et de la littérature française, trop exclusif de la langue arabe et de la culture islamique ; on produit ainsi à coup sûr des « déracinés », des déclassés, se détournant du milieu musulman, de leur propre société qu'ils ne comprennent plus et, pourtant, qui ne se peuvent agréger à la nôtre ; c'est là le plus sûr moyen d'en faire des mécontents, par suite, des ennemis. N'en a-t-on pas des exemples dans le reste de l'Afrique du Nord ?

A cette difficulté de doser raisonnablement les matières d'enseignement du français et de l'arabe dans les écoles d'indigènes, s'en ajoutaient quelques autres au Maroc.

D'abord, comme partout en terre d'Islâm, il faut distinguer entre les villes et les campagnes, entre citadins et ruraux, qui n'ont ni les mêmes aptitudes à recevoir l'instruction, ni les mêmes besoins. Dans les campagnes mêmes, il a fallu — et on l'a fait — distinguer entre le pays arabisé et le pays berbérophone, pour ne pas mettre dans ce dernier un enseignement officiel de la langue arabe, véhicule d'Islâm.

(1) On n'examinera pas ici les programmes, les méthodes d'enseignement, l'organisation actuelle des écoles marocaines, toutes choses sur lesquelles s'est étendu M. R. G.-D., cela nous conduirait à des développements, hors de proportion avec le cadre de l'aperçu rapide que nous voulons donner ici. En ce qui concerne le choix des maîtres, qui est de toute première importance, et leur préparation spéciale à l'enseignement des indigènes, nous rappellerons seulement, avec M. R. G.-D, qu'encore aujourd'hui « il n'existe aucune organisation donnant aux maîtres l'adaptation nécessaire » (p. 81).

Dans les villes, on doit parfois distinguer entre les éléments de la population. La société islamique est très hiérarchisée ; admettre sur les mêmes bancs des enfants de l'aristocratie ou de la haute bourgeoisie et des enfants du peuple éloignerait les fils de famille qu'il importe surtout d'atteindre par notre enseignement et d'amener à nous : d'où la création d'écoles de fils de notables qui ont été instituées, mais dont le recrutement exige bien du tact de la part de ceux qui le font.

Il convient aussi de tenir compte de l'utilité pratique de l'enseignement et ne pas éloigner, par une instruction française trop poussée, les enfants des fellah, des artisans, des ouvriers, du métier de leurs pères Par contre il ne fallait pas craindre de développer l'enseignement de l'arabe et du français dans les écoles destinées aux enfants des familles en vue dans la société. C'est à cette population scolaire que s'adressaient les collèges musulmans, dont le premier des deux existant aujourd'hui fut créé à Fès en octobre 1914. C'est dans ces collèges que devaient se recruter un jour le haut Makhzen, les magistrats musulmans, les principaux fonctionnaires, les notabilités des villes dans le domaine politique, administratif, économique, etc. ; c'est là que l'on pensait former la classe dirigeante indigène, d'où la nécessité d'y donner aux élèves une forte culture arabe et islamique, ainsi qu'une instruction française susceptible de leur ouvrir les yeux sur la civilisation occidentale, de leur faire comprendre l'esprit de l'administration française, de les mettre à même d'entretenir avec les fonctionnaires du Protectorat des rapports constants, de se sentir en confiance avec eux — surtout quand ceux-ci ignorent l'arabe — d'entrer de plain pied dans les idées françaises. C'est dans ce sens que fut distribué l'enseignement du Collège de Fès de 1914 à 1916. Pourquoi donc a-t-on tenté à un moment donné (fin 1916 et jusqu'en 1918) de distribuer dans ces maisons, celle de Rabat comme celle de Fès, tout l'enseignement en arabe et n'y avoir laissé le français que comme langue étrangère, ainsi que cela se fait, pour l'allemand ou l'anglais par exemple, dans nos lycées et nos collèges métropolitains ? Il a fallu, dès 1918 revenir sur une telle mesure, à la demande des Musulmans eux-mêmes, et cesser d'enseigner en arabe non seulement l'histoire et la géographie, mais les sciences et les mathématiques, et les autres disciplines, sans quoi les élèves, devant l'inutilité pour eux et la puérilité d'un tel enseignement, auraient tous déserté ces écoles. Il semble que les deux collèges musulmans eurent beaucoup de peine à se relever de cette erreur commise en 1916.

Que dire enfin de l'œuvre du Protectorat en ce qui concerne l'enseignement féminin indigène ? On sait combien, même en Tunisie, mais surtout en Algérie et bien davantage au Maroc, les Musulmans sont hostiles à l'instruction française des fillettes. De bonne heure cependant le général Lyautey avait songé à ce grave problème et l'avait mis à l'étude avec toute la prudence nécessaire. Plus encore ici qu'avec les garçons il fallait éviter, si l'on parvenait à créer des écoles ou des ouvroirs de fillettes indigènes, ou toute autre institution préparant les voies à l'école, de mélanger des fillettes de condition sociale différente. D'ailleurs les fillettes de la haute bourgeoisie riche et de l'aristocratie n'ont pas les mêmes besoins scolaires que les autres. Pour les fillettes du peuple, des familles peu aisées et de la classe moyenne, il fallait surtout de l'enseignement ménager et domestique, de l'enseignement professionnel féminin, de l'apprentissage de travaux d'art féminin, et tout cela avec quelques utiles notions d'hygiène et de puériculture et un minimum indispensable de français surtout parlé. Ce qui a été tenté dans ce sens ne paraît pas avoir réussi et, selon M. R. G.-D., les résultats acquis ne semblent appréciables qu'à Salé où depuis 1913 jusqu'à maintenant on a confié cette mission à une femme française particulièrement qualifiée. Peut-être dans les autres villes n'a-t-on pas su choisir le personnel féminin qu'il fallait, et n'a-t-on pas agi avec assez de prudence et d'esprit de suite ?

Pour l'aristocratie les tentatives faites à Fès en 1915-1916, pour « apprivoiser » les fillettes ont été trop brusquement abandonnées, alors qu'elles donnaient d'heureux espoirs, pour avoir laissé une trace quelconque.

En somme tout ou presque tout reste à faire pour l'enseignement si particulier des fillettes musulmanes au Maroc. La question est d'importance et demande beaucoup de doigté de la part de ceux ou de celles qui en seront chargés ; elle exigera un personnel de directrices et de maîtresses soigneusement recrutées en raison de leur compétence et de la parfaite dignité de leur vie. Ici plus qu'ailleurs tant vaut le personnel, tant vaut l'institution.

L'enseignement des Israélites au Maroc est une création ancienne de l'Alliance israélite universelle qui, lors de l'installation du Protectorat, avait déjà 27 écoles dans ce pays. La direction de l'Enseignement a pris la succession de l'Alliance à la tête de ces écoles. Elle a trouvé une œuvre bien partie, avec un excellent personnel et des programmes bien compris. Il y avait peu à faire pour améliorer encore et développer cet enseignement qui a donné déjà de bons résultats et qui ne fait que s'améliorer sans cesse.

Tous ces problèmes dont on vient seulement de signaler quelques-uns, M. R. G.-D. les a abordés ; il s'est efforcé de les étudier

en se documentant dans les travaux de ses devanciers, dans les textes officiels, dans les archives du Protectorat, en se renseignant aussi au Maroc même, auprès de ceux qui pouvaient l'éclairer. Il a fait une enquête laborieuse, méritoire et approfondie.

Avant d'aborder l'œuvre du Protectorat français en matière d'enseignement des Indigènes, il n'a pas manqué de présenter en un tableau rapide, ce qu'était — ce qu'est encore — l'enseignement musulman dans les diverses écoles indigènes depuis l'école coranique jusqu'à l'Université de Qarouiyîne.

A propos de cette Université, il n'a peut-être pas toujours eu des renseignements très exacts ou très sûrs. Par exemple, ce n'est pas depuis 1918 qu'il existe un Conseil de cette Université (p. 35) mais bien depuis 1914. Il ne faut pas non plus se hâter de déplorer l'archaïsme de cette maison et de son enseignement actuel. Avant de songer à « moderniser » au Maroc les Uléma et leurs méthodes, comme cela a été tenté à deux reprises au moins et sans succès, avant de vouloir introduire à Fès, dans la Mosquée de Qarouiyîne, des réformes analogues à celles qui ont été plus ou moins heureusement réalisées à la Mosquée-Université d'El Azhar au Caire, il faudrait réformer d'abord l'esprit, la mentalité des Uléma et des étudiants marocains, si différents des Egyptiens. Il ne faut rien brusquer et laisser passer les générations présentes et quelques autres sans doute, mais préparer à côté, avec beaucoup de circonspection, sans hâte et sans heurt, l'évolution des jeunes gens d'aujourd'hui et de demain dans les collèges musulmans.

On ne saurait oublier qu'en terre d'Islâm, les Uléma, ces docteurs de la loi — et particulièrement ceux de Fès — jouissent du respect de tous, à cause de leur savoir, que leur autorité est considérable dans tous les milieux, qu'ils sont aussi les seuls interprètes qualifiés de la législation religieuse et civile, que les sultans eux-mêmes ont à compter avec eux ; « ils jouent encore à l'heure actuelle, dit M. R. G.-D. un grand rôle social et moral. » On conçoit, dès lors, avec quelle prudence il faut toucher — surtout quand il s'agit d'un Gouvernement de non-musulmans — à leurs habitudes séculaires, à leur organisation médiévale, à leurs prérogatives dont ils sont particulièrement jaloux.

On entrevoit mieux, après ce que nous venons de dire, à quelles difficultés le Protectorat français avait à faire face, à quels obstacles il se heurtait dans l'organisation de l'enseignement des Indigènes marocains, à tous ses degrés et sous les formes multiples qu'il comporte. Si dans cette œuvre délicate entreprise depuis 15 ans la réussite apparaît encore lointaine, il ne faut pas trop s'en étonner.

« Il semble que l'enseignement public des Musulmans (dans nos écoles du Protectorat) n'ait pas donné tous les résultats qu'on pou-

vait en espérer », dit M. R. G.-D. dans sa conclusion (p. 234) et il l'attribue à l'hostilité de la masse indigène conservatrice et opposée à un enseignement officiel et français. Est-ce bien la principale raison ? Certes cette méfiance de l'école française, on l'a connue autrefois en Algérie où l'on avait même dû prévoir des sanctions contre les parents indigènes qui n'envoyaient pas leurs enfants à nos instituteurs ; mais l'utilité de l'école s'est tellement affirmée dans ce pays qu'aujourd'hui ce sont les Indigènes eux-mêmes qui partout demandent des écoles et que, dans toutes les villes à population musulmane importante, on refuse des élèves faute de place. Nous n'avons pas trouvé au début même du Protectorat une semblable opposition à l'école franco-arabe (1). Si donc de la méfiance se manifeste aujourd'hui de la part des Marocains, comme le dit M. R. G.-D , c'est qu'il faut peut-être en chercher les causes ailleurs que dans une hostilité innée de leur part, par exemple dans les programmes ou dans les maîtres chargés de les appliquer ou bien dans le peu d'utilité pratique de cet enseignement dans l'opinion des parents. Le Marocain a un sens pratique que n'a pas l'Algérien ; il est d'une intelligence assez ouverte pour juger du profit que son fils peut retirer de l'école ; s'il trouve qu'il n'en retire aucun, il ne l'y enverra pas.

A l'heure actuelle, l'Islâm mondial est en pleine transformation sous l'influence des idées occidentales et de la pénétration européenne. Un vent d'agitation souffle un peu partout et surtout parmi les jeunes générations musulmanes plus ou moins imprégnées de culture européenne. La jeunesse indigène de l'Afrique du Nord aspire de plus en plus à une instruction française qui la mette sur le même pied que les Français, sans songer que l'instruction de quelques unités ne suffit pas à transformer le peuple tout entier qui est resté musulman dans son organisation religieuse, sociale et familiale et dont la masse arriérée ne marche pas vers le progrès d'un pas bien rapide.

L'école n'empêchera pas — bien au contraire — quelques « Jeunes » de chercher à s'émanciper, mais elle peut largement contribuer à diriger le mouvement d'évolution, à en modérer la cadence, en adaptant ses programmes, avec souplesse, aux besoins des Indigènes, en distribuant à l'élite une culture française de plus en plus large pour les amener à mieux comprendre notre civilisation, mais en les maintenant aussi, par une culture arabe et islamique, à leur aise dans leur cadre social, en évitant ainsi de les rejeter vers nos Collèges, nos Lycées et nos Universités où ils ne reçoivent qu'une culture française, une instruction française, qui les arrache trop brusquement à leur milieu musulman.

(1) Dans mon rapport du 20 janvier 1916, à la Direction de l'Enseignement, je signalais que les écoles de Fès-Meknès comptaient déjà 600 élèves et que si l'on avait le personnel voulu et les locaux nécessaires, ce chiffre serait rapidement triplé. Ce n'est pas seulement l'enseignement primaire donné aux enfants par nous qui était en faveur alors, mais aussi celui des adultes. J'indiquais dans le même rapport que Fès comptait alors, disséminés dans les divers quartiers, dix classes d'adultes dans lesquelles l'enseignement était donné par nos instituteurs. Dans certains de ces cours d'adultes il avait même fallu refuser des candidats faute de place. On ne peut donc pas dire que notre enseignement était déconsidéré ou méprisé de la population de Fès à cette époque.

En marquant dans son étude ce qu'a fait jusqu'ici le Protectorat pour l'enseignement des Indigènes marocains, et les résultats obtenus dans les divers genres d'écoles, M. R. G.-D., a fait un utile bilan. Il a fait connaître l'œuvre d'hier et posé le problème de demain, problème important entre tous et qui doit retenir sans cesse l'attention de ceux qui ont la mission délicate de le résoudre.

Alfred Bel.

Bibliothèque des Géographes arabes, publiée sous la direction de Gabriel Ferrand.

Tome Ier. G. Ferrand, *Introduction à l'astronomie nautique arabe*, 1 vol. in-8° de XII + 272 pages, Paris, Geuthner, 1928.

Tome II, Ibn Fadl Allah al-'Omâri, *Masâlik el-Abṣâr fi Mamâlik el Amṣâr*, I, *L'Afrique moins l'Egypte*, traduit et annoté, avec une introduction et 5 cartes, par Maurice Gaudefroy-Demombynes, un vol. in-8° de LXVIII + 284 pages, Paris, Geuthner, 1927.

Sous le titre *Bibliothèque des Géographes arabes*, un certain nombre d'arabisants français, d'entre les meilleurs, ont entrepris de publier la traduction annotée des plus importants ouvrages des Géographes arabes, afin de mettre les travaux des Musulmans, en matière de Géographie, à la portée du public non arabisant, du monde savant aussi bien que des simples curieux. Depuis longtemps, le professeur de Gœje, de Leyde, avait fait paraître dans sa *Bibliotheca geographorum arabicorum*, le texte arabe des principaux traités de Géographie ; quelques autres ouvrages arabes ayant trait au même sujet ont été publiés depuis. C'est même à M. G. Ferrand que l'on doit la récente édition phototypée, d'après les manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Paris, des *Instructions nautiques* d'Ibn Majid, le célèbre pilote de Vasco de Gama, et celle de Solaymân al-Mahri qui écrivait au XVIe siècle.

Si l'on en juge par les deux premiers volumes parus et que nous annonçons ici, la collection de ces traductions se présente sous

les plus heureux auspices et promet d'être une œuvre d'un haut intérêt.

Il appartenait à M. G. Ferrand d'inaugurer la série de ces travaux. Sous le titre *Introduction à l'astronomie nautique arabe*, il a réuni et réimprimé plusieurs études de spécialistes européens sur cette question. Ces études qui avaient paru dans des revues et des périodiques divers, ne se retrouvent plus, ou du moins plus guère, même dans d'importantes bibliothèques publiques. De ce nombre sont : une *Note on the nautical instruments of the Arabs*, par J. Princep (de 1836), une courte notice sur un sujet analogue du Capitaine d'artillerie H. Congreve (de 1850), un remarquable travail de l'éminent officier de marine et astronome, Léopold de Saussure, sur l'*Origine de la Rose des vents* et l'invention de la boussole (p. 31-128 ; l'article était de 1923) et du même auteur, un *Commentaire* des Instructions nautiques de Ibn Mâjid et Solaymân el Mahri, que M. de Saussure rédigea en réponse à une demande de renseignements de M. G. Ferrand sur certains termes de quelques passages obscurs, quasi-incompréhensibles, des textes de ces deux auteurs musulmans.

A ces documents, M. G. Ferrand a ajouté des renseignements très utiles sur le rôle du Mu'allim ou Maître de navigation, chez les Arabes, et les qualités qu'il devait posséder, des indications biographiques sur les fameux Maîtres de navigation que furent Ibn Mājid et Solayman al-Mahri, sur leurs ouvrages, ainsi que sur l'amiral turk Sīdi 'Ali et son livre intitulé Al-Muḥīt, traitant d'astronomie et de navigation.

Des figures et des tables astronomiques complètent ces études, ainsi qu'un index des noms et des termes techniques insuffisamment expliqués dans les dictionnaires arabes.

Le bref exposé du contenu de ce livre, s'il ne marque pas suffisamment l'importance de celui-ci, montrera du moins que M G. Ferrand, dans ce 1er tome (qui devait être d'abord le IIIe) de la collection, a pensé donner une manière de préface aux ouvrages de Géographie arabe, en présentant au lecteur, d'après les données les plus sûres, un tableau des connaissances astronomiques et nautiques de l'Orient musulman à la fin du Moyen-Age.

Ce tableau utile, M. G. Ferrand le complètera sur certains points, en précisera quelques détails par la traduction qu'il donnera, dans la même collection, des *Instructions nautiques* des deux *mu'allim* précités, du moins de la partie de ces livres qui s'applique plus spécialement à la Géographie.

Le IIe volume de la collection des *Géographes arabes* est la traduction du *Masâlik al-Abṣār* d'Al-'Omâri ; elle a pour auteur l'un des maîtres des études islamiques et arabes à Paris, M. Maurice Gaudefroy-Demombynes. Depuis longtemps le *Masâlik* a

retenu l'attention des orientalistes européens et depuis plus longtemps encore cet ouvrage géographique a servi de source aux travrux de bons auteurs musulmans, comme Qalqachandi par exemple (XIVe siècle de J.-C.).

Aussi bien diverses parties de ce traité de géographie ont-elles déjà été publiées ou traduites, bien que l'ensemble n'ait jamais été encore imprimé en entier.

M. G.-D. ne donne ici que la traduction des chapitres concernant l'Afrique, sans l'Egypte, se réservant de publier plus tard la traduction des autres parties de l'œuvre d'al-'Omâri. Souhaitons qu'il fasse aussi imprimer le texte arabe.

Al-'Omâri, l'auteur du *Masâlik*, était d'origine arabe et vécu comme ses parents, à la cour des Sultans Mamelouk. D'une vaste culture arabe et d'une certaine érudition, son livre tient autant de l'histoire et de la littérature, de la poésie même, que de la Géographie.

La traduction a été faite d'après un manuscrit de Ste-Sophie, qui est bon et complet. Mais le traducteur, avec la scrupuleuse conscience qu'on lui connaît, a comparé le texte qu'il traduisait avec d'autres manuscrits ou les extraits de ce livre qui en ont déjà été publiés. C'est pourquoi il importe qu'il publie ce texte si soigneusement établi.

Les chapitres VIII à XV du *Masâlik*, traduits ici, nous renseignent sur la Géographie, les limites territoriales des pays étudiés, les villes importantes, l'agriculture, l'élevage, les produits du sol, l'habitat et la nourriture habituelle, sur les gouvernements et l'armée, la vie et les mœurs administratives, sociales et religieuses des habitants. Bien souvent l'auteur indique les sources auxquelles il a puisé.

Dans des notes savantes, le traducteur a rectifié parfois et complété au besoin les indications du géographe arabe, développant ainsi la connaissance de ces pays, tels que les décrivait Al-'Omari dans le second quart du quatorzième siècle de J. C.

Comme contribution personnelle du traducteur, il faut ajouter encore, cinq cartes et plans, ainsi que plusieurs appendices renfermant la traduction de développements trouvés chez d'autres auteurs arabes et complétant ainsi le texte d'Al-'Omari. Bien plus, dans son souci de pleinement renseigner le lecteur, M. G.-D. a fait précéder sa traduction d'une série de petites études, de brèves monographies, relatives à certaines institutions royales assez mal connues jusqu'ici, chez les souverains du Maghreb, et à quelques-uns des principaux emblèmes du pouvoir.

C'est ainsi qu'on y lira de bonnes indications sur le *djund* almohade et ḥafṣide, les vizirs et les bureaux d'Etat, les cortèges royaux et leur protocole, les emblèmes tels que étendards, tambours, parasol, couronne.

Le traducteur a pensé nous renseigner ainsi sur les cours maghrébines comme il l'avait fait déjà dans l'étude si fouillée qu'il a publiée en 1923 sur *La Syrie à l'époque des Mamelouks*, d'après les auteurs arabes.

Un autre mérite du traducteur est d'avoir soigneusement noté en transcription latine de l'arabe, une foule de mots, de termes techniques, de noms d'objets divers, de plantes, etc.. qui sont toujours d'un haut intérêt pour le vocabulaire.

N'est-il pas intéressant de savoir que vers le milieu du XIVe siècle certains carreaux de faïence de revêtement, cuits mais non émaillés, étaient nommés *mazhari* tout comme aujourd'hui, chez les potiers de Fès, que le mot *tmāq* (pl. *atmiqa*) était déjà connu en Maghrib à la même époque. Ce mot a d'ailleurs été mentionné aussi par Qalqachandi dans son Ṣobḥ qui l'a peut-être pris sur 'Omâri, mais l'a mal lu et mal transcrit (*anmiqa* au l. de *atmiqa*). Il est remarquable que ce mot qui ne se rencontre qu'en Berbérie, déjà dans deux textes du XIVe siècle, et encore si vivant aujourd'hui, puisse être peut-être d'origine turke.

Nombre d'autre mots arabes figurant dans cette traduction et à-propos desquels M. G.-D. a donné des explications fort utiles, mériteraient qu'on s'y arrête. On dira seulement que dans l'Ouest de la Berbérie, *ṣa'ter* n'est pas le « pouillot » (qui partout a conservé son nom berbère de *flyû*), c'est le « thym » ; on y trouve aussi, chez les ruraux *za'ter* et dans des villes, comme Tlemcen, *ṣaḥter*. On ne doit pas être surpris d'ailleurs du passage *z* à *ṣ* qui est lui-même classique ; la 1re S. du Qoran donne dans deux lectures orthodoxes *zirāt* et *ṣirāt*.

La *muḥfiya* et la *jafna*, mentionnées dans les notes de la page 208 portent encore les mêmes noms. J'ai même donné, de ces plats qui se fabriquent encore à Fès, un dessin dans mon étude sur les *Industries de la céramique à Fès* (p. 203).

Je ne sais si *ṭarîd* (trad. p. 208) est bien du « bouillon » ? A côté du sens de « pain trempé » qu'il avait jadis à la Mekke, il faut placer celui qu'il a encore, dans toute la Berbérie, de « crèpes » très fines, d' « émincés de pâte » cuits sur le ventre d'une marmite renversée et chauffée par l'intérieur. Ces « émincés » faits de fine farine sont encore employés couramment, chez les ruraux surtout, en guise de pain que l'on trempe dans la sauce des ragoûts ou dans un plat de miel. On entend nommer encore ces *ṭarîd*, des *rogag* « émincés »

En mentionnant ici quelques-uns des termes spéciaux signalés dans 'Omâri par le traducteur, nous avons seulement voulu souligner l'intérêt lexicographique de cette traduction et le mérite de M. G.-D., d'avoir cherché à préciser la signification de ces mots et l'ère de leur dispersion même quelquefois, en s'appuyant sur les

textes dans lesquels on les trouve et dans le vocabulaire populaire d'aujourd'hui.

Au surplus la recherche de ces mots dans le livre est considérablemeni facilitée par un index général qui termine louvrage et dans lequel les mots arabes et les termes techniques sont écrits en italique.

Alfred Bel.

El-Badisi. *El-Maqsad, vie des Saints du Rif*, traduction annotée de G. S. Colin. (*Archives Marocaines*, t. xxvi, Paris, Champion, in-8°, 254 pages).

Il s'agit des saints qui vécurent dans le Rif aux XIIe et XIIIe siècles de notre ère. *Le Maqsad*, recueil de biographies rédigé au XIVe siècle, est un de ces ouvrages hagiographiques, composés dans un but d'édification et, par suite, strictement orthodoxes : l'ethnographie n'y trouve pas son compte, mais il y a là des sources pour l'étude du développement du culte des saints et de l'apparition des confréries. L'auteur du *Maqsad* était de vieille souche arabe ; on ne connaît de lui que cet ouvrage par lequel il entendit compléter un recueil hagiographique antérieur. Le *Maqsad*, ainsi que le démontre M. Colin dans une excellente introduction, constitue « un effort de vulgarisation de la science religieuse et, plus spécialement, du mysticisme, dans le but de rendre ce dernier plus populaire et plus pittoresque ». A vrai dire, ce mysticisme marocain, élaboré par des Berbères plus ou moins arabisés, paraît singulièrement indigent en comparaison du mysticisme oriental : la « baraka » semble y avoir joué le grand premier rôle, servant de trait d'union entre le paganisme et l'hagiolâtrie musulmane.

Ce mouvement théosophique, provoqué par un élève du célèbre Abou Madyan, au milieu du XIIe siècle, s'arrêta dans la première moitié du XIVe siècle : M. Colin attribue cet arrêt à la décadence de l'Andalousie et à l'interruption des rapports avec ce pays. Quant à la renaissance religieuse du XVe siècle, elle se produisit dans la région de l'Atlantique, sans toucher les tribus du Rif qui ne sortirent plus de leur léthargie intellectuelle.

L'information de l'auteur du *Maqsad* n'est nullement livresque : il nomme consciencieusement ceux qui l'ont renseigné. Sur les 48 personnages dont il écrivit la biographie, 18 sont dès maintenant reconnus et identifiés, sans préjudice de 18 autres, enterrés dans des régions encore indépendantes.

L'un des plus importants parmi ces saints du Rif — et le premier d'entre eux — est Abou Dawoud. Après des années passées en Andalousie, puis à Tlemcen (auprès du célèbre Abou Madyan,

dont on peut voir la sépulture à El-Eubbad), il revint dans le Rif et fonda un ermitage en un lieu de la côte particulièrement exposé aux attaques des chrétiens. Alors commencent ses miracles : un jour, les infidèles s'emparent d'Abou Dawoud et l'emmènent à leur bord ; mais le bateau reste immobile malgré toutes les tentatives de départ, jusqu'à ce que les chrétiens aient libéré le saint et d'autres prisonniers ; or les sandales d'Abou Dawoud sont restées à bord et, tant qu'elles ne lui sont pas renvoyées, le bateau ne peut bouger — ailleurs (p. 83), un saint provoque le naufrage d'un navire chrétien chargé de prisonniers musulmans — ; un autre jour, Abou Dawoud, étant peiné de voir ses chèvres manger les bourgeons des arbres, elles meurent aussitôt ; il guérit la lèpre avec sa salive ; il lui suffit de toucher une meule pour la rendre désormais légère ; au besoin, il se métamorphose en lion ; son oratoire, qu'on lui démolit chaque jour, se trouve miraculeusement reconstruit — de même, les grenades volées dans le verger d'un autre saint se reproduisent sur le champ (p. 95). Quant au petit-fils d'Abou Dawoud, il est célèbre par ses austérités, mais multiplie mystérieusement les mets destinés à ses hôtes (autre exemple, p 90). Un autre saint multiplie les pièces de monnaie (p. 108). Un autre encore fait tenir 150 personnes dans sa cellule pendant un orage, en disant, la main sur son cœur : « Qui ne trouvera pas où s'asseoir s'assléra dans mon cœur » (voir p. 131 ce trait charmant).

Les génies — il fallait s'y attendre au Maroc — savent éprouver les saints : l'un d'eux, par exemple (p. 49), ayant eu l'audace d'habiter à Fès une maison hantée, soumet à sa volonté les génies — génies croyants — qui l'habitent (autre trait du même genre, p. 96).

Le costume des saints est tantôt négligé — Abou Dawoud laisse manger par les perdrix les poux de son manteau — tantôt élégant : tel d'entre eux porte une tunique verte, un manteau en laine de Tiemcen, un turban blanc et des sandales de marque, si bien qu'il faut y regarder de près pour deviner qu'il est homme de bien ; mais cette parure même est un moyen de dissimuler sa vertu, par modestie (p. 52).

Nombreux exemples de lecture de pensée et de vue à distance d'objets cachés ou perdus (notamment p. 74 et p. 91). La marche sur les eaux est fréquente ; la mer s'apaise quand un saint monte dans une embarcation (par exemple, p. 87). D'autres saints volent dans les airs (par exemple, p. 121 et 123) ou vivent en compagnie des bêtes féroces. Leur champ seul est fertile au milieu de la stérilité des alentours (p. 96).

Mais tous n'ont pas dit un adieu définitif à ce bas-monde : de l'un d'eux l'auteur écrit (p. 86) : « C'était sa coutume constante de

ne prononcer une invocation en faveur de quelqu'un..... que moyennant une chose déterminée qu'il percevait » ; tel autre commande au vent de ramener une barque dont les matelots avaient mouillé près de son ermitage sans lui rien donner (p. 97) ; le même empêche le lancement d'une autre barque dont le propriétaire ne lui a pas donné ce qu'il avait promis ; tel autre fut « un tueur de moines » (p. 88).

Quelques-uns de ces saints voyagent en Egypte et en Syrie (p. 57, 89, 101, 109, 153).

Particularité à noter (p. 92) : « ... l'auteur avait stipulé qu'il ne citerait aucun des vivants. Telle est l'habitude de ceux qui ont composé des ouvrages sur les prodiges ; El-Qochaïri cependant n'a pas observé cette règle ».

Traduction élégante, enrichie de nombreuses et savantes annotations (qu'on eût préféré trouver au bas des pages). A l'index onomastique s'ajoute un glossaire et un catalogue méthodique des principaux renseignements — ce qui est fort utile. Somme toute, rien de bien original dans ces faits miraculeux ; l'utilité de cette traduction n'en est pas moins évidente, qu'il s'agisse d'histoire du Maroc ou d'hagiographie comparée.

H. Massé.

Revue des Périodiques

Africa italiana. — *I* (*1927*), *nos 3-4.* — Anti : Un portrait de Bérénice à Cyrène. — Conti Rossini : Monnaies axoumites. — Bartoccini : Découvertes diverses d'intérêt archéologique en Tripolitaine (1920-1925). — Aurigemma La mosquée de Gûrgî à Tripoli. Gerola : Ce que pourraient enseigner les sceaux des évêques titulaires de Tripoli. — Anti et Oliverio : Campagne de fouilles à Cyrène dans l'été de 1926 (architecture, sculpture, épigraphie). — *II* (*1928*), *n° 1.* — Anti : Un nouveau portrait d'Agrippine l'aînée. — Luisa Vitali : Une divinité de Cyrénaïque : Aristée. — Bartoccini : Le forum impérial de Lepcis (Leptis Magna). — Le même : La forteresse romaine de Bondjem.

L'Afrique Française. — 1928 — *juin.* — Les débouchés de l'Afrique centrale. — Tingitanus : Les aspirations africaines de l'Italie et l'accord à quatre sur Tanger. — H. Labouret : Notre politique indigène jugée par un Américain. — R. Millet : Les revendications coloniales allemandes. — Guy : La politique coloniale de la France. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc. — P. Berne de Chavannes : L'Italie en Afrique. Le budget des colonies italiennes et la politique coloniale actuelle. - Th. Monod : La Mission Saharienne Augiéras-Drapier. — Echos : Le livre du pays noir, par J. de Lacharrière. — Algérie : La mission scientifique du Hoggar. — Tunisie : Les élections indigènes. — Maroc : La protection des travailleurs marocains en France. — Madagascar : L'enseignement professionnel. — Ethiopie : Les relations italo-éthiopiennes. — Possessions belges : L'inauguration du chemin de fer B. C. K. — Possessions britanniques : La jonction ferrée du lac Victoria au lac Tanganika. — La frontière méridionale de la Libye. — *Renseignements coloniaux.* — F. Charles-Roux ; L'Allemagne et les questions de Tunisie, du Maroc et de l'Egypte de 1879 à 1884. — Bama : La soif du coton et le lac éthiopien. — M. Bouchez : Le nouveau statut douanier des colonies françaises. — E. Payen et J. Ladreit de Lacharrière : L'olivier richesse de

l'Afrique française du Nord. — E. Perrot : Le Sahara nigérien est-il sans valeur économique ? — Dr d'Anfreville de la Salle : Les Italiens au Maroc. — Un envoyé extraordinaire du Duce en Afrique française du Nord. — Les phosphates nord-africains en 1927. — Choses d'Afrique du Nord. — La propagande communiste en Tunisie. — Autour du Transsaharien. — La T. S. F. au Maroc. — *Juillet.* — Un groupe de l'Afrique française à la Chambre des Députés. — P. Montfert : Le malaise dn contrôle civil du Maroc. — H. Labouret : Notre politique indigène jugée par un Américain. F. Charles-Roux et G. Grandidier : Galliéni et le monde africain d'il y a trente ans. — C. Guy : In memoriam. — Renè Caillié et les Largeau. — J. Ladreit de Lacharrière : L'écume du Maroc français. — Devant la courtine de l'Oued el Abid. — Le statut de Tanger. L'accord à quatre. — F. Berne de Chavannes : L'Italie en Afrique. — Les richesses de l'A. O. F. Le palmier à huile. — R. Lebel : Echos. L'Amérique et le Maroc. — Algérie. La session ordinaire des Délégations financières. La session du Conseil supérieur du Gouvernement. — Les liaisons aériennes Algérie-France-Maroc. — L'organisation de la région de Marrakech. — Possessions espagnoles. La sécurité de la zone sud. — Possessions italiennes. La pacification de la Libye. — Bibliographie. — *Août.* — A Terrier : Les pillards de Libye en territoire français. — Tingitanus : Le statut de Tanger. L'accord à quatre du 25 juillet 1928. — Lieutenant-colonel M. Bernard. — *Renseignements coloniaux.* — C. Rottier : Une mission au Tibesti. — F. Charles-Roux : Théodore Roosevelt, la question du Maroc et la conférence d'Algésiras. — G. Bruel et Lieutenant Mathias : La population de l'A. E. F. — Nous ferons le Transsaharien : Vote de la loi créant l'organisme d'études du Transsaharien. — La 5e Conférence Nord-Africaine. — Les Italiens en Tunisie. — Autour du Transsaharien. — La situation générale de l'Algérie. — Les aspirations italiennes vers le lac Tchad et le projet italien de Transsaharien. — Article de M. R. Cantalupo. Le Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines. — Ed. Michaux-Bellaire : Le Wahabisme au Maroc. — *Août.* — A. Terrier : Les pillards de Libye en territoire français. — Tingitanus : Le statut de Tanger. L'accord à quatre du 25 juillet 1928. — Lieutenant-colonel M. Bernard : Le rio de Oro. — A. Terrier et Lieutenant-colonel Bonnaud : In memoriam. Le gouverneur général J. van Vollenhoven. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc. — P. Berne de Chavannes : L'Italie en Afrique. — Les richesses de l'A. O. F. Les bois. — Afrique du Nord : Le pèlerinage aux villes saintes de l'Islam en 1928. — Algérie. Colons et indigènes. — Tunisie : Les grandes manœuvres navales italiennes. — Fascisme et sport. — Les

colonies scolaires de vacances italiennes. Une leçon aux fascistes de l'étranger. La banque italienne de crédit. — Maroc. Le sultan en France. Le débouché du Maroc oriental vers Nemours. — A.O.F. La mission Rottier au Tibesti. La garde de l'Adrar. Un combat à Taoudeni.— Togo. La propagande antifrançaise.— Cameroun. Un numéro spécial sur le Cameroun. — Ethiopie. La politique routière de l'Italie. Les accords italo-éthiopiens du 2 août. — Possessions britanniques. Le port de Takoradi. — Possessions belges. La main-d'œuvre. L'accord belgo-portugais. La fièvre jaune. Le commerce.— Possessions italiennes. Les opérations militaires.— Trois inaugurations au Cameroun. — J. Ladreit de Lacharrière : Romans africains. — *Renseignements coloniaux.* — Capitaine Jayet : Dans le Nord de la Mauritanie. — Cerbère : Les corps militaires de police et la nouvelle gendarmerie de Tanger. — Gremillet, A. Meunier et G. Bruel : Les cours du Bahr Salamat et du Bahr Azoum. — La fièvre jaune au Sénégal en 1927. — La construction du port de Tanger en 1928. — Les « Lettres de Madagascar » du général Galliéni. — A. Duchêne : Le ministère de la France extérieure et le Transsaharien. — Lieutenant Vorgeli : Une première séance de Tertib. — Les blés du Maroc et la consommation métropolitaine. — Autour du Transsaharien. « Les deux rives du Sahara se rapprochent. » Le mouvement de l'opinion publique. — Le régime douanier de l'Algérie et de la Tunisie. — Choses d'Afrique du Nord. — Les services maritimes postaux entre la France, l'Algérie et la Tunisie. La loi du 29 juillet 1928. — La propagande communiste en Tunisie.

American journal of archaeology. — *1924.* — Whicher : Chemtou, le pays du *giallo antico*. — *1927.* — Harden : Les urnes du sanctuaire de Tanit à Carthage.

Annali di tecnica agraria. — Acerbo : Les bases de l'économie agraire de l'Afrique romaine.

Anthropologie (L'). — *XXXVIII (1928).* — Lantier et Poinssot : Les signes prophylactiques des mosaïques romaines d'Afrique. — Joleaud : L'ancienneté de la fabrication de l'huile d'olive dans l'Afrique du Nord.

Association française pour l'avancement des sciences. — Congrès de 1927. — Jeanne Alquier : L'âge des tombeaux mégalitiques d'Aïn-el-Hammam.

Atti della pontificia Accademia romana di archeologia. — *Rendiconti, anno V (1927).* — Carcopino : L'invocation de Timgad au Christ médecin.

Bollettino del reale Istituto d'archeologia e storia dell'arte. — I (1927). — Romanelli : Bibliographie archéologique et artistique de la Tripolitaine.

Bollettino della reale Società geografica. — *1928.* — Gribaudi : Les conditions climatiques de la Libye ont-elles changé à l'époque historique ?

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques. — *Rapports et communications*, 1926. — Mareschal : Note sur des médailles antiques trouvées dans le sol de *Sala*, de Rabat et de Salé. — Icard : Marques céramiques carthaginoises, grecques et romaines trouvées à Carthage. — Poinssot et Lantier : Fouilles à *Tubernuc*. — Moulard : Fouilles à Utique en 1925.

Procès-verbaux, novembre-décembre 1927. — Poinssot : Inscriptions de Bezereos, Sidi-ben-Ghalouf, Sidi-Ech-Cheid. — Besnier : Note sur une inscription du Maroc. — Koehler : La grotte « des idoles », près du cap Spartel. — Merlin : Acquisitions récentes du Louvre : vase de Cyrénaïque, autrefois à Alger ; terres cuites et autres objets, de Tunisie. — Albertini : Inscription du cap Matifou. — Delattre : Inscriptions de Carthage. — Gsell : Exploration du Chettaba par M. Alquier.

Procès-verbaux, janvier-mai 1928. — Poinssot : Antiquités de la région de Sousse et d'El-Djem. — Saumagne : Inscriptions et antiquités de la civitas Goritana. — Cagnat : Travaux des officiers topographes au Djebel Trozza. — Toutain : Sur les antiquités de la civitas Goritana. — Saumagne : Inscriptions de Tunisie. — Albertini : Inscriptions de Bône, d'Aquae Flavianae et d'El-Kantara. — Jeanne Alquier : Mosaïque de Constantine. — Delattre : Inscriptions de Carthage.

Bulletin de la Société archéologique de Sousse. — *N° 18 (1927).* — Général Antoine : Numismatique africaine. — Contencin : Le Monte Testaccio de Sousse. — Lieutenant-colonel de Bray : Nouvelles notes sur quelques monnaies antiques rencontrées sur le sol de la Tunisie. — Capitaine Beauchamp : Les mosaïques du Musée municipal de Sousse. — Chappuis : Notes sur un vase antique. — Fauché : Récentes trouvailles à El-Djem.

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France. — *1927*. — Merlin : Mosaïque de Sousse, aujourd'hui à Philadelphie. — Albertini : Epitaphe d'un évêque de Madaure. — Le même : Objet de terre cuite trouvé à Rapidum. — Lefebvre des Noëttes : Stèle de Tipasa.

Bulletin trimestriel de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran. — *XLIX (1928), 1er et 2e trimestres.* — Chanoine Fabre : Inscriptions d'Altava (Lamoricière). — Gateau : Inscription de Port-aux-Poulies. — Novella : Le quartier d'Oran. Pêches et pêcheurs — Le Cinquantenaire de la Société. — Chauvin : L'armée romaine en Oranie. — Lasserre et Novelle : Inondations en Oranie de novembre 1927. — *Numéro spécial du Cinquantenaire.* — Kehl : La Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran. — Gsell : Le christianisme en Oranie avant la conquête arabe. — Albertini : La route-frontière de la Maurétanie Césarienne entre Boghar et Lalla-Maghnia. — Azan : Les débuts de La Moricière. — Voinot : Les tribus guich du Haouz Merrakech. — A. Bernard : Oran, port du Maroc et du Sahara. — Dalloni : Esquisse de l'évolution géologique de l'Oranie. — Laforgue : Le damasquinage et l'incrustation des bijoux maures. — Doumergue : Découverte de *l'Elephas planifrons* Falconer à Rachgoun.

Bullettino della Commissione archeologica comunale di Roma. — *LV (1927)*. — Romanelli : Souvenirs de Tripolitains à Rome et en Italie.

Classical Quarterly. — *1924*. — Halliday : *Macrobii* (les Ethiopiens). — *1926*. — Nock : *Intrare sub iugum* (à propos d'une inscription de Tunisie).

Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — 1928. — W. Marçais : L'islamisme et la vie urbaine. — Delattre : Fouilles à Carthage. — Albertini : Documents d'époque vandale découverts en Algérie.

Eos. — *1924*. — Ganszyniec : *In invidum* (d'après des inscriptions d'Algérie).

Historia. — *I (1927)*. — Albizzati : Sardus Pater (influences puniques). — *II (1928)*. — Romanelli : Nouvelles publications d'archéologie coloniale.

Journal des Savants. — *1928*. — Jullian : L'Afrique libre sous ses rois indigènes. — Gsell : L'architecture musulmane en Occident. — Grenien : Une histoire nouvelle des guerres puniques (Pais).

Klio. — *XXII (1928)*. — Schulten : Tartessos. — Bosch-Gimpera : Questions chronologiques sur la colonisation phénicienne en Espagne.

Koloniale Rundschau. — *Mai 1928*. — Probster : La question indigène dans l'Afrique du Nord française.

Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'Ecole française de Rome. — *XLV (1928)*. — Wuilleumier : Mobilier de l'Afrique romaine. — Seston : Le secteur de Rapidum sur le *limes* de Maurétanie Césarienne après les fouilles de 1927.

Naturwissenschaften (Die). — *XVI*. — Herrmann : Le problème du Chott-el-Djerid.

Petermanns geographische Mitteilungen. — *1927*. Herrmann : Atlantide et Troie.

Revue anthropologique. — *1928*. — Leblanc : Les Touareg, ethnographie physique et anthropométrie.

Revue archéologique. — *1928, 1*. — Poinssot et Lantier : Trois objets chrétiens du Musée du Bardo. — S. Reinach : Gravures rupestres du désert libyque. — Le même : Une nouvelle mosaïque à Constantine. — *1928, 2*. — Les nouvelles fouilles d'Hippone. S. R : L'Afrique et l'Europe préhistorique.

Revue de l'histoire des religions. — *XCVI (1927)*. — Bel : La codification du droit musulman en Algérie. — Gaudefroy-Demombynes : Les origines de l'Islam, d'après M. Tor Andrae.

Revue de philologie. — *1928*. — Saumagne : *Iter populo debetur*.

Revue des Deux-Mondes. — *1er septembre 1928*. — Monceaux : Les Berbères de Jugurtha.

Revue historique. — *Mai-juin 1928.* — Carcopino : Salluste, le culte des Cereres et les Numides.

Revue scientifique. — *25 février 1928.* — Prince Kemal el Dine et abbé Breuil : Les gravures rupestres du Djebel Ouenat.

Revue tunisienne. — *N° 168 (juillet-décembre 1927).* — Lavauden : Les forêts du Sahara. — Delval : Essai sur la constitution de la langue arabe. — David : Notes sur les « démarches du génie ». Canal : Le canon le « Saint-Paul » de La Goulette. — Conférences de M. Canal à Alger en juin 1927.

Rivista coloniale. — *XXII (1927).* — Merighi : Les ressources économiques de la Tripolitaine antique.

Rivista della colonie italiane. — *II (1928), n°s 2-5.* — Le prince Humbert dans les colonies. — Federzoni : Contributions des Italiens à la connaissance du continent africain. — Cesari : Episodes héroïques de guerre coloniale : Tarhuna. — Meregazzi : La Migiurtinia (Somalie). — Dardano : Cartographie coloniale. — Alongi : Le patrimoine zootechnique de l'Erythrée. — U. von Wilamowitz-Moellendorf : Afrique italienne. — Massano : Tripoli centre de tourisme et station d'hivernage dans l'antiquité romaine. — Gigli : Massaoua et l'Abyssinie dans les rapports d'un diplomate français. — M(anfroni) : Les Italiens dans l'Amérique du Sud. — Grosso : Le 93e d'infanterie en Libye sous les ordres du colonel Diaz. — Castagna : La marine royale en Libye en 1917. — Battaglia : Inscriptions et gravures rupestres de Libye. — Meregazzi : Le commissariat de Nogal (Somalie). — Crema : Les forages aux environs de Tobruch. — Pini : La mise en culture de Tessenei (Erythrée). — Bellami : A propos du nom du fleuve Tana (Afrique orientale). — Geraci : Rhodes italienne. — Bonacelli : Les truffes de Libye. — Corsi : L'œuvre et l'idée coloniale de Ferdinando Martini — Federzoni : Renaissance de l'Afrique romaine. — Ralz : Les opérations de Libye sur le 29e parallèle nord. — Aurigemma : Augila et la « ville pétrifiée ». — Capra : Un grand précurseur et artisan des colonies italiennes (Schiaparelli). — Bonacelli : Le territoire de Benghazi dans l'antiquité. — Brunetti : Alpes d'Erythrée. — Vacca Maggiolini : La seconde foire de Tripoli. — Monod : Le zébu. — Meregazzi : La Société agricole Italo-Somala. — Moreno : La doctrine zeidite dans l'Yémen. — Jacopi : Visions d'art et d'histoire en Orient : l'Ile de Rhodes. — De Agostini : Une expédition américaine en Cyrénaïque en 1805. — Zucco : Les acacias et l'Ecriture Sainte. — C. de Rysky : Le Congo belge dans la grande guerre. — *Numéro spécial à l'occasion de l'Exposition de Turin et de la journée coloniale.* — Pour l'Exposition coloniale. — Ravenni : Chants africains. — Buti : Traditions, superstitions et légendes des populations du Dodécanèse. — Sacchetti : Petits tableaux arabes. Rava : La fête du Mascal (Abyssinie). — S. A. : Mœurs féminines dans la Tripoli du XVIIe siècle. — Els aQueirolo Ghelli : Mariages à Tripoli. — Abd-esc-Scech : Terres et gens de Cyrénaïque. — Malvezzi : Gondar et ses châteaux (Abyssinie) — Virgilii : Coutumes, traditions, rêves (Erythrée et Libye). — Meregazzi : Médecine et hygiène indigènes en Somalie. — Castaldi : Quelques industries de Tripoli. — Un vétéran colonial : Les païens de l'Erythrée. — Rossi : La lingua franca en Berbérie. — Giglio : L'exposition coloniale de Turin. — Massano : L'huile dans la Rome antique et la Tripolitaine.

Rivista di Filologia. — *1928.* — Lavagnini : Le centurion de Bondjem.

Zeitschrift für Numismatik. — *XXXIV.* — Lederer : Un groupe de tétradrachmes siculo-puniques.

CHRONIQUE

ARCHÉOLOGIE. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 26 octobre 1928, a décerné la médaille Paul Blanchet à M. Charles Saumagne, dont les travaux et les découvertes, soit à Carthage, soit en différents points de la Tunisie, ont rendu de grands services aux antiquités africaines.

*
* *

Une « Société historique et géographique de la région de Sétif » est en formation. Elle se propose de grouper et de susciter les bonnes volontés dans l'intérêt de l'histoire et de l'archéologie locales, et notamment de défendre contre les menaces de destruction les vestiges antiques si nombreux dans cette partie de l'Algérie. La Société historique algérienne souhaite à la Société de Sétif le meilleur succès.

*
* *

Une découverte d'une importance exceptionnelle vient d'être faite à une centaine de kilomètres au sud de Tébessa. Des indigènes, employés à des travaux de prospection minière, ont trouvé tout un lot de tablettes de bois, portant des textes écrits à l'encre sur le bois. M. Truillot, secrétaire de la commune mixte de Morsott, a pu entrer en possession de ces documents ; son zèle et son habileté méritent les plus vives félicitations. Nous avons là une série d'actes de vente, datés de la fin du Ve siècle (règne du roi vandale Gunthamund) ; historiens, juristes et paléographes y trouveront des enseignements précieux.

Ces documents ont été présentés à l'Académie des Inscriptions dans la séance du 21 septembre par M. Albertini, qui doit les publier et les étudier dans un mémoire spécial.

*
* *

De l'article publié par M. Gsell dans le *Journal des Savants* de juin 1928, au sujet du *Manuel d'art musulman* de M. Georges Marçais, nous détachons cette vigoureuse protestation à laquelle tous les historiens s'associeront volontiers : « L'archéologue chrétien se heurte à la défense, maintenue au Maroc et en Tunisie, sauf à Kairouan, d'entrer dans les mosquées. Il serait temps de mettre fin à cette brimade absurde et humiliante. Qu'on se défie des invasions de touristes fréquemment dépourvus de tact, je le comprends, quoique je n'aie pas entendu dire qu'il en résultât des abus intolérables à Tlemcen ou à Kairouan. Mais qu'on tienne ainsi à la porte des savants, des artistes dont on n'a à craindre aucun manquement aux bienséances, qui, par leur études mêmes, sympathisent avec l'Islam, qui lui rendent le service de faire connaître et admirer ce qu'il y a de meilleur dans son passé, cela est inadmissible. »

CENTENAIRE DE L'ALGÉRIE (Suite). — Les journaux ont publié les notes suivantes du Gouvernement général.

Le 30 novembre 1928 :

« L'Algérie célèbrera en 1930 le Centenaire de son rattachement à la France.

« Le public n'a pu jusqu'ici être tenu au courant de la préparation de cette solennité, car l'établissement d'un programme définitif a été retardé par l'incertitude des prévisions de ressources. Celles-ci ayant été réduites dans une très notable proportion, il a été indispensable, afin de ne pas modifier les dotations prévues pour la participation du Centenaire aux œuvres sociales françaises et indigènes, de renoncer à la publicité primitivement envisagée. On se bornera à une active propagande en faveur

de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et du tourisme, afin de faire connaître les résultats que, par une administration humaine et sage, la France a obtenus dans ce pays et ceux qu'elle obtiendra encore dans l'avenir ».

Le 20 décembre 1928 :

« Nous avons, récemment, informé le public que nous le tiendrons, désormais, au courant de l'état d'avancement des projets prévus à l'occasion du Centenaire de l'Algérie. Précisons, aujourd'hui, que la Caisse de Célébration du Centenaire atteindra, au maximum, 80 millions. Le commissariat général a disposé, pour l'année 1928, d'une somme de 22 millions qui a permis d'entreprendre la réalisation d'une partie du programme arrêté. Les dépenses engagées, mais dont le règlement s'effectuera au cours de nombreux mois, s'élèvent à ce jour à 18 millions environ, dont 12.000.000 pour l'édification de constructions et l'exécution de travaux divers, 1.300.000 francs pour les œuvres intéressant exclusivement les populations indigènes, 500.000 francs pour la constitution des collections du Musée des Beaux-Arts d'Alger, le solde concernant la propagande générale (établissements de brochures, de films, d'affiches, etc.), mais il n'a rien encore été dépensé pour la publicité.

« Les dépenses de personnel se sont élevées, en 1928, à 250.000 francs, soit 1 % environ des crédits budgétaires.

« L'effort principal a donc porté, d'une part, sur la construction de bâtiments nécessaires à la célébration du Centenaire et qui seront utilisés, après ces manifestations, pour les besoins généraux de l'Algérie ; d'autre part, sur l'amélioration de la condition sociale des indigènes par le développement, notamment, de l'artisanat.

« Nous ne manquerons pas de faire connaître, prochainement, les prévisions d'emploi des crédits disponibles pour l'exercice 1929. »

BUDGET DU CENTENAIRE. — CONSTRUCTIONS (Section IX) (1)..... 18.650.000

Chapitre I. — Construction d'un Musée des Beaux-Arts et aménagement de salles de fêtes 11.000.000

a) Construction de halls, location et aménagement de salles pour fêtes et Congrès à Alger : 4.000.000 francs.

b) Edification d'un Palais des Beaux-Arts, à Oran : 4 000.000 francs.

c) Edification d'un bâtiment en vue du transfert de l'Hôtel de la Division à Constantine, et installation dans les locaux occupés par celle-ci, d'un Musée des Beaux-Arts : 2.500.000 francs.

d) Aménagement du palais d'Ahmed-bey : 500.000 francs.

Chapitre II. — Travaux de construction. Aménagement de salles dans les Musées... 1.100.000

a) Aménagement aux Musées des Antiquités et du Bardo : 350.000 francs.

b) Reconstruction du Musee forestier du Bois de Boulogne : 500.000 francs.

c) Construction d'une nouvelle salle au Musée de Cherchell : 250.000 francs.

Chapitre III. — Subvention pour construction de Maisons des Congrès (Alger : 1.000.000. — Oran : 800.000. — Constantine : 800.000 francs..... 2.600.000

Chapitre IV. — Edification de monuments commémoratifs (à Sidi-Ferruch : 300.000 ; à la gloire du génie colonisateur de la France à Boufarik : 1.000 000 ; au Colonel Boutin, à Sidi-Brahim : 50.000 francs..... 1.350.000

Chapitre V. — Déplacement de la Basilique de St-Réparatus, à Orléansville. 300.000

Chapitre VI. — Avances pour construction du Musée des Beaux-Arts d'Alger..... 2.000.000

Chapitre VII. — Construction d'une maison du Travail à Constantine..... 300.000

(1) Voir *Revue Africaine* 1928, p. 325.

RÉCEPTIONS, FÊTES ET CÉRÉMONIES DIVERSES (Section VI)..... 5.575.000

Chapitre I. — Dépenses occasionnées par le voyage en Algérie du Président de la République..... 800.000

Chapitre II. — Illuminations (Alger : 1.200.000 francs. — Oran et Constantine : 800.000 francs)..... 2.000.000

Le projet de base pour Alger comporte des feux d'artifice, l'illumination des boulevards, des grandes places publiques, de certaines rues et du port. Ce projet pourra recevoir des développements proportionnés au concours éventuel des groupements commerciaux et des particuliers. L'exécution en a été confiée à la maison Paz et Silna, de Paris.

Chapitre III. — Fêtes et représentations.. 1.500.000

a) Organisation de Fêtes et réceptions : 800.000 francs.

b) Fêtes antiques, représentations théâtrales : 400 000 francs. (*Pour le détail voir ci-dessous*)..

c) Fêtes hippiques. Subvention pour construction d'un embranchement de la voie ferrée à l'hippodrome : 300.000 francs.

Chapitre IV. — Manifestations officielles et revues.. ..... 1.000.000

a) Reconstitution d'uniformes du corps de débarquement de 1830 et des uniformes de l'armée d'Afrique : 800.000 francs.

b) Défilés, parades en l'honneur des troupes indigènes : 200.000 francs.

La reconstitution des uniformes du corps de débarquement et de l'armée d'Afrique a été proposée par le Comité des Fêtes et par le Comité historique du Centenaire. L'exécution a été confiée à MM. le Colonel FRANÇOIS, chef d'Etat-Major, le chef de bataillon PEYRONNET, le capitaine BORDAS, du 19e Corps d'Armée. Il s'agit de la reconstitution des

uniformes des différentes armes qui composaient l'armée du maréchal de Bourmont et de l'amiral Duperré en 1830, d'une part, — des uniformes portés successivement par les corps de l'armée d'Afrique (zouaves, tirailleurs, spahis, chasseurs d'Afrique, milice, etc.), de l'autre. Les uniformes ainsi reconstitués seront revêtus par les soldats en service en 1930, qui défileront après avoir été entraînés suivant les règlements de l'époque, au son des musiques militaires également reconstituées.

Chapitre V. — Manifestations d'ordre indigène..... 225.000

a) Subvention à un orchestre de musique arabe : 25.000 francs.

b) Aménagement d'un intérieur indigène. Danses : 200.000 francs.

Chapitre VI. — Frais de rédaction et d'impression de plaquettes..... 50.000

INSTITUTIONS INDIGÈNES (Section XVIII).. 3.310.000

Chapitre I. — Installation d'écoles professionnelles..... 1.700.000

a) Installation d'une école de céramique à Alger : 300.000 francs.

b) Construction d'une école professionnelle à Tlemcen : 800.000 francs.

c) Installation d'un atelier de tissage à Bougie : 300.000 francs.

d) Installation d'une école de poterie en Kabylie : 300.000 francs.

Chapitre II. — Industries indigènes. Amélioration des procédés de fiselage et de tissage..... 1.600.000

a) Achat de rouets et de métiers : 1.400.000 francs.

b) Construction d'ouvroirs dans les Territoires du Sud : 200.000 francs.

Chapitre III. — Frais de contrôle..... 10.000

BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE (Section X).. 3.150.000

Chapitre I. — Musée National des Beaux-Arts. Achat de collections..... 2.800.000
(La *Revue Africaine* donnera dans son prochain numéro la liste des achats effectués).

Chapitre II. — Exposition d'œuvres d'art. 350.000
a) Exposition rétrospective au Musée National des Beaux-Arts : 300.000 francs.
Cette rétrospective comprendra les principales œuvres inspirées par l'Afrique du Nord, aux artistes français du XIXe siècle (Delacroix, Chassériau, Fromentin, Rénoir, etc.)

b) Expositions d'œuvres d'artistes algériens : 50.000 fr.

Les constructions pour les Beaux-Arts et l'archéologie sont énumérées à la section X (voir plus haut) où elles figurent pour une somme de 14.400.000 francs (non compris l'érection de monuments).

Une autre exposition rétrospective est également prévue. Elle sera iconographique et comprendra des documents de toutes sortes (représentation des événements historiques, portraits, aspects successifs des villes et du pays) sous forme de peintures, sculptures, dessins, estampes, images populaires, médailles, autographes, dont l'ensemble retracera l'histoire du pays avant et après 1830. Un crédit de 100.000 francs est affecté à cette exposition à la section X (Histoire).

***

FILMS DU CENTENAIRE — La Société française d'édition des romans historiques filmés a été chargée, moyennant une subvention de 1.800.000 fr., d'établir un film qui ferait ressortir l'œuvre de la France en Algérie. Le scénario de M. Jagerschmidt a été analysé ainsi qu'il suit dans les journaux :

« Un jeune homme de la Métropole, après avoir dilapidé sa fortune au jeu, écrit à un vieil oncle d'Algérie pour le taper. Celui-ci marche ; il donnera 500.000 francs à son vaurien de neveu, mais à la condition qu'il vienne se rendre compte sur place de l'œuvre splendide de la

colonisation dont il est lui-même un des pionniers. Le jeune homme s'embarque, fait la connaissance sur le bateau d'une jeune fille. Elle est jolie; il lui jure, naturellement, un amour éternel. Il débarque un beau matin chez son oncle. Celui-ci l'emmène sur la plage de Sidi-Ferruch et là, déroulant un à un ses souvenirs de vieil Algérien, lui conte l'histoire de ce pays jusqu'à nos jours.

« Au fur et à mesure que l'oncle parle, le jeune homme voit en même temps que les spectateurs, se dérouler devant ses yeux éblouis les différentes étapes de cette histoire. Après de multiples péripéties (femme fatale, traître, enlèvement, poursuite dans le désert) il épouse la jeune fille rencontrée sur le bateau. »

***

Une subvention de 150.000 francs a été donnée à la Société des fils en couleurs (Pathé Consortium Cinéma), pour l'établissement d'un film documentaire.

***

PROPAGANDE. — Le Conseil supérieur du Centenaire a décidé la réédition à 10.000 exemplaires (dont 3.000 en anglais) de la partie consacrée à l'Algérie par M. Georges Rozet, dans son ouvrage intitulé *L'Afrique du Nord*. D'autre part, cinquante reliures de luxe ont été commandées à Mme Daurces pour les exemplaires de cet ouvrage qui seront offerts à des hautes personnalités.

Le Conseil supérieur a également décidé l'établissement de 7 brochures régionales de 64 pages l'une, tirées à 20.000 exemplaires dont 5.000 en anglais

M. Edmond Gojon a été chargé d'écrire un livre sur l'Algérie touristique.

***

BEAUX-ARTS. — Le Conseil supérieur a approuvé les propositions suivantes de la Commission des Beaux-Arts.

1° Que pour la construction de la salle des concerts du futur palais des Beaux-Arts à Alger, on prenne l'avis d'un

technicien qualifié, tel que M. Gustave Lyon, directeur de la salle Pleyel ;

2° Venue à Alger en 1930, de la Société des Concerts du Conservatoire et du Chœur mixte de la Ville de Paris.

La Commission des Beaux-Arts avait proposé d'autre part qu'un poème symphonique fût demandé à l'occasion du Centenaire à M. Paul Claudel, pour le poème, à M. Arthur Honegger ou à M. Florent Schmitt, pour la musique.

***

La Section théâtrale de la Commission des Fêtes a proposé pour les mois d'avril et de mai 1930 un programme de manifestations musicales et de représentations théâtrales. Les principes admis ont été :

1° Ne disperser ni les efforts ni l'argent, prévoir seulement les manifestations pouvant être réalisées de façon impeccable ;

2° Le seul moyen d'obtenir ce résultat est de s'adresser à des Compagnies interprétant le répertoire dans lequel elles sont spécialisées.

Les manifestations envisagées sont les suivantes :

CONCERTS SYMPHONIQUES organisés par la Société des Concerts du Conservatoire ou de l'Association des Concerts Lamoureux d'une part, et par le chœur mixte de la Ville de Paris.

Programme : A) Œuvres vocales et instrumentales de Mozart, Haendel, Bach, Glück, Beethoven (*La IXe symphonie*), Schumann. Wagner, Berlioz (*La Damnation de Faust*), C. Franck, Debussy, Ravel, Poulenc, Honegger (*Le Roi David*).

B) Spectacles de danse : Ballets espagnols avec la Argentina et sa compagnie. Ballets russes avec la compagnie de M. Serge de Diaghilew.

REPRÉSENTATIONS DRAMATIQUES organisées : A) par la Comédie Française : *Bérénice*, — *Tartuffe*, — *L'École des Femmes*. — *On ne badine pas avec l'amour* (avec les décors de M. Granval) — *Poil de carotte* (J. Renard) — *Le Pèlerin* (Vildrac).

B) Par la « Comédie des Champs Elysées » et par « l'Atelier » : *Les Oiseaux* (*Aristophane*, trad. de B. Zimmer) — *Knoch* (J. Romains) — *Siegfried* (J. Giraudoux) — *Six personnages en quête d'auteur* ou *Chacun sa vérité* (Pirandello).

***

Une *Cantate* sera exécutée à Alger en 1930. Les paroles sont de M. THÉAUX, directeur honoraire au Gouvernement général ; la musique de M. Mariotte, directeur du Conservatoire de musique d'Orléans.

(à suivre).

COLLECTION DU CENTENAIRE. — Ont paru :

L'Algérie et l'évolution de la Colonisation française, par Christian SCHEFER.

Le chef-d'œuvre colonial de la France en Algérie. La Mitidja, par Julien FRANC.

Sous presse :

Les progrès de la médecine en Algérie, par le Dr Edmond SERGENT.

Iconographie historique de l'Algérie, par Gabriel ESQUER.

Cent ans de colonisation, par E.-F. GAUTIER.

NÉCROLOGIE. — La Société historique algérienne vient d'être frappée par la mort de deux de ses membres, MM. Louis PAYSANT, qui fut son président pendant de longues années, et BEN CHENEB, secrétaire général-adjoint. Sur leurs tombes, MM. LUCIANI, président et YVER, vice-président, ont apporté aux regrettés défunts l'adieu de de leurs confrères. Des notices nécrologiques leur seront consacrées dans le prochain numéro de la *Revue Africaine*.

TABLE DES MATIÈRES

DU

SOIXANTE-NEUVIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1928)

ALAZARD (G.).— Eugène Delacroix et l'Orient (9 illustrations). 23

BEL (A.). — L'Islam mystique (*Fin*)..... 65

— Une histoire de l'art musulman (11 illustrations) 234

BRAUDEL (F.). — Les Espagnols et l'Afrique du Nord de 1492 à 1577 (2 fac-similes et un plan)..... 184, 351

BOURGIN (G.) et DILLAY (M.). — Inventaire du fonds Algérie aux Archives Nationales..... 249

DESPARMET. — Ethnographie traditionnelle de la Mitidja... 436

GSELL (S.), *de l'Institut*.— Sur une inscription chrétienne de Timgad..... 20

LUCIANI (J.-D.). — La théorie du Droit musulman (Ouçoul el fiqh), d'après Ibn Khaldoun..... 49

MARÇAIS (G.). — Recherches d'archéologie musulmane : Honaïn (8 illustrations)..... 333

PHILONENKO (M.). — Le collège des « Officiales Tabularii legionis » dans le camp de Lambèse.....

POINSSOT (L.). — Zama (1 carte)..... 165

Bulletin d'histoire moderne et contemporaine (1923-1927), par G. YVER..... 112

Comptes-rendus. — Aarifi : *L'anti-Coran* (H. Massé), p. 314. — Algama ben Abada : *Diwan* (A. Bel), p. 142. — Ar-Rawa'l : *Les meilleures pages des auteurs arabes* (H. Masse), p. 317. — El Bâdisi : *El Maqsad. Vie des saints du Rif*, trad. par G.-S. Colin (H. Massé), p. 473.— Bajraktarevic (F.) : *Le Diwan d'Abu Kasit al-Hudali* (H. Massé), p. 310. — Bourilly (J.) et Laoust (E.) : *Stèles funéraires marocaines* (H. Massé), p. 313. — Brunot (L.) et Ben Daoud (M.) : *L'arabe dialectal marocain* (H. Massé), p. 315. — Ferrand (G.) : *Introduction à l'astronomie nautique arabe* (A. Bel), p. 469. — Firino (R.) : *La famille Firino* (G. Esquer), p. 318.— Gaudefroy-Demombynes (R.) : *L'œuvre française en matière d'enseignement au Maroc* (A. Bel), p. 462. — Goichon (R.-M.) : *La vie féminine au Mzab* (M. Mercier), p. 133. — St. Gsell : *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*,

t. v et vi. *Les royaumes indigènes* (R. Lespès), p. 306. — Ibn Fadl Allah al Omari : *L'Afrique moins l'Egypte*, trad. par R. Gaudefroy-Demombynes (A. Bel, p. 469. — Lammens (H.) : *L'Islam, croyances et institutions* (H. Massé), p. 327. — Lens (A. P. de) : *Pratiques des harems marocains* (A. Basset), p. 146. — Lévy (L.) : *Recherches sur less ources de la légende de Pythagore* (L. Gernet). p. 309. — Massignon (L.) : *Annuaire du Monde musulman*, 2e édit. (H. Massé), p. 315. — Mercier (G.) : *La France nord-africaine* (G. Esquer), p. 145. — Mercier (M.) : *Etude sur le « waq » abhadite et ses applications au Mzab* (H. Massé), p. 311. — Orwa ben El Ward : *Diwan* (A. Bel), p. 142. — Pernot (M.) : *L'Allemagne d'aujourd'hui* (J. Alazard, p. 144.— Ricard (P.) : *Corpus de tapis marocains*, t. II (M. Bel), p. 139. — Schefer (Ch.) : *La politique coloniale de la monarchie de juillet. L'Algérie et l'évolution de la colonisation française* (F. Braudel), p. 458.

Dépouillement des périodiques..... 148, 315, 476

Chronique. — Anniversaires, p. 163. — Archéologie, p. 54. — L'archéologie algérienne en 1927, p. 155. — Centenaire de l'Algérie (Budget, p. 161, 325, 510 ; Cantate, p. 518 ; Communications officielles, 509 ; Expositions rétrospectives, p. 515 ; Films, p. 515 ; Illuminations, p. 512 ; Logements, p. 326 ; Manifestations musicales, p. 516 ; Publicité et propagande, p. 317, 510, 616 ; Reconstitution des uniformes de l'Armée d'Afrique, p. 513 ; Représentations théâtrales, p. 517). — Collection du Centenaire, p. 518. — Congrès, p. 162, 329 ; des Sociétés Savantes (circulaire ministérielle), p. 330. — Exploration scientifique du Sahara, p. 159, 328. — Le Gouverneur général et la Société historique, p. 155. — Musée des Beaux-Arts d'Alger (2 illustrations), p. 158. — Nécrologie : M. Louis Paysant, M. Ben Cheneb, p. 518.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 JANVIER 1928..... 15

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ..... 5

Le Gérant : J. CARBONEL.

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'OFFICE DES PUBLICATIONS
UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)